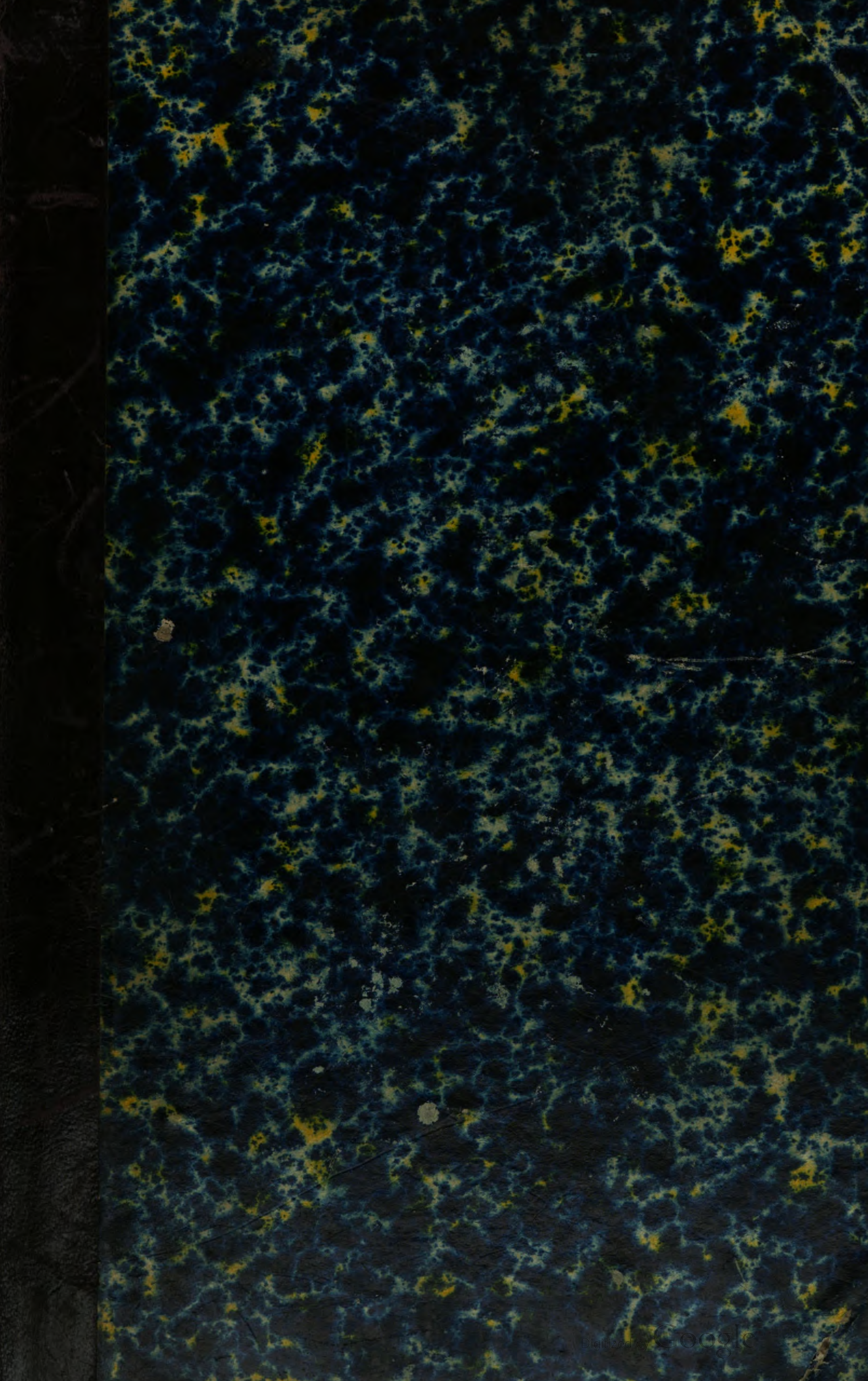
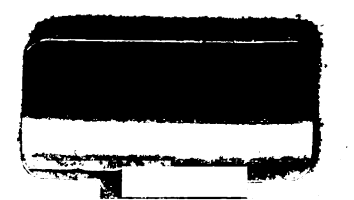






COLLECTION D'HISTORIENS CONTEMPORAINS

HISTOIRE

DE LA

CIVILISATION

EN ANGLETERRE

Bruxelles. — Typ. A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, rue Royale, 3, impasse du Parc.

HENRY THOMAS BUCKLE

HISTOIRE

DE LA

CIVILISATION

EN ANGLETERRE

TRADUCTION AUTORISÉE, PAR A. BAILLOT

TOME DEUXIEME

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS

Boulevard Montmartre, 15, au coin de la rue Vivienne

MÊME MAISON A BRUXELLES, A LEIPZIG ET A LIVOURNE

1865



HISTOIRE

DE LA

CIVILISATION EN ANGLETERRE

CHAPITRE VII

Aperçu de l'histoire de l'intellect anglais depuis le milieu du seizième siècle jusqu'à la fin dix-huitième.

Il est difficile à un lecteur ordinaire, vivant dans le milieu du dix-neuvième siècle, de comprendre que, seulement trois cents ans avant sa naissance, l'esprit public puisse avoir été aussi enfoncé dans les ténèbres que nous l'avons montré dans le chapitre précédent. Il lui est encore plus difficile de comprendre que cet état d'obscurité mentale était partagé non seulement par les hommes d'éducation ordinaire, mais même par des hommes d'un talent remarquable, qui, sous tous les rapports, se trouvaient à la tête de leur siècle. Le lecteur peut s'assurer lui-même que l'évidence donnée est incontestable; il peut vérifier les assertions que j'ai avancées, et reconnaître qu'aucun doute ne peut être élevé quant à leur véracité; cependant il aura encore de la peine à croire qu'il y ait jamais eu une condition sociale dans laquelle des absurdités aussi puériles étaient reçues comme des vérités

raisonnables et importantes, et qui formaient une partie essentielle de la masse générale des connaissances européennes.

Mais un examen plus approfondi dissipera rapidement cette surprise naturelle. Dans le fait, au lieu de s'étonner de la croyance que l'on accordait à ces choses, il y aurait plutôt lieu d'être surpris si elles avaient été rejetées. Car dans ces temps-là, comme à toute autre époque, tout était à l'avenant. Non seulement dans la littérature historique, mais dans tous les genres de littérature, en science, en religion, en législation, le premier principe était une crédulité aveugle et sans bornes. Plus on étudie l'histoire de l'Europe antérieure au dix-septième siècle, plus on reconnaît la vérité de ce fait. De temps en temps, apparaissait un grand homme qui avait ses doutes relativement à cette croyance universelle, qui émettait tout bas un soupçon quant à l'existence réelle de géants ayant une taille de trente pieds, de dragons avec des ailes, et d'armées volant à travers les airs; qui pensait que l'astrologie pourrait bien être une fourberie, et la nécromancie une chimère; et qui osait même mettre en doute la nécessité de noyer les sorcières et de brûler les hérétiques. Il y avait sans doute quelques hommes de ce genre; mais on les méprisait comme de pauvres théoriciens, comme des visionnaires sans cervelle, qui, ignorant la pratique de la vie, mettaient avec orgueil leur propre raison en opposition avec la sagesse de leurs ancêtres. Dans la condition sociale au milieu de laquelle ils étaient nés, il leur était impossible d'avoir une influence durable. Dans le fait, ils avaient assez à faire pour assurer leur propre sécurité; car jusque vers la fin du seizième siècle, il n'y avait pas de pays dans lequel un homme pût exprimer ouvertement, sans encourir de grands

dangers, un doute relativement aux croyances de ses contemporains.

Il est pourtant évident que le progrès était impossible tant que le doute ne commençait pas à se montrer. En effet, nous avons vu clairement que le progrès de la civilisation dépend uniquement des acquisitions faites par l'intelligence humaine, et de la manière plus ou moins large dont elles sont répandues. Mais les hommes qui sont parfaitement satisfaits de leur propre savoir n'essaieront jamais de l'accroître. Les hommes qui sont parfaitement convaincus de la justesse de leurs opinions ne se donneront jamais la peine d'examiner les bases sur lesquelles ces opinions sont élevées. Ils jettent toujours un regard d'étonnement, souvent d'horreur, sur les idées contraires à celles qu'ils ont reçues en héritage de leurs pères, et tant qu'ils sont dans cette condition d'esprit, il est impossible qu'ils puissent recevoir aucune vérité nouvelle qui porte atteinte à leurs conclusions passées.

C'est pour cette raison que, quoique l'acquisition de connaissances nouvelles soit l'avant-coureur nécessaire de tout progrès social, cette acquisition doit elle-même être précédée par l'amour de l'investigation, et, par conséquent, par l'esprit de doute, parce que, sans le doute, il n'y a pas d'investigation possible, et, sans investigation, il ne peut y avoir de savoir. Car le savoir n'est pas un principe inerte et passif, qui vient à nous de gré ou de force; il faut le chercher avant de le trouver ; il est le produit de beaucoup de travail et, par conséquent, de grands sacrifices ; et il est absurde de supposer que l'homme consentira à travailler et à faire des sacrifices à propos de choses dont il est déjà parfaitement satisfait. Celui qui n'a pas conscience des ténèbres ne

recherche jamais la lumière. Celui qui est arrivé à la certitude sur un point quelconque ne fait plus de recherches sur ce point, parce que la recherche serait inutile, peut-être dangereuse. Le doute doit intervenir avant que l'investigation puisse commencer. Nous avons donc, comme cause première, ou, en tout cas, comme antécédent nécessaire de tout progrès, le doute, le scepticisme, dont le nom seul est une abomination pour les ignorants, parce qu'il trouble leurs esprits paresseux et satisfaits; parce qu'il dérange leurs chères superstitions; parce qu'il leur impose la fatigue de l'investigation, et parce qu'il excite même les intelligences apathiques à rechercher si les choses sont vraiment ce qu'on les suppose, et si tout ce qu'on leur a appris à croire depuis leur enfance est vrai.

Plus nous examinons ce grand principe du scepticisme, plus nous voyons distinctement le rôle immense qu'il a joué dans le progrès de la civilisation européenne. Pour énoncer en termes généraux ce qui sera complétement prouvé dans cette introduction, on peut dire que nous devons au scepticisme cet esprit d'investigation qui, pendant les deux derniers siècles, a graduellement empiété sur tous les sujets; qui a reformé chaque branche des connaissances pratiques et spéculatives; qui a affaibli l'autorité des classes privilégiées, et placé ainsi la liberté sur une base plus solide; qui a châtié le despotisme des princes, réprimé l'arrogance des nobles, et même diminué les préjugés du clergé. En un mot, c'est lui qui a remédié aux trois erreurs fondamentales de l'ancien temps : erreurs qui rendirent le peuple trop confiant en politique, trop crédule en science, trop intolérant en religion.

Ce résumé rapide de ce qui a été réellement accompli

étonnera peut-être les lecteurs auxquels des investigations aussi vastes ne sont pas familières. Néanmoins, l'importance du principe en litige est si grande, que je me propose dans cette introduction de le confirmer par un examen de toutes les formes marquantes de la civilisation européenne. Une investigation de ce genre nous amènera à la conclusion remarquable qu'aucun fait particulier n'a affecté les différentes nations autant que la durée, la quantité, et surtout la dispersion de leur scepticisme. En Espagne, l'Église, aidée par l'inquisition, a toujours été assez forte pour punir les écrivains sceptiques, et pour empêcher, non l'existence, mais la promulgation d'opinions sceptiques (1). Aussi, l'esprit de doute étant étouffé, le savoir resta presque stationnaire pendant plusieurs siècles, et la civilisation, qui est le fruit du savoir, resta également stationnaire. Mais en Angleterre et en France, qui sont, comme nous le verrons bientôt, les contrées dans lesquelles le scepticisme apparut d'abord, et dans lesquelles il a été le plus largement propagé, les résultats furent bien différents, et l'amour de l'investigation étant encouragé, il en résulta le progrès constant des connaissances auquel ces deux grandes nations doivent leur prospérité. Dans la dernière partie de ce volume, je suivrai l'histoire de ce principe en France et en Angleterre, et j'examinerai les différentes formes sous lesquelles il s'est présenté, et de quelle manière ces formes ont

(1) Relativement à l'influence de la littérature française qui, vers la fin du dix-huitième siècle, pénétra en Espagne, malgré les efforts du clergé, et répandit le scepticisme parmi les classes éclairées, comparez Llorente, *Histoire de l'inquisition*, t. I, pag. 322; t. II, pag. 543; t. IV, pag. 98, 99, 102, 148; Doblado, *Letters from Spain*, pag. 115, 119, 120, 133, 231, 232; lord Holland, *Foreign Reminiscences*, édit. 1850, pag. 76; Sowthey, *Hist. of Brazil*, t. III, pag. 607, et un exposé imparfait dans Alison, *History of Europe*, t. X, pag. 8. Pour ce qui regarde les colonies espagnoles, comparez Humboldt, *Nouvelle Espagne*, t. II, pag. 818, avec Ward, *Mexico*, t. I, pag. 83.

influencé les intérêts nationaux. Dans cette investigation, je donnerai la priorité à l'Angleterre, parce que, par la raison que j'ai déjà donnée, sa civilisation doit être considérée comme plus normale que celle de la France, et que, malgré ses nombreuses imperfections, elle se rapproche plus près, du type naturel, que la France n'a pu le faire. Mais comme les détails les plus complets sur la civilisation anglaise se trouvent dans le corps même de cet ouvrage, je me propose de ne lui donner qu'un seul chapitre dans cette introduction, et de considérer notre histoire nationale seulement sous le rapport des conséquences immédiates du mouvement sceptique; réservant pour une autre occasion ces matières subsidiaires qui, quoique moins compréhensives, ont cependant une grande valeur. Et comme la croissance de la tolérance religieuse est sans aucun doute la plus importante de toutes, j'exposerai d'abord les circonstances dans lesquelles elle a commencé en Angleterre, dans le courant du seizième siècle, et je montrerai ensuite comment d'autres événements, qui eurent lieu immédiatement après, faisaient partie du même progrès et étaient, en réalité, les mêmes principes agissant dans des directions différentes.

Une étude attentive de l'histoire de la tolérance religieuse prouvera que, dans chaque contrée chrétienne où elle a été adoptée, c'est l'autorité des classes séculières qui l'a imposée au clergé (1). A notre époque, elle est encore inconnue aux

(1) Sir William Temple remarquait, il y a près de deux cents ans, que le clergé avait moins de pouvoir en Hollande que dans toute autre contrée, et que, par conséquent, il y avait dans ce pays une tolérance extraordinaire. *Observations upon the United Provinces*, dans Temple, *Works*, t. I, pag. 157, 162. Environ soixante et dix ans plus tard la même conséquence était tirée par un autre observateur subtil, Le Blanc, qui, après avoir parlé de l'esprit libéral des différentes sectes de la Hollande, ajoute : « La grande raison d'une harmonie si parfaite est que tout s'y règle par les séculiers de chacune de ces reli-

nations chez lesquelles la puissance ecclésiastique est plus forte que le pouvoir temporel; et comme cela fut, pendant plusieurs siècles, la condition générale, il n'est pas étonnant que, dans l'histoire primitive de l'Europe, nous trouvions à peine une trace d'une opinion si sage et si bienveillante. Mais au moment où Élisabeth montait sur le trône d'Angleterre, notre pays était divisé, d'une manière à peu près égale, entre deux croyances; et la reine, avec une habileté remarquable, trouva moyen pendant quelque temps de maintenir si bien l'équilibre entre ces deux puissances rivales, que ni l'une ni l'autre ne put prendre une prépondérance décisive. C'était le premier exemple qu'on vit en Europe d'un gouvernement marchant avec succès sans la participation active de l'autorité spirituelle; et il en résulta que pendant plusieurs années le principe de tolérance, quoique imparfaitement compris, fut poussé à un degré vraiment étonnant pour une époque aussi barbare (1). Malheureusement, au bout de quelque temps, diverses circonstances, que j'exposerai en leur lieu, engagèrent Élisabeth à changer une politique que peut-être, même avec toute sa sagesse, elle considérait comme un essai dangereux, et pour laquelle son pays était à peine assez mûr. Mais, tout en permettant alors aux protestants de satisfaire leur haine contre les catholiques, il y avait, au milieu des scènes sanguinaires qui se succédèrent, une circonstance bien digne de remarque. Quoique un grand nombre de personnes fussent incontestablement exécutées uniquement à cause de leur religion, personne n'osait dire

gions et qu'on n'y souffrirait pas des ministres dont le zèle imprudent pourrait détruire cette heureuse correspondance. » Le Blanc, *Lettres d'un Français*, t. I, pag. 73.

(1) « In the first eleven years of her reign, not one Roman Catholic was prosecuted capitally for religion. » Neal, *Hist. of the Puritans*, t. I, pag. 444; Collier fait la même remarque dans son *Eccles. Hist.*, t. VII, pag. 252, 1840.

ouvertement que leur religion était la cause de leur exécution (1). On leur infligeait les punitions les plus barbares; mais on leur disait qu'ils pouvaient y échapper en reniant certains principes qui étaient considérés comme nuisibles à la sûreté de l'État (2). Il est vrai que la plupart de ces principes étaient tels qu'un catholique ne pouvait les renier sans renier en même temps sa religion dont ils formaient une partie essentielle. Mais le fait seul que l'esprit de persécution était forcé d'avoir recours à un pareil subterfuge prouvait que le siècle avait fait un grand pas en avant. En réalité, ce fut un grand point de gagné lorsque le bigot devint hypocrite; et lorsque le clergé, quoique jaloux de brûler son prochain pour le bien de son âme, fut forcé de justifier sa cruauté en alléguant des considérations d'une nature plus temporelle et, dans son opinion, moins importante (3).

(1) Sans citer l'impudence avec laquelle, en 1606, le premier juge Popham fit l'apologie des traitements barbares qu'on infligeait aux catholiques (Campbell, *Chief Justices*, t. I, pag. 225), je donnerai les paroles des deux successeurs d'Élisabeth. Jacques Ier disait : « The trewth is according to my own knowledge the late queene of famous memory never punished any papist for religion. » *Works of King James*. Londres, 1616, pag. 252. Et Charles Ier disait : « I am informed neither queen Elizabeth nor my father deid ever avow that any priest in their times was executed merely for religion. » *Parlem. Hist.*, t. II, pag. 713.

(2) C'était la défense adoptée en 1583 dans un ouvrage intitulé : *The Execution of Justice in England* et attribué à Burleigh. Voyez Hallam, *Const. Hist.*, t. I, pag. 146, 147, et *Somers Tracts*, t. I, pag. 189-208 : « A number of persons whom they term as martyrs. » Pag. 195. Et à la page 202 l'auteur attaque ceux qui ont « entitled certain that have suffored for treason to be martyrs for religion. » C'est ainsi que de nos jours les adversaires de l'émancipation catholique se sont trouvés forcés d'abandonner le vieux terrain de la théologie et de défendre la persécution des catholiques par des arguments politiques plutôt que par des raisons religieuses. Lord Eldon, qui était certainement le chef le plus influent du parti de l'intolérance, dit, dans un discours prononcé à la chambre des lords en 1810, que « the enactments against the Catholics were meant to guard, not against the abstract opinions of their religion, but against the political dangers of a faith which acknowledged a foreign supremacy. » Twiss, *Life of Eldon*, t. I, pag. 435, 483, 501, 577-580. Comparez Alison, *Hist.*, t. I, pag. 379 et suiv., résumé des débats de 1805.

(3) M. Sewell semble avoir l'idée de ce changement dans son ouvrage *Christian Politics*, 1844, pag. 277. Comparez Coleridge, note dans Southey, *Life of Wesley*, t. I, pag. 70. Un

Une preuve remarquable du changement qui se faisait alors se trouve dans les deux ouvrages de théologie les plus importants qui parurent en Angleterre sous le règne d'Élisabeth. L'*Ecclesiastical Polity*, de Hooker, fut publié à la fin du seizième siècle (1), et est encore considéré comme un des remparts les plus importants de notre Église nationale. Si nous comparons cet ouvrage avec l'*Apology for the Church of England*, de Jewel, qui a été écrit trente ans avant (2), nous serons frappés de la différence entre les méthodes employées par ces éminents écrivains. Hooker et Jewel étaient tous les deux des savants et des hommes de génie. Tous deux connaissaient parfaitement la Bible, les Pères et les conciles de l'Église. Tous deux écrivaient dans le but avoué de défendre l'Église d'Angleterre, et tous deux savaient bien manier les armes ordinaires de la controverse théologique. Mais là s'arrête la ressemblance. Les hommes se ressemblaient beaucoup; leurs ouvrages sont entièrement différents. Pendant les trente années qui s'étaient écoulées entre les deux ou-

écrivain capable dit en parlant des persécutions que l'Église d'Angleterre dirigeait au dix-septième siècle contre ses adversaires : « This is the stale pretence of the clergy in all countries, after they have solicited the government to make penal laws against those they call heretics or schismaticks, and prompted the magistrates to a vigorous execution, then they lay all the odium on the civil power; for whom they have no excuse to allege, but that such men suffered, not for religion, but for disobedience to the laws. » *Somers Tracts*, t. XII, pag. 534. Voyez aussi Butler, *Mem. of the Catholics*, t. I, pag. 389, et t. II, pag. 44-46.

(1) Les quatre premiers volumes, qui sont sous tous les rapports les plus importants, furent publiés en 1594. Walton, *Life of Hooker*, dans Wordsworth, *Ecclesiast. Biog.*, t. III, pag. 509. Le sixième volume n'est pas considéré comme authentique, et on a des doutes sur le septième et le huitième, mais M. Hallam pense qu'ils sont véritablement de Hooker, *Literature of Europe*, t. II, pag. 24, 25.

(2) Jewel, *Apology*, fut écrit en 1561 ou 1562. Voyez Wordsworth, *Eccles. Biog.*, t. III, pag. 313. Cet ouvrage, la Bible, et Fox, *Martyrs*, furent, par ordre d'Élisabeth, « to be fixed in all parish churches, to be read by the people. » Aubrey, *Letters*, t. II, pag. 42. Cet ordre, en ce qui concerne Jewell, *Defence*, fut renouvelé par Jacques Ier et par Charles Ier. Butler, *Mem. of the Catholics*, t. IV, pag. 413.

vrages, l'intellect anglais avait fait d'immenses progrès, et les arguments qui étaient parfaitement satisfaisants du temps de Jewel, n'auraient pas reçu la moindre attention à l'époque à laquelle Hooker écrivait. L'ouvrage de Jewel est rempli de citations tirées des Pères et des conciles, et il semble regarder leurs assertions comme des preuves positives, lorsqu'elles ne sont pas contredites par les Écritures. Hooker, tout en montrant le plus grand respect pour les conciles, concède peu d'importance aux Pères, et pense évidemment que ses lecteurs n'accorderaient que peu d'attention à leurs opinions. Jewel inculque l'importance de la foi; Hooker insiste sur la nécessité d'exercer la raison (1). Le premier emploie tout son talent à réunir les décisions de l'antiquité, et à décider la signification qu'elles peuvent avoir. L'autre cite les anciens, plutôt dans le but de prouver ses propres arguments que par respect pour leur autorité. Ainsi, Hooker et Jewel affirment tous les deux le droit incontestable que possède le souverain d'intervenir dans les affaires ecclésiastiques. Jewel, cependant, s'imaginait avoir donné la preuve de ce droit, lorsqu'il avait constaté qu'il avait été exercé par Moïse, par Josué, par David et par Salomon (2).

(1) « Where fore the natural measure whereby to judge our doings is, the sentence of reason determining and settling down what is good to be done. » *Eccl. Polity.*, liv. I, sect. VIII, dans Hooker, *Works*, t. I, pag. 99. Il demande à ses adversaires « not to exact at our hands for every action the knowledge of some place of Scripture out of which me stand bound to deduce is as by divers testimonies they seek to enforce, but rather as the truth is so to acknowledge, that it sufficeth if such actions be framed according, to the law of reason. » Livre II, sect. I, *Works*, t. I, pag. 151. « For men to be tied and led by authority as it were with a kind of captivity of judgment, and though there be reason to the contrary, not to listen unto it, but to follow, like beasts, the first in the herd, they know not nor care not whither, this avare brutish; again that authority of men should prevail with men, either against or above Reason, is no part of our belief. Companies of learned men, be they never so great and reverend, are to yield to reason. » Liv. II, sect. VII, t. I, pag. 182, 183.

(2) Après avoir cité Isaïe, il ajoute : « Præter, inquam, hæc omnia, ex historiis et optimorum temporum exemplis videmus pios principes procurationem ecclesiarum ab officio

Hooker, de son côté, affirme que ce droit existe, non parce qu'il est ancien, mais parce qu'il est judicieux, et parce qu'il est injuste de supposer que des hommes, qui n'appartiennent pas au clergé, consentiront à être enchaînés par des lois établies seulement par le clergé (1). C'est avec le même esprit d'opposition que ces deux grands écrivains conduisent la défense de l'Eglise dont ils font partie. Jewel, comme tous les auteurs de son époque, avait exercé sa mémoire aux dépens de sa raison, et il s'imagine avoir mis fin à la dispute en réunissant force textes de la Bible, avec les opinions des commentateurs (2). Mais Hooker, qui vivait à l'époque de

suo nunquam putasse alienam. — Moses civilis magistratus, ac ductor populi, omnem religionis, et sacrorum rationem, et accepit a Deo, et populo tradidit, et Aaronem episcopum de aureo vitulo, et de violata religione, vehementer et graviter castigavit. Josue, etsi non aliud erat, quam magistratus civilis, tamen cum primum inauguraretur et præficeretur populo, accepit mandata nominatim de religione, deque colendo Deo. — David rex, cum omnis jam religio, ab impio rege Saule prorsus esset dissipata, reduxit arcam Dei, hoc est, religionem restituit: nec tantum adfuit ut admonitor aut hortator operis, sed etiam psalmos et hymnos dedit, et classes disposuit, et pompam instituit, et quodammodo præfuit sacerdotibus. — Salomon rex ædificavit templum Domino, quod ejus pater David animo tantum destinaverat : et postremo orationem egregiam habuit ad populum de religione, et cultu Dei; et Abiatharum episcopum postea summovit, et in ejus locum Sadocum surrogavit. » *Apolog. Eccles. Anglic.*, pag. 161, 162.

(1) Il dit que, quoique le clergé puisse être regardé comme plus compétent que les séculiers pour régler les affaires ecclésiastiques, cela ne lui sert à rien en pratique. « It were unnatural not to think the pastors and bishops of our souls a great deal more fit than men of secular trades and callings; howbeit, when all which the wisdom of all sorts can do is done, for the devising of laws in the church, it is the general consent of all that giveth them the form and vigour of laws; without which they could be no more unto us than the counsels of physicians to the sick. » *Ecclesiastical Polity*, liv. VIII, sect. VI, t. III, pag. 303. Il ajoute pag. 326 : « Till it be proved that some special law of Christ hath for ever annexed unto the clergy alone the power to make ecclesiastical laws, we are to hold it a thing most *consonant with equity and reason*, that no ecclesiastical laws be made in a Christian commonwealth, without consent as well of the laity as of the clergy, but least of all without consent of the highest power. »

(2) « Quod si docemus sacrosanctum Dei evangelium, et veteres episcopos, atque Ecclesiam primitivam nobiscum facere. » S'il en était ainsi, à cette époque, « speramus, neminem illorum (ses adversaires) ita negligentem fore salutis suæ, quin ut velit aliquando cogitationem suscipere, ad utros potius se adjungat. » *Apolog. Eccles. Anglic.*, pag. 17. A la page 53, il demande avec indignation si quelqu'un osera accuser les Pères : « Ergo Origenes, Ambrosius, Augustinus, Chrysostomus, Gelasius, Theodoretus erant desertores fidei catho-

Shakespeare et de Bacon, se trouvait forcé de prendre des vues d'une nature beaucoup plus vaste. Sa défense n'est basée ni sur la tradition, ni sur les commentateurs, ni même sur la révélation, mais il ne demande pas mieux que les prétentions de ses adversaires soient décidées d'après la possibilité de les appliquer aux grandes exigences de la société, et d'après la facilité avec laquelle elles s'adaptent aux nécessités générales de la vie ordinaire (1).

Il n'est pas nécessaire d'avoir une grande pénétration pour voir l'importance immense du changement que ces deux ouvrages éminents représentent. Aussi longtemps qu'une opinion théologique était défendue par la vieille méthode dog-

licæ? Ergo tot veterum episcoporum et doctorum virorum tanta consensio nihil aliud erat quam conspiratio hæreticorum? Aut quod tum laudabatur in illis, id nunc damnatur in nobis? Quodque in illis erat catholicum, id nunc mutatis tantum hominum voluntatibus, repente factum est schismaticum? Aut quod olim erat verum, nunc statim, quia istis non placet, erit falsum? » Son ouvrage est rempli de ce genre de déclamation qui n'est pas sans éloquence, mais qui, à notre époque, ne semblerait pas très concluante.

(1) Cette vaste idée remplit l'*Ecclesiastical Polity*. Je ne puis en donner que quelques extraits qui seront des exemples plutôt que des preuves; la preuve sera évidente pour toute personne compétente qui lira l'ouvrage : « True it is, the ancienter the better ceremonies of religion are; howbeit not absolutely true and without exception; *but true only so far forth as those different ages do agree* in the state of those things for which, at the first, those rites, orders, and ceremonies were instituted. » T. I, pag. 36 : « We count those things perfect, which want nothing requisite for the end whereto they were instituted. » T. I, pag. 191 : « Because when a thing doth cease to be available unto the end which gave it being, the continuance of it must then of necessity appear superfluos, notwithstanding the authority of their Maker, the mutability of that end for which they are made doth also make them changeable. » T. I, pag. 236 : « And therefore laws, though both ordained of God himself, and the end for which they were ordained continuing, may notwithstanding cease, if by alteration of persons or times they be found unsufficient to attain unto that end. » T. I, pag. 238. A la page 240 : « I therefore conclude, that neither God's being Author of laws for government of his church, nor his committing them unto Scripture, is any reason sufficient wherefore all churches should for ever be bound to keep them without change. » Voyez aussi t. III, pag. 169, sur « the exigence of necessity. » Comparez pag. 182, 183, et t. I, pag. 323; t. II, pag. 273, 424. On ne trouve pas la moindre trace de semblables arguments dans Jewell; loin de là, il dit (*Apologia*, pag. 114) : « Certe in religionem Dei nihil gravius dici potest, quam si ea accusetur novitatis. Ut enim in Deo ipso, ita in ejus cultu nihil oportet esse novum. »

matique, il était impossible de la défendre sans s'exposer à l'accusation d'hérésie. Mais lorsqu'elle fut défendue principalement par le raisonnement humain, son point d'appui fut sérieusement affaibli. L'élément de l'incertain se trouva en effet introduit. On pourrait alléguer que les arguments d'une secte sont aussi bons que ceux d'une autre, et que nous ne pouvons être certains de la vérité de nos principes tant que nous n'avons pas entendu ce que nos adversaires ont à dire. Avec l'ancienne théorie théologique, il était facile de justifier la persécution la plus barbare. Si un homme savait que la seule religion véritable est celle qu'il professe, et s'il savait également que ceux qui sont morts avec une opinion contraire ont été condamnés à la perdition éternelle, — s'il savait ces choses sans la moindre possibilité d'un doute, il pourrait arguer avec justice qu'on fait acte de miséricorde en châtiant le corps pour sauver l'âme, et assurer à des êtres immortels leur salut futur, même par des moyens aussi violents que la corde ou le bûcher (1). Mais si cet homme a appris à reconnaître que les questions religieuses doivent être décidées par la raison aussi bien que par la foi, il ne peut guère s'empêcher de réfléchir que la raison de l'esprit même le plus vigoureux n'est pas infaillible, puisqu'elle a conduit les hommes les plus capables à des conclusions complétement opposées. Cette idée, une fois qu'elle est répandue parmi le peuple, ne peut manquer d'influencer sa conduite; aucun homme doué de sens commun et d'honnêteté, n'osera en condamner un autre à mort, à cause de sa religion, lorsqu'il saura que ses propres opinions peuvent fort

(1) L'archevêque Whately a fait à ce sujet quelques excellentes remarques. Voyez son ouvrage *Errors of Romanism traced to their Origin in Human Nature*, pag. 237, 238.

bien être fausses, et que celles de l'homme qu'il a puni étaient peut-être justes. Du moment que les questions religieuses commencent à échapper à la juridiction de la foi, et à se soumettre à celle de la raison, la persécution devient un crime atroce. Il en était ainsi en Angleterre au dix-septième siècle. En devenant plus raisonnable, la théologie devint moins présomptueuse, et par conséquent plus miséricordieuse. Dix-sept ans après la publication du grand ouvrage de Hooker, deux hommes furent publiquement brûlés vifs par les évêques anglais, pour leurs opinions hérétiques (1). Mais c'était là le dernier soupir du fanatisme expirant, et depuis ce jour mémorable le sol de l'Angleterre n'a jamais été souillé du sang d'un homme exécuté pour sa croyance religieuse (2).

Nous avons donc vu l'origine de ce scepticisme qui, en physique, doit toujours être le commencement de la science, et qui, en religion, doit toujours être le commencement de la tolérance. Il n'y a aucun doute que, dans les deux cas, des penseurs individuels peuvent, par un grand effort de génie original, s'affranchir de l'opération de cette loi. Mais dans le progrès des nations, cet affranchissement est impossible. Aussi longtemps que les hommes attribueront les mouvements des comètes directement au doigt de Dieu,

(1) Leurs noms étaient Legat et Wightman, et ils furent exécutés en 1611. Voyez le compte rendu contemporain dans Somer, *Tracts*, t. II, pag. 400-408. Comparez Blackstone, *Comment.*, t. IV, pag. 49; Harris, *Lives of the Stuarts*, t. I, pag. 143, 144, et la note dans Burton, *Diary*, t. I, pag. 118. En parlant de ces martyrs de leurs opinions, M. Hallam dit: « The first was burnt by King, bishop of London; the second by Neyle, bishop of Litchfield. » *Const. Hist.*, t. I, pag. 611, 612.

(2) Il faut dire, à l'honneur de la *Court of Chancery*, qu'à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième elle fit tous ses efforts pour entraver l'exécution de ces lois cruelles qui permettaient à l'église d'Angleterre de persécuter ceux qui ne professaient pas les mêmes doctrines qu'elle. Voyez Chambell, *Chancellors*, t. II, pag. 135, 176, 231.

aussi longtemps qu'ils croiront qu'une éclipse est l'une des manières par lesquelles la divinité exprime sa colère, ils ne seront jamais coupables de présomption blasphématoire en essayant de prédire ces apparitions surnaturelles. Pour qu'ils puissent oser rechercher les causes de ces phénomènes mystérieux, il faut d'abord qu'ils croient, ou, en tout cas, qu'ils soupçonnent la possibilité d'expliquer ces phénomènes au moyen de l'esprit humain. De même, jusqu'à ce qu'ils aient consenti à amener leur religion au tribunal de leur propre raison, ils ne pourront jamais comprendre comment il peut y avoir une diversité de croyances, ou comment un individu quelconque peut avoir une opinion différente de la leur, sans être coupable du crime le plus énorme et le plus impardonnable (1).

Si nous continuons maintenant à suivre le progrès de l'opinion en Angleterre, nous reconnaîtrons la force de ces remarques. Une disposition générale pour l'investigation, le doute, et même l'insubordination, s'empara des esprits. Cette tendance leur permit, en physique, de se débarrasser, pour ainsi dire sans coup férir, des entraves de l'antiquité, et de donner naissance à des sciences basées non sur les

(1) « To tax any one, therefore, with want of reveernce, because he pays no respect to what we venerate, is either irrelevant, or is a mere confusion. The fact, so far as it is true, is no reproach, but an honour; because to reverence all persons and all things is absolutely wrong : reverence shown to that which does not deserve it, is no virtue; no, nor even an amiable weakness, but a plain folly and sin. But if it be meant that he is wanting in proper reverence, not respecting what is really to be respected, that is assuming the whole question at issue, because what we call divine, he calls an idol; and as, supposing that we are in the right, we are bound to fall down and worship, so, supposing him to be in the right, he is no less bound to pull it to the ground and destroy it. » Arnold, *Lectures on Modern History*, pag. 210, 211. Si l'on considère le talent du docteur Arnold, sa grande influence, sa profession, ses antécédents et le caractère de l'université dans laquelle il parlait, on doit avancer que c'est là un passage remarquable et qui mérite bien l'attention de ceux qui veulent étudier les tendances de l'esprit anglais dans notre génération.

notions anciennes, mais sur les observations et sur les expériences individuelles (1). En politique, elle les excita à se révolter contre le gouvernement, et, plus tard, à jeter leur roi sur un échafaud. En religion, elle ouvrit le champ libre à des sectes innombrables, dont chacune proclamait, et souvent exagérait, l'efficacité du jugement individuel (2). Les détails de ce vaste mouvement constituent une des parties les plus intéressantes de l'histoire d'Angleterre : mais sans anticiper sur ce que j'aurai à relater ci-après, je ne ferai mention, pour le moment, que d'un seul exemple, qui, à cause des circonstances dans lequelles il se présenta, caractérise parfaitement l'époque. Le célèbre ouvrage de Chillingworth, sur la *Religion of protestants*, est généralement reconnu pour être le meilleur plaidoyer que les réformateurs aient composé contre l'Église de Rome (3). Il fut

(1) Relativement aux rapports entre l'origine de la philosophie de Bacon et le changement survenu dans les idées des théologiens, comparez Comte, *Philosophie positive*, t. I, pag. 701, avec Whately, *On Dangers to Christian Faith*, pag. 148, 149. Comme Tennemann (*Geschichte der Philosophic*, t. X, pag. 14) le dit, ce changement favorisait le « Belebung der Sellstthætigen Kraft des menschlichen Geistes, » et de là vient l'attaque faite contre la philosophie inductive dans Newman, *Development of Christian Doctrine*, pag. 179-183. Mais M. Newman semble ne pas savoir que nous sommes irrévocablement engagés au mouvement qu'il cherche à renverser.

(2) L'accroissement rapide de l'hérésie vers le milieu du dix-septième siècle est très remarquable, et cette circonstance aida beaucoup la civilisation en Angleterre, en encourageant des habitudes indépendantes de raisonnement. En février 1646-7, Boyle écrivait de Londres : « The are few days pass here, that may not justly be accused of the brewing or broaching of some new opinion. Nay, some are so studiously changling in that particular, they esteem an opinion as a diurnal, after a day or two scarce worth the keeping. If any man have lost his religion, let him repair to London, and (Il warrant him he shall find it): I had almost said too, and if any man has a religion, let him but come hither now, and he schall go near to lose it. » Birch, *Life of Boyle*, dans Boyle, *Works*, t. I, pag. 20, 21. Voyez aussi Bates, *Account of the late Troubles*, édit. 1685, part. II, pag. 219, sur « that unbridled licentiousness of hereticks which grew greater and greater daily. » Comparez Carlyle, *Cromwell*, t. I, pag. 289; Hallam, *Const. Hist.*, t. I, pag. 608, et Carwithen, *History of the Church of England*, t. II, pag. 203 : « Sectaries began to swarm. »

(3) Sans citer l'opinion d'auteurs de second ordre sur Chillingworth, nous rappellerons

publié en 1637 (1), et la position de l'auteur nous porterait à attendre le déploiement le plus complet du fanatisme qui était naturel à l'esprit de son temps. Chillingworth avait, peu de temps auparavant, renié la croyance qu'il venait maintenant attaquer; et, par conséquent, on pouvait supposer qu'il serait enclin à dogmatiser, comme cela arrive généralement aux apostats. De plus, il était le filleul et l'ami intime de Laud (2), dont la mémoire est encore exécrée comme celle de l'homme le plus cruel, le plus vil et le plus dépourvu d'intelligence qui ait jamais occupé le siége épiscopal (3). Il était, en outre, agrégé d'Oxford, et résidait continuellement dans cette ancienne université, qui a toujours été regardée comme le refuge de la superstition, et qui a conservé jusqu'à nos jours cette réputation peu digne d'envie (4). Or si nous examinons l'ouvrage qui avait été écrit sous ces auspices, nous pouvons à peine croire qu'il ait été composé dans la même génération et dans la même contrée dans lesquelles deux hommes avaient été publiquement brûlés vifs, seulement vingt-six années auparavant, pour avoir sou-

seulement que lord Mansfield disait qu'il était « a perfect model of argumentation. » Butler, *Reminiscences*, t. I, pag. 126. Comparez une lettre de Warburton dans Nichol, *Illustrations of the Eighteenth Century*, t. IV, pag. 849.

(1) Des Maizeaux, *Life of Chillingworth*, pag. 141.

(2) Aubrey, *Letters and Lives*, t. II, pag. 285; Des Maizeaux, *Life of Chillingworth*, pag. 2, 9. La correspondance entre Land et Chillingworth est, dit-on, perdue. Des Maizeaux, pag. 12. Carwithen (*Hist. of the Church of England*, t. II, pag. 214) dit : « Land was the god father of Chillingworth. »

(3) Le caractère de Land est maintenant généralement compris et bien connu; ses cruautés odieuses lui ont mérité la haine de ses contemporains, au point qu'après sa condamnation un grand nombre de personnes fermèrent leurs magasins et refusèrent de les rouvrir avant son exécution. Ce fait est mentionné par Walton, un témoin oculaire. Voyez Walton, *Life of Sanderson*, dans Wordsworth, *Eccl. Biog.*, t. IV, pag. 429.

(4) Un auteur moderne avance avec une exquise simplicité que Chillingworth avait puisé ses principes libéraux à Oxford : « The very same college which nursed the high intellect and tolerant principles of Chillingworth. » Bowle, *Life of Bishop Ken*, t. I, pag. XXI.

tenu des opinions différentes de celles de l'Église dominante. Dans le fait, c'est une preuve très remarquable de la prodigieuse énergie du grand mouvement qui avait alors lieu, que son influence se soit fait sentir dans les circonstances les plus défavorables qu'on puisse imaginer, et qu'un ami de Land, un agrégé d'Oxfort, ait établi, dans un grave traité de théologie, des principes renversant complétement l'esprit théologique qui, pendant tant de siècles, avait tenu l'Europe entière dans l'esclavage.

Dans ce grand ouvrage, toutes les autorités en matières religieuses son mises au défi. Hooker avait certainement fait appel de la juridiction des Pères à celle de la raison ; il avait cependant eu soin d'ajouter que la raison individuelle devait s'incliner devant celle de l'Église, telle que nous la trouvons exprimée dans les grands conciles, et dans la voix générale de la tradition ecclésiastique (1). Mais Chillingworth ne voulait accepter rien de tout cela. Il n'admettait aucune restriction qui tendait à poser une limite au droit sacré du jugement individuel. Non seulement il allait bien plus loin que Hooker dans son oubli des Pères (2), mais même il se permettait de mépriser les conciles. Quoique le seul but de son ouvrage fût de décider entre les prétentions contradictoires des deux plus grandes sectes qui aient jamais divisé l'Église chrétienne, il ne cite jamais comme autorité les

(1) Le respect outré de Hooker pour les conciles de l'Église est remarqué par M. Hallam, *Const. hist.*, t. I, pag. 213. Comparez les remarques pleines d'hésitation de Coleridge dans ses *Literary Remains*, t. III, pag. 35, 36.

(2) Il appelle avec mépris la lecture des Pères un voyage de « North-west discovery, » Chillinworth, *Religion of Protestants*, pag. 366. Il n'a pas le moindre respect même pour Augustin, qui était probablement le plus remarquable parmi eux. Voyez ce qu'il dit aux pag. 196, 333, 376, et aussi pag. 252, 346. Il remarque que les hommes d'église « account them fathers when they are fort them, and children when they are against them. » *Calamy's Life*, t. I, p. 253.

conciles de cette Église relativement à laquelle ces controverses étaient agitées (1). Son intelligence vigoureuse et subtile, pénétrant jusqu'au fond du sujet, dédaignait ce genre de polémique qui avait longtemps occupé les esprits. Dans la discussion des points en litige entre les catholiques et les protestants, il ne cherche pas à savoir si les doctrines en question ont reçu l'approbation de l'Église primitive, mais il demande si elles sont d'accord avec la raison humaine, et il n'hésite pas à dire que, quelque vraïes qu'elles puissent être, nul homme n'est tenu de les accepter, s'il trouve qu'elles sont contraires à la voix de sa propre intelligence. Il ne consent pas non plus à ce que la foi remplace le manque d'autorité. Chillingwortth force même ce principe favori des théologiens à se soumettre à la suprématie de la raison humaine (2). La raison, dit-il, nous donne le savoir, tandis que la foi ne nous donne que la croyance, qui, étant seulement une partie du savoir, lui est nécessairement inférieure. C'est par la raison, et non par la foi, que nous devons juger en matières religieuses, et c'est par la raison seule que nous pouvons distinguer la vérité du mensonge. Enfin, il rappelle solennellement à ses lecteurs qu'en matière de religion on ne doit demander à personne de tirer des conclusions sérieuses de prémisses imparfaites, ou d'ajouter

(1) Au sujet de l'autorité supposée des conciles, voyez *Religion of Protestants*, pag. 132, 463. On trouve une preuve curieuse de la lenteur du progrès fait par les théologiens, en observant les idées différentes de quelques membres de notre clergé sur ces matières. Voyez, par exemple, *Palmer on the Church*, 1839, t. II, pag. 150, 171. Dans aucune autre branche d'investigation nous ne trouvons cette détermination obstinée à adhérer aux théories que tous les hommes raisonnables ont rejetées depuis deux siècles.

(2) Dans le fait, il essaie de forcer cette même doctrine sur les catholiques, et naturellement, s'il y avait réussi, la controverse eût été terminée. Il dit, avec assez de mauvaise foi : « Your church you admit, because you think you have reason to do so; so that by you, as well as Protestants, all is finally resolved into your own reason. » *Relig. of Protest.*, pag. 134.

foi, sur une évidence insuffisante, à des exposés improbables, et encore moins, ajoute-t-il, doit-on s'attendre à ce que l'homme prostitue sa raison au point de croire avec une foi infaillible ce qu'il lui est impossible de prouver par des arguments infaillibles (1).

Il n'est personne qui, en y réfléchissant un peu, n'aperçoive la tendance manifeste de ces idées. Mais ce qu'il importe encore plus d'observer, ce sont les étapes par lesquelles, dans la marche de la civilisation, l'esprit humain a dû passer avant de pouvoir gravir ces hauteurs. La réforme, en détruisant le dogme de l'infaillibilité de l'Église, avait naturellement affaibli la vénération qu'on éprouvait pour l'antiquité ecclésiastique. Cependant, telle était la force des vieilles habitudes, que les Anglais continuèrent longtemps à respecter ce qu'ils avaient cessé de vénérer. C'est ainsi que Jewel, tout en reconnaissant l'autorité suprême de la Bible, chaque fois qu'il rencontrait une question sur laquelle les livres saints ne se prononçaient pas ou n'exposaient qu'en termes assez vagues, allait tout inquiet en demander l'explication à l'Église des premiers jours, dont les décisions pou-

(1) « God desires only that we believe the conclusion, as much as the premises deserve; that the strength of our faith be equal or proportionable to the credibility of the motives tot it. » *Relig. of Protest.*, p. 66. « For my part, I am certain that God hath given us our reason to discern between truth and falsehood; and he that makes not this use of it, but believes things he knows not why, I say it is by chance that he believes the truth, and not by choice; and I cannot but fear that God will not accept of this sacrifice of fools. » Pag. 133. « God's spirit, if he please, may work more, — a certainty of adherence beyond a certainty of evidence; but neither God doth, nor man may, require of us, as our duty, to give a greater assent to the conclusion than the premises deserve; to build an infallible faith upon motives that are only highly credible and not infallible; as it were a great and heavy building upon a foundation that hath not strength proportion ate. » Pag. 149. « For faith is not knowledge, no more than trhee is four, but eminently contained in it; so that he that knows, believes, and something more; but he that believes many times does not know — nay, if he doth barely and merely believe, he doth nover know. » Pag. 112. Voyez aussi pag. 117.

vaient, à ses yeux, trancher toutes les difficultés. Il ne faisait donc usage de sa raison que pour constater les différences existant entre l'Écriture et la tradition ; n'y avait-il pas désaccord entre les deux, alors il témoignait pour l'antiquité une déférence que nous considérons aujourd'hui comme superstitieuse. Trente ans après lui vint Hooker (1); celui-ci avança d'un pas, et, en établissant des principes devant lesquels Jewel eût reculé tout craintif, il porta un grand coup à ce que Chillingworth était appelé à détruire de fond en comble. C'est ainsi que ces trois grands hommes représentent les trois époques distinctives des trois générations successives dans lesquelles ils ont respectivement vécu. Chez Jewel, la raison est, si je puis m'exprimer ainsi, la superstructure du système; mais l'autorité est la base sur laquelle s'appuie cette superstructure. Chez Hooker, l'autorité n'est que la superstructure, et la raison la base (2). Mais chez Chillingworth, dont les écrits furent les signes avant-coureurs de l'orage à venir, l'autorité disparaît entièrement, et l'édifice de la religion ne repose que sur la manière dont la raison humaine, ne prenant aide que de soi, interprétera les décrets du Dieu omnipotent.

(1) Au sujet du rapport existant entre la réforme et les opinions soutenues dans *Ecclesiastical Polity*, comparez Newman, *Development of Christian doctrine*, pag. 47, avec quelques remarques fort justes de Locke contenues dans King, *Life of Locke*, t. II, pag. 99, 101. Locke, qui n'était rien moins que l'ami de l'Église, avait une grande admiration pour Hooker : il l'appelle quelque part « the arch-philosopher. » *Essay on Government*, Locke, *Works*, t. IV, p. 380.

(2) Le contraste entre Jewel et Hooker était si marqué, que plusieurs des adversaires de ce dernier se servirent contre lui de l'*Apology* de Jewel. Voir Wordsworth, *Eccl. Biog.*, t. III, pag. 513. Le docteur Wordsworth traite ce fait de « curious » : mais ce qui serait bien plus curieux, c'est qu'il en eût été autrement. Comparez les remarques présentées par l'évêque de Limerick (Parr, *Works*, t. II, pag. 470, *Notes on the Spital sermon*) qui dit que Hooker « opened that fountain of reason, etc. ; » ces louanges ne seront pas estimées trop fortes par ceux qui ont comparé *Ecclesiastical Polity* avec les œuvres théologiques antérieures de l'Église anglicane.

L'immense succès de la grande œuvre de Chillingworth a dû aider au mouvement dont elle est elle-même l'évidence (1). Revendication décisive du libre arbitre en matière de religion (2), elle justifia le bouleversement de l'Église anglicane auquel devait assister la même génération. Son principe fondamental fut adopté par les écrivains les plus influents du dix-septième siècle, tels que Hales, Owen, Taylor, Burnet, Tillotson, Locke, même par le prudent Temple, qui s'accommodait si bien au temps : tous, ils représentèrent avec insistance l'autorité du jugement privé comme un tribunal dont nul ne pouvait appeler. La conclusion à en tirer n'est-elle pas des plus claires (3)? Si le jugement individuel est la pierre de touche de la vérité, si nul ne peut affirmer que les jugements des hommes, qui sont souvent contradictoires, puissent jamais être infaillibles, il s'ensuit nécessairement que, pour la vérité religieuse, il n'y a pas de criterium décisif. Triste et, c'est ma ferme croyance, très inexacte conclusion : mais enfin conclusion dont toute nation doit être bien pénétrée avant de pouvoir parfaire la grande œuvre de la tolérance qui, dans notre pays même, et de nos jours, n'est pas encore consommée. Il est nécessaire que les hommes apprennent à douter avant d'arriver à

(1) Des Maizeaux (*Life of Chillingworth*, pag. 220, 221) dit : « His book was received with a general applause ; and, what perhaps never happened to any other controversial work of that bulk, two editions of it were published within less than five months. . . . . The quick sale of a book, and especially of a book of controversy, in folio, is a good proof that the author hit the taste of his time. » Voir également *Biographia Britannica*, édit. Kippis, t. III, pag. 511, 512.

(2) Ou bien, pour nous servir des termes circonspects de Calamy, l'œuvre de Chillingworth « appeared to me to go a great way towards the justifying of moderate conformity. » Calamy, *Life*.

(3) On trouvera dans *Staüdlin, Geschichte der theologischen Wissenschaften*, t. II, pag. 95 et suivantes, un aperçu rapide mais très bien fait, de l'aspect que commença à présenter l'esprit anglais à cette époque.

la tolérance, et qu'ils reconnaissent la faillibilité de leurs propres opinions, avant de respecter les opinions de leurs adversaires (1). Grand résultat qui est encore loin d'être atteint dans aucun pays! Car en Europe, les esprits, sortis à peine de leur état de crédulité primitive et de leur confiance trop présomptueuse dans leurs propres croyances, en sont encore à une période mixte et pour ainsi dire d'essai. Lorsque cette période sera franchie, lorsque nous aurons appris à n'estimer les hommes que d'après leur caractère et leurs actes, et nullement d'après leurs dogmes théologiques, nous pourrons alors former nos opinions religieuses par ce procédé purement transcendant que dans tous les siècles il a été donné à quelques esprits inspirés d'entrevoir. Quiconque a étudié les progrès de la civilisation moderne doit voir clairement que c'est vers cette direction que les choses tendent rapidement. Dans le court espace de trois siècles, le vieil esprit théologique a été contraint, non point de décliner de sa suprématie si longtemps établie, mais d'évacuer les forteresses où, devant la marche du savoir, il avait vainement cherché à se retirer en sûreté; il a été peu à peu forcé d'abandonner toutes ses prétentions les plus chères (2).

(1) Dans Whately, *Dangers to Christian faith*, pag. 188, 198, l'auteur fait un exposé très net des arguments, communément admis de nos jours, contre la contrainte en matière d'opinions religieuses. Mais les plus puissants de ces arguments sont entièrement fondés sur la question de convenance : c'est dire qu'à coup sûr ils auraient été repoussés dans un siècle animé de fortes convictions religieuses. Coleridge (*Litt. Remains*, t. I, pag. 312, 315) indique quelques-unes, rien que quelques-unes, des difficultés théologiques touchant la tolérance ; dans un autre ouvrage (*The Friend*, t. 1, pag. 73) il parle, et c'est là le vrai point, de « that same indifference which makes toleration so easy a virtue with us. » Consulter également Archdeacon Hare, *Guesses et Truth*, 2e série, 1848, pag 278; ainsi que Nichol, *Illustrations of Lit. Hist.*, t. V, pag. 817 : « A spirit of mutual toleration and forbearance has appeared (at least one good consequence of religions indifference.) »

(2) Il serait inutile de présenter des preuves à l'appui d'un fait aussi notoire · cependant dans Capefigue, *Hist. de la Réforme*, t. I, pag. 228, 229, il y a quelques observations intéressantes qui frapperont le lecteur.

Aussi bien, quoiqu'en Angleterre on ait récemment accordé une proéminence passagère à certaines controverses religieuses, cependant les circonstances qui les ont accompagnées témoignent du changement qui s'est opéré dans le caractère du siècle. La grande majorité des hommes instruits regardent avec la plus parfaite indifférence des querelles qui, il y a cent ans, auraient enflammé tout le royaume. Les complications de la société moderne et l'immense diversité des intérêts qui la partagent ont grandement contribué à distraire l'intellect et à l'empêcher de se fixer sur des sujets qui, aux yeux d'un peuple moins occupé, auraient une importance suprême. En outre, les richesses accumulées de la science surpassent de beaucoup celles de tous les autres âges, et nous y puisons des aspirations d'un si puissant intérêt, que presque tous nos plus grands penseurs y consacrent tout leur temps et refusent de s'occuper de questions n'ayant trait qu'à de simples croyances spéculatives. Il en résulte que les questions que l'on regardait autrefois comme les plus importantes, on les abandonne aujourd'hui à des hommes inférieurs qui singent le zèle, sans posséder l'influence de ces grands membres de l'Église dont les œuvres comptent parmi les gloires de notre littérature des premiers temps. Sans doute, ces turbulentes polémiques ont, par leur clameur, jeté le trouble dans l'Église, mais sur la masse de l'intellect anglais elles n'ont pas fait la plus légère impression, et l'imposante majorité de la nation s'oppose d'une manière insigne à la religion monastique et ascétique que l'on cherche en vain à rétablir aujourd'hui. La vérité est que le temps de toutes ces choses-là est passé. Depuis longtemps les intérêts théologiques ont cessé d'être suprêmes : ce ne sont plus les idées théocratiques qui gouvernent les affaires

des nations (1). En Angleterre, où la marche a été plus rapide que partout ailleurs, ce changement est très remarquable. Dans toute autre partie nous avons eu une série de puissants et profonds penseurs, qui ont été l'honneur de leur pays et ont fait l'admiration du monde entier. Mais, depuis plus d'un siècle, nous n'avons pas produit une seule œuvre originale dans toute l'étendue des controverses théologiques. Depuis plus d'un siècle, l'apathie à cet égard a été si marquée, que pas une seule addition précieuse n'a été faite à cet immense champ des études de divinité qui de génération en génération perdent, parmi les penseurs, de leur ancien intérêt (2).

(1) Un écrivain, qui connaît parfaitement la condition sociale des grands pays de l'Europe : « Ecclesiastical power is almost extinct as an active element in the political or social affairs of nations or of individuals; in the cabinet or in the family circle; and a new element, literary power, is taking its place in the government of the world. » Laing, *Denmark*, 1852, p. 82. A l'égard de cette tendance naturelle relativement à la législation, voir Meyer, *Esprit des Institut. judiciaires*, t. I, pag. 267 note, et un bon précis dans Staüdlin, *Gesch. der theolog. Wissenchaften*, t. II, pag. 304, 305. Il n'est pas surprenant qu'une grande partie du clergé se récrie contre un mouvement si subversif: c'est leur pouvoir qui est en jeu. Comparez Ward, *Ideal of a Christian Church*, pag. 40, 108, 111, 388; Sewell, *Christian Politics*, pag. 276, 277, 279; Palmer, *Treatise on the Church*, t. II, p. 361. C'est ainsi que tout tend à confirmer la prédiction remarquable de sir James Mackintosh, à savoir que « Church power (unless some revolution, auspicious te priestcraft, should replunge Europe in ignorance) will certainly not survive the « Nineteenth Century. » *Mem. of Mackintosh*, t. I, pag. 67.

(2) The « divines » in England at the present day, her bishops, professors, and prebendaries, are not theologians. They are logicians, chemits, skilled in the mathematics, historians, poor commentators upon Greek poets. » Théodore Parker, *Critical and Miscellaneous Writings*, 1848, pag. 302. A la page 33, cet auteur si compétent dit : « But, within the present century, what has been written in the English tongue, in any department of theological scolarship, which is of value and makes a mark on the age? The *Bridgewater Treatises*, and the new edition of *Paley*, — we blush to confess it, — are the best things. « Sir William Hamilton (*Discussions on Philosophy*, 1852, pag. 699) parle de la décadence de la « Britisch theology, » quoiqu'il paraisse en ignorer la cause. Le révérend M. Ward (*Ideal of a Christian Church*, pag. 405) fait remarquer que « we cannot wonder, however keenly we may mourn, at the decline and fall of dogmatic theology. » Voir également lord Jeffrey, *Essays*, t. IV, p. 337 : « Warburton, we think, was the last of our great divines. . . . . The days of the Cudworths and Barrows, the Hookers and Taylors, are long gone ly. » Le docteur Parr fut le seul théologien anglais

Tout cela n'est qu'une partie des signes innombrables qui doivent frapper tout homme qui n'est pas aveuglé par les préjugés d'une éducation incomplète. L'immense majorité du clergé, quelques-uns par ambition, mais la plus grande partie, j'aime à le croire, par des motifs de conscience, s'efforcent d'arrêter les progrès du scepticisme qui nous assaille de tous côtés (1). Il est temps que ces prosélytes, animés de

depuis Warburton qui possédât un savoir suffisant pour relever cette position; mais il se refusa toujours à cette tâche parce que, sans s'en rendre compte à soi-même, l'esprit de son siècle l'en détournait. Ainsi, nous voyons qu'en 1823 il écrit à l'archevêque Magee : « As te myself, I long ago determined not to take any active part in polemical theology. » Parr, *Works*, t. VII, pag. 11.

De la même manière, depuis le commencement du dix-huitième siècle, il n'y a presque personne qui ait lu attentivement les Pères de l'Église, si ce n'est à titre de recherches historiques et tout à fait indépendantes de la théologie. On commença à les négliger vers le milieu du dix-septième siècle, époque à laquelle on discontinua de les citer dans les sermons. Burnet, *Own Time*, t. 1, pag. 329, 330; Orme, *Life of Owen*, pag. 184. Dès lors ils tombèrent rapidement en discrédit, et le révérend M. Dowling (*Study of Ecclesiast. History*, pag. 195) affirme que « Waterland, who died in 1740, was the last of our great patristical scolars. » Je puis ajouter que, neuf ans après la mort de Waterland, la décadence étonnante des études suivies parmi le clergé frappa tellement Warburton, depuis évêque de Gloucester, qu'il écrivit à Jortin, d'une façon assez rude : « Anything makes a divine among our parsons. » Voir sa *Letter*, écrite en 1749, dans Nichol, *Illustrations of Lit. Hist.*, t. II, p. 173; enfin on trouvera d'autres preuves de la négligence que le clergé témoignait pour les anciennes études dans Jones, *Memoirs of Horne, Bishop of Norwich*, pag. 68, 184; et dans les plaintes du docteur Knowler, en 1766, rapportées dans Nichol, *Lit. Anec.*, t. II, p. 130. Depuis lors on a tenté à Oxford de remédier à cette tendance, mais des tentatives de cette nature, entravées qu'elles sont par la marche générale des choses, ont été et seront futiles. L'inanité des efforts qu'on a faits récemment est si manifeste, que l'un de ceux qui cultivent ce champ avec le plus d'ardeur admet que, sous le rapport des connaissances, son parti n'a rien accompli; il va même jusqu'à déclarer avec une certaine amertume que « it is melancholy to say it, but the chief, perhaps the only, English writer who has any claim to be considered on ecclesiastical historian, is the infidel Gibbon. » Newman, *On the Development of Christian doctrine*, pag. 5.

(1) Comme quelques écrivains, chez lesquels le désir a plus de part en cela que le savoir, cherchent à nier ce fait, il peut être bon de faire remarquer qu'une immense quantité d'évidence atteste que le scepticisme se répand de plus en plus depuis la fin du dix-huitième siècle, c'est ce qui ressortira de la comparaison des ouvrages suivants : Whately, *Dangers to Christian Faith*, pag. 87; Kay, *Social condition of the People*, t. II, pag. 506; Tocqueville, *de la Démocratie*, t. III, pag. 72; J.-H. Newman, *On Development*, pag. 28, 29; F.-W. Newman, *Natural History of the Soul*, pag. 197; Parr, *Works*, t. II, pag. 5, t. III, pag. 688, 689; Felkin, *Moral statistics*, *Journal of Sta-*

bonnes intentions, mais fourvoyés, découvrent l'illusion sous l'empire de laquelle ils agissent. Ce qui excite si fort leurs alarmes, c'est le degré intermédiaire qui conduit de la superstition à la tolérance. Les esprits les plus élevés ont passé par cette phase et s'approchent de la forme qui est probablement la forme finale de l'histoire religieuse de la race humaine. Mais la masse du peuple, quelques-uns même parmi ceux qu'on appelle communément les gens instruits, ne font que d'entrer dans cette période moins avancée où la marque principale de l'esprit, c'est le scepticisme (1). Loin donc de nous laisser emporter par la crainte, à la vue de ce courant qui s'accroît rapidement, nous devons plutôt faire tout en notre pouvoir pour encourager un mouvement qui, tout désagréable qu'il soit pour quelques individus, est salutaire pour tous, parce qu'il n'y a que cela qui puisse détruire radicalement la bigoterie religieuse. Nous ne devons pas non plus

tist. Soc., t. I, p. 541; Watson, *Observations on the Life of Wesley*, pag. 155, 194; Matter, *Hist. du Gnosticisme*, t. II, pag. 485; Ward, *Ideal of a Christian Church*, pag. 266, 267, 404; Turner, *Hist. of England*, t. II, pag. 129, 142, t. III, pag. 509; Priestley, *Memoirs*, t. I, pag. 127, 128, 446, vol. II, p. 751; Cappe, *Memoirs*, p. 367; Nichol, *Lit. Anec. of Eighteenth century*, t. IV, pag. 671, t. VIII, p. 473; Nichol, *Illust. of Lit. Hist.*, t. V, pag. 640; Combe, *Notes on the United States*, t. II, pag. 171, 172 et 183.

(1) Un de mes amis, homme de grand talent, m'a donné à entendre qu'il y avait une classe de personnes qui se méprendraient sur cette expression, et qu'il y avait une autre classe qui, sans s'y méprendre, en détournerait de propos délibéré la signification. Donc il est bon d'exposer nettement ce que je veux dire par le mot « scepticisme. » Eh bien, par scepticisme, j'entends la difficulté de croire; de sorte que le scepticisme qui s'augmente est la perception augmentée de la difficulté de prouver des assertions, ou, en d'autres termes, c'est l'application augmentée et la diffusion augmentée des règles du raisonnement et des lois de l'évidence. Ce sentiment d'hésitation a été, dans tout le champ de la pensée, le préliminaire invariable de toutes les révolutions intellectuelles par où a passé l'esprit humain; sans lui, progrès, changement, civilisation, tout serait impossible. En physique, c'est le précurseur nécessaire de la science; en politique, de la liberté; en théologie, de la tolérance. Voilà les trois formes principales du scepticisme : il est donc clair qu'en matière de religion le sceptique se tient à mi-chemin entre l'athéisme et l'orthodoxie, évitant les deux extrêmes, parce qu'il voit que l'on ne saurait prouver ni l'un ni l'autre.

nous étonner si, avant que ce résultat soit atteint, il faut d'abord souffrir jusqu'à un certain degré (1). La croyance exagérée d'un siècle n'est que la réaction de la trop grande incrédulité d'un autre. Les imperfections de la nature humaine sont telles que nous sommes forcés, par les lois mêmes de son progrès, de traverser ces crises de scepticisme et d'affliction mentale qui, aux yeux du vulgaire, sont des périodes de décadence et de honte nationales, tandis qu'elles sont uniquement comme le feu qui doit purifier l'or avant que le précieux métal puisse déposer ses scories dans le creuset du raffineur. Pour nous servir des images du grand auteur d'allégories, il est nécessaire que le pauvre pèlerin, chargé du fardeau des superstitions accumulées, ait traversé péniblement l'Étang du Désespoir et la Vallée de la Mort, avant d'atteindre la glorieuse Cité, toute resplendissante d'or et de diamants, dont la seule vue le récompense suffisamment de ses peines et de ses craintes.

(1) Ce qu'un savant historien a dit de l'effet que la méthode de Socrate produisit sur un très petit nombre d'esprits, en Grèce, peut s'appliquer à l'état par lequel une grande partie de l'Europe passe en ce moment : « The Socratic dialectics, clearing away from the mind its mist of fancied knowledge, and laying bare the real ignorance, produced an immediate effect, like the touch of the torpedo. The newly-created consciousness of ignorance was alike unexpected, painful, and humiliating, — a season of doubt and discomfort, yet combined with an internal working and yearning after truth, never before experienced. Such intellectual quickening, which could never commence until the mind had been disabused of its original illusion of false knowledge, was considered by Socrates not merely as the index and precursor, but as the indispensable condition of future progress. » Grote, *Hist. of Greece*, t. VIII, pag. 614, 615, in-8°, 1851. Comparez *Kritik der reinen Vernunft*, Kant, *Werke*, t. II, pag. 572, 577 : « So ist der Skeptizismus ein Ruheplatz für die menschilde Vernunft, da sie sich über ihre dogmatische Wanderung besinnen und den Entwurf von der Gegend machen kann, wo sie sich befindet, um ihren Weg fernerhin mit mehrerer Sicherheit wæhlen zu kœnnen, aber nicht ein Wohnplazt zum bestændigen Aufenthalte. . . . . So ist das skeptische Verfahren zwar an sich selbst für die Vernunftfragen nicht befriedigend, aber doch vorübend, um ihre Vorsichtigkeit zu erwecken und auf gründliche Mittel zu weisen, die sie in ihren rechtmæssigen Besitzen sichern kœnnen. »

Pendant toute la durée du dix-septième siècle, le double courant du scepticisme et de la tolérance continua d'avancer, quoique ses progrès fussent arrêtés à chaque instant par les deux successeurs d'Élisabeth qui, en toutes choses, prirent le contre-pied de la politique éclairée de cette grande reine. Ces princes épuisèrent leur force dans la lutte contre les tendances d'un siècle qu'ils étaient incapables de comprendre : heureusement, l'esprit qu'ils cherchaient à détruire s'était fixé sur une hauteur d'où il se jouait de leurs efforts. A la même époque, la nature des querelles qui, pendant cinquante ans, divisèrent le pays vinrent encore aider davantage à la marche de l'esprit anglais. Sous le règne d'Élisabeth, la grande lutte avait eu lieu entre l'Église et ses adversaires, entre ceux qui étaient orthodoxes et ceux qui étaient hérétiques. Mais, sous les règnes de Jacques et de Charles, la théologie se fondit pour la première fois dans la politique. Ce n'était plus une lutte de croyances et de dogmes : non, c'était une lutte entre ceux qui supportaient le trône et ceux qui supportaient le parlement. S'attachant ainsi à des questions d'une importance réelle, les esprits délaissèrent ces sujets inférieurs qui avaient accaparé l'attention de leurs pères (1). Enfin, lorsque les affaires publi-

(1) Le docteur Arnold, dont l'œil pénétrant découvrit ce changement, dit (*Lectures on modern History*, pag. 232), « what strikes us predomin antly, is, that what, in Elisabeth's time, was a controversy between divines, was now a great political contest between the crown and the parliament. » Les compilateurs ordinaires, tels que sir A. Alison (*Hist. of Europe*, t. I, pag. 51) et autres ont représenté ce mouvement sous les plus fausses couleurs, erreur d'autant plus singulière, que le caractère éminemment politique de la lutte fut reconnu par plusieurs contemporains. Cromwell lui-même, malgré toute la difficulté de la partie qu'il avait à jouer, déclara nettement, en 1655, que l'origine de la guerre n'était pas religieuse. Voir Carlyle, *Cromwell*, t. III, pag. 103, et l'évidence corroborative dans Walker, *History of Independency*, part. I, pag. 132. Jacques Ier vit aussi que les puritains étaient plus dangereux pour l'État que pour l'Église : « Do not so for differ from us in points of religion, as in thar confused form of policy and parity; being ever disconden-



ques eurent atteint leur crise, le sort cruel du roi, tout en avançant fortuitement les intérêts du trône, fut très funeste à ceux de l'Église. Il n'y a pas de doute que les circonstances qui accompagnèrent l'exécution de Charles, donnèrent le coup de grâce au système tout entier de l'autorité théocratique, coup dont, dans notre pays, elle n'a jamais pu se relever. La mort violente du roi excita les sympathies du peuple; en renforçant ainsi les mains des royalistes, elle précipita la restauration de la royauté (1). Mais le nom seul du grand parti qui s'était élevé au pouvoir indiquait le changement qui, au point de vue religieux, s'opérait dans l'esprit de la nation. Assurément, ce n'était pas peu de chose que l'Angleterre fût gouvernée par des hommes qui s'appelaient « indépendants, » et qui, sous ce titre, repoussèrent non seulement les prétentions du clergé, mais professèrent encore un souverain mépris pour tous les rites et les dogmes que le clergé n'avait cessé d'amasser durant plusieurs siècles (2). Les indépendants, il est vrai, ne poussèrent pas

ted with the present government, and impatient to suffer any superiority; which maketh their sects insufferable in any well-governed commonwealth. » *Speech of James I, Parl. Hist.*, t. I, pag. 982. Voir également les observations que l'on attribue à De Foe, *Somers Tracts*, t. IX, pag. 572 · «The kind and parliament fell out about watters of civil right; ... the first difference between the king and the English parliament did not respect religion, but civil property. »

(1) Voir Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, pag. 716. Sir W. Temple, dans ses *Memoirs*, fait observer que le trône de Charles II fut affermi par « what had passed in the last reign. » Temple, *Works*, t. II, p. 344. Les remarques de M. de Lamartine sur l'exécution de Louis XVI pourront confirmer ce fait (*Hist. des Girondins*, t. V, pag. 86, 87) : « Sa mort, au contraire, aliénait de la cause française cette partie immense des populations qui ne juge les événements humains que par le cœur. La nature humaine est pathétique; la république l'oublia, elle donna à la royauté quelque chose du martyre, à la liberté quelque chose de la vengeance. Elle prépara ainsi une réaction contre la cause républicaine, et mit du côté de la royauté la sensibilité, l'intérêt, les larmes d'une parties des peuples. »

(2) L'énergie avec laquelle la Chambre des communes repoussa, en 1646, les prétentions de « the assembly of divines » est une des nombreuses preuves de la détermination à laquelle était arrivé le parti dominant de ne pas laisser passer les empiétements théocra-

toujours jusqu'au bout les conséquences de leurs doctrines (1). Néanmoins, c'était un grand point de voir ces doctrines reconnues par les autorités constituées de l'État. En outre, il est important de faire remarquer que les puritains étaient beaucoup plus fanatiques que superstitieux (2). Leur ignorance des vrais principes du gouvernement était si grande, qu'ils établirent des lois pénales contre les vices pri-

tiques. Voir les détails remarquables, *Parl. Hist.*, t. III, pag. 459, 463; voir aussi pag. 1305. Comme conséquence naturelle, les indépendants furent la première secte qui, en possédant le pouvoir, soutint le principe de la tolérance. Consultez Orme, *Life of Owen*, pag. 63, 75, 102, 111; Somer, *Tracts*, t. XII, pag. 642; Walker, *Hist. of Independency*, part. II, pag. 50, 157; part. III, pag. 22; Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, pag. 640, 640. Quelques écrivains font un grand mérite à Jeremy Taylor de sa défense de la tolérance (Heber, *Life of Taylor*, part. XXVII, et Parr, *Works*, t. IV, pag. 417), mais la vérité est que, lorsqu'il écrivit son fameux ouvrage *Liberty of Prophesying*, ses ennemis étaient au pouvoir, de sorte qu'il plaidait en faveur de ses propres intérêts. Cependant le jour où l'Église reprit le dessus, Taylor retira les concessions qu'il avait faites à l'époque de l'adversité. Voir les remarques dictées par l'indignation dans Coleridge, *Lit. Remains*, t. III, pag. 250; Coleridge, malgré toute son admiration ordinaire pour Taylor, s'exprime en termes très forts sur cette désertion; voir enfin une lettre récemment publiée, *Letter of Percy, Bishop of Dromore*, Nichol, *Illustrations of Lit. History*, t. VII, pag. 464.

(1) Cependant l'évêque Short (*History of the Church of England*, in-8°, 1847, pag. 452, 458) dit, ce qui est indubitablement vrai, que « the hostility of Cromwell to the church was not theological but political. » L'évêque Kennet fait la même remarque. Note dans Burton, *Diary*, t. II, p. 479. Voir également Vaughan, *Cromwell*, t. I, part. XCVII; au sujet de l'esprit généralement tolérant de ce grand homme, voir Hallam, *Const. Hist.*, t. II, pag. 14, et l'évidence dans Harris, *Lives of the Stuarts*, t. III, pag. 37, 47. Mais on trouvera la déclaration la plus nette de ce principe dans une *Letter from Cromwell to major-general Crawford*, récemment publiée dans Carlyle, *Cromwell*, t. I, pag. 202, 203, in-8°, 1846. Cromwell écrit : « Sir, the state, in choosing men to sewe it, takes no notice of their opinions; if they be willing faithfully to serve it, that satisfies. » Voir une preuve nouvelle dans Carwithen, *Hist. of the Church of England*, t. II, pag. 245, 249.

(2) L'on ne saurait comprendre la véritable histoire des puritains si l'on ne prend pas cela en considération. Dans cette Introduction il m'est impossible de discuter un si vaste sujet; je dois le réserver pour l'avenir dans la partie de cet ouvrage où je traiterai spécialement de l'histoire d'Angleterre. En attendant, je puis dire que la distinction entre le fanatisme et la superstition est clairement indiquée, mais non point analysée dans Whately, *Errors of Romanism traced to their origin in human nature*, pag. 49, qu'il faudrait rapprocher de Hume, *Philosophical Works*, t. III, pag. 81, 89, Edin, 1826, où il explique la différence entre l'enthousiasme et la superstition, différence qui est notée, mais, ce semble, mal comprise, par Maclaine, dans ses *Additions to Mosheims Eccl. Hist.*, t. II, pag. 38.

vés, et s'imaginèrent que la législation pouvait mettre un frein à l'immoralité (1). Néanmoins, malgré cette grave erreur, ils résistèrent toujours aux agressions venant même de leur clergé, et la destruction de l'ancienne hiérarchie épiscopale, quoique peut-être elle fût trop hâtivement consommée, a dû produire nombre d'excellents résultats. Lorsque le grand parti qui avait accompli toutes ces choses fut enfin renversé, la marche des événements continua toujours à tendre vers la même direction. Après la restauration, l'Église, quoiqu'on l'eût rétablie dans sa pompe primitive, avait évidemment perdu son ancien pouvoir (2). En même temps le nouveau roi, par légèreté plutôt que par raison, dédaignait les querelles des théologiens et traitait les questions de religion avec une tiédeur qu'il regardait comme une indifférence philosophique (3). Les courtisans suivirent son exemple, s'imaginant qu'ils ne pouvaient pas s'égarer du moment qu'ils imitaient celui qu'ils considéraient comme

(1) Comparez Barrington, *Observations on the Statutes*, p. 143, avec Burton, *Diary of the parliaments of Cromwell*, t. I, pag. XCVIII, 145, 392, t. II, pag. 35, 229. En 1650, être accusé pour la seconde fois de fornication constituait un crime capital; mais après la restauration, Charles II et ses amis trouvèrent cette loi assez gênante; elle fut donc rappelée. Voir Blackstone, *Commentaries*, t. IV, pag. 65.

(2) Voir *Life of Ken, by a Sayman*, édit. 1854, t. I, pag. 51. A la page 129 le même écrivain dit avec tristesse : « The Church recovered much of her temporal possessions, but not her spirital rule. » Le pouvoir des évêques fut diminué « by the destruction of the court of high commission. » Short, *Hist. of the Church of England*, pag. 595. Consultez aussi, relativement à la diminution de l'influence du clergé anglican après la restauration, Southey, *Life of Wesley*, t. I, pag. 278, 279; et Watson, *Observations on the Life of Wesley*, pag. 129, 131.

(3) Buckingham et Halifax, les deux hommes peut-être qui connurent le mieux Charles II, déclarent tous deux qu'il était déiste. Comparez Lingard, *Hist. of England*, t. VIII, pag. 127, avec Harrit, *Lives of the Stuarts*, t. V, pag. 55. Sa conversion subséquente au catholicisme est exactement analogue à la dévotion de Louis XIV qui ne fit que s'accroître durant les dernières années de sa vie. Dans les deux cas, la superstition fut le refuge naturel d'un débauché fatigué et mécontent, qui avait épuisé toutes les ressources des plaisirs les plus bas et les plus avilissants.

l'oint du Seigneur. Il n'y a personne, n'ayant même qu'une teinture fort légère de la littérature anglaise, qui n'en connaisse parfaitement les résultats. Ce scepticisme grave et mesuré, qui avait été le trait caractéristique des indépendants, perdit tout son décorum lorsqu'il fut transplanté au milieu de l'atmosphère malsaine de la cour. Les hommes qui entouraient le roi n'étaient pas à la hauteur des difficultés du doute : ils cherchèrent donc à fortifier leurs doutes en proclamant avec force blasphèmes leur impiété folle et désespérée. Tous les écrivains, presque sans exception, qui furent dans les bonnes grâces de Charles, employèrent toutes les ressources de leur imagination déréglée à se moquer d'une religion dont ils méconnaissaient complétement la nature. Ces bouffonneries impies n'avaient fait, par elles-mêmes, aucune impression durable sur le siècle, mais elles méritent d'appeler notre attention parce qu'elles représentent, sous leur forme dissolue et exagérée, une tendance plus générale : produit malsain de cet esprit d'incrédulité et de cette audacieuse révolte contre l'autorité qui caractérisèrent les Anglais les plus éminents durant le dix-septième siècle. Voilà ce qui fit de Locke un innovateur en philosophie et un unitaire dans sa croyance; voilà ce qui fit de Newton un socinien, ce qui força Milton à devenir le grand ennemi de l'Église et qui changea non seulement le poète en rebelle, mais aussi répandit une teinte d'arianisme dans le *Paradise Lost*. En un mot, ce fut ce même dédain pour la tradition, ce fut cette même détermination à secouer le joug qui, d'abord introduits dans la philosophie par Bacon, furent ensuite introduits dans la politique par Cromwell, et qui, durant la même génération, pénétrèrent dans la théologie, grâce à Chillingworth, Owen et Hales; dans la métaphysique, grâce

à Hobbes et Glauvil, et enfin dans la théorie du gouvernement, grâce à Harrington, Sydney et Locke.

Le zèle extraordinaire que l'on déployait alors dans la culture des sciences physiques vint encore puissamment aider aux progrès de l'intellect anglais qui ébranlait les anciennes superstitions (1). Comme tous les grands mouvements

(1) On en trouvera l'un des exemples les plus curieux dans la destruction des vieilles idées touchant la sorcellerie. Cette revolution importante dans nos idées s'opéra, du moins en ce qui regarde les classes éclairées, entre la restauration et la révolution, c'est à dire qu'en 1660, la majorité des hommes instruits croyaient encore à la sorcellerie, tandis qu'en 1688 la majorité n'y croyait plus. En 1665, le chief-baron Hale, qui présidait au jugement de deux sorcières, exposa au jury l'ancienne opinion orthodoxe : « That there are such creatures as witches, I make no doubt at all; for, first, the scriptures have affirmed so much; secondly, the wisdow of all nations hath provided laws against such persons, which is an argument of their confidence of such a crime » Campbell, *Lives of the chief justices*, t. I, pag. 565, 566. Ce raisonnement était irrésistible : aussi les sorcières furent-elles pendues ; cependant le changement de l'opinion publique commença à affecter jusqu'aux juges ; et, après le triste spectacle que nous donne ce chief-baron, des scènes de cette nature devinrent de plus en plus rares ; toutefois, lord Campbell est dans l'erreur quand il suppose (pag. 563) que ce fut « the last capital conviction in England for the crime of bewitching. » Loin de là, trois personnes, accusées de sorcellerie, furent exécutées à Exeter en 1682. Voir Hutchinson, *History Essay concerning Witchcreft*, 1720, pag. 56, 57. Hutchinson dit : « I suppose these are the last three that have been hanged in England. » Cependant, si nous pouvons nous en rapporter à ce que dit le docteur Parr, deux sorcières furent pendues à Worthampton en 1705, et en « 1712 five other witches suffered the same fate at the same place. » Parr, *Works*, t. IV, pag. 182, in-8°, 1828. Ce fait est d'autant plus honteux que, comme je le prouverai dans la suite, les hommes instruits ne croyaient plus généralement à l'existence de la sorcellerie, quoique en chaire et sur le fauteuil du juge on défendit encore la vieille superstition. Quant aux opinions du clergé, comparez Cudworth, *Intell. Syst.*, t. III, pag. 345, 348; *Vernon Correspond.*, t. II, pag. 302, 303; Burt, *Letters from the North of Scotland*, t. I, pag. 220, 221; Wesley, *Journals*, pag. 602, 713. Wesley qui avait plus d'influence que tous les évêques réunis, dit : « It is true, likewise, that the English in general, and, indeed, most of the men of learning in Europe, haven given up all accounts of witches and apparitions as mere old wives' fables. I am sorry for it. . . . . The giving up witchcraft is, in effect, giving up the Bible. . . . . But I cannot give up, to all the Deists in Great Britain, the existence of witchcraft, till I give up the credit of all history, sacred and profane. » Cependant tout fut en vain : l'ancienne croyance s'affaiblit d'année en année ; aussi, en 1736, cinquante ans avant que Wesley exprimât ces opinions, les lois contre la sorcellerie furent rappelées et du Livre des statuts anglais disparut un autre vestige de la superstition. Voir Barrington, *On the Statutes*, pag. 407 ; note dans Burton, *Diary*, t. 1, pag. 26; Harri, *Life of Hardwicke*, t. I, pag. 307. Il peut être intéressant d'ajouter qu'en Espagne, on brûla une sorcière pas plus tard qu'en 1781. Tickwor, *Hist. of Spanish Literat.*, t. III, pag. 238.

sociaux, on peut suivre clairement celui-ci, en remontant jusqu'aux événements qui le précédèrent : ce fut en partie la cause et en partie l'effet de l'incrédulité croissante du siècle. Le scepticisme des classes éclairées leur fit prendre en aversion toutes les opinions qui avaient eu si longtemps cours et qui ne reposaient que sur une autorité isolée : de là vint le désir de constater jusqu'à quel point des notions de cette nature pourraient être vérifiées ou réfutées par le véritable état des choses, On trouvera un exemple curieux du progrès rapide de cette disposition d'esprit dans les ouvrages d'un auteur qui compte parmi les écrivains purement littéraires de son siècle. Au moment où la guerre civile se dessinait à peine, trois ans avant l'exécution du roi, sir Thomas Browne publia son célèbre ouvrage intitulé *Inquiries into vulgar and common Errors* (1). Cette remarquable et savante production a le mérite d'anticiper sur quelques-uns des résultats obtenus par les penseurs les plus modernes (2); mais ce qui la rend surtout remarquable, c'est qu'elle est la première attaque résolue qui ait jamais été faite en Angleterre contre ces idées superstitieuses qu'on se faisait généralement du monde extérieur. Et, ce qui importe encore davantage, c'est que les circonstances au milieu desquelles cet ouvrage parut nous prouvent que si la science et le génie de l'auteur lui appartiennent en propre, du moins le scepticisme qu'il montra au sujet des croyances populaires fut le résultat de la pression du siècle.

En 1633 ou environ, quand le trône était encore occupé

(1) La première édition fut publiée en 1646 : *Works of sir Thomas Browne*, t. II, pag. 163.

(2) Voyez les notes de M. Wilkin dans son édition de Browne, *Works*. Lond., 1836, t. II, pag. 285, 360, 361.

par un prince superstitieux, quand l'Église anglicane était au faîte de son pouvoir apparent, enfin quand les hommes étaient en butte aux persécutions pour leurs opinions religieuses, ce même sir Thomas Browne écrivit la *Religio Medici* (1), où nous trouvons toutes les qualités de l'œuvre que nous venons de citer, moins le scepticisme. En effet, il y a dans *Religio Medici* une crédulité qui doit lui avoir assuré la sympathie des classes alors dominantes. De tous les préjugés que l'on considérait à cette époque comme faisant partie essentielle de la croyance populaire, Browne n'en nia pas un seul. Il déclare qu'il croit à la pierre philosophale (2), aux esprits, aux anges gardiens (3) et à la « palmistry » (4). Non seulement il affirme d'une manière péremptoire l'existence des sorciers, mais il ajoute que ceux qui nient leur existence ne sont pas simplement des impies, mais encore des athées (5). Il nous dit gravement qu'il fait dater sa nativité, non pas du jour de sa naissance, mais du jour de son baptême; car avant d'être baptisé, pouvait-on dire qu'il existât (6)? Enfin, il complète ces sages données, en établissant que plus une proposition est improbable, plus il l'admet volontiers, et que si une chose est réellement impossible, il est, par cela même, tout disposé à y ajouter foi (7).

(1) On en ignore la date précise; cependant M. Wilkin suppose que cet ouvrage fut écrit « between the years 1633 and 1635. » Préface de *Religio Medici*, Browne, *Works*, t. II, pag. IV.

(2) Browne. *Works.*, t. II, pag. 58.

(3) Idem, *Ibid.*, t. II, pag. 47.

(4) Ou, selon ses termes, *Chiromancy*. *Ibid.*, t. II, pag. 89.

(5) « For my part, I have ever believed; and do now know that there are witches. They that doubt of these, do not only deny them, but spirits; and are obliquely, and upon consequence, a sort, not of infidels, but atheists. » *Ibid.*, t. II, pag. 43, 44.

(6) « From this I do compute or calculate my nativity. » *Ibid.*, t. II, pag. 64.

(7) *Religio Medici*, sect. IX, Browne, *Works*, t. II, pag. 13, 14. Malheureusement, en raison de la longueur, nous ne saurions en faire un extrait. C'est le *credo quia impossi-*

Telles furent les opinions qu'exposa sir Thomas Browne dans le premier des grands ouvrages qu'il donna au monde. Mais, dans *Inquiries indo Vulgar Errors*, il s'y révèle un esprit si différent que, n'était l'évidence la plus décisive, nous croirions à peine que ce livre a été écrit par le même homme. La vérité, toutefois, est que, durant les douze ans qui s'écoulèrent entre les deux ouvrages, cette vaste révolution sociale et intellectuelle, dont le renversement de l'Église et l'exécution du roi ne furent que des incidents mineurs, la révolution, dis-je, était achevée. Par la littérature, par les correspondances privées, par les actes publics du temps, nous savons combien il était impossible, même aux esprits les plus forts, d'échapper aux effets de l'enivrement général. Ne nous étonnons donc pas si Browne, qui était certainement inférieur à plusieurs de ses contemporains, fut affecté par un mouvement auquel ils étaient tous incapables de résister. Certes, il eût été étrange que, lui seul, il ne subît pas l'influence de cet esprit sceptique, qui, parce qu'il avait été arbitrairement réprimé, avait brisé tous ses liens, et dans le déroulement de son soubresaut balaya toutes les institutions qui s'opposaient en vain à sa course.

C'est à ce point de vue, qu'il devient très intéressant, que dis-je? très important, de rapprocher les deux ouvrages. Dans ce dernier livre, sa seconde production, c'en est fait, nous n'entendons plus dire qu'il faut croire aux choses parce qu'elles sont impossibles; non, on nous parle de « the

bile est, originairement l'une des absurdités de Tertullien, et depuis cité à la chambre des lords par le duc d'Argyle « as the ancient religions maxim. » *Parl. Hist.*, t. XI, pag. 802. Comparez la remarque sarcastique sur cette maxime contenue dans *Essay concerning Human Understanding*, liv. IV, chap. XVIII, Locke, *Works*, t. II, pag. 271. Ce fut l'esprit renfermé dans cette phrase que Celse alla puiser ses arguments les plus formidables contre les Pères de l'Église. Neander, *Hist. of the Church*, t. I, pag. 227, 228.

two great pillars of truth, experience and solid reason (1). » On nous rappelle aussi que l'une des principales sources de l'erreur c'est « adherence unto authority (2); » qu'une autre c'est « neglect of inquiry (3), » et, chose étrange à dire, qu'une troisième, c'est « credulity (4), » avec l'ancien esprit théologique; ne soyons donc pas surpris si Browne, non content d'exposer les innombrables bévues des Pères de l'Église (5), ajoute encore d'un ton sarcastique, après avoir parlé des erreurs en général : « Many others there are, which we resign unto divinity, and perhaps deserve not controversy (6). »

La différence entre ces deux ouvrages témoigne assez bien de la rapidité du vaste mouvement qui, au milieu du dix-septième siècle, se révéla sur tous les points de la vie pratique et spéculative. Depuis Bacon, l'un des Anglais les plus distingués fut sans contredit Boyle : en le comparant à ses contemporains, nous pouvons lui assigner le premier rang après Newton, bien que naturellement il lui cède en originalité de la pensée (7). Les additions qu'il a faites à nos connaissances ne rentrent pas dans notre sujet : cependant, l'on peut dire que, le premier, il vérifia par des expériences exactes le rapport entre la couleur et la chaleur (8), expé-

(1) *Inquiries into Vulgar and Common Errors*, liv. III, chap. XXVIII, Browne, *Works*, t. II, pag. 534.

(2) *Ibid.*, liv. I, chap. VII, t. II, pag. 225.

(3) *Ibid.*, liv. I, chap. V, t. II, pag. 211 : « A supinity, or neglect of inquiry. »

(4) *Ibid.*, liv. I, ch. V, t. II, p. 208 : « A third cause of common errors is the credulity of men. »

(5) On en trouvera deux exemples fort amusants dans le t. II, pag. 267, 438.

(6) *Vulgar and Common Errors*, liv. VII, chap. XI, Browne, *Works*, t. III, pag. 326.

(7) Monk (*Life of Bentley*, t. I, pag. 37) dit que les découvertes de Boyle « have placed his name in a rank second only to that of Newton, » ce que je crois très vrai, malgré l'immense supériorité de Newton.

(8) Comparez Powell, *On Radiant Heat* (*Brit. Assoc.*, t. I), pag. 287), avec Lloyd, *Report on Physical Optics*, 1834, pag. 338. Quant aux remarques sur les couleurs, con-

riences qui lui permirent de constater non seulement des faits importants, mais aussi de poser les bases de l'union entre l'optique et la thermotique : quoique ces sciences ne soient pas encore arrivées à la perfection, elles n'attendent plus aujourd'hui qu'un grand savant qui trace une généralisation assez large pour les renfermer conjointement et fondre les deux sciences en une seule. C'est également à Boyle, plus qu'à tout autre Anglais, que nous devons la science de l'hydrostatique, telle que nous la possédons maintenant (1); à lui revient l'admirable loi, si féconde en résultats précieux, suivant laquelle l'élasticité de l'air varie comme sa densité (2). Enfin, selon l'opinion de l'un des plus éminents naturalistes modernes (3), ce fut Boyle qui ouvrit

sultez Boyle, *Works*, t. II, pag. 1-40; il donne la description de ses expériences aux pages 41-80. Brewster, *Life of Newton*, t. I, pag. 155, 156, 236, en parle assez rapidement. Un fait qui n'est pas, je crois, généralement connu, c'est que Power, dit-on, est redevable à Boyle de l'idée de faire quelques-unes de ses expériences sur les couleurs. Voyez une lettre de Hooke (Boyle, *Works*, t. V, pag. 533).

(1) Le docteur Whewell (Bridgewater, *Treatise*, pag. 266) remarque avec raison que Boyle et Pascal sont à l'hydrostatique ce que Galilée est à la mécanique, et Copernic, Képler et Newton à l'astronomie. Voyez relativement à Boyle, en tant que créateur de l'hydrostatique, Thomson, *Hist. of the Royal Society*, pag. 397, 398, et *Hist. of Chemistry*, t. I, pag. 204.

(2) Cette loi fut découverte par Boyle vers 1650 et confirmée par Mariotte en 1676. Voyez Whewell, *Hist. of the Inductive Sciences*, t. II, pag. 557, 588; Thomson, *Hist. of Chemistry*, t. I, pag. 215; Turner, *Chemistry*, t. I, pag. 41, 200; Brande, *Chemistry*, t. I, pag. 363. L'Académie française des sciences a vérifié cette loi, dont on a reconnu la justesse à une pression même de vingt-sept atmosphères. Voyez Challis, *On the Mathematical Theory of Fluids*, *Sixth Report of Brit. Assoc.*, pag. 226; Herschel, *Nat. Philos.*, pag. 231. Quoique Boyle ait devancé Mariotte d'un quart de siècle, cette découverte n'en est pas moins appelée assez injustement la loi de Boyle et de Mariotte; mais les écrivains étrangers font encore mieux : ils omettent souvent le nom de Boyle et disent « la loi de Mariotte! » Voyez, par exemple, Liebig, *Letters on Chemistry*, pag. 126; Monteil, *Divers États*, t. III, pag. 12; Kaemtz, *Meteorology*, pag. 236; Comte, *Philosophie positive*, t. I, pag. 583, 645; t. II, pag. 484, 615; Pouillet, *Éléments de physique*, t. I, pag. 339; t. II, pag. 58, 183.

(3) « L'un des créateurs de la physique expérimentale, l'illustre Robert Boyle, avait aussi reconnu, dès le milieu du dix-septième siècle, une grande partie des faits qui servent aujourd'hui de base à cette chimie nouvelle. » Cuvier, *Progrès des sciences*, t. I, pag. 30. Le

le champ des recherches chimiques, qui allèrent croissant jusqu'à ce qu'un siècle plus tard, elles fournirent à Lavoisier et à ses contemporains les moyens de fixer la véritable base de la chimie, qui, grâce à elles, prit le rang qui lui appartenait parmi les sciences qui s'occupent du monde extérieur.

Dans une autre partie de cet ouvrage, nous traiterons de l'application de ces découvertes au bonheur de l'homme, et particulièrement à ce qu'on peut appeler les intérêts matériels de la civilisation. Quant à présent, tout ce que nous voulons faire ressortir, c'est l'harmonie qui fit concorder ces recherches avec le mouvement que nous tentons de décrire. Dans tout le cours de sa physique expérimentale, Boyle ne cesse d'insister sur deux points fondamentaux : à savoir, l'importance relative des expériences individuelles et le peu d'importance des faits que l'antiquité nous a transmis à ce sujet (1). Telles sont les deux grandes clefs de sa méthode, tels sont les principes que lui avait légués Bacon, et qui ont été ceux de tout homme qui, pendant ces deux derniers siècles, a

mot *aussi* se rapporte à Rey. Consultez également Cuvier, *Histoire des sciences naturelles*, 2e partie, pag. 322, 346-349. Un écrivain plus récent dit que Boyle « stood, in fact, on the very brink of the pereumatic chemistry of Priestley; he had in his hand the key to the great discovery of Lavoisier. » Johnston, *On Dimorphous Bodies*, *Reports of Brit. Assoc.*, t. VI, pag. 163. On trouvera encore d'autres détails sur Boyle dans Robin et Verdeil, *Chimie anatomique*. Paris, 1853, t. I, pag. 576, 577, 579; t. II. pag. 24, et dans Sprengel, *Histoire de la médecine*, t. IV, pag. 177.

(1) Ce dédain pour l'autorité de l'antiquité se révèle d'une manière si constante dans ses ouvrages, qu'il est difficile de choisir parmi les innombrables passages de ce genre celui qu'on pourrait citer. Il en est un que j'extrairai, parce que les termes m'en semblent fort heureux et qu'il est à coup sûr très caractéristique. Dans *Free Inquiry into the vulgarly received Notion of Nature*, il dit (Boyle, *Works*, t. IV, pag. 359) : « For I am wont to judge of opinions as of coins : I consider much less, in any one that I am to receive, whose inscription it bears, than what metal it is made of. It is indifferent enough to me whether it was stamped many years or ages since, or came but yesterday from the mint. » Ailleurs il parle des « schoolmen » et des « gowmen » avec un mépris qui ne cède en rien à celui de Locke lui-même.

fait un apport important à la masse des connaissances humaines. D'abord douter (1), ensuite chercher, enfin découvrir. Voilà la marche généralement suivie par les grands maîtres. Boyle en sentit si bien la nécessité que, bien qu'il fût éminemment religieux (2), il donna au plus populaire de ses ouvrages scientifiques le titre de *the Sceptical Chemist*, voulant dire par là que tant que les hommes ne porteraient pas le scepticisme jusque dans la chimie de leur époque, il leur serait impossible d'avancer loin dans la carrière qui s'étendait devant eux. Nous devons faire observer que cette œuvre remarquable, qui porta un coup si terrible aux anciennes idées, fut publiée en 1661 (3), un an après l'ascension au trône de Charles II, sous le règne duquel l'incrédu-

(1) Dans ses *Considerations touching Experimental Essays*, il dit (Boyle, *Works*, t. I, pag. 197) : « Perhaps you will wonder, Pyrophilus, that in almost every one of the following essays I should speak so doubtingly, and use so often *perhaps, it seems, it is not improbable*, and such other expressions as argue a diffidence of the truth of the opinions I incline to, etc. » En effet, l'on rencontre cette disposition à chaque pas. Ainsi son *Essay on Crystals*, qui, eu égard à l'état de la science, est une production fort remarquable, est intitulé : *Doubts and Experiments touching the curious figures of Salts*. T. II, pag. 488. Voyez également Humboldt, *Cosmos*, t. II, pag. 730.

(2) A l'égard de la sincérité des sentiments religieux de Boyle, comparez Burnet, *Lives and Characters*, édit. Jebb, 1833, pag. 351-360: *Life of Ken, by a Layman*, t. I, pag. 32, 33; Whewell, *Bridgewater Treatise*, pag. 273. Il cherche à diverses reprises à concilier la méthode scientifique avec la défense des opinions religieuses qui étaient établies. On en trouvera la meilleure preuve dans Boyle, *Works*, t. V, pag. 38, 39.

(3) Le *Sceptical Chemist* se trouve dans Boyle, *Works*, t. I, pag. 290-371. Du vivant de l'auteur, l'ouvrage passa par deux éditions, succès extraordinaire pour un livre de ce genre-là. Boyle, *Works*, t. I, pag. 375; t. IV, pag. 89; t. V, pag. 345. Nous apprenons par une lettre écrite en 1696 (Fairfax, *Correspondence*, t. IV, pag. 344) que les œuvres de Boyle devenaient rares à cette époque, et qu'on avait l'intention de les réimprimer sous leur forme complète. Quant au *Sceptical Chemist*, il jouit d'une telle popularité que cet ouvrage appela l'attention de Monconys, voyageur français, qui visita Londres en 1663 et qui nous apprend que ce livre se vendait quatre schellings, « pour quatre chelins. » *Voyages de Monconys*, t. III, pag. 67, édit. 1695, livre qui renferme des détails curieux sur Londres pendant le règne de Charles II, mais qui, autant que je le sache, n'a été cité par aucun historien anglais. Sprengel, *Histoire de la médecine*, t. V, pag. 78-9, expose sommairement les principes soutenus dans le *Sceptical Chemist*, au sujet duquel il dit : « Ce fut cependant aussi en Angleterre que s'élevèrent aussi les premiers doutes sur l'exactitude des explications chimiques. »

lité se répandit avec une telle rapidité, qu'elle ne se révéla pas seulement parmi les classes éclairées, mais jusqu'au milieu des nobles et des âmis intimes du roi : il est vrai que, dans ces rangs de la société, elle prit une forme blessante et dégénérée. Mais la force de ce mouvement dut être extraordinaire, pour pénétrer, d'aussi bonne heure, jusqu'au fond du palais et surexciter les esprits des courtisans, race indolente et faible qui, par suite de ses habitudes frivoles, est, en temps ordinaire, portée à la superstition et prête à croire tout ce que lui a légué la sagesse de ses ancêtres.

Cette tendance se manifestait alors partout : partout, la détermination croissante de subordonner les anciennes idées aux recherches nouvelles. Au moment même où Boyle poursuivait ses travaux, Charles II fondait la Société royale dont le but reconnu était d'augmenter les connaissances au moyen des expériences directes (1); et, fait digne de remarque, la charte accordée pour la premiere fois à cette célèbre institution déclare que la Société a pour objet de développer les sciences naturelles, c'est à dire le contraire même du surnaturel (2).

(1) « From the nature and constitution of the Royal Society, the objects of their attention were necessarily unlimited. The physical sciences, however, or those which are promoted by experiment, were their declared objects; and experiment was the method which they professed to follow in accomplishing their purpose. » Thomson, *Hist. of the Royal Society*, pag. 6. A l'époque où la société fut fondée, les expériences étaient si peu ordinaires, qu'on eut de la peine à trouver dans Londres les opérateurs nécessaires. Voyez un passage curieux dans Weld, *Hist. of the Royal Society*, 1848, t. II, pag. 88.

(2) Le docteur Paris (*Life of Sir H. Davy*, 1831, t. II, pag. 178) dit : « The charter of the Royal Society states, that it was established for the improvement of *natural* science. This epithet *natural* was originally intended to imply a meaning, of which very few persons, I believe, are aware. At the period of the establishment of the society, the arts of witchcraft and divination were very extensively encouraged; and the word *natural* was therefore introduced in contradistinction to *supernatural*. » Les règlements de Charles II sont publiés dans Weld, *Hist. of the Royal Society*, t. II, pag. 481-521. Evelyn (*Diary*, 13 aug. 1662, t. II, pag. 195) dit que la société royale avait pour but d'étudier « natural knowledge. » Consultez également Aubrey, *Letters and Lives*, t. II, pag. 358; Pulteney, *Hist. of*

Il est facile de se représenter la terreur et le dégoût que cet état de choses inspira aux admirateurs entichés de l'antiquité, gens qui, se renfermant dans leur vénération pour le passé, sont incapables de respecter le présent ou d'espérer en l'avenir. Ces êtres, pierres d'achoppement du genre humain, jouèrent, au dix-septième siècle, le même rôle qu'ils jouent à notre époque, repoussant toute nouveauté, c'est à dire, s'opposant à toute amélioration. La lutte envenimée qui s'éleva entre les deux parties, l'animadversion à laquelle la Société royale fut en butte, parce qu'elle était la première institution où l'idée de progrès allait prendre corps distinct, forment l'une des parties les plus intéressante de notre histoire : dans une autre occasion, nous y reviendrons en détail. Il suffit, pour le moment, de dire que le parti réactionnaire, quoiqu'il eût à sa tête l'imposante majorité du clergé, fut entièrement battu; à quoi, en vérité, l'on devait s'attendre, puisque du côté de leurs adversaires se trouvait presque toute l'intelligence de la nation et que, de plus, ces derniers étaient renforcés par la cour qui leur accordait toute l'aide en son pouvoir : progrès si rapide, disons-le, qu'il entraîna à sa suite quelques-uns des membres les plus distingués de la profession ecclésiastique elle-même, dont l'aspiration vers la lumière était trop forte pour qu'ils restassent parqués dans les vieilles traditions qu'on leur avait imposées depuis leur naissance. Mais c'étaient là des cas exceptionnels, et à généralement parler, nul doute que sous le règne de Charles II l'antagonisme entre les sciences physiques et l'esprit théocratique ne fût de nature à pousser le clergé tout entier à faire feu

Botany, t. II, pag. 97, 98. Enfin on trouvera dans Boyle, *Works*, t. II, pag. 455; t. IV, pag. 288, 359, la distinction entre le naturel et le surnaturel qui s'était ainsi établie dans l'esprit de la masse.

de toutes pièces contre la science et à réunir tous leurs efforts pour la ravaler : il ne faut pas nous étonner qu'ils aient suivi cette marche. L'esprit de recherche expérimentale qu'ils voulaient arrêter ne blessait pas seulement leurs préjugés, il nuisait aussi à leur pouvoir ; car, en premier lieu, par la simple habitude de cultiver les sciences physiques, on en vint à exiger surtout des preuves rigoureuses que le clergé, on le vit bientôt, ne pouvait fournir en ce qui le touchait. En second lieu, les additions faites à ces sciences physiques dévoilèrent à la pensée des horizons nouveaux, tendant ainsi à détourner davantage l'attention des sujets religieux. Naturellement, ce double effet se limitait au nombre relativement restreint des personnes que les recherches scientifiques intéressaient : néanmoins, nous devons faire remarquer que le résultat final de ces investigations a dû s'étendre sur une surface beaucoup plus large ; c'est ce qu'on pourrait appeler leur influence secondaire : ce mode d'opérer mérite toute notre attention parce que, du moment que nous nous en serons rendu compte, nous arriverons facilement aux causes de l'opposition marquée qui a toujours existé entre la superstition et les lumières.

Il est évident qu'une nation qui ignore entièrement les lois physiques rapportera à des causes surnaturelles tous les phénomènes qui l'environnent (7). Mais, dès que les sciences

(1) M. Auguste Comte, dans sa *Philosophie positive*, a démontré de la manière la plus large l'objet spéculatif de cette tendance ; ses conclusions au sujet de l'état primitif de l'esprit humain sont confirmées par tout ce que nous savons sur les nations barbares ; elles sont également confirmées, ainsi qu'il l'a prouvé d'une manière décisive, par l'histoire des sciences physiques. Outre les faits qu'il a présentés, je puis dire que l'histoire de la géologie nous fournit une évidence analogue à celle qu'il a réunie en la tirant des autres sciences. — Combe nous rapporte une circonstance qui pourra nous faire voir comment opérait parmi le vulgaire cette croyance en des causes surnaturelles. Au milieu du dix-septième siècle, dit-il, la région située à l'ouest d'Édinbourg était si malsaine « that every

naturelles commencent à opérer, elles introduisent les éléments d'un grand changement. Chaque découverte successive, en vérifiant la loi qui régit certains événements, dévoile le mystère apparent dont ils étaient autrefois entourés (1). L'amour du merveilleux diminue en proportion, et, lorsqu'une science a fait d'assez grands progrès pour permettre à ses adeptes de prédire les événements dont elle s'occupe, il est clair que tous ces événements sont du coup enlevés à la juridiction des pouvoirs surnaturels pour être ramenés sous l'autorité des pouvoirs naturels (2). La fonction des

spring the farmers and their servants were seized with fever and ague. » Tant qu'on en ignora la cause, « these visitations were believed to be sent by Providence; » cependant avec le temps on assainit les terres au moyen du drainage, la fièvre disparut, et les habitants reconnurent que ce qu'ils croyaient être surnaturel était parfaitement naturel, et que la cause c'était l'état des champs et non point l'intervention de la divinité. Combe, *Constitution of Man*. Édinb., 1847, pag. 156.

(1) Je dis « mystère apparent, » parce que la découverte ne diminue en rien le mystère réel; mais cela n'affecte nullement la justesse de mon observation, puisque la masse ne s'inquiète pas de subtilités telles que la différence entre la loi et la cause, différence, disons-le, si négligée qu'on la perd de vue même dans les ouvrages scientifiques. Tout ce que sait le peuple, c'est que les événements, dont on reportait autrefois à Dieu la direction ou la modification, l'esprit humain non seulement les prévoit, mais encore l'intervention humaine les détourne. Les tentatives que Paley et d'autres ont faites pour résoudre ce mystère en s'élevant des lois à la cause sont évidemment futiles, puisque, aux yeux de la raison, la solution est aussi incompréhensible que le problème et que les arguments des théologiens naturels, en tant qu'arguments, doivent dépendre de la raison. Ainsi que le dit fort bien M. Newman : « A God uncaused and existing from eternity is to the full as incomprehensible as a world uncaused and existing from eternity. We must not reject the latter theory as incomprehensible; for so is every other possible theory. » Newman, *Natural History of the Soul*, 1849, pag. 36. La vérité de cette méthode est confirmée (quoique ce soit contre les intentions de l'auteur) par la défense que le docteur Whewell présente de la vieille méthode dans Bridgewater, *Treatise*, pag. 262-265, parce que les remarques de cet excellent auteur s'appliquent à des hommes qui, en raison de leurs hautes facultés, devaient, selon toute probabilité, s'élever vers ces principes transcendants en matière de religion qui lentement, mais sûrement gagnent du terrain parmi nous. Kant, qui est peut-être le plus profond penseur de tout le dix-huitième siècle, vit clairement que ce n'était pas en puisant ses arguments dans le monde extérieur qu'on arriverait jamais à prouver l'existence d'une cause première. Voyez, entre autres, deux passages très remarquables dans *Kritik der reinen Vernunft*, Kant, *Werke*, t. II, pag. 478, 481, sur « der physiko-theologische Beweis. »

(2) C'est ce que M. Lamennais indique très clairement : « Pourquoi les corps gravitent-

sciences physiques est d'expliquer les phénomènes extérieurs afin d'arriver à les prévoir ; or toute prédiction heureuse que le peuple reconnaît amène la rupture d'un de ces liens qui, pour ainsi dire, rattachent l'imagination au monde occulte et invisible. C'est pour cela que, en supposant toutes choses égales, la superstition d'une nation sera toujours en raison directe de l'étendue de ses connaissances physiques ; c'est ce qui peut être prouvé jusqu'à un certain point par l'expérience ordinaire du monde. En effet, comparons les différentes classes de la société, et nous trouverons qu'elles sont superstitieuses dans la même proportion que les phénomènes au milieu desquels elles se meuvent, ont ou n'ont pas été éclaircis par les lois naturelles. La crédulité des marins est un fait notoire : il n'y a pas de littérature qui ne témoigne du grand nombre de leurs superstitions et de la tenacité avec laquelle ils s'y rattachent (1); le principe que j'ai posé nous en donnera parfaitement la raison. La météorologie n'a pas encore été élevée à l'état de science ; par conséquent, les lois qui gouvernent

ils les uns vers les autres? Parce que Dieu l'a voulu, disaient les anciens. Parce que les corps s'attirent, dit la science. » Maury, *Légendes du moyen âge*, pag. 33. Voyez à cet effet Mackay, *Religious Development*, 1850, t. I, pag. 5, 30, 31, et ailleurs. Voyez également une exposition partielle de l'antithèse dans Coplestoh, *Inquiry into necessity and Predestination*, pag. 49, livre ingénieux, mais qui ne mérite pas toutes les louanges qu'on lui a données.

(1) Je regrette beaucoup de n'avoir pas réuni les preuves de ce fait à une époque moins avancée de mon travail préparatoire ; mais, puisque j'ai omis de prendre les notes nécessaires, je ne puis que renvoyer le lecteur aux ouvrages suivants qui traitent de la superstition des marins : Heber, *Journey through India*, t. I, pag. 423; Richardson, *Travels in the Sahara*, t. I, pag. 11; Burckhardt, *Travels in Arabia*, t. II, pag. 347; Davies, *Chinese*, t. III, pag. 16, 17; *Travels of Ibn Batuta in the Fourteenth Century*, pag. 43; *Journal of Asiat. Soc.*, t. I, pag. 9; *Works of Sir Thomas Browne*, t. I, pag. 130; Alison, *Hist. of Europe*, t. IV, pag. 566; Burne, *Travels into Bokhara*, t. III, pag. 53; Leigh Hunt, *Autobiography*, 1850, t. II, pag. 255; Cumberland, *Memoirs*, 1807, t. I, pag. 422-425; Walsh, *Brazil*, t. I, pag. 96, 97; Richardson, *Arctic Expedition*, t. I, pag. 93; Holcroft, *Memoirs*, t. I, pag. 207; t. III, pag. 197.

les vents et les tempêtes étant encore inconnues, il s'ensuit naturellement que la classe d'êtres qui est la plus exposée à ces dangers doit être précisément la classe la plus superstitieuse (1). D'autre part, les soldats vivent sur un élément beaucoup plus obéissant à l'homme, et ils sont moins sujets que les matelots aux risques qui défient les calculs de la science. Donc, les soldats n'ont pas tant de motifs d'en appeler à l'intervention surnaturelle : aussi observons-nous généralement que, pris dans leur ensemble, ils sont moins superstitieux que les matelots. Poursuivons notre comparaison : rapprochons les agriculteurs des manufacturiers : nous verrons que c'est le même principe qui opère. Pour les laboureurs, la chose qui importe le plus c'est le temps : qu'il soit défavorable, et voilà tous leurs calculs déjoués. La science n'étant pas encore parvenue à découvrir les lois qui gouvernent la pluie, on ne saurait, quant à présent, prédire pour une longue période les jours d'humidité. L'habitant de la campagne en est donc amené à croire que la pluie est le résultat d'une action surnaturelle, et ne voyons-nous pas encore, à cette heure, ce spectacle extraordinaire dans nos églises, de prières adressées au ciel pour obtenir un temps sec ou pluvieux? Superstition qui, dans les siècles futurs, paraîtra aussi puérile que les sentiments de crainte pieuse qu'éprouvaient nos pères en présence d'une comète ou à l'approche d'une éclipse. Nous connaissons maintenant les

(1) Andocide, passant en jugement devant les décastes d'Athènes, s'écria : « No, dikasts, the dangers of accusation and trial are human, but the dangers encountered at sea are divine. » Grote, *Hist. of Greece*, t. XI, pag. 252. On a également observé que les dangers de la pêche à la baleine excitaient la superstition des Anglo-Saxons. Voyez Kemble, *Saxons in England*, t. I, pag. 390, 391. Erman, en parlant de la navigation dangereuse du lac Baikal, dit : « There is a saying at Irkutsk, that it is only upon the Baikal, in the autumn, that a man learns to pray from his heart. » Erman, *Travels in Siberia*, t. II, pag. 186.

lois qui déterminent les mouvements des comètes et des éclipses : désormais capables de prédire leur venue, nous avons cessé de demander à Dieu de nous en préserver (1). Mais de ce que nous n'avons pas réussi à pénétrer les phénomènes de la pluie (2), nous avons recours à un expédient

(1) En Europe, au dixième siecle, toute une armée s'enfuit devant une de ces apparitions qui effraieraient à peine aujourd'hui un enfant : « Toute l'armée d'Othon se dispersa subitement à l'apparition d'une éclipse de soleil, qui la remplit de terreur et qui fut regardée comme l'annonce du malheur qu'on attendait depuis longtemps. » Sprengel, *Histoire de la médecine*, t. II, pag. 368. La terreur qu'inspiraient les éclipses subsista encore jusqu'au dix-huitième siècle ; dans la dernière partie du dix-septième, on les redoutait très fort en France et en Angleterre. Voyez Evelyn, *Diary*, t. II, pag. 52 ; t. III, pag. 372 ; Carlyle, *Cromwell*, t. II, pag. 366 ; *Lettres de Patin*, t. III, pag. 36. Comparez les *Voyages de Monconys*, t. V, pag. 104, avec Hare, *Guesses at Truth*, 2e série, pag. 194, 195. Il n'y a jamais eu probablement de nation ignorante dont les éclipses n'aient pas excité la superstition. Les ouvrages suivants feront ressortir l'universalité de ce sentiment : Symes, *Embassy to Ava*, t. II, pag. 296 ; Raffles, *Hist. of Java*, t. I, pag. 530 ; Southey, *Hist. of Brazil*, t. I, pag. 354 ; t. II, pag. 371 ; Marsden, *Hist. of Sumatra*, pag. 159 ; Nieburh, *Description de l'Arabie*, pag. 105 ; Moffat, *Southern Africa*, pag. 337 ; Mungo Park, *Travels*, t. I, pag. 414 ; Moorcroft, *Travels in the Himalayan Provinces*, t. II, pag. 4 ; Crawfurd, *Hist. of the Indian Archipelago*, t. I, pag. 305 ; Ellis, *Polynesian Researches*, t. I, pag. 331 ; Mackay, *Religious Development*, t. I, pag. 425 ; *Works of Sir W. Jones*, t. III, pag. 176 ; t. VI, pag. 16 ; Wilson, note dans les *Vishnu Purana*, pag. 140 ; *ibid.*, *Theatre of the Hindus*, t. I, part. II, pag. 90 ; Montuela, *Histoire des mathématiques*, t. I, pag. 444 ; *Asiatic Researches*, t. XII, pag. 484 ; Ward, *View of the Hindoos*, t. I, pag. 101 ; Prescott, *Hist. of Peru*, t. I, pag. 123 ; Kohl, *Russia*, pag. 374 ; Thirlwall, *Hist. of Greece*, t. III, pag. 440 ; t. VI, pag. 216 ; Murray, *Life of Bruce*, pag. 103 ; Turner, *Embassy to Tibet*, pag. 289 ; Grote, *Hist. of Greece*, t. VII, pag. 432 ; t. XII, pag. 205, 557 ; *Journal asiatique*, 1re série, t. III, pag. 202. Paris, 1823 ; Clotbey, *de la Peste*. Paris, 1840, pag. 224. — A l'égard des craintes qu'inspiraient les comètes et de la part d'influence qui revient à Boyle dans la disposition de ces préjugés à la foi du dix-septième siècle, consultez : Tennemann, *Gesch. der Philosoph.*, t. XI, pag. 252 ; Le Vrssor, *Hist. de Louis XIII*, t. III, pag. 415 ; *Lettres de Sévigné*, t. IV, pag. 336 ; *Autobiography of Sir S. D'Ewes*, édit. Halliwell, t. I, pag. 122, 123, 136.

(2) Au sujet des complications particulières qui ont retardé les progrès de la météorologie et nous ont ainsi empêché de prédire le temps d'une manière exacte, consultez : Forbes, *On Meteorology, Second Report of British Association*, pag. 249 251 ; Cuvier, *Progrès des sciences*, t. I, pag. 69, 248 ; Kaemtz, *Meteorology*, pag. 2-4 ; Prout, *Bridgewater Treatise*, pag. 290-295 ; Somerville, *Physical Geog.*, t. II, pag. 18, 19. — Mais tous les auteurs les plus compétents s'accordent à dire que cette ignorance ne saurait durer longtemps et que les progrès constants que nous faisons dans les sciences physiques nous permettront un jour d'éclaircir ces phénomènes eux-mêmes. Ainsi, par exemple, sir John Leslie dit : « It cannot be disputed, however, that all changes which happen in the mass of

impie : que Dieu nous aide, disons-nous, à suppléer à l'insuffisance de la science ! Insuffisance qui n'est que le résultat de notre incurie : et nous n'avons pas honte d'aller publiquement dans nos églises prostituer les rites de la religion en nous en servant comme d'un prétexte, pour pallier une ignorance que nous devrions franchement avouer (1). C'est

our atmosphere, involved, capricious, and irregular as they may appear, are yet the necessary results of principles as fixed, and perhaps as simple, as those which direct the revolutions of the solar system. Could we unravel the intricate maze, we might trace the action of each distinct cause, and hence deduce the ultimate effects arising from their combined operation. With the possession of such data, we might safely predict the state of the weather at any future period, as we now calculate an eclipse of the sun or moon, or foretell a conjunction of the planets. » Leslie, *Natural Philosophy*, pag. 405. Voyez également pag. 185, les remarques de M. Snow Harris (*Brit. Assoc. for* 1844, pag. 241) et de M. Hamilton (*Journal of Geog. Soc.*, t. XIX, pag. xci). Le docteur Whewell (*Bridgewater Treatise*, pag. 3) dit aussi que « the changes of winds and skies are produced by causes, of whose rules no philosophical mind will doubt the fixity. »

(1) Ce rapport entre l'ignorance et la dévotion est si nettement marqué, que plusieurs nations ont un dieu distinct chargé du temps et auquel elles adressent leurs prières. Dans les pays où l'on ne va pas tout à fait aussi loin, on attribue les variations atmosphériques à la sorcellerie ou à tout autre pouvoir surnaturel. Voyez Mariner, *Tonga Islands*, t. II, pag. 7, 108; Tuckey, *Expedit. to the Zaire*, pag. 214, 215; Ellis, *Hist. of Madagascar*, t. II, pag. 354; *Asiatic Researches*, t. VI, pag. 193, 194, 297; t. XVI, pag. 223, 342; Southey, *Hist. of Brazil*, t. III, pag. 187; Davis, *Chinese*, t. II, pag. 154; Beausobre, *Histoire de Manichée*, t. II, pag. 394; Cudworth, *Intellect. Syst.*, t. II, pag. 539. Les Hindous attribuent la pluie à des causes surnaturelles dans le *Rig Veda*, leur plus ancien livre religieux, et ils n'ont jamais abandonné cette idée. *Rig Veda Sanhita*, t. I, pag. xxx, 10, 19, 26, 145, 175, 205, 224, 225, 265, 266; t. II, pag. 28, 41, 62, 110, 153, 158, 164, 166, 192, 199, 231, 258, 268, 293, 329; *Journal of Asiat. Soc.*, t. III, pag. 91; Coleman, *Mythol. of the Hindus*, pag. 111; Ward, *View of the Hindus*, t. I, pag. 38. De plus, voyez deux passages curieux dans le *Dabistan*, t. I, pag. 115; t. II, pag. 337. Au sujet des « Rain-makers, » comparez Catlin, *North-American Indians*, t. I, pag. 134-140, avec Buchanan, *North-American Indians*, pag. 258, 260. Il existe une secte exactement semblable en Afrique (Moffat, *Southern Africa*, pag. 305-325) et en Arabie (Niebuhr, *Description de l'Arabie*, pag. 237, 238). — En nous reportant à des sociétés dont l'état se rapproche plus du nôtre, nous trouvons qu'au neuvième siècle, toutes les nations chrétiennes admettaient que le vent et la grêle étaient l'œuvre des sorciers (Neander, *Hist. of the Church*, t. VI, pag. 118, 139); que des opinions semblables se perpétuèrent jusqu'au seizième siècle et reçurent la sanction de Luther (Maury, *Légendes pieuses*, pag. 18, 19); enfin à l'époque où Swinburne était en Espagne, — il n'y a pas plus de quatre-vingt ans, — le clergé était sur le point d'interdire l'opéra, « because they attributed the want of rain to the influence of that ungodly entertainment. » Swinburne, *Travels through Spain in* 1775 *and* 1776, t. I, pag. 177, 2e édit. Lond., 1787.

ainsi qu'on apprend au laboureur à attribuer à une action surnaturelle les phénomènes les plus importants qui le touchent de près (1); nul doute que ce ne soit là l'une des causes de ces sentiments superstitieux qui font que les habitants de la campagne présentent un si triste contraste avec ceux des villes (2). Mais le manufacturier, disons même tout homme que ses affaires retiennent dans les cités, se livre à des occupations dont le succès, déterminé par sa capacité, ne dépend en rien de ces événements dont on n'a pas la clef, et qui troublent l'imagination du laboureur. Celui qui, par son industrie, façonne la matière brute, est évidemment moins affecté par des circonstances irrésistibles que le producteur premier de cette matière. Qu'il pleuve ou que le soleil brille, il poursuit son travail avec un égal succès, tout en apprenant à ne compter que sur son énergie et sur l'adresse de ses doigts. De même que le marin est, par sa nature, plus superstitieux que le soldat, parce qu'il a à faire à un élément plus instable, de même le laboureur est plus superstitieux que l'artisan, parce qu'il est plus fréquemment et plus sérieusement affecté par des événements que, dans leur ignorance, certaines gens appellent capricieux, et d'autres, aussi ignorants, surnaturels.

(1) Voyez quelques remarques du révérend M. Ward qui me semblent assez imprudentes et qui sont, à coup sûr, dangereuses pour la profession à laquelle il appartient, car elles ne tendent à rien moins qu'à augmenter l'hostilité entre le clergé et la science. Ward, *Ideal of a Christian Church*, pag. 278. Les paroles de Coleridge méritent toute notre attention. Voyez *The Friend*, t. III, pag. 222, 223.

(2) M. Kohl, voyageur dont chacun reconnaît la pénétration, trouve que les classes agricoles sont « the most blindly ignorant and prejudiced of all. » Kohl, *Russia*, pag. 365. Sir R. Murchison, qui a pu avoir les meilleurs moyens d'observation, parle dédaigneusement de ces « credulous farmers. » Murchison, *Siberia*, pag. 61. En Asie, on a observé la même tendance. Marsden, *Hist. of Sumatra*, pag. 63. On trouvera dans Monteil, *Hist. des divers États*, t. III, pag. 31, 39, de curieux détails sur les superstitions campagnardes au sujet du temps.

Il serait facile, en étendant ces remarques, de montrer comment les progrès des manufactures, outre qu'elles ont accru la richesse nationale, ont rendu un immense service à la civilisation, en inspirant à l'homme une grande confiance dans ses propres ressources (1). Comment, en créant de nouveaux débouchés au travail, ils ont, si je puis m'exprimer ainsi, circonscrit le champ où l'on peut s'attendre à ce que la superstition fixe son séjour. Mais ce sujet dépasserait nos limites : d'ailleurs, les exemples que j'ai déjà donnés suffisent pour démontrer comment l'esprit théologique fut nécessairement amoindri par le goût des sciences expérimentales, qui constitue l'un des traits principaux du règne de Charles II (2).

Je viens d'exposer au lecteur le point de vue où, à mon sens, il faut se placer pour considérer une période sur la nature de laquelle, ce me semble, on s'est tristement mépris. Les écrivains politiques qui jugent des événements, sans s'arrêter au développement intellectuel dont ces événements ne sont qu'une partie, trouveront beaucoup à condamner, presque rien à approuver, sous le règne de Charles II. De tels auteurs me reprocheront d'être sorti de l'étroit chemin

(1) Sous ce point de vue les tendances contraires de l'agriculture et des manufactures sont judicieusement indiquées par M. Porter à la fin de son essai sur *The Statistics of Agriculture, Journal of the Statist. Soc.*, t. II, pag. 295, 296.

(2) A nulle autre époque les expériences physiques ne furent plus à la mode en Angleterre. Toutefois ce fait ne vaut la peine d'être remarqué que comme signe du temps. On ne pouvait s'attendre à ce que Charles ou sa noblesse ajoutassent la moindre chose à nos connaissances, auxquelles, en effet, il n'ajoutèrent quoi que ce fût ; la protection qu'ils accordèrent aux sciences les avilissait plutôt qu'elle ne les faisait avancer. Néanmoins l'ascendant de ce goût est curieux ; outre le tableau tracé par M. Macaulay (*History of England*, 1re édit., t. I, pag. 408-412), je puis renvoyer le lecteur à Monconys, *Voyages*, t. III, pag. 31 ; Sorbieres, *Voyage to England*, pag. 32, 33 ; Evelyn, *Diary*, t. II, pag. 199, 286 ; Pepys, *Diary*, t. I, pag. 375 ; t. II, pag. 34 ; t. III, pag. 85 ; t. IV, pag. 229 ; Burnet, *Own Time*, t. I, pag. 171, 322 ; t. II, pag. 275 ; Burnet, *Lives*, pag. 144 ; Campbell, *Chief-Justices*, t. I, pag. 582.

dans lequel on a trop souvent renfermé l'histoire. Cependant je ne saurais voir comment il est possible, à moins d'adopter cette marche, de comprendre une période qui, à la parcourir superficiellement, est pleine des contradictions les plus grossières. Cette difficulté ressortira très nettement, si nous comparons un instant la nature du gouvernement de Charles avec les grandes choses qui furent accomplies sous ce gouvernement. Jamais il n'y eut un tel manque de relation apparente entre les moyens et la fin. Si nous ne considérons que le caractère du prince et de ses ministres et leur politique étrangère, nous devons déclarer que le règne de Charles II est le plus détestable qu'on ait jamais vu en Angleterre. Si, d'autre part, nous bornons nos observations aux lois qui furent rendues et aux principes qui furent établis, nous serons forcés d'avouer que ce même règne constitue l'une des plus brillantes époques dans les annales de notre nation. Politiquement et moralement, on pourrait trouver dans ce gouvernement tous les éléments de ruine, de faiblesse et de crime. Le roi lui-même était un épicurien médiocre, efféminé, dénué de toute moralité chrétienne et de presque tout sentiment humain (1). Les ministres, à l'exception de Clarendon, qu'il haïssait à cause de ses vertus, n'avaient en partage aucune des qualités des

(1) Le trait le plus affreux peut-être de toute la vie de ce prince bas et méprisable, c'est le traitement qu'il fit subir à sa jeune femme aussitôt après son mariage. Lister, *Life of Clarendon*, t. II, pag. 145-153. Le fait est prouvé, mais Burnet (*Own Time*, t. I, pag. 522, et t. II, pag. 467) fait entendre à mots couverts un horrible soupçon, à la véracité duquel je ne puis croire, même de la part de Charles II, et que Harris, qui a réuni d'assez forts témoignages de son libertinage effréné, ne mentionne point, quoiqu'il cite un passage de Burnet. Harris, *Lives of the Stuarts*, t. V, pag. 36-43. Cependant, ainsi que le dit le docteur Parr, à l'occasion d'une autre accusation portée contre ce prince : « There is little occasion to blacken the memory of that wicked monarch, Charles II, by the aid of invidious conjectures. » *Notes on James II*, Parr, *Works*, t. IV, pag. 477. Comparez Fox, *History of James II*, pag. 71.

hommes d'État, et ils étaient presque tous vendus à la France (1). Tandis que la sécurité du royaume diminuait (2), le fardeau des taxes augmentait (3). Par l'abrogation forcée des chartes municipales, les droits de nos villes furent dangereusement atteints (4). Par la fermeture du trésor, notre crédit national fut détruit (5). Malgré les sommes immenses consacrées à maintenir notre puissance navale et militaire, nous étions presque sans défense, et lorsqu'une guerre, qui menaçait depuis longtemps, éclata enfin; il sembla que nous fussions tout à coup pris au dépourvu. Telle était la pitoyable incapacité du gouvernement, que la flotte hollandaise put non seulement voguer triomphalement le long de nos côtes, mais encore remonter la Tamise, attaquer nos arsenaux, brûler nos vaisseaux et insulter la capitale de l'Angleterre (6). Eh bien, malgré tout cela, c'est un fait

(1) On a été jusqu'à accuser Clarendon d'avoir touché une pension de Louis XIV; cette assertion ne repose sur aucune autorité digne de crédit. Comparez Hallam, *Const. Hist.*, t. II, pag. 66, 67, note, avec Campbell, *Chancellors*, t. III, pag. 213.

(2) Lister, *Life of Clarendon*, t. II, pag. 377; Harris, *Lives of the Stuarts*, t. IV, pag. 340, 344.

(3) Immédiatement après la restauration, on prit l'habitude de nommer aux postes élevés dans la marine des jeunes gens de famille noble d'une incapacité absolue, au grand découragement de tous les officiers distingués qui avaient servi sous Cromwell. Comparez Burnet, *Own Time*, t. I, pag. 290, avec Pepys, *Diary*, t. II, pag. 413; t. III, pag. 68, 72.

(4) Harris, *Lives of the Stuarts*, t. V, pag. 323-328. La cour était tellement désireuse d'abroger la charte de la cité de Londres, que Saunders fut nommé *chief justice* dans ce but exprès. Voyez Campbell, *Chief-Justices*, t. II, pag. 59. Roger North dit (*Lives of the Norths*, t. II, pag. 67) : « Nothing was accounted at court so meritorious as the procuring of charters, as the language then was. » Comparez Bulstrode, *Memoirs*, pag. 379, 388.

(5) De Foe décrit la panique causée par ce vol scandaleux. Wilson, *Life of De Foe*, t. I, pag. 52. Voyez également Calamy, *Life of Himself*, t. I, pag. 78; Parker, *History of his Own Time*, pag. 141-143. La somme totale volée par le roi est estimée à 1,328,526 liv. sterl. Sinclair, *Hist. of the Revenue*, t. I, pag. 315. Suivant lord Campbell, « nearly a million and a half. » *Lives of the Chancellors*, t. IV, pag. 113.

(6) Dans Pepys, *Diary*, t. III, pag. 242-264, il y a un récit très curieux des alarmes des habitants de Londres à cette occasion. Pepys lui-même enfouit son or (pag. 261 et 376-379). Evelyn (*Diary*, t. II, pag. 287) dit : « The alarme was so great, that it put both cithy and country into a paniq, feare, and consternation, such as I hope I shall never see more; every body was feying, none knew why or whither. »

patent que, sous ce même règne de Charles II, on compte plus de mesures utiles, on fit de plus grands pas vers le but suprême, qu'on n'en fit à n'importe quelle période d'égale longueur durant les douze siècles que nous avions occupé le sol de la Bretagne. Par la simple force de ce mouvement intellectuel que la couronne supporta, sans en avoir conscience, il s'effectua, dans le cours de quelques années, des réformes qui changèrent la face de la société (1). Les deux grands obstacles qui avaient longtemps entravé les progrès de la nation, c'étaient la tyrannie spirituelle et la tyrannie territoriale, la tyrannie de l'Église et la tyrannie de la noblesse. On tenta alors de remédier à ces maux, non par des palliatifs, mais en frappant droit au but, c'est à dire sur le pouvoir des classes d'où venait le mal. Ce fut alors qu'on inscrivit sur les statuts du royaume une loi faisant à jamais disparaître la célèbre ordonnance qui permettait aux évêques ou à leurs délégues de faire brûler tout homme dont la religion différait de la leur (2). Ce fut alors qu'on enleva au clergé le privilége de fixer lui-même son impôt, pour le contraindre à la cotisation fixée par le pouvoir législa-

(1) Parmi ces réformes, les plus importantes furent prises, ainsi qu'il arrive presque toujours, en opposition aux vœux réels des classes dominantes. Charles II et Jacques II dirent souvent, en parlant de l'*Habeas Corpus Act.*, « that a government could not subsist with such a law. » Dalrymple, *Memoirs*, t. II, pag. 104. Le lord Keeper Guilford s'opposa même à l'abolition des redevances militaires : « He thought, » dit son frère, « the taking away of the temeres a desperate wound to the liberties of the people of England. » *Lifes of the Norths*, t. II, pag. 82. Voilà le genre d'hommes qui gouvernent les grandes nations! Un passage dans *Life of James, by Himself*, édit. Clarke, t. II, pag. 621, confirme l'assertion de Dalrymple en ce qui concerne Jacques. On ferait bien de comparer ce passage avec une lettre de Louis XIV, dans la correspondance Bàrillon. *Appendix to Fox's James II*, pag. CXXIV.

(2) Blackstone, *Commentaires*, t. IV, pag. 48; Campbell, *Chancellors*, t. III, pag. 431. L'abolition du *de Hæretico comburendo* eut lieu en 1677. On en parle dans Palmer, *Treatise on the Church*, t. I, pag. 500, et dans Collier, *Ecclesiastical History*, t. VIII, pag. 478.

tif (1). Ce fut alors également qu'on rendit une loi défendant à tout évêque ou à toute cour ecclésiastique d'administrer le serment *ex officio*, au moyen duquel l'Église avait eu jusqu'ici le pouvoir de forcer une personne soupçonnée de s'incriminer elle-même (2). Quant à la noblesse, ce fut aussi sous le règne de Charles II que la Chambre des lords, après une lutte acharnée, fut obligée d'abandonner ses prétentions à exercer une juridiction originale dans les procès civils, ce qui lui fit perdre à jamais la ressource importante par laquelle elle étendit son influence (3). Ce fut sous le même règne que fut reconnu le droit du peuple de n'être taxé que par ses représentants ; c'est à la Chambre des communes seule qu'appartient le pouvoir qu'elle a gardé jusqu'ici d'introduire des lois financières et de fixer les impôts, laissant simple-

(1) En 1664. Voyez le compte rendu qu'en donne Collier, *Ecclesiastical History*, t. VIII, pag. 463-466. Collier, qui évidemment n'est pas satisfait du changement, dit · « The consenting, therefore, to be taxed by the temporal Commons, makes the clergy more dependent on a foreign body, takes away the right of disposing of their own money, and lays their estates in some measure at discretion. » Voyez également, au sujet du coup que cette mesure porta à l'Église, Lathbury, *Hist. of Convocation*, pag. 259, 260. Coleridge (*Literary Remains*, t. IV, pag. 152, 153) définit cette loi comme un des traits caractéristiques des trois « grand evil epochs of our present church. » Toutefois la tendance de cette époque était si marquée, que cette mesure si importante fut paisiblement accomplie au moyen d'un arrangement intervenu entre Sheldon et Clarendon. Voyez les annotations de Onslow dans Burnet, *Own Time*, t. I, pag. 340 ; t. IV, pag. 508, 509. Comparez l'assertion de lord Camden (*Parl. Hist.*, t. XVI, pag. 169) avec le discours de lord Bathurst (t. XXII, pag. 77) et celui de lord Temple sur l'affaire Tooke (t. XXXV, pag. 1357). M. Carwithen (*Hist. of the Church of England*, t. II, pag. 354. Oxford, 1849) se lamente sur « this deprivation of the liberties of English Clergy. »

(2) 13 Car. II c. 12. Comparez Stephen, *Life of Tooke*, t. I, pag. 169, 170, avec Blackstone, *Commentaries*, t. III, pag. 101. M. Hallam (*Const. Hist.*, t. I, pag. 197, 198) nous fournit l'évidence de la manière dont le clergé en usait habituellement avec le serment *ex officio* pour nuire à ses adversaires.

(3) Ce fut la fin de la fameuse controverse au sujet de Skinner en 1669, et, dit M. Hallam, « from this time, the Lords have tacitly abandoned all pretentions to an original jurisdiction in civil suits. » *Const. Hist.*, t. II, pag. 184. Dans Mill, *Hist. of India*, t. I, pag. 102, 103, il est donné un compte rendu de l'affaire Skinner; Skinner faisait partie de la compagnie des Indes orientales.

ment aux pairs la formalité de donner leur assentiment à ce qui avait déjà été décidé (1). Telles furent les tentatives faites pour tenir en bride le clergé et la noblesse. Mais combien d'autres choses d'égale importance ne furent-elles pas accomplies? Par l'abolition des scandaleuses prérogatives de l'entretien de la maison du roi et de préemption, on limita le pouvoir qu'avait le souverain de tourmenter ses sujets réfractaires (2). Au moyen de l'« habeas corpus », la liberté de chaque Anglais fut assurée autant qu'une loi pouvait le faire, puisqu'elle lui garantissait que, s'il était accusé d'un crime, au lieu de languir en prison, comme ç'avait été souvent le cas, il serait promptement conduit devant un juge impartial (3). Le statut des « Frands and Parjuries » donna à la propriété privée une sécurité dont elle n'avait

(1) Hallam, *Const. Hist.*, t. II, pag. 189-192; Eccleston, *English Antiquities*, pag. 326. Les débats entre les deux chambres au sujet de la taxation ne sont touchés que fort légèrement dans Parker, *Hist. of his Own Time*, pag. 135, 136.

(2) « The famous rights of parveyance and pre-emption » furent abolis par 12 car. II c. 24. Hallam, *Const. Hist.*, t. II, pag. 11. Burke, dans son magnifique discours sur la réforme économique, décrit les abus du vieux système de l'entretien de la maison du roi. Burke, *Works*, t. I, pag. 239. Voyez aussi Kemble, *Saxons in England*, t. II, pag. 88, note; Barrington, *On the Statutes*, pag. 183-185, 237; Lingard, *Hist. of England*, t. II, pag. 338, 339; Sinclair, *Hist. of the Revenue*, t. I, pag. 232; *Parl. Hist.*, t. III, pag. 1299. Ces passages donneront une idée des iniquités commises sous ce « right » qui, à l'exemple des injustices les plus flagrantes, était une des bonnes vieilles coutumes de la constitution anglaise; il remontait pour le moins à Canute. Consultez Allen, *On the Royal Prerogative*, pag. 152. Un écrivain récent et dont le savoir est considérable (Spencer, *Origin of the Laws of Europe*, pag. 319) va jusqu'à le faire venir de la loi romaine. En 1656, on avait présenté un bill pour l'abroger. Voyez Burton, *Cromwellian Diary*, t. I, pag. 84. A l'époque où Adam Smith écrivait, ce droit existait encore en France et en Allemagne. *Wealth of Nations*, liv. III, chap. II, pag. 161.

(3) Au sujet de l'*Habeas Corpus*, dont la loi fut rendue en 1679, voyez Campbell, *Chancellors*, t. III, pag. 345-347; Mackintosh, *Revolution of* 1688, pag. 49, et Lingard, *Hist. of England*, t. VIII, pag. 17. Les particularités de cette loi, comparée aux imitations qui en ont été faites dans les autres pays, sont très clairement indiquées dans Meyer, *Esprit des institutions judiciaires*, t. II, pag. 283. M. Lister (*Life of Clarendon*, t. II, pag. 454) dit : « Imprisonment in gool beyond the seas was not prevented by law till the passing of the *Habeas Corpus*, in 1679. »

pas joui jusqu'ici (1). Par l'abolition des mises en accusation, on mit fin à un puissant instrument de tyrannie, à l'aide duquel les hommes éhontés qui étaient au pouvoir avaient souvent terrassé leurs adversaires politiques (2). En abrogeant les lois qui restreignaient la liberté de l'imprimerie, on posa le fondement de cette grande presse publique qui, plus que toute autre cause unique, a répandu parmi le peuple la conscience des forces qu'il porte dans son sein, et a ainsi aidé, d'une manière presque inouïe, aux progrès de la civilisation en Angleterre (3). Enfin, pour compléter ce noble tableau, on arracha à tout jamais ces excroissances féodales qui avaient poussé à la suite de la conquête des Normands, les tenures militaires, la cour de tutelle, les amendes pour aliénations, le droit de forfaiture pour mariage en raison de tenure; les aides, les hommages, les corvées, les saisines, et toutes ces funestes subtilités dont les noms frappent aujourd'hui nos oreilles comme un jargon affreux et barbare, mais qui, pour nos ancêtres, étaient des maux réels et sérieux sous lesquels ils pliaient (4).

(1) Blackstone (*Commentaries*, t. IV, pag. 439) l'appelle « a great and necessary security to private property, » et lord Campbell (*Chancellors*, t. III, pag. 423) le dénomme « the most important and most beneficial piece of juridical legislation of which we can boast. » Quant aux effets de cette loi, comparez l'ouvrage précieux de Jones, *Commentary on Isæus* (*Works of Sir W. Jones*, t. IV, pag. 239), avec Story, *Conflict of Laws*, pag. 521, 522, 627, 884, et Tayler, *On Statute Law*, *Journal of Statist Soc.*, t. XVII, pag. 150.

(2) Lord Campbell (*Lives of the Chancellors*, t. III, pag. 247) dit que la lutte de 1677 « put an end to general impeachments. »

(3) Les règlements concernant l'imprimerie furent d'abord rendus par des arrêts du roi, ensuite par la Chambre étoilée et enfin par le Long Parlement. On prit comme bases de 13 et 14 car. II, c. 33, les arrêts de la Chambre étoilée; mais cet acte expira en 1679 et ne fut pas renouvelé pendant le règne de Charles II. Comparez Blackstone, *Comment.*, t. IV, pag. 152, avec Hunt, *Hist. of Newspapers*, t. I, pag. 154, et Fox, *Hist. of James II*, pag. 146.

(4) Le récit le plus détaillé que j'aie jamais trouvé dans aucune histoire de cette grande révolution, qui emporta les traditions et le langage de la féodalité, est celui que donne

Telles furent les choses accomplies sous le règne de Charles II : or, si nous considérons l'abjecte nullité du roi, la débauche effrénée de la cour, la vénalité éhontée des ministres, les complots incessants qui menaçaient le pays à l'intérieur et les insultes inouïes qu'il recevait du dehors; si, de plus, nous considérons qu'à tout cela vinrent s'ajouter deux effroyables calamités de la nature, la grande peste, qui éclaircit tous les rangs de la société et promena la ruine dans tout le royaume, et le grand incendie qui, outre le redoublement de mortalité qu'il imprima à la contagion, dévora en un instant les richesses de l'industrie qui nourrissent l'industrie elle-même, si, dis-je, nous rapprochons tous ces faits, comment concilier des contradictions aussi flagrantes? Comment un progrès si étonnant a-t-il pu surgir en face de ces désastres sans exemple? Comment, dans de telles circonstances, de tels hommes purent-ils effectuer de telles améliorations? Toutes questions auxquelles nos compilateurs politiques sont incapables de répondre, parce qu'ils s'attachent trop aux particularités individuelles et trop peu au caractère du siècle dans lequel se meuvent ces individualités : écrivains qui ne s'aperçoivent point que l'histoire de tout pays civilisé est l'histoire de son développement intellectuel,

Harris, *Lives of the Stuarts*, t. IV, pag. 369-378. Mais Harris, tout compilateur ingénieux qu'il fût, était un homme d'une capacité qui ne s'élevait pas au dessus de la moyenne; il n'eut pas la moindre conscience de la nature réelle de ce changement dont les résultats évidents et immédiatement pratiques ne formaient que la plus mince partie. Pour se placer au vrai point de vue, il faut dire que la législature reconnut formellement par là que le moyen âge était éteint, et qu'il était nécessaire d'inaugurer une politique plus moderne et plus hardie dans sa nouveauté. Plus tard j'aurai l'occasion d'examiner cette question en détail et de démontrer que ce fut simplement le symptôme d'un mouvement révolutionnaire. En attendant, le lecteur peut consulter les ouvrages suivants où l'on traite assez brièvement de ce point; Dalrymple, *Hist. of Feudal Property*, pag. 89; Blackstone, *Comment.*, t. II, pag. 76, 77; Hallam, *Const. Hist.*, t. II, pag. II; *Parl. Hist.*, t. IV, pag. 53, 167, 168; Meyer, *Institutions judiciaires*, t. II, pag. 58.

que rois, hommes d'État et législateurs sont plus aptes à retarder qu'à précipiter; parce que, quelque grand que puisse être leur pouvoir, que sont ils au plus? Les représentants fortuits et insuffisants de l'esprit de leur siècle; parce qu'enfin, loin d'être à même de régler les mouvements de l'esprit national, ils n'en sont eux-mêmes que la plus infime partie, et qu'au point de vue général du progrès humain, on ne doit les regarder que comme des marionnettes qui se pavanent et frétillent sur une chétive scène éphémère, tandis qu'au delà d'eux, roulent à l'état de formation des principes et des idées qu'ils peuvent à peine concevoir, mais qui seuls dirigent un jour tout le cours des affaires humaines.

La vérité, la voici : les vastes réformes législatives qui ont illustré le règne de Charles II constituent simplement une partie de ce mouvement qui, bien que nous puissions le faire remonter à une époque plus éloignée, n'avait révélé clairement ses opérations que depuis trois générations. Ces importantes améliorations furent le résultat de l'esprit hardi, sceptique, curieux et réformateur qui venait de s'emparer des trois grandes sections : théologie, science et politique. Les vieux principes de tradition, d'autorité, et de dogme s'affaiblirent peu à peu, et naturellement l'influence des classes dans lesquelles ces principes trouvaient leur principal appui diminua dans la même proportion. A mesure que le pouvoir de certaines classes de la société déclina, le pouvoir du peuple augmenta. Du moment que les superstitions qui avaient tenu longtemps sous un faux jour les intérêts de la nation furent dispersées, les yeux furent dessillés, le pays reconnut ses véritables intérêts. Voilà, je crois, la solution raisonnable de ce qui semble au premier abord un problème curieux, à savoir, comment il s'est fait que des réformes

aussi radicales se soient accomplies sous un règne aussi détestable, disons même, sous beaucoup de rapports, infâme. Sans doute, il est vrai qu'elle furent essentiellement le résultat de la marche intellectuelle du siècle; mais, loin de trouver un obstacle dans les vices du prince, elles y puisèrent au contraire un appui : sauf ces libertins faméliques qui se pressaient en foule autour de sa personne, tout le monde apprit bientôt à mépriser un roi, adonné à la boisson, à la débauche et à l'hypocrisie, prince sans honte ni sensibilité, et qui, en fait d'honneur, ne pouvait soutenir la comparaison avec le plus humble de ses sujets. Qu'un tel homme ait occupé le trône pendant un quart de siècle, n'y avait-il pas en cela même la certitude d'amoindrir cette fidélité inconsciente et irréfléchie, à laquelle les peuples ont souvent sacrifié leurs droits les plus chers? Donc, le caractère du roi, considéré à ce simple point de vue, fut éminemment favorable à l'expansion de la liberté nationale (1). Mais ce ne fut pas tout : il y eut encore d'autres avantages. Par sa débauche effrénée, Charles en arriva à abhorrer tout ce qui ressemblait à de la contrainte : de là son aversion pour une classe, dont la profession tout au moins présuppose une conduite au dessus de la pureté ordinaire. Aussi, non point par les principes d'une politique éclairée, mais par pur amour de ses faiblesses voluptueuses, il vit toujours le clergé d'un mauvais

(1) M. Hallam décrit dans une admirable page les services rendus à la civilisation anglaise par les vices de la cour : « We are, however, much indebted to the memory of Barbara duchess of Cleveland, Louisa duchess of Portsmouth, and Mrs. Eleanor Gwyn. We owe a tribute of gratitude to the Mays, the Killigrews, the Chiffinches, and the Grammonts. They played a serviceable part in ridding the Kingdom of its besotted loyalty. They saved our forefathers from the Star-camber and the High-commission court; they laboured in their vocation against standing armies and corruption : they pressed forward the great ultimate security of English freedom — the expulsion of the House of Stuart. » Hallam, *Const. Hist.*, t. II, pag. 50.

œil, et, loin de favoriser son pouvoir, il exprima hautement à diverses reprises son mépris pour les membres de l'Église (1) : ceux-ci servaient de plastron aux plaisanteries grossières et impies des amis les plus intimes du prince, bouffonneries que nous a conservées la littérature de cette époque et qui, dans l'opinion des courtisans, étaient dignes de compter parmi les plus nobles modèles de l'atticisme. Certes, l'Église avait peu à appréhender d'hommes de cette trempe, mais leur langage, mais la faveur avec laquelle leurs blasphèmes étaient accueillis, tout cela ce sont des symptômes qui peuvent nous faciliter l'intelligence de ce siècle-là. Combien d'autres exemples chaque lecteur ne pourrait-il pas citer, toutefois, je puis en rapporter un qui tire tout son intérêt de l'éminence même du philosophe auquel il se rapporte. L'adversaire le plus dangereux du clergé, au dix-septième siècle, fut sans conteste, Hobbes, le plus subtil dialecticien de son temps, de plus écrivain d'une clarté remarquable et occupant, parmi les métaphysiciens anglais le premier rang après Berkeley. Ce profond penseur fit paraître plusieurs traités dirigés contre l'Église et directement opposés aux principes qui sont essentiels à l'autorité

(1) Burnet (*Own Time*, t. I, pag. 448) nous dit qu'en 1667 le roi, en plein conseil, se prononça contre les évêques, en disant que le clergé « thought of nothing but to ged good benefices and to keep a good table. » Voyez également, au sujet de son aversion pour les évêques, t. II, pag. 22, ainsi que Pepys, *Diary*, t. IV, pag. 2. Ailleurs (t. IV, pag. 42) Pepys dit : « And I believe the hierarchy will in a little time be shaken, whether they will or no; the king being offended with them, and set upon it, as I hear. » Evelyn, dans une conversation avec Pepys, exprima le regret qu'il avait de le voir dans de telles dispositions, « that a bishop shall never be seen about him, as the king of France hath always. » Pepys, t. III, pag. 201. Evelyn, avec son ton bénévole, attribue à ce fait à « the negligence of the clergy ; » mais l'histoire nous apprend que le clergé n'a jamais négligé les rois, sauf lorsque le roi a d'abord négligé les membres de l'Église. Sir John Reresby nous fait le curieux récit d'une conversation qu'il eut avec Charles II au sujet des « mitred heads, » et dans laquelle les sentiments du roi se révèlent entièrement. Reresby, *Travels and Memoirs*, pag. 238.

ecclésiastique : conséquence naturelle, il encourut la haine du clergé : on déclara que ses doctrines étaient des plus pernicieuses, bref, on l'accusa de vouloir renverser la religion de l'État et corrompre les mœurs de la nation (1). Cette animosité fut poussée si loin que, de son vivant, et, quelques années après sa mort, tout homme qui osait penser par soi-même était stigmatisé sous le titre de « Hobbist » ou encore de « Hobbian (2). » Cette hostilité de la part du clergé suffisait pour recommander Hobbes à la faveur de Charles : même avant son avénement, le roi avait sucé plus d'un de ses principes (3); et, après la restauration, il traita notre auteur avec un respect que l'on considéra comme scandaleux. Il le protégea contre ses ennemis; plaça son portrait avec une certaine ostentation dans son appartement privé à Whitehall (4); enfin il accorda une pension à ce philosophe,

(1) Relativement à l'animosité du clergé contre Hobbes et à la manière dont ce dernier payait l'Église de retour, comparez Aubrey, *Letters and Lives*, t. II, pag. 532, 631; Tennemann, *Geschichte der Philosophie*, t. X, pag. 111, avec les paroles furieuses de Burnet (*Own Time*, t. I, pag. 322) et de Whiston (*Memoirs*, pag. 251). Voyez également Wood, *Athenæ Oxonienses*, édit. Bliss, t. III, pag. 1211. Monconys, qui se trouvait à Londres en 1663, dit en parlant de Hobbes : « Il me dit l'aversion que tous les gens d'église tant catholiques que protestans avoient pour lui. » Monconys, *Voyages*, t. III, pag 43. Et pag. 115 : « M. Hobbes, que je trouvai toujours fort ennemi des prêtres catholiques et des protestans. » A peu près à la même époque, Sorbière se trouvait également à Londres, et voici ce qu'il écrit au sujet de Hobbes : « I know not how it comes to pass, the clergy are afraid of him, and so are the Oxford mathematicians and their adherents; wherefore his majesty (Charles II) was pleased to make a very good comparison when he told me, he was like a bear, whom they baited with dogs to try him. » Sorbière, *Voyages to England*, pag. 40.

(2) C'était le nom ordinaire qu'on donnait à quiconque attaquait les opinions reconnues à la fin du dix-septième siècle et même au commencement du dix-huitième. On en trouvera des exemples dans Baxter, *Life of Himself*, folio, 1696, part. III, pag. 48; Boyle, *Works*, t. V, pag. 505, 510; Monk, *Life of Bentley*, t. I, pag. 41; Vernon, *Correspond.*, t. III, pag. 13; King, *Life of Locke*, t. I, pag. 191; Brewster, *Life of Newton*, t. II, pag. 149.

(3) Burnet dit : « They made deep and lasting impressions on the king's mind. » *Own Time*, t. I, pag. 172.

(4) Ce portrait fut peint par Cooper. Voyez Wood, *Athenæ Oxonienses*, édit. Bliss, t. III, pag. 1208.

à l'adversaire le plus formidable qu'eût jamais rencontré la hiérarchie spirituelle (1).

Si nous examinons un instant quels furent les personnages auxquels Charles assigna les siéges épiscopaux, nous trouverons la même tendance sous son règne : les plus hautes dignités de l'Église furent invariablement conférées à des hommes dénués de tout talent ou de toute honnêteté. Peut-être serait-ce aller trop loin que d'attribuer au roi l'intention fixe de ravaler la réputation du banc épiscopal; ce qui est certain, toutefois, c'est que, si tel fut son but, il prit le plus sûr chemin pour y arriver. On n'exagère nullement en disant que, de son vivant, les principaux prélats anglais furent, sans exception, incapables ou hypocrites : ou ils ne pouvaient défendre la foi qu'ils éprouvaient réellement, ou ils ne croyaient pas à la foi qu'ils professaient ouvertement. Jamais la garde des intérêts de l'Église anglicane n'avait été confié à d'aussi faibles mains. Le premier archevêque que Charles nomma au siége de Canterbury fut Juxon, dont l'incapacité était notoire; tout ce que ses amis pouvaient dire de lui, c'est que son manque de talent était compensé par la bonté de ses intentions (2). A sa mort, le roi choisit pour son successeur Sheldon, qu'il avait déjà nommé évêque de Londres; celui-ci n'avait pas seulement jeté le discrédit sur son ordre par ses actes de grossière intolérance (3), mais encore il poussa

(1) Sorbière, *Voyage to England*, pag. 39; Wood, *Athenæ Oxonienses*, t. III, pag. 1208. Au sujet de la popularité dont jouirent les ouvrages de Hobbes sous le règne de Charles II, comparez Pepys, *Diary*, t. IV, pag. 164, avec *Lifes of the Norths*, t. III, pag. 339.

(2) L'évêque Burnet dit en parlant de lui à l'époque de sa nomination : « As he was never a great divine, so he was now superannuated. » *Own Time*, t. I, pag. 303.

(3) Son ami, l'évêque Parker, nous en donne un spécimen. Voyez Parker, *History of his Own Time*, pag. 31-33. Comparez Neal, *Hist. of the Puritans*, t. IV, pag. 429; Wilson, *Mem. of De Foe*, t. I, pag. 46.

l'oubli des convenances les plus ordinaires dues à sa position, jusqu'à tenir, pour ainsi dire, salle de spectacle dans sa maison, où ses confrères venaient rire des parodies qu'on y débitait, en singeant les sermons des presbytériens (1). A Sheldon succéda Sancroft dont les idées superstitieuses le rendaient la risée de tout le monde, même de sa caste, et qui fut aussi méprisé que Sheldon avait été haï (2). Dans le siége qui vient immédiatement après Canterbury, nous trouvons le même principe à l'œuvre : les trois archevêques d'York, durant le règne de Charles II, furent Frewen, Stearn et Dolben, tous trois si pauvres de talent, que, malgré leur haute position, ils sont complétement oubliés, et qu'il n'y a pas un lecteur sur mille qui ait jamais entendu prononcer leurs noms (3).

De telles nominations ne sont-elles pas frappantes? Et ce qui ajoute encore à notre étonnement, c'est qu'elles n'étaient nullement nécessaires; les intrigues de cour n'y eurent aucune part et il ne manquait pas d'hommes plus compétents. La vérité, ce semble, la voici : Charles ne voulut pas conférer les hautes dignités ecclésiastiques à des prélats qui eussent assez de talent pour relever l'autorité de l'Église et

(1) En 1669, Pepys assista à l'une de ces représentations qui se donnaient non seulement dans l'hôtel, mais encore en présence de l'archevêque. Voyez les détails scandaleux contenus dans Pepys, *Diary,* T. IV, pag. 321, 322, ou dans Wilson, *De Foe,* t. I, pag. 44, 45.

(2) Burnet, qui connaissait Sancroft, l'appelle « a poor-spirited and fearful man. » *Own Time,* t. III, pag. 364. Et il cite un exemple de sa superstition (t. III, pag. 138) auquel tous ceux qui ont lu ses sermons ridicules, que d'Oyly a publiés par malice, croiront aisément. Voyez *Appendix to d'Oyly's Sancroft,* pag. 339-420. Le docteur Lake dit que la nomination de Sancroft ahurit tout le monde. Lake, *Diary,* 30 dec. 1677, pag. 18, t. 1er des *Miscellany,* de Camden, 1847, in-4°. Son caractère, — si tant est qu'il en eût un, — est très bien tracé par le docteur Birch : « Slow, timorous and narrow-spirited, but as the same time a good, honest, and well-meaning man. » Birch, *Life of Tillotson,* pag. 151. Voyez aussi à ce sujet Macaulay, *Hist. of England,* t. II, pag. 616; t. III, pag. 77; t. IV, pag. 40-42.

(3) Frewen fut un personnage si obscur qu'on ne trouve sa biographie ni dans Chalmer *Biographical Dictionary,* ni dans l'ouvrage plus récent, mais inférieur, de Rose.

lui rendre son ancienne prééminence. A son avénement, les deux membres du clergé les plus distingués étaient, sans contredit, Jerency Taylor et Isaac Barrow; tous deux d'une fidélité reconnue; tous deux d'une vertu sans tache, enfin tous deux, auteurs qui ont laissé une réputation qui ne périra point tant que la langue anglaise subsistera. Quoique Taylor eût épousé la sœur du roi, il n'en fut pas moins traité avec un dédain marqué (1); relégué dans un évêché d'Irlande, il eut à passer le reste de ses jours dans un pays que, à cette époque l'on appelait, à juste titre barbare (2). Quant à Barrow, qui, en tant que génie, surpassait probablement Taylor (3), il eut la mortification de voir les personnages les plus incapables élevés aux plus hauts siéges de l'Église, tandis qu'on le laissait de côté; et, malgré toutes les souffrances que sa famille avait endurées par suite de son dévoûment à la cause royale (4) il ne reçut aucune espèce d'avancement que cinq ans avant sa mort : le roi lui confiant la direction de Trinity College, à Cambridge (5).

(1) Sa femme était Joanna Bridges, fille naturelle de Charles Ier. Comparez les *Notes and Queries*, t. VII, pag. 305, avec Heber, *Life of Jeremy Taylor, Works*, t. I, pag. xxxiv. L'évêque Heber, pag. xxxv, ajoute : « But notwithstanding the splendour of such an alliance, there is no reason to believe that it added materially to Taylor's income. »

(2) Coleridge (*Lit. Remains*, t. III, pag. 208) dit que la négligence dont Charles fit preuve envers Taylor « is a problem of which perhaps his virtues present the most probable solution. »

(3) Il lui est supérieur, à coup sûr, dans la largeur de ses vues et dans l'étendue de ses recherches; de sorte qu'un auteur fort compétent dit avec raison qu'il fut à la fois « the great precursor of Sir Frank Newton and the pride of the English pulpit. » Wordsworth, *Ecclesiast. Biog.*, t. IV, pag. 344. Consultez aussi au sujet de Barrow, Montucla, *Histoire des mathématiques*, t. II, pag. 88, 89, 359, 360, 504, 505; t. III, pag. 436-438.

(4) « His father having suffered greatly in his estate by his attachment to the royal cause. » Chalmers, *Biog. Dict.*, t. IV, pag. 39.

(5) Barrow, mécontent de n'avoir pas reçu d'avancement après la restauration, composa ce distique :

« Te magis optavit rediturum, Carole, nemo ;
Et sensit te rediisse minus. »

Hamilton, *Life of Barrow, Barrow's Works*. Édinb., 1845, t. I, pag. xxiii.



Il est à peine nécessaire de faire ressortir comment toutes ces circonstances durent tendre à affaiblir l'Église et à précipiter le grand mouvement qui illustra le règne de Charles II (1). En même temps, il y eut d'autres incidents qu'il m'est impossible d'indiquer dans cet aperçu préliminaire, mais qui portent le cachet du caractère général de la révolte contre l'ancienne autorité. Dans le volume suivant nous jetterons encore plus de jours sur cette question, parce que j'aurais l'occasion de présenter une évidence qui, à cause de l'abondance de ses détails, ne serait pas appropriée à cette introduction. Nous en avons assez dit, toutefois, pour indiquer la marche générale de l'esprit anglais et donner au lecteur une clef qui lui ouvre l'intelligence des événements encore plus compliqués qui, à mesure que le dix-septième siècle s'avançait, commencèrent à fondre sur nous.

Quelques années avant la mort de Charles II, le clergé tenta un effort suprême pour recouvrer son ancien pouvoir, en faisant revivre les doctrines de l'obéissance passive et du droit divin, qui sont évidemment favorables aux progrès de la superstition (2). Mais l'intellect anglais étant alors suffisam-

(1) Tout ce qu'a dit M. Macaulay au sujet du mépris dans lequel était tombé le clergé sous le règne de Charles II est parfaitement exact. D'après l'évidence que j'ai recueillie, je sais que ce grand écrivain, dont il y a peu de gens qui puissent juger les recherches immenses d'une manière compétente, a plutôt atténué le cas qu'il ne l'a exagéré. Il y a nombre de sujets sur lesquels je me permettrai de ne pas partager les opinions de M. Macaulay, mais je ne puis m'empêcher d'exprimer toute mon admiration pour l'exactitude constante, le talent consommé avec lequel il a disposé ses matériaux et le noble amour de la liberté qui anime toute son œuvre. Voilà des qualités qui survivront à toutes les diffamations de ces prêtres détracteurs, gens qui, sous le rapport du savoir et du talent, ne sont pas dignes de délier les cordons de soulier de celui qu'ils attaquent si sottement.

(2) Voy. Hallam, *Const. Hist.*, t. II, pag. 142, 143, 153-156, qui prouve que ce mouvement commença vers 1681. Le clergé, comme caste, favorise naturellement cette doctrine, et le passage suivant, tiré d'un ouvrage qui a paru il n'y a pas plus de douze ans, donnera au lecteur une idée des principes que maintiennent quelques membres du clergé. Le révérend M. Jewell (*Christian Politics*. Lond., 1844, pag. 157) dit que le prince régnant est « a being

ment avancé pour repousser de tels dogmes ; cette futile tentative ne fit qu'accroître l'opposition entre les intérêts du peuple, en tant que masse, et les intérêts du clergé, en tant que caste. A peine ce plan venait-il d'être déjoué, que la mort subite de Charles amena sur le trône un prince dont le plus ardent désir était de rétablir l'Église catholique et de réintégrer parmi nous ce funeste système qui se glorifie si hautement de subjuguer la raison de l'homme. Ce changement, à en considérer les résultats finals, fut la plus heureuse circonstance qui pût arriver à notre pays. Malgré la différence de religion, les membres du clergé anglais témoignèrent toujours une grande affection pour Jacques, dont ils prisaient fort le respect qu'il avait pour le clergé; cependant, ils étaient vivement désireux que l'ardeur de ses affections se reportât sur l'Église anglicane et non pas sur l'Église romaine. Ils savaient fort bien que si l'on pouvait amener sa piété dans une autre direction, il en résulterait pour leur ordre des avantages considérables (1). Ils virent qu'il y allait de son intérêt d'abandonner sa religion ; et chez

armed with supreme physical power by the hand and permission of Providence; as such, the lord of our property, the master of our lives, the fountain of honour, the dispenser of law, before whom each subject must surrender his will and conform his actions. . . . . Who, when he errs, errs as a man, and not as a king, and is responsible, not to man, but to God. » A la page 111, le même écrivain nous informe que l'Église « with one uniform, unhesitating voice, has proclaimed the duty of « passive obedience. » Voyez également, au sujet de la doctrine servile que soutenait l'Église, Wordsworth, *Eccl. Biog*, t. IV, pag. 668; *Life of Ken, by a Layman*, t. II, pag. 523; Lathbury, *Hist. of Convocation*, pag. 228; *idem*, *Non Jurvis*, pag. 50, 135, 197, et une lettre de Nelson, auteur de *Fasts and Festivals;* Nichols, *Lit. Anec.*, t. IV, pag. 216. C'est donc à juste titre que Fox s'écria, dans la chambre des communes, que « by being a good Churchman, a person might become a bad citizen. » *Parl. Hist.*, t. XXIX, pag. 1377.

(1) En 1678, l'archevêque de Canterbury s'occupait activement de la converson de Jacques, et, dans une lettre à l'évêque de Winchester, il indique « the happy consequences » qui découleraient de son succès. Voyez cette lettre caractéristique dans Clarendon, *Correspondence*, t. II, pag. 465, 466. Voyez également les motifs des évêques naïvement, mais aussi largement exposés dans l'ouvrage précieux de M. Wilson, *Life of De Foe*, t. I, pag. 74.

un prince aussi cruel et aussi vicieux, pensaient-ils, l'intérêt l'emporterait sur toute autre considération (1). Aussi qu'en résulta-t-il? A l'un des moments les plus critiques de sa vie, ils firent en sa faveur un grand effort qui réussit : non contents de réunir toutes leurs forces pour repousser le bill par lequel on proposait de l'exclure de la succession, quand cette proposition fut rejetée, ils allèrent présenter à Charles une adresse de félicitations (2). Lorsque Jacques fut sur le trône, ils ne cessèrent de montrer le même esprit. Conservaient-ils toujours l'espoir de le convertir? ou bien, dans l'ardeur qu'ils mettaient à poursuivre les non-conformistes, perdaient-ils de vue le danger qui menaçait leur Église? C'est ce qu'on ne saurait dire : mais l'un des faits les plus singuliers et les plus avérés de notre histoire, c'est la stricte alliance qui exista pendant quelque temps entre une hiérarchie protestante et un roi papiste (3). On ne sait que trop les crimes terribles qui suivirent ce pacte. Mais ce qui mérite encore davantage notre attention, ce sont les circonstances qui amenèrent la rupture de cette sombre entente entre la couronne et l'Église. Cette querelle fut soulevée par la tentative que fit le roi d'établir, jusqu'à un certain

(1) Dans un pamphlet publié par un partisan de la « High-Church » contre le « Bill of Exclusion, » on plaide la cause de Jacques; mais on fait vivement ressortir les inconvénients qui résulteraient pour lui s'il restait catholique. Voyez les remarques astucieuses, de Somers, *Tracts*, t. VIII, pag. 258, 259.

(2) Wordsworth, *Ecclesiast. Biogr.*, t. IV, pag. 665. Relativement à l'ardente opposition que le clergé fit à ce bill, consultez Harris, *Lives of the Stuarts*, t. V, pag. 181; Burnet, *Own Time*, t. II, pag. 246; Somer, *Tracts*, t. X, pag. 216, 253; Campbell, *Chancellors*, t. III, pag. 353; Carwithen, *Hist. of the Church of England*, t. II, pag. 431.

(3) A l'avénement de Jacques II, « the pulpits throughout England resounded with thanksgivings; and a numerous set of addresses flattered his majesty, in the strongest expressions, with assurances of unshaken loyalty and obedience, without limitation or reserve. » Neal, *Hist. of the Puritans*, t. V, pag. 2. Voyez également Calamy, *Life*, t. I, pag. 118.

point, la tolérance religieuse. Les célèbres « Test and corporation acts » enjoignaient à tout employé de l'État, à moins d'une très forte amende, de recevoir le sacrement, suivant les rites de l'Église anglicane. L'offense que commit Jacques, la voici : il publia un manifeste qu'on appela la déclaration d'indulgence, dans lequel il annonçait son intention de suspendre l'exécution de ces lois (1). A partir de ce moment, la position des deux grands partis changea entièrement. Les évêques sentaient fort bien que les statuts que l'on cherchait à abroger favorisaient leur pouvoir, et partant, formaient, dans leur opinion, partie essentielle de la constitution d'un pays chrétien. Ils s'étaient associés de grand cœur avec Jacques, tout le temps qu'il les aida à poursuivre des gens qui adoraient Dieu d'une façon différente de la leur (2). Tant que l'alliance se maintint sur ses bases, ils laissèrent passer avec indifférence une foule de choses qu'ils considéraient comme de moindre importance. Ils restèrent spectateurs silencieux, tandis que le roi amassait les matériaux au moyen desquels il espérait changer un gouvernement libre en une monarchie absolue (3). Ils virent Jeffreys

(1) Le 18 mars 1687, le roi annonça au conseil privé qu'il avait résolu « to grant, by his own authority, entire liberty of conscience to all his subjects. On the 4 april appeared the memorable Declaration of Indulgence. » Macaulay, *Hist. of England*, t. II, pag. 211. Voyez aussi *Life of James II*, edited by Clarke, t. II, pag. 112. Dans Neal, *Hist. of the Puritans*, t. V, pag. 30, 31, il y a un sommaire de cette déclaration. Quant à la seconde déclaration, voyez Macaulay, t. II, pag. 344, 345; Clarendon, *Correspond.*, t. II, pag. 170.

(2) Ce fut dans l'automne de 1685 que le clergé et le gouvernement poursuivirent les non-conformistes avec le plus de violence. Voyez Macaulay, *Hist.*, t. I, pag. 667, 668. Comparez Neal, *Hist. of the Puritans*, t. V, pag. 4-12, avec une lettre de lord Clarendon, en date du 21 décembre 1685, dans Clarendon, *Correspond.*, t. I, pag. 192. L'on dit (Burnet, *Own Time*, t. III, pag. 175, 176) qu'en plusieurs occasions le parti de l'Église se servit des cours ecclésiastiques pour arracher de l'argent aux non-conformistes. On trouvera la confirmation de ce fait dans Mackintosh, *Revolution of* 1688, pag. 173, 640.

(3) Des archives du ministère de la guerre il appert que Jacques, dans la première année même de son règne, avait une armée permanente de près de 20,000 hommes. Mackintosh, *Revolution*, pag. 3, 77, 688 : « A disciplined army of about 20,000 man was, for the first time,

et Kirke torturant leur prochain; ils virent les prisons regorger de victimes, et le sang jaillir sur les échafauds (1). Il leur plut à merveille que quelques-uns des citoyens les plus vertueux et les plus distingués fussent en butte à de cruelles persécutions, que Baxter fût jeté en prison et Howe banni du royaume. Ils gardèrent tout leur sang-froid en présence des cruautés les plus révoltantes, parce que les victimes étaient les adversaires de l'Église anglicane. La terreur et l'effroi remplissaient toutes les âmes : qu'importait aux évêques? Ils ne se plaignaient pas eux! Conservant leur fidélité intacte, ils insistaient sur la nécessité de se soumettre humblement à l'oint du Seigneur (2). Mais, du moment que Jacques proposa de protéger des atteintes de la persécution tous ceux qui étaient hostiles à l'Église; du jour où il annonça son intention de détruire le monopole des places et des honneurs dont les évêques avaient si longtemps joui en toute sécurité pour l'avantage de leur parti, à partir du jour, disons-nous, où cela eut lieu, la hiérarchie

established during peace in this island. » Comme naturellement cet état de choses inspirait de grandes alarmes, le roi déclara que le nombre n'en excédait pas 15,000. *Life of James II*, edited by Clarke, t. II, pag. 52, 57.

(1) Comparez Burnet, t. III, pag. 55-62, avec Dalrymple, *Memoirs*, t. I, part. I, liv. II, pag. 198, 203. Ken, autant que je me souvienne, fut le seul qui détourna la tête à la vue de ces atrocités. Plein d'humanité, il fit tout ce qu'il put pour adoucir les souffrances des prisonniers capturés à la suite de la révolte de Monmouth; mais l'on ne dit point qu'il ait cherché à arrêter les persécutions auxquelles étaient en butte les innocents non-conformistes, qui furent cruellement punis non point parce qu'ils s'étaient révoltés, mais parce qu'ils s'éloignaient de l'Église. *Life of Ken, by a Layman*, t. I, pag. 298.

(2) « From the conduct of the clergy in this and the former reign, it is quite clear, that if the king had been a Protestant, of the profession of the Church of England, or even a quiet, submissive Catholic, without any zeal for his religion, — confining himself solely to matters of state, and having a proper respect for church-property, — he might have plundered other Protestants at his pleasure, and have trampled upon the liberties of his country, without the danger of resistance. » Wilson, *Life of De Foe*, t. I, pag. 136. Ou, comme le dit Fox : « Thus, as long as James contented himself with absolute power in civil matters, and did not make use of his authority against the church, every thing went smooth and easy. » Fox, *Hist. of James II*, pag. 165.

théocratique ouvrit alors les yeux et s'aperçut des dangers que courait le pays devant la violence d'un prince aussi arbitraire (1). Le roi avait touché à l'arche sainte, et les gardiens du temple coururent aux armes. Comment tolérer un prince qui ne voulait pas leur permettre de persécuter leurs ennemis? Comment supporter un souverain qui cherchait à favoriser ceux qui s'éloignaient du giron de l'Église nationale? Ils tracèrent bientôt leur ligne de conduite. D'une voix presque unanime, ils refusèrent d'obéir à l'arrêt royal leur ordonnant de lire en chaire l'édit de tolérance religieuse (2), mais ce ne fut pas tout. Telle était leur inimitié contre celui qu'hier encore ils chérissaient, qu'ils recherchèrent l'appui de ces mêmes non-conformistes, objets de leur persécution, quelques semaines auparavant; en s'efforçant, par de magnifiques promesses, d'attirer de leur côté des hommes qu'ils avaient poursuivis jusqu'ici avec un acharnement mortel (3). Les non-conformistes les plus éminents

(1) Comparez Neal, *Hist. of the Puritans*, t. V, pag. 58, avec *Life of James II*, édit. Clarke, t. II, pag. 70, où l'on dit fort bien que le clergé de l'Église d'Angleterre « had preached prerogative and the sovereign power to the highest pitch, while it was favourable to them; but when they apprehended the least danger from it, they cried out as soon as the shoe pinched, though it was of their own putting on. » Voyez également pag. 113, 164. On peut juger de la servilité que le clergé montra envers la couronne, tant qu'il crut que la couronne fit cause commune avec lui, par ces paroles de De Foe : « I have heard it publicly preached, that if the king commanded my head, and sent his messengers to fetch it, I was bound to submit, and stand while it was cut off. » Wilson, *Life of De Foe*, t. I, pag. 118.

(2) D'Oyly (*Life of Sancroft*, pag. 164) dit : « On the whole, it is supposed that not more than 200 out of the whole body of clergy, estimated at 10,000, complied with the king's requisition. » « Only seven obeyed in the city of London, and not above 200 all England over. » Burnet, *Own Time*, t. III, pag. 218. Le dimanche, 20 mai 1688, lord Clarendon écrit : « I was at St. James's church; in the evening I had an account that the Declaration was read only in four churches in the city and liberties. » Clarendon, *Correspond*, t. II, pag. 172, 173. Lorsqu'on apprit cette manière d'agir, on fit cette observation : L'Église « supported the crown only so long as she dictated to it; and became rebellious as the momen when she was forbidden to be intolerant. » Mackintosh, *Revolution of 1688*, pag. 255.

(3) Le clergé fit les premières avances au moment où la déclaration du roi en faveur de la liberté de conscience allait paraître, et immédiatement après que ce qui se passa à Oxford

ne furent nullement les dupes de cette affection soudaine (1). Cependant leur haine du papisme, les craintes que leur inspiraient les desseins ultérieurs du roi l'emportèrent sur toute autre considération, et l'on vit alors cette singulière alliance entre le clergé régulier et les non-conformistes, alliance qui ne s'est jamais renouvelée depuis. Cette coalition, renforcée par les acclamations générale du peuple, renversa le trône peu de temps après, et fit surgir un événement que l'on considère à juste titre comme l'un des plus importants de l'histoire d'Angleterre.

Ainsi donc la cause immédiate de la grande révolution qui fit perdre la couronne à Jacques fut l'édit royal de tolérance religieuse et l'indignation du clergé, à la vue d'un acte aussi audacieux de la part d'un prince chrétien. Sans doute, s'il n'était pas venu s'y joindre d'autres motifs, celui-là seul n'aurait jamais accompli un aussi grand changement : mais ce fut là, disons-nous, la cause immédiate, parce que ce fut la cause du schisme entre le trône et l'église, et de l'alliance entre cette dernière et les non-conformistes. — Fait mémo-

eut montré sa résolution de détruire le monopole des places dont jouissait l'Église. « The clergy at the same time prayed and entreated the dissenters to appear on their side, and stand by the Establishment, making large promises of favour and brotherly affection if ever they came into power. » Neal, *Hist. of the Puritans*, t. V, pag. 29. Voyez également pag. 58, 59, la lettre conciliante de l'archevêque de Canterbury écrite après la déclaration : « Such, » dit Neal, « such was the language, of Church in distress ! » Consultez Birch, *Life of Tillotson*, pag. 153 ; Ellis, *Correspond.*, t. II, pag. 63; idem, *Orig. Letters*, 2e série, t. IV, pag. 117 ; Mackintosh, *Revolution*, pag. 286 ; Somer, *Tracts*, t. IX, pag. 132 ; Macaulay, *Hist. of England*, t. II, pag. 218, 219.

(1) Voyez l'éloquente indignation de De Foe (Wilson, *Life of De Foe*, t. I, pag. 130, 131, 133, 134) et une *Letter from a Dissenter to the Petitioning Bishops*, Somer, *Tracts*, t. IX, pag. 117, 118. Nous y lisons : « Pray, my lords, let me ask you a question. Suppose the king, instead of his Declaration, had issuet out a proclamation, commanding justices of the peace, constables, informers, and all other persons, to be more rigorous, if possible, against dissenters, and to their utmost do the perfect quelling and destroying them ; and had ordered this to be read in your churches in the time of divine service, — would you have made any scruple of that ? »

rable! N'oublions jamais que la première fois — la seule — que l'Eglise anglicane déclara la guerre à la couronne, ce fut le jour où celle-ci manifesta l'intention de tolérer, et, jusqu'à un certain point de protéger les religions rivales du pays (1). Assurément, la déclaration de Jacques était illégale, oui, elle était conçue dans un esprit d'arrière-pensée: mais est-ce que des arrêts aussi illégaux, aussi insidieux, et beaucoup plus arbitraires, n'avaient pas été maintes fois rendus par Jacques, sans soulever la colère du clergé (2)? Questions que nous ferons bien de méditer! Leçons précieuses pour ceux à qui il est donné, non, certes, de diriger la marche de l'opinion publique, mais de la modifier jusqu'à un certain point. Quant au peuple en général, il lui est impossible d'exagérer les obligations qu'il doit

(1) Le biographe et l'apologiste de l'archevêque, qui siégeait alors à Canterbury, avoue sans rougir que ce fut bien là la cause immédiate, tout au moins en ce qui regardait le chef du parti de l'Église: « The order published from the king in council, May 4th, 1688, directing the archbishops and bishops so send to the clergy in their respective dioceses the Declaration for Liberty of Conscience, to be publicly read in all the churches of the Kingdom, made it impossible for the Archbishop of Canterbury to abstain any longer from engaging in an open and declared opposition to the counsels under which the king was, unhappily acting. » D'Oyly, *Life of Sancroft*, pag. 151.

(2) Quelques écrivains ont tenté de défendre le clergé, sous le prétexte qu'à leurs yeux cette déclaration était illégale. Mais une pareille défense n'est-elle pas incompatible avec la doctrine de l'obéissance passive? D'ailleurs des précédents et des arrêts, tirés du clergé même, ne lui donnent-ils pas le démenti? Jeremy Taylor, dans son *Ductor Dubitantium*, la source où le clergé va puiser son autorité, affirme que « the unlawful proclamations and edicts of a true prince may be published by the clergy in their several charges. » Heber, *Life of Taylor*, pag. CCLXXXVI. Heber ajoute: « I wish I had not found this in Taylor; and I thank Heaven that the principle was not adopted by the English clergy in 1687. » Mais pourquoi ne fut-il pas adopté en 1687? Simplement parce que, en 1687, le roi attaqua le monopole dont jouissait le clergé; par conséquent le clergé fit bon marché du principe, afin de terrasser l'ennemi. Ce qui rend encore plus palpable le motif de ce changement, c'est qu'à une époque aussi éloignée que 1681, l'archevêque de Canterbury ordonna au clergé de lire en chaire une déclaration rendue par Charles II, et que, dans une édition revue de la liturgie, il ajouta dans le même but quelques passages aux rubriques. Voyez Neal, *Hist. of the Puritans*, t. V, pag. 56. Consultez Calamy, *Own Life*, t. I, pag. 199, 200; Mackintosh, *Revolution*, pag. 242, 243; D'Oyly, *Life of Sancroft*, pag. 152; King, *Life of Locke*, t. I, pag. 259; *Life of James II*, édit. Clarke, t. II, pag. 156.

que nous devons tous, à la révolution de 1688. Mais, ô peuple, prends garde que la superstition ne vienne se mêler à ta gratitude! Admire le majestueux édifice de la liberté nationale qui s'élève seul en Europe, comme un fanal au milieu des flots ; mais ne crois pas que tu sois en rien redevable à des hommes qui, en contribuant à son érection, n'ont cherché qu'à satisfaire leur propre égoïsme et à consolider le pouvoir spirituel qu'au fond de leurs cœurs, ils espéraient s'assurer par ce moyen !

On aurait peine à concevoir dans toute son étendue le mouvement que l'expulsion des Stuarts imprima à la civilisation anglaise. Au nombre des résultats les plus immédiats, indiquons les suivants : limites imposées à la prérogative royale (1); mesures importantes en faveur de la tolérance religieuse (2) ; améliorations remarquables et permanentes dans l'administration de la justice (3) ; abolition définitive de la censure de la presse (4) ; enfin, fait auquel on n'a pas

(1) On en trouvera le résumé dans un pamphlet populaire attribué à lord Somers et publié dans Somers, *Tracts*, t. X, pag. 263, 264. Mahon, *Hist. of England*, t. I, pag. 9, indique fort judicieusement la manière dont le respect envers la couronne alla décroissant depuis 1688.

(2) « L'acte de tolérance » fut voté en 1689. Les historiens des non-conformistes en donnent le texte; suivant leurs termes, c'est leur grande charte. Voyez Bogue et Bennetts, *History of the Dissenters*, t. I, pag. 187-198. L'historien des catholiques admet également que le règne de Guillaume III est « the era from which their enjoyment of religious toleration may be dated. » Butler, *Memoirs of the Catholics*, t. III, pag. 122, 139. Ces paroles de M. Butler s'appliquent non pas aux non-conformistes protestants, mais aux catholiques; de sorte que les deux partis avouent toute l'importance de cette époque. Il n'est pas jusqu'à la loi honteuse qu'on imposa à William en 1700 qui n'ait été, comme le remarque fort bien M. Hallam, éludée dans ses dispositions les plus détestables. *Const. Hist.*, t. II, pag. 232, 233.

(3) Campbell, *Chancellors*, t. IV, pag. 102, 355; *Chief-Justices*, t. II, pag. 95, 116, 118, 136, 142, 143; Barrington, *Observations on the Statutes*, pag. 23, 102, 558. Consultez même Alison, *Hist. of Europe*, t. I, pag. 236; t. IX, pag. 243. Aveu irréfléchi venant d'un ennemi aussi déclaré de la liberté du peuple.

(4) Elle fut abolie avant la fin du dix-septième siècle. Voyez Campbell, *Chancellors*, t. IV, pag. 121, 122. Consultez lord Camden, *On Literary Property*, *Parl. Hist.*, t. XVII,

prêté toute l'attention voulue, rapide développement des grands intérêts financiers qui, ainsi que nous le verrons plus tard, sont venus fortement contrebalancer les préjugés des classes superstitieuses (1). Voilà les principaux traits caractéristiques du règne de Guillaume III, règne souvent attaqué et peu compris (2), mais dont l'on peut dire avec justice que, eu égard aux difficultés qu'il eut à surmonter, c'est le règne le plus fécond en grands résultats, le plus splendide que nous montre l'histoire d'aucun peuple; mais ce sujet est du ressort des autres volumes de cet ouvrage : quant à présent, la seule tâche qui nous incombe, c'est d'indiquer l'effet produit par la révolution sur le pouvoir du clergé, source même d'où elle jaillit.

A peine le clergé eut-il réussi à chasser Jacques, que la

pag. 994; Hunt, *Hist. of Newspapers*, t. I, pag. 161, 162; Somers, *Tracts*, t. XIII, pag. 555, et un récit beaucoup plus complet dans Macaulay, *Hist. of England*, t. IV, pag. 348 et suiv., 540 et suiv. Toutefois M. Macaulay, en attribuant une si grande influence à l'action de Bount, ne s'est pas, à mon sens, suffisamment étendu sur l'opération de causes plus larges et plus générales.

(1) M. Cooke (*Hist. of Party*, t. II, pag. 5, 148) fait remonter l'élévation des classes financières au commencement du XVIII[e] siècle; mais il se contente d'observer qu'elle eut pour résultat de renforcer le parti whig : rien n'est plus vrai; mais les conséquences finales, ainsi que je le ferai ressortir plus tard, ne se bornèrent pas à la politique ou à l'économie. La banque d'Angleterre ne fut fondée qu'en 1694, grande institution qui fut en butte à l'opposition la plus acharnée de la part des admirateurs du vieux temps, qui la croyaient inutile parce que leurs ancêtres s'en étaient passés. Voyez des détails curieux dans Sinclair, *Hist. of the Revenue*, t. III, pag. 6-9, et au sujet de la part que prirent les whigs à sa fondation, consultez Macaulay, *Hist. of England*, t. IV, pag. 502. Smith, *Wealth of Nations*, liv. II, chap. II, pag. 130, donne un aperçu rapide de son origine et de ses progrès.

(2) Souvent mal comprise, disons-nous, par ceux-là mêmes qui en font l'éloge. Ainsi, par exemple, un écrivain de nos jours nous déclare que « great as have been the obligations which England owes, in many different views, to the Revolution, it is beyond all question the greatest, that it brought in a sovereign instructed in the art of overcoming the ignorant impatience of taxation which is the invariable characteristic of free communities; and thus gave it a government capable of turning to the best account the activity and energy of its inhabitants, at the same time that it had the means given it of maintaining their independence. » Alison, *Hist. of Europe*, t. VII, pag. 5. Voilà, j'imagine, l'éloge le plus singulier que l'on ait jamais prononcé sur Guillaume III.

majorité de ses membres se repentirent de cet acte (1). Que dis-je? même avant qu'il fût banni, il se présenta plusieurs circonstances, en face desquelles ils se demandèrent si leur manière d'agir était bien politique. Durant les dernières semaines qu'on accorda à son règne, Jacques avait manifesté quelques signes d'un respect renaissant envers la hiérarchie anglicane. Le siége d'York était resté si longtemps vacant, qu'on en était venu à croire que la couronne avait l'intention, soit d'y nommer un catholique, soit d'en saisir les revenus (2). Quelle ne fut pas la joie de l'Église, lorsque Jacques assigna à ce poste important Lamplugh, bien connu pour sa fidélité à la religion de l'État et pour son zèle à défendre les priviléges des évêques (3). Peu de jours auparavant, le roi avait également cassé l'arrêt par lequel il avait prononcé la suspension de l'évêque de Londres (4). Il n'épargna pas les promesses aux évêques; il faisait pleuvoir sur eux ses faveurs (5); quelques-uns d'entre eux, disait-on,

(1) Relativement à ce repentir subit et aux causes qui l'amenèrent, consultez Neal, *Hist. of the Puritans*, t. V, pag. 71.

(2) Mackintosh, *Revolution of* 1688, pag. 181, 191. Après la mort de l'archevêque Dolben, « the see was kept vacant for more than two years, » et Cartwright espérait l'obtenir. Voyez *Cartwrigth's Diary*, by Hunter, in-4°, 1843, pag. 45. A cet égard nous trouvons, dans une lettre de Canterbury (Clarendon, *Correspond.*, t. I, pag. 409), qu'en 1686, au mois de mai, on s'inquiétait de la vacance des évêchés irlandais. Consultez aussi Burnet, t. III, pag. 103. Carwithen (*Hist. of the Church of England*, t. II, pag. 492) dit que Jacques avait l'intention d'élever le jésuite Pétre à l'archiépiscopat.

(3) Lamplugh quitta l'évêché d'Exeter pour l'archevêché d'York au mois de novembre 1688. Voyez le récit qu'en donnent les contemporains dans Ellis, *Correspondence*, t. II, pag. 303, et idem, *Original Letters*, 2e série, pag. 94, 95. C'était un homme de la plus grande orthodoxie, non content d'abhorrer les non-conformistes, mais montrant son zèle en les persécutant. Wilson, *Life of De Foe*, t. I, pag. 94; 95. Voyez une anecdote sur ce personnage dans Baxster, *Life of Himself*, in-fol., 1696, part. III, pag. 176, 179.

(4) Dans une lettre datée de Londres, le 29 septembre 1688 (Ellis, *Correspondence*, t. II, pag. 224, et idem, *Original Letters*, 2e série, t. IV, pag. 128) il est dit que « the Bishop of London's suspension is taken off. » Voyez aussi Somers, *Tracts*, t. IX, pag. 215. Ceci est d'autant plus remarquable que, d'après Johnstone, on avait, en décembre 1687, l'intention de le déposer. Mackintosh, *Revolution*, pag. 211, 212.

(5) Cette disposition de la part du roi de favoriser de nouveau les évêques et l'Église

allaient être appelés au conseil privé, et, en attendant, il révoqua la commission ecclésiastique, qui, en restreignant leur pouvoir, avait excité leur courroux (1). De plus, combien d'autres incidents appelaient l'attention sérieuse du clergé ! Guillaume, c'était la rumeur à laquelle on ajoutait généralement foi, Guillaume n'était pas grand admirateur des institutions ecclésiastiques : ami de la tolérance, ne devait-on pas supposer qu'il diminuerait plutôt le pouvoir de la hiérarchie anglicane qu'il n'en augmenterait les priviléges (2) ? L'on n'ignorait pas non plus qu'il regardait avec faveur les presbytériens que l'Église, non sans raison, considérait comme ses ennemis les plus acharnés (3). Enfin,

devint le sujet ordinaire de la conversation au mois de septembre 1688. Voyez Ellis, *Correspond.*, t. II, pag. 201, 202, 209, 219, 224, 227; Clarendon, *Correspond.*, t. II, pag. 188, 192. Sir John Reresby, qui se trouvait alors à Londres, écrit au mois d'octobre 1688, que Jacques « begins again to court the Church of England. » Reresby, *Memoirs*, pag. 357. A vrai dire, Jacques était assailli de telles difficultés, qu'il n'avait guère d'autre parti à prendre.

(1) Ellis, *Correspond.*, t. II, pag. 241; *Life of James II*, édit. Clarke, t. II, pag. 189.

(2) Au mois de novembre 1687, l'on disait qu'il désirait que les non-conformistes eussent « entire liberty for the full exercise of their religion, » et fussent affranchis « from the severity of the penal laws. » Somers, *Tracts*, t. IX, pag. 184. Voilà la première indication distincte que j'aie trouvée relativement au désir qu'avait Guillaume d'enlever à l'Église le pouvoir de punir les non-conformistes; mais, dès qu'il arriva en Angleterre, ses intentions se manifestèrent de la manière la plus évidente. En janvier 1688-9, les partisans de l'Église se plaignaient « that the countenance he gave the dissenters gave two much cause of jealousy of the Church of England. » Clarendon, *Correspond.*, t. II, pag. 238. Consultez Neal, *Hist. of the Puritans*, t. V, pag. 81; Bogue et Bennett, *Hist. of the Dissenters*, t. II, pag. 348; Birch, *Life of Tillotson*, pag. 156, 157; Somers, *Tracts*, t. X, pag. 341; t. XI, pag. 108. Burnet, dans le portrait qu'il trace de Guillaume, fait observer que « his indifference as to the forms of church-government, and his being zealous for toleration, together with his cold behaviour towards the clergy, gave them generally very ill impressions of him. » *Own Time*, t. IV, pag. 550. A la page 192, cet évêque dit : « He took no notice of the clergy, and seemed to have little concern in the matters of the church or of religion. »

(3) Sir John Reresby, observateur attentif de tout ce qui se passait, dit : « The prince, upon his arrival, seemed more inclined to the Presbyterians than to the members of the church; which startled the clergy. » Reresby, *Memoirs*, pag. 375. Voyez également pag. 399, 405 : « The church-people hated the Dutch, and had rather turn Papists than receive the Presbyterians among them. » Comparez Evelyn, *Diary*, t. III, pag. 281 : « The Presbyterians, our new governors. »

lorsque, pour mettre le comble à tous ces attentats, Guillaume, sous le simple prétexte de bon plaisir, en vint à abolir l'épiscopat en Écosse, il devint évident qu'en répudiant ainsi la doctrine du droit divin, il avait porté un grand coup aux idées sur lesquelles reposait, en Angleterre, l'autorité ecclésiastique (1).

Au milieu de l'agitation de l'esprit public, tous les yeux se tournaient naturellement vers les évêques que, malgré l'affaiblissement de leur ancien pouvoir, la majorité du peuple respectait encore, en qualité de gardiens de la religion de l'État. Mais, à cette heure critique, ces prélats furent tellement aveuglés par l'ambition ou par les préjugés, qu'ils se décidèrent à agir de la manière la plus propre à blesser le crédit dont ils jouissaient; faisant tout à coup volte face, ils tentèrent de détourner le mouvement politique dont ils étaient eux-mêmes les principaux auteurs. Leur conduite, en cette occurrence, confirme de tous points l'aperçu que j'ai déjà donné de leurs motifs. Dans l'aide qu'ils apportèrent aux mesures préliminaires qui précipitèrent la révolution, eussent ils été mus du désir d'affranchir la nation du despotisme, certes ils eussent accueilli avec empressement le grand homme, à l'approche duquel le tyran prit la fuite.

(1) Burnet (*Own Time*, t. IV, pag. 50) dit en parlant du clergé en 1689 : The king was suspected by them, by reason of the favour showed to dissenters; but chiefly for his abolishing episcopacy in Scotland, and his consenting to the setting up presbytery there. » A l'égard de cette grande transformation, comparez Bogue et Bennett, *History of Dissenters*, t. II, pag. 379-384; Barry, *Hist. of the Orkney Islands*, pag. 257; Neal, *Hist. of the Puritans*, t. V, pag. 85, 86. Enfin on verra, par un pamphlet de l'époque publié dans Somers, *Tracts*, t. IX, pag. 510, 516, quelle fut l'indignation du clergé anglican en présence de l'abolition de l'épiscopat écossais; dans ce pamphlet on exprime la crainte que William n'introduise pareille mesure en Angleterre. L'écrivain fait observer avec beaucoup de justesse à la page 522 : « For if we give up the *jus divinum* of episcopacy in Scotland, we must yield it also as to England. And then we are wholly precarious. » Voyez aussi t. X, pag. 341, 503; Lathbury, *Hist. of Convocation*, pag. 277, 278, et Macpherson, *Original Papers*, t. I, pag. 509.

Voilà ce qu'aurait fait le clergé si au dessus de l'amour de la caste, il avait mis l'amour de la patrie. Mais ses membres prirent le parti tout à fait opposé; faisant venir les intérêts mesquins de leur classe avant le bien-être de la masse du peuple, préférant l'oppression de leur pays à l'humiliation de l'Église. Il s'était à peine écoulé quelques semaines depuis le jour où les évêques et le clergé, presque comme un seul homme, avaient bravé le courroux de leur souverain, plutôt que de lire en chaire un édit de tolérance religieuse et que, parmi les évêques, sept prélats des plus éminents s'étaient offerts de cœur joie aux dangers d'un jugement public devant les tribunaux ordinaires du royaume. Cette audacieuse résolution, ils le déclaraient, provenait non pas de leur aversion pour la liberté de conscience, mais de leur haine pour la tyrannie. Et pourtant, à l'arrivée de Guillaume en Angleterre, lorsque Jacques s'évada du royaume comme un voleur de nuit, ces mêmes évêques, ce même clergé s'avancèrent en foule pour repousser le grand homme qui, sans coup férir, avait par sa seule présence, sauvé le pays de l'esclavage qui le menaçait. Il serait difficile de trouver dans l'histoire moderne un autre exemple d'une contradiction aussi flagrante, que dis-je? d'une ambition aussi égoïste et aveugle : car ce changement de tactique, loin d'être dissimulé, se révéla si bien au grand jour, les causes en étaient si évidentes, que le scandale s'étala dans toute sa nudité devant la nation tout entière; dans l'espace de quelques semaines, l'apostasie fut un fait accompli. Le premier sur la brèche fut l'archevêque de Cauterbury qui, désireux de conserver son siége, avait promis de se ranger à la suite de Guillaume; mais, lorsqu'il vit le tour qu'allaient prendre les les choses, il retira sa promesse et refusa de reconnaître un

prince qui montrait une telle indifférence envers l'ordre sacrosaint (1). Bien plus! telle était l'intensité de sa colère, qu'il administra une sévère reprimande à son chapelain qui avait eu l'audace de prier pour Guillaume et Marie; qu'importait à l'archevêque que ce prince et sa femme eussent été proclamés du consentement unanime de la nation, et que la couronne leur eût été offerte par le vote solennel et délibéré de l'assemblée des états du royaume (2)? Tandis que le primat d'Angleterre se comportait de la sorte, le concours de ses frères ne lui fit pas défaut dans cette grande question du salut commun. L'archevêque de Canterbury ne fut pas le seul à refuser le serment de fidélité; à lui se joignirent les évêques de Bath et Wells, Chester, Chichester, Ély, Gloucester, Norwich, Peterborough et Worcester (3). A l'égard du bas clergé, nos renseignements ne sont pas aussi précis : cependant, environ six cents de cette classe, dit-on, suivant l'exemple de leurs chefs, refusèrent de reconnaître pour roi l'élu de la nation (4). Les autres membres de cette faction

(1) Burnet, *Own Time*, t. III, pag. 340. Burnet, qui fut à même de puiser aux meilleures sources, nous dit : « Though he had once agreed to it, yet would not come. » Lord Clarendon, dans son *Diary*, 3 janvier 1688-9, dit que l'archevêque lui fit part ce jour-là de la résolution où il était de ne pas se présenter devant Guillaume ni même de se faire représenter à la cour. Clarendon, *Corresp.*, t. II, pag. 240; cette résolution, ce semble, fut prise de propos délibéré : « He was careful not to do it, for the reasons he fomerly gave me. »

(2) Voyez le récit qu'en donne son chapelain Wharton dans d'Oyly, *Life of Sancroft*, pag. 259, où il est dit que l'archevêque était très irrité (vehementer excandescens), et lui dit « that he must thence forward desist from offering prayers for the new king and queen, or else from performing the duties of his chapel. » Consultez aussi Birch, *Life of Tillotson*, pag. 144. C'est ainsi que l'évêque de Norwich déclara aussi « that he would not pray for king William and queen Mary. » Clarendon, *Correspond.*, t. II, pag. 263. Parmi le clergé, qui avait des tendances « high-church, » le même esprit d'opposition se montrait partout; quand on pria publiquement pour le roi et la reine, ceux qui n'avaient pas prêté serment dénommèrent ces prières « the immoral prayers, » terme qui passa à l'état technique et reconnu. *Life of Ken, by a Layman*, t. II, pag. 648, 650.

(3) Lathbury, *Hist. of the Nonjurors*, pag. 45; d'Oyly, *Sancroft*, pag. 260.

(4) Dans Nairne, *Papers*, on cite en 1693 « six hundred ministers who have not taken the oaths. » Macpherson, *Original Papers*, t. I, pag. 459.

turbulente, peu soucieux de s'attirer, par un pas aussi hardi, la perte de leurs bénéfices que Guillaume leur aurait probablement infligée, aimèrent donc mieux s'en tenir à une opposition offrant moins de péril, et aussi moins de gloire : capables ainsi d'embarrasser le gouvernement sans se faire de tort à eux-mêmes, et de se faire une réputation d'orthodoxie, sans encourir les peines du martyre.

On s'imaginera aisément l'effet que toutes ces menées produisirent sur les dispositions du peuple. La question n'était pas rétrécie dans des limites si étroites que le commun des citoyens ne pût la saisir d'un coup : d'une part, se trouvait la majorité imposante du clergé (1); de l'autre, toute l'intelligence de l'Angleterre, tous ses intérêts les plus chers. Ce simple fait, qu'une opposition de cette nature pût se produire sans allumer la guerre civile, montra jusqu'à quel point les progrès qui s'étaient faits dans l'intelligence du peuple avaient affaibli l'autorité des classes théocratiques. En outre, cette opposition ne fut pas seulement futile, elle fut aussi funeste à ses fauteurs (2); car l'on s'aperçut alors que le

(1) Les seuls que Guillaume comptât parmi le clergé étaient les « low-churchmen, » comme on les dénomma par la suite ; ils formaient à peine, suppose-t-on, la dixième partie de la classe tout entière en 1689 : « We should probably overrate their numerical strengt, if we were to estimate them at a tenth part of the priesthood. » Macaulay, *Hist. of England*, t. III, pag. 74.

(2) La première allusion qui ait été faite au tort que le clergé causait à l'Église par la conduite qu'il tint après l'arrivée de William, c'est dans Evelyn, *Diary*, t. III, pag. 273, que je la découvre, passage curieux où l'on parle à mots couverts de « the wonder of many at the behaviour of the Archbishop of Canterbury, and some of the rest. » Pour Evelyn, qui était attaché à l'Église, ce sujet n'avait rien d'agréable, mais il y en eut d'autres moins scrupuleux ; au parlement, en particulier, on ne se gêna pas pour exprimer des sentiments qui durent être ceux de tout spectateur impartial. Dans le fameux débat du mois de janvier 1688-9, où l'on déclara la déchéance du trône, Pollexfen s'écria : « Some of the clergy are for one thing, some for another ; I think they scarce know wat they would have. » *Parl Hist.*, t. V, pag. 55. En février, Maynard, l'un des membres les plus influents, dit avec indignation : « I think the clergy are out of their wits ; and I believe, if the clergy should have their wills, few or none of us should be here again. » *Ibid.*, t. V, pag. 129. Le clergé lui-

clergé ne se souciait du peuple qu'autant que le peuple se souciait de lui. La violence avec laquelle ces hommes de colère (1) s'opposèrent aux intérêts de la nation mit à jour l'égoïsme qui avait dicté le zèle déployé contre Jacques et dont ils s'étaient fait autrefois un si grand mérite. Ils ne cessèrent d'espérer le retour de ce prince, de poursuivre leurs intrigues en sa faveur et, dans certains cas, de correspondre avec lui; bien qu'ils n'ignorassent point que sa présence amènerait la guerre civile et que la haine contre lui était si générale, qu'il n'eût osé se montrer en Angleterre, que sous la protection des troupes d'une puissance étrangère et ennemie (2).

Mais là ne se borna pas le tort que, dans ces temps de trouble, l'Église se fit à elle-même. Les évêques refusant de prêter serment au nouveau prince, on prit des mesures pour les priver de leurs siéges : Guillaume n'hésita point à expulser par la force légale l'archevêque de Canterbury et cinq autres prélats (3); l'insulte, les piquant au vif, les aiguillonna

même ressentait profondément l'animosité générale; l'un de ses membres écrit en 1694 : « The people of England, who were so excessively enamoured of us when the bishops were in the Tower, that they hardly forbore to worship us, are now, I wish I could say but cool and very indifferent towards us. » Somers, *Tracts*, t. IX, pag. 525. L'indignation croissante contre le clergé, causée par le désir manifeste qu'il avait de sacrifier le pays aux intérêts de l'Église, se révèle d'une manière frappante dans une lettre de sir Rowland Groyne, écrite en 1710 et publiée dans Macpherson, *Original Papers*, t. II, pag. 207.

(1) Ce sont les propres termes de Burnet : « These angry men, that had raised this angry flame in the church. » *Own Time*, t. V, pag. 17.

(2) Le parti « High-Church » alla jusqu'à intimer d'une façon fort nette dans ses pamphlets que, si Jacques n'était pas rappelé, il serait rétabli par des forces étrangères. Somers, *Tracts*, t. X, pag. 377, 405, 457, 462. Comparez Mahon, *Hist. of England*, t. II, pag. 138. Burnet (*Own Time*, t. IV, pag. 361, 362) dit que ses membres furent « confounded » en apprenant la paix de 1697, et Calamy (*Life of Himself*, t. II, pag. 322) fait la même remarque sur la mort de Louis XIV : « It very much puzzled the counsels of the Jacobites, and spoiled their projects. »

(3) D'Oyly, *Life of Sancroft*, pag. 266; Wordsworth, *Ecclesiastical Biography*, t. IV, pag. 683.

à redoubler d'activité. Ils proclamèrent hautement que le pouvoir de l'Église, longtemps sur son déclin, venait de s'éteindre (1). Ils refusèrent à la législature le droit de voter une loi contre eux. Ils refusèrent au souverain le droit de mettre cette loi à exécution (2); non contents de se donner toujours le titre d'évêques, ils firent des dispositions pour perpétuer le schisme, résultat de leur propre violence. L'archevêque de Canterbury, ainsi qu'il persistait à se faire appeler, fit l'abandon formel de son droit imaginaire à Lloyd (3), qui s'imaginait toujours être évêque de Norwich, quoique William l'eût récemment dépossédé de son siége. Alors ces prêtres remuants firent part de leur plan à Jacques qui acquiesça de tout cœur à leur projet d'établir la discorde, à l'état permanent, dans l'Église anglicane (4). Qu'advint-il de cette ligue entre les prélats rebelles et le prétendu monarque? Un certain nombre de ces personnages spécialement choisis se représentèrent comme constituant le véritable épiscopat et reçurent les hommages de tous ceux qui mettaient les prétentions de l'Église au dessus de l'autorité de

(1) Sancroft, sur son lit de mort en 1693, faisait des prières pour « poor suffering church, which, by this revolution, is almost destroyed. » D'Oyly, *Sancroft*, pag. 311, et Macpherson, *Original Papers*, t. I, pag. 280. Voyez également *Remarks*, publiées en 1693 (Somers, *Tracts*, t. IX, pag. 504), où il est dit que Guillaume avait « as far as possible he could, dissolved the true old Church of England, » et que « in a moment of time, her face was so altered, as scarce to be know again. »

(2) « Ken, though deprived, never admitted in the secular power the right of deprivation; and it is well know that he studiously retained his title. » Bowles, *Life of Ken*, t. II, pag. 225. C'est ainsi que Lloyd, pas plus tard qu'en 1703, signe « Wm. Nor. » *Life of Ken*, t. II, pag. 710; bien que, par suite de sa destitution légale, il ne fût pas plus évêque de Norwich qu'il n'était empereur de la Chine. Sancroft, dans sa dernière lettre publiée par d'Oyly (*Life*, pag. 303), signe « W. C. »

(3) La pièce étrange par laquelle il nommait le docteur Lloyd son vicaire général est publiée en latin dans d'Oyly, *Sancroft*, pag. 295, et en anglais dans *Life of Ken, by a Layman*, t. II, pag. 640.

(4) Lathbury, *Hist. of the Nonjurors*, pag. 96; *Life of Ken, by a Layman*, t. II, pag. 641, 642

l'État (1). Cette burlesque succession d'évêques imaginaires continua pendant plus d'un siècle (2); et l'attachement des membres de l'Église se scindant, le pouvoir de celle-ci s'en amoindrit (3). Dans plusieurs cas, l'on vit ce spectacle indécent : deux évêques pour le même siége, l'un nommé par le pouvoir spirituel, l'autre par le pouvoir temporel. Ceux qui subordonnaient l'État à l'Église, se rangèrent naturellement du côté des faux évêques, tandis que le parti, chaque jour

(1) La lutte entre Jacques et Guillaume fut essentiellement une lutte entre les intérêts ecclésiastiques et les intérêts séculiers; on le vit dès 1689, époque à laquelle, ainsi que nous l'apprend Burnet, qui tenait plus du politique que du prêtre : « The Church was as the word given out by the Jacobine party, under which they might more safely shelter themselves. » *Own Time*, t. IV, pag. 57. Voyez également, au sujet de l'identification des jacobites avec l'Église, Birch, *Life of Tillotson*, pag. 222, et l'argumentation de Dodwell, pag. 247, en 1691. Dodwell observa avec justesse que les successeurs des évêques destitués étaient schismatiques, au point de vue spirituel, et que « if they should pretend to lay authority as sufficient, they would onerthrow the being of a Church as a society. » Évidemment les évêques nommés par William étaient des intrus, d'après les principes de l'Église; aussi leur intrusion n'étant justifiable que d'après les principes séculiers, il s'ensuivit que le succès de l'intrusion fut le triomphe des principes séculiers sur ceux de l'Église. De là l'idée fondamentale de la révolution de 1688, c'est l'élévation de l'État au dessus de l'Église; de même que l'idée fondamentale de la révolution de 1642, c'est l'élévation de la chose publique au dessus de la couronne.

(2) Suivant d'Oyly (*Life of Sancroft*, pag. 297), le docteur Gordon « died in London, november 1779, and is supposed to have been the last non juring bishop. » Short, *Hist. of the Church of England*, pag. 583. Lond., 1847, établit aussi que « this schism continued till 1779. » Mais M. Hallam (*Const. Hist.*, t. II, pag. 404) cite un passage extrait des *State Trials* qui prouve qu'un autre de ces évêques, nommé Cartwright, vivait encore à Shrewsbury en 1793, et M. Lathbury (*Hist. of the Nonjurors*. Lond., 1845, pag. 412), mourut en 1799.

(3) Calamy (*Own Life*, t. I, pag. 328-330; t. II, pag. 338, 357, 358) nous donne un aperçu intéressant des dissensions qui existaient au sein de l'Église et résultaient de la révolution; elles étaient si acharnées, qu'il fallut inventer des noms pour désigner les deux partis, et c'est entre 1700 et 1702 que nous entendons prononcer pour la première fois les noms de « high church » et « low-church. » Voyez Burnet, *Own Time*, t. IV, pag. 447; t. V, pag. 70; Wilson, *Life of De Foe*, t. II, pag. 26; *Parl. Hist.*, t. VI, pag. 162. 498. A l'égard de la différence entre les deux partis, telle qu'on l'entendait sous le règne d'Anne, se reporter à Somers, *Tracts*, t. XII, pag. 532, et Macpherson, *Original Papers*, t. II, pag. 166. Au sujet du schisme qui pointait dans l'Église, voyez le discours de sir T. Littleton en 1690 (*Parl. Hist.*, t. V, pag. 593); de là force gens se plaignirent de ne pouvoir dire quelle était la véritable Église. On trouvera de curieux exemples de cette perplexité dans Somers, *Tracts*, t. IX, pag. 477-481.

grandissant, qui préférait les avantages séculiers aux théories théocratiques reconnaissaient les prélats qui tenaient leurs siéges de Guillaume (1).

Tels furent quelques uns des événements qui, à la fin du dix-septième siècle, élargirent la brèche qui s'était faite depuis longtemps entre les intérêts de la nation et les intérêts du clergé (2). Une autre circonstance vint encore accroître considérablement cette désunion. Un grand nombre des membres du clergé anglican, tout en conservant leur affection pour Jacques, ne se soucièrent pas de braver la colère du gouvernement ou de se risquer à perdre leurs bénéfices. Afin d'éviter ces désagréments et concilier leur conscience et leur intérêt, ils se prévalurent d'une prétendue distinction entre un roi ayant droit et un roi ayant possession (3). Il en résulta que, tout en prêtant du bout des lèvres serment de fidélité à Guillaume, au fond du cœur ils réservaient leurs hommages à Jacques ; et que, tout en faisant dans leurs églises des prières pour un roi, ils étaient contraints de prier pour l'autre dans leurs cabinets (4). Au

(1) Cette alternative est très bien exposée dans une lettre écrite en 1691 (*Life of Ken, by a Layman*, t. II, pag. 599) : « If the deprived bishop be the only lawful bishop, then the people and clergy of his diocese are bound to own him, and no other; then all the bishops who own the authority of a new archbishop, and live in communion with him, are schismatics; and the clergy who live in communion with schismatical bishops are schismatics themselves; and the whole Church of England now established by law is schismatical. »

(2) Lord Mahon (*Hist. of England*, t. II, pag. 245) traite de ce qu'il appelle « the unnatural alienation between the Church and State, » résultant de la révolution de 1688. A l'égard de l'amoindrissement du pouvoir de l'Église causé par ce même événement, voyez Phillimore, *Mem. of Lyttleton*, t. I, pag. 352.

(3) C'est la vieille absurdité du *de facto* et *de jure!* Comme si un homme pouvait garder des droits à un trône que le peuple ne lui a pas permis d'occuper!

(4) En 1715, Leslie, de beaucoup le plus distingué d'entre eux, définit leur position en ces termes : « « You are now driven to this dilemma, — swear, or swear not : if you swear, you kill the soul; and if you swear not, you kill the body, in the loss of your bread. » Somers, *Tracts*, t. XIII, pag. 686. Le résultat du dilemme fut celui auquel on pouvait s'attendre, et un écrivain « high-church, » sous le règne de Guillaume III, se glorifie (Somers, *Tracts*,

moyen de ce triste subterfuge, une grande partie du clergé se métamorphosa tout d'un coup en rebelles portant un masque; et la prévarication, nous le disons en nous appuyant sur l'autorité d'un évêque de l'époque, la prévarication dont ces prêtres se rendaient notoirement coupables, vint encore aider au scepticisme dont ce même évêque déplore amèrement les progrès (1).

A mesure que se déroula le dix-huitième siècle, le grand mouvement libérateur marcha rapidement. Autrefois, la « Convocation » était l'une des ressources les plus puissantes du clergé : là, se réunissant en corps, ses membres pouvaient affronter d'une manière imposante tout ce qui était hostile à l'Église : de plus, c'était une occasion, qu'ils ne

t. X, pag. 344) de ce que les serments que prêtait le clergé n'offraient aucune sécurité au gouvernement : « Not that the gouvernment receives any security from oaths. » Whiston dit également dans ses *Memoirs*, pag. 30 : « Yet do I too well remember that the far greatest part of those of the university and clergy that then took the oaths to the government, seemed to me to take them with a doubtful conscience, if not against its dictates. » Ceci était écrit en 1693 ; en 1710, nous lisons : « There are now circumstances to make us believe that the Jacobite clergy have the like instructions to take any oaths, to get possession of a pulpit for the service of the cause, to bellow out the hereditary right, the pretended title of the Pretender. » Somers, *Tracts*, t. XII, pag. 641. Ce fait fut bientôt généralement connu, ou tout au moins on y crut ; ainsi, huit ans plus tard, le célèbre lord Cowper, alors lord chancelier, disait à la chambre des lords : « That his Majesty had also the best part of the landed, and all the trading interest ; *that as to the clergy, he would say nothing — but that it was notorious that the majority of the populace had been poisoned, and that the poison was not yet quite expelled.* » *Parl. Hist.*, t. VII, pag. 541. Ce passage est également cité, mais pas tout à fait *verbatius*, dans Campbell, *Chancellors*, t. IV, pag. 365.

(1) « The prevarication of too many in so sacred a matter contributed not a little to fortify the growing atheism of the present age. » Burnet, *Own Time*, t. III, pag. 381. Voyez aussi à cet égard t. IV, pag. 176, 177, et un passage remarquable dans Somers, *Tracts*, t. XII, pag. 573. J'ai à peine besoin d'ajouter qu'on confondait alors habituellement le scepticisme avec l'athéisme, quoique les deux choses soient non seulement différentes, mais encore incompatibles. Relativement à la niaise chicane sur le *de jure* et le *de facto* et à l'usage qu'en fit le clergé, le lecteur devrait rapprocher Wilson, *Mem. of De Foe*, t. I, pag. 171, 172 ; Somers, *Tracts*, t. IX, pag. 351 ; Campbell, *Chancellors*, t. IV, pag. 409, et une lettre du révérend Francis Jessop, écrite en 1717, publiée dans Nichol, *Lit. Illustr.*, t. IV, pag. 120-123.

laissaient pas échapper, de tramer des plans qui retournassent à la plus grande gloire de l'autorité spirituelle (1). Mais, avec les progrès du temps, cette arme leur fut arrachée des mains; peu d'années après la révolution, la « Convocation » tomba dans le plus complet discrédit (2); et, en 1717, cette fameuse assemblée fut prorogée indéfiniment par un arrêt royal, considérant (avec raison) que le pays n'avait plus besoin de ses services (3). Depuis cette époque, l'on ne souffrit plus que ce concile œcuménique de l'Église anglicane se réunît pour délibérer de ses propres affaires : ce n'est que depuis quelques années seulement, que, par la tolérance d'un gouvernement faible, il a pu reprendre ses séances. Néanmoins, le changement qui s'est opéré dans les dispositions de la nation est si marqué, que ce corps, autrefois si formidable, ne conserve pas le moindre semblant de son ancienne influence ; l'on ne redoute plus ses décisions, l'on ne prête plus attention à ses discussions; et l'on continue à conduire les affaires du pays sans s'occuper d'intérêts que, il y a quelques générations, tout homme d'État considérait comme ayant une importance vitale (4).

(1) Nous devons, entre autres, faire mention particulière de l'habitude de censurer tous livres qui encourageaient le libre examen. Sous ce rapport, le clergé était extrêmement redoutable. Voyez Lathbury, *Hist. of Convocation*, pag. 124, 286, 338, 351, et Wilson, *Life of De Foe*, t. II, pag. 170.

(2) En 1704, Burnet (*Own Time*, t. V, pag. 138) dit en parlant de la Convocation : « But little opposition was made to them, as very little regard was had to them. » En 1700, il s'éleva une dispute entre la chambre haute et la chambre basse de la convocation de Canterbury, ce qui sans doute aida à ces sentiments. Voyez *Life of Archbishop Sharp*, édit. Newcome, t. I, pag. 348, où cette mesquine querelle est rapportée avec la plus grande gravité.

(3) Charles Butler (*Reminiscences*, t. II, pag. 95) dit que cette prorogation eut lieu en 1720; mais, d'après toutes les autorités que j'ai consultées, ce fut en 1717. Voyez Hallam, *Const. Hist.*, t. II, pag. 395; Lathbury, *Hist. of Convocation*, pag. 385; Mahon, *Hist. of England*, t. I, pag. 302; Monk, *Life of Bentley*, t. II, pag. 350.

(4) Une lettre, écrite par le révérend Thomas Clayton en 1727, mérite d'être lue, parce

En effet, aussitôt après la révolution, la tendance des choses devint trop évidente, pour que les observateurs les plus superficiels eux-mêmes pussent s'y méprendre. Les citoyens distingués, au lieu d'accourir en foule vers l'église, aimèrent mieux se livrer aux professions mondaines qui offraient à l'industrie le plus de chance de récompense (1). En même temps, et comme conséquence naturelle de ce grand mouvement, le clergé vit s'échapper de ses mains toutes ces places, auxquelles étaient attachés le pouvoir et les profits pécuniaires, qu'il avait accoutumé de tenir. Non seulement au moyen âge, mais encore au quinzième siècle, le clergé fut encore assez fort pour accaparer tous les postes les plus honorables et les plus lucratifs de l'empire (2). Au seizième

qu'elle nous fait voir les sentiments du clergé à ce sujet. Il affirme que l'une des causes de la décadence évidente du siècle provient de ce que la convocation ne pouvant se réunir, « bold and impious books appear barefaced to the world without any public censure. » Voyez cette lettre dans Nichol, *Illustrations of the Eighteenth Century*, t. IV, pag. 414-416; en rapprocher *Letters between Warburton and Hurd*, pag. 310-312.

(1) Sur la décadence de la littérature ecclésiastique, voyez note 38 de ce chapitre, En 1685, on se plaignit que les professions mondaines commençassent à être plus recherchées que la profession ecclésiastique. Voyez *England's Wants*, sect. LVI, Somers, *Tracts*, t. IX, pag. 231, où l'auteur expose avec tristesse que, de son temps, « physic and law, professions ever acknowledged in all nations to be inferior to divinity, are generally embraced by gentlemen, and sometimes by persons nobly descended, and *preferred much above the divine's profession.* » Naturellement c'était surtout chez les jeunes gens intelligents que cette préférence se révélait; une grande somme d'énergie se retirant ainsi du sein de l'Église, c'est alors que se produisit cette décadence dans son esprit et dans ses facultés générales, que nous avons déjà indiquée et que Coleridge fait également ressortir dans ses remarques sur « the apologizing theory » qui vint à la suite de la révolution. Coleridge, *Lit. Remains*, t. III, pag. 51, 52, 116, 117, 119. Rapprochez Stephen, *Essays on Ecclec. Biogr.*, 2e édit., 1850, t. II, pag. 66, à l'égard de « this depression of theology, » et Hare, *Mission of the Comforter*, 1850, pag. 264, sur « the intellectually feebler age. » Évelyn, en 1691, déplore le défaut d'énergie que l'on commençait à observer parmi les « young preachers. » Evelyn, *Diary*, t. III, pag. 309. On trouvera une autre observation faite en 1696 sur « this dead and lifeless way of preaching » dans *Life of Cudworth*, pag. 35, t. Ier de Cudworth, *Intellect. Syst.*

(2) Sharon Turner, décrivant l'état des choses en Angleterre au XVe siècle, dit : « Clergymen were secretaries of government, the privy seals, cabinet counsellors, treasurers of the crown, ambassadors, commissioners to open parliament, and to Scotland; presidents of the

siècle, le flot commença à se retourner contre eux et s'avança avec une telle rapidité que, depuis le dix-septième siècle, l'on ne cite pas un seul exemple d'ecclésiastique qui ait été créé lord chancelier (1) ; et, depuis le commencement du dix-huitième siècle, nous ne trouvons pas non plus d'exemple d'ecclésiastique qui ait été nommé à un poste diplomatique, ou même qui ait occupé une position importante dans l'État (2). Et cet ascendant toujours croissant des laïques ne s'est pas borné au pouvoir exécutif. Au contraire, nous trouvons le même principe à l'œuvre dans les deux chambres du parlement. Aux époques reculées et barbares de notre histoire, la moitié de la chambre des lords consistait en pairs temporels, l'autre moitié en pairs spirituels (3). Vers le commencement du dix-huitième siècle, ces derniers, au lieu de compter pour moitié dans la chambre n'en formaient plus

king's council, supervisors of the royal works, chancellors, keepers of the records, the masters of the rolls, and even the physicians, both to the king and to the duke of Gloucester, during the reign of Henry VI and afterwards. » Turner, *Hist. of England*, t. VI, pag. 132. Relativement à leurs énormes richesses, voyez Eccleston, *English Antiquities*, pag. 146 : « In the early part of the fourteenth century, it is calculated that very nearly one-half of the soil of the kingdom was in the hands of the clergy. »

(1) En 1625, Williams, evêque de Lincoln, fut destitué de ses fonctions de « lord Keeper. » Lord Campbell dit (*Lives of the Chancellors*, t. II, pag. 492) : « This is the last time that an ecclesiastic has held the great seal of England, and notwithstanding the admiration in some quarters of mediceval usages, I presume the experiment is not likely to be soon repeated. »

(2) Monk (*Life of Bentley*, t. I, pag. 222) dit que le docteur John Robinson, évêque de Bristol, fut « lord privy seal, and plenipotentiary at the treaty of Utrecht; and is the last ecclesiastic in England who has held any of the high offices of state. » Un écrivain du parti de High-Church » se plaint des efforts qu'on faisait en 1712 pour « thrust the churchmen out of their places of power in the government. » Somers, *Tracts*, t. XIII, pag. 241.

(3) Sous le règne de Henri III, et après « the number of archbishops, bishops, abbots, priors, and ecclesiastical persons was for the most part equal to, and very often far exceeded, the number of the temporal lords and barons. » Parry, *Parliaments and Councils of England*. London, 1839, pag. xvii. M. Parry en cite plusieurs exemples, dont voici le plus remarquable : « In 49 Henri III, 120 prelates and only 23 temporal lords were summoned. » Il va sans dire que ce fut là un cas extrême.

qu'un huitième (1). Enfin, au milieu du dix-neuvième siècle, ils sont redescendus à la quatorzième partie (2). Ces chiffres nous fournissent un exemple frappant de cet amoindrissement du pouvoir théocratique, qui est l'une des conditions essentielles de la civilisation moderne. C'est également ainsi que plus de cinquante ans se sont écoulés depuis qu'aucun membre du clergé n'a été admis à siéger en qualité de représentant du peuple : en 1801, la chambre des communes ferma résolûment ses portes à une classe que cette assemblée, la plus superbe et la plus exclusive qui soit au monde, eût autrefois accueilli à bras ouverts (3). A la chambre des lords, les évêques conservent toujours leurs siéges ; mais c'est une possession précaire qui fait l'objet des remarques générales ; aussi bien les progrès de l'opinion publique nous font entrevoir un jour, qui ne saurait être éloigné, où les pairs, imitant l'exemple présenté par la chambre des communes, proposeront au pouvoir législatif de débarrasser la chambre haute de ses membres spirituels, qui, par habitudes, par goûts et par tradition, sont évidemment impropres aux exigences profanes de la vie politique (4).

(1) Voyez une analyse de la chambre des lords, en 1713, dans Mahon, *Hist. of England*, t. I, pag. 43-45, d'où il appert que le nombre total était 207, dont 26 étaient spirituels, y compris les catholiques.

(2) Dans le tableau de Dod pour 1854, nous voyons que la chambre des lords contient 436 membres, dont 30 appartiennent au banc episcopal.

(3) On trouvera différents récits et naturellement des appréciations différentes de l'expulsion du clergé de la chambre des communes dans les ouvrages suivants : Pellew, *Life of Sidmouth*, t. I, pag. 419, 420; Stephens, *Mem. of Tooke*, t. II, pag. 247-260; Holland, *Mem. of the Whig Party*, t. I, pag. 178-180; Campbell, *Chancellors*, t. VII, pag. 148; Twiss, *Life of Eldon*, t. I, pag. 263; Adolphus, *Hist. of George III*, t. VII, pag. 487.

(4) Un observateur tres pénétrant donna à entendre avec regret, à cette époque, que bannir le clergé de la chambre basse c'était préluder à l'expulsion des évêques de la chambre haute. Dans les débats « on the bill to prevent Persons in Holy Orders from Sitting in the House of Commons, » lord Thurlow « mentioned the tenure of the bishops at this time and said, if the bill went to disfranchise the lower orders of the clergy, it might go the lenght of

Pendant que l'édifice de la superstition, rongé intérieurement, chancelait sur ses bases et que l'autorité théocratique, après avoir autrefois joué un si grand rôle, cédait de plus en plus devant la marche des lumières, un événement surgit tout à coup, qui, bien qu'on pût naturellement s'y attendre, prit au dépourvu ceux-là mêmes à qui il importait le plus : je veux dire la grande révolution religieuse, digne complément de la révolution politique qui la précéda. Les non-conformistes, raffermis par l'expulsion de Jacques, n'avaient nullement oublié les cruelles punitions que l'Église anglicane, aux jours de son pouvoir, n'avait cessé de leur infliger; et ils sentirent que l'heure était venue où ils pouvaient l'affronter plus hardiment qu'ils ne l'avaient fait jusqu'ici (1). En outre, ils avaient été, dans l'intervalle, en butte à de nouvelles provocations. Après la mort de notre grand roi Guillaume III, le trône fut occupé par une femme sotte et ignare, dont l'amour pour le clergé aurait, dans un siècle plus superstitieux, entraîné de funestes résultats (2).

striking at the right of the reverend bench opposite to seats in that house; though he knew it had been held that the reverend prelates Sad, in the right of their baronies, as temporal peers. » *Parl. Hist.*, t. XXXV, pag. 1542.

(1) Il est impossible aujourd'hui d'apprécier dans toute son étendue la persécution que l'Église anglicane infligea, au XVIIe siècle, aux non-conformistes; cependant Jeremy White, dit-on, eut en mains une liste portant les noms de soixante mille victimes entre 1660 et 1668, dont cinq mille moururent en prison. Bogue et Bennett, *Hist. of the Dissenters*, t. I, pag. 108. Au sujet de l'esprit de cruauté que le clergé montra sous le règne de Charles II, comparez Harris, *Lives of the Stuarts*, t. V, pag. 106; Orme, *Life of Owen*, pag. 344; Somers, *Tracts*, t. XII, pag. 534. Harwood alla jusqu'à dire hautement à la chambre des communes en 1672 : « Our aim is to bring all dissenting men into the Protestant Church, and he that is not willing to come into the Church should not have ease. » *Parl. Hist.*, t. IV, pag. 530. On jugera du zèle avec lequel ce principe fut mis à exécution par un récit écrit en 1671 (Somers, *Tracts*, t. VII, pag. 586-615) et par les paroles de De Foe (Wilson, *Life of De Foe*, t. II, pag. 443, 444).

(2) Outre la correspondance que la duchesse de Marlborough conserva pour l'instruction de la postérité, nous possédons des matériaux qui nous permettent d'apprécier les qualités d'Anne dans les lettres publiées dans Dalrymple, *Memoirs*. Nous en extrayons le passage suivant qu'Anne écrivit quelque temps après la déclaration de la liberté de conscience :

Dans l'état même des choses, il se produisit une réaction passagère, et, sous son règne, l'Église fut traitée avec une déférence que Guillaume avait dédaigné de lui montrer (1) : immédiatement la conséquence naturelle se fit sentir. On avisa à de nouveaux moyens de persécution ; on rendit de nouvelles lois contre les protestants qui ne se conformaient pas aux doctrines et aux règles de l'Église anglicane (2). Néanmoins, après la mort de Anne, les non-conformistes reprirent bientôt courage : leurs espérances se ranimèrent (3), leurs rangs grossirent sans cesse, et enfin, malgré l'opposition du clergé, les lois portées contre eux furent rapportées (4) ; par là, placés de niveau avec leurs adversaires, le caractère aigri par toutes les injustices qu'ils venaient de supporter, il était évident qu'une grande lutte allait inévitablement s'engager

« It is a melancholy prospect that all we of the Church of England have. All the sectaries may now do what they please. Every one has the free exercise of their religion, on purpose, no doubt, to ruin us, which I think to all impartial judges is very plain. » Dalrymple, *Memoirs*, appendice au liv. v, t. II, pag. 173.

(1) Il y a dans Somers, *Tracts*, t. XII, pag. 558, un passage remarquable qu'il faudrait rapprocher de Wilson, *Life of De Foe*, t. III, pag. 372.

(2) Bogue et Bennett, *History of the Dissenters*, t. I, pag. 228-230, 237, 260-277 ; Hallam, *Const. Hist.*, t. II, pag. 396, 397. M. Hallam dit : « It is impossible to doubt for an instant, that if the queen's life had preserved the Thory government for a few years, every vestige of the toleration would have been effaced. » Il semblerait, par ce que nous lisons dans Vernon (*Correspondence*, t. III, pag. 228. Lond., 1841), que bientôt après l'avénement d'Anne on proposa « to debar dissenters of their votes in election, » et Burnet nous apprend (*Own Time*, t. V, pag. 108, 136, 137, 218) que le clergé eût été satisfait si Anne avait déployé plus de zèle contre eux qu'elle ne le fit réellement.

(3) Bogue et Bennett, *Hist. of the Dissenters*, t. III, pag. 118. Ivimey (*History of the Baptists*) dit que la mort d'Anne fut « an anower to the dissenters prayers. » Southey (*Commonplace Book*, 3e série, pag. 135) se reporte aussi à la pag. 147, où il décrit la joie des non-conformistes à la mort de cette princesse incommode.

(4) Entre autres deux des plus détestables, « the act against occasional conformity, and that restraining education, were repealed in the session of 1719. » Hallam, *Const. Hist.*, t. II, pag. 398. Les archevêques d'York et de Canterbury firent une violente opposition au rappel de la loi contre « occasional conformity. » Bogue et Bennett, *Hist. of the Dissenters*, t. III, pag. 132. Mais leur opposition fut vaine, et, lorsqu'en 1726 l'évêque de Londres voulut toucher à l'acte de tolérance, Yorke, attorney-general, l'en empecha. Voyez la vigoureuse réponse d'Yorke dans Harris, *Life of Hardwicke*, t. I, pag. 193, 194.

entre les deux partis (1); car, à cette heure, la tyrannie du clergé anglican avait entièrement détruit ces sentiments de respect qui, au milieu même des hostilités, subsistent encore dans les esprits : leur influence aurait peut-être détourné la lutte s'ils n'eussent pas été éteints. Mais on méprisait aujourd'hui ces motifs de réserve : aussi, exaspérés par d'incessantes persécutions, les non-conformistes résolurent de profiter de la décadence de l'Église : forte, ils lui avaient résisté (2); faible, pouvait-on s'attendre à ce qu'ils l'épargnassent? Sous la direction de deux des hommes les plus remarquables du dix-huitième siècle, Whietefield, le premier parmi les orateurs théologiques (3), et Wesley, le premier

(1) A la fin du XVII[e] siècle, on fit grande attention à la manière dont les non-conformistes commençaient à s'organiser en sociétés et en synodes. Dans Vernon, *Correspond.*, t. II, pag. 128-130, 133, 156, on en trouvera de curieux témoignages parmi les lettres de Vernon, alors secrétaire d'État. A l'égard des appréhensions que firent naître le nombre croissant de leurs écoles et leur intervention systématique dans les élections, consultez *Life of Archbishop Sharp*, édit. Newcome, t. I, pag. 125, 358. L'Église avait l'ardent désir d'abolir toutes les écoles des non-conformistes ; ainsi, en 1705, l'archevêque d'York dit à la chambre des lords « that the apprended danger from the increase of dissenters, and particularly from the many academies set up by them. » *Parl. Hist.*, t. VI, pag. 492, 493. Sur l'accroissement de leurs écoles, voyez pag. 1351, 1352.

(2) Dans Somers, *Tracts*, t. XII, pag. 684, il est dit que, sous le règne de Charles II, « this hard usage had begotten in the dissenters the utmost animosity against the persecuting Churchmen. » Calamy observa leur mécontentement toujours croissant sous le règne d'Anne. Voyez Calamy, *Own Life*, t. II, pag. 244, 255, 274, 284, 285.

(3) Si le pouvoir de toucher les passions est le modèle d'après lequel on doit juger un orateur, nous pouvons à coup sûr affirmer que, depuis les apôtres, Whitefield fut le plus grand orateur. Il prononça son premier sermon en 1736 (Nichol, *Lit. Anec.*, t. II, pag. 102, 122); il commença à prêcher en plein air en 1739 (Southey, *Life of Wesley*, t. II, pag. 531), et les dix-huit mille sermons qu'il répandit pendant une carrière de trente-quatre ans (Southey, *Wesley*, t. II, pag. 531) produisirent les effets les plus étonnants sur toutes les classes, éclairées ou non. On trouvera dans les ouvrages suivants les témoignages qui prouveront l'excitation causée par cet homme merveilleux et l'empressement avec lequel on lisait aussi bien qu'on entendait ses sermons : Nichol, *Lit. Anec.*, t. II, pag. 546, 547, et *Illustrations*, t. IV, pag. 302-304; *Mem. of Franklin, by Himself*, t. I, pag. 161-167; Doddridge, *Correspond.*, t. IV, pag. 55; Stewart, *Philos. of the Mind*, t. III, pag. 291, 292; lady Mary Montagu, *Letters*, dans ses *OEuvres*, 1803, t. IV, pag. 162; *Correspond. between Ladies Pomfret and Hartford*, 2[e] édit., 1806, t. I, pag. 138, 160-162; Marchmont *Papers*, t. II, pag. 377.

parmi des hommes d'État théologiques (1), sous leur direction, s'organisa un grand système de religion, ayant avec l'Église anglicane les mêmes rapports que celle-ci avait avec l'Église romaine. Ainsi, après un intervalle de deux cents ans, une seconde réforme spirituelle s'accomplit dans notre pays. Au dix-huitième siècle, les Wesleyans furent aux évêques ce que, au seizième, les réformateurs furent aux papes (2). Sans doute, il est vrai que les non-conformistes de l'Église anglicane, différant en cela des non-conformistes de l'Église romaine, perdirent bientôt la vigueur intellectuelle qui les distingua au début. Depuis la mort de leurs grands maîtres, ils n'ont pas produit un seul homme de génie, et depuis Adam Clarke, on ne compte parmi eux aucun savant qui ait joui d'une réputation européenne. Cette pénurie ne proviendrait-elle pas, je ne dirai point de circonstances particulières à leur secte, mais simplement du déclin général de l'esprit théologique, qui a affaibli leurs adversaires autant qu'eux-mêmes (3)? Quoi qu'il en soit, du moins, il est certain que le tort qu'ils ont fait à l'Église anglicane est beaucoup plus grand qu'on ne le sup-

(1) M. Macaulay a dit en parlant de lui (*Essays*, t. I, pag. 221, 3e édit.) que son « genius for government was not inferior to that of Richelieu. » Quelle que soit l'étendue de cet éloge aux yeux de ceux qui ont comparé les succès de Wesley avec les difficultés qu'il eut à surmonter, ces termes paraîtront à peine exagérés.

(2) Ce fut en 1739 que, pour la première fois, Wesley se déclara ouvertement contre l'Église, et refusa d'obéir à l'évêque de Bristol qui lui ordonnait de quitter son diocèse. Southey, *Life of Wesley*, t. I, pag. 226, 243. La même année il commença à prêcher dans la campagne. Voyez la note remarquable portée à ses *Journals*, pag. 78, 29 mars 1739.

(3) Ils avouent franchement que « indifference has been another ennemy to the increase of the dissenting cause. » Bogue et Bennett, *Hist. of the Dissenters*, t. IV, pag. 320. Dans Newman, *Development of Christian Doctrine*, pag. 39-43, on trouvera quelques remarques sur le relâchement qui s'est manifesté dans l'énergie de la secte de Wesley, ce que M. Newman, ce semble, attribue à ce fait, à savoir que les wesleyans ont atteint le point où « order takes the place of enthusiasm. » Pap. 43. C'est probablement vrai; cependant je persiste à croire que la cause la plus large a été la plus active.

pose généralement, et je suis porté à croire qu'il est à peine moindre que celui que le protestantisme infligea au papisme, au seizième siècle. Abstraction faite de l'éclaircissement que la secte nouvelle fit dans les rangs de l'Église anglicane (1), qui douterait que le simple établissement d'une faction protestante, sans que le gouvernement y portât atteinte, ne fût un précédent dangereux? L'histoire contemporaine nous apprend que ceux que les conséquences de ce mouvement touchaient le plus le considérèrent sous ce point de vue (2). En

(1) Walpole, avec son rire moqueur, parle de l'extension du méthodisme au milieu du XVIIIe siècle (Walpole, *Letters*, t. II, pag. 266, 272), et lord Carlisle, en 1775, dit à la chambre des lords (*Parl. Hist.*, t. XVIII, pag. 634) « that Methodism was daily gaining ground, particularly in the manufacturing towns. » Enfin, pour redescendre à une époque plus rapprochée de nous, nous trouvons dans une lettre du duc de Wellington à lord Eldon (Twiss, *Life of Eldon*, t. II, pag. 35) que, vers 1808, le méthodisme faisait de nombreux prosélytes dans l'armée. Ces assertions, quoique exactes, sont quelque peu vagues; mais nous possédons d'autres témoignages plus précis sur le rapide développement du non-conformisme. Suivant une prière trouvée dans l'une des cassettes de Guillaume III et publiée par Dalrymple (*Memoirs*, t. II, pag. II, appendice, chap. I, pag. 40) en Angleterre, la proportion des conformistes aux non-conformistes était de 22 4/5 à 1. Quatre-vingt ans après la mort de Guillaume, les non-conformistes, au lieu de ne compter que pour la vingt-troisième partie, étaient regardés comme formant « a fourth part of the whole community. » *Letter from Watson to the Duke of Rutland*, écrite en 1786 (*Life of Watson, Bishop of Llandeff*, t. I, pag. 246. Depuis lors le mouvement ne s'est pas interrompu; les tableaux statistiques publiés récemment par le gouvernement nous révèlent ce fait étonnant que le dimanche 31 mars 1851 les membres de l'Église anglicane qui assistaient à l'office du matin ne dépassaient que de la moitié les « Independents, Baptists and Methodists » assistant au service dans leurs églises. Voyez le tableau de recensement, *Journal of Statist. Soc.*, t. XVIII, pag. 151. Si les désertions suivent toujours cette proportion, il sera impossible à l'Église d'Angleterre de survivre un autre siècle aux attaques de ses ennemis.

(2) Les traitements que les membres du clergé (dont un grand nombre étaient magistrats) infligeaient aux wesleyans montrent ce qui aurait eu lieu si le gouvernement n'eût mis bon ordre à cette violence. Consultez Southey, *Life of Wesley*, t. I, pag. 395-406. Wesley nous a lui-même donné de nombreux détails (que Southey n'a pas jugé à propos de rapporter) sur les calomnies et les insultes auxquelles lui et ses amis furent en butte de la part du clergé. Voyez Wesley, *Journals*, pag. 114, 145, 178, 181, 198, 235, 256, 275, 562, 619, 637, 646. Comparez Watson, *Observations on Southey's Wesley*, pag. 173, 174. On trouvera encore d'autres témoignages de ces mauvais traitements dans *Correspondence and Diary of Doddridge*, t. II, pag. 17; t. III, pag. 108, 131, 132, 144, 145, 156. Grosley, qui visita l'Angleterre en 1765, dit en parlant de Whitefield : « The ministers of the established religion did their utmost to baffle the new preacher; they preached against him,

outre, les Wesleyans révélèrent une organisation si supérieure à celle de leurs prédécesseurs, les puritains, qu'ils formèrent bientôt un centre commun où pouvaient aisément se rallier tous les ennemis de l'Église. Et, faits peut-être plus importants encore, l'ordre, la régularité et la publicité qui ont habituellement distingué leur manière d'agir, donnèrent à leur secte un éclat qui effaça les autres, et en l'élevant, pour ainsi dire, à la dignité d'un établissement rival, précipitèrent l'affaiblissement du respect exclusif et superstitieux que les Anglais éprouvaient antrefois pour la hiérarchie anglicane (1).

Cependant, tous ces faits, tout intéressants qu'ils sont, ne constituent qu'une mince partie du vaste ensemble de circonstances qui amoindrirent le pouvoir théocratique et permirent aux Anglais de fixer la liberté de conscience, liberté imparfaite, à la vérité, mais du moins supérieure à celle que possède aucun autre peuple. Parmi les symptômes

representing him to the people as a fanatic, a visionary, etc.; in fine, they opposed him with so much success, that they caused him to be pelted with stones in every place where he opened his mouth to the public. » Grosley, *Tour to London*. Lond., 1772, t. I, pag. 356.

(1) Bogue et Bennett (*History of the Dissenters*, t. III, pag. 165, 166) font observer avec beaucoup de justesse que le wesleyanisme encouragea les désertions religieuses en donnant au non-conformisme un cachet d'ordre qui jusqu'à un certain point se rapprochait de la discipline de l'Église. Mais ces écrivains traitent Wesley avec une trop grande sévérité, quoique, disons-le, il n'y a pas de doute que c'était un homme très ambitieux et aimant par dessus tout à dominer. Au début de sa carrière, il porta ses vues vers des objets beaucoup plus élevés que ceux que les puritains avaient cherché à atteindre; il parlait assez dédaigneusement des efforts de cette secte, surtout au XVIe siècle. Ainsi, par exemple, en 1747, huit ans seulement après sa révolte contre l'Église, il exprime dans son journal son étonnement « at the weakness of those holy confessors, many of whom spent so much of their time and strength in disputing about surplice and hoods, or kneeling at the Lord's Supper! » *Journals*, pag. 249, 13 mars 1747. Une vie de ce genre n'eût pas été du goût de Wesley, esprit emporté par de hautes aspirations. A en juger par le ton général de son journal volumineux, comme par les minutieuses, prudentes et prévoyantes dispositions qu'il prit pour réglementer sa secte, il est évident que ce grand schismatique avait des vues plus larges que ses prédécesseurs, et qu'il ne tendait à rien moins qu'à organiser un système capable de rivaliser avec l'Église de l'État.

innombrables de ce grand mouvement, il y en eut deux d'une importance particulière, à savoir : la disparition de la théologie, d'abord du sein de la morale, ensuite du sein de la politique; elle ne s'effaça de la morale qu'à une époque assez tardive du dix-septième siècle, elle se sépara de la politique avant le milieu du dix-huitième siècle. Exemple frappant de la décadence du vieil esprit théocratique! Ce fut le clergé lui-même qui donna le branle à ces deux grands changements. Cumberland, évêque de Peterborough, fut le premier qui chercha à établir un système de morale sans le secours de la théologie (1). Warburton, évêque de Gloucester, fut le premier qui posa ce principe : que l'État devait considérer la religion, non par rapport à la révélation, mais par rapport à la convenance, et favoriser une foi particulière, non point en proportion de sa vérité, mais uniquement en vue de son utilité générale (2). Or ce ne furent pas là des

(1) M. Hallam (*Lit. of Europe*, t. III, pag. 390) dit que Cumberland « seems to have been the first christian writer who sought to establish systematically the principles of moral right independently of revelation. » Voyez aussi, à l'égard de ce changement important, Whewell, *Hist. of Moral Philosophy in England*, pag. 12, 54. On comprend assez bien aujourd'hui les risques que l'on court toujours en faisant de la théologie la base de la morale; mais il n'y a pas d'écrivain qui ait mieux traité ce sujet que M. Charles Comte. Voyez l'excellent exposé qu'il donne dans son *Traité de législation*, t. I, pag. 223-247. On trouvera également un aperçu assez court et peu satisfaisant de l'ouvrage de Cumberland dans Mackintosh, *Ethical Philosophy*, pag. 134-137. C'était un homme d'un savoir considérable, et M. Quatremère le compte au nombre des premiers disciples de Coptic. Quatremère *Sur la langue et la littérature de l'Égypte*, pag. 89. Après avoir publié le *de Legibus*, en 1672, il fut élevé à l'épiscopat en 1691. Chalmers, *Biograph. Dict.*, t. XI, pag. 133, 135

(2) Ces principes se trouvent dans son ouvrage intitulé : *The Alliance between Church and State*, qui, suivant Hurd (*Life of Warburton*, 1794, in-4°, pag. 13), parut en 1756 et, comme on peut l'imaginer, causa un grand scandale. Je ferai ressortir dans une autre occasion l'histoire de l'influence de ce livre; en attendant, le lecteur devrait rapprocher Palmer, *On the Church*, t. II, pag. 313, 322, 323; Parr, *Works*, t. I, pag. 657, 665; t. VII, pag. 128; Whately, *Dangers to Christian Faith*, pag. 190, et Nichol, *Lit. Anec.*, t. III, pag. 18, qui tous traitent de ses tendances. Au mois de janvier 1739-40, Warburton écrit à Stukeley (Nichol, *Illustrations*, t. II, pag. 53) : « But you know how dangerous new roads in theology are, by the clamour of the bigots against me. » Consultez également quelques lettres échangées entre lui et Pitt (l'aîné) au sujet de la convenance et publiées dans Cha-

principes stériles que les recherches de l'avenir ne pussent appliquer. Poussées par Hume (1) jusqu'à leur extrême limite, les opinions de Cumberland furent bientôt après appliquées par Paley à la conduite pratique (2), et par Bentham et Mill à la jurisprudence, (3); tandis que les opinions de Warburton, se répandant avec une rapidité encore plus grande, ont influé sur notre politique législative, et sont avouées non seulement par les grands penseurs, mais aussi par les esprits ordinaires, qui, eussent-ils vécu cinquante ans plus tôt, s'en seraient détournés avec une sainte horreur (4).

tham, *Correspond.*, t. II, pag. 184 et suiv. Warburton écrit pag. 190 : « My opinion is, and ever was, that the State has nothing at all to do with errors in religion, nor the least right so much as to attempt to repress them. » Faire d'un tel homme un évêque c'était une action insigne au XVIIIe siècle; elle eût été impossible au XVIIe.

(1) Le rapport existant entre Cumberland et Hume consiste dans le plan entièrement séculier d'après lequel ils dirigèrent tous deux leurs recherches en morale; sous d'autres rapports ils arrivent à des conclusions différentes; mais si l'on admet la justesse de la méthode antithéologique, il est certain que la manière dont Hume traite son sujet est plus conséquente avec les prémisses que ne l'est celle de son prédécesseur. Voilà ce qui fait de Hume le continuateur de Cumberland; ajoutons qu'il eut non seulement l'avantage de venir cinquante ans après lui, mais encore d'être doué de vues beaucoup plus larges. Les spéculations éthiques se trouvent dans le troisième livre de son *Treatise of Human Nature* (Hume, *Philosophical Works*. Édinb., 1826, t. II, pag. 219 et suiv.) et dans son *Inquiry concerning the Principles of morals*. Idem, t. IV, pag. 237-365.

(2) Le système moral de Paley étant essentiellement utilitaire, complète la révolution dans cette partie de l'étude. Son œuvre, tracée avec beaucoup de talent, exerça une immense influence sur un siècle tout préparé à en recevoir les principes. Son livre *moral and Political Philosophy* parut en 1785; en 1786, à Cambridge, on le considéra comme un livre classique, et en 1805 « it had passed through fifteen éditions. » Meadley, *Memoirs of Paley*, pag. 127, 145. Comparez Whewell, *Hist. of Moral Philosophy*, pag. 176.

(3) Ceux-là qui ont étudié l'histoire de l'école à laquelle appartiennent ces deux éminents auteurs savent que leurs écrits forment partie d'un seul et même plan; quant au rapport intellectuel qui existait entre eux, je ne puis mieux faire que de renvoyer le lecteur à une lettre frappante de James Mill lui-même (Bentham, *Works*, édit. Bowring, t. X, pag. 481, 482.

(4) Le rappel du *Test. Act.*, l'admission des catholiques au parlement et le redoublement des bonnes dispositions où l'on était d'y admettre également les juifs sont les symptômes principaux de ce grand mouvement. Au sujet de la diffusion graduelle parmi nous de la doctrine de l'utilité qui, de tous les sujets qui n'ont pas encore été élevés à l'état de science,

C'est ainsi qu'en Angleterre, la théologie fut à jamais distraite des deux grandes sections : éthique et gouvernement. Toutefois, cette importante transformation ne fut pas, au début, d'une nature pratique : uniquement intellectuelle, son opération, pendant nombre d'années, se borna à une classe restreinte, et n'a pas produit tous les résultats que nous avons tout lieu d'espérer. Mais il y eut d'autres circonstances, tendant vers la même direction, qui, connues qu'elles étaient de tout homme un peu instruit, entraînèrent des effets plus immédiats, quoique peut-être moins durables. Indiquer les détails de ces événements et faire ressortir le rapport qui les lie, telle sera notre tâche dans une partie des volumes suivants ; quant à présent, je ne puis donner qu'un aperçu de leurs traits principaux. De ce nombre, les plus remarquables furent : la grande controverse arienne, qui, témérairement soulevée par Whiston, Clarke et Waterland, sema le doute dans presque toutes les classes (1); la controverse bangorienne, qui, touchant à des questions de discipline ecclésiastique, vierges jusqu'ici de tout examen, entraînèrent des discussions dangereuses pour le pouvoir de l'Église (2) ; le grand ouvrage de Blackburne sur la confes-

devrait être le seul régulateur des actions de l'homme, voyez une lettre remarquable, mais pleine de tristesse, écrite en 1812, dans la *Life of Wilberforce*, t. IV, pag. 28. Voyez également le discours de lord Eldon en 1828 dans Twiss, *Life of Eldon*, t. II, pag. 203.

(1) Par un curieux passage dans Hutton, *Life of Himself*, pag. 27, nous apprenons qu'en 1739 le scepticisme des antitrinitaires avait pénétré jusqu'au sein des classes commerçantes de Nottingham. Comparez, au sujet de l'étendue de cette hérésie, Nichol, *Lit. Anec.*, t. VIII, pag. 375; Priestley, *Memoirs*, t. I, pag. 25, 26, 53 ; Doddridge, *Correspond. and Diary*, t. II, pag. 477, note. A l'égard de Peirce, qui y prit une part active et que Whiston se glorifie d'avoir corrompu, consultez Whiston, *Memoirs*, pag. 143, 144. Sharp, qui était archevêque d'York quand la controverse commença, en prévit les dangereuses conséquences. *Life of Sharp*, édité par Newcome, t. II, pag. 7, 8, 135, 136. Voyez, en outre, Maclaine, note, Mosheim, *Ecclesiast. Hist.*, t. II, pag. 293, 294 ; Lathbury, *Hist. of Convocation*, pag. 338, 342, 351, et une note dans Butler, *Reminiscences*, t. I, pag. 206, 207.

(2) M. Butler (*Mem. of the Catholics*, t. III, pag. 182-184, 347-350) traite avec un plaisir

sion qui, en un instant, créa presque un schisme dans la religion de l'État même (1); la fameuse discussion sur les miracles entre Middleton, Church et Dodweel, puis continuée, sur des bases encore plus larges, par Hume, Campbell et Douglas (2); l'énumération des grossières absurdités des Pères de l'Église, que poursuivirent Cave, Middleton et Jortin, après Daillé et Barbeyrac, qui avaient frayé le chemin ; les principes importants et irréfutés que Gibbon posa dans ses XVe et XVIe chapitres ; la force nouvelle que vinrent

évident de l'affaiblissement que cette fameuse controverse causa à l'Église anglicane. Comparez Bogue et Bennett, *Hist. of the Dissenters*, t. III, pag. 135-141. Whiston (*Memoirs*, pag. 244) dit : « And, indeed, this Bangorian controversy seemed for a great while to engross the attention of the public. » Voyez d'autres détails à ce sujet dans Lathbury, *Hist. of Convocation*, pag. 372-383 ; Nichol, *Lit. Anec.*, t. I, pag. 152 ; t. IX, 433, 434, 516 ; idem, *Illustrations*, t. I, pag. 840 ; *Bishop Newton's Life of Himself*, pag. 177, 178.

(1) *The Confessional*, attaque vigoureuse contre la souscription aux articles de foi, fut publié en 1766, et, suivant un contemporain, « it excited a general spirit of inquiry. » Cappe, *Memoirs*, pag. 147, 148. Il en résulta que, en 1772, Blackburne et d'autres membres du clergé anglican formèrent une société dans le but avoué d'abolir toute souscription aux articles de foi. Nichol, *Lit. Anec.*, t. I, pag. 570 ; *Illustrations*, t. VI, pag. 854. Une pétition contre les articles fut rédigée sur-le-champ et signée par deux cents membres du clergé (Adolphus, *George III*, t. I, pag. 506) et présentée à la chambre des communes. Dans le débat fort animé qui s'ensuivit, sir William Meredith dit que « the Thirty nine articles of the Church of England were framed when the spirit of free inquiry, when liberal and enlarged notions were yet in their infancy. » *Parl. Hist.*, t. XVII, pag. 246. Il ajouta pag. 247 : « Several of the articles are asolutely unintelligible, and, indeed, contradictory and absurd. » — Lord George Germain dit : « In my apprehension, some of the articles are incomprehensible, and some self-contradictory. » Pag. 265. — M. Sawbridge déclara que les articles étaient « strickingly absurd, » M. Salter, qu'ils étaient « too absurd to be defended, » et M. Dunning, qu'ils étaient « palpably ridiculous. » Pag. 294. A l'égard de cette tentative de réforme, consultez Disney, *Life of Jebb*, pag. 31, 36 ; Meadley, *Mem. of Paley*, pag. 88-94 ; Hodgson, *Life of Porteus*, pag. 38-40 ; *Mem. of Priestley*, t. II, pag. 582, et une observation caractéristique dans Palmer, *Treatise on the Church*, t. I, pag. 270, 271.

(2) Hume dit qu'à son retour d'Italie, en 1749, il trouva « all England in a ferment on account of Dr Middleton's *Free Inquiry*. » Hume, *Life of Himself*, *Works*, t. I, pag. VII. Voyez également, au sujet de l'agitation causée par cette attaque savante, Nichol, *Illustrat. of the Eighteenth Century*, t. II, pag. 176, qu'il faudrait rapprocher de Doddridge, *Correspond.*, t. IV, pag. 536, 537. Sur la « miraculous controversy » en général, voyez Porteus, *Life of Secker*, 1797, pag. 38 ; Phillimore, *Mem. of Lyttleton*, t. I, pag. 161 ; Nichol, *Lit. Anec.*, t. II, pag. 440, 527 ; t. III, pag. 535, 750 ; t. V, pag. 417, 418, 600 ; Hull, *Letters*, t. I, pag. 109 ; Warburton, *Letters to Hurd*, pag. 49, 50.

ajouter à ces chapitres les faibles attaques de Davis, Chelsum, Whitaker et Watson (1); enfin, pour ne rien dire des questions inférieures, le siècle se ferma au milieu de la confusion que causait la controverse décisive engagée entre Person et Travis : ce débat, portant sur le texte des livres saints, attira l'attention de tout le public (2), et fut immédiatement accompagné des découvertes des géologistes, qui vinrent non seulement ébranler la véracité de la cosmogonie mosaïque, mais encore démontrer que, de toute nécessité, elle était inexacte (3). Ces coups, se succédant avec rapidité

(1) Deux générations d'adversaires ardents et peu scrupuleux ont scruté avec les yeux de la jalousie Gibbon, *Decline and Fall*, et je ne fais qu'exprimer l'opinion générale des juges compétents quand je dis que chaque examen successif l'a fait briller d'un nouveau lustre. Contre ses fameux chapitres xv et xvi on a épuisé toutes les ressources imaginables de la controverse. Qu'en est-il résulté? Simplement ceci : la gloire de l'écrivain n'a rien perdu de ses rayons et les attaques de ses ennemis sont tombées dans le plus complet oubli. L'œuvre de Gibbon reste; qui donc éprouve le moindre intérêt pour les pamphlets qu'on a lancés contre lui?

(2) Relativement à l'effet que produisirent ces lettres incomparables de Porson, consultez Harford, *Life of Bishop Burgess*, pag. 374. Quant à l'agitation qui avait été soulevée antérieurement sur cette question en Angleterre, voyez Calamy, *Own Life*, t. II, pag. 442, 243; Monk, *Life of Bentley*, t. II, pag. 16-19, 146, 286-289; Butler, *Reminiscences*, t. I, pag. 211; Somers, *Tracts*, t. XII, pag. 137; t. XIII, pag. 458.

(3) Le caractère sceptique de la géologie se révéla d'abord nettement pendant les trente dernières années du xviii° siècle. Auparavant les géologistes avaient pour la plupart fait cause commune avec les théologiens; mais la hardiesse croissante de l'opinion publique leur permit alors de se livrer à des recherches indépendantes, sans s'occuper des doctrines admises jusqu'à ce jour. Sous ce point de vue, les recherches d'Hutton amenèrent de grands résultats; Hutton, dont l'ouvrage, dit Charles Lyell, renferme la première tentative « to explain the former changes of the earth's crust by reference exclusively to natural agents. » Lyell, *Principles of Geology*, pag. 50. Établir cette méthode c'était, par le fait, rompre l'alliance avec les théologiens; mais nous en découvrons le symptôme à une époque plus reculée, en 1773, c'est à dire quinze ans avant la publication de l'ouvrage de Hutton. Voyez une lettre dans Watson, *Life of Himself*, t. I, pag. 402, où l'on établit que « the free thinkers » attaquaient « Mosaïc accounts of the world's age, especially since the publication of M. Brydone, *Travels through Sicily and Malta*. » D'après Lowndes (*Bibliographer's Manual*, t. I, pag. 279), le livre de Brydone fut publié en 1773, et en 1784 sir William Jones note la tendance de ces recherches. Voyez son *Discourse on the Gods of Greece, Italy and India*, où il observe (*Works*, t. I, pag. 233) avec regret qu'il vit « in an age when some intelligent and virtuous persons are inclined to doubt the authenticity of the accounts delivered by Moses concerning the primitive world. » Depuis lors les progrès de la géologie

et comme par enchantement, firent vaciller la foi de l'homme, troublèrent son extrême crédulité, et produisirent sur l'esprit public un effet que ceux-là seuls peuvent apprécier qui ont étudié l'histoire du temps aux sources mêmes : effet, disons-le, incompréhensible, même dans sa portée générale, si nous ne prenons pas en considération quelques autres circonstances qui se relient intimement au grand progrès.

Sur ces entrefaites, un immense changement avait commencé de sourdre non seulement parmi les esprits spéculatifs, mais aussi parmi le peuple lui-même. Le scepticisme croissant fut un aiguillon à leur curiosité, et la diffusion de l'éducation fournit les moyens d'y satisfaire. De là, l'un des principaux traits caractéristiques du dix-huitième siècle, trait qui le distingue éminemment de tous ceux qui le précédèrent, fut cette soif de connaissances chez les classes privées jusqu'ici de lumière ; ce grand siècle vit pour la première fois se fonder des écoles destinées aux basses classes, le seul jour de la semaine où elles peuvent s'y rendre (1), et des journaux paraître le seul jour qu'elles eussent

ont été si rapides, que tous les hommes éclairés, même parmi le clergé, s'accordent sur la non-valeur historique des écrits de Moïse. Je n'ai besoin que de renvoyer le lecteur à ce que disent à ce sujet deux des membres les plus éminents du clergé, le docteur Arnold et M. Baden Powell. Voyez les observations d'Arnold dans Newman, *Phases of Faith*, pag. 114 (comparez pag. 122, 123), et les remarques encore plus décisives dans Powell, *Sermons on Christianity without Judaism*, 1856, pag. 38, 39. On trouvera d'autres exemples dans Lyell, *Second Visit to the United Stated*, 1849, t. I, pag. 219, 220.

(1) On suppose généralement que c'est Raikes qui ouvrit la première école du dimanche en 1781 ; cependant, quoique, ce semble, il ait été l'un des premiers à les organiser sur un pied convenable, il n'y a pas de doute qu'elles furent établies par Linsey en 1765 ou immédiatement après. Voyez Cappe, *Memoirs*, pag. 118, 122 ; Harford, *Life of Burgess*, pag. 92 ; Nichol, *Lit. Anec.*, t. III, pag. 430, 431 ; t. IX, pag. 540 ; Chalmers, *Biog. Dict.*, t. XXV, pag. 485 ; *Journal of Statist. Soc.*, t. X, pag. 196 ; t. III, pag. 265 ; Hodgson, *Life of Porteus*, pag. 92. Il est dit dans Spencer, *Social Statics*, pag. 343, que le clergé anglican était, en tant que classe, contraire à l'établissement des écoles du dimanche (consultez Watson,

le temps de les lire (1). Ce fut alors que, pour la première fois dans notre pays, les cabinets de lecture déversèrent partout les richesses de leurs rayons (2), et que l'imprimerie, au lieu de rester presque l'apanage de Londres, s'établit généralement dans les villes de province (3). Ce fut encore au dix-huitième siècle que l'on fit le premier effort suivi pour

Observations on Southey's Wesley, pag. 149). Quoi qu'il en soit, elles s'accrurent rapidement, et à la fin du siècle on en trouvait partout. Voyez Nichol, *Lit. Anec.*, t. V, pag. 678, 679; idem, *Illustrations*, t. I, pag. 460; *Life of Wilberforce*, t. I, pag. 180; t. II, pag. 290; Wesley, *Journals*, pag. 806, 897.

(1) M. Hunt (*Hist of Newspapers*, t. I, pag. 273) ne fait pas remonter la création des journaux du dimanche au delà de 1785, en s'appuyant sur une notice de Crabbe; mais en 1799 lord Belgrave dit à la chambre des communes qu'ils parurent pour la première fois « about the year 1780. » *Parl. Hist.*, t. XXXIV, pag. 1006. En 1799, Wilberforce chercha à faire rendre une loi pour les supprimer. *Life of Wilberforce*, t. II, pag. 338, 424.

(2) A l'époque où Franklin vint à Londres (1725), il n'existait pas une seule « circulating-library » dans la capitale. Voyez Franklyn, *Life of Himself*, t. I, pag. 64. Et en 1697 « the only library which approached the nature of a public library, was that of Sion College, belonging to the London clergy. » Ellis, *Letters of Literary Men*, pag. 245. — Je n'ai pu encore vérifier la date exacte de l'établissement du premier cabinet de lecture; mais, suivant Southey (*The Doctor*, édit. Warter, 1848, pag. 271), ce fut Samuel Fancourt qui ouvrit le premier cabinet à Londres vers le milieu du XVIII[e] siècle. Hutton (*Life of Himself*, pag. 279) dit: « I was the first who opened a circulating library in Birmingham, in 1751. » Le nombre s'en accrut si vite, que quelques gens avisés proposèrent de leur imposer une taxe « by a license, at the rate of 2 shill. 6 den. per 100 volumes per annum. » Sinclair, *Hist. of the Revenue*, t. III, pag. 268.

(3) En 1746, Gent, le fameux imprimeur, écrivit sa biographie. Dans ce curieux ouvrage, il établit qu'en 1714 il y avait « few printers in England, except London, at that time; none then, I am sure, at Chester, Liverpool, Whitehaven, Preston, Manchester, Kendal, and Leeds, as for the most part now abound. » *Life of Thomas Gent*, pag. 20, 21. Comparez la liste des imprimeries de province, en 1724, publiée dans Nichol, *Lit. Anec.*, t. I, pag. 289. Comment remédia-t-on à cet état de choses? Voilà une question fort importante que doit éclaircir l'historien; mais dans cette note je ne puis que donner quelques exemples de la situation des divers districts : la première imprimerie à Rochester fut montée par Fisher, qui mourut en 1686 (Nichol, *Lit. Anec.*, t. III, pag. 675); à Whitby en 1770 (*Illustrations*, t. III, pag. 787), et Richard Greene, qui mourut en 1793, « was the first who brought a printing-press to Lichfield » (*ibid.*, t. VI, pag. 320). Sous le règne d'Anne, Birmingham ne possédait pas un seul libraire (Southey, *Commonplace Book*, 1[re] série, 1849, pag. 68); mais en 1749 nous y trouvons un imprimeur (Hull, *Letters*. Lond., 1778, t. I, pag. 92); enfin, en 1774, à Falkirk même on comptait un imprimeur (*Parl. Hist.*, t. XVII, pag. 1099). Dans d'autres parties le mouvement fut beaucoup plus lent; ainsi on nous apprend que, vers 1780, « there was scarcely a bookseller in Cornwall. » *Life of Samuel Drew, by his Son*, 1834, pag. 40, 41.

populariser les sciences et faciliter l'acquisition de leurs principes généraux, au moyen de traités écrits dans un style simple et dégagé de toute expression technique (1), tandis qu'en même temps la production des encyclopédies permit d'en réunir les résultats et de les ranger sous une forme plus accessible que celles qu'on avait employées jusqu'alors (2). C'est alors également que parurent les premières revues littéraires et périodiques, au moyen desquelles beaucoup de gens pratiques acquirent quelques connaissances, mesquines, il est vrai, mais enfin de tous points supérieures à leur ancienne ignorance (3). Des sociétés se formèrent partout dans le but

(1) Desaguliers et Hill furent les deux premiers écrivains qui entreprirent de populariser les sciences physiques. Au commencement du règne de George Ier, Desaguliers fut « the first who read lectures in London on experimental philosophy. » Southey, *Commonplace Book*, 3e série, 1850, pag. 77. Voyez également Penny, *Cyclopædia*, t. VIII, pag. 430. Au sujet de ses ouvrages élémentaires, consultez Nichol, *Lit. Anec.*, t. VI, pag. 81. Quant à Hill, c'est lui, dit-on, qui donna l'exemple des publications populaires des ouvrages scientifiques en livraisons, plan si bien approprié à ce siècle ardent dans ses recherches que, si nous en croyons Horace Walpole, il « earned fifteen guineas a week. » *Letter to Henry Zouch*, 3 janvier 1761, Walpole, *Letters*, t. IV, pag. 117, édit. 1740. — Dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, les livres traitant des sciences naturelles furent de plus en plus demandés (voyez, entre autres exemples qu'on pourrait citer, une note dans Pulteney, *Hist. of Botany*, t. II, pag. 180), et, dans les premiers jours du règne de George III, Priestley commença à écrire des traités populaires sur la physique (*Memoirs of Priestley*, t. I, pag. 288, 289). Goldsmith fit quelque chose d'à peu près semblable (Prior, *Life of Goldsmith*, t. I, pag. 414, 469; t. II, pag. 198). Pennant, dont le premier ouvrage parut en 1766, fut « the first who treated the natural history of Britain in a popular and interesting style. » Swainson, *On the Study of Natural History*, pag. 50. Sous le règne de George II, les éditeurs commencèrent à encourager les ouvrages élémentaires sur la chimie. Nichol, *Lit. Anec.*, t. IX, pag. 763.

(2) En 1704, 1708 et 1710, Harris publia son *Dictionary of Arts and Sciences*. C'est de là, suivant Nichol (*Lit. Anec.*, t. IX, pag. 770, 771), que sont venus « all the other dictionaries and cyclopœdias that have since appeared. » Consultez t. V, pag. 659, et Bogue et Bennett, *Hist. of the Dissenters*, t. IV, pag. 500.

(3) A la fin du XVIIIe siècle, on tenta pour la première fois en Angleterre d'établir des journaux littéraires. Hallam, *Lit. of Europe*, t. III, pag. 539, et Dibdin, *Bibliomania*, 1842, pag. 16. Mais les revues, — telles que nous les entendons aujourd'hui, c'est à dire un recueil d'articles de critique, — restèrent inconnues jusqu'à l'avénement de George II ; mais, vers le milieu de son règne, leur nombre commença à s'accroître. Comparez Wright, *England under the House of Hanover*, 1848, t. I, pag. 304, avec Nichol, *Lit. Anec.*, t. III,

d'acheter des livres (1); et avant la fin du siècle, nous voyons les hommes de science créer des clubs au sein des classes ouvrières (2). Sur tous les points, se révèlent la même ardeur, la même curiosité. Au milieu du dix-huitième siècle, parmi les commerçants, des sociétés s'établissent où l'on tient des conférences (3); une innovation encore plus hardie les suit de près : car, en 1769, a lieu le premier meeting qui se soit jamais réuni en Angleterre, le premier dans lequel on chercha à éclairer les Anglais sur leurs droits politiques (4). Vers la même époque, le peuple se met à étudier la procédure de nos tribunaux qui lui est transmise par l'intermédiaire de la presse quotidienne (5). Peu de temps auparavant, les journaux politiques ont été créés (6), et entre

pag. 507, 508. A une époque plus reculée, ainsi que le dit Monk, les pamphlets tenaient lieu de revues. Monk, *Life of Bentley*, t. I, pag. 112.

(1) Cest ce que nous voyons dans les ouvrages suivants où l'on cite nombre de clubs de librairie et de sociétés de librairie : Doddridge, *Correspond.*, t. II, pag. 57, 119; Jesse, *Life of Selwyn*, t. II, pag. 23; Nichol, *Illustrations of the Eighteenth Century*, t. V, pag. 184, 824, 825; Wakefield, *Life of Himself*, t. I, pag. 528; *Memoirs of Sir J. E. Smith*, t. I, pag. 8; *Life of Roscoe, by his Son*, t. I, pag. 228. Quoique, dans ce dernier cas, il s'agît peut-être d'un cabinet de lecture.

(2) « Numerous associations or clubs, composed principally of reading men of the lower ranks. » *Life of Dr Currie, by his Son*, t. I, pag. 175.

(3) La plus remarquable de ces sociétés était celle qu'on appelait *The Robin-Hood Society*; à ce sujet le lecteur ferait bien de se reporter à Campbell, *Lives of the Chancellors*, t. VI, pag. 373; Grosley, *London*, t. I, pag. 150; *Parl. Hist.*, t. XVII, pag. 304; Southey, *Commonplace Book*, 4e série, pag. 339; Forster, *Life of Goldsmith*, t. I, pag. 310; Prior, *Life of Goldsmith*, t. I, pag. 419, 420; idem, *Life of Burke*, pag. 75 : Nichol, *Lit. Anec.*, t. III, pag. 154.

(4) « From the summer of 1769 is to be dated the first establishment of public meetings in England. » Albemarle, *Mem. of Rockingham*, t. II, pag. 93. « Public meetings. . . . . through which the people might declare their newly-acquired consciousness of power. . . . . cannot be distinctly traced higher than the year 1769; but they were now (*i. e.* in 1770) of daily occurrence. » Cooke, *Hist. of Party*, t. III, pag. 187. Consultez également Hallam, *Const. Hist.*, t. II, pag. 420.

(5) Ce fut vers la fin du règne de George II que les journaux rendirent compte des jugements les plus intéressants. Campbell, *Chancellors*, t. V, pag. 52; t. VI, pag. 54.

(6) En 1696, les seuls journaux qui parussent étaient hebdomadaires; ce fut sous le règne d'Anne qu'on publia le premier journal quotidien. Comparez Simmund, *Essay on News-*

ceux-ci et les deux chambres du parlement une lutte s'est engagée sur le droit de reproduire les débats : enfin la presse triomphe complétement, malgré l'appui que la couronne a donné aux deux chambres : pour la première fois, le peuple est à même de surveiller la marche des séances de la législature nationale et d'acquérir ainsi une teinture des affaires de la nation (1). A peine ce triomphe est-il accompli, que la

papers, Journal of Statist. Society, t. IV, pag. 113, avec Hunt, *Hist. of Newspapers*, t. I, pag. 167, 175; t. II, pag. 90, et Nichol, *Lit. Anec.*, t. IV, pag. 80. — En 1710, au lieu de se contenter d'indiquer purement les nouvelles, comme on l'avait fait jusqu'à ce jour, les journaux commencèrent à prendre part à « the discussion of political topics » (Hallam, *Const. Hist.*, t. II, pag. 443), et, comme quelques années auparavant l'introduction des pamphlets politiques à bon marché avait précédé cette information (voyez un curieux passage dans Wilson, *Life of De Foe*, t. II, pag. 29), il devint évident qu'il se préparait un grand mouvement qui allait aider à la diffusion des sujets politiques. Vingt ans après la mort d'Anne, la révolution était complète, et, pour la première fois dans l'histoire du monde, la presse devint l'interprète de l'opinion publique. La première fois qu'on ait parlé de ce nouveau pouvoir au parlement, ainsi qu'il résulte de mes recherches, c'est en 1738, dans un discours prononcé par Danvers ; ce discours mérite d'être cité, parce qu'il marque une époque et qu'il caractérise bien la classe importune à laquelle appartenait l'orateur : « But I believe, » dit ce membre distingué, « the people of Great Britain are governed by a power that never was heard of, as a supreme authority, in any age or country before. This power, sir, does not consist in the absolute will of the prince, in the direction of parliament, in the strength of an army, in the influence of the clergy ; neither, sir, is it a petticoat government : but, sir, it is the government of the press. The stuff which our weekly newspapers are filled with, is received with greater reverence than acts of parliament ; and the sentiments of one of these scribblers have more weight with the multitude than the opinion of the best politician in the kingdom. » *Parl. Hist.*, t. X, pag. 448.

(1) Cette grande lutte se termina en 1771 et en 1772, où comme le dit lord Campbell, « the right of publishing parliamentary debates was substantially established. » Campbell, *Chancellors*, t. V, pag. 511 ; t. VI, pag. 90. On trouvera d'autres détails sur cette importante victoire dans Cookes, *Hist. of Party*, t. III, pag. 179-184 ; Almon, *Correspond. of Wilkes*, 1805, t. V, pag. 63 ; Stephen, *Mem. of Tooke*, t. I, pag. 329-351 ; Mahon, *Hist. of England*, t. V, pag. 290. Et, au sujet des rapports qui la rattachent à Junius, *Letters*, voyez Forster, *Life of Goldsmith*, t. II, pag. 183, 184. — George III, toujours conséquent et ne voyant jamais juste, s'opposa de toutes ses forces à cette extension des droits populaires. En 1771, il écrivit à lord North : « His highly necessary that this strange and lawless method of publishing debates in the papers should be put a stop to. But is not the House of lords the best court to bring such miscreants before ; as it can fine, as well as imprison, and has broader shoulders to support the odium of so salutary a measure ? » *App. to Mahon*, t. V, pag. XLVIII, et note dans Walpole, *George III*, t. IV, pag. 280, où les mots « in the papers » sont omis. Mais je transcris la lettre telle que nous la donne lord Mahon. Sur tout le reste

promulgation de la grande doctrine de la représentation individuelle (1) vient piquer l'ardeur populaire d'un nouvel aiguillon, doctrine devant laquelle tout cédera un jour et dont on peut découvrir le germe dans les dernières années du dix-septième siècle, à l'époque où la véritable idée de l'indépendance individuelle commence à prendre racine et à fleurir (2). Enfin, il était réservé au dix-huitième siècle de donner le premier exemple d'appeler le peuple à décider des questions solennelles de religion, sur lesquelles on ne l'avait jamais consulté jusqu'à ce jour, quoique l'on reconnaisse aujourd'hui que c'est à son intelligence croissante que ces questions, disons même tous sujets possibles, doivent être soumis en dernier ressort. (3).

les deux versions sont les mêmes, de sorte que nous savons maintenant l'idée que George III s'était faite de ce qui constituait un mécréant.

(1) Lord John Russell, dans son ouvrage sur *The History of the English Constitution*, dit : « Dr Jebb, and after him M. Cartwright, broached the theory of personal representation; » mais c'est une erreur, ce semble, puisque l'on prétend que c'est Cartwright qui exposa le premier cette théorie en 1776. Comparez Russell, *On the Constitution*, 1821, pag. 240, 241, avec *Life and Corresp. of Cartwright*, 1826, t. I, pag. 91, 92. Une lettre dans la *Life of Dr Currie*, t. II, pag. 307-314, témoigne de l'intérêt que les hommes modérés et pratiques eux-mêmes commençaient à ressentir pour cette doctrine avant la fin du siècle.

(2) Ici j'ai à présenter une remarque philologique assez intéressante, à savoir qu'on a toute raison de croire que le « word « Independence, » in its modern acceptation, » ne se trouve pas dans notre langue avant le commencement du XVIIIe siècle. Voyez Hare, *Guesses at Truth*, 2e série, 1848, pag. 262. Un changement semblable, quoiqu'il eût lieu beaucoup plus tard, survint en France. Voyez les observations sur le mot *individualisme* dans Tocqueville, *Démocratie en Amérique*, t. IV, pag. 156, et dans un ouvrage plus récent du même auteur, *l'Ancien régime*. Paris, 1856, pag. 148, 149.

(3) L'archevêque Whately (*Dangers to Christian Faith*, pag. 76, 77) dit : « Neither the attacks on our religion, nor the evidences in its support, were to any great extent, brought forward in a popular form, till near the close of the last century. On both sides, the learned (or those who professed to be such) seem to have agreed in this, — that the mass of the people were to acquiesce in the decision of their superiors, and neither should, nor could, exercise their own minds on the question. » Voilà qui est parfaitement exposé et très vrai, il faut comparer ce passage à Wakefield, *Life of Himself*, t. II, pag. 21 ; Nichol, *Lit. Anec. of the Eighteenth Century*, t. VIII, pag. 144, et Hodgson, *Life of Bishop Porteus*, pag. 73, 74, 122, 125, 126. Se reporter également à un discours prononcé par Mansfield en 1781 (*Parl. Hist.*, t. XXII, pag. 265), à l'époque où l'on tenta de renverser la *Theological*

En connexité avec ce mouvement multiple, une transformation réciproque s'opérait dans la forme de notre littérature. La méthode ardue et pédantesque que nos grands écrivains avaient depuis longtemps accoutumé d'employer, était mal appropriée à une génération impétueuse et curieuse, ayant soif de connaissances, et par conséquent impatiente des obscurités qu'on laissait passer autrefois sans y prendre garde. Aussi, dans les premières années du dix-huitième siècle, le langage puissant, mais lourd dans sa majesté, les périodes longues et se déroulant comme des draperies, si chers à nos anciens auteurs, furent tout à coup écartées, malgré leurs beautés, pour être remplacés par un style beaucoup plus coulant et plus simple, qui, se comprenant plus vite, fut mieux approprié aux exigences du siècle (1).

Society. Tout ce débat mérite d'être lu, non pas à cause du mérite des discours que parce qu'il témoigne de l'esprit dominant.

(1) Coleridge (*Lit. Remains*, t. I, pag. 230 et suivantes) a fait quelques remarques intéressantes sur les vicissitudes du style anglais, et il observe avec justesse, pag. 238, que « after the Revolution, the spirit of the nation became much more commercial than it had been before; a learned body, or clerisy, as such, gradually disappeared; and literature in general began to be addressed to the common, miscellaneous public. » Il termine en déplorant ce changement; mais, sur ce point, je ne suis point d'accord avec lui. Consultez également *The Friend*, t. I, pag. 19, où il compare le style moderne avec « the stately march and difficult evolutions » des grands écrivains du XVIIe siècle. Consultez sur ce changement la préface de Nader Shah, *Works of Sir W. Jones*, t. V, pag. 544. Voyez également dans Harford, *Life of Burgess*, pag. 40, 41, une curieuse lettre de Monboddo, le dernier de nos vraiment grands pédants, geignant sur les traits caractéristiques de la composition moderne; il la traite dédaigneusement de « short cut of a style, » et désire revenir « to the true ancient taste » avec force « parenthèses! » — La vérité est que ce mouvement constitua simplement une partie de la tendance du progrès à rapprocher les différentes classes de la société, tendance qui se révéla pour la première fois au XVIIIe siècle et qui influa non seulement sur le style des auteurs, mais encore sur leurs habitudes sociales. Hume fait observer que, dans le « last age, » les savants se séparaient trop du monde, mais que de son temps ils devenaient plus « conversible. » *Essays V, Hume's Philosophical Works*, t. IV, pag. 539, 540. On remarque aussi dans un curieux passage de l'*Alciphron*, dial. I (Berkeley, *Works*, t. I, pag. 312) que les « philosophers » devenaient des hommes du monde. A l'égard du mélange général de la société, voyez une lettre de la comtesse de Bute en 1753 (*Works of Lady Mary Montagu*, édit. 1803, t. IV, pag. 194, 195. Quant à l'influence d'Addison, qui fraya le chemin en créant le style simple, et partant démocratique, et qui a fait plus que

L'extension des connaissances étant ainsi accompagnée d'une simplicité parfaite dans la manière de les communiquer, les gens de lettres y gagnèrent naturellement une plus grande indépendance dans leurs allures et une plus grande hardiesse dans leurs recherches littéraires. Tant que les livres, soit en raison de la difficulté du style, soit de l'indifférence générale de la masse, ne trouvèrent qu'un petit nombre de lecteurs, évidemment les auteurs durent compter sur le patronage de corporations publiques ou d'individus riches ou titrés. Les hommes étant toujours portés à flatter ceux dont ils dépendent, ils arriva trop souvent que nos plus grands écrivains eux-mêmes prostituèrent leurs talents jusqu'à faire leur cour aux préjugés de leurs patrons. Aussi la littérature, loin de chasser les antiques superstitions et de soulever dans les esprits des aspirations vers de nouveaux champs de recherches, eut souvent l'air timide et servile, qui convenait à sa position subordonnée. Mais que les temps étaient changés! Ces dédicaces basses et honteuses (1); cet esprit plat et ram-

tout autre écrivain pour rendre la littérature populaire, comparez Aikin, *Life of Addison*, t. II, pag. 65, avec Turner, *Hist. of England*, t. II, pag. 7. Par la suite, Johnson, Gibbon et Pan cherchèrent à amener une réaction qui, étant contraire à l'esprit du siècle, fut de courte durée.

(1) Cette servilité était, la plupart du temps, bien payée, que dis-je? récompensée plus qu'elle ne valait. Durant le XVIe, XVIIe siècles et commencement du XVIIIe, on faisait invariablement cadeau d'une somme d'argent à l'auteur qui faisait une dédicace. Naturellement plus la flatterie était enflée, plus la somme était grosse. A l'égard des rapports qui s'établirent ainsi entre les auteurs et les nobles, et de l'ardeur avec laquelle des écrivains éminents eux-mêmes se tournaient vers leurs patrons pour en obtenir des gratifications allant de 40 schell. à 100 liv. sterl., consultez Drake, *Shakespeare and his Times*, 1817, in-4°, t. II, pag. 225, Monk, *Life of Bentley*, t. I, pag. 194, 309; Whiston, *Memoirs*, pag. 203; Nichol, *Illustrations*, t. II, pag. 709; Harris, *Life of Hardwicke*, t. III, pag. 35; Bunbury, *Life of Hanmer*, pag. 81. Consultez une note dans Burton, *Diary*, t. III, pag. 52. Quant à l'importance de fixer son choix sur un personnage bien posé à qui l'on pût faire la dédicace, voyez Ellis, *Letters of Lit. Men*, pag. 231-234, et l'observation bien fondée dans *Bishop Newton's Life*, pag. 14, ainsi que Hughe, *Letters*, édit. 1773, t. III, pag. XXXI, appendice. — Vers le milieu du XVIIIe siècle, on changea ce déplorable état des choses. Ainsi, par exemple, Watson, en 1769, se fit une règle « never to dedicace to those from whom

pant; cet hommage incessant adressé au seul rang et à la seule naissance; cette confusion constante entre le pouvoir et le droit; cette aveugle admiration pour tout ce qui est ancien, et ce mépris encore plus aveugle pour tout ce qui est nouveau; tous ces traits disparurent peu à peu, et nos auteurs, avec leur peuple de patrons, se mirent à soutenir les prétentions et les droits de leur nouvel allié avec une hardiesse qu'ils n'eussent pas arborée dans les âges précédents (1).

De toutes ces causes découlèrent des conséquences d'une vaste importance. De cette simplification, de cette indépendance et de cette diffusion des lumières (2) il advint nécessairement que les grandes discussions auxquelles j'ai fait allusion furent plus généralement connues, au dix-huitième

I expected favours. » Watson, *Life of Himself*, t. I, pag. 54. C'est ainsi que Warburton, en 1758, se glorifie de ce que sa dédicace « was not, as usual, occupied by trifles or falsehoods. » Voyez sa lettre dans Chatam, *Corresp.*, t. I, pag. 315. Presqu'à la même époque, le même changement s'effectuait en France, où d'Alembert donna l'exemple de déverser le ridicule sur la vieille coutume. Voyez Brougham, *Men of Letters*, t. II, pag. 439, 440; *Correspond. de madame Dudeffand*, t. II, pag. 148, et *OEuvres de Voltaire*, t. XI, pag. 41; t. LXI, pag. 285.

(1) Lorsque Le Blanc visita l'Angleterre au milieu du règne de George II, l'habitude où étaient les auteurs de compter sur le patronage de quelque personnage commençait à s'éteindre, et le système de publier par souscription était devenu général. Voyez ces détails intéressants dans Le Blanc, *Lettres d'un Français*, t. I, pag. 305-308. Quant à l'ancien état des choses, consultez t. II, pag. 148-153. Burke, qui arriva à Londres en 1780, observe avec surprise que « writers of the first talents are left to the capricious patronage of the public. Notwithstanding discouragement, literature is cultivated to a high degree. » Cette indépendance croissante se révèle en 1762, où nous voyons pour la première fois un écrivain populaire attaquer les hommes publics en les nommant; jusque-là les auteurs se bornaient « to the initials only of the great men whom they assailed. » Mahon, *Hist. of England*, t. V, pag. 29. Une note du *Diary* d'Holcroft, en 1798 (*Mem. of Holcroft*, t. III, pag. 28), nous donnera une nouvelle preuve de la discussion entre la littérature et la noblesse.

(2) En Angleterre, c'est durant la dernière moitié du XVIIIe siècle et particulièrement après 1756 qu'une augmentation importante a lieu dans le nombre des livres. Voyez quelques témoignages précieux dans le *Journal of the Statistical Society*, t. III, pag. 383, 384. Je puis ajouter que, entre 1753 et 1792, la circulation des journaux fut plus que doublée.

siècle qu'il n'eût été possible dans tout autre siècle antérieur. On savait aujourd'hui que des questions théologiques et politiques s'agitaient sans cesse entre deux partis : d'un côté le génie et le savoir, de l'autre l'orthodoxie et la tradition. On apprit que les points de discussion ne portaient pas seulement sur la crédibilité que l'on pouvait ajouter à certains faits, mais aussi sur la vérité des principes généraux, se rapportant intimement aux intérêts et au bonheur de l'homme. Des controverses qui s'étaient bornées jusqu'ici à un cercle très restreint de la société, commencèrent à s'épandre de tous côtés à la fois, amenant à leur suite des doutes qui servirent de matériaux à la pensée nationale. Le goût des investigations devint donc d'année en année plus actif et plus général ; le désir des réformes s'accrut sans cesse ; qu'on eût laissé suivre aux choses leur cours naturel, et le dix-huitième siècle ne se fût pas passé sans avoir introduit des changements décisifs et salutaires dans l'Église et dans l'État. Malheureusement, dans la seconde moitié de ce siècle, des combinaisons politiques surgirent successivement qui dérangèrent la marche des événements et amenèrent, un beau jour, une crise si grosse de dangers, que, chez tout autre peuple, cette crise eût certainement abouti à la perte de la liberté ou au renversement du gouvernement. Cette réaction désastreuse, dont l'Angleterre ressent peut-être encore les suites, on ne l'a jamais approfondie avec le soin qu'exige son importance : que dis-je ? On l'a si peu comprise, qu'il n'est pas un historien qui ait indiqué l'opposition entre cette réaction et le grand mouvement intellectuel dont je viens de donner un rapide aperçu. A ces causes, comme aussi pour parfaire plus complétement ce chapitre-ci, je me propose d'en examiner les époques les plus importantes et de faire ressortir,

autant qu'il sera en mon pouvoir, les liens qui les rattachent mutuellement. D'après le plan de cette introduction, il faut nécessairement qu'une étude de cette nature soit faite en courant, puisqu'elle n'a d'autre objet que de donner une base aux principes généraux, sans lesquels l'histoire n'est qu'une collection d'observations empiriques, n'ayant aucun lien qui les rattache entre elles, partant, dénuées de toute importance. On ne doit pas non plus perdre de vue que les circonstances que nous allons examiner, n'étant pas sociales, mais politiques, nous sommes plus exposés à arriver à des conclusions erronées; en partie, parce que les matériaux qui servent à l'histoire d'une nation, sont beaucoup plus étendus, beaucoup plus indirects, que ne le sont ceux qui servent à l'histoire d'un gouvernement, et, en partie, parce que la conduite d'un petit nombre nombre d'hommes, tels que ministres et rois, est toujours plus capricieuse, c'est à dire, moins régie par des lois connues que n'est la conduite de ces grands corps collectivement appelés société ou nation (1). Ces remarques préventives posées, nous allons tâcher d'indiquer quelle est, au simple point de vue politique, l'époque réactionnaire et rétrogressive de l'histoire d'Angleterre.

Nous devons estimer comme une très heureuse circonstance que, après Anne (2), le trône ait été occupé, pendant

(1) Le caprice et l'irrégularité apparents qu'on observe dans des nombres restreints proviennent de perturbations résultant de l'opération de lois ruineuses et généralement inconnues. Dans les grands nombres, ces perturbations ont une certaine tendance à se contre-balancer l'une l'autre, et ce n'est qu'à cela que j'attribue l'unique fondement de résultats exacts qu'on obtient en établissant une moyenne. Si nous pouvions rapporter tous les phénomènes aux lois qui les régissent, nous ne nous servirions jamais de moyenne. Il va sans dire que le terme *capricieux* est, à strictement parler, inexact et nous donne simplement la mesure de notre ignorance.

(2) Lord Cowper expose fort bien la réaction passagère qui eut lieu en politique sous

près de cinquante ans, par deux princes d'extraction et d'habitudes étrangères, dont l'un massacrait notre langue (1), tandis que l'autre n'en savait pas un mot (2). En effet, les prédécesseurs immédiats de Georges III étaient d'une nature si indolente, ils connaissaient si peu la nation qu'ils étaient appelés à gouverner, que, malgré leurs dispositions absolutistes, il n'y eut point à redouter qu'ils formassent une cabale pour élargir les limites de la prérogative royale (3). En leur qualité d'étrangers, leur sympathie pour l'Église anglicane ne fut jamais assez chaude pour les induire à aider le clergé dans son désir naturel de recouvrer son

Anne dans son *Hist. of Parties*, publiée comme appendice dans lord Campbell, *Life of the Chancellors*, t. IV, pag. 411, 412. Cet excellent ouvrage de lord Campbell, quoiqu'il ne soit pas des plus exacts en ce qui touche aux époques antérieures, a surtout de la valeur pour l'histoire du XVIII[e] siècle.

(1) Consultez *Reminiscences of the Courts of George I and George II, by Horace Walpole*, pag. LV, XCIV, et Mahon, *Hist. of England*, t. I, pag. 100, 135. Le défaut de George II était sa mauvaise prononciation; mais George I[er] était même incapable de mal parler anglais, puisqu'il ne pouvait converser avec son ministre, sir Robert Walpole, qu'en latin. La cour de France vit avec grand plaisir cet état de choses, et, en décembre 1714, madame de Maintenon écrivait à la princesse des Ursins : « On dit que le nouveau roi d'Angleterre se dégoûte de ses sujets et que ses sujets sont dégoûtés de lui. Dieu veuille remettre le tout en meilleur ordre! » Quant à l'effet que cela produisit sur le langage de la cour d'Angleterre, consultez Le Blanc, *Lettres d'un Français*, t. I, pag. 159.

(2) En 1715, Leslie écrit en parlant de George I[er] : « He is a stranger to you, and altogether ignorant of your language, your laws, customs, and constitution. » Somers, *Tracts*, t. XIII, pag. 703.

(3) Lord Hervey, *Memoirs*, récemment publiés, ont jeté un grand jour sur le caractère de George II; c'est un ouvrage intéressant qui confirme pleinement ce que nous avons appris à d'autres sources sur l'ignorance du roi en fait de politique anglaise. Disons-le, ce prince ne se souciait que des soldats et des femmes; sa plus haute ambition était de joindre la réputation de grand général à celle de roué triomphant. Outre le témoignage de lord Hervey, tous les auteurs compétents nous prouvent que ceux qui avaient pénétré le caractère de George, et ses ministres eux-mêmes, le méprisaient autant qu'ils le haïssaient et ne parlaient de lui qu'avec dédain. Consultez Marchmont, *Papers*, t. I, pag. 29, 181, 187. — A l'égard de l'abaissement de l'autorité royale, il importe d'observer que, depuis l'avénement de George I[er], il a été interdit à tous nos souverains d'assister aux délibérations du parlement. Consultez Bancroft, *American Revolution*, t. II, pag. 47, et Campbell, *Chancellors*, t. III, pag. 191.

ancien pouvoir (1). En outre, les menées tracassières et déloyales d'un grand nombre de prélats, qui avaient déjà éteint l'affection du peuple, durent tendre également à détourner les bonnes grâces du souverain (2).

Ces circonstances, toutes futiles qu'on puisse les considérer par elles-mêmes, eurent en réalité une extrême importance : elles assurèrent à la nation la jouissance de cet esprit progressif de libre recherche qu'en cas de collusion entre la couronne et l'Église, on eût cherché à étouffer. Non que, dans l'état même des choses, quelques tentatives de ce genre ne se produisissent parfois; mais, relativement parlant, elles furent rares; il leur manqua cette

(1) Voyez les remarques qu'on attribue à l'évêque d'Atterbury dans Somers, *Tracts*, t. XIII, pag. 534, faisant ressortir l'affection que Anne témoignait à l'Église en face de la froideur de George I[er]. Le pamphlet mérite d'être lu dans son entier (pag. 521-541). Nous y trouvons le curieux tableau d'un ecclésiastique rongeant son frein.

(2) Les mauvaises dispositions dont l'Église anglicane en général était animée contre le gouvernement des deux premiers George se manifestaient au grand jour; elles furent assez opiniâtres pour qu'on les compte au nombre des principaux faits de l'histoire d'Angleterre. En 1722, l'évêque Atterbury fut arrêté; on savait qu'il était engagé dans une conspiration avec le prétendant. Aussitôt l'Église offrit des prières publiques en sa faveur : « Under the pretence, » dit lord Mahon, « under the pretence of his being afflicted whit the gout, he was publicly prayed for in most of the churches of London and Westminster. » Mahon, *Hist. of England*, t. II, pag. 38. Consultez également *Parl. Hist.*, t. VII, pag. 988, et t. VIII, pag. 347. — A Oxford, où le clergé avait longtemps joui d'un grand ascendant, ses membres firent de si grands efforts pour propager leurs principes, que Pitt (le père), ne pouvant réprimer son indignation, dans un discours au parlement, en 1754, dénonça cette université qui, dit-il, avait depuis plusieurs années « been raising a succession of treason — there never was such a seminary! » Walpole, *Mem. of George II*, t. I, pag. 413. Comparez Bedford, *Correspondence*, t. I, pag. 594, 595, avec Harris, *Life of Hardwicke*, t. II, pag. 383. A l'égard des dispositions générales du clergé après Anne, consultez *Parl. Hist.*, t. VII, pag. 541, 542; Bowles, *Life of Ken*, t. II, pag. 188, 189; Monk, *Life of Bentley*, t. I, pag. 370, 426. — Le résultat immédiat de ces conjonctures fut des plus frappants. Le gouvernement et les non-conformistes, trouvant dans l'Église un ennemi commun, se rapprochèrent naturellement; les non-conformistes usant de toute leur influence contre le prétendant, tandis que le gouvernement les protégeait contre les persécutions du clergé. Voyez les témoignages se rapportant à cet état de choses dans Doddridge, *Correspond. and Diary*, t. I, pag. 30; t. II, pag. 321; t. III, pag. 110, 125; t. IV, pag. 428, 436, 437; Hutton, *Life of Himself*, pag. 159, 160; *Parl. Hist.*, t. XXVIII, pag. 11, 393; t. XXIX, pag. 1434, 1463; *Memoirs of Priestley*, t. II, pag. 506; *Life of Wakefield*, t. I, pag. 220.

vigueur qui ne leur eût pas fait défaut, si les autorités temporelles et spirituelles avaient été intimement unies. A vrai dire, la tournure des affaires fut si favorable, que l'ancienne faction tory, assaillie par le peuple, délaissée par la couronne, ne put, pendant plus de quarante ans, prendre la moindre part au gouvernement (1). En même temps, ainsi que nous le verrons par la suite, la législation fit des progrès considérables, et le livre des statuts de cette époque est une preuve convaincante de l'abaissement du puissant parti qui tint un jour les destinées de l'Angleterre entre ses mains.

Mais, à la mort de Georges II, la politique prit tout à coup une face nouvelle : la volonté du souverain vint derechef contrecarrer les intérêts du peuple; situation d'autant plus dangereuse, qu'aux yeux d'un observateur superficiel, l'avénement de Georges III était l'événement le plus heureux qui pût se présenter. Né en Angleterre, parlant l'anglais comme sa langue maternelle, le nouveau roi, disait-on (2), regardait le Hanovre comme un pays étranger, dont les intérêts ne devaient venir qu'en dernier lieu (3). Et puis, les

(1) « The year 1762 forms an era in the history of the two factions, since it witnessed the destruction of that monopoly of honours and emoluments which the Whigs had held for forty-five years. » Cooke, *Hist. of Party*, t. II, pag. 406. Consultez également Albermarle, *Memoirs of Rockingham*, t. II, pag. 92. Lord Bolingbroke prévit nettement ce qui adviendrait par suite de l'avénement de George Ier. Aussitôt après la mort d'Anne, il écrivit à l'évêque de Rochester : « But the grief of my soul is this, I see plainsly that the Tory party is gone. » Macpherson, *Original Papers*, t. II, pag. 651.

(2) Grosley, qui vint en Angleterre cinq ans seulement après l'avénement de George III, parle de la sensation produite parmi les Anglais quand ils entendirent le roi prononcer leur langue « without a foreign accent. » Grosley, *Tour to London*, t. II, pag. 106. Chacun sait que, dans son premier discours, le roi se glorifia d'être Anglais; mais ce qui est peut-être généralement moins connu, c'est que l'honneur en revenait au pays : « What a lustre, » dit a chambre des lors dans son adresse au trône, « what a lustre does it cast upon the name of Britons, when you, sir, are pleased to esteem it amongst your glories! » *Parl. Hist.*, t. XV, pag. 986.

(3) *Parl. Hist.*, t. XXIX, pag. 955; Walpole, *Mem. of George III*, t. I, pag. 4, 110.

espérances des Stuart étaient aujourd'hui détruites (1) : le prétendant lui-même s'étiolait en Italie, où il mourut peu de temps après : quant à son fils, esclave des vices qui semblaient héréditaires dans cette famille, il passait ses jours dans l'abandon et dans une ignominieuse obscurité (2).

Eh bien, toutes ces circonstances, en apparence si favorables, entraînèrent fatalement de désastreuses conséquences. Affranchi désormais de la crainte de se voir disputer le trône, le roi s'enhardit jusqu'à prendre une ligne de conduite, qu'en tout autre état de cause il n'eût certes pas osé suivre (3). On fit renaître tout à coup ces doctrines monstrueuses du droit divin, que la révolution, on le croyait bonnement, avait détruites (4). Le clergé, abandonnant le

(1) La date de l'extinction du jacobinisme anglais est généralement fixée à l'avénement de George III. Consultez Butler, *Reminiscences*, t. II, pag. 92. Lors de la première réception à la cour, on remarqua, dit Horace Walpole, que « the Earl of Litchfield, sir Walter Bagot, and the principal Jacobites went to court. » Walpole, *Mem. of George III*, t. I, pag. 14. Trois années seulement auparavant les jacobites montraient beaucoup d'activité: ainsi, en 1757, Rigby écrit au duc de Bedford : « Fox's election at Windsor is very doubtful. There is a Jacobite subscription of 5,000 liv. raised against him, with sir James Dashwood's name at the head of it. » Bedford, *Correspond.*, t. II, pag. 261.

(2) Charles Stuart était d'une si crasse ignorance que, à l'âge de vingt-cinq ans, il pouvait à peine écrire et qu'il ne savait nullement l'orthographe. Mahon, *Hist. of England*, t. III, pag. 165, 166, et appendice, pag. IX. Après la mort de son père (1766), cet abject personnage, qui se donnait le titre de roi d'Angleterre, se rendit à Rome où il s'adonna à la boisson. Idem, *ibid.*, t. III, pag. 351-353. En 1779, Swinburne le vit à Florence; il avait l'habitude de se rendre chaque soir à l'opéra dans un état d'ivresse complète. Swinburne, *Courts of Europe*, t. I, pag. 253-255. Et en 1787, un an avant sa mort, il continuait toujours à crapuler de la même manière. Voyez une lettre de Naples écrite en 1787 (mars) dans Smith, *Correspond.*, t. I, pag. 208. Une autre lettre, écrite dès 1761 (Grenville, *Papers*, t. I, pag. 366), nous montre « the young Pretender always drunk. »

(3) A l'égard des rapports qui rattachent l'abaissement de la cause des Stuarts à l'accroissement du pouvoir de la couronne sous George III, comparez *Thoughts on the Present Discontents*, Burke, *Works*, t. I, pag. 127, 128, avec Watson, *Life of Himself*, t. I, pag. 136. Gosley, *London*, t. II, pag. 252, nous montrera qu'on s'attendait à ce résultat.

(4) Campbell, *Chancellors*, t. V, pag. 245 : « The divine indefeasible right of kings became the favourite theme — in total forgetfulness of its incompatibility with the parliamentary title of the reigning monarch. » Horace Walpole (*Mem. of George III*, t. I, pag. 16) dit qu'en 1760 « prerogative became a fashionable word. »

parti désespéré du prétendant, montra pour la maison de Hanovre le même zèle qu'il avait autrefois déployé pour les Stuart. De toutes les chaires à la fois s'élancèrent les louanges du nouveau roi, de ses vertus privées, de sa piété, mais, par dessus tout, de son attachement filial à l'Église anglicane. Le résultat fut la fondation entre les deux partis d'une alliance plus étroite que toutes celles qu'on eût vues depuis le règne de Charles Ier (1). Sous leurs auspices, la vieille faction tory, relevant bientôt la tête, chassa avant peu ses rivaux du pouvoir : mouvement réactionnaire auquel aida puissamment le caractère individuel de Georges III ; à la fois despote et superstitieux, il était également désireux d'étendre ses prérogatives et de raffermir l'Église. Tout sentiment libéral, tout ce qui approchait de la réforme, que dis-je? le simple mot de recherche, était une abomination, aux yeux de ce prince borné et ignare. Dénué de connaissances, de goût, sans la moindre teinture des sciences, n'ayant aucun penchant pour les beaux-arts, cet esprit que la nature s'était plu à rétrécir au suprême degré, n'avait rien reçu de l'éducation qui vint en élargir le cercle (2). Il ne savait rien de l'histoire ni des ressources des pays étrangers,

(1) Le respect que George III montra toujours pour les cérémonies de l'Église forma en soi un contraste frappant avec l'indifférence de ses prédécesseurs immédiats ; cette transformation fut accueillie avec reconnaissance. Comparez Mahon, *Hist. of England*, t. V, pag. 54, 55, avec un extrait de l'archevêque Secker, donné dans Bancroft, *American Revolution*, t. I, pag. 440. Quant à l'admiration que les deux partis ressentaient et exprimaient hautement l'un pour l'autre, on en trouvera des témoignages dans une adresse du clergé et de l'évêque de Saint-Asaph (Parr, *Works*, t. VII, pag. 352) et dans une lettre du roi à Pitt (Russell, *Memorials of Fox*, t. III, pag. 251), que l'on ferait bien de comparer avec Priestley, *Memoirs*, t. I, pag. 137, 138.

(2) L'éducation de George III avait été affreusement négligée ; arrivé à l'âge viril, loin de chercher à suppléer à ce manque originel, il resta toute sa vie durant dans un état de pitoyable ignorance. Consultez Brougham, *Statesmen*, t. I, pag. 13-15 ; Walpole, *Mem. of George III*, t. I, pag. 55 ; Mahon, *Hist. of England*, t. IV, pag. 54, 287.

il avait à peine une idée de leur position géographique, et quant au peuple qu'il était appelé à gouverner, ses connaissances n'allaient guère plus loin. Fouillez dans ces innombrables dossiers d'évidence parvenus jusqu'à nous, remuez toute cette correspondance privée qu'ils contiennent, parcourez toutes ces archives de conversations particulières ou d'actes publics, et vous ne trouverez pas l'ombre d'une preuve que ce monarque ait possédé la plus mince connaissance des sujets nombreux qu'un chef d'État est tenu de savoir, non, vous y verrez que les plus simples devoirs de sa position étaient une lettre morte pour lui ; je me trompe, il était fort propre à la pure routine machinale des affaires ordinaires, où le plus infime employé du plus insignifiant bureau de son royaume eût excellé.

Rien de plus facile à prévoir que la ligne de conduite que se proposait un tel roi. Il réunit autour du trône ce grand parti qui, s'attachant aux traditions du passé, s'est toujours glorifié de tenir en échec les progrès de leur siècle. Durant les soixante années de son règne, à l'unique exception de Pitt, il n'admit jamais de son plein gré dans ses conseils un seul personnage de haut talent (1) ; pas un, dont le nom soit attaché à une mesure importante de politique intérieure ou étrangère. Et Pitt lui-même, comment maintint-il sa position dans l'État? En oubliant les leçons de son illustre père, en abandonnant les principes libéraux dans lesquels il avait été élevé et qu'il avait arborés à son entrée dans la vie publique. Parce que Georges III haïssait l'idée de réforme, Pitt non seulement délaissa ce qu'il avait proclamé aupara-

(1) Consultez quelques remarques parfaitement présentées par lord John Russell dans sa préface à Bedford, *Correspondence*, t. XII, pag. LXII.

vant d'une absolue nécessité (1), mais n'hésita pas à poursuivre mortellement le parti auquel il s'était joint un jour pour faire triompher cette idée (2). Parce que Georges III considérait l'esclavage comme une de ces bonnes vieilles coutumes consacrées par la sagesse de ses ancêtres, Pitt n'osa point user de son pouvoir pour en prononcer l'abolition et laissa à ses successeurs la gloire de détruire l'infâme traite des noirs que son auguste maître avait à cœur de conserver (3). Parce que Georges III détestait les Français qu'il

(1) Dans une proposition présentée au parlement en faveur de la réforme en 1782, il déclara que c'était « essentially necessary. » Voyez son discours, *Parl. Hist.*, t. XXII, pag. 1418. En 1784, il parlait de « the necessity of a Parliamentary reform. » T. XXIV, pag. 349. Voyez également pag. 998, 999. Comparez Disney, *Life of Jebb*, pag. 209. Il est faux, comme d'aucuns l'ont prétendu, qu'il déserta le parti de la réforme, parce que l'époque n'y était pas propice. C'est le contraire qui est vrai; ainsi, dans un discours prononcé en 1800, il dit (*Parl. Hist.*, t. XXXV, pag. 47) : « Upon this subject, sir, I think it right to state the inmost thoughts of my mind ; I think it right to declare my most decided opinion, that, *even if the times were proper for experiments, any, even the slightest, change in such a constitution must be considered as an evil.* » Il est à remarquer que dès 1783 Paley, ce semble, suspectait la sincérité de Pitt dans toutes les déclarations qu'il faisait en faveur de la réforme. Consultez Meadley, *Memoirs of Paley*, pag. 121.

(2) En 1794, Grey lui jeta ce reproche à la face en pleine chambre des communes : « William Pitt, the reformer of that day, was William Pitt, the prosecutor, ay and persecutor too, of reformers naw. » *Parl. Hist.*, t. XXXI, pag. 532. Comparez t. XXXIII, pag. 659. Lord Campbell dit aussi (*Chief-Justices*, t. II, pag. 544) : « He afterwards tried to hang a few of his brother reformers who continued steady in the cause. » A l'égard de cette tache indélébile sur la mémoire de Pitt, consultez Campbell, *Chancellors*, t. VII, pag. 105; Brougham, *Statesmen*, t. II, pag. 21; Belsham, *History*, t. IX, pag. 79, 242; *Life of Cartwright*, t. I, pag. 198, et même une lettre du doux et bénévole Roscoe, *Life of Roscoe, by his Son*, t. I, pag. 113.

(3) Tel était le zèle du roi en faveur de la traite des noirs que, en 1770, « he issued an instruction under his own hand commanding the governor (of Virginia), upon pain of the highest displeasure, to assent to no law by which the importation of slaves should be in any respect prohibited or obstructed. » Bancroft, *American Revolution*, t. III, pag. 456. De sorte que, ainsi que le fait observer M. Bancroft dans son indignation (pag. 469), tandis que les tribunaux avaient décidé « that as soon as any slave set his foot on English ground he becomes free, the king of England stood in the path of humanity and made himself the pillar of the colonial slave-trade. » En présence de la fourbe de Pitt dans cette question, il est impossible à tout honnête homme de lui pardonner. Consultez Brougham, *Statesmen*, t. II, pag. 14, 103-105; Russell, *Mem. of Fox*, t. III, pag. 131, 278, 279; Belsham, *Hist. of Great Britain*, t. X, pag. 34, 35; *Life of Wakefied*, t. I, pag. 197; Porter, *Progress of*

connaissait autant que les habitants du Kamtchatka ou du Tibet, Pitt; faisant violence à son propre jugement, plongea son pays dans une guerre avec la France, guerre qui mit l'Angleterre dans un grave danger et imposa au peuple anglais le fardeau d'une dette que sa postérité la plus reculée ne pourra éteindre (1). Toutes courbettes qui ne servirent de rien : car lorsque, quelques années avant sa mort, Pitt témoigna de la résolution de concéder à l'Irlande une pauvre partie de ses droits les plus clairs, le roi le destitua ; et les amis du roi, (c'est ainsi qu'on les appelait) (2), exprimèrent leur indignation à la vue d'un ministre assez présomptueux pour s'opposer aux volontés d'un maître si bénin et si gracieux (3). Et lorsque, ô jour infortuné pour sa gloire ! ce grand homme se décida à rentrer au pouvoir, il dut, pour regagner son portefeuille, céder sur le point même qui avait été la cause de sa destitution : donnant ainsi le funeste exemple d'un ministre, le ministre d'un peuple libre, sacrifiant son jugement aux préjugés individuels de son souverain !

the Nation, t. III, pag. 426; Holland, *Mem. of the Whig Party*, t. II, pag. 157, et les remarques frappantes de Francis, *Parl. Hist.*, t. XXXII, pag. 949.

(1) Pitt désirait conserver la paix; c'est l'influence de la cour qui lui fit précipiter la guerre avec la France. Voilà des faits qu'admettent tous les écrivains les mieux renseignés et dont les opinions diffèrent sous d'autres rapports. Consultez, par exemple, Brougham, *Statesmen*, t. II, pag. 9; Roger, *Introduction to Burke's Works*, pag. LXXXIV; Nichol, *Recollections*, t. II, pag. 155, 200.

(2) La seule existence d'un parti semblable, désigné sous pareil nom, nous fait voir jusqu'à quel point l'Angleterre s'éloignait en politique, durant cette époque, des maximes établies par la révolution. Relativement à cette faction remuante, rapprochez les remarques que l'indignation dicta à Burke (*Works*, t. I, pag. 133) de : Albemarle, *Rockingham*, t. I, pag. 5, 307; Buckingham, *Mem. of George III*, t. I, pag. 284; t. II, pag. 154; Russell, *Mem. of Fox*, t. I, pag. 64, 120; t. II, pag. 50, 77; Bedford, *Correspond.*, t. III, pag. XLV; Parr, *Works*, t. VIII, pag. 513; Butler, *Reminiscences*, t. I, pag. 74; Burke, *Correspond.*, t. I, pag. 352; Walpole, *George III*, t. IV, pag. 315; *The Grenville Papers*, t. II, pag. 33, 34; t. III, pag. 57; t. IV, pag. 79, 152, 219, 303; *Parl. Hist.*, t. XVI, pag. 844, 973; t. XVIII, pag. 1005, 1246; t. XIX, pag. 435, 856; t. XXII, pag. 650, 1173.

(3) Voyez un passage extraordinaire dans Pellew, *Life of Sidmouth*, t. I, pag. 334.

Comme il était à peine possible de trouver d'autres ministres qui à talent égal eussent consenti à joindre égale servilité, est-il surprenant que ce soient des hommes d'une incapacité notoire qui aient constamment rempli les postes les plus élevés (1)? Eh! quoi! le roi, ce semble, avait une antipathie instinctive pour tout ce qui était grand, noble. Sous le règne de Georges II, Pitt (le père) s'était fait une réputation qui allait jusqu'au bout du monde et avait élevé à une hauteur jusqu'alors sans pareille la gloire du nom anglais (2). Mais lui, l'ami déclaré des droits du peuple, il s'opposa de toutes ses forces aux principes despotiques de la cour; aussi Georges III le haït-il avec une haine qui semblait à peine le fait d'un homme doué de sa raison (3). Fox, l'un des plus

(1) Burke, en 1770, indiqua ce manque croissant de talent parmi les hommes d'État comme la conséquence nécessaire du nouvel ordre de choses. Comparez *Thoughts on the Present Discontents* (Burke, *Works*, t. I, pag. 149) avec l'admirable résumé (*Parl. Hist.*, t. XVI, pag. 879) qu'il donna de la décadence pendant les neuf premières années du règne de George III : « Thus situated, the question at last was not, who could do the public business best, but who could undertake to do it at all. Men of talents and integrity would not accept of employments where they were neither allowed to exercise their judgment nor display the rectitude of their hearts. » En 1780, le mal ayant pris des formes encore plus nettes, ce même grand orateur le dénonça dans son fameux discours à ses électeurs de Bristol : « At present, » dit-il, « it is the plan of the court to make its sewants insignificant. » Burke, *Works*, t. I, pag. 257. Consultez en outre Parr, *Works*, t. III, pag. 256, 260, 261.

(2) Mahon (*Hist. of England*, t. IV, pag. 108, 185, 186) expose les succès militaires qui furent remportés sous son cabinet dans un langage très exagéré, mais juste au fond. Voyez l'admirable précis de lord Brougham (*Statesmen*, t. I, pag. 33, 34). On trouvera la preuve de la crainte qu'il inspirait aux ennemis de l'Angleterre dans Mahon, t. V, pag. 165, note: Bedford, *Correspond.*, t. III, pag. 87, 246, 247; Walpole, *Letters to Mann*, t. I, pag. 304, édit. 1843; idem, *Mem. of George III*, t. II, pag. 232, et Georgel, *Mémoires*, t. I, pag. 79, 80, en convient, quoiqu'avec une mauvaise grâce.

(3) Lord Brougham (*Sketches of Statesmen*, t. I, pag. 22, 33) a donné une preuve frappante de ce qu'il appelle « the truly savage feelings » avec lesquels George III regardait lord Chatham (rapprochez Russell, *Mem. of Fox*, t. I, pag. 129). Les sentiments du roi se manifestèrent jusque dans les dispositions prises pour les funérailles de ce grand ministre. Note dans Adolphus, *Hist. of George III*, t. II, pag. 568. On trouvera d'autres preuves de cette animosité dans deux lettres du roi à lord North. Mahon, *Hist. of England*, t. VI, appendice, pag. LII, LIV; *The Grenville Papers*, t. II, pag. 386; Bancroft, *American Revolution*, t. I, pag. 438.

grands hommes d'État du dix-huitième siècle, celui qui avait le mieux pénétré la nature et les ressources des nations étrangères auxquelles nos intérêts étaient intimement liés (1), Fox, à ce savoir rare et important joignait une douceur et une aménité de caractère qui arrachaient des louanges à ses adversaires politiques eux-mêmes (2). Mais lui aussi, il était le ferme défenseur de la liberté civile et religieuse; et comme tel, Georges III l'abhorrait tellement que, de sa propre main, il biffa son nom de dessus la liste des conseillers privés (3), en déclarant qu'il préférerait abdiquer plutôt que d'admettre Fox à prendre part au gouvernement (4).

Pendant que cette funeste transformation s'opérait dans la personne du souverain et des ministres, une transformation également funeste s'effectuait dans la seconde branche du pouvoir législatif. Jusqu'au règne de Georges III, les membres de la chambre des lords l'emportaient sur ceux de la chambre des communes par leurs vues plus larges et

(1) Lord Brougham (*Sketches of Statesmen*, t. I, pag. 219) dit : « It may be questioned if any politician, in any age, ever knew so thoroughly the various interests and the exact position of all the countries with which his own had dealings to conduct or relations to maintain. » Consultez également Parr, *Works*, t. IV, pag. 14, 15; Russell, *Mem. of Fox*, t. I, pag. 320, 321; t. II, pag. 91, 243; Bisset, *Life of Burke*, t. I, pag. 338.

(2) Burke, même après la révolution française, dit que Fox « was of the most artless, candid, open, and benevolent disposition, disinterested in the extreme; of a temper mild and placable even to a fault, without one drop of gall in his whole constitution. » Il parle de l'évaluation de l'armée en 1790. *Parl. Hist.*, t. XXVIII, pag. 356. On réunira d'autres preuves en comparant Alison, *Hist. of Europe*, t. VII, pag. 171; Holland, *Mem. of the Whig Party*, t. I, pag. 3, 273; Trotter, *Mem. of Fox*, pag. xI, xII, 24, 178, 415.

(3) Adolphus, *Hist. of George III*, t. VI, pag. 692. Dans les *Mem. of Holcroft* on rapporte une singulière circonstance se rapportant à cet outrage indécent.

(4) Rapprochez Adolphus, *Hist. of George III*, t. IV, pag. 107, 108, de Russell, *Mem. of Fox*, t. I, pag. 191, 287, 288; t. II, pag. 44. Dutens, qui eut de nombreux rapports avec les hommes d'État anglais, entendit parler de la menace d'abdication en 1784. *Mémoires de Dutens*, t. III, pag. 104. Lord Holland dit que, durant la fatale maladie de Fox, « the king had watched the progress of M. Fox's disorder. He could hardly suppress his indecent exultation at his death. » Holland, *Mem. of the Whig Party*, t. II, pag. 49.

leurs talents accomplis en toutes choses. Sans doute, dans les deux chambres régnait cet esprit qu'on doit appeler étroit et superstitieux, si nous l'estimons d'après le modèle plus élevé de nos jours. Mais, chez les pairs, des sentiments de cette nature étaient tempérés par une éducation qui les plaçait bien au dessus de ces gentilshommes campagnards et de ces ignares hobereaux, n'ayant de goût que pour la chasse au renard, qui formaient la majorité de la chambre basse. Par cette supériorité des lumières, les lords acquéraient naturellement un tour de pensée plus large et plus libéral qu'il n'était donné à ceux qu'on appelait les représentants du peuple. Il en résulta que le vieil esprit tory, s'affaiblissant de plus en plus dans la chambre haute, alla se réfugier dans celle des communes, où, pendant près de soixante ans après la révolution, le parti « High-Church » et les amis des Stuarts constituèrent une faction dangereuse (1). Ainsi, par exemple, les deux hommes qui rendirent les services les plus éminents à la dynastie de Hanovre, et, par suite, aux libertés anglaises, furent sans conteste Somers et Walpole, tous deux remarquables pour leurs principes de tolérance, tous deux devant leur salut à l'intervention de la chambre des lords. Au commencement du dix-huitième siècle, les pairs mirent Somers à couvert des poursuites scandaleuses que la chambre des communes avait instituées contre lui (2). Quarante ans après, cette même

(1) En 1725, le duc de Warton, dans une lettre au prétendant, après avoir parlé de quelques incidents à la chambre des communes, ajoute : « In the House of Lords our number is so small, that any behaviour there will be immaterial. » Mahon, *Hist. of England*, t. II, appendice, pag. XXIII. Consultez également, à l'égard de la force des tories à la chambre des communes, Somers, *Tracts*, t. XI, pag. 242; t. XIII, pag. 524, 531; Campbell, *Chancellors*, t. IV, pag. 158; idem, *Chief-Justices*, t. II, pag. 186.

(2) Comparez Vernon, *Correspond.*, t. III, pag. 149, avec Burnet, *Own Time*, t. IV,

chambre voulant donner le coup de grâce à Walpole, vota un bill dont la teneur n'était rien de moins qu'un encouragement donné aux témoins pour déposer contre lui, puisqu'on leur remettait les pénalités qu'ils pouvaient encourir (1) : cette proposition, accueillie à la chambre des communes sans la moindre difficulté, fut repoussée par les lords, presque dans la proportion de deux contre un (2). De la même manière, la loi sur le schisme, qui donna aux partisans de l'Église les moyens de soumettre les non-conformistes à une cruelle persécution (3), fut précipitamment votée à une grande majorité par la chambre des communes (4), tandis que dans celle des lords les votes se balancèrent presque : le bill passa, mais on y introduisit des amendements qui adoucirent jusqu'à un certain point la violence de ses dispositions (5).

Cette supériorité des pairs sur les représentants, à tout prendre, se maintint fermement sous le règne de Georges II (6);

pag. 504. Burnet dit : « All the Jacobites joined to support the pretentions of the Commons. » La chambre des communes se plaignit de ce que les lords eussent montré « such an indulgence to the person accused as is not to be paralleled in any parliamentary proceedings. » *Parl. Hist.*, t. V, pag. 1294. Voyez également la furieuse remontrance des représentants, pag. 1314, 1315.

(1) Mahon, *Hist. of England*, t. III, pag. 122.

(2) « Content, 47; non-content, 92. » *Parl. Hist.*, t. XII, pag. 711. M. Phillimore (*Mem. of Lyttleton*, t. I, pag. 213) attribue ce résultat aux efforts de lord Hardwicke, mais nous en trouvons l'explication dans la position des partis dans cette chambre; même en 1735 on disait que les « Lords were betwixt the devil and the deep sea, » ce diable étant Walpole. Marchmont, *Papers*, t. II, pag. 59. Comparez *Bishop Newton's Life by Himself*, pag. 60.

(3) On trouvera un aperçu de ses dispositions dans Mahon, *Hist. of England*, t. I, pag. 80, 81. L'objet de cette loi est franchement exposé dans *Parl. Hist.*, t. VI, pag. 1349, où l'on nous dit que « as the farther discouragement and even ruin of the dissenters was thought necessary for accomplishing this scheme, it was begun with the famous Schism-Bill. »

(4) 237 contre 126. *Parl. Hist.*, t. VI, pag. 1351.

(5) Mahon, *Hist. of England*, t. I, pag. 83; Bunbury, *Correspond. of Hanmer*, pag. 48. Le bill fut voté à la chambre des lords par 77 contre 72.

(6) « If we scrutinize the votes of the peers from the period of the revolution to the death

les ministres se souciant peu de renforcer le parti « High Church » dans la chambre des lords, et le roi lui-même leur conseillant si rarement de créer de nouvelles pairies, qu'on en était venu à croire qu'il lui déplaisait tout particulièrement d'accroître leur nombre (1).

Il était réservé à Georges III, par l'abus qu'il fit de sa prérogative, de transformer entièrement le caractère de la chambre des lords et de poser ainsi les bases du discrédit qui, depuis cette époque, n'a cessé d'accompagner les pairs. On ne vit jamais pareil exemple d'aussi nombreuses fournées : son but évidemment était de neutraliser l'esprit libéral qui avait jusqu'alors dominé parmi eux et de faire de la chambre des lords un instrument propre à résister aux vœux du peuple et à entraver les progrès de la réforme (2). Tous ceux qui ont étudié l'histoire savent que ce plan réussit de tout point ; et comment en eût-il été autrement, à considérer le caractère des nouveaux pairs ? Ils sortaient presque entièrement de deux classes : celle des gentilshommes campagnards, se faisant remarquer seulement par leurs richesses et le nombre de votes que cette fortune leur permettait de diriger (3) ; et celle des simples légistes qui s'étaient élevés

of George II, we shall find a very great majority of the old Englis nobility to have been the advocates of Whig principles. » Cooke, *Hist. of Party*, t. III, pag. 363.

(1) Rapprochez Harris, *Life of Hardwicke*, t. III, pag. 519, avec la conversation tenue entre sir Robert Walpole et lord Hervey et rapportée dans Hervey, *Mem. of George II*, t. II, pag. 251, édit. 1848.

(2) Cooke, *Hist. of Party*, t. III, pag. 363, 364, 365, 463; *Parl. Hist.*, t. XVIII, pag. 1418; t. XXIV, pag. 493; t. XXVII, pag. 1069; t. XXIX, pag. 1334, 1494.; t. XXXIII, pag. 90, 602, 1315.

(3) C'est un fait trop notoire pour qu'on le nie, et en 1800, à la chambre des communes, Nichol reprocha au gouvernement de « holding out a peerage, or elevation to a higher rank in the peerage, to every man who could procure a nomination to a certain number of seats in Parliament. » *Parl. Hist.*, t. XXXV, pag. 1523. — C'est ainsi que Sheridan, en 1792, dit également (t. XXIX, pag. 1333) : « In this country, peerages had been bartered for election interest. »

jusqu'aux dignités judiciaires en partie par leur savoir, mais surtout en raison du zèle avec lequel ils réprimaient les libertés populaires et favorisaient la prérogative royale (1).

Nous n'exagérons rien : qu'on consulte le tableau des nouveaux pairs créés par Georges III et l'on reconnaîtra la vérité de cette assertion. Sans doute, par-ci par-là, nous trouvons le nom d'un personnage éminent dont les services publics étaient si notoires qu'on ne pouvait se dispenser de les récompenser ; mais, abstraction faite de ceux que le roi était en quelque sorte contraint d'élever à la pairie, il serait futile de nier que le reste, c'est à dire l'imposante majorité, étaient marqués au coin de la petitesse et de l'intolérance, ce qui contribua, plus que toute autre chose, à appeler le mépris sur l'assemblée tout entière (2). Grands penseurs, grands écrivains, grands orateurs, grands hommes d'état, ô véritable noblesse du pays, non, l'on ne compte pas un seul d'entre vous parmi les nobles d'emprunt que créa Georges III ! Et les intérêts matériels de la nation furent-ils mieux repré-

(1) Relativement à cette grande fournée de légistes, dont la plupart étaient les défenseurs zélés des principes arbitraires, consultez Belsham, *Hist. of Great Britain*, t. VII, pag. 266, 267; Adolphus, *Hist. of George III*, t. III, pag. 363; *Parl. Hist.*, t. XXXV, pag. 1523.

(2) L'on prévit à cette époque que les créations nombreuses faites durant le ministère de Pitt auraient pour effet d'amoindrir la chambre des lords. Comparez Butler, *Reminiscences*, t. I, pag. 76, avec le discours d'Erskine (*Parl. Hist.*, t. XXIV, pag. 1330). Voyez aussi le discours de Sheridan (t. XXXIII, pag. 1197). Mais leur langage, tout dicté qu'il fût par l'indignation, n'en fut pas moins tempéré par le désir qu'ils avaient de ne point rompre tout à fait avec la cour. D'autres membres, dont la position était plus indépendante et qui ne se souciaient nullement d'arriver au ministère, s'exprimaient dans des termes tels qu'on n'en avait jamais entendus auparavant dans l'enceinte du parlement. Rollo, par exemple, déclara que « there had been persons created peers during the present minister's power, who were not fit to be his grooms. » *Parl. Hist.*, t. XXVII, pag. 1198. Hors de la chambre, le mépris se faisait également sentir avec force. Consultez *Life of Cartwright*, t. I, pag. 278. Voyez aussi les remarques de l'élégant sir W. Jones sur l'indifférence que « the nobles our days » témoignaient pour le savoir. *Preface to Persian Grammar*, Jones, *Works*, t. II, pag. 125.

sentés dans cette étrange fournée? Point. Au nombre des citoyens importants en Angleterre, les banquiers et les négociants tenaient un rang très élevé; depuis la fin du dix-septième siècle, leur influence s'était rapidement accrue; tandis que leur intelligence, leurs habitudes précises et régulières, et leur connaissance générale des affaires les rendaient de tous points supérieurs aux classes où l'on allait recruter la pairie. Mais, sous le règne de Georges III, on prenait peu garde à des titres de cette espèce : et Burke, dont personne ne récusera l'autorité en pareille matière, Burke nous assure qu'à aucune autre époque il n'y eut parmi les citoyens adonnés au commerce un si petit nombre élevé à la pairie (7).

Nous n'en finirions pas si nous voulions réunir tous les symptômes qui marquent la décadence politique de l'Angleterre durant cette période, décadence d'autant plus frappante qu'elle fut contraire à l'esprit du temps et qu'elle se produisit malgré un double et grand progrès, social et intellectuel. Dans une autre partie de cet ouvrage, nous indiquerons comment ce progrès arrêta la réaction politique et la força même de revenir sur ses pas : mais il est une circonstance que je ne puis m'empêcher de traiter assez longuement, car elle nous fournit un exemple très intéressant de la tendance des affaires publiques, tout en nous révélant du même coup le caractère de l'un des plus grands hommes et, à l'uni-

(1) Dans son ouvrage : *Thoughts on French Affairs*, écrit en 1791, il dit : « At no period in the history of England have so few peers been taken out of trade, or from families newly created by commerce. » Burke, *Works*, t. I, pag. 566. Suivant sir Nathaniel Wraxall (*Posthumous Memoirs*, t. I, pag. 66, 67. Lond., 1836), le seul exemple où George n'ait fait exception à cette règle, fut celui de Smith, banquier, qui fut créé lord Carrington. Wraxall n'est pas un auteur des plus compétents; il peut y avoir d'autres cas, mais à coup sûr ils sont en petit nombre, et je ne saurais m'en rappeler un seul.



que exception de Bacon, du plus grand penseur qui se soit jamais consacré à la politique anglaise.

Que serait donc l'aperçu le plus léger du règne de Georges III, si l'on omettait le nom d'Édouard Burke? Rien de moins qu'une ébauche tristement avortée. Les études de cet homme extraordinaire n'embrassèrent pas seulement tout le champ des recherches politiques (1), mais s'étendirent sur une immense variété de sujets qui, n'ayant en apparence aucun rapport avec la politique, n'en forment pas moins des accessoires importants : car, pour un esprit philosophique, toute science ne jette-t-elle pas sa lumière jusque sur celles-là mêmes qui en paraissent les plus éloignées? Des passages de ses ouvrages aussi bien que l'opinion de ses contemporains les plus illustres (2), justifieraient, et au delà, l'éloge prononcé sur Burke par un auteur dont les jugements font autorité (3). C'est ainsi que, tout en recevant les applaudissements des légistes pour la pénétration dont il fit preuve dans

(1) Nicholls, qui le connut, dit : « The political knowledge of Mr. Burke might be considered almost as an encyclopædia; every man who approached him received instruction from his stores. » Nicholl, *Recollections*, t. I, pag. 20.

(2) Lord Thurlow, dit-on, déclara (et telle est aujourd'hui, je suppose, l'opinion générale des juges compétents) que la gloire de Burke survivrait à celle de Pitt et de Fox. Butler, *Reminiscences*, t. I, pag. 169. Mais le plus noble éloge prononcé sur Burke vient d'un homme de beaucoup plus grand que Thurlow. En 1790, Fox dit à la chambre des communes : « That if he were to put all the political information which he had learnt from books, all which he had gained from science, and all which any knowledge of the world and its affairs had taught him, into one scale, and the improvement which he had derived from his right hon. friend's instruction and conversation were placed in the other, he should be at a loss to decide to which to give the preference. » *Parl. Hist.*, t. XXVIII, pag. 363.

(3) « The excursions of his genius are immense. His imperial fancy has laid all nature under tribute, and has collected riches from every scene of the creation, and every walk of art. » *Works of Robert Hall.* London, 1846, pag. 196. Wilberforce dit également en parlant de lui : « He had come late into Parliament, and had had time to lay in vast stores of knowledge. The field from which he drew his illustrations was magnificent. Like the fabled object of the fairy's favours, whenever he opened his mouth pearls and diamonds dropped from him. » *Life of Wilberforce*, t. I, pag. 159.

l'histoire de la jurisprudence (1), sa connaissance de toutes les branches et de la théorie des beaux-arts lui attirèrent l'admiration des artistes (2); combinaison frappante de deux études que l'on déclare trop souvent, à tort, être incompatibles. De plus, malgré les occupations de la vie politique, nous savons de bonne source qu'il s'appliqua à l'histoire et à la filiation des langues (3); vaste sujet qui, dans l'espace de ces trente dernières années est venu apporter d'importantes ressources à l'étude de l'esprit humain, mais dont la seule idée, dans le sens le plus large du mot, avait à peine commencé de sourdre chez quelques penseurs solitaires. Et, fait encore plus remarquable, lorsque Adam Smith vint à Londres, plein de ces découvertes qui ont immortalisé son nom, quel ne fut pas son étonnement, en voyant que Burke était arrivé par anticipation à des conclusions qui lui avaient coûté, à lui Smith, pour les parfaire, des années entières d'un travail ardu et incessant (4).

(1) Lord Campbell (*Lives of the Chief-Justices*, t. II, pag. 443) dit : « Burke, a philosophic statesman, deeply imbued with the scientific principles of jurisprudence. » Voyez aussi, à l'égard de ses connaissances en jurisprudence, Butler, *Reminiscences*, t. I, pag. 131, et Bisset, *Life of Burke*, t. I, pag. 230.

(2) Barry, dans sa fameuse lettre à la *Dilettanti Society*, regrette que Burke ait été détourné de l'étude des beaux-arts pour s'adonner à la politique, parce qu'il était doué d'un de ces « minds of an admirable expansion and catholicity, so as to embrace the whole concerns of art, ancient as well as modern, domestic as well as foreign. » Barry, *Works*, t. II, pag. 538, in-4°, 1809. Dans l'*Annual Register* de 1798, pag. 329, 2e édit., il est dit que sir Joshua Reynolds « deemed Burke the best judge of pictures that he ever knew. » Consultez, en outre, *Works of Sir J. Reynolds*. Lond., 1846, t. I, pag. 185, et Bisset, *Life of Burke*, t. II, pag. 257. Une conversation assez curieuse entre Burke et Reynolds sur l'art est rapportée dans Holcroft, *Memoirs*, t. II, pag. 276, 277.

(3) Se reporter à une lettre de Winstanley, le professeur (fondation Camden) d'histoire ancienne, citée dans Bisset, *Life of Burke*, t. II, pag. 390, 391, et dans Prior, *Life of Burke*. Winstanley écrit : « It would have been exceedingly difficult to have met with a person who knew more of the philosophy, the history, and filiation of languages, or of the principles of etymological deduction, than Mr. Burke. »

(4) Adam Smith déclara à Burke « after they had conversed on subjects of political economy, that he was the only man who, without communication, thought on these topics

A ces grandes recherches qui touchent à la base de la philosophie sociale, Burke joignit une connaissance étendue des sciences physiques et même la pratique et les plus petits détails habituels des métiers mécaniques. Tout cela si bien classé, si bien ordonné dans son esprit, que chaque chose se présentait à point nommé, non point à la façon du savoir des politiques ordinaires qui se brise et se dissipe en fragments, mais agencé dans un ensemble parfait, fondu par un génie qui donnait la vie aux sujets mêmes les plus dépourvus d'intérêt. Tel fut, en effet, le trait caractéristique de Burke : entre ses mains rien ne restait aride. Si grandes étaient la force et l'exubérance de son intellect, qu'il portait partout des fruits et pouvait revêtir de dignité les sujets les plus humbles, en montrant leur corrélation avec les principes généraux, et le rôle qu'ils ont à jouer dans le vaste plan des affaires humaines.

Cependant, ce que j'ai toujours trouvé de plus remarquable dans le caractère de Burke, c'est la discrétion particulière avec laquelle il usait de son savoir transcendant. Pendant la plus grande partie de sa vie, ses principes politiques, loin d'être spéculatifs, furent absolument pratiques : conduite d'autant plus frappante, que tout tendait à lui faire prendre un chemin contraire. Il possédait des matériaux propres à la généralisation beaucoup plus étendus que n'importe quel politique de son temps; et son esprit était éminemment porté à embrasser des vues très larges. En maintes circonstances, ou plutôt chaque fois que l'occasion s'en présentait, il montrait la capacité d'un penseur original et spéculatif. Mais du mo-

exactly as he did. » Bisset, *Life of Burke*, t. II, pag. 429. Consultez aussi Prior, *Life of Burke*, pag. 58. A l'égard de ses connaissances en économie politique, voyez Brougham, *Sketches of Statesmen*, t. I, pag. 205.

ment qu'il posait le pied sur le terrain politique, sa méthode changeait. En ce qui touche à l'accumulation et à la répartition des richesses, il vit la possibilité, en procédant par quelques principes fort simples, d'établir une science déductive qui pût profiter aux intérêts commerciaux et financiers du pays. Il refusa d'avancer plus loin, sachant que, sauf cette unique exception, toutes les parties de la politique étaient purement théoriques et resteraient sans doute longtemps dans cet état. C'est pour cela qu'il reconnut sur tous ses points cette grande doctrine trop souvent oubliée, même de nos jours, à savoir, que le législateur doit se proposer pour but non la vérité, mais l'utilité. Portant ses regards sur la situation des lumières à son époque, il fut forcé d'admettre qu'on a fait sortir tous les principes politiques de faits restreints au moyen d'une induction hâtive, et que, par conséquent, c'est le fait d'un homme sage, quand il ajoute aux faits, de réviser l'induction et, au lieu de sacrifier la pratique aux principes, de modifier les principes de telle façon qu'ils puissent transformer la pratique. On encore, pour exposer cette proposition en d'autres termes, il établit que les principes politiques ne sont tout au plus que le produit de la raisou humaine, tandis que la pratique politique a affaire à la nature et aux passions humaines dont la raison ne constitue qu'une partie (1) ; donc, à ce compte, la véritable

(1) « Politics ought to be adjusted, not to human reasonings, but to human nature; of which the reason is but a part, and by no means the greatest part. » *Observations on a late State of the Nation*, Burke, *Works*, t. I, pag. 113. — De là la distinction qu'il ne perdit jamais de vue entre les généralisations philosophiques qui doivent être inattaquables et les généralisations politiques qui doivent être flottantes; c'est pourquoi, dans son noble ouvrage *Thoughts on the Cause of the Presents Discontents*, il dit (t. I, pag. 136) : « No lines can be laid down for civil or political wisdom. They are a matter incapable of exact definition. » Voyez également, pag. 151, sur quelles bases il repose sa défense de l'esprit de parti; car il est évident que, si la vérité était le but suprême de l'art politique, l'idée de parti,

fonction de l'homme d'État est d'aviser aux moyens par lesquels on peut arriver à certaines fins, tout en laissant au pays à décider d'une voix unanime quelles seront ces fins, et de conformer sa conduite, non pas à ses principes, mais aux volontés du peuple pour lequel il fait des lois et auxquelles est tenu d'obéir (1).

Ce sont ces vues et le talent extraordinaire avec lequel elles furent soutenues qui font de l'apparition de Burke une époque mémorable dans notre histoire politique (2). Sans

comme telle, ne saurait se justifier. Comparez avec ces principes la différence entre « la vérité en soi » et « la vérité sociale, » telle que l'expose M. Rey dans son livre (*Science sociale*, t. II, pag. 322. Paris, 1842).

(1) En 1780, il dit sans ambages à la chambre des communes que « the people are the masters. They have only to express their wants at large and in gross. We are the expert artists; we are the skilful workmen, to shape their desires into perfect form, and to fit the utensil to the use. They are the sufferers, they tell the symptoms of the complaint; but we know the exact seat of the disease, and how to apply the remedy according to the rules of art. How shocking would it be to see us pervert our skill into a sinister and servile dexterity, for the purpose of evading our duty, and *defrauding our employers, who are our natural lords*, of the object of their just exspectations! » Burke, *Works*, t. I, pag. 254. En 1777, dans sa *Letter to the Sheriffs of Bristol* (*Works*, t. I, pag. 216) : « In effect, to follow, not to force, the public inclination; to give a direction, a form, a technical dress, and a specific sanction, to the general sense of the community, — is the true end of législature. » Ailleurs, dans sa *Letter on the Duration of Parliament* (t. II, pag. 430) : « It would be dreadful, indeed, if there was any power in the nation capable of resisting its unanimous desire, or even the desire of any very great and decided majority of the people. The people may be deceived in their choice of an object. *But I can scarcely conceive any choice they can make to be so very mischievous, as the existence of any human force capable of resisting it.* » Il dit également (t. I, pag. 125, 214) que, lorsqu'il existe un différend entre le peuple et le gouvernement, c'est généralement le dernier qui est dans son tort. Comparez pag. 217, 218, 276; t. II, pag. 440. Enfin, pour n'en plus donner qu'un seul exemple, mais décisif, en 1772, dans un discours qu'il prononça sur la loi relative à l'importation et à l'exportation des grains, il dit : « On this occasion I give way to the present Bill, not because I approve of the measure in itself, but because I think it prudent to yield to the spirit of the times. *The people will have it so; and it is not for their representatives to say nay.* I cannot, however, help entering my protest against the general principles of policy on which it is supported, because I think them extremely dangerous. » *Parl. Hist*, t. XVII, pag. 480.

(2) Le docteur Hay, qui entendit l'un des grands discours de Burke, décrit l'effet que ses vues profondes produisaient sur la chambre des communes, où cependant il se trouvait peu de membres capables de les comprendre dans toute leur étendue : « Cela, dit le docteur

doute, avant lui il ne manqua pas d'hommes d'État qui nièrent la valeur des principes généraux en politique ; mais de leur part cette négation n'était qu'une heureuse conjecture de l'ignorance, et les théories qu'ils rejetaient, ils ne les avaient jamais approfondies. Quant à Burke, s'il les repoussait, c'est parce qu'ils les avait pénétrées. Il eut le rare mérite de résister, malgré tous les motifs qui l'y poussaient, à la tentation de s'en rapporter à ses propres généralisations ; quelque riches que fussent ses connaissances sur tous les points de la politique, il subordonna ses opinions à la marche des événements ; il reconnut comme but du gouvernement, non point la conservation d'institutions particulières ni la propagation de dogmes particuliers, mais le bonheur de la masse du peuple, et, par dessus tout, il recommanda avec insistance l'obéissance aux volontés du peuple, obéissance qu'avant lui nul homme d'État n'avait prêté et que trop d'autres depuis ont oubliée. Oui, ils abondent encore dans notre pays ces politiques vulgaires contre lesquels Burke éleva la voix ; gens vacillants et creux qui, après avoir épuisé leurs faibles forces à résister aux progrès de la réforme, se trouvent un beau jour contraints de céder ; et alors, à bout d'artifices, leurs petites machinations réduites à néant, quand, par leurs concessions tardives et faites de mauvaise grâce, ils ont semé pour l'avenir le grain du mécontentement, voyez-les, comme ils s'en prennent au siècle qui a déjoué leurs menées, comme ils geignent sur la décadence du monde, se lamentent sur la ruine de l'esprit public, et pleurent sur la destinée d'un peuple assez irres-

Hay, seemed a kind of new political philosophy. » Burke, *Correspond.*, t. I, pag. 103. Comparez une lettre de Lee, écrite la même année (1766), dans Forter, *Life of Goldsmith*, t. II pag. 38, 39, et dans Bunbury, *Correspond. of Hanmer*, pag. 458.

pectueux envers la sagesse de ses ancêtres pour toucher à une constitution que la prescription des ans a rendue caduque.

Tous ceux qui ont étudié le règne de Georges III comprendront facilement de quel avantage il fut d'avoir un un homme tel que Burke, toujours prêt à courir sus à ces pauvres illusions qui ont été si funestes dans tant de pays et ont plus d'une fois amené le nôtre sur le bord de l'abîme (1). Ils comprendront aussi qu'aux yeux du roi, ce grand homme d'État était tout au plus un éloquent rhéteur, qu'il fallait ranger dans la même catégorie que Fox et Chatham; tous trois, personnages ingénieux, mais peu sûrs, peu sérieux, tout à fait impropres aux grandes affaires, bref, politiques qu'on ne saurait destiner à l'extrême honneur de siéger dans les conseils du roi. C'est un fait que Burke, dans le cours de sa vie politique, c'est à dire pendant trente ans, n'eut jamais place au cabinet (2); il n'occupa jamais le moindre poste, si ce n'est à ces époques transitoires et fort courtes, où les revirements de la politique obligeaient le roi de recourir à un ministère libéral.

(1) Burke ne se lassa jamais d'attaquer cet argument ordinaire, à savoir que parce qu'un pays a prospéré sous un régime particulier, il s'ensuit que ce régime doit être bon. On en trouvera un exemple admirable dans son discours sur la discrétion de l'attorney-general de poursuivre ses instructions *ex officio*, discours dans lequel il compare ces raisonneurs au père de Scriblerus, qui « venerated the rust and canker which exalted a brazen pot-lid into the shield of a hero. » Il ajoute : « But, sir, we are told, that the time during which this power existed, is the time during which monarchy most flourished : and what, then, can no two things subsist together but as cause and effect? May not a man have enjoyed better health during the time that the walked with an oaken stick, than afterwards, when he changed it for a cane, without supposing, like the Druids, that there are occult virtues in oak, and that the stick and the health were cause and effets? » *Parl. Hist.*, t. XVI, pag. 1190, 1191.

(2) Sans doute, comme le dit fort bien M. Cooke, c'est là un exemple des préjugés aristocratiques; mais il est aussi certain qu'une seule parole de George III eût suffi pour réparer cette honteuse négligence. Cooke, *Hist. of Party*, t. III, pag. 277, 278.

Aussi bien, le rôle que Burke joua dans les affaires publiques dut piquer jusqu'au vif un roi qui s'imaginait que tout ce qui était vieux était bon, et que tout ce qui était consacré par le temps, juste (1); car cet homme remarquable devança tellement ses contemporains, que, parmi les grandes mesures que notre génération a vu s'accomplir, il y en a peu qu'il n'ait indiquées par anticipation et qu'il n'ait défendues avec zèle. Non content d'attaquer les lois absurdes contre l'accaparement et la vente en détail (2), il plaida en faveur de la liberté du commerce, frappant ainsi jusqu'au cœur toutes les prohibitions de cette nature (3). Il appuya les justes demandes des catholiques (4), demandes que, de son temps, l'on refusa opiniâtrément, mais que, plusieurs années après sa mort, l'on accorda, parce que cette concession était le seul moyen de préserver l'intégrité de l'empire. Il appuya la pétition par laquelle les non-conformistes demandaient qu'on fît

(1) Il est facile de se représenter la colère de George III en lisant un passage tel que celui-ci : « I am not of the opinion of those gentlemen who are against disturbing the public repose; I like a clamour whenever there is an abuse. The fire-bell at midnight disturbs your sleep, but it keeps you from being burnt in your bed. The hue and cry alarms the county, but preserves all the property of the province. » Discours de Burke sur les « prosecutions for Libels. » *Parl. Hist.*, t. XVII, pag. 54.

(2) Il proposa de les rappeler. *Parl. Hist.*, t. XXVI, pag. 1169. Lord Chatham lui-même publia, en 1766, une proclamation contre les accapareurs et les revendeurs en détail, à la grande admiration de lord Mahon, qui dit : « Lord Chatham acted with characteristic energy. » Mahon, *Hist. of England*, t. V, pag. 166. Plus de trente ans après (Burke était mort), lord Kenyon, alors chief-justice, fit l'éloge de ces absurdes lois. Holland, *Mem. of the Whig Party*, t. I, pag. 167. Rapprochez Adolphus, *Hist. of George III*, t. VII, pag. 406, et Cockburn, *Memorials of his Time*. Édinb., 1856, pag. 73.

(3) « That liberality in the commercial system, which, I trust, will one day be adopted. » Burke, *Works*, t. I, pag. 223. Dans sa lettre à Burgh (idem, *ibid.*, t. II, pag. 409) : « But that to which I attached myself the most particularly, was to fix the principle of a free trade in all the ports of these Islands, as founded in justice, and beneficial to the whole; but principally to this, the seat of the supreme power. »

(4) Prior, *Life of Burke*, pag. 467; Burke, *Works*, pag. 263-271, 537-561; t. II, pag. 431-447. Il réfute (t. I, pag. 548) l'idée que le serment du couronnement était destiné à lier la couronne en sa capacité législative. Comparez Butler, *Reminiscences*, t. I, pag. 134, avec *Mem. of Mackintosh*, t. I, pag. 170, 171.

disparaître les restrictions qu'on leur avait imposées pour la plus grande gloire de l'Église anglicane (1). Sur tous les autres points de la politique, il déploya le même esprit : il fit la guerre aux lois cruelles contre les insolvables (2) qui, sous Georges III, faisaient encore tache sur notre livre des statuts ; il tenta vainement d'adoucir le code pénal (3) dont la rigueur croissante était l'un des traits les plus détestables de cet affreux règne (4). Il voulut abolir le vieux système d'engagement militaire, qui se faisait pour la vie (5), coutume barbare et ridicule, ainsi que la législature anglaise commença à s'en apercevoir quelques années plus tard (6). Il attaqua la traite des noirs (7) qu'en raison de son ancienneté, le roi voulait conserver, comme formant un point de la constitution anglaise (8). Il dirigea ses coups contre le

(1) *Parl. Hist.*, t. XVII, pag. 435, 436 ; t. XX, pag. 306. Consultez également Burke, *Correspondence*, t. II, pag. 17, 18, et Prior, *Life of Burke*, pag. 143.

(2) Burke, *Works*, t. I, pag. 261, 262, passage du discours qu'il prononça à Bristol.

(3) Prior, *Life of Burke*, pag. 317. Voyez également ses admirables observations (*Works*, t. II, pag. 417) et son discours (*Parl. Hist.*, t. XXVIII, pag. 146).

(4) Au sujet de la rigueur croissante des lois anglaises, comparez Parr, *Works*, t. IV, pag. 150, 259, avec *Parl. Hist.*, t. XXII, pag. 271 ; t. XXIV, pag. 1222 ; t. XXVI, pag. 1057 ; t. XXVIII, pag. 143 ; et, relativement à leur exécution, consultez *Life of Romilly, by Himself*, t. I, pag. 65, et Alison, *Hist. of Europe*, t. IX, pag. 620.

(5) Dans un discours fort court (*Parl. Hist.*, t. XX, pag. 150, 151) il a presque épuisé tous les arguments possibles contre l'engagement militaire pour la vie.

(6) En 1806, c'est à dire neuf ans après la mort de Burke, le parlement autorisa pour la première fois les engagements pour un certain nombre d'années. On trouvera un compte rendu des débats dans Alison, *Hist. of Europe*, t. VII, pag. 380-391. Consultez Nichol, *Illustrations of the Eighteenth Century*, t. V, pag. 475, et Holland, *Mem. of the Whig Party*, t. II, pag. 116.

(7) Prior, *Life of Burke*, pag. 316 ; *Parl. Hist.*, t. XXVII, pag. 502 ; t. XXVIII, pag. 69, 96, et *Life of Wilberforce*, t. I, pag. 152, 171, nous montrent son animosité contre la traite des noirs et sont une réponse péremptoire aux remarques méchantes, et, ce qui est pis, d'une ignare absurdité sur Burke contenues dans *Duke of Buckingham's Mem. of George III*, t. I, pag. 350.

(8) A l'égard du respect que George III éprouvait pour la traite des noirs, se reporter à la note 3, p. 123, de ce chapitre. J'aurais pu également invoquer le témoignage de lord Brougham : « The court was decidedly against abolition. George III always regarded the question

pouvoir dangereux dont étaient revêtus les juges qui, en en matière de poursuites au criminel pour diffamation, ne soumettaient strictement au jury que la simple question de publication ; prenant ainsi par devers eux la véritable décision et se constituant les arbitres du sort des malheureux qui comparaissaient à leur barre ; par suite des préjugés du siècle, il ne put renverser cet abus (2). Et ce qui, aux yeux de bien des gens, n'est pas le moindre de ses mérites, il se plaça à la tête du bataillon des réformateurs financiers à qui nous sommes si redevables (3). Malgré les entraves qu'on mit sur son chemin, il réussit à faire voter au parlement une série de lois qui firent table rase de plusieurs sinécures ; dans la seule administration du payeur général, il économisa au pays une dépense de 25,000 livres par an (4).

Cela seul suffirait pour expliquer l'animosité d'un prince dont la gloriole était de laisser à son successeur le gouvernement dans le même état où il l'avait trouvé. Une autre circonstance toutefois vint envenimer la blessure du monarque. La résolution d'opprimer les Américains était si

with abhorrence, as savouring of innovation. » Brougham, *Statesmen*, t. II, pag. 104. Comparez Combe, *North America*, t. I, pag. 332.

(1) Burke, *Works*, t. II, pag. 490-496; *Parl. Hist.*, t. XVII, pag. 44-55, très beau discours prononcé en 1771. Comparez une lettre à Dowdeswell (Burke, *Correspond.*, t. I, pag. 251, 252).

(2) Les arguments de Burke devancèrent de plus de vingt années le célèbre « Libel Bill » de Fox qui ne fut voté qu'en 1792. Néanmoins dès 1752 les jurés avaient, en dépit des juges, commencé à prononcer un verdict général sur toutes les questions. Consultez Campbell, *Chancellors*, t. V, pag. 238, 243, 341-345; t. VI, pag. 210, ainsi que Meyer, *Institutions judiciaires*, t. II, pag. 204, 205. Paris, 1823.

(3) M. Farr, dans son précieux essai sur la statistique de l'administration civile (*Journal of Statist. Society*, t XII, pag. 103-125) appelle Burke « one of the first and ablest financial reformers in parliament. » Pag. 104. La vérité toutefois est qu'il ne fut pas seulement l'un des premiers, mais le premier. Il fut le premier à exposer au parlement un plan général et bien coordonné pour diminuer le budget, et le discours préliminaire qu'il prononça à cette occasion est l'une de ses plus belles harangues.

(4) Prior, *Life of Burke*, pag. 206, 234. Consultez également, à l'égard des retranche-

notoire que, lorsque la guerre éclata, on l'appela « the King's war » (la guerre du roi); quiconque s'opposait aux hostilités était considéré comme l'ennemi personnel du souverain (1). Mais sur ce point comme sur tout autre, Burke ne se laissa point guider par la tradition ni par les principes dont Georges III était entiché, mais par les vues larges de l'utilité générale. Il ne voulut point baser ses opinions au sujet de cette lutte honteuse sur des arguments tirés du droit que pouvait avoir l'un ou l'autre parti (2). Il refusa de discuter si la mère patrie avait le droit de taxer ses colonies, ou si les colonies avaient le droit de se taxer elles-mêmes. Que les politiques qui, tout en prétendant être guidés par les principes, sont en réalité sous la domination des préjugés, que les politiques chicanent sur ces points (3)! quant à lui,

ments qu'il effectua, Sinclair, *Hist. of the Revenue*, t. II, pag. 84, 85; Burke, *Correspond.*, t. III, pag. 14, ainsi que Bisset, *Life of Burke*, t. II, pag. 57-60.

(1) En 1778, lord Buckingham dit à la chambre des lords : « Instead of calling the war, the war of Parliament, or of the people, it was called the king's war, his majesty's favourite war. » *Parl. Hist.*, t. XIX, pag. 857. Comparez Cooke, *Hist. of Party*, t. III, pag. 235, avec les remarques piquantes de Walpole, *George III*, t. IV, pag. 114. Nicholls (*Recollections*, t. I, pag. 35) dit : « The war was considered as the war of the king personally. Those who supported it were called the king's friends; while those who wished the country to pause, and reconsider the propriety of persevering in the contest, were branded as disloyal. »

(2) « I am not here going into the distinction of rights, nor attempting to mark their boundaries. I do not enter into these metaphysical distinctions; I hate the very sound of them. » Il parle de la taxation de l'Amérique en 1774. Burke, *Works*, t. I, pag. 173. En 1775 (t. I, pag. 192) : « But my consideration is narrow, confined, and wholly limited to the policy of the question. » A la page 183 : Nous devrions agir vis-à-vis de l'Amérique non pas « according to abstract ideas of right, by no means according to mere general theories of government; the resort to which appears to me, in our present situation, no better than arrant trifling. » Dans l'une de ses premières brochures politiques, écrite en 1769, il dit que les arguments des ennemis de l'Amérique « are conclusive; conclusive as to right; but the very reverse as to policy and practice. » T. I, pag. 112. Comparez une lettre écrite en 1775 (Burke, *Correspondence*, t. II, pag. 12.

(3) En 1766, George III écrit à lord Buckingham (Albemarle, *Rockingham*, t. I, pag. 271, 272) : « Talbot is as right as I can desire, in the stamp act; strong for our declaring our right, but willing to repeal. » En d'autres termes, désireux de blesser les Américains par l'affirmation spéculative d'un droit abstrait, mais ayant soin d'abandonner les avantages qui pourraient résulter de ce droit.

il se contentera de comparer les profits et les pertes. Il suffit à Burke de considérer le pouvoir de nos colonies américaines, la distance qui nous en séparait, l'éventualité probable de la France venant à leur aide, pour déclarer qu'il n'était pas prudent d'user de notre pouvoir : il était donc oiseux de parler de droit. Il s'opposa à la taxation des colonies, non parce qu'il n'y avait pas de précédent, mais parce qu'elle était injuste; pour les même motifs, il s'opposa également au bill relatif au port de Boston et au bill infâme, enjoignant de cesser toute relation avec l'Amérique et qu'on appela, à juste titre, le système de famine; mesures violentes, à l'aide desquelles le roi espérait dompter les colonies et briser l'esprit de ces nobles citoyens qu'il détestait plus encore qu'il ne les craignait (1).

Certes, ce n'est pas un faible signe du temps qu'un homme tel que Burke, après avoir, pendant trente ans, consacré à la politique des talents qui eussent pu briller dans de plus nobles carrières, ne reçut de son prince ni faveur ni récompense. Mais le bonheur suprême de Georges III était de relever les humbles et de rehausser les pauvres d'esprit. Son règne fut l'âge d'or de l'heureuse médiocrité, où la faveur alla chercher les mirmidons, tandis que les grands hommes étaient ravalés; où le ministre de prédilection fut

(1) La haine intense que George III portait aux Américains était si naturelle pour un esprit de cette trempe, que nous saurions à peine le blâmer de n'avoir cessé de la manifester tant que les hostilités étaient imminentes. Mais ce qui est vraiment honteux, c'est que, la guerre finie, il témoigna de sa rancune dans une occasion où plus que jamais il lui incombait de la réprimer. En 1786, Jefferson et Adams se trouvaient en Angleterre comme représentants officiels de leur pays, et, par courtoisie, ils se présentèrent à la cour. Eh bien, George III fut si oublieux des convenances les plus ordinaires de sa position, qu'il traita ces personnages éminents avec une impolitesse marquée, bien qu'ils fussent venus lui présenter leurs respects dans son propre palais. Consultez Tucker, *Life of Jefferson*, t. I, pag. 220, et *Mem. and Correspond. of Jefferson*, t. I, pag. 54.

Addington, où l'on pensionna la philosophie dans la personne de Beattie ; où enfin, pour réussir dans la vie publique, la première condition fut de faire la cour aux anciens préjugés et de supporter les abus consacrés.

L'abandon dans lequel on laissa les politiques les plus illustres de l'Angleterre est une haute leçon; mais les événements qui suivirent, malgré leur caractère extrêmement pénible, ont un intérêt plus profond encore : ils méritent de fixer l'attention des penseurs portés à étudier les particularités individuelles des grands hommes.

Devant la distance qui nous sépare de cette époque, aujourd'hui que ses plus proches parents ne sont plus, ce serait pure affectation que de nier que, dans les dernières années de sa vie, Burke tomba dans un état de complète hallucination. Lorsque la révolution française éclata, son esprit, s'affaissant déjà sous le poids d'un travail incessant, ne put supporter la contemplation d'un événement si inouï, si terrible, et qui menaçait d'entraîner des résultats d'une si effroyable grandeur. Aussi, lorsque les crimes de cette grande révolution, au lieu de diminuer, ne firent que s'accroître, alors chez Burke les sentiments l'emportèrent sur la raison; la balance fléchit; les proportions de cette gigantesque intelligence se dérangèrent. A partir de cette heure, sa sympathie pour les victimes actuelles fut si intense que tout souvenir de la tyrannie, qui avait amené ces calamités, s'effaça de sa mémoire. Son esprit, autrefois si ferme, où préjugés et passions avaient si peu de prise, vacilla sous la pression des événements qui faisaient tourner les têtes par milliers (1). Si nous rapprochons le ton de ses

(1) Toutes les grandes révolutions ont une tendance directe à accroître l'aliénation men-

derniers ouvrages de la date de leur publication, nous verrons comment un affreux coup vint aggraver cette triste transformation, coup dont il ne se releva jamais, et qui, à lui seul, eût suffi pour abattre le jugement d'un homme chez lequel la douceur des affections tempérait si bien la rigueur de la raison, dont elle était l'admirable contre-poids. Non, nous ne pourrons jamais oublier ces allusions touchantes et d'une exquise délicatesse à la mort de son fils unique, sa joie et son orgueil, qu'il avait regardé avec avec amour comme l'héritier de son nom immortel. Non, jamais nous n'oublierons les sombres touches du tableau dans lequel le noble vieillard nous représente son immense douleur : « Je vis dans un monde renversé. Ceux qui auraient dû me remplacer m'ont précédé. Ceux qui devaient être ma postérité ont pris la place d'ancêtres... L'orage a passé sur ma tête; me voilà semblable à ces vieux chênes que le dernier ouragan a renversés autour de moi. Dépouillé de toute ma gloire, déraciné, je reste abattu sur le sol (1). »

Peut-être serait-ce faire preuve d'une morbide curiosité que de chercher à soulever le voile et à indiquer la ruine d'un esprit aussi puissant (2). D'ailleurs, en pareil cas, la plus grande partie de l'évidence est lettre morte : ceux qui

tale pendant toute leur durée et probablement quelque temps encore après; mais, sous ce rapport comme sous les autres, la révolution française est unique dans le nombre de ses victimes. Relativement à cet horrible, mais curieux sujet de la folie causée par la surexcitation qu'entraînèrent les événements qui se produisirent en France à la fin du XVIII[e] siècle; consultez Prichard, *On Insanity in relation to Jurisprudence*, 1842, pag. 90; idem, *Treatise on Insanity*, 1835, pag. 161, 183, 230, 339; Esquirol, *Maladies mentales*, t. I, pag. 43, 53, 54, 66, 211, 447; t. II, pag. 193, 726; Feuchtersleben, *Medical Psychology*, pag. 254; Georget, *de la Folie*, pag. 156; Pinel, *Traité sur l'aliénation mentale*, pag. 30, 108, 109, 177, 178, 185, 207, 215, 257, 349, 392, 457, 481; Alison, *Hist. of Europe*, t. III, pag. 112.

(1) Burke, *Works*, t. II, pag. 268.

(2) Le premier exemple frappant de ces éclats violents, qui dénotèrent la présence de la

sont le plus à même de voir les défaillances d'un grand homme ont le moins d'empressement à les redire. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce changement se manifesta pour la première fois après la révolution française ; que la mort de son fils vient l'aggraver, et que tout alla de mal en pis jusqu'au jour où la mort mit fin à ce spectacle (1). Dans ses diverses publications, *Remarks on the French Revolution*, *Remarks on the Policy of the allies, Letter to a noble Lord, Letters on a Regicide Peace,* nous pouvons suivre pas à pas la marche de cette violence croissante et effrénée. A cet unique principe, sa haine pour la révolution française, il sacrifia ses plus anciennes liaisons, ses plus chers amis. Fox, comme on le sait, regarda toujours Burke comme un maître dont il avait reçu des leçons de sagesse politique (2). Burke, de son côté, reconnaissait pleinement le haut talent de son ami et l'aimait à cause de cette douceur de caractère et ces manières séduisantes auxquelles, on l'a souvent répété, personne ne pouvait résister. Eh bien, à ce moment, sans le plus léger prétexte de querelle personnelle, cette longue

maladie, nous le trouvons dans les débats sur la loi sur la régence (février 1789), où sir Richard Hill, avec une franchise brutale, fit allusion à la folie de Burke en présence même de celui-ci. *Parl. Hist.*, t. XXVII, pag. 1249. Consultez une lettre de sir William Young, citée dans Buckingham (*Mem. of George III*, 1853, t. II, pag. 73) : « Burke finished his wild speech in a manner next to madness. » Ceci se passait en décembre 1788, et depuis ce jour jusqu'à sa mort il devint d'année en année plus évident qu'il avait l'esprit dérangé. Voyez la triste description qu'en donne le docteur Currie dans une de ses lettres datée de 1792 (*Life of Dr Currie*, t. II, pag. 150). Voyez surtout la lettre pleine d'incohérences que Burke écrivit en 1796 (*Correspond. with Laurence*, pag. 67).

(1) Son fils mourut au mois d'août 1794 (Burke, *Correspond.*, t. IV, pag. 22), et ses ouvrages les plus violents furent composés dans l'intervalle qui s'écoula entre cette époque et celle de sa mort (juillet 1797).

(2) « This disciple, as he was proud to acknowledge himself. » Brougham, *Statesmen*, t. I, pag. 218. En 1791, Fox déclara que Burke « had taught him everything he knew in politics. » *Parl. Hist.*, t. XXIX, pag. 379. Consultez également Adolphus, *Hist. of George III*, t. IV, pag. 472, 610, et une lettre de Fox à Parr (Parr, *Works*, t. VII, pag. 287).

intimité fut brutalement rompue (1). Parce que Fox refusa de fouler aux pieds l'amour de la liberté du peuple qu'ils avaient longtemps partagé en commun, Burke, en public, en plein parlement, déclara que leur amitié avait cessé : il ne voulait plus avoir de relation avec un homme qui prêtait son appui au peuple français (2). A la même époque, que dis-je? le soir même où il fit cette déclaration, Burke, qui s'était toujours fait remarquer par la courtoisie de ses manières (3), insulta de propos délibéré un autre de ses amis qui le ramenait chez lui dans sa voiture; et, dans un état de frénétique surexcitation, il insista pour en descendre immédiatement, au cœur de la nuit, par une pluie torrentielle, ne pouvant pas, dit-il, rester aux côtés d'un « partisan des doctrines révolutionnaires des Français (4). »

C'est une erreur de supposer, comme quelques-uns l'ont fait, que cette animosité, passée à l'état de manie, ne s'en prenait qu'à la partie coupable du peuple français. Il serait difficile de rencontrer, dans ce siècle-là ou dans tout autre, deux hommes d'une bienveillance plus active, disons même plus enthousiaste, que Condorcet et la Fayette. En outre, Condorcet était l'un des plus profonds penseurs de son

(1) Elle avait commencé en 1766, Fox n'ayant alors que dix-sept ans. » Russell, *Mem. of Fox*, t. I, pag. 26.

(2) Au sujet de cette rupture pénible, consultez *Parliamentary History*, Holland, *Mem. of the Whig Party*, t. I, pag. 10, 11; Prior, *Life of Burke*, pag. 355-379; Tomlin, *Life of Pitt*, t. II, pag. 385-395. Cette transformation des sentiments de Burke envers son vieil ami se révèle aussi dans une lettre pleine d'exaltation adressée au docteur Laurence en 1797. Burke, *Correspond. with Laurence*, pag. 152. Comparez Parr, *Works*, t. IV, pag. 67-80, 84-90, 109.

(3) Cette courtoisie faisait habituellement contraste à la brusquerie de Johnson; ces deux hommes éminents étaient les meilleurs causeurs de leur époque. Consultez Bisset, *Life of Burke*, t. I, pag. 127.

(4) Rogers, *Introduction to Burke's Works*, pag. XLIV; Prior, *Life of Burke*, pag. 384.

temps, et son souvenir vivra aussi longtemps que le génie sera tenu en honneur parmi nous (1). Sans doute, la Fayette, en fait de talent, n'était pas à la hauteur de Condorcet; mais, ami intime de Washington, dont il avait pris la conduite pour modèle (2), et aux côtés duquel il avait combattu en faveur de la liberté de l'Amérique, son intégrité était, et reste encore, sans tache : quant à son caractère, il était de ce tour noble et chevaleresque que Burke eût été le premier à admirer, dans ses meilleurs jours (3). Mais ils étaient les enfants de ce pays abhorré dont ils cherchèrent en vain à fixer les libertés. A ce compte, Burke déclara Condorcet coupable de « sophisme impie (4); » c'était « un athée fanatique et un républicain démocratique (5); » il

() On trouvera le récit intéressant de la triste fin de ce remarquable philosophe dans Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. VIII, pag. 76-80. Un contemporain, Musset Pathay, nous en rend également compte (*Vie de Rousseau*, t. II, pag. 42-47).

(2) Tel est l'honorable témoignage que lui rend un adversaire politique, qui dit qu'après la dissolution de l'assemblée, « la Fayette se conforma à la conduite de Washington, qu'il avait pris pour modèle. » Cassagnac, *Révolution française*, t. III, pag. 370, 371. Voyez l'aveu involontaire de Bouillé, son ennemi (*Mémoires de Bouillé*, t. I, pag. 125). On trouvera les preuves de l'amitié intime qui avait existé entre Washington et la Fayette dans les *Mémoires* de ce dernier, t. I, pag. 16, 21, 29, 44, 55, 83, 92, 111, 165, 197, 204, 395; t. II, pag. 123.

(3) Le duc de Bedford, juge excellent en fait de caractère, dit en 1794 que la vie tout entière de la Fayette « was an illustration of truth, disinterestedness, and honour. » *Parl. Hist.*, t. XXXI, pag. 664. De même le continuateur de Sismondi (*Histoire des Français*, t. XXX, pag. 355) dit : « La Fayette, le chevalier de la liberté d'Amérique, » et Lamartine (*Histoire des Girondins*, t. III, pag. 200) : « Martyr de la liberté après en avoir été le héros. » Ségur, qui le connut intimement, nous donne quelques traits de sa noblesse de caractère à l'âge de dix-neuf ans (*Mémoires de Ségur*, t. I, pag. 106, 107). Quarante ans plus tard, lady Morgan le voit en France, et ce qu'elle en dit montre combien peu il avait changé et combien ses goûts et ses habitudes étaient simples. Morgan, *France*, t. II, pag. 285-312. Enfin nous trouverons d'autres notices sur sa vie, provenant de personnes qui le connurent personnellement, dans *Life of Roscoe*, t. II, pag. 178, et dans Trotter, *Mem. of Fox*, pag. 319 et suiv.

(4) « The impious sophistry of Condorcet. » *Letter to a Noble Lord*, Burke, *Works*, t. II, pag. 273.

(5) « Fanatic atheist, and furious democratic republican. » *Thoughts on French Affairs*, Burke, *Works*, t. I, pag. 574.

était capable « des scélératesses les plus basses comme les plus hautes et les plus audacieuses (1). » Quant à la Fayette, le jour où l'on fit une tentative pour adoucir le cruel traitement auquel le soumettait le gouvernement prussien, Burke, non content de s'opposer à la motion présentée dans ce but à la chambre des communes, saisit cette occasion pour insulter grossièrement l'infortuné prisonnier qui dépérissait alors dans un cachot (2). Il était devenu si sourd à la voix des instincts les plus ordinaires de la nature, qu'en plein parlement il ne put trouver de meilleur terme que celui de « rufian, » en parlant de cette grande âme dans le malheur. « Je ne voudrais pas, » dit Burke, « je ne voudrais pas ravaler mon humanité jusqu'à appuyer une demande en faveur d'un aussi horrible « rufian » (3).

Quant à la France même, c'est « le repaire des cannibales (4), » « la république d'assassins (5), » « un enfer (6), »

(1) Condorcet (though no marquis, as he styled himself before the Revolution) is a man of another sort of birth, fashion, and occupation from Brissot; but in every principle and every disposition, to the lowest as well as the highest and most determined villanies, fully his equal. » *Thoughts on French Affairs,* Burke, *Works,* t. I, pag. 579.

(2) « Groaning under the most oppressive cruelty in the dungeons of Magdeburg. » Belsham, *Hist. of Great Britain,* t. IX, pag. 151. Voyez les détails poignants de ses souffrances (*Mémoires de la Fayette,* t. I, pag. 479; t. II, pag. 75, 77, 78, 80, 91, 92). Madame de Staël (*Révolution française.* Paris, 1820, t. II, pag. 103) nous dit la noble magnanimité avec laquelle il les endura.

(3) « I would not debase my humanity by supporting an application in behalf of such a horrid ruffian. » Il est à peine croyable qu'on se soit servi de pareil langage en parlant de la Fayette; mais j'ai extrait ces lignes de *Parliamentary History,* t. XXXI, pag. 51, et de Adolphus, t. V, pag. 593. Il n'y a qu'un seul point de différence; dans Adolphus nous lisons : « I would not debase my humanity, » tandis que dans *Parliamentary History* nous voyons : « I would not debauch my humanity. » Mais, dans les deux cas, il y a accord parfait sur cette expression « horrid rufian. » Se reporter à Burke, *Correspond. with Laurence,* pag. 91, 99.

(4) « Cannibal's Castle, » Burke, *Works,* t. II, pag. 319. Dans chaque citation je donne les termes même dont Burke s'est servi.

(5) « The republic of assassins. » *Ibid.,* t. II, pag. 279.

(6) « A hell. » Discours de Burke (*Parl. Hist.,* t. XXXI, pag. 379.

son gouvernement est composé de « sophistes les plus abjects, les plus bas, les plus faux, les plus encanaillés (1) ; » ce sont des « coquins (2) » qui siégent à l'assemblée nationale; le peuple, c'est « une armée alliée d'amazones et de mâles cannibales parisiens (3); » « nation d'assassins (4), » « la lie du genre humain (5), » « athées sanguinaires (6), » « bande de voleurs (7), » « l'infâme rebut du genre humain (8), » « bande désespérée de pilleurs, assassins, tyrans et athées (9). » Faire la moindre concession à un pays semblable pour conserver la paix, c'est offrir des victimes « sur les autels du régicide sacrilége (10) ; » entrer même en négociations, c'est « exposer, comme Lazare, nos ulcères à la porte de tous les superbes serviteurs de la république française, où les chiens de basse-cour ne daigneront pas les lécher (11). » Quand notre ambassadeur était à Paris, « il avait l'honneur de passer ses matinées à faire respectueusement sa cour dans les bureaux d'un ergoteur régicide (12); » les railleries pleuvent sur nous, parce que

(1) « The dirtiest, lowest, most fraudulent, most knavish, of chicaners. » Burke, *Works*, t. II, pag. 335.

(2) « Miscreants. » Burke, *Correspond.*, t. III, pag. 140.

(3) « An allied army of Amazonian and male Cannibal Parisians. » Burke, *Works*, t. II, pag. 322.

(4) « A nation of murderers. » *Parl. Hist.*, t. XXX, pag. 115.

(5) « The basest of mankind. » *Ibid.*, pag. 142.

(6) « Murderous atheists. » *Ibid.*, pag. 188.

(7) « A gang of robbers. » *Ibid.*, pag. 435.

(8) « The prostitute out casts of mankind. » *Ibid.*, pag. 646. C'est la dernière phrase d'un discours prononcé par Burke en 1793.

(9) « A desperate gang of plunderers, murderers, tyrants and atheists. » *Ibid.*, t. XXXI pag. 426.

(10) « On the altars of blasphemed regicide. » Burke, *Works*, t. II, pag. 320.

(11) «Exposing our lazar sores at the door of every proud servitor of the French Republic where the court-dogs will not deing to lick them. » *Ibid.*, pag. 286.

(12) « Had the honour of passing his mornings in respectful attendance at the office of a regicide pettifogger. » *Ibid.*, pag. 322.

nous avons envoyé « un pair du royaume à l'excrément de la terre (1). » La France ne compte plus en Europe ; elle est rayée de la carte : on devrait oublier jusqu'à son nom (2). Qu'est-il donc besoin d'y aller faire des voyages? Pourquoi apprendre sa langue aux enfants? Pourquoi risquer de corrompre les mœurs de nos ambassadeurs? Est-il à dire qu'ils ne reviendront d'un tel pays sans être gâtés? N'auront-ils pas le désir de conspirer contre leur propre patrie (3)?

Tristes paroles, venant d'un homme aussi grand que Burke le fut un jour; mais le reste nous montre encore plus clairement jusqu'à quel point ses idées s'étaient transformées. Le politique qui, par humanité non moins que par sagesse, avait fait tous ses efforts pour prévenir la guerre avec l'Amérique, consacra les dernières années de sa vie à allumer une nouvelle guerre, en comparaison de laquelle celle d'Amérique n'était qu'un mince et trivial épisode. Lorsque le calme était dans son esprit, personne n'eût plus volontiers reconnu que les idées qui dominent dans un pays

(1) « Peer of the roalm to the seum of the earth. » Burke, *Works,* t. II, pag. 318.

(2) *Parl. Hist.,* t. XXVIII, pag. 353 ; t. XXX, pag. 390 ; Adolphus, t. IV, pag. 467.

(3) Dans ses *Letters on a Regicide Peace,* publiées un an avant sa mort, il dit : « These ambassadors may easily return as good courtiers as they went : but can they ever return from that degrading residence loyal and faithful subjects ; or with any true affection to their master, or true attachment to the constitution, religion, or laws of their country? There is great danger that they who enter smiling into this Tryphonian cave, will come out of it sad and serious conspirators ; and such will continue as long as they live. » Burke, *Works,* t. II, pag. 282. Il ajoute dans le même ouvrage, pag. 381 : « Is it for this benefit we open « the usual relations of peace and amity? Is it for this our youth of both sexes are to form themselves by travel? Is it for this that with expense and pains we form their lisping infant accents to the language of France? . . . . . Let it be remembered, that no young man can go to any part of Europe without taking this place of pestilential contagion in his way ; and, whilst the less active part of the community will be debauched by this travel, whilst children are poisoned at these schools, our trade will put the finishing hand to our ruin. No factory will be settled in France, that will not become a club of complete French Jacobins. The minds of young men of that description will receive a taint in their religion, their morals, and their politics, which they will in a short time communicate to the whole kingdom. »

sont le résultat inévitable des circonstances dans lesquelles est placé ce pays. Mais que faisait-il alors? Il cherchait à changer ces idées en les violentant. Dès le début de la révolution française, il insista sur le droit, même sur la nécessité, de forcer la France à changer ses principes (1); et plus tard il reprochait aux souverains alliés de n'avoir pas imposé à un grand peuple le gouvernement qu'il devait adopter (2). Le trouble que les événements jetèrent dans son jugement si droit fut tel, qu'à ce principe-là il sacrifia toute idée de justice, de pitié et d'utilité. Comme si la guerre, même sous sa forme la moins dure, n'était pas suffisamment détestable, il tenta de lui donner ce caractère de croisade (3), que le progrès des lumières avait depuis longtemps fait disparaître, proclamant hautement que la lutte était plutôt religieuse que temporelle, il fit renaître les vieux préjugés afin d'entraîner de nouveaux crimes (4). C'était une guerre, déclara-t-il, où la vengeance devait avoir autant de part que la défense, où il ne fallait mettre bas les armes qu'après avoir

(1) Dans sa brochure intitulée *Observations of the Conduct on the Minority* (1793), il déclare que pendant quatre ans il a souhaité « a general war against Jacobins and jacobinism. » Burke, *Works*, t. I, pag. 611.

(2) « For, in the first place, the united sovereigns very much injured their cause by admitting that they had nothing to do with the interior arrangements of France. » *Heads for Consideration on the Present State of Affairs*, brochure écrite en 1792; Burke, *Works*, t. I, pag. 583. Et il sentait fort bien que la question ne se bornait pas à la destruction d'un parti; c'est ce que nous prouve suffisamment la lettre qu'il écrivit à Trevor en janvier 1791 même au sujet de la guerre : « France is weak, indeed, divided and deranged, but God knows, when the things came to be tried, whether the invaders would not find that their enterprise *was not to support a party, but to conquer a kingdom.* » Burke, *Correspond.*, t. III, pag. 184.

(3) C'est le nom que lui donne à juste titre lord F. Russell (*Mem. of Fox*, t. III, pag. 34). Consultez Schlossers, *Eighteenth Century*, t. II, pag. 93; t. V, pag. 109; t. VI, pag. 201; Nicholls, *Recollections*, t. I, pag. 300; Parr, *Works*, t. III, pag. 242.

(4) « We cannot, if we could, delude ourselves about the true state of this dreadful contest. *It is a religious war.* » *Remarks on the Policy of the Allies*, Burke, *Works*, t. I, pag. 600.

réduit à néant les fauteurs de la révolution (1). Et comme si tout cela n'était pas assez, il demanda à grands cris que cette guerre, la plus terrible de toutes, une fois commencée, ne s'arrêtât pas à moitié chemin ; quoiqu'elle dût être entreprise dans un but de vengeance et de religion, et que les cruelles passions des croisés dussent donner une nouvelle force aux ressources des hommes civilisés ; néanmoins il ne fallait pas que cette guerre se terminât trop tôt ; la durée, la permanence, voilà ce qui était indispensable dans cette guerre ; en un mot, dit Burke, enflammé de haine, il faut en faire une guerre prolongée : « Je le dis hautement, je le dis avec le désir qu'on pèse mes paroles, il faut que la guerre soit *longue* (2). »

Ainsi donc, guerre pour contraindre une grand peuple à changer de gouvernement ; guerre qui devait être un châtiment ; guerre de religion ; enfin, longue guerre ! Y eut-il jamais au monde un autre homme qui ait voulu déchaîner sur la race humaine des calamités aussi immenses, aussi profondes et aussi prolongés? De telles idées, cruelles, effrénées, et pourtant conçues de sang-froid, fussent-elles sorties d'un esprit doué de toute sa raison, auraient immortalisé l'homme d'État le plus obscur, en attachant à son nom un stigmate indélébile. Où trouverons-nous donc parmi les politiques même les plus

(1) Voyez une longue liste de proscriptions (Burke, *Works*, t. I, pag. 604). Dans une lettre écrite en 1793, il plaide de nouveau en faveur du principe de vengeance. Burke, *Correspond.*, t. IV, pag. 183. En 1794, il dit à la chambre des communes que « the war must no longer be confined to the vain attempt of raising a barrier to the lawless and savage power of France ; but must be directed to the only rational end it can pursue ; namely, the entire destruction of the desperate horde which gave it birth. » *Parl. Hist.*, t. XXXI, pag. 427.

(2) *Letters on a Regicide Peace*, Burke, *Works*, t. II, pag. 291. « I speak it emphatically, and with a desire that it should be marked, in a *long* war. » Dans cette horrible phrase, la plus horrible peut-être qui soit jamais sortie de la plume d'un politique anglais, les italiques ne sont pas de mon fait ; elles se trouvent dans l'original.

obtus ou les plus sanguinaires, des sentiments pareils à ceux-là? Et cependant ils proviennent d'un philosophe politique, qui, il y a quelques années à peine, était le plus illustre que l'Angleterre eût jamais possédé. Tout ce qu'il nous est donné de faire, c'est de gémir sur les débris d'un aussi noble esprit : là, chacun devrait s'arrêter. Contemplons avec respect la ruine puissante, mais ne prétendons pas fouiller les mystères de cet abaissement, à moins que, pour nous servir du langage du plus grand de nos maîtres, nous ne puissions indiquer le traitement propre à un esprit malsain, arracher les chagrins qui ont pris racine dans la mémoire et chasser les désordres qui sont imprimés dans le cerveau.

C'est avec un sentiment de soulagement que nous quittons un sujet si pénible, même pour revenir à la politique mesquine et étroite de la cour d'Angleterre. A vrai dire, la manière dont le roi traita le plus illustre de nos hommes d'État peint bien ce prince. Tant que Burke consacra sa vie à rendre de grands services publics, s'efforçant de réformer nos finances, d'améliorer nos lois et de porter la lumière dans notre politique commerciale, tant que ce fut là son but, le roi le regarda avec froideur et aversion (1). Mais lorsque le grand homme d'État ne fut plus qu'un déclamateur furibond; lorsque, en proie à une irritation maladive, il se proposa uniquement, dans ses dernières années, d'allumer une guerre funeste entre les deux premières nations de l'Europe et déclara qu'à ce barbare dessein il sacrifierait toutes les autres questions de politique, quelque importantes qu'elles puisent

(1) « I know, » dit Burke dans l'un de ces magnifiques discours qui marquent l'apogée de son génie, « I know the map of England as well as the noble lord ; and I know that the way I take is not the road to preferment. » *Parl. Hist.*, t. XVII, pag. 1269.

être (1), ce fut alors que le roi commença à s'apercevoir des hauts talents de Burke. Jusque-là, il ne s'était trouvé personne d'assez hardi dans le palais pour souffler mot de son mérite. Mais aujourd'hui que le déclin successif, et bientôt rapide, de ses facultés l'avait presque fait descendre au niveau de l'intellect royal, les rayons de la faveur royale vinrent pour la première fois briller sur lui; aujourd'hui, il plaisait au roi (2). Moins de deux ans avant sa mort, d'après le désir formel de Georges III, Burke reçut deux pensions considérables (3); et même le roi voulut l'élever à la pairie afin de faire profiter la chambre des lords des services d'une aussi grand conseiller (4).

Cette digression sur le caractère de Burke nous a entraîné plus loin que nous ne nous proposions : nous espérons, toutefois, qu'on ne la jugera pas inutile; car, outre le mérite intrinsèque du sujet, elle nous révèle les dispositions de Georges III envers les grands citoyens et les idées que, sous ce règne, l'on tenait pour nécessaires. Dans la suite,

(1) Voyez, entre autres, un passage extraordinaire sur le «jacobinisme» dans ses *OEuvres*, t. II, pag. 449, qu'il faudrait rapprocher d'une lettre par lui écrite en 1792 au sujet d'un plan de coalition ministérielle (*Correspond.*, t. III, pag. 519, 520) : « But my advice was that as a foundation of the whole, the political principle must be settled as the preliminary namely « a total hostility to the French system, at home and abroad. »

(2) Le premier exemple que je trouve des bonnes dispositions que George III commençait à avoir envers Burke, c'est au mois d'août 1791. Voyez dans Burke, *Correspondence*, le compte rendu éminemment absurde de la réception qui lui avait été faite au Lever. Quelle chute n'avait-il pas dû faire avant d'en arriver à écrire une telle lettre!

(3) « Said to have originated in the express with of the king. » Prior, *Life of Burke*, pag. 489. M. Prior porte le chiffre de ces pensions à 3,700 liv. par an; mais, s'il faut en croire M. Nicholls, cette somme était beaucoup plus grande : « M. Burke was rewarded with two pensions, estimated to be worth 40,000 liv. » Nicholls, *Recollections*, t. I, pag. 136. Burke avait alors soixante-cinq ans, et une pension annuelle de 3,700 liv. n'équivaudrait pas à 40,000 liv., suivant le taux de l'époque. D'ailleurs Wansey, en 1794, confirme l'assertion de M. Prior. Consultez Nichols, *Lit. Anec. of the Eighteenth Century*, t. III, pag. 81.

(4) Prior, *Life of Burke*, pag. 460; Nichols, *Lit. Anec.*, t. III, pag. 81; Bisset, *Life of Burke*, t. II, pag. 414.

nous indiquerons l'effet que ces idées produisirent sur les intérêts du pays, considérés dans leur ensemble; mais, en ce qui concerne cette introduction, il suffira de faire ressortir un ou deux de ces incidents saillants dont le caractère est trop notoire pour qu'on les discute.

La guerre américaine fut le premier de ces principaux et remarquables événements; et, pendant quelques années, elle absorba entièrement l'attention des hommes d'État anglais. Sous le règne de Georges III, on avait proposé d'accroître le revenu en taxant les colonies, ce qui, les Américains n'étant pas représentés au parlement, n'équivalait à rien de moins qu'à taxer tout un peuple, sans même employer la formalité de lui demander son consentement. Le ministre, homme capable et modéré, qui était alors à la tête des affaires, rejeta ce plan, cette tentative de vol public; le le projet mis en avant, considéré généralement comme impraticable, échoua, sans avoir, ce semble, appelé grande attention (1). Mais ce que le gouvernement de Georges II regardait comme un coup d'État dangereux, les ministres de Georges III l'accueillirent avec empressement. Le roi, dans la haute idée qu'il se faisait de son autorité, et dans l'ignorance absolue des affaires publiques où l'avait reduite une éducation tronquée, s'imagina que taxer les Américains au profit des Anglais serait un coup de maître. Lors donc qu'on remit au jour l'ancienne idée, il y acquiesça cordialement, et, en présence de la détermination manifestée par

(1) « It had been proposed to Sir Robert Walpole to raise the revenue by imposing taxes on America; but that minister, who could foresee beyond the benefit of the actual moment, declared it must be a bolder man than himself who should venture on such an expedient. » Walpole, *George III*, t. II, pag. 70. Consultez Phillimore, *Mem. of Lyttleton*, t. II, pag. 662; Bancroft, *American Revolution*, t. I, pag. 96; Belsham, *Hist. of Great Britain*, t. V, pag. 102.

les Américains de résister à cette monstrueuse injustice, il fut de plus en plus confirmé dans l'opinion qu'il était nécessaire de dompter leur volonté rebelle. Ne soyons pas non plus surpris de la rapidité avec laquelle cette fureur éclata. Considérant, d'une part, les principes despotiques que, pour la première fois depuis la révolution, l'on venait de rétablir à la cour d'Angleterre; de l'autre, l'esprit d'indépendance des colons, comment éviter la lutte entre les deux camps? Toute la question se résolvait donc à ceci : quelle forme prendrait la discussion? De quel côté y avait-il le plus de chance de triomphe (1)?

Le gouvernement anglais ne perdit pas de temps. Cinq ans après l'avénement de Georges III, on présenta un bill au parlement pour taxer les Américains (2), et, si radicale avait été la transformation qui s'était opérée en politique, que l'on n'éprouva pas la moindre difficulté à faire voter une mesure qu'aucun ministre de Georges II n'eût osé proposer. Semblable loi, introduite dans d'autres temps, aurait, à coup sûr, été repoussée : maintenant, les partis les plus puissants dans l'Etat s'accordaient à la regarder avec faveur. En toute occasion, le roi faisait au clergé une cour à laquelle

(1) Qu'une rupture sous une forme ou sous une autre fût inévitable, voilà, selon moi, ce qu'il faut admettre; mais nous ne sommes point forcés de nous en rapporter à Horace Walpole, lorsqu'il nous dit (*Mem. of George II*, t. I, pag. 397) qu'en 1754 il prédit la rébellion des Américains. Walpole, tout fin observateur qu'il fût de ce qui nageait à la surface de la société, n'était pas homme à voir les choses d'aussi loin, à moins, ce qui est fort improbable, que son père ne se fût exprimé dans ce sens devant lui. Sir Robert Walpole a pu dire quelques mots sur l'amour croissant de la liberté dans les colonies, mais il lui était impossible de prévoir comment les procédés arbitraires du gouvernement de George III en viendraient à redoubler cet amour de l'indépendance.

(2) La proposition générale fut présentée en 1764; quant au bill même, au commencement de 1765. Consultez Mahon, *Hist. of England*, t. V, pag. 82, 85, et Grenville, *Papers*, t. II, pag. 373, 374. Relativement au changement de politique dont cette loi fut le signal, consultez Brougham, *Polit. Philos.*, 3e part., pag. 328.



ses membres avaient été inaccoutumés depuis la mort d'Anne : leur concours fut donc assuré au roi qu'ils aidèrent dans toutes ses tentatives contre la liberté des colonies (1). L'aristocratie, sauf un petit nombre des principaux whigs, se ralliant à ses vues, se dit que taxer les Américains c'était diminuer d'autant ses contributions (2). Quant à Georges III, qui ne connaissait ses tendances (3)? Le parti le plus libéral ne s'étant pas encore relevé du coup que lui avait porté la mort de Georges II, il y avait peu d'obstacles à redouter de la part du cabinet ; personne n'ignorant que l'Angleterre avait dans son roi un prince dont le but suprême était de

(1) Les lettres du temps renferment maintes preuves de l'animosité du clergé contre l'Amérique. Dès 1777 Burke écrivait à Fox : « The Tories do universally think their power and consequence involved in the success of this American business. The clergy are astonishingly warm in it ; and what the Tories are when embodied and united with their natural head, the crown, and animated by their clergy, no man knows better than yourself. » Burke, *Works*, t. II, pag. 390. Consultez *Bishop Newton's Life of Himself*, pag. 134, 157.

(2) « The overboaring aristocracy desired some reduction of the land-tax, at the expense of America. » Bancroft, *Hist. of the American Revolution*, t. II, pag. 414. Le commerce, d'un autre côté, était contraire à ces violences. Voyez, à l'égard du contraste entre les intérêts fonciers et commerciaux, une lettre de lord Shelburne en 1774 et une autre de lord Camden en 1775 (Chatham, *Correspond.*, t. IV, pag. 341, 401. Voyez également les discours de Trecothick et de Vyner (*Parl. Hist.*, t. XVI, pag. 507 ; t. XVIII, pag. 1361).

(3) L'on crut à cette époque, — et il n'y avait là rien d'improbable, — que le roi lui-même avait mis en avant le projet de taxer l'Amérique, auquel Grenville s'opposa d'abord. Rapprochez Wraxall, *Mem. of his Own Time*, t. II, pag. 111, 112, de Nicholls, *Recollections*, t. I, pag. 205, 386. Il se peut que ce ne fût qu'une rumeur, mais cela cadre bien avec tout ce que nous savons du caractère de George III. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de doute possible sur la manière dont il envisageait la question générale. Il est certain qu'il amena lord North à se précipiter dans une lutte avec l'Amérique, qu'il poussa ce ministre à faire la guerre et à la continuer, lors même qu'il n'y avait plus chance de succès. Consultez Bancroft, *American Revolution*, t. III, pag. 307, 308 ; Russell, *Mem. of Fox*, t. I, pag. 147-254, ainsi que Bedford, *Correspond.*, t. III, pag. LI. Voyez, au sujet du rappel de la loi sur le timbre, Grenville, *Papers*, t. III, pag. 373, passage curieux que lord Mahon, qui donna, la même année (1853) où ces *Papers* furent publiés, la dernière édition de son histoire, semble avoir ignoré. Mahon, *Hist. of England*, t. V, pag. 139. En Amérique, tout le monde connaissait les sentiments du roi. En 1775, Jefferson écrit de Philadelphie : « We are told — and every thing proves it to be true — that he is the bitterest enemy we have. » Jefferson, *Correspond.*, t. I, pag. 153. En 1782, Franklin écrit à Livingston : « The king hates us most cordially. » *Life of Franklin*, t. II, pag. 126.

tenir les ministres sous son étroite dépendance, et qui, chaque fois que la chose était possible, appelait à ce poste des personnages assez faibles et assez souples pour céder tout de suite à ses volontés (1).

Tout étant ainsi prêt, les événements auxquels on devait s'attendre, en présence de telles machinations, surgirent alors. Sans nous arrêter à retracer des détails connus de tout lecteur, bornons-nous à dire que, dans ce nouvel état des choses, la politique sage et patiente du règne précédent fut réduite à néant, et que les assemblées nationales furent guidées par des personnages téméraires et ignorants qui, après avoir fait encourir au pays les plus grands désastres, finirent en quelques années par démembrer l'empire. Pour mettre violemment à exécution la monstrueuse prétention de taxer tout un peuple sans son consentement, on livra à l'Amérique une guerre pitoyablement conduite, malheureuse, et ce qui est bien pis, accompagnée de cruautés indignes d'une nation civilisée (2). Ajoutons qu'un commerce très étendu fut

(1) « A court, » ainsi que l'observe lord Albermarle, « a court that required ministers to be not the public servants of the state, but the private domestics of the sovereign. » Albermarle, *Mem. of Rockingham*, t. I, pag. 248. Consultez Bancroft, *American Revolution*, t. II, pag. 109. Burke écrit également en 1767 : « His Majesty never was in better spirits. He has got a ministry weak and dependent; and, what is better, willing to continue so. » Burke, *Correspond.*, t. I, pag. 133. Dix ans plus tard lord Chatham reprocha hautement au roi cette honteuse particularité : « Thus to pliable men, not capable men, was the government of this once glorious empire intrusted. » Chatham, *Speech in* 1777, Adolphus, t. II, pag. 499, 500.

(2) On trouvera des preuves de la férocité que les Anglais montrèrent dans cette guerre dans Tucker, *Life of Jefferson*, t. I, pag. 138, 139, 160; Jefferson, *Mem. and Correspond.*, t. I, pag. 352, 429; t. II, pag. 336, 337; Almon, *Correspond. of Wilkes*, t. V, pag. 229-232, édit. 1805; Adolphus, *Hist. of George III*, t. II, pag. 362, 391. On dénonça maintes fois ces cruautés au parlement, mais sans que le roi ou ses ministres s'en émussent le moins du monde. Voyez *Parl. Hist.*, t. XIX, pag. 371, 403, 423, 424, 432, 438, 440, 477, 487, 488, 489, 567, 578, 579, 695, 972, 1393, 1394; t. XX, pag. 43. Au nombre des dépenses portées au budget de la guerre figurait cet article : « Five gross of scalping-knives. » *Parl. Hist.*, t. XIX, pag. 971, 972. Consultez en outre *Mémoires de la Fayette*, t. I, pag. 23, 25, 99.

presque anéanti, la confusion jetée dans toutes les branches de nos manufactures (1), la nation dégradée aux yeux de l'Europe (2), sa dette portée à 140,000,000 de livres sterling (3); le tout pour perdre les plus belles colonies qu'aucun peuple ait jamais possédées.

Tels furent les premiers fruits de la politique de Georges III : mais là ne s'arrêta pas le mal. Les opinions qu'il fallut soutenir pour justifier cette guerre barbare se retournèrent contre nous. Afin de colorer l'attentat contre les libertés de l'Amérique, on posa des principes qui, mis à exécution, eussent renversé les libertés de l'Angleterre. Partout, de la cour, des deux chambres du parlement, du banc des évêques et de la chaire évangélique, s'élançaient des proclamations contenant les doctrines les plus pernicieuses, doctrines peu appropriées à une monarchie limitée, incompatibles avec le régime constitutionnel. Il y a très peu de lecteurs qui sachent jusqu'à quel point alla cette réaction,

(1) A Manchester, « in consequence of the american troubles, nine in ten of the artisans in that town had been discharged from employment. » C'est ce qu'établissait en 1766 un homme qui fait autorité, Conway lui-même. Mahon, *Hist. of England*, t. V, pag. 135. A mesure que la lutte s'envenimait, le mal devint de plus ne plus marqué, et on recueillera de nombreux témoignages au sujet des torts énormes qui en résultèrent pour l'Angleterre en rapprochant Franklin, *Correspondence*, t. I, pag. 352; Adolphus, *Hist. of George III*, t. II, pag. 261; Burke, *Works*, t. I, pag. 111; *Parl. Hist.*, t. XVIII, pag. 734, 951, 963, 964; t. XIX, pag. 259, 341, 710, 711, 1072; Walpole, *Mem. of George III*, t. II, pag. 218.

(2) M. Adolphus lui-même, dans son histoire empreinte de l'esprit de parti tory, dit qu'en 1782 « the cause of Great Britain seemed degraded to the lowest state; ill success and the prevalent opinion of mismanagement rendered the espousal of it among the selfish powers of the continent almost disreputable. » *Hist. of George III*, t. III, pag. 391, 392. Quant aux jugements que les nations étrangères portaient sur cette guerre, je ne puis mieux faire que de renvoyer le lecteur aux ouvrages suivants : *Mémoires de Ségur*, t. III, pag. 184, 185; *OEuvres de Turgot*, t. IX, pag. 377; Soulavie, *Mémoires de Louis XVI*, t. IV, pag. 363, 364; Koch, *Tableau des révolutions*, t. II, pag. 190-194; *Mémoires de Mallet du Pan*, t. I, pag. 37.

(3) Sir John Sinclair, dans son ouvrage *Hist. of the Revenue*, t. II, pag. 114, porte ce chiffre à 139,171,876 liv.

parce qu'il faut en rechercher l'évidence surtout dans les débats parlementaires, et dans la littérature théologique, particulièrement dans les sermons de l'époque, qu'on n'étudie pas beaucoup de nos jours. Cependant, pour ne pas anticiper sur un sujet qui appartient à une autre partie de cet ouvrage, il suffira de dire que le danger fut si imminent, que les plus hauts défenseurs de la liberté du peuple en vinrent à croire qu'il y allait du salut de la chose publique et que, les Américains vaincus, on procéderait ensuite à attaquer nos libertés, et qu'on tenterait d'imposer à la mère patrie le même gouvernement arbitraire qui, à cette heure-là, régirait les colonies (1).

Ces craintes étaient-elles oui ou non exagérées? Question fort difficile à résoudre; toutefois, après une étude attentive de cette époque, après avoir puisé aux sources que délaissent les historiens, ma conviction est que ceux-là qui connaissent le mieux cette période seront les premiers à admettre que, bien qu'on ait pu s'exagérer le danger, il était beaucoup plus grave qu'on n'est porté à le croire aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'aspect général des affaires politiques était de nature à soulever de grandes alarmes. Il est certain que, pendant nombre d'années, l'au-

(1) Le docteur Jebb, excellent observateur, croyait que la guerre avec l'Amérique « must be decisive of the liberties of both countries. » Disney, *Life of Jebb*, pag. 92. Lord Chatham écrivait aussi en 1777 : « Poor England will have fallen upon her own sword. » *The Grenville Papers*, t. IV, pag. 573. La même année Burke dit en parlant de la tentative qu'on avait faite de gouverner les colonies par la force militaire : « That the establishment of such a power in America will utterly ruin our finances (though its certain effect), is the smallest part of our concern. It will become an apt, powerful, and certain engine for the destruction of our freedom here. » Burke, *Works*, t. II, pag. 399. Consultez t. I, pag. 189, 210; *Parl. Hist.*, t. XVI, pag. 104, 107, 651, 652; t. XIX, pag. 11, 1056; t. XX, pag. 119; t. XXI, pag. 907. C'est pour cela que Fox souhaitait que les Américains fussent victorieux (Russell, *Mem. of Fox*, t. I, pag. 143), désir que quelques écrivains ont imputé à son manque de patriotisme!



torité de la couronne continua de s'accroître, jusqu'à ce qu'elle eût atteint une hauteur dont on n'avait pas vu d'exemple en Angleterre depuis plusieurs générations. Il est certain que l'Église anglicane usa de toute son influence en faveur des principes que le roi voulait à tout prix mettre à exécution. Il est également certain qu'en créant sans cesse de nouveaux pairs, ayant tous les mêmes opinions, le caractère de la chambre des lords subit une transformation lente, mais décisive: enfin que chaque fois qu'une occasion favorable se présentait, c'étaient les créatures qui s'étaient fait remarquer par leur zèle pour les prérogatives royales qui étaient élevées aux hautes dignités de la magistrature ou de l'Église. Voilà des faits qu'on ne peut nier : en les rapprochant, il ne reste plus de doute, selon moi, que la guerre avec l'Amérique ne fût une grande crise dans l'histoire d'Angleterre, et que la défaite des colons eût considérablement compromis nos libertés. Les Américains furent nos sauveurs, les Américans qui, plein d'héroïsme, tinrent tête aux armées du roi, les battirent sur tous les points, et enfin se détachant de la mère patrie, commencèrent à suivre cette course merveilleuse qui, en moins de quatre-vingts ans les a menés au faîte d'une prospérité sans exemple; et qui doit être pour nous d'un profond intérêt, puisqu'elle nous montre ce que peut accomplir un peuple libre, livré à ses seules ressources.

Sept ans après l'issue triomphante de cette grande lutte, sept ans après que les Américains, heureusement pour les intérêts du genre humain, eurent définitivement assuré leur indépendance, une autre nation se souleva et affronta ses maîtres. On trouvera dans une autre partie de ce volume les causes qui amenèrent la révolution française : quant à présent, nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil sur l'effet qu'elle

produisit sur la politique du gouvernement anglais. En France, on le sait, le mouvement fut excessivement rapide, les vieilles institutions, si vermoulues qu'elles n'étaient plus bonnes à rien, furent vite renversées, et le peuple que des siècles d'oppression avaient poussé à bout, se livra aux cruautés les plus révoltantes, assombrissant l'heure du triomphe par des crimes qui souillèrent la noble cause pour laquelle il luttait.

Tout cela, quelque effroyable que ce fût, n'en constituait pas moins une partie du cours naturel des choses : c'était la vieille histoire de la tyrannie appelant la vengeance, et de la vengeance aveuglant les citoyens sur toutes les conséquences possibles, sauf le plaisir de satisfaire leurs passions jusqu'à la satiété. Que, dans ces circonstances, on eût laissé la France à elle-même, la révolution, à l'exemple de toutes ses sœurs, se serait bientôt apaisée, et il se serait établi une forme de gouvernement appropriée à la condition des choses actuelle. Quelle eût été cette forme? C'est ce qu'il est impossible de dire aujourd'hui : néanmoins, c'était là une question qui ne concernait nullement les pays étrangers. Oligarchie, monarchie despotique ou république, c'est à la France qu'il appartenait de décider, et évidemment, ce n'était point le fait d'une autre nation de décider pour elle; encore moins pouvait-on supposer que, sur un point aussi délicat, la France se soumettrait aux sommations d'un pays, son éternel rival et souvent son ennemi cruel et triomphant.

Mais ces considérations, toutes claires qu'elles soient, Georges III et les classes qui étaient au pouvoir les perdirent de vue. Le fait d'un grand peuple se soulevant contre ses oppresseurs ne laissait pas de troubler la conscience des gens haut placés. Les mêmes passions mauvaises, jusqu'au



même langage funeste qui, quelques années auparavant, étaient dirigés contre les Américains, se tournèrent alors contre les Français : il n'était que trop clair que les mêmes résultats s'ensuivraient (1). En dépit de toutes les maximes de bonne politique, l'ambassadeur d'Angleterre fut rappelé, simplement parce qu'il avait plu à la France de détruire la monarchie pour y substituer la république. C'était le premier pas décisif vers une rupture ouverte, et ce pas, on le fit, non parce que la France avait offensé l'Angleterre, mais parce que la France avait changé son gouvernement (2). Peu de mois après, les Français, suivant l'exemple des Anglais au siècle précédent (3), firent passer leur roi en jugement, le condamnèrent à mort, et lui coupèrent la tête au milieu de la capitale. Il faut convenir que cet acte était inutile, cruel et tout à fait impolitique. Mais il est d'une évidence palpable que ceux qui approuvèrent l'exécution n'avaient à répondre qu'à Dieu et à leur patrie, et que toute représentation à ce sujet, provenant de l'étranger, qui aurait l'apparence de la menace, susciterait la colère de la France, réunirait tous les partis en un seul, et pousserait la nation à adopter comme sien un crime dont autrement elle eût pu se

(1) En 1792, c'est à dire avant que la guerre éclatât. Lord Lansdowne, l'un des pairs excessivement rares qui eussent échappé à la corruption générale, dit : « The present instance recalled to his memory the proceedings of this country previous to the American war. The same abusive and degrading terms were applied to the Americans that were now used to the National Convention, — *the same consequences might follow.* » *Parl. Hist.*, t. XXX, pag. 155.

(2) Comparez Belsham, *Hist. of Great Britain*, t. VIII, pag. 490, avec Tomline, *Life of Pitt*, t. II, pag. 548. La dépêche adressée à lord Gower, notre ambassadeur à Paris, est publiée dans *Parl. Hist.*, t. XXX, pag. 143, 144 ; elle est datée du 17 août 1792.

(3) Quelques jours avant la révolution, Robert de Saint-Vincent remarqua fort justement, à titre d'avertissement, que les Anglais avaient détrôné sept de leurs rois et décapité le huitième. *Mémoires de Mallet du Pan*, t. I, pag. 146. Nous voyons également dans Alison, *Europe* (t. II, pag. 199, 296, 315) que, en 1792, Louis « anticipated the fate of Charles I. » Consultez Williams, *Letters from France*, 2e édit., 1796, t. IV, pag. 2.

repentir, mais qu'aujourd'hui elle ne pouvait plus désavouer sans encourir la honte d'avoir cédé aux ordres d'une puissance étrangère.

Cependant, dès que l'on connut en Angleterre le sort du roi, le gouvernement, sans attendre d'explications, sans demander des garanties pour l'avenir, faisant de la mort de Louis une offense personnelle, enjoignit impérieusement au ministre français de quitter le pays (1); causant ainsi de gaîté de cœur une guerre qui dura vingt années, fit perdre la vie à des millions d'hommes, jeta toute l'Europe dans la confusion, et, plus que toute autre circonstance, arrêta la marche de la civilisation, en renvoyant à une autre génération les réformes qu'à la fin du dix-huitième siècle, le progrès des choses rendait indispensables.

Nous examinerons plus tard les résultats qui découlèrent pour l'Europe de cette guerre, la plus détestable, la plus injuste et la plus atroce que l'Angleterre ait jamais faite contre aucun pays (2) : nous nous bornerons, quant à présent, à tracer rapidement ses principaux effets sur la société anglaise.

(1) Belsham suppose, sans doute avec raison, que le gouvernement anglais avait résolu la guerre même avant la mort de Louis (*Hist. of Great Britain*, t. VIII, pag. 525) ; mais il paraît (Tomline, *Pitt*, t. II, pag. 599) que Chauvelin ne reçut l'ordre de quitter l'Angleterre que le 24 janvier 1794, à la nouvelle de l'exécution du roi, « in consequence of the British ministers having received information of the execution of the king of France. » Comparez Belsham, t. VIII, pag. 530. Il est donc juste, ce semble, de dire, suivant l'opinion générale, que la cause première des hostilités, ce fut l'exécution de Louis. Consultez Alison, *Hist.*, t. II, pag. 522 ; t. V, pag. 249 ; t. VI, pag. 656, ainsi que Newmarch, *Journal of Statist. Soc.*, t. XVIII, pag. 108.

(2) Lord Brougham (*Sketches of Statesmen*, t. I, pag. 79) dit fort bien en parlant de cette guerre que « the youngest man living will not survive the fatal effects of this flagrant political crime. » George III était si enflammé en faveur de la guerre que, Wilberforce s'étant séparé de Pitt en raison de la guerre et ayant présenté un amendement à ce sujet dans la chambre des communes, le roi témoigna de son ressentiment contre Wilberforce en ne faisant pas la moindre attention à lui la première fois qu'il parut à la cour. *Life of Wilberforce*, t. II, pag. 10, 72.

Ce qui distingne cette lutte sanglante de toutes les précédentes, ce qui la marque du trait le plus sinistre, c'est qu'elle fut éminemment une guerre d'idées, une guerre poursuivie, non point en vue d'agrandissement territorial, mais dans le but d'étouffer les aspirations vers les réformes de toute nature, qui caractérisaient alors les principaux pays de l'Europe (1). Donc, aussitôt que les hostilités commencèrent, le gouvernement anglais eut un double devoir à accomplir : au dehors, détruire une république; à l'intérieur, prévenir toute amélioration. Le premier de ces devoirs, il le remplit en prodiguant le sang et l'or de l'Angleterre, jusqu'au jour où il eut jeté presque toutes les familles dans le deuil et entraîné le pays au bord de la banqueroute nationale. Le second devoir, il chercha à l'exécuter en rendant une série de lois destinées à mettre fin à la libre discussion des questions politiques et à refouler l'esprit de recherche qui se montrait de plus en plus actif chaque année : lois qui embrassaient tant de sujets, et dont la portée était si bien calculée, que si l'énergie de la nation ne s'était point opposée à leur complète exécution, de deux choses l'une : ou elles eussent fait disparaître jusqu'au dernier vestige de la liberté du peuple, ou elles eussent provoqué une révolte générale. Pendant plusieurs années, le danger fut si imminent, que, suivant l'opinion des juges les plus compétents, rien n'eût pu l'arrêter, rien, si ce n'est la hardiesse avec laquelle les jurys anglais, par leurs verdicts contraires, résistèrent aux tentatives du gouvernement et refusèrent de sanctionner des

(1) En 1793 et, par la suite, l'opposition ainsi que la droite déclarèrent que la guerre avec la France était dirigée contre des doctrines et des idées, et que l'un de ses principaux objets était d'arrêter les progrès des institutions démocratiques. Voyez, entre autres exemples, *Parl. Hist.*, t. XXX, pag. 413, 417, 1077, 1199, 1200, 1283; t. XXXI, pag. 466, 592, 649, 680, 1036, 1047; t. XXXIII, pag. 603, 604; Nicholls, *Recollections*, t. II, pag. 156, 157.

lois que la couronne avait proposées et auxquelles une assemblée timide et servile avait donné son assentiment (1).

Nous pourrons nous rendre compte de la grandeur de la crise, en considérant les mesures prises à cette époque contre les deux plus importantes de toutes nos institutions, je veux dire la liberté de la presse et le droit de se réunir en *meetings* pour discuter des questions publiques. Telles sont, au point de vue politique, les deux particularités les plus frappantes qui nous distinguent de tous les autres peuples de l'Europe. Tant qu'elles resteront intactes, tant que nous en userons souvent et sans crainte, nous aurons toujours en elles une protection puissante contre les empiétements du gouvernement qu'on ne saurait surveiller d'un œil trop jaloux, et auxquels le pays le plus libre lui-même est sujet. Ajoutons qu'à ces institutions sont attachés d'autres avantages de l'ordre le plus élevé. Encourageant la discussion, elles augmentent la somme de l'intelligence, appelée à agir sur les affaires du pays. Elles accroissent aussi la force totale de la nation, en amenant de nombreuses classes de citoyens à exercer des facultés qui, autrement, sommeilleraient, mais qui, ainsi aiguillonnées, deviennent actives et peuvent tourner au profit de l'intérêt social.

(1) Lord Campbell (*Lives of the Chancellors*, t. VI, pag. 449) dit que, si les lois votées en 1794 avaient été mises à exécution par la force, « the only chance of escaping servitude would have been civil war. » Consultez aussi Brougham, *Statesmen*, t. I, pag. 237; t. II pag. 63, 64, au sujet de notre « escape from proscription and from arbitrary power... during the almost hopeless struggle from 1793 to 1801. » Ces deux auteurs rendent un grand et juste hommage aux heureux efforts d'Erskine, un des membres du jury. En effet le courage de nos jurés était si déterminé que, en 1794, lors des poursuites contre Tooke, ils ne prirent que huit minutes pour se consulter et rendre un verdict négatif sur tous les points. Stephen, *Mem. of Horne Tooke*, t. II, pag. 147. Consultez également au sujet de cette crise, *Life of Cartwright*, t. I, pag. 210. Le peuple ne cessa de sympathiser avec les victimes; tandis que le procès contre Hardie se poursuivait, l'attorney-general Scott était toujours en butte aux insultes de la populace; même un jour sa vie fut en danger. Twiss, *Life of Eldon*, t. I, pag. 185, 186. Comparez Holcroft, *Memoirs*, t. II, pag. 180, 181.

Cependant à l'époque dont nous nous occupons, l'on jugea prudent d'amoindrir l'influence du peuple : donc il ne convenait pas, se dit-on, que la masse fortifiât ses facultés en les exerçant. Les limites de cette introduction ne nous permettent pas de raconter en détail la guerre acharnée que le gouvernement anglais fit, à la fin du dix-huitième siècle, à toute espèce de libre discussion : tout ce que nous pouvons faire, c'est d'indiquer en courant les poursuites dictées par la vengeance et, chaque fois que le verdict était affirmatif, les châtiments vindicatifs auxquels furent en butte des hommes tels que Adams, Bonney, Crossfield, Trost, Gerard, Hardy, Holt, Hodson, Holcroft, Joyce, Kidd, Lambert, Margarot, Martin, Muir, Palmer, Perry, Skirving, Stannart, Thelwall, Tooke, Wakefield, Wardell, Winterbotham, qui tous furent traduits devant les tribunaux, et dont un grand nombre furent condamnés à l'amende, à l'emprisonnement ou à la déportation, pour avoir exprimé hautement leurs pensées et s'être servi d'un langage que, de nos jours, les orateurs, dans les meetings publics, et les journalistes, emploient avec une parfaite impunité.

Néanmoins, les jurés ayant, dans plusieurs cas, refusé de reconnaître la culpabilité de citoyens poursuivis pour ces crimes, on résolut de recourir à des mesures encore plus décisives. En 1795, une loi fut votée, dont le but manifeste était de mettre fin pour toujours à toutes discussions populaires sur des questions politiques ou religieuses. Cette loi interdisait tout meeting public, à moins qu'avis n'en eût été donné, dans un journal, cinq jours auparavant (1), avis

(1) « Five days at least. » *Stat.* 36, *George III*, c. 8, § 1. Cela s'appliquait aux meetings : « Holden for the purpose or on the pretext of considering of or preparing any petition, complaint, remonstrance, or declaration, or other address to the king, or to both houses, or

devant contenir la déclaration de l'objet du meeting, des lieu et heure où il devait se réunir. Et, pour que le gouvernement eût la haute main sur tout cela, il fut ordonné que non seulement cet avis, ainsi publié, fût signé par des propriétaires, mais encore qu'on en conservât l'original, afin de pouvoir en fournir copie aux magistrats (1) chaque fois qu'ils en feraient la demande : menace significative qu'à cette époque l'on comprenait facilement (2). Le bill portait aussi que, même après ces précautions, il serait loisible à tout magistrat de contraindre le meeting à se disperser, si, à ses yeux, le langage des orateurs était de nature à exciter à la haine et au mépris du gouvernement ou du souverain ; de plus, ce même magistrat était autorisé à procéder à l'arrestation de ceux qu'il considérerait comme délinquants (3). Ainsi on conférait à un simple magistrat, et cela sans la moindre disposition contre son abus, le pouvoir de dissoudre un meeting et d'en arrêter les moteurs, en d'autres termes, on revêtait un fonctionnaire, nommé par la couronne et amovible, selon le bon plaisir du gouvernement, du droit de couper court à toutes discussions publiques sur les sujets les plus importants. Ce n'est pas

either house, of parliament, for alteration of matters established in church or state, of for the purpose or on the pretext of deliberating upon any grievance in church or state. » On ne faisait exception que pour les meetings convoqués par les magistrats, les personnages revêtus d'un caractère officiel et la majorité du *grand jury* (chambre des mises en accusation).

(1) « Justices of the peace. »

(2) Celui qui fera publier l'avis dans le journal (porte cette loi) « shall cause such notice and authority to be carefully preserved..... and cause a true copy there of (if required) to be delivered to any justice of the peace for the county, city, town, or place where such person shall reside, or where such newspaper shall be printed, and who shall require the same. » 36, *George III*, c. 8, § 1.

(3) C. 8, §§ 6 et 7, qui traitent des « meetings on notice » et des personnes tenant un langage qui ira même jusqu'à « tend to incite. » Ces deux paragraphes sont très remarquables.

tout : on ajouta que si le meeting était composé de douze personnes ou plus, et que si celles-ci ne s'étaient pas dispersées une heure après en avoir reçu l'ordre, dans ce cas, elles étaient passibles de la peine de mort, lors même que le nombre de ceux qui auraient désobéi aux sommations d'un simple magistrat non responsable n'eût été que de douze (1).

En 1779, aux termes d'une nouvelle loi, il fut interdit de faire des lectures publiques ou d'agiter des discussions publiques en plein air, dans la campagne ou dans un lieu quelconque, sans avoir obtenu des magistrats une permission spéciale à cet effet. Il fut également ordonné que tous cabinets de lecture seraient soumis au même règlement : personne, à moins d'une autorisation des autorités constituées, n'ayant la faculté de vendre ou louer (2), dans sa maison, journaux, brochures ou livres d'aucune espèce. Avant d'ouvrir des boutiques de cette nature, il fallait d'abord obtenir la permission de deux magistrats, renouvelable une fois au moins tous les ans, et révocable à toute époque intermédiaire (3). Quiconque louait des livres sans l'autorisation des magistrats, ou laissait faire des lectures ou traiter des discussions sur n'importe quel sujet sous son toit, était, pour un crime aussi grave, passible d'une amende de 100 livres sterling par jour : et toute personne qui avait été son complice, soit en présidant aux dé-

(1) « It shall be adjudged felony without benefit of clergy; and the offenders therein shall be adjudged felons, and shall suffer death as in case of felony without benefit of clergy. » 36, *George III*, c. 8, § 6.

(2) *Stat.* 39, *George III*, c. 79, § 15.

(3) « The license shall be in force for the space of one year and no longer, or for any less space of time therein to be specified; and which license it shall be lawful for the justices of the peace, » etc., « to revoke and declare void, and no longer in force, by any order of such justices;... and there upon such license shall cease and determine, and be thence forth utterly void and of no effect. » 39, *George III*, c. 79, § 18.

bats, soit en fournissant le livre, était, pour chaque délit, passible d'une amende de 20 livres sterling. Ces amendes ruineuses n'étaient pas la seule punition infligée au propriétaire d'un établissement aussi pernicieux ; aux termes de la loi, il était, de plus, exposé à d'autres peines, comme tenant une maison de joie (1).

Pour nous autres modernes, il nous paraît quelque peu étrange que le propriétaire d'un cabinet de lecture public non seulement encourût des amendes exorbitantes, mais encore fût traité comme tenant une maison de joie; et tout cela, simplement pour avoir ouvert boutique sans demander la permission des magistrats. Tout étrange que cela nous paraisse, — il n'y a rien là que de très plausible, — puisque c'était une partie d'un plan arrêté pour ramener, non seulement les actes des citoyens, mais jusqu'à leurs opinions, sous le contrôle direct du pouvoir exécutif. C'est ainsi que les lois, rendues pour la premiere fois contre la presse, étaient si discrétionnaires, et les poursuites contre les journalistes si acharnées, qu'on se proposait évidemment de mener à sa ruine tout écrivain qui exprimerait des sentiments d'indépendance (2). Ces mesures, — et d'autres d'un caractère

(1) De telles dispositions sont si incroyables que je citerai de nouveau le texte de la loi : « Every house, room or place, which shall be opened or used as a place of meeting for the purpose of reading books, pamphlets, newspapers, or other publications, and to which any person shall be admitted by payment of money (if not regularly licensed by the authorities) shall be deemed a disorderly house; and the person opening it shall be otherwise punished as the law directs in case of disorderly houses. » 39, *George III*, c. 79, § 15. On peut trouver cette loi en germe dans 36, *George III*, c. 8, §§ 12-16. C'est dans l'histoire de la législation que nous pouvons toucher du doigt les parties les plus faibles de l'esprit humain.

(2) Voyez les détails qu'en donne M. Hunt, *Hist. of Newspapers*, t. I, pag. 281-284. M. Hunt dit (pag. 284) : « In addition to all these laws, directed solely towards the press, other statutes were made to bear upon it, for the purpose of repressing the free expression of popular opinion. » En 1793, le docteur Currie écrit : « The prosecutions that are commenced by government all over England against printers, publishers, etc., would astonish you; and most of these are for offences committed many mouths age. The printer of the

semblable, — que nous indiquerons plus loin, soulevèrent de si grandes alarmes qu'aux yeux des observateurs les plus pénétrants, l'état des choses était désespéré, peut-être irréparable. L'extrême abattement avec lequel, à la fin du dix-huitième siècle, les meilleurs amis de la liberté considéraient l'avenir, est très remarquable et forme l'un des traits caractéristiques de leur correspondance privée (1). Et, quoiqu'il soit relativement faible le nombre des hommes qui osent exprimer de tels sentiments en public, Fox qui, dans sa hardiesse, s'inquiétait peu du danger, Fox indiqua hautement le moyen de tenir le gouvernement en échec, si rien eût pu le faire; car cet illustre homme d'État, qui avait été

Manchester Herald has had several indictments preferred against him for paragraphs in his paper; and six *different* indictments for selling or disposing of six different copies of Paine, — all previous to the *trial* of Paine. The man was opulent, supposed worth 20,000 liv.; but these different actions will ruin him, as they were intended to do. » Currie, *Life*, t. I, pag. 185, 186. Voyez aussi une lettre de Roscoe à lord Lansdowne, *Life of Roscoe*, t. I, pag. 124, ainsi que *Mem. of Holcroft*, t. II, pag. 151, 152 : « Printers and booksellers all over the kingdom were hunted out for prosecution. » Consultez en outre *Life of Cartwright*, t. I, pag. 199, 200; Adolphus, *Hist. of George III*, t. V, pag. 525, 526; *Mem. of Wakefield*, t. II, pag. 69.

(1) En 1793, le docteur Currie, après avoir parlé des attentats du gouvernement contre la liberté de la presse, ajoute : « For my part, I foresee troubles, and conceive the nation was never in such a dangerous crisis. » Currie, *Mem.*, t. I, pag. 186. En 1795, Fox écrit (Russell, *Mem. of Fox*, t. III, pag. 124, 125) · « There appears to me to be no choice at present, but between an absolute surrender of the liberties of the people and a vigorous exertion, attended, I admit, with considerable hazard, at a time like the present. My view of things is, I own, gloomy; and I am convinced that, in a very few years, this government will become completely absolute, or that confusion will arise of a nature almost as much to be deprecated as despotism itself. « La même année le docteur Raine écrit (Parr, *Works*, t. VII, pag. 533) : « The mischievous conduct of men in power has long made this country an uneasy dwelling for the moderate and peaceful man; their present proceedings render our situation alarming, and our prospects dreadful. » Voyez également pag. 530. En 1796, l'évêque de Llandeff écrit (*Life of Watson*, t. II, pag. 36, 37) : « The malady which attacks the Constitution (l'influence de la couronne) is without remedy; violent applications might be used; their success would be doubtful, and I, for one, never wish to see them tried. » Consultez aussi le t. I, pag. 222. En 1799, Priestley redoutait une révolution, tout en pensant en même temps « that there was no longer any hope of a peaceable and gradual reform » *Mem. of Priestley*, t. I, pag. 198, 199.

plus d'une fois ministre et qui depuis le fut encore, n'hésita pas à dire en plein parlement (1795), que si toutes les lois infâmes qu'on proposait venaient à être votées, résister au gouvernement ne serait plus qu'une question de prudence. et que le peuple, s'il se sentait à la hauteur de la lutte, aurait parfaitement le droit de s'opposer aux mesures arbitraires par lesquelles ses maîtres cherchaient à étouffer ses libertés (1).

Cependant, rien ne put arrêter le gouvernement dans sa course téméraire. Les ministres, qui s'étaient assurés la majorité dans les deux chambres du parlement, purent exécuter leurs mesures, en dépit du peuple, qui s'y opposa par tous les moyens possibles, sauf la violence (2). L'objet de ces nouvelles lois étant d'arrêter l'esprit de recherche et de prévenir des réformes que les progrès de la société ren-

(1) Dans cette remarquable déclaration, Fox dit que « he had a right to hope and expect that these bills, which positively repealed the Bill of Rights, and cut up the whole of the constitution by the roots, by changing our limited monarchy into an absolute despotism, would not be enacted by parliament against the declared sense of a great majority of the people. If, however, ministers were determined, by means of the corrupt influence they possessed in the two houses of parliament, to pass the bills in direct opposition to the declared sense of a great majority of the nation, and they should be put in force with all their rigorous provisions, if his opinion were asked by the people as to their obedience, he should tell them, that it was no longer a question of moral obligation and duty, but of prudence. It would, indeed, be a case of extremity alone which could justify resistance; and the only question would be, whether that resistance was prudent. » *Parl. Hist.*, t. XXXII, pag. 383. Là dessus Windham remarqua, ce que Fox ne nia point, que « the meaning obviously was, that the right hon. gentleman would advise the people, whenever they were strong enough, to resist the execution of the law. » A cette interprétation Sheridan et Grey donnèrent immédiatement leur assentiment (pag. 385, 387).

(2) « Never had there appeared, in the memory of the oldest man, so firm and decided a plurality of adversaries to the ministerial measures, as on this occasion (*i. e* in 1795); the interest of the public seemed so deeply at stake, that individuals, not only of the decent, but of the most vulgar, professions, gave up a considerable portion of their time and occupations in attending the num erous meetings that were called in every part of the kingdom to the professed intent of counteracting this attempt of the ministry. » Note dans *Parl. Hist.*, t. XXXII, pag. 381. Ce fut à cette époque que Fox fit la déclaration que nous avons citée dans la note précédente.

draient indispensables, on se servit également d'autres expédients tendant aux mêmes fins. Nous n'exagérons pas en disant que, pendant quelques années, l'Angleterre fut gouvernée par le système de la terreur absolue (1). Les ministres du jour, transformant une lutte de parti en une guerre de proscription, emprisonnèrent en masse leurs adversaires politiques qui, une fois sous les verroux, étaient traités avec une rigueur inique (2). Un citoyen était-il connu pour ses opinions avancées, il courait sans cesse le danger d'être arrêté : y échappait-il, alors chacun de ses pas était surveillé, et ses lettres particulières étaient, sans aucun scrupule, ouvertes à la poste (3). Il n'est pas jusqu'au secret du foyer domestique qui ne fût violé. Nul adversaire du gouvernement n'était sous son toit à l'abri des fables débitées par des gens toujours aux écoutes ou des indiscrétions des domestiques: la discorde était introduite au sein des familles, la division, entre le père et le fils! Non seulement on n'épargnait rien pour

(1) On le dénomma à cette époque « le règne de la terreur » (Reign of Terror), et c'était bien en effet pour quiconque était opposé au gouvernement. Voyez Campbell, *Chancellors*, t. VI, pag. 441; *Mem. of Wakefield*, t. II, pag. 67, et Trotter, *Mem. of Fox*, pag. 10.

(2) « The iniquitous system of secret imprisonment, under which Pitt and Dundas had now filled all the goals with parliamentary reformers; men who were cast into dungeons without any public accusation, and from whom the habeas-corpus suspension act had taken every hope of redress. » Cooke, *Hist. of Party*, t. III, pag. 447. Au sujet des traitements cruels qu'on faisait subir dans les prisons aux adversaires du gouvernement, consultez Stephens, *Mem. of Tooke*, t. II, pag. 121, 125, 423; *Parl. Hist.*, t. XXXIV, pag. 112, 113, 126, 129, 170, 515; t. XXX, pag. 742, 743; Conclurry, *Recollections*, pag. 46, 86, 87, 140, 225.

(3) *Life of Currie*, t. II, pag. 160; Stephens, *Mem. of Tooke*, t. II, pag. 118, 119.

(4) En 1793, Roscoe écrit : « Every man is called on to be a spy upon his brother. » *Life of Roscoe*, t. I, pag. 127. Rapprochez les paroles de Fox (*Parl. Hist.*, t. XXX, pag. 21); ce que le gouvernement a fait, dit-il, c'est « to creet every man, not merely into an inquisitor, but into a judge, a spoy, an informer, — to set father against father, brother against brother; and in this way you expect to maintain the tranquillity of the country. » Voyez également t. XXX, pag. 1529, ainsi qu'un passage remarquable dans Coleridge, *Biog. Lit.* (t. I, pag. 192) sur l'étendue de « secret defamation » en 1793 et après. On trouvera d'autres preuves de cet horrible état de la société dans *Mem. of Holcroft*, t. II, pag. 150, 151, et Stephens, *Mem. of Horne Tooke*, t. II, pag. 115, 116.

bâillonner la presse, mais les libraires étaient en butte à des poursuites si incessantes qu'ils n'osaient publier un ouvrage dont l'auteur n'eût pas été vu d'un bon œil à la cour (1). En somme, on proclamait ennemi de la patrie quiconque faisait opposition au pouvoir (2). Les réunions politiques et les meetings publics étaient strictement interdits. Tout chef du parti populaire était en danger, tout rassemblement dispersé par les menaces ou par la soldatesque. Les hideux rouages qui avaient fonctionné aux jours les plus sombres du dix-huitième siècle furent remis en vigueur : espions salariés, témoins subornés, jurés soigneusement choisis (3). L'essaim des émissaires du gouvernement s'abattait sur les hôtels, les tavernes et les clubs, délateurs qui consignaient dans leurs rapports jusqu'aux paroles les plus irréfléchies de la conversation ordinaire (4).

(1) Ce ne fut qu'avec la plus grande difficulté que Tooke put trouver un éditeur pour son grand ouvrage philologique *The Diversions of Purley*. Consultez Stephens, *Mem. of Tooke*, t. II, pag. 345-348. En 1798, Fox écrivait à Cartwright (*Life of Cartwright*, t. I, pag. 248) : « The decision against Wakefield's publisher appears to me decisive against the liberty of the press : and, indeed, after it one can hardly conceive how any prudent statesman can venture to publish anything that can, in any way, be disagreeable to the ministers. »

(2) Ceux qui étaient opposés à la traite des noirs étaient traités de jacobins et de « enemies to the ministers. » Ainsi on déclara le célèbre docteur Currie jacobin et « an enemy to his country, » pour avoir exposé avec indignation les honteux traitements que le gouvernement anglais, en 1800, infligeait aux prisonniers français. *Life of Currie*, t. I, pag. 330, 332; *Life of Wilberforce*, t. I, pag. 342-344; t. II, pag. 18, 133; *Parl. Hist.*, t. XXX, pag. 654; t. XXXI, pag. 467; t. XXXIII, pag. 1387; t. XXXIV, pag. 1119, 1485.

(3) *Life of Cartwright*, t. I, pag. 209; Hunt, *Hist. of Newspapers*, t. II, pag. 104; Belsham, *Hist.*, t. IX, pag. 227; Adolphus, *Hist.*, t. VI, pag. 264; *Annual Register for* 1795, pag. 156, 160; Stephens, *Mem. of Tooke*, t. II, pag. 118; *Life of Currie*, t. I, pag. 172; Campbell, *Chancellors*, t. VI, pag. 316; t. VII, pag. 316; *Life of Wilberforce*, t. IV, pag. 369, 377; *Parl. Hist.*, t. XXXI, pag. 543, 667, 668, 1067; t. XXXII, pag. 296, 302, 366, 367, 374, 664; t. XXXV, pag. 1538, 1540; Holcroft, *Memoirs*, t. II, pag. 190.

(4) Outre les passages auxquels nous renvoyons dans la note ci-dessus, consultez Hutton, *Life of Himself*, pag. 209; Campbell, *Chancellors*, t. VI, pag. 441; t. VII, pag. 104, et Adolphus, *Hist. of George III*, t. VI, pag. 45. En 1798, Caldwell écrivait à sir James Smith (*Correspondence of Sir J. E. Smith*, t. II, pag. 143) : « The power of the crown is become irresistible. The new scheme of inquisition into every man's private circumstances is beyond any attempt I have ever heard of under Louis XIV. »

Ne pouvait-on arriver par ce moyen à composer un dossier de preuves, il restait une autre ressource dont on usait sans réserve : les effets de la loi sur l'*Habeas corpus* étant indéfiniment suspendus, il était loisible à la couronne d'emprisonner, sans comparution préalable devant un magistrat et pour un temps indéterminé, tout individu qui déplaisait au ministère : quant à son crime, on ne se donnait pas la peine d'en établir les preuves (1).

C'est ainsi qu'à la fin du dix-huitième siècle, le pouvoir en Angleterre, sous le prétexte de protéger les institutions du pays, opprima le peuple, pour le seul avantage duquel ces institutions devraient exister. Tout le mal ne se borna pas là. Ces attentats contre le progrès des idées se rattachaient intimement au monstrueux système de politique étrangère qui nous a imposé le fardeau d'une dette inouïe. Afin d'en payer les intérêts et de faire face aux dépenses courantes d'une administration éhontée et dissipatrice, on frappa d'impôts presque tous les produits de l'industrie et de la nature. En général, ces taxes retombèrent sur la masse du peuple (2), qu'elles plaçaient ainsi dans une position des plus cruelles. Non contentes de refuser au reste de la nation des

(1) En 1794, Fox, dans son discours sur la loi sur la suspension de l'*Habeas Corpus*, dit : « Every man who talked freely, every man who detested, as he did from his heart, this war, might be, and would be, in the hands and at the mercy of ministers. Living under such a government, and being subject to insurrection, comparing the two evils, he confessed, he thought the evil they were pretending to remedy, was less than the one they were going to inflict by the remedy itself. » *Parl. Hist.*, t. XXXI, pag. 509. En 1800, lord Holland établit, à la chambre des lords, que « of the seven years of the war, the habeas corpus act had been suspended five ; and, of the multitudes who had been imprisoned in virtue of that suspension, few had been brought to trial, and only one convicted. » T. XXXIV, pag. 1486. Voyez également t. XXXV, pag. 609, 610. Relativement à l'effet que produisit sur la littérature la suspension de la loi sur l'*Habeas Corpus*, consultez *Life of Curric*, t. I, pag. 506.

(2) On en trouvera la preuve décisive dans Porter, *Progress of the Nation*, t. II, pag. 283-285. Au sujet de l'accroissement énorme des dépenses et des impôts, consultez Pellew, *Life of Sidmouth*, t. I, pag. 358 ; t. II, pag. 47.

réformes instamment demandées, les hautes classes forcèrent le pays à subvenir aux frais des précautions que, par suite de ce refus même, l'on jugea nécessaire de prendre. C'est ainsi que le gouvernement rogna les libertés du peuple et dissipa le fruit de son industrie pour protéger ce même peuple contre des idées que l'accroissement des lumières avait fait pénétrer irrésistiblement dans son sein.

Est-il donc étonnant qu'en présence de ces faits, quelques observateurs des plus profonds aient désespéré des libertés de l'Angleterre et cru qu'avant peu d'années, un gouvernement despotique serait fermement établi? Et nous-mêmes, qui, contemplant ce spectacle à la distance d'un demi-siècle, pouvons le regarder d'un œil plus calme, et possédons en outre l'avantage d'un savoir plus étendu et d'une expérience plus mûre, nous devons avouer qu'en ce qui touche aux événements politiques, le danger était plus imminent qu'à aucune autre époque depuis le règne de Charles Ier. Un point que l'on perdit de vue alors, et qui a été trop souvent oublié de nos jours, c'est que parmi les nombreuses parties qui composent l'histoire d'un grand pays, les événements politiques n'en constituent qu'une seule. D'un côté, dans la période que nous venons d'étudier, le mouvement politique fut plus redoutable qu'il ne l'avait été pendant plusieurs générations. D'un autre côté, le mouvement intellectuel, fut, ainsi que nous l'avons vu, extrêmement favorable, et son influence s'étendit rapidement. Aussi, tandis que le gouvernement tendait vers une direction, les lumières du pays tendaient vers une autre; et, retenus en arrière par les événements politiques, les événements intellectuels nous poussaient en avant. Par là, les principes despotiques qui avaient cours forcé furent jusqu'à un certain point neutralisés : et, malgré l'impossibilité où

l'on était de les empêcher de causer de grands maux, ces maux n'en eurent pas moins pour effet d'accroître parmi le peuple la résolution de réformer un système sous lequel pouvaient se produire des calamités semblables. Tout en ressentant le mal, grâce aux connaissances qu'il avait acquises, il découvrit le remède. Il vit que les hommes qui étaient à la tête des affaires étaient tyranniques; mais il s'aperçut aussi qu'un système qui assurait à des personnages une telle autorité devait être faux. Cela confirma son mécontentement et justifia la détermination qu'il avait prise d'effectuer un nouvel arrangement qui lui permît de faire entendre sa voix dans les conseils de l'État (1) : détermination qui, on a à peine besoin de le dire, gagna en force de plus en plus, jusqu'au jour où elle enfanta les grandes réformes législatives qui ont déjà illustré ce siècle-ci, rénové le caractère des hommes d'État et transformé de fond en comble le parlement anglais.

Ainsi, dans la dernière partie du dix-huitième siècle, l'accroissement et la diffusion des lumières furent, en Angleterre, en opposition directe avec les événements politiques qui surgirent durant la même période. J'ai tâché de faire ressortir l'étendue et la nature de cet antagonisme aussi clairement que me l'ont permis la complexité du sujet et les limites de cette introduction. Nous avons vu que, à prendre le pays dans son ensemble, la tendance évidente des choses

(1) Un observateur attentif des événements qui se passèrent à la fin du XVIIIe siècle nous dit ce qu'au début du XIXe siècle commençaient à sentir vivement la plupart des citoyens doués d'un jugement droit et sain, et qui n'avaient aucun intérêt à la corruption de l'époque : « Immoderate taxation, the result of the unnecessary wars of the reign of George III, is the cause of our embarrassments; and that immoderate taxation has been occasioned by the House of Commons being composed of men not interested to protect the property of the people. » Nicholls, *Recollections*, t. I, pag. 213.

était d'affaiblir l'autorité de l'Église, de la noblesse et du trône, et de donner libre jeu à la puissance du peuple. A ne plus considérer, toutefois, la nation dans son ensemble, pour nous en tenir simplement à son histoire politique, nous trouvons que le caractère individuel de Georges III, et les circonstances au milieu desquelles il monta sur le trône, le mirent à même d'arrêter le grand progrès et, pour un temps, de causer une dangereuse réaction. Heureusement pour les destinées de l'Angleterre, les principes de liberté que le roi et ses partisans voulaient détruire avaient acquis une telle force avant son règne, ils s'étaient tellement répandus, que non seulement ils résistèrent à la réaction politique, mais aussi semblèrent puiser dans la lutte une nouvelle vigueur. On ne saurait nier que le combat ne fût rude et ne subît une phase critique. Cependant, telle est la force des idées libérales, une fois qu'elles ont pris racine dans l'esprit du peuple que, malgré les épreuves qu'elles eurent à traverser, malgré les punitions infligées à leurs défenseurs, il fut impossible de les étouffer; impossible même d'en prévenir l'expansion. Des doctrines subversives dirigées contre tous les principes de liberté trouvèrent dans la personne du souverain un protecteur, dans le gouvernement des sectaires avoués, et des défenseurs zélés dans les classes les plus puissantes : des lois conformes à ces doctrines furent inscrites sur notre livre des statuts, et mises à exécution par les cours de justice. Tout fut inutile. Dans l'espace de quelques années, cette génération commença à disparaître pour être remplacée par une meilleure, et le système de la tyrannie échoua. C'est ainsi que dans tout pays qui jouit, ne serait-ce même que d'une liberté moyenne, échouera nécessairement tout système qui s'opposera à la marche des idées et accueillera des

doctrines et les institutions contraires à l'esprit du siècle. Dans une lutte de cette nature, le résultat suprême n'est jamais douteux ; car la force d'un gouvernement arbitraire ne dépend absolument que d'un petit nombre d'individus qui, quels que puissent être leurs talents, sont exposés, après leur mort, à n'avoir pour successeurs que des gens timides et incompétents. Quant à l'opinion publique, sa force n'est pas sujette à ces éventualités, les lois de la mortalité ne l'affectent pas : elle ne grandit pas aujourd'hui pour baisser demain ; et, loin de dépendre de la vie de certains individus, elle est régie par les grandes causes générales qui, en raison même du cercle immense qu'elles embrassent, sont à peine visibles dans des périodes restreintes : mais que l'on compare de vastes périodes, et l'on trouvera que ces causes l'emportent sur toutes autres considérations et réduisent à néant ces vils stratagèmes au moyen desquels princes et hommes d'État prétendent déranger l'ordre des choses et façonner à leur volonté les destinées d'un grand peuple civilisé.

Vérités profondes et générales, que tout homme qui, en outre d'une connaissance suffisante de l'histoire, a réfléchi sur la nature et les conditions de la société moderne, mettra à peine en doute. Mais à l'époque que nous venons d'étudier, les chefs d'État qui, non contents de se croire capables d'arrêter le développement des idées, se méprirent entièrement sur le but et l'objet des gouvernements, négligèrent tout à fait ces vérités. L'on s'imaginait alors que le gouvernement était fait pour la minorité, aux désirs de laquelle la majorité était tenue de se soumettre humblement. L'on s'imaginait que le pouvoir de créer des lois devait toujours rester entre les mains de quelques classes privilégiées ; qu'en fait de lois tout ce que la nation avait à faire, c'était d'y

obéir (1), et que s'assurer de l'obéissance du peuple en l'empêchant de s'éclairer par la diffusion des lumières était le devoir de tout sage gouvernement (2). N'est-il pas remarquable que ces idées, et la législation qu'elles avaient engendrée, aient si complétement disparu, dans l'espace de cinquante ans, que même, parmi les hommes les plus ordinaires elles ne trouvent plus de défenseurs. N'est-il pas plus remarquable encore que cette grande transformation se soit accomplie, non point à l'aide d'événements extérieurs ou de l'insurrection soudaine du peuple, mais de l'action isolée de la force morale, de la pression muette, quoique écrasante, de l'opinion publique? Telle a toujours été à mes yeux la preuve convaincante de la marche naturelle et, si je puis m'exprimer ainsi, salutaire de la civilisation en Angleterre : preuve de souplesse aussi bien que de gravité d'esprit, que n'a jamais déployé aucune autre nation. Un autre peuple n'eût échappé à cette crise qu'en traversant une révolution qui aurait peut-être coûté plus cher qu'elle n'eût rapporté. La vérité, néanmoins, est qu'en Angleterre la marche des choses que je me suis efforcé de retracer depuis le seizième siècle a donné au peuple anglais la conscience de ses propres ressources et le talent et l'indépendance pour s'en servir; tout cela imparfait, sans doute, mais qu'aucune grande

(1) L'évêque Horley, le grand champion du régime de cette époque, dit à la chambre des lords en 1795 « that he did not know what the mass of the people in any country had to do with the laws but to obey them. » Cooke, *Hist. of Party*, t. III, pag. 435. Consultez Godwin, *On Population*, pag. 569.

(2) Lord Cockburn (*Life of Jeffrey*, 1852, t. I, pag. 67, 68) dit : « If there was any principle that was reverenced as indisputable by almost the whole adherents of the party in power sixty, or even fifty, or perhaps even forty years ago, it was that the ignorance of the people was necessary for their obedience to the law. » L'un des arguments en faveur de ce principe était « that to extend instruction would be to multiply the crime of forgery! » Porter, *Progress of the Nation*, t. III, pag. 205.

nation en Europe ne possède au même point. En outre, d'autres circonstances que nous indiquerons plus tard (1), avaient, dès le onzième siècle, commencé à agir sur notre caractère national et avaient concouru à lui départir cette hardiesse opiniâtre en même temps que ces habitudes de prévoyance et de circonspection, auxquelles l'esprit anglais doit son originalité. Chez nous, la prudence est donc venue tempérer l'amour de la liberté, et calmer sa violence sans toucher à sa force. Voilà ce qui, plus d'une fois, a appris à notre peuple à endurer même une tyrannie vexatoire plutôt que de courir le risque de se soulever contre ses oppresseurs ; à arrêter leur action, enfin à ménager ses forces jusqu'au jour où il puisse s'en servir avec un effet irrésistible. Précieuse et grande habitude qui a fait le salut de l'Angleterre à la fin du dix-huitième siècle. Le peuple se fût-il soulevé, c'était la suprême partie qu'il eût jouée, et personne ne peut dire quel aurait été le résultat de ce coup désespéré. Heureusement pour eux, et pour leur postérité, les Anglais patientèrent encore un peu, disposés qu'ils étaient à attendre leur heure et à épier le tour des choses. Leurs petits-fils recueillent la récompense de cette noble conduite. Après un intervalle de quelques années, la crise politique commença à diminuer, et le peuple reprit ses anciens droits : car ces droits, pour avoir été confisqués, n'étaient pas anéantis, par la simple raison que l'esprit, l'esprit créateur, subsistait encore. Et qui douterait que, si ces temps funestes s'étaient prolongés, la même ardeur qui avait animé nos ancêtres sous le règne de Charles Ier, n'eût pas de nouveau éclaté, précipitant la société dans le gouffre d'une révolution,

(1) Se reporter aux chapitres IX et X, qui traitent de l'histoire de l'esprit de protection.

dont l'idée seule fait peur. Cependant, tous ces désastres furent évités ; non qu'il ne se produisît quelques tumultes populaires sur différents points du pays, et que la conduite du gouvernement ne causât le plus grave mécontentement (1), mais la masse du peuple resta impassible, réservant ses forces pour des jours meilleurs : ce fut alors qu'au profit du peuple il se forma dans l'État un nouveau parti, qui alla défendre ses intérêts jusque dans l'enceinte du parlement.

Cette grande et salutaire réaction commença dans les premières années de ce siècle, mais elle fut accompagnée d'événements si compliqués et si peu étudiés jusqu'ici, que je ne saurais me proposer de les retracer, ne fût-ce même que rapidement, dans cette introduction. Il suffira de dire (ce que chacun doit savoir) que, depuis près de cinquante ans, ce mouvement s'est poursuivi avec une rapidité continue. De tout ce qu'on a fait, rien qui n'ait accru l'influence du peuple. On a porté coup sur coup aux classes qui étaient autrefois les uniques dépositaires du pouvoir. Le bill de réforme, l'émancipation des catholiques et l'abrogation des lois sur les grains, tels sont les trois points que l'on s'accorde à regarder comme les triomphes politiques de notre génération. Chacune de ces grandes mesures a ruiné un parti puissant. L'extension du suffrage a diminué l'influence des classes nobles et renversé la grande oligarchie des propriétaires fonciers qui firent longtemps la loi à la chambre des communes. L'abolition du système de protection a affaibli encore davantage l'aristocratie territoriale, tandis que l'abolition

(1) Sir Alison remarque dans son *History* (t. IV, pag. 213) how widely the spirit of discontent was diffused » en 1796; la seule chose qui puisse étonner, c'est la patience du peuple, mais c'est là une de ces questions que les écrivains de son siècle ne considèrent jamais.



des « Test and Corporation acts, » et plus tard l'entrée des catholiques au parlement, ébranlèrent fortement les sentiments superstitieux qui forment les principaux supports de l'ordre ecclésiastique : ce n'est pas sans raison qu'on regarde ces deux dernières mesures comme établissant des précédents funestes aux intérêts de l'Église anglicane (1). Ces réformes et d'autres aujourd'hui évidemment inévitables, ont déjà enlevé et continueront à enlever le pouvoir des mains de certaines classes de la société pour le reporter sur la masse du peuple. Le progrès rapide des idées démocratiques est un fait que personne n'ose nier aujourd'hui : mouvement qui alarme les timides et les ignorants, soit, mais enfin mouvement que tout le monde reconnaît. Qui donc s'aventure maintenant à parler de tenir le peuple en bride ou de résister à sa volonté bien exprimée? On se borne à dire qu'il faudrait tâcher de montrer à la masse quels sont ses véritables intérêts et d'éclairer l'opinion publique; mais qui ne confesse qu'une fois que l'opinion publique s'est prononcée, tout doit céder devant elle? Tout le monde est d'accord sur ce point; ce nouveau pouvoir qui fait peu à peu rentrer dans l'ombre tous les autres, compte aujourd'hui au nombre de ses serviteurs ces mêmes ministres qui, eussent-ils vécu soixante ans

(1) L'évêque Burgess, dans une lettre à lord Melbourne, se plaint amèrement de ce que l'émancipation catholique fût « the extinction of the purely Protestant character of the British legislature. » Harford, *Life of Burgess*, pag. 506. Voyez également pag. 238, 239, 369, 370. Il n'y a pas de doute que l'évêque n'appréciât justement le danger qui devait en résulter pour son parti; quant aux « Corporation and Test Acts » qui, ainsi que le dit un autre évêque (Tomline, *Life of Pitt*, t. II, pag. 604), were justly regarded as the firmest bulwarks of the British Constitution, » le clergé y était tellement attaché qu'à une réunion d'évêques, tenue en 1787, il n'y eut que deux membres qui fussent disposés à abroger ces lois vexatoires. Consultez *Bishop Watson's Life of Himself*, t. I, pag. 261. Lord Eldon qui, jusqu'à la dernière heure, lutta en faveur de l'Église, déclara que le bill par lequel on proposait de rappeler ces lois était « a revolutionary bill. » Twiss, *Life of Eldon*, t. II, pag. 202.

plus tôt, auraient été les premiers à nier son autorité, à tourner ses prétentions en ridicule, et, s'il eût été possible, à étouffer sa liberté.

Voilà l'abîme béant qui sépare les hommes d'État de nos jours de ceux qui florissaient sous le système exécrable que Georges III chercha à perpétuer. Et il est évident que ce qui a amené ce vaste progrès, c'est plutôt la destruction du système que l'amélioration des hommes. Il est évident aussi que le système périt parce qu'il n'était pas approprié au siècle; en d'autres termes, parce qu'un peuple progressif ne tolérera jamais un gouvernement non progressif. Mais c'est un simple fait historique, que nos législateurs, jusqu'à la dernière heure, furent si épouvantés à l'idée seule d'innovation, qu'ils refusèrent toute réforme jusqu'au jour où la voix du peuple s'éleva assez haut pour les rappeler à la soumission et les contraindre à faire les concessions que, n'eût été cette pression, ils n'auraient jamais faites.

Cela devrait servir de leçon à nos hommes d'État; cela devrait aussi faire rabattre à nos législateurs de leur présomption et leur apprendre que les meilleures mesures ne sont que des expédients passagers qu'il sera donné à un âge plus avancé et plus mûr de détruire. Il serait bon que des réflexions de cette nature vinssent réprimer l'assurance, et couper court à la loquacité de ces personnages superficiels qui, élevés pour un jour au pouvoir, se croient tenus à se constituer les garants de certaines institutions et à soutenir certaines opinions. Qu'ils comprennent donc bien qu'il ne leur appartenait pas d'anticiper ainsi sur la marche des affaires et de pourvoir à des éventualités éloignées. Oui, dans des cas peu importants, cela peut se faire sans danger, quoique, ainsi que nous le prouvent suffisamment les chan-

gements constants qui s'opèrent dans les lois de tous les pays, il n'y ait pas de profit à le faire. Mais, quant à ces mesures larges et fondamentales, où il s'agit de la destinée de tout un peuple, pareille anticipation est plus qu'inutile, elle est extrêmement funeste. Dans l'état actuel des lumières, la politique, loin d'être une science, est, de tous les arts, le plus arriéré : or, le législateur n'a devant lui qu'une seule voie sûre, considérer que tout l'art de sa profession consiste à appliquer des expédients passagers à des éventualités passagères (1). Son métier c'est de suivre le siècle et nullement de chercher a le conduire. Qu'il se contente d'étudier ce qui se passe autour de lui ; qu'il modifie ses plans, non d'après les idées qu'il a reçues de ses pères, mais d'après les exigences de son époque. Car, qu'il en soit bien assuré, les mouvements de la société sont aujourd'hui devenus si rapides, que les besoins d'une génération ne nous donnent pas la mesure des nécessités d'une autre, et les hommes que pousse l'instinct du progrès commencent à se fatiguer des sornettes qu'on leur répète sur la sagesse de leurs ancêtres, et repoussent de plus en plus les doctrines surannées et stupides qui leur en ont imposé jusqu'ici, mais auxquelles ils ferment à jamais la porte de leur esprit.

(1) Sir C. Lewis, tout en prisant trop haut dans son ouvrage plein de savantes recherches les ressources que possèdent les politiques, confesse pourtant qu'ils sont rarement capables de prévoir la manière dont fonctionneront leurs mesures. Lewis, *On the Methods of Observation and Reasoning in Politics*, 1852, pag. 360-362. Un écrivain très estimé, M. Flassan, dit (*Histoire de la diplomatie*, t. 1, pag. 19) : « On doit être très indulgent sur les erreurs de la politique, à cause de la facilité qu'il y a à en commettre, erreurs auxquelles la sagesse même quelquefois entraîne. » La première partie de cette phrase est assez vraie, mais la vérité qu'elle contient ne devrait-elle point réprimer cette disposition à intervenir dans la marche naturelle des choses, qui caractérise encore aujourd'hui les hommes d'État, même ceux des pays les plus libres ?

CHAPITRE VIII

Aperçu de l'histoire de l'intellect français, depuis le milieu du seizième siècle jusqu'à l'avénement de Louis XIV.

La considération des grands changements qui ont eu lieu dans l'esprit anglais m'a entraîné dans une digression qui, loin d'être étrangère au but que je me propose dans cette introduction, est absolument nécessaire pour la bien comprendre. Sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, il y a une analogie remarquable entre les investigations relatives à la structure de la société et les investigations relatives au corps humain. Ainsi, on a trouvé que le meilleur moyen d'arriver à une théorie de la maladie est de commencer par la théorie de la santé, et que la base de toute pathologie bien fondée doit être établie sur l'observation, non des fonctions anormales, mais des fonctions normales de la vie. Je crois qu'on trouvera également que la meilleure méthode pour arriver aux grandes vérités sociales est d'examiner d'abord les cas dans lesquels la société s'est développée en vertu de ses propres lois, et dans lesquels les gouvernements se sont

le moins opposés à l'esprit de leur temps (1). C'est pour cela que, pour bien saisir la position de la France, j'ai commencé par examiner la position de l'Angleterre. Afin de comprendre de quelle manière les maux de la première contrée avaient été aggravés par l'empirisme ignorant des gouvernants, il était nécessaire de savoir de quelle manière l'état normal de la seconde contrée fut préservé parce qu'elle rencontra moins d'entraves, et parce qu'on lui laissa une plus grande liberté pour continuer sa marche naturelle. Grâce à la lumière que nous avons obtenue par l'étude de la condition normale de l'esprit anglais, nous pouvons mainte-

(1) L'étude du phénomène normal doit-elle ou ne doit-elle pas précéder l'étude du phénomène anormal? C'est là une question de la plus haute importance, et c'est à l'oubli de cette question qu'il faut attribuer la confusion qui s'est glissée dans tous les ouvrages d'histoire générale ou comparée. En effet, cette question préliminaire n'étant pas décidée, il n'y a en aucun principe reconnu d'arrangement, et les historiens, au lieu de suivre une méthode scientifique appropriée aux exigences actuelles de nos connaissances, ont adopté une méthode empirique appropriée à leurs propres besoins, et ont donné la priorité à diverses contrées en raison tantôt de leur importance, tantôt de leur antiquité, tantôt de leur position géographique, tantôt de leur richesse, tantôt de leur religion, tantôt de l'éclat de leur littérature, tantôt des facilités que l'historien lui-même possédait pour réunir ses matériaux. Toutes ces considérations sont factices, et, à un point de vue philosophique, il est évident que l'historien devrait donner la priorité à certaines contrées uniquement en raison de la facilité avec laquelle leur histoire peut être généralisée, en suivant sous ce rapport la méthode scientifique de procéder du simple au complexe. Ceci nous amène à une conclusion, c'est que, dans l'étude de l'homme comme dans l'étude de la nature, la question de priorité se résout en une question d'aberration, et que plus un peuple a été égaré, c'est à dire plus on lui a imposé d'entraves, plus bas il devrait descendre dans la classification de l'histoire des diverses contrées. Coleridge (*Literary Remains*, t. I, pag. 326, et dans d'autres parties de ses ouvrages) semble croire que l'ordre devrait être en sens inverse de ce que j'ai dit, et que les lois de l'esprit et du corps peuvent être généralisées d'après des données pathologiques. Sans vouloir me placer en opposition directe avec un penseur aussi profond que Coleridge, je ne puis m'empêcher de dire que son opinion est contredite par une masse énorme d'évidence et qu'elle n'est supportée par aucun témoignage, au moins à ma connaissance. Elle est contredite par le fait que ces branches d'investigations, qui s'occupent des phénomènes que les causes extérieures affectent peu, ont été élevées au rang de sciences plutôt que celles qui s'occupent des phénomènes sur lesquels les causes étrangères ont une grande influence. Le monde organique, par exemple, est plus agité par le monde inorganique que le monde inorganique n'est agité par lui. Aussi trouvons-nous que les sciences inorganiques ont toujours été cultivées avant les sciences organiques, et que les premières

nant plus facilement appliquer nos principes à cette condition anormale de la société française, condition dont l'action mit en péril, vers la fin du dix-huitième siècle, les intérêts les plus chers de la civilisation.

En France, une longue série d'événements, que je relaterai plus loin, avait donné au clergé, depuis longtemps, une part de puissance beaucoup plus grande que celle que possédait le clergé anglais. Les conséquences de cet état de choses furent pendant quelque temps évidemment salutaires, en ce sens que l'Église mit un frein à la licence d'un siècle barbare, et assura un refuge aux faibles et aux

sont aujourd'hui bien plus avancées que les dernières. Il en est de même pour la physiologie humaine; elle est plus ancienne que la pathologie humaine, et, tandis que la physiologie du règne végétal a été étudiée avec succès depuis la dernière moitié du dix-septième siècle, la pathologie du règne végétal existe à peine, puisqu'aucune de ses lois n'a été généralisée et puisqu'aucune recherche systématique n'a encore été faite sur une grande échelle relativement à l'anatomie morbide des plantes. Il semble donc que les différents âges et les différentes sciences proclament sans le savoir la nécessité de donner une grande attention à l'anormal, jusqu'à ce que l'étude du normal ait fait de grands progrès, et cette conclusion pourrait être confirmée par d'innombrables autorités qui, en opposition avec Coleridge, maintiennent que la physiologie est la base de la pathologie, et que les lois de la maladie doivent être tirées non des phénomènes que nos maladies présentent, mais de ceux qui se présentent dans l'état de santé; en d'autres termes, que l'investigation pathologique devrait se faire d'une manière déductive plutôt qu'inductive, et que l'anatomie morbide, ainsi que les observations cliniques peuvent bien vérifier les conclusions de la science, mais ne peuvent jamais fournir les moyens de créer la science elle-même. Sur ce sujet intéressant, comparez Geoffroy Saint-Hilaire, *Histoire des anomalies de l'organisation,* t. II, pag. 9, 10, 127; Bowman, *Surgery,* dans *Encyclop. of the Medical Sciences,* pag. 824; Bichat, *Anatomie générale,* t. I, pag. 20; Cullen, *Works,* t. I, pag. 424; Comte, *Philosophie positive,* t. III, pag. 334, 335; Robin et verdeil, *Chimie anatomique,* t. I, pag. 68; Esquirol, *Maladies mentales,* t. I, pag. 111; Georget, *de la Folie,* pag. 2, 391, 392; Brodie, *Pathology and Surgery,* pag. 3; Blainville, *Physiologie comparée,* t. I, pag. 20; Feuchtersleben, *Medical Psychology,* pag. 200; Lawrence, *Lectures on Man,* 1844, pag. 45; Simon, *Pathology,* pag. 5. Une autre preuve de la justesse du point de vue que j'ai adopté se trouve dans ce fait que les investigations pathologiques du système nerveux, quelque nombreuses qu'elles aient été, n'ont presque rien accompli, et il est évident que cela est résulté de ce que la connaissance préliminaire de l'état normal n'était pas assez avancée. Voyez *Noble on the Brain,* pag. 76-92, 337, 338; Henry, *On the Nervous System,* dans *Third Report of Brit. Assoc.,* pag. 78; Holland, *Medical Notes,* pag. 608; Jones et Sieveking, *Pathalog. Anat.,* pag. 211.

opprimés. Mais à mesure que les Français progressaient dans leurs connaissances, l'autorité spirituelle, qui avait tant fait pour contenir leurs passions, commença à exercer une trop grande pression sur leur génie, et à entraver ses mouvements. Ce même pouvoir ecclésiastique, qui pour une époque ignorante est un bienfait réel, est un malheur sérieux pour un siècle plus éclairé. La preuve en fut bientôt évidente. En effet, lorsque la réforme éclata, l'Église en Angleterre avait été si affaiblie, qu'elle tomba pour ainsi dire devant la première attaque. Ses revenus furent saisis par la couronne (1), et ses charges, après avoir été considérablement diminuées en autorité et en richesse, furent conférées à des hommes nouveaux qui, à cause de l'incertitude de leur tenure et de la nouveauté de leurs doctrines, n'avaient pas cette prescription de longue date qui forme le principal appui pour les prétentions de la profession ecclésiastique. C'était là, ainsi que nous l'avons déjà vu, le commencement d'un progrès constant dans lequel, à chaque pas nouveau, l'esprit ecclésiastique perdit une partie de son influence. En France, au contraire, le clergé était si puissant qu'il put résister à la réforme et garder les priviléges exclusifs que le clergé d'Angleterre avait essayé, mais en vain, de conserver.

Ce fut là le commencement de cette seconde divergence bien marquée entre les civilisations française et anglaise (2), divergence dont l'origine remontait en réalité à une époque

(1) Circonstance que Harris raconte avec un plaisir évident. *Lives of the Stuarts*, t. III, pag. 300. Pour les pertes qui furent ainsi supportées par l'Église, voyez Sinclair, *Hist. of the Revenue*, t. I, pag. 181 184, et Eccleston, *English Antiquities*, pag. 228.

(2) La première divergence fut causée par l'influence de l'esprit de protection comme j'essaierai de l'expliquer dans le chapitre suivant.

beaucoup plus reculée, mais dont les premiers résultats évidents se faisaient maintenant sentir. Les deux contrées avaient été, dans leur enfance, redevables de grands avantages à l'Église, qui s'était toujours montrée prête à protéger le peuple contre les oppressions de la couronne et de la noblesse (1), mais dans les deux pays, à mesure que la société progressait, s'élevait une certaine capacité pour se protéger eux-mêmes; et au commencement du seizième siècle, et probablement même au quinzième, il devint nécessaire de diminuer cette autorité spirituelle qui, en condamnant d'avance les opinions des hommes, avait entravé le progrès des lumières (2). C'est pour cette raison que le protestantisme, loin d'être, comme l'ont dit ses ennemis, une aberration provenant de causes accidentelles, fut essentiellement un mouvement normal, et l'expression légitime des besoins de l'intelligence européenne. Dans le fait, la réforme dut son succès, non pas à un désir de purifier l'Église, mais à un désir de rendre son oppression plus légère; et on peut dire sans hésitation qu'elle fut adoptée dans toutes les contrées civilisées, excepté dans celles où les événements antérieurs avaient augmenté l'influence de l'ordre ecclésiastique, soit parmi le peuple, soit parmi ses

(1) Kemble, *Saxons in England*, t. II, pag. 374, 375; Guizot, *Civilisation en France;* Neander, *Hist. of the Church*, t. III, pag. 199-206; t. V, pag. 138; t. VI, pag. 406, 407; Palgreve, *Anglo-Saxon Commonwealth*, t. I, pag. 635; Lingard, *Hist. of England*, t. II, pag. 144; Klimrath, *Travaux sur l'histoire du droit*, t. I, pag. 394; Carwithen, *Hist. of the Church of England*, t. I, pag. 157.

(2) Tennemann explique ceci d'une manière très concise : « Wenn sich nun auch ein freierer Geist der Forschung regte, so fand er sich gleich durch zwei Grundsætze, welche aus jenem Supremat der Theologie flossen, beengt und gehemmt. Der erste war: die menschliche Vernunft kann nicht über die Offenbarung hinausgehen. . . . . Der zweite : die Vernunft kann nichts als wahr erkennen, was dem Inhalte der Offenbarung widerspricht, und nichts für falsch erkennen, was derselben angemessen ist, — folgte aus dem ersten. » *Gesch. der Philos.*, t. VIII, part. I, pag. 8.

gouvernants. C'était malheureusement le cas pour la France, où le clergé non seulement l'emporta sur les protestants, mais parut, pour quelque temps, avoir gagné une nouvelle autorité par la défaite d'ennemis aussi dangereux (1).

Il en résulta qu'en France tout prit un aspect plus théologique qu'en Angleterre. Dans ce dernier pays, l'esprit ecclésiastique était devenu si faible vers le milieu du seizième siècle, que les étrangers intelligents furent eux-mêmes frappés de cette singularité (2). Cette même nation qui, pendant les croisades, avait sacrifié tant d'hommes dans l'espérance de planter l'étendard chrétien au cœur même de l'Asie (3), était devenue presque indifférente même à la reli-

(1) Relativement à l'influence de la réforme en général pour l'accroissement de la puissance du clergé catholique, voyez l'ouvrage important de M. Ranke, *History of the Popes*, et, quant à l'influence qu'elle eut en France, voyez Monteil, *Histoire des divers États*, t. V, pag. 233-235. Correro, qui était ambassadeur en France en 1569, écrivait : « Il papa può dire a mio giudizio, d' aver in questi romori piuttosto guadagnate che perduto, perciochè tanta era la licenza del vivere, secondo che ho inteso, prima che quel regno si dividesse in due parti, era tanta poca la devozione che avevano in Roma e in quei che vi abitavano, che il papa era più considerato come principe grande in Italia, che come capo della chiesa e pastore universale. Ma scoperti che si furono gli ugonotti, cominciarono i cattolici a riverire il suo nome, e riconoscerlo per vero vicario di Cristo, confirmandosi tanto più in opinione di toverlo tener per tale, quanto più lo sentivano sprezzare e negare da essi ugonotti. » *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, pag. 162. Ce passage intéressant est une des preuves nombreuses de l'exagération avec laquelle on a jugé des avantages immédiats de la réforme, quoique les avantages éloignés en soient certainement immenses.

(2) L'indifférence des Anglais pour les disputes théologiques et la facilité avec laquelle ils changeaient leur religion leur ont valu, de la part de plusieurs écrivains étrangers, le reproche d'inconstance. Voyez, par exemple, Montaigne, *Essais*, liv. II, chap. XII, pag. 365. — Perlin, qui voyageait en Angleterre vers le milieu du seizième siècle, dit : « The people are reprobates, and thorough enemies to goodmanners and letters; for they don't know whether they be long to God on the devil, which St. Paul has reprehended in many people, saying, Be not transported with divers sorts of minds, but be constant and steady to your belief. » *Antiquarian Repertory*, t. IX, pag. 511, in-4°, 1809. Voyez aussi les remarques de Michele en 1557 et de Crespet en 1590; Ellis, *Original Letters*, 2e série, t. II, pag. 239; Hallam, *Constitutional History*, t. I, pag. 102; Southey, *Commonplace Book*, 3e série, pag. 408.

(3) Un historien du treizième siècle exprime d'une manière frappante les sentiments théologiques des croisés anglais et la subordination complète de leurs sentiments politiques : « Indignum quippe judicabant animarum suarum salutem omittere, et obsequium cœlestis

gion de son souverain. Henri VIII réglait par sa seule volonté la croyance nationale, et fixait lui-même les formules de l'Église ; ce qui lui eût été impossible, si le peuple avait été sérieusement religieux ; car il n'avait aucun moyen de le forcer à la soumission ; il n'y avait pas d'armée régulière, et sa garde du corps était elle-même si insuffisante, qu'elle eût pu facilement être détruite à tout moment par un soulèvement des apprentis belliqueux de Londres (1). Après sa mort, vint Édouard, qui, en sa qualité de roi protestant, défit ce que son père avait fait ; puis, quelques années plus tard, vint Marie, qui, en sa qualité de reine papiste, défit ce qu'avait fait son frère, et elle eut pour successeur Élisabeth, sous laquelle fut accompli un grand changement dans la croyance publique (2). L'indifférence du peuple était telle, que ces vastes changements eurent lieu presque sans danger (3). En France, au contraire, au nom seul de religion,

Reges, clientelæ regis alicujus terreni postponere ; constituerunt igitur terminum, videlicet festum nativitatis beati Johannis Baptistæ. » Matthæi Paris., *Historia Major*, pag. 671. On prétend que c'est en 1166 que fut imposé en Angleterre le premier impôt sur la propriété personnelle, et que c'était pour faire face aux frais des croisades. Sinclair, *Hist. of the Revenue*, t. I, pag. 88 : « It would not probably have been easily submitted to, had it not been appropriated for so popular a purpose. »

(1) Henri VIII avait à une époque cinquante gardes du corps, mais comme ils coûtaient très cher à maintenir, on y renonça bientôt, et sa seule protection consistait en « the yeomen of the guard ; fifty in number, and the common servants of the king's household. » Hallam, *Const. Hist.*, t. I, pag. 46. Ces « yeomen of the guard were raised by Henry VII in 1485. » Grose, *Military Antiquities*, t. I, pag. 167. Comparez Turner, *Hist. of England*, t. VII, pag. 54, et Lingard, *Hist. of England*, t. III, pag. 298.

(2) Locke, dans sa première lettre sur la tolérance, a fait sur ces rapides changements quelques remarques piquantes et probablement très injurieuses. Locke, *Works*, t. V, pag. 27.

(3) Mais, quoique Marie accomplît aisément un changement de religion, l'esprit anti-ecclésiastique était beaucoup trop fort pour lui permettre de rendre à l'Église tous ses biens : « In Mary's reign, accordingly, her parliament, so obsequious in all matters of religion, adhered with a firm grasp to the possession of church-lands. » Hallam, *Const. Hist.*, t. I, pag. 77. Voyez également Short, *Hist. of the Church of England*, pag. 213 ; Lingard, *Hist. of England*, t. IV, pag. 339, 340 ; Butler, *Mem. of the Catholics*, t. I, pag. 253, et Carwithen, *Hist. of the Church of England*, t. I, pag. 346.

des milliers d'hommes prenaient les armes. En Angleterre, toutes les guerres civiles ont été faites pour les intérêts temporels, pour un changement de dynastie, ou pour un un accroissement de liberté. Mais ces guerres bien plus terribles, qui, au seizième siècle, désolèrent la France, se firent au nom du christianisme, et les luttes politiques des grandes familles se fondirent elles-mêmes dans une lutte à mort entre les catholiques et les protestants (1).

L'effet produit par cette différence sur l'intellect des deux contrées est très remarquable. Les Anglais, concentrant toutes leurs forces intellectuelles sur les grandes affaires temporelles, avaient produit, vers la fin du seizième siècle, une littérature impérissable. Mais les Français, à cette époque, n'avaient pas donné un seul ouvrage dont la destruction serait aujourd'hui une perte pour l'Europe. Ce qui rend ce contraste plus remarquable encore c'est qu'en France la civilisation, telle qu'elle était, existait depuis plus longtemps ; les ressources matérielles du pays avaient été développées plus tôt ; sa position géographique la rendait le centre de la pensée européenne (2), et elle avait possédé une littérature, alors que nos ancêtres n'étaient qu'une tribu de barbares sauvages et ignorants.

Cela prouve, tout simplement, qu'aucune contrée ne peut arriver à une haute éminence sociale tant que le pouvoir ecclésiastique y possède une grande autorité. En effet, la

(1) « Quand éclata la guerre des opinions religieuses, les antiques rivalités des barons se transformèrent en haine du prêche ou de la messe. » Capefigue, *Histoire de la Réforme et de la Ligue*, t. IV, pag. 32. Comparez Duplessis Mornay, *Mem. et correspond.*, t. II, pag. 422, 563, et Boullier, *Maison militaire des rois de France*, pag. 25 : « Des querelles d'autant plus vives qu'elles avaient la religion pour base. »

(2) Les avantages intellectuels de la France, provenant de sa position entre l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre, ont été exposés avec beaucoup de justesse par M. Lerminier (*Philosophie du droit*, t. I, pag. 9).

prépondérance des classes spirituelles est nécessairement accompagnée par une prépondérance égale des topiques dans lesquels se plaisent ces classes. Toutes les fois que la profession ecclésiastique est très influente, la littérature ecclésiastique est très abondante, et ce qu'on appelle la littérature profane est très pauvre. Aussi il arriva que les esprits des Français, étant presque entièrement occupés de disputes religieuses, n'avaient aucun loisir pour ces grandes investigations qui commençaient à occuper les esprits en Angleterre (1), et il y eut, comme nous le verrons bientôt, l'intervalle de toute une génération entre le progrès des intellects français et anglais, simplement parce qu'il y eut le même intervalle entre le progrès de leur scepticisme. Il est vrai que la littérature théologique avança rapidement (2); mais ce ne fut qu'au dix-septième siècle que la France produisit cette grande litérature séculière dont le pendant existait en Angleterre avant la fin du seizième siècle.

Telle fut en France la conséquence naturelle de la prolongation de la puissance ecclésiastique au delà de la période nécessaire pour les besoins de la société. Mais si ce fut là le résultat intellectuel, le résultat moral et le résultat physique furent encore plus sérieux. Tant que les esprits étaient excités par les luttes religieuses, il eût été inutile d'espérer quelques-uns de ces préceptes de charité qui sont toujours complétement étrangers à la faction théologique. Tant que les protestants et les catholiques se massacraient mutuelle-

(1) Les disputes religieuses à Alexandrie ont entravé de la même manière les intérêts des connaissances humaines. Voyez les excellentes remarques de M. Matter (*Histoire de l'école d'Alexandrie*, t. II, pag. 131.

(2) Monteil, *Histoire des divers États*, t. VI, pag. 136. En réalité, l'esprit théologique s'empara du théâtre, et les différentes sectes tournèrent mutuellement en ridicule leurs principes sur la scène. Voyez un passage curieux à la page 182 du même ouvrage.



ment (1), il était peu probable qu'une secte ou l'autre pût éprouver quelque tolérance pour l'opinion de ses ennemis (2).

Pendant le seizième siècle, il y eut parfois des traités entre les deux partis; mais ils étaient détruits aussitôt que faits (3); et, à la seule exception de l'Hospital, tous les hommes d'État de cette époque semblent avoir été étrangers à l'idée même de la tolérance. L'Hospital faisait de la tolérance un devoir (4); mais ni son admirable talent, ni son intégrité sans tâche, ne purent résister aux préjugés établis, et il finit par rentrer dans la vie privée sans avoir pu réaliser aucun de ses nobles projets (5).

(1) Les crimes des protestants français, quoiqu'à peine mentionnés dans Felice (*History of the Protestants of France,* pag. 138-143), étaient aussi révoltants que ceux des catholiques et tout aussi fréquents relativement au nombre et à la puissance des deux partis. Comparez Sismondi, *Histoire des Français,* t. VIII, pag. 516, 517, avec Capefigue, *Histoire de la réforme,* t. II, pag. 173; t. VI, pag. 54, et Smedley, *Hist. of the Reformed Religion in France,* t. I, pag. 199, 200, 237.

(2) En 1569, Corero écrivait: « Ritrovai quel regno, certo, posto in grandissima confusione; perche, stante quella divisione di religione (convertita quasi in due fazioni e inimicizie particolari), era causa ch' ognuno, senza che amicizia o parentela potesse aver luoco, stava con l' orecchie attente; e pieno di sospetto ascoltava da che parte nasceva qualche romore. » *Relation des ambassadeurs vénitiens,* t. II, pag. 106. Et il ajoute: « Temevano gl' ugonotti, temevano li cattolici, temeva il prencipe, temevano li sudditi. » Voyez également, au sujet de ces opinions opposées, Sismondi, *Histoire des Français,* t. VIII, pag. 21, 22, 118-120, 296, 430. Des deux côtés on répandait et on croyait les plus grossières calomnies. Catherine de médicis fut, entre autres choses, accusée d'avoir fait faire l'opération césarienne aux femmes des protestants afin d'empêcher la naissance de nouveaux hérétiques. Sprengel, *Histoire de la médecine,* t. VII, pag. 294.

(3) Mably, *Observations sur l'histoire de France,* t. III, pag. 149. Pendant le règne de Charles IX il y eut cinq de ces guerres religieuses, qui se terminèrent toutes par un traité. Voyez Hassan, *Histoire de la diplomatie française,* t. II, pag. 69.

(4) Ce qui le fit accuser d'athéisme: « Homo doctus, sed verus atheus. » *Dictionnaire philosophique,* article *Athéisme,* dans les *OEuvres de Voltaire,* t. XXXVII, pag. 181, 182.

(5) Je n'ai pu trouver nulle part une bonne biographie de ce grand homme. Celle de Charles Butler est très superficielle, ainsi que celle de Bernardi, dans la *Biographie universelle,* t. XXIV, pag. 412-424. Mes renseignements sur l'Hôpital sont tirés des ouvrages suivants: Sismondi, *Histoire des Français,* t. XVIII, pag. 431-436; Capefigue, *Histoire de la réforme,* t. II, pag. 135-137, 168-170: De Thou, *Histoire universelle,* t. III,

En réalité, la prépondérance de l'esprit théologique se montra de la manière la plus regrettable dans tous les événements principaux de cette période de l'histoire de France. Elle se montra dans la détermination universelle de subordonner les actes politiques aux opinions religieuses (1). Elle se montra dans la conspiration d'Amboise, et dans la conférence de Poissy, et plus encore dans ces crimes révoltants si naturels à la superstition, les massacres de Vassy et de la Saint-Barthélemy, le meurtre de Guise par Poltrot et d'Henri III par Clément. Ces crimes étaient les conséquences naturelles de l'esprit de bigoterie religieuse. Ils étaient les conséquences de cet esprit maudit qui, toutes les fois qu'il a possédé la puissance, a puni même de mort ceux qui osaient professer des opinions différentes; et qui, maintenant que la puissance n'est plus dans ses mains, continue encore à dogmatiser sur les sujets les plus mystérieux, à machiner dans l'ombre sur les principes les plus sacrés du cœur humain, et à jeter les ténèbres de ses misérables superstitions sur ces questions sublimes que personne ne devrait toucher sans respect, parce qu'elles sont pour chaque homme comme la mesure de son âme, parce qu'elles se trouvent dans cet espace inconnu qui sépare le fini de l'infini, et parce qu'elles sont comme une alliance secrète et individuelle entre l'homme et son Dieu.

Il nous est impossible de dire aujourd'hui combien de

pag. 519-523; t. IV, pag. 2-8, 152-159; t. V, pag. 180-182, 520, 521, 535; t. VI, pag. 703, 704; Sully, *OEconomies royales*, t. I, pag. 234. Je reconnais parfaitement le mérite de Duvernet (*Histoire de la Sorbonne*, t. I, pag. 215-218), mais son ouvrage est insuffisant.

(1) Ce fut alors que la nation ne prit conseil que de son fanatisme. Les esprits, de jour en jour plus échauffés, ne virent plus d'autre objet que celui de la religion, et par piété se firent les injures les plus atroces. » Mably, *Observations sur l'histoire de France*, t. III, pag. 145.

temps cette triste position aurait pu durer en France dans la marche ordinaire des choses (1); quoiqu'il ne soit pas douteux que le progrès même des connaissances empiriques doive, d'après le procédé que nous avons déjà établi, avoir éventuellement suffi pour arracher cette grande contrée à une pareille dégradation. Toutefois, en 1589, eut lieu heureusement ce que nous devons appeler simplement un accident, mais ce qui fut l'aube d'un changement très important. Ce fut dans cette année 1589 qu'Henri IV monta sur le trône de France. Ce grand prince, qui était de beaucoup supérieur à tous les souverains français du seizième siècle (2), tint peu compte de ces disputes théologiques qui avaient été

(1) Les t. XIX et XX de l'*Histoire des Français* de Sismondi contiennent de tristes preuves de la condition sociale de la France avant l'avénement d'Henri IV. Sismondi remarque (t. XX, pag. 11-16) qu'à une époque il semblait évident que la nation retomberait dans la féodalité. Voyez aussi Monteil, *Histoire des divers États*, t. V, pag. 242-249 : « Plus de trois cent mille maisons détruites. » De Thou, dans ses mémoires, dit : « Les loix furent méprisées et l'honneur de la France fut presque anéanti. . . . . et, sous le voile de la religion, on ne respiroit que la haine, la vengeance, le massacre et l'incendie. » *Mém. de la Vie*, dans l'*Histoire universelle*, t. I, pag. 120 Le même écrivain donne dans sa grande histoire d'innombrables exemples des crimes et des persécutions qui avaient lieu journellement. Consultez t. II, pag. 383; t. IV, pag. 378, 380, 387, 495, 496, 539; t. V, pag. 189, 518, 561, 647; t. VI, pag. 421, 422, 424, 426, 427, 430, 469. Comparez Duplessis, *Mémoires et correspond.*, t. II, pag. 41, 42, 322, 335, 611, 612; t. III, pag. 344, 345; t. IV, pag. 112-114; Benoist, *Histoire de l'édit de Nantes*, t. I, pag. 307, 308; Duvernet, *Histoire de la Sorbonne*, t. I, pag. 217.

(2) Ce n'est pas trop dire, et on pourrait lui donner avec justice de bien plus grands éloges. Il ne peut y avoir qu'une seule opinion sur sa politique intérieure, et M. Flassan parle dans les termes les plus favorables de sa politique étrangère. Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, t. II, pag. 191, 192, 294-297; t. III, pag. 243. Voyez aussi le témoignage de M. Capefigue, un juge peu bienveillant (*Histoire de la réforme*, t. VII, pag. XIV; t. VIII, pag. 156). Fontenay Mareuil, qui était contemporain d'Henri IV, quoiqu'il écrivît plusieurs années après l'assassinat du roi, dit : « Ce grand roy, qui estoit en plus de considération dans le monde que pas un de ses prédécesseurs n'avoit esté depuis Charlesmagne. » *Mémoires de Fontenay*, t. I, pag. 46. Duplessis Mornay l'appelle « le plus grand roy que la chrestienté ait porté depuis cinq cens ans, » et Sully le déclare « le plus grand de nos rois. » Duplessis Mornay, *Mémoires et correspond.*, t. XI, pag. 30, 77, 131; Sully, *OEconomies royales*, t. VII, pag. 15. Comparez t. VI, pag. 397, 398; t. IX, pag. 35, 242, et quelques remarques très sensées dans les *Mémoires de Genlis*. Paris, 1825, t. IX, pag. 299.

d'une si grande importance aux yeux de ses prédécesseurs. Avant lui, les rois de France, animés de cette piété naturelle aux protecteurs de l'Église, avaient déployé toute leur autorité pour soutenir les intérêts de la sainte profession. François Ier disait que si sa main droite était coupable d'hérésie, il la couperait (1). Henri II, dont le zèle était encore plus grand (2), avait donné l'ordre aux magistrats de poursuivre les protestants, et avait déclaré publiquement que « l'extermination des hérétiques serait sa principale affaire (3). » Charles IX, le jour de la célèbre Saint-Barthélémy, avait essayé d'en débarrasser l'Église en les exterminant d'un seul coup. Henri III avait promis « de combattre l'hérésie même au risque de sa vie ; » car, disait-il, « il ne pourrait trouver une plus noble tombe qu'au milieu des ruines de l'hérésie (4). »

(1) C'est du moins la version générale ; mais il y a une légère différence dans Smedley *Hist. of the Reformation in France*, t. I, pag. 30. Comparez Maclaine, note dans Mosheim, *Eccles Hist.*, t. II, pag. 24, avec Sismondi, *Histoire des Français*, t. XVI, pag. 453, 454, et *Relat. des ambassadeurs vénitiens*, t. I, pag. 50 ; t. II, pag. 48. Ce fut aussi François Ier qui conseilla à Charles V de chasser les mahométans de l'Espagne. Llorente, *Histoire de l'inquisition*, t. I, pag. 429.

(2) L'historien des protestants français disait en 1548 : « Le nouveau roi Henri II fut encore plus rigoureux que son père. » Benoist, *Histoire de l'édit de Nantes*, t. I, pag. 12.

(3) M. Ranke (*Civil Wars in France*, t. I, pag. 240, 241) dit qu'il envoya une circulaire « addressed to the parliaments and to the judicial tribunals, in which they were urged to proceed against the Lutherans with the greatest severity, and the judges informed that they would be held responsible, should they neglect these orders ; and in which he declared plainly, that as soon as the peace with Spain was concluded, he was determined to make the extirpation of the heretics his principal business. » Voyez aussi sur Henri II, relativement aux protestants, Mably, *Observations sur l'histoire de France*, t. III, pag. 133, 134 ; De Thou, *Histoire universelle*, t. I, pag. 334, 335, 387 ; t. II, pag. 640 ; t. III, pag. 365, 366, Felice, *Hist. of the French Protestants*, pag. 58.

(4) Il dit cela aux États de Blois en 1588. Ranke, *Civil Wars in France*, t. II, pag. 202. Comparez son édit de 1585, dans Capefigue, *Histoire de la réforme*, t. IV, pag. 244, 245, et son discours dans le t. V, pag. 122, et voyez Benoist, *Histoire de l'édit de Nantes*, t. I, pag. 328 ; Duplessis Mornay, *Mémoires et correspond.*, t. I, pag. 110 ; De Thou, *Histoire universelle*, t. I, pag. 250 ; t. VIII, pag. 651 ; t. X, pag. 294, 589, 674, 675.

Telles étaient les opinions exprimées au seizième siècle, par les chefs de la plus ancienne monarchie de l'Europe (1). Mais la puissante intelligence du roi Henri IV n'avait aucune sympathie pour de pareils sentiments. Afin de s'accommoder à la politique changeante de son siècle, il avait déjà changé deux fois de religion, et il n'hésita pas à en changer une troisième fois (2), lorsqu'il vit qu'il pourrait ainsi assurer la tranquillité de son pays. Après avoir fait preuve d'une pareille indifférence pour sa propre croyance, il ne pouvait guère montrer une grande bigoterie relativement à celle de ses sujets (3). Aussi fut-il l'auteur du premier acte public de tolérance promulgué en France depuis que le christianisme avait été la religion du pays. Cinq ans après avoir abjuré solennellement le protestantisme, il publia le célèbre Édit de Nantes (4), par lequel, pour la première fois, un gouvernement catholique accordait aux hérétiques une juste part dans les droits civils et religieux. C'était là, incontestable-

(1) Le zèle avec lequel ces opinions étaient imposées est remarqué par Marino Cavalli, qui écrivait en 1546 : « Li maestri di Sorbona hanno autorità estrema di castigare li eretici, il che fanno con il fuoco, brustolandoli vivi a poco a poco. » *Relat. des ambassadeurs vénitiens*, t. I, pag. 262, et t. II, pag. 24.

(2) Dans le fait, Clément VIII craignit plus tard une quatrième apostasie : « Er meinte noch immer, Heinrich IV werde zuletzt vielleicht wieder zum Protestantismus zurückkehren, wie er es schon einmal gethan. » Ranke, *die Pæpste*, t. II, pag. 246. M. Ranke, qui a une connaissance profonde des manuscrits italiens, a jeté sur ces transactions plus de lumière que les historiens français.

(3) Au sujet de sa conversion, dont le caractère était alors aussi évident que maintenant comparez Duplessis Mornay, *Mémoires et correspond.*, t. I, pag. 257, avec Sully, *OEconomies royales*, t. II, pag. 126. Voyez aussi Howell, *Letters*, liv. I, pag. 42, et une lettre de sir H. Wotton en 1593, imprimée dans *Reliquiæ Wottonaniæ*, pag. 711. Voyez Ranke, *Civil Wars in France*, t. II, pag. 257, 355; Capefigue, *Histoire de la réforme*, t. VI, pag. 305, 358.

(4) L'édit de Nantes date de 1598, l'abjuration de 1593. Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXI, pag. 202, 486. Mais, en 1590, on représenta au pape sinon comme une certitude du moins comme chose probable, qu'Henri avait l'intention de « in den Schooss der katholischen Kirche zurückkehren. » Ranke, *die Pæpste*, t. II, pag. 240.

ment, l'événement le plus important qui fût encore arrivé dans l'histoire de la civilisation française (1).

Considéré en lui-même, cet événement n'est qu'une preuve des principes éclairés du roi; mais si nous faisons attention à ces résultats généraux, et à la cessation des guerres religieuses qui le suivit immédiatement, nous devons reconnaître qu'il faisait partie d'un vaste mouvement dans lequel le peuple lui-même participait. Ceux qui admettent la vérité des principes que j'ai essayé d'établir, penseront naturellement que ce pas immense vers la liberté religieuse devait être accompagné par cet esprit de scepticisme, en l'absence duquel la tolérance a toujours été inconnue. C'est ce qui arriva effectivement; et on peut le prouver facilement en examinant la période de transition dans laquelle la France entra vers la fin du seizième siècle.

On considère souvent que les écrits de Rabelais donnent le premier exemple du scepticisme religieux dans la langue française (2). Mais, après une étude assez approfondie des ouvrages de cet homme remarquable, je ne puis rien trouver qui justifie cette opinion. Il traite certainement le clergé de la façon la plus irrévérente, et saisit toutes les occasions de le couvrir de ridicule (3); mais ses attaques s'adressent tou-

(1) Au sujet de cet édit, Sismondi dit : « Aucune époque de l'histoire de France ne marque mieux peut-être la fin du monde ancien, le commencement d'un monde nouveau. » *Histoire des Français*, t. XXI, pag. 489.

(2) Au sujet de Rabelais, le fondateur supposé du scepticisme français, comparez La vallée, *Histoire des Français*, t. II, pag. 306; Stephen, *Lectures on the History of France*, t. II, pag. 249; Sismondi, *Histoire des Français*, t. XVI, pag. 376.

(3) Surtout les moines. Voyez, par exemple, t. I, pag. 278, 282; t. II, pag. 284, 285, des *OEuvres de Rabelais*. Amsterdam, 1725; mais il n'épargne pas les hauts dignitaires de l'Église, car il dit de Gargantua : « Se morvoit en archidiacre. » T. I, pag. 132. Et dans deux occasions (t. III, pag. 65; t. IV, pag. 199, 200) il fait une allusion très indécente au pape. Dans le t. I, pag. 260, 261, il remarque ironiquement la manière dont se font les services de l'Église : « Dont luy dist le moyne : « Je ne dors jamais à mon aise, sinon quand je suis au sermon ou quand je prie Dieu. »



jours à leurs vices personnels, et jamais à cet esprit étroit et intolérant auquel ces vices devaient être principalement attribués. Dans aucun cas il ne montre ce qu'on pourrait appeler un scepticisme conséquent (1); et il ne semble pas savoir que la manière de vivre si honteuse du clergé français n'était que la conséquence inévitable d'un système qui, avec toute sa corruption, possédait encore en apparence une grande force vitale. Dans le fait, la popularité immense dont il jouissait est, en elle-même, une considération décisive, car aucun homme, connaissant à fond la condition des Français au commencement du seizième siècle, n'admettra qu'un peuple, tombé dans un pareil abîme de superstition, pût faire ses délices d'un écrivain dont toutes les attaques étaient dirigées contre cette même superstition.

Mais l'extension de l'expérience et l'accroissement de connaissances qui en est la conséquence, préparaient la voie pour un grand changement dans l'intellect français. Cette opération, qui avait déjà fait son effet en Angleterre, commençait à agir en France, et dans les deux contrées la marche des choses avait été exactement la même. L'esprit de doute, jusqu'alors relégué parmi quelques penseurs solitaires, prit peu à peu une forme plus hardie : il trouva d'abord une issue dans la littérature nationale, et il influença ensuite la conduite des hommes d'État pratiques. Ce qui

(1) Sa plaisanterie sur la force de Samson (*OEuvres de Rabelais*, t. II, pag. 29, 30) et le ridicule qu'il jette sur une des lois mosaïques (t. III, pag. 34) se relient si peu avec les autres parties de son ouvrage, que ces deux passages ne semblent pas appartenir à un plan général. Les commentateurs, qui trouvent un sens caché dans tous les auteurs qu'ils annotent, ont représenté Rabelais comme visant aux objets les plus élevés et cherchant à accomplir les réformes sociales et religieuses les plus étendues. J'en doute beaucoup; en tout cas je n'en vois aucune preuve, et je crois que Rabelais doit une grande partie de sa réputation à l'obscurité de son langage. Pour juger l'autre face de la question, on peut consulter un passage très hardi dans Coleridge, *Lit. Remains*, t. I, pag. 138, 139.

prouve qu'il y avait en France un rapport intime entre le scepticisme et la tolérance, c'est que, seulement quelques années avant la promulgation de l'édit de Nantes, apparut le premier écrivain sceptique de la langue française. Les *Essais* de Montaigne furent publiés en 1588 (1), et font époque, non seulement dans la littérature, mais aussi dans la civilisation de la France. En laissant de côté les particularités personnelles, qui ont moins de poids qu'on ne le suppose généralemeut, on trouvera que la différence entre Rabelais et Montaigne est la mesure de la différence entre 1545 (2) et 1588, et qu'elle correspond à un certain degré avec le rapport que j'ai indiqué entre Jewel et Hooker, et entre Hooker et Chillingworth. En effet, c'est la loi d'un scepticisme progressif qui gouverne tous ces rapports. Montaigne était à la théologie ce que Rabelais était aux partisans de cette même théologie. Les écrits de Rabelais étaient dirigés seulement contre le clergé, mais les écrits de Montaigne attaquaient le système dont le clergé était le produit (3). Sous les dehors d'un homme du monde exprimant

(1) Les deux premiers volumes en 1580, le troisième en 1588, avec des additions aux deux premiers. Voyez Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. XVI, pag. 210. Paris, 1731.

(2) La première édition du *Pantagruel* de Rabelais ne porte aucune date sur le titre, mais on sait que le troisième volume fut imprimé pour la première fois en 1545 et le quatrième en 1546. Voyez Brunet, *Manuel du libraire*, t. IV, pag. 4-6. Paris, 1843. Le compte rendu dans la *Biographie universelle*, t. XXXVI, pag. 482, 483, est plein de confusion.

(3) M. Hallam (*Lit. of Europe*, t. II, pag. 29) dit que son scepticisme « is not displayed in religion. » Mais, si nous employons le mot religion dans le sens ordinaire dans son rapport avec le dogme, il résulte évidemment du langage de Montaigne qu'il était un sceptique et un sceptique qui ne reculait devant rien. Il va jusqu'à dire que toutes les opinions religieuses sont le résultat de l'habitude : « Comme de vray nous n'avons aultre mire de la vérité et de la raison que l'exemple et l'idée des opinions et usances du païs où nous sommes : *là est tousiours la parfaicte religion*, la parfaicte police, parfaict et accomply usage de toutes choses. » Montaigne, *Essais*, pag. 121, liv. I, chap. XXX. Comme une conséquence naturelle, il établit que l'erreur religieuse n'est pas criminelle (pag. 53). Comparez la pag. 28. Voyez aussi ce qu'il dit des usurpations de l'esprit théologique (pag. 116, 508, 528). On

des pensées naturelles dans le langage ordinaire, Montaigne cachait un esprit d'investigation élevé et hardi (1). Il lui manquait cette compréhensivité qui est la forme la plus haute du génie, mais il possédait d'autres qualités essentielles d'un grand esprit. Il était très circonspect et cependant très audacieux : circonspect, puisqu'il ne voulait pas croire des choses étranges, pour le seul motif qu'elles lui avaient été laissées en héritage par ses ancêtres, et audacieux, puisqu'il n'était pas intimidé par les reproches que les ignorants, qui aiment à dogmatiser, ne manquent jamais de jeter à la face des hommes assez éclairés pour avoir des tendances vers le doute (2). Ces particularités auraient fait de Montaigne, à toutes les époques, un homme utile : au seizième siècle, elles firent de lui un homme important. En outre, son style facile et amusant (3) augmenta la circulation de ses ouvrages et contribua ainsi à rendre popu-

croirait que Montaigne, tout en reconnaissant abstraitement l'existence des vérités religieuses, doutait de notre capacité à les réaliser, c'est à dire qu'il doutait qu'il y eût un moyen de s'assurer des opinions religieuses qui étaient correctes. Les observations sur les miracles (pag. 541, 653, 654, 675) montrent parfaitement la nature de son esprit, et ce qu'il dit au sujet des visions prophétiques est cité et confirmé par Pinel dans son ouvrage si profond de l'*Aliénation mentale*, pag. 256. Comparez Maury, *Légendes pieuses*, note de la page 268.

(1) Son ami, le célèbre de Thou, l'appelle « homme franc, ennemi de toute contrainte. » *Memoires* dans l'*Histoire universelle* de de Thou, t. I, pag. 59, et t. II, pag. 590. M. Lamartine le classe avec Montesquieu et les appelle « ces deux grands républicains de la pensée française. » *Histoire des Girondins*, t. I, pag. 174.

(2) Il dit (*Essais*, pag. 97) : « Ce n'est pas à l'adventure sans raison que nous attribuons à simplesse et ignorance la facilité de croire et de se laisser persuader. » Comparez deux passages remarquables pag. 199 et 685. Rien de pareil n'avait encore paru dans la langue française.

(3) Dugald Stewart, dont l'esprit était bien différent de celui de Montaigne, l'appelle « this most amusing author. » Stewart, *Philos. of the Mind*, t. I, pag. 468. Mais Rousseau, certainement un juge plus compétent, dit avec enthousiasme : « La naïveté, la grâce et l'énergie de son style inimitable. » Musset Pathay, *Vie de Rousseau*, t. I, pag. 185. Comparez *Lettres de Sévigné*, t. III, pag. 491, édit. Paris, 1843, et *Lettres de Dudeffand à Walpole*, t. I, pag. 94.

laires les opinions qu'il se hasardait à recommander à l'adoption générale.

C'est donc là la première déclaration ouverte de ce scepticisme qui parut publiquement en France, vers la fin du seizième siècle (1). Pendant près de trois générations, il continua sa marche avec une activité toujours croissante, et se développa par le même procédé qu'en Angleterre. Il est inutile de suivre ce grand mouvement pas à pas; mais j'essaierai d'en suivre les phases les plus importantes.

Quelques années après la pnblication des *Essais* de Montaigne, on vit paraître en France un ouvrage qui, quoique peu lu aujourd'hui, avait, au dix-septième siècle, une immense réputation. C'était le célèbre traité *De la Sagesse,* de Charron, dans lequel nous trouvons, pour la première fois, dans une langue moderne, une tentative de construire un système de morale, sans l'aide de la théologie (2). Ce qui rendait ce livre plus formidable encore, sous beaucoup de rapports, que celui de Montaigne, c'était l'air de gravité avec lequel il était écrit. Charron avait évidemment la conscience de la tâche importante qu'il avait entreprise, et il se distingue de ses contemporains par une pureté remarquable de langage et de pensées. Son ouvrage est presque le seul de cette époque dans lequel on ne trouve rien qui puisse offenser l'oreille la plus chaste. Il emprunta certainement à Mon-

(1) « Mais celui a qui répandu et popularisé en France le scepticisme, c'est Montaigne. » Cousin, *Histoire de la philosophie*, 2e série, t. II, pag. 288, 289. « Die erste Regung des skeptischen Geistes finden wir in den Versuchen des Michael von Montaigne. » Tennemann, *Gesch. der Philos.*, t. IX, pag. 443. Quant à l'immense influence de Montaigne, comparez Tennemann, t. IX, pag. 458; Monteil, *Divers États*, t. V, pag. 263-265; Sorel, *Bibliothèque françoise*, pag. 80-91; Le Long, *Bibliothèque historique*, t. IV, pag. 527.

(2) Comparez les remarques sur Charron dans Tennemann, *Geschichte der Philosophie*, t. IX, pag. 527, avec deux passages insidieux dans Charron, *de la Sagesse*, t. I, pag. 4, 366.

taigne un grand nombre d'images (1); mais il rejeta avec soin les indécences auxquelles cet écrivain, d'ailleurs si charmant, s'est trop souvent laissé entraîner. Il y a en outre dans l'ouvrage de Charron un système complet qui ne manque jamais d'attirer l'attention. Comme originalité, il était sous certains rapports inférieur à Montaigne; mais il avait l'avantage de venir après lui, et il est certain qu'il s'éleva à une hauteur que Montaigne n'aurait jamais pu atteindre. Se plaçant, pour ainsi dire, au sommet de la science, il essaie hardiment d'énumérer les éléments de la sagesse, et les conditions dans lesquelles ces éléments peuvent opérer. Dans le plan qu'il construit ainsi, il repousse entièrement les dogmes théologiques (2), et il traite avec un mépris évident un grand nombre de ces conclusions que le peuple avait jusqu'alors admises. Il rappelle à ses compatriotes que leur religion est le résultat accidentel de leur naissance et de leur éducation, et que s'ils étaient venus au monde dans un pays mahométan, ils eussent eu une croyance aussi ferme dans la religion de Mahomet que celle qu'ils éprouvaient dans celle du

(1) Charron devait beaucoup à Montaigne, mais quelques écrivains ont exagéré ces obligations. Sorel, *Bibliothèque française*, pag. 93, et Hallam, *Literature of Europe*, t. II, pag. 362, 509. Charron était, dans les sujets les plus importants, un penseur plus audacieux et plus profond que Montaigne, quoiqu'il soit si peu lu aujourd'hui que le seul compte rendu un peu complet que j'aie trouvé de son système est dans Tennemann, *Gesch. der Philosophie*, t. IX, pag. 458-487. Buhle (*Geschichte der neuern Philosophie*, t. II, pag. 918-925) et Cousin (*Histoire de la philosophie*, 2e série, t. II, pag. 289) ne sont pas satisfaisants. Même le docteur Parr, qui est très versé dans ce genre de littérature, semble n'avoir connu Charron que par Bayle (voyez les notes dans le *Spital Sermon*, Parr, *Works*, t. II, pag. 520-521), et Dugald Stewart, avec une tautologie suspecte, cite en trois endroits différents le même passage de Charron. Stewart, *Philosophy of the Mind*, t. II, pag. 233; t. III, pag. 365, 393. Talleyrand, chose assez étrange, était un grand admirateur de l'ouvrage de Charron, et fit cadeau de son exemplaire favori à madame de Genlis! Voyez *Mémoires de Genlis*, t. IV, pag. 352, 353.

(2) Voyez sa définition ou plutôt sa description de la sagesse dans Charron, *de la Sagesse*, t. I, pag. 295; t. II, pag. 113, 115.

Christ (1). S'appuyant sur cette considération, il leur démontre l'absurdité qu'il y a à s'inquiéter de la variété des croyances, puisque cette variété est le résultat de circonstances sur lesquelles ils ne peuvent avoir aucun contrôle. Il remarqua également que chacune de ces religions différentes se déclare elle-même la seule véritable (2), et qu'elles sont toutes basées sur des prétentions surnaturelles, telles que mystères, miracles, prophètes et autres choses semblables (3). C'est parce que les hommes oublient ces choses, qu'ils sont les esclaves de cette confiance qui forme le plus grand obstacle à toutes connaissances réelles, et dont le seul remède est un aperçu assez vaste et assez compréhensif pour nous montrer comment toutes les nations s'attachent avec un zèle égal aux doctrines dans lesquelles elles ont été élevées (4). Et, dit Charron, si nous entrons plus avant dans le sujet, nous verrons que chacune des grandes religions a été construite sur celle qui la précédait. Ainsi, la religion des Juifs est basée sur celle des Égyptiens ; le christianisme est le résultat du judaïsme, et ces deux dernières ont natu-

(1) *De la Sagesse*, t. I, pag. 63, 351.

(2) « Chacune se préfère aux autres, et se confie d'être la meilleure et plus vraie que les autres, et s'entre-reprochent aussi les unes aux autres quelque chose, et par-là s'entre-condamnent et rejettent. » *De la Sagesse*, t. I, pag. 348. Voyez également t. I, pag. 144, 304, 305, 306; t. II, pag. 116. Des expressions presque identiques sont employées par M. Charles Comte, *Traité de législation*, t. I, pag. 233.

(3) « Toutes trouvent et fournissent miracles, prodiges, oracles, mystères sacrés, saints prophètes, fêtes, certains articles de foy et créance nécessaires au salut. » *De la Sagesse*, t. I, pag. 346.

(4) Aussi à l'attaque le prosélytisme se place sur le terrain philosophique que les opinions religieuses, étant gouvernées par des lois immuables, doivent leurs variations aux variations de leurs antécédents et sont toujours, si on les abandonne à elles-mêmes, à l'état des choses : « Et de ces conclusions, nous apprendrons à n'épouser rien, ne jurer à rien, n'admirer rien, ne se troubler de rien, mais quoi qu'il advienne, que l'on crie, tempête, se résoudre à ce point, que c'est le cours du monde, *c'est nature qui fait des siennes*. » *De la Sagesse*, t. I, pag. 341.

rellement donné naissance au mahométisme (1). On devrait donc, ajoute ce grand écrivain, s'élever au dessus des prétentions des sectes ennemies, et, sans être terrifiés par la crainte de châtiments futurs, ou séduits par l'espérance d'une félicité à venir, nous devrions être satisfaits de cette religion pratique qui consiste dans l'accomplissement des devoirs de la vie, et, sans nous soumettre à l'influence des dogmes de telle ou telle secte, nous devrions tâcher que notre âme se retire sur elle-même, et qu'elle admire, par les efforts de sa propre contemplation, l'ineffable grandeur de l'Être suprême, cause créatrice de toutes choses créées (2).

Telles étaient les idées qui furent, pour la première fois en 1601, placées devant le peuple français dans sa langue maternelle (3). L'esprit sceptique et séculier que ces idées

(1) Mais, comme elles naissent l'une après l'autre, la plus jeune bâtit toujours sur son aînée et prochaine précédente, laquelle elle n'improuve ni ne condamne de fonds en comble, autrement elle ne seroit pas ouïe et ne pourroit prendre pied; mais seulement l'accuse ou d'imperfection ou de son terme fini, et qu'à cette occasion elle vient pour lui succéder et la parfaire, et ainsi la ruine peu à peu, et s'enrichit de ses dépouilles, comme la Judaïque a fait à la Gentille et Égyptienne, la Chrétienne à la Judaïque, la Mahométane à la Judaïque et Chrétienne ensemble : mais les vieilles condamnent bien tout à fait et entièrement les jeunes, et les tiennent pour ennemies capables. » *De la Sagesse*, t. I, pag. 349. Ceci est, je crois, le premier exemple de la doctrine du développement religieux dans aucune langue moderne, doctrine qui, selon Charron, a progressé régulièrement, surtout parmi les hommes dont les connaissances sont assez étendues pour leur permettre de comparer les religions diverses qui ont été prépondérantes à différentes époques. Sur ce sujet, comme sur d'autres, ceux qui ne peuvent comparer supposent que chaque chose est isolée, simplement parce que la continuité reste invisible pour eux. Quant à la doctrine alexandrienne sur le mouvement du développement, établie surtout dans Clément et dans Origène, voyez Neander, *Hist. of the Church*, t. II, pag. 234-257, et particulièrement les pag. 241, 246.

(2) *De la Sagesse*, t. I, pag. 356, 365, deux passages magnifiques. Mais tout le chapitre mérite d'être lu (liv. II, chap. V). Il s'y trouve parfois un peu d'ambiguïté. Cependant Tennemann, sur le point le plus important, comprend Charron comme je le comprends moi-même quant à la doctrine des peines futures. *Geschichte der Philosophie*, t. IX, pag. 473.

(3) La première édition de la *Sagesse* fut publiée à Bordeaux en 1601. Niceron, *Hommes illustres*, t. XVI, pag. 224; Hallam, *Lit. of Europe*, t. II, pag. 509; *Biog. universelle*, t. VIII, pag. 250. Deux éditions furent ensuite publiées à Paris en 1604 et 1607. Brunet, *Manuel du libraire*, t. I, pag. 639.

représentaient continuait à faire des progrès; et, à mesure que le dix-septième siècle avançait, le fanatisme diminua tellement que son absence se remarqua non seulement chez quelques grands penseurs isolés, mais même parmi les hommes politiques ordinaires (1). Le clergé, comprenant le danger, demanda au gouvernement d'arrêter le progrès de l'investigation (2); et le pape lui-même, dans une remontrance formelle qu'il fit à Henri, le pressa vivement de remédier au mal, en poursuivant les hérétiques auxquels il attribuait entièrement le malheur qui menaçait l'Église (3). Mais le roi s'y refusa avec fermeté. Il comprenait les avantages immenses qu'il retirerait, s'il pouvait affaiblir la puissance ecclésiastique en faisant d'une secte le contre-poids de l'autre (4); et par conséquent, tout catholique qu'il était, sa

(1) Sismondi (*Histoire des Français*, t. XXII, pag. 86) et Lavallée (*Histoire des Français*, t. III, pag. 84) ont remarqué le déclin du zèle religieux au commencement du dix-septième siècle, et on en trouvera des preuves curieuses dans la correspondance de Duplessis Mornay. Voyez, par exemple, une lettre qu'il écrivit à Diodaty en 1609 : « A beaucoup aujourd'hui il fault commencer par là qu'il y a une religion, premier que de leur dire quelle. » Duplessis, *Mem. et correspond.*, t. X, pag. 415. Ce tiers parti ou parti séculier reçut le nom de *politiques*, et commença à être puissant en 1592 et 1593. Benoist (*Histoire de l'édit de Nantes*, t. I, pag. 113) dit avec dédain : « Il s'éleva une foule de conciliateurs de religion. » Voyez aussi pag. 201, 273. En 1590 et en 1594 les *politiques* sont mentionnés par de Thou (*Hist. universelle*, t. XI, pag. 171; t. XII, pag. 134). Au sujet de l'importance, en 1593, « du tiers parti politique et négociateur, » voyez Capefigue, *Hist. de la réforme*, t. VI, pag. 235. Voyez aussi une lettre de l'ambassadeur espagnol à son gouvernement en 1615, dans le *Richelieu* de Capefigue (t. I, pag. 93), et pour l'origine à Paris en 1592 d'un « Politisch und Kirchlich Gemæssigste Gesinnung, » voyez Ranke, *die Pæpste*, t. II, pag. 243.

(2) La Sorbonne alla jusqu'à condamner le grand ouvrage de Charron, mais ne put réussir à le faire défendre. Comparez Duvernet, *Hist. de la Sorbonne*, t. II, pag. 139, avec Bayle, article *Charron*, note F.

(3) Dans l'appendice à l'ouvrage de Ranke (*die Römischen Pæpste*, t. III, pag. 141, 142), on trouvera les instructions données au nonce en 1603 lorsqu'il fut envoyé à la cour de France, et qui devraient être comparées avec une lettre écrite en 1604 qui se trouve dans les *OEconomies royales* de Sully, t. V, pag. 122, 1820.

(4) « Sein Sinn war im Allgemeinen, ohne Zweifel, das Gleichgewicht zwischen ihnen zu erhalten. » Ranke, *die Pæpste*, t. II, pag. 430, 431. « Henri IV, l'expression de l'indiffé-

politique penchait plutôt en faveur des protestants, parce qu'ils représentaient le parti le plus faible (1). Il accorda certaines sommes d'argent pour l'entretien de leurs ministres et pour les réparations de leurs églises (2); il bannit les jésuites, qui étaient leurs plus dangereux ennemis (3), et il avait toujours auprès de lui deux représentants de l'Église réformée, dont le devoir était de l'informer de toute infraction aux édits qu'il avait rendus en faveur de leur religion (4).

C'est ainsi qu'en France, comme en Angleterre; la tolérance fut précédée par le scepticisme; et c'est ainsi que de ce scepticisme sortirent les mesures humaines et éclairées

rentisme religieux, se posa comme une transaction entre ces deux systèmes. » Capefigue, *Hist. de la réforme*, t. VI, pag. 358. « Henry IV endeavoured to adjust the balance eyenly. » Smedley, *Hist. of the Reformed Religion in Francc*, t. III, pag. 19. Voyez aussi Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. I, pag. 136. Aussi aucun parti ne fut satisfait. Mably, *Observations*, t. III, pag. 220; Mezeray, *Histoire de France*, t. III, pag. 959.

(1) Comparez Capefigue, *Hist. de la réforme*, t. VIII, pag. 61, avec Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. I, pag. 32, 33. Voyez aussi *Mémoires de Montenay Mareuil*, t. I, pag. 91. Fontenay (pag. 194) mentionne comme un fait singulier « qu'il se vist de son temps des huguenots avoir des abbayes. »

(2) Sully, *OEconomies royales*, t. IV, pag. 134; t. VI, pag. 233; Duplessis Mornay, *Mem. et correspond.*, t. XI, pag. 242; Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, pag. 68, 205. Ces allocations étaient annuelles et étaient divisées par les protestants eux-mêmes. Voyez leurs propres rapports à ce sujet dans Quick, *Synodicon in Gallia*, t. I, pag. 198, 222, 246, 247, 249, 275-277.

(3) Henri IV bannit les jésuites en 1594, mais on leur permit, dans le courant de son règne, de fonder de nouveaux établissements en France. Flassan, *Hist. de la diplomatie*, t. VI, pag. 485; Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. I, pag. 106; Monteil, *Divers États*, t. V, pag. 192, note; De Thou, *Hist. universelle*, t. XIV, pag. 298. Comparez ce qu'en dit Sully, dans *OEconomies*, t. II, pag. 234; t. IV, pag. 200, 235, 245. Mais il n'est pas douteux qu'il durent leur rappel à la crainte que leurs intrigues inspirait (Grégoire, *Histoire des concesseurs*, pag. 316), et Henri les détestait certainement autant qu'il les craignait. Voyez deux lettres de lui dans Duplessis, *Mem. et correspond.*, t. VI, pag. 129, 151. Le roi ne leur rendit jamais leur ancienne autorité au sujet de la religion. *Mem. de Richelieu*, t. V, pag. 350. Paris, 1823.

(4) Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. I, pag. 142, 143; Le Vassor, t. I, pag. 156; Sismondi, t. XXII, pag. 116; Duplessis Mornay, t. I, pag. 389; Sully, *OEconomies*, t. VII, pag. 105, 432, 442.

d'Henri IV. Ce grand prince, qui avait accompli ces choses, fut malheureusement la victime de l'esprit fanatique qu'il avait tant fait pour réprimer (1); mais les événements qui se passèrent après sa mort montrèrent l'importance de l'impulsion qui avait été donnée à son siècle.

Après l'assassinat d'Henri IV, en 1610, le gouvernement tomba aux mains de la reine, qui administra le royaume pendant la minorité de son fils, Louis XIII. Et ce qui prouve d'une manière remarquable la direction que prenait alors l'esprit humain, c'est que la reine, femme très faible et très fanatique (2), s'abstint de ces persécutions qui, dans la génération précédente, avaient été considérées comme un témoignage indispensable de sincérité religieuse. Il fallait que ce fût un mouvement d'une énergie extraordinaire, pour imposer la tolérance, au commencement du dix-septième siècle à une princesse de la famille des Médicis, à une catholique ignorante et superstitieuse, qui avait été élevée au milieu de ses prêtres, et qui avait été habituée à considérer leur approbation comme le but le plus élevé de l'ambition terrestre.

Ce fut pourtant ce qui arriva en réalité. La reine garda les ministres du roi Henri IV, et elle annonça qu'elle suivrait son exemple en toutes choses (3). Son premier acte public

(1) Lorsque Ravaillac fut examiné, il dit « qu'il y avait été excité par l'intérêt de la religion et par une impulsion irrésistible. » Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. I, pag. 38. Cet ouvrage contient la meilleure description de Ravaillac que je connaisse; une autre description se trouve dans un livre très curieux : *les Historiettes de Tallemant des Réaux*, t. I, pag. 85. Paris, 1840.

(2) Le Vassor (*Hist. de Louis XIII*, t. I, pag. 279) l'appelle « superstitieuse au dernier point, » et t. V, pag. 481, « femme crédule et superstitieuse. » Voyez aussi t. III, pag. 250 t. VI, pag. 628, et Grégoire, *Hist. des confesseurs*, pag. 65.

(3) « Elle annonça qu'elle vouloit suivre en tout l'exemple du feu roi..... Le ministère de Henri IV, que la reine continuoit. » Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXII, pag. 206, 210;

fut de déclarer que l'édit de Nantes resterait inviolable; car, dit-elle, « l'expérience a appris à nos prédécesseurs que la violence, loin de porter à un retour vers l'Église catholique, y met des entraves (1). » Sa sollicitude à ce sujet était en réalité si grande, qu'en 1614, lorsque Louis atteignit sa majorité nominale, le premier acte de son gouvernement fut de nouveau la confirmation de l'édit de Nantes (2), et en 1615, le roi, qui était encore sous sa tutelle (3), publia, par ses conseils, une declaration confirmant publiquement toutes les mesures prises précédemment en faveur des protestants (4). C'est grâce aux mêmes sentiments qu'en 1611 elle essaya d'élever le célèbre de Thou à la dignité de président du parlement, et le pape ne put empêcher ce qu'il considérait comme un dessein impie, qu'en censurant d'une manière formelle l'hérésie du protégé de la reine (5).

La manière dont les choses tournaient causait une vive

et voyez deux lettres d'elle dans Duplessis Mornay, *Mém. et correspond.*, t. XI, pag. 282; t. XII, pag. 428. Sully avait craint que la mort d'Henri IV ne cause un changement de politique : « Que l'on s'alloit jetter dans des desseins tous contraires aux règles, ordres et maximes du feu roy. » *OEconomies royales*, t. VIII, pag. 401.

(1) Voyez la déclaration dans Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. I, pag. 74, 75, et les notices dans *Mém. de Richelieu*, t. I, pag. 58; Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 27; Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, pag. 7; Le Vassor, *Hist. de Louis XIII*, t. I, pag. 58. Mais aucun de ces écrivains, pas même Sismondi (t. XXII, pag. 221), ne semble savoir que cette déclaration fut décidée en conseil dès le 17 mai, c'est à dire trois jours seulement après la mort d'Henri IV. Voyez *Mémoires de Pontchartrain*, qui était alors ministre (édition Petitot, 1822, t. I, pag. 409). Ce livre est peu connu, mais mérite d'être lu.

(2) Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. I, pag. 262; Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, pag. 140; *Mem. de Fontenay Mareuil*, t. I, pag. 257; Le Vassor, t. I, pag. 604.

(3) « Laissant néanmoins l'administration du royaume à la reine sa mère. » *Mém. de Bassompierre*, t. II, pag. 52. Comparez Sully, *OEconomies royales*, t. IX, pag. 177. Elle conserva complète autorité sur le roi jusqu'en 1617. Voyez *Mém. de Monglat*, t. I, pag. 24 : « Avait été tenu fort bas par la reine sa mère. » Voyez aussi Le Vassor, *Hist. de Louis XIII*, t. II, pag. 640, 677, 716, 764.

(4) Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. I, pag. 381, 382.

(5) En 1611, « le pape le rejeta formellement comme hérétique. » Bazin, t. I, pag. 174. Pontchartrain jette un voile sur cette circonstance (*Mémoires*, t. I, pag. 450), mais de Thou, préface de l'*Hist. universelle*, t. I, pag. xvi, confirme le dire de Bazin.

alarme aux amis de la hiérarchie. Les hommes d'Église les plus zélés censuraient hautement la politique de la reine; et un grand historien a observé qu'à l'époque où, sous le règne de Louis XIII, l'Europe fut si profondément alarmée par les empiétements de la puissance ecclésiastique, la France fut la première à essayer de s'y opposer (1). Le nonce du pape se plaignit ouvertement à la reine de la faveur qu'elle montrait aux hérétiques; et il demanda avec sollicitude la suppression des ouvrages protestants, qui scandalisaient profondément les consciences des vrais croyants (2). Mais le temps n'était plus où l'on écoutait avec respect de semblables réclamations; et les affaires du pays continuèrent à être administrées d'après ces vues temporelles qui avaient été la base avouée des mesures prises par Henri IV (3).

Telle était alors la politique du gouvernement de la France; gouvernement qui, bien peu d'années auparavant, avait considéré que le premier devoir du souverain était de poursuivre les hérétiques et d'extirper l'hérésie. Il est certain que ce progrès continu n'était que le résultat du développement intellectuel en général; nous en avons la preuve non seulement dans le succès que rencontra cette amélioration, mais encore dans le caractère de la reine régente et dans celui du roi. Quiconque a lu les mémoires contemporains, doit reconnaître que Marie de Médicis et Louis XIII étaient

(1) « Der erste Einhalt den die kirchliche Restauration erfuhr, geschah in Frankreich. » Ranke, *die Römischen Pæpste*, t. III, pag. 160.

(2) Ce désir fut exprimé plusieurs fois, mais en vain : « Gern hætten die Nuntien Werke wie von Thou und Richer verboten, aber es war ihnen nicht mœglich. » Ranke, *die Pæpste*, t. III, pag. 181, appendice. Comparez *Mém. de Richelieu*, t. II, pag. 68; *Mém. de Pontchartrain*, t. I, pag. 428.

(3) Ce déclin du pouvoir ecclésiastique est remarqué par plusieurs écrivains du temps; mais il suffit de renvoyer à la curieuse remontrance du clergé français en 1615. Voyez de Thou, *Hist. universelle*, t. XIV, pag. 446, 447.

aussi superstitieux que leurs prédécesseurs, et il est par conséquent évident que cette insouciance pour les préjugés théologiques était due, non à leurs mérites personnels, mais au progrès des lumières dans la contrée elle même, et à la force d'impulsion d'un siècle qui, dans la rapidité de ses progrès, poussait en avant ceux qui croyaient être ses maîtres.

Mais ces considérations, quelque graves qu'elles soient, ne peuvent diminuer que bien légèrement le mérite de l'homme remarquable qui parut alors sur la scène politique. Pendant les dix-huit dernières années du règne de Louis XIII, la France fut entièrement gouvernée par Richelieu (1), l'un de ces hommes d'État bien peu nombreux auxquels il est donné de marquer l'empreinte de leur propre caractère sur la destinée de leur pays. Ce grand homme n'a probablement jamais été surpassé dans sa connaissance de l'art politique, excepté par ce génie prodigieux qui, de notre temps, a bouleversé les destinées de l'Europe. Mais à un point de vue important, Richelieu fut supérieur à Napoléon. La vie de Napoléon fut un effort constant pour opprimer la liberté de la race humaine; et son génie sans rival épuisait ses ressources pour lutter contre les tendances d'un grand siècle. Richelieu était aussi un despote; mais son despotisme prit une direction plus noble. Il montra, ce que Napoléon n'avait jamais possédé, une juste appréciation de l'esprit de son temps. Il échoua certainement sur un point important. Ses

(1) Comme dit M. Monteil (*Hist. des Français des divers États*, t. VII, pag. 114), « Richelieu tint le sceptre ; Louis XIII porta la couronne. » Et Campion (*Mémoires*, pag. 37) l'appelle « plutôt le maître que le ministre, » et il ajoute (pag. 218, 219) qu'il « avoit gouverné dix-huit ans la France avec un pouvoir absolu et une gloire sans pareille. » Comparez *Mém. du cardinal de Retz*, t. I, pag. 63.

efforts pour détruire la puissance de la noblesse française furent complétement inutiles (1); car, par suite d'une longue série d'événements, l'autorité de cette classe insolente avait de si profondes racines dans l'esprit du peuple, qu'il fallut encore le travail de tout un siècle pour anéantir son ancienne influence. Mais si Richelieu ne put enlever à la noblesse française une partie de son influence sociale et morale, il diminua du moins ses priviléges politiques, et châtia les crimes des nobles avec une sévérité qui mit un frein à leur licence ordinaire (2). Et pourtant, l'homme d'État même le plus habile peut accomplir si peu de chose lorsqu'il n'est pas secondé par le caractère général du siècle dans lequel il vit, que ces coups, quelque rudes qu'ils fussent, ne produisirent aucun résultat permanent. Après sa mort, les nobles se rallièrent bientôt, ainsi que nous le verrons ci-après; et dans les guerres de la Fronde ils ravalèrent cette grande lutte en lui donnant le caractère d'une misérable rivalité de famille. Ce ne fut que vers la fin du dix-huitième siècle, que la France secoua définitivement l'influence outrecuidante de cette classe puissante qui, par son égoïsme, avait longtemps retardé le progrès de la civilisation, en retenant le peuple

(1) L'opinion générale, émise dans Alison (*Hist. of Europe*, t. I, pag. 101-104) et dans plusieurs autres livres, est que Richelieu détruisit leur influence, mais cette erreur vient de ce que l'on mêle ensemble l'influence politique et l'influence religieuse. Ce qu'on appelle la puissance politique d'une classe n'est que le symptôme et la manifestation de son pouvoir réel, et il est inutile d'attaquer la première si l'on n'affaiblit pas également le second. Le véritable pouvoir des nobles était social, et ni Richelieu ni Louis XIV ne pouvaient affaiblir ce pouvoir, et il resta intact jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, lorsque l'intellect de la France se révolta contre lui, le renversa et accomplit enfin la révolution française.

(2) Richelieu semble avoir eu l'idée d'humilier la noblesse, du moins vers l'année 1624. Voyez un passage caractéristique dans ses *Mémoires*, t. II, pag. 340. Dans Swinburn (*Courts of Europe*, t. II, pag. 63, 65) il y a une tradition curieuse qui, quoique probablement fausse, montre en tout cas la crainte que Richelieu inspirait encore à la noblesse française et la haine qu'elle éprouvait pour sa mémoire plus d'un siècle après sa mort.

dans un esclavage, dont les effets éloignés exercent encore aujourd'hui sur lui quelque influence.

Si Richelieu échoua sous ce rapport, ses vues eurent, sous certains autres, un succès insigne. La raison en est que ses idées vastes et compréhensives s'harmonisaient avec cette tendance sceptique que je viens de décrire. En effet, quoique évêque et cardinal, cet homme remarquable ne permit jamais au clergé des prétentions qui auraient pu lui faire oublier les droits plus importants encore de son pays. Il savait, et c'est ce que l'on oublie trop souvent, que l'homme qui gouverne un peuple doit mesurer les choses uniquement d'après un étalon politique, et ne doit jamais prendre en considération les prétentions d'une secte quelconque, ou la propagation de telles ou telles opinions, à moins qu'elles n'aient un rapport avec le bien-être actuel et pratique du peuple. Le résultat fut que, pendant son administration, on vit le merveilleux spectacle de l'autorité suprême entre les mains d'un prêtre, qui ne fit aucun effort pour augmenter la puissance de la classe sacerdotale. Loin de là ; il la traita souvent avec une rigueur qui était sans exemple à cette époque. Les confesseurs royaux avaient toujours été regardés avec une certaine vénération, à cause de l'importance de leurs fonctions ; ils passaient pour des hommes d'une piété sans tâche ; ils avaient toujours joui d'une influence immense, et les hommes d'État les plus puissants avaient pensé qu'il était sage de leur montrer la déférence due à leur haute position (1). Mais Richelieu connaissait trop bien les arti-

(1) Relativement à leur influence, voyez Grégoire, *Histoire des confesseurs*, et comparez les remarques de M. Grote, un grand écrivain, dont l'esprit est toujours porté aux analogies historiques. Grote, *Hist. of Greece*, t. VI, pag. 393, 2e édit., 1851. Un grand nombre des rois de France avaient une grande affection naturelle pour les moines; mais

fices du clergé pour éprouver un grand respect pour ces gardiens des consciences royales. Caussin, le confesseur de Louis XIII, avait, à ce qu'il paraît, suivi l'exemple de ses prédécesseurs, et avait essayé d'insinuer ses idées en politique dans l'esprit de son royal pénitent (1). Aussitôt qu'il en fut informé, Richelieu le destitua, et l'envoya en exil, disant avec dédain que « le petit père Caussin » ne devrait pas se mêler des affaires d'État, puisqu'il était une de ces « personnes qui ont toujours été nourries dans l'innocence d'une vie religieuse (2). » Le successeur de Caussin fut le célèbre Sirmond; mais Richelieu ne permit au nouveau confesseur d'entrer en fonctions qu'après avoir obtenu de lui une promesse solennelle de ne se mêler en aucune façon des affaires d'État (3). »

Richelieu montra le même esprit dans une autre occasion

l'exemple le plus singulier que j'aie trouvé de cette affection est mentionné par de Thou au sujet d'Henri III. De Thou (*Hist. universelle*, t. X, pag. 666, 667) dit de ce prince : « Soit tempérament, soit éducation, la présence d'un moine faisait toujours plaisir à Henri, et je lui ai moi-même souvent entendu dire que leur vue produisait le même effet sur son âme que le chatouillement le plus délicat sur le corps. »

(1) Une de ses insinuations avait trait « aux dangers que courrait le catholicisme en Allemagne par des liaisons avec les puissances protestantes. » Grégoire, *Hist. des confesseurs*, pag. 342. La description la plus complète de Caussin se trouve dans le Vassor, *Hist. de Louis XIII*, t. IX, pag. 287-299, quoique Grégoire n'y fasse jamais allusion. Comme j'aurai souvent l'occasion de citer le Vassor, je puis remarquer ici qu'il est beaucoup plus correct qu'on ne le pense généralement, et qu'il a été traité avec beaucoup d'injustice par la plupart des écrivains français, parmi lesquels il est impopulaire à cause de ses attaques constantes contre Louis XIV. Sismondi (*Hist. des Français*, t. XXII, pag. 188, 189) parle très favorablement de son *Histoire de Louis XIII*, et mon expérience confirme cette opinion.

(2) « Le petit père Caussin. » *Mem. de Richelieu*, t. X, pag. 206, et à la pag. 217. Voyez aussi pag. 215, ainsi que les *Mém. de Montglat*, t. I, pag. 173-175; *Lettres de Patin*, t. I, pag. 49; Des Réaux, *Historiettes*, t. II, pag. 182.

(3) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXIII, pag. 332; Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. III, pag. 78, note. Le Vassor (*Hist. de Louis XIII*, t. X, part. II, pag. 761) dit que Sirmond « se soutint à la cour, sous le ministère de Richelieu, parce qu'il ne se méloit point des affaires d'État. » D'après le même écrivain (t. VIII, pag. 156), Richelieu eut à une époque l'idée de retirer aux jésuites le poste de confesseur du roi.



d'une importance beaucoup plus grave. Le clergé français possédait alors d'énormes richesses; et comme il avait le privilége de s'imposer lui-même, il avait soin de contribuer le moins possible aux dépenses de l'État. Il avait volontiers avancé de l'argent pour faire la guerre aux protestants, parce qu'il croyait de son devoir d'aider à extirper l'hérisie (1). Mais il ne voyait aucune raison de gaspiller ses revenus pour réaliser des avantages purement temporels; il se considérait comme le gardien de fonds réservés pour des objets spirituels, et il trouvait qu'il y avait impiété à laisser tomber dans les mains profanes d'hommes d'État séculiers ces richesses consacrées par la piété de leurs ancêtres. Richelieu, pour qui ces scrupules n'étaient que les artifices d'hommes intéressés, avait une idée bien différente de la position dans laquelle le clergé se trouvait vis-à-vis du pays (2). Bien loin de penser que les intérêts de l'Église fussent plus importants que ceux de l'État, il avait pour maxime politique que « la réputation de l'État est préférable à toutes choses (3). » Il poursuivit ce principe avec une telle intrépidité, qu'après

(1) Lavallée, *Hist. des Français*, t. III, pag. 87; le Vassor, *Hist. de Louis XIII*, t. IV pag. 208; Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. II, pag. 144; Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, pag. 337, 338. Benoist dit : « Le clergé de France, ignorant et corrompu, croyoit tout son devoir compris dans l'extirpation des hérétiques; et même il offroit de grandes sommes, à condition qu'on les employât à cette guerre. »

(2) Vue dans laquelle il est complétement appuyé par la haute autorité de Vattel, dont je citerai les paroles dans l'intérêt des hommes politiques qui se cramponnent encore à la théorie surannée de l'inviolabilité des biens de l'Église : « Loin que l'exemption appartienne aux biens d'église, parce qu'ils sont consacrés à Dieu, c'est au contraire par cette raison même qu'ils doivent être pris les premiers pour le salut de l'État; car il n'y a rien de plus agréable au Père commun des hommes que de garantir une nation de sa ruine. Dieu n'ayant besoin de rien, lui consacrer des biens, c'est les destiner à des usages qui lui soient agréables. De plus les biens de l'Église, de l'aveu du clergé lui-même, sont en grande partie destinés aux pauvres. Quand l'État est dans le besoin, il est sans doute le premier pauvre et le plus digne de secours. » Vattel, *le Droit des gens*, t. I, pag. 176, 177.

(3) « Que la réputation de l'État est préférable à toutes choses. » *Mém. de Richelieu*, t. II, pag. 482. C'était en 1625, et pour réfuter le légat.

avoir convoqué à Mantes une grande assemblée du clergé, il le força à venir en aide au gouvernement par un secours extraordinaire de 6,000,000 de francs; et apprenant que quelques-uns des plus hauts dignitaires de l'Église avaient exprimé leur mécontentement sur ce procédé insolite, il fit main basse sur eux, et, à la stupéfaction de l'Église, il exila non seulement quatre évêques, mais aussi les deux archevêques de Toulouse et de Sens (1).

De pareilles mesures eussent certainement été fatales, cinquante ans plus tôt, au ministre assez audacieux pour essayer de les mettre à exécution. Mais Richelieu était soutenu par l'esprit d'un siècle qui commençait à mépriser ses anciens maîtres. Cette tendance générale se faisait jour non seulement dans la littérature et dans la politique, mais même dans les actes des tribunaux ordinaires. Le nonce se plaignit avec indignation du sentiment hostile que les juges français déployaient contre les ecclésiastiques; et il dit qu'entre autres choses honteuses, quelques prêtres avaient été pendus sans avoir été préalablement déposés de leur caractère spirituel (2). Dans d'autres occasions, ce mépris toujours croissant se montra d'une façon parfaitement en harmonie avec la grossièreté générale des mœurs. Sourdis, archevêque de Bordeaux,

(1) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXIII, pag. 477, 478; Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. IV, pag. 325, 326. Le cardinal de Retz, qui connaissait Richelieu personnellement, disait : « M. le cardinal de Richelieu avoit donné une atteinte cruelle à la dignité et à la liberté du clergé dans l'assemblée de Mante, et il avoit exilé, avec des circonstances atroces, six de ses prélats les plus considérables. » *Mém. de Retz*, t. I, pag. 50.

(2) « Die Nuntien finden kein Ende der Beschwerden die sie machen zu müssen glauben, vorzüglich über die Beschrænkungen welche die geistliche Jurisdiction erfahre. . . . . Zuweilen werde ein Geistlicher hingerichtet ohne erst degradirt zu seyn. » Ranke, *die Pæpste*, t. III, pag. 157, un sommaire, en 1641, des plaintes du nonce de cette époque et de celles de ses successeurs. Le Vassor (*Hist. de Louis XIII*, t. V, pag. 51 et suiv.) a donné quelques détails curieux au sujet de l'animosité qui existait en 1624 entre le clergé et les tribunaux séculiers.

fut à deux reprises frappé ignominieusement : une fois par le duc d'Épernon, et ensuite par le maréchal de Vitry (1). Et pourtant Richelieu, qui ordinairement traitait les nobles avec tant de sévérité, ne montra aucun désir de punir cet outrage brutal. L'archevêque non seulement ne rencontra en lui aucune sympathie; mais quelques années plus tard il reçut du cardinal l'ordre péremptoire de se retirer dans son diocèse. L'archevêque était tellement effrayé de la tournure que prenaient les choses, qu'il s'enfuit à Carpentras, et se plaça sous la protection du pape (2). Ceci avait lieu en 1641; et neuf ans plus tôt, l'Église avait encouru une disgrâce encore plus grande : car en 1632, des troubles sérieux s'étant élevés dans le Languedoc, Richelieu ne craignit pas de déposer quelques-uns des évêques, et de saisir le temporel des autres (3).

On peut facilement s'imaginer l'indignation du clergé. Des outrages aussi sérieux eussent été difficiles à endurer,

(1) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXIII, pag. 301; *Mém. de Bassompierre*, t. III, pag. 302, 353. Bazin, qui fait mention de cette honteuse affaire, dit simplement (*Hist. de Louis XIII*, t. III, pag. 453) : « Le maréchal de Vitry, suivant l'exemple que lui en avoit donné le duc d'Épernon, s'emporta jusqu'à le frapper de son bâton. » Au sujet de d'Épernon, le meilleur compte rendu se trouve dans les *Mémoires de Richelieu*, dans lesquels il est constaté (t. VIII, pag. 194) que le duc, avant de frapper l'archevêque, « disoit au peuple : « Rangez-vous, vous verrez comme j'étrillerai votre archevêque. » Comparez le Vassor, *Hist. de Louis XIII*, t. X, part. II, pag. 97, avec Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. III, pag. 116. Des Réaux, qui était à sa manière un peu philosophe, disait avec satisfaction : « Cet archevêque se pouvoit vanter d'être le prélat du monde qui avoit été le plus battu. » Son frère était le cardinal Sourdis, un homme de quelque réputation à son époque et sur lequel on trouve une curieuse anecdote dans les *Mémoires de Conrart*, pag. 331-334.

(2) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXIII, pag. 470. Le Vassor (*Hist. de Louis XIII*, t. X, part. II, pag. 149) dit : « Il s'enfuit donc honteusement à Carpentras sous la protection du pape. »

(3) « Les évêques furent punis par la saisie de leur temporel. Alby, Nîmes, Uzès furent privées de leurs prélats. » Capefigue, *Richelieu*. Paris, 1844, t. II, pag. 24. Les protestants furent enchantés du châtiment imposé aux évêques d'Alby et de Nîmes, que « les ministres regardoient comme une vengeance divine. » Benoist, *Histoire de l'édit de Nantes*, t. II, pag. 528, 529.

même s'ils avaient été causés par un laïque; mais ils étaient d'autant plus amers qu'ils étaient l'ouvrage d'un membre de leur caste, d'un homme qui avait été nourri dans la profession qu'il attaquait si sévèrement. C'était là une circonstance aggravante, parce que la trahison semblait se joindre à l'insulte. Ce n'était pas une guerre venant du dehors, c'était une trahison dans leurs propres rangs. C'était un prélat qui humiliait l'épiscopat, un cardinal qui insultait l'Église (1). Et pourtant, telles étaient les dispositions générales du peuple, que le clergé n'osa pas se risquer à frapper un coup ouvertement; mais, au moyen de ses partisans, il répandit les plus odieux libelles contre le grand ministre. Les prêtres dirent qu'il n'était pas chaste, qu'il était coupable des débauches les plus honteuses, et qu'il avait un commerce incestueux avec sa propre nièce (2). Ils déclarèrent qu'il n'avait pas de religion, qu'il n'était catholique que de nom, qu'il était le pontife des huguenots, et le patriarche des athées (3); et, ce qui était pire que tout le reste, ils l'accusèrent de vouloir établir un schisme dans l'Église française (4). Heureusement, le temps n'était déjà plus où l'esprit national pouvait être excité par de semblables artifices. Néanmoins, ces accusations valent la peine d'être enregistrées, parce qu'elles démontrent la tendance des choses publiques, et l'amertume

(1) Dans une courte biographie de Richelieu, publiée immédiatement après sa mort, l'auteur dit avec indignation que « being a cardinal, he afflicted the church. » Somers, *Tracts*, t. V, pag. 540. Comparez Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. IV, pag. 532.

(2) Cette accusation scandaleuse au sujet de sa nièce plaisait beaucoup au clergé, et elle fut portée contre lui de la manière la plus grossière par le cardinal de Valençay. Voyez Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. III, pag. 204.

(3) « De là ces petits écrits qui le dénonçaient comme le « pontife des huguenots » ou « le patriarche des athées. » Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 312.

(4) Comparez des Réaux, *Historiettes*, t. II, pag. 233, avec le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, t. VIII, part. II, pag. 177, 178; t. IX, pag. 277.

avec laquelle les classes spirituelles voyaient les rênes du pouvoir passer dans d'autres mains. Tout cela était si évident que, dans la dernière guerre civile soulevée contre Richelieu, deux années seulement avant sa mort, les insurgés annonçaient dans leurs proclamations qu'un de leurs buts était de faire revivre le respect avec lequel le clergé et la noblesse avaient été jadis traités (1).

Plus nous étudions la carrière de Richelieu, plus nous reconnaissons le caractère marqué de cet antagonisme. Tout démontre qu'il avait la conscience de la grande lutte soulevée entre l'ancien plan de gouvernement des ecclésiastiques, et le nouveau plan mis en avant par l'esprit séculier; et qu'il était décidé à renverser l'ancien système, et à donner son appui au nouveau. Nous trouvons en effet, non seulement dans son administration intérieure, mais aussi dans sa politique étrangère, le même mépris sans précédent des intérêts du clergé. La maison d'Autriche, et surtout sa branche espagnole, avait été longtemps respectée par tous les hommes pieux comme la fidèle alliée de l'Église : on la regardait comme le fléau de l'hérésie, et ses mesures contre les hérétiques lui avaient gagné un grand nom dans l'histoire ecclésiastique (2). Aussi, lorsque le gouvernement français, sous le règne de Charles IX, essaya de propos délibéré d'anéantir les protestants, la France établit naturellement des relations intimes avec l'Espagne aussi bien qu'avec

(1) Voyez le manifeste dans Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXIII, pag. 452, 453.

(2) A la fin du seizième siècle, « fils aîné de l'Église » était le titre reconnu et bien mérité des rois d'Espagne. De Thou, *Hist. universelle*, t. XI, pag. 280. Comparez Duplessis Mornay, *Mém. et correspond.*, t. XI, pag. 21. Quant aux opinions que les catholiques, au commencement du dix-septième siècle, avaient relativement à l'Espagne, voyez les *Mémoires de Fontenay Mareuil*, t. I, pag. 489; *Mémoires de Bassompierre*, t. I, pag. 424.

Rome (1); et ces trois grandes puissances se trouvèrent fermement unies, non par une communauté d'intérêts temporels, mais par la force d'un pacte religieux. Cette confédération théologique fut plus tard dissoute par le caractère personnel d'Henri IV (2), et par l'indifférence croissante du siècle; mais pendant la minorité de Louis XIII, la régente l'avait jusqu'à un certain point renouvelée, et avait tenté de raviver les préjugés superstitieux sur lesquels elle était basée (3). Elle était, dans toutes ses idées, une catholique pleine de zèle; elle était pofondément attachée à l'Espagne, et elle réussit à faire épouser au jeune roi son fils une princesse espagnole, et à sa fille un prince espagnol (4).

Il eût été naturel de s'attendre à ce que Richelieu, un grand dignitaire de l'Église de Rome, une fois à la tête des affaires, voudrait rétablir des relations si vivement approuvées par la classe à laquelle il appartenait (5). Mais sa

(1) Relativement au rapport entre cette politique étrangère et le massacre de la Saint-Barthélemy, voyez Capefigue, *Hist. de la réforme*, t. III, pag. 253, 268, 269.

(2) Relativement à la politique et aux sentiments d'Henri IV envers la maison d'Autriche, voyez Sully, *OEconomies royales*, t. II, pag. 291; t. III, pag. 162, 166; t. IV, pag. 289, 290, 321, 343, 344, 364; t. V, pag. 123; t. VI, pag. 293; t. VII, pag. 303; t. VIII, pag. 195, 202, 348.

(3) Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 26, 369; *Mém. de Montglat*, t. I, pag. 16, 17; Le Vassor, *Hist. de Louis XIII*, t. I, pag. 268; t. VI, pag. 349; Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXII, pag. 227. Son mari, Henri IV, disait qu'elle avait « l'âme d'une Espagnole. » Capefigue, *Hist. de la réforme*, t. VIII, pag. 1 0.

(4) C'était, dans son opinion, un chef-d'œuvre de politique. « Entêtée du double mariage avec l'Espagne qu'elle avoit ménagé avec tant d'application, et qu'elle regardoit comme le plus ferme appui de son autorité. » Le Vassor, *Hist. de Louis XIII*, t. I, pag. 453, 454.

(5) Même en 1656, le clergé français désirait « to hasten a peace with Spain, and to curb the heretics in France. » *Letter from Pell to Thurloe*, écrite en 1656 et imprimée dans Vaughan, *Protectorate of Cromwell*, t. I, pag. 436, in-8°, 1839. Pendant la minorité de Louis XIII, nous entendons parler « des zélez catholiques et de ceux qui désiroient, à quelque prix que ce fust, l'union des deux roys et des deux couronnes de France et d'Espagne, comme le seul moyen propre, selon leur advis, pour l'extirpation des hérésies dans la chrestienté. » Sully, *OEconomies royales*, t. IX, pag. 181. Comparez t. VII, pag. 245, au sujet « des zélez catholiques espanolisez de France. »

conduite ne fut nullement réglée par des considérations de ce genre. Son but était, non de favoriser les opinions d'une secte, mais de protéger les intérêts d'une nation. Ses traités, sa diplomatie, ses plans d'alliance étrangère, furent tous dirigés, non contre les ennemis de l'Église, mais contre les ennemis de la France. En déployant ce nouvel étendard, Richelieu fit un pas immense vers la sécularisation de tout le système de la politique européenne. Car il subordonna ainsi les intérêts théoriques du peuple à ses intérêts pratiques. Avant lui, les rois de France, pour punir leurs sujets protestants, n'avaient pas hésité à demander l'assistance des troupes catholiques de l'Espagne; et ils n'agissaient en cela que d'après cette ancienne opinion que le premier devoir d'un gouvernement était de supprimer l'hérésie. Richelieu fut le premier qui répudia ouvertement cette doctrine fatale. Dès l'année 1617, avant même d'avoir consolidé son pouvoir, il établit en principe, dans des instructions qu'il envoyait à un des ambassadeurs, et qui existent encore, que, dans les affaires d'État, un catholique ne devait jamais préférer un Espagnol à un protestant français (1). Pour nous, grâce au progrès social, cette préférence donnée aux droits de notre pays sur ceux de notre foi religieuse est devenue chose parfaitement naturelle; mais c'était alors une nouveauté monstrueuse (2).

Richelieu n'hésita pourtant pas à pousser le paradoxe jus-

(1) Voyez Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXII, pag. 387-389, où l'importance de ce document est constatée, et il est dit que Richelieu l'avait rédigé « avec beaucoup de soin. » Le langage en est très péremptoire : « Que nul catholique n'est si aveugle d'estimer en matière d'État un Espagnol meilleur qu'un Français huguenot. »

(2) Même sous le règne d'Henri IV, les protestants français n'étaient pas considérés comme Francais : « The intolerant dogmas of Roman Catholicism did not recognize them as Frenchmen. They mere looked upon as foreigners, or rather as enemies; and mere treated as such. » Felice, *Hist. of the Protestants of France*, pag. 216.

qu'à ces dernières limites. L'Église catholique considérait à juste titre que ses intérêts étaient liés à ceux de la maison d'Autriche (1). Mais Richelieu, aussitôt qu'il fut appelé à siéger dans le conseil du roi, prit la détermination d'humilier cette maison dans ses deux branches (2). Pour y parvenir, il donna ouvertement son appui aux ennemis les plus acharnés de sa propre religion. Il vint en aide aux luthériens contre l'empereur d'Allemagne, et aux calvinistes contre le roi d'Espagne. Pendant les dix-huit années de son pouvoir suprême, il poursuivit avec fermeté la même politique, sans jamais se démentir (3). Lorsque Philippe essaya d'opprimer les protestants hollandais, Richelieu fit cause commune avec eux; il leur avança d'abord des sommes d'argent considérables, et décida ensuite le roi de France à signer un traité d'alliance intime avec ceux que, dans l'opinion de l'Église, il aurait dû plutôt châtier comme des hérétiques rebelles (4). Il en fut

(1) Sismondi dit en parlant de l'année 1640 : « Toute l'Église catholique croyoit son sort lié à celui de la maison d'Autriche. » *Hist. des Français*, t. XXII, pag. 180.

(2) « Sa vue dominante fut l'abaissement de la maison d'Autriche. » Flassan, *Hist. de la diplomatie française*, t. III, pag. 81. Au sujet de ce plan, voyez *Mém. de la Rochefoucauld*, t. I, pag. 350. De Retz dit qu'avant Richelieu personne n'avait jamais songé à un pareil plan : « Celui d'attaquer la formidable maison d'Autriche n'avait été imaginé de personne. » *Mém. de Retz*, t. I, pag. 45.

(3) « Obwohl Cardinal der rœmischen Kirche trug Richelieu kein Bedenken, mit dem Protestanten selbst unverhohlen in Bund zu treten. » Ranke, *die Pæpste*, t. II, pag. 510. Comparez dans *Mém. de Fontenay Mareuil*, t. II, pag. 28, 29, le reproche que le nonce Spada adressa à Richelieu, parce qu'il traitait avec les protestants, « de la paix qui se traittoit avec les huguenots. » Voyez aussi le Vassor, *Hist. de Louis XIII*, t. V, pag. 236, 354-356, 567, et un passage dans Lavallée, *Hist. des Français*, t. III, pag. 90.

(4) De Retz mentionne un curieux exemple des sentiments du parti ecclésiastique au sujet de ce traité. Il dit que l'évêque de Beauvais qui, l'année après la mort de Richelieu, fut un moment à la tête des affaires, commença son administration par donner aux Hollandais le choix entre l'abandon de leur religion ou la perte de l'alliance avec la France. « Et il demanda dès le premier jour aux Hollandais qu'ils se convertissent à la religion catholique, s'ils vouloient demeurer dans l'alliance de France. » *Mém. du cardinal de Retz*, t. I, pag. 39. Je suppose que la *Biographie universelle* se repose sur cette autorité pour le passage du t. XIV, pag. 440; en tout cas l'auteur a oublié, ce qui arrive trop souvent dans cet ouvrage d'ailleurs très précieux, de nous donner la source où il a puisé ses renseignements.

de même lorsque vint à éclater cette grande guerre dans laquelle l'empereur voulut soumettre à la vraie foi les consciences des protestants allemands : Richelieu se mit en avant comme leur protecteur, il s'efforça dès le commencement de sauver leur chef le palatin (1); et, ne pouvant y réussir, il conclut en leur faveur une alliance avec Gustave-Adolphe (2), le capitaine le plus remarquable que les réformés possédassent alors. Ce ne fut pas tout. Après la mort de Gustave, voyant que les protestants avaient perdu leur chef le plus important, il redoubla d'efforts en leur faveur (3). Il intrigua pour eux auprès des cours étrangères; il ouvrit des négociations à leur profit; et finit par organiser pour leur protection une confédération publique, dans laquelle toutes les considérations ecclésiastiques étaient ouvertement bravées. Cette ligue, qui forma un précédent important dans la politique internationale de l'Europe, fut non seulement faite par Richelieu avec les deux ennemis les plus puissants de l'Église à laquelle il appartenait, mais elle fut, par son caractère, ce que Sismondi appelle avec emphase une « confédération protestante, » une confédération protestante, dit cet écrivain, entre la France, l'Angleterre et la Hollande (4).

(1) En 1626, il essaya de former une ligue « en faveur du palatin. » Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXII, pag. 576. Sismondi ne paraît pas certain de la sincérité de sa proposition; mais il peut y avoir quelque doute à ce sujet, car ses *Mémoires* prouvent que, même en 1624, il pensait à reprendre possession du palatinat. *Memoires de Richelieu*, t. II, pag. 405, et aussi pag. 468.

(2) Sismondi, t. XXIII, pag. 173 Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 415, le Vassor, *Hist. de Louis XIII*, t. VI, pag. 12, 600, et à la pag. 489 : « Le roi de Suède qui comptoit uniquement sur le cardinal. »

(3) Comparez *Mém. de Montglat*, t. I, pag. 74, 75; t. II, pag. 92, 93, avec *Mém. de Fontenay Mareuil*, t. II, pag. 198, et Howell, *Letters*, pag. 247. Les différentes vues qui se présentèrent à son esprit si fertile après la mort de Gustave sont résumées d'une manière frappante dans les *Mém. de Richelieu*, t. VII, pag. 272-277. Au sujet de ses autres avances pécuniaires, voyez t. IX, pag. 395.

(4) En 1633, « les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Hollande mirent à profit le

Ces mesures eussent été suffisantes pour faire de l'administration de Richelieu une grande époque dans l'histoire de la civilisation européenne. Son gouvernement offre en effet le premier exemple d'un homme d'État catholique éminent laissant de côté les intérêts ecclésiastiques, et prouvant son indifférence pour ces intérêts à chaque pas de sa politique étrangère et intérieure. On trouve peut-être quelques exemples du même genre à une époque plus reculée parmi les petits princes des États italiens ; mais ces tentatives n'avaient jamais réussi; elles n'avaient jamais été continuées pendant une longue période; elles n'avaient jamais été tentées sur une échelle assez large pour les élever à la dignité de précédents internationaux. Ce qui fait surtout la gloire de Richelieu, c'est que sa politique extérieure fut gouvernée, non pas dans certaines circonstances seulement, mais invariablement, par des considérations temporelles ; et je ne crois pas que, dans toute la longue période pendant laquelle il tint les rênes du pouvoir, on puisse trouver la moindre preuve de sa sollicitude pour ces intérêts ecclésiastiques, dont l'avancement avait été si longtemps considéré d'une suprême importance. En subordonnant avec cette fermeté constante l'Église à l'État ; en imposant le principe de cette prépondérance de l'État sur une grande échelle, avec une grande habileté, et avec un succès invariable, il établit la base de cette politique purement séculière dont la consolidation a été, depuis sa mort, le but de tous les diplomates les plus éminents de l'Europe. Il en résulta un changement très salutaire, qui s'était préparé

repos de l'hiver pour resserrer la confédération protestante. » Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXIII, pag. 221. Comparez dans Whitelocke (*Swedish Embassy*, t. I, pag. 275) la remarque faite vingt ans plus tard par Christine, fille de Gustave, au sujet de l'union avec « les papistes. »

depuis longtemps, mais dont la réalisation eut lieu pour la première fois sous son ministère. En effet, introduire ce système, c'était mettre fin aux guerres religieuses; et les chances de paix augmentaient, du moment qu'on faisait disparaître une des causes principales qui privaient le pays des bienfaits de la paix (1). En outre, c'était préparer les voies pour cette séparation définitive de la théologie et de la politique, séparation qu'il appartient aux générations futures de compléter. Nous pouvons apprécier l'importance du progrès qui fut alors accompli, en voyant la facilité avec laquelle les opérations de Richelieu ont été continuées par des hommes qui lui étaient inférieurs sous tous les rapports. Moins de deux ans après sa mort, s'assembla le congrès de Westphalie (2); dont les membres conclurent cette paix célèbre

(1) Ce changement peut être expliqué par la comparaison de l'ouvrage de Grotius avec celui de Vattel. On considère encore ces deux hommes éminents comme les autorités les plus compétentes en loi internationale; mais il y a entre eux cette différence importante que Vattel écrivait plus d'un siècle après Grotius, et à une époque où les principes séculiers imposés par Richelieu avaient pénétré tous les esprits et même ceux des hommes d'État les plus ordinaires. Aussi Vattel dit (*le Droit des gens*, t. I, pag. 379, 380): « On demande s'il est permis de faire alliance avec une nation qui ne professe pas la même religion? Si les traités faits avec les ennemis de la foi sont valides? Grotius a traité la question assez au long. Cette discussion pouvait être nécessaire dans un temps où la fureur des partis obscurcissait encore des principes qu'elle avait longtemps fait oublier, osons croire qu'elle serait superflue dans notre siècle. La loi naturelle seule régit les traités des nations; la différence de religion y est absolument étrangère. » Voyez aussi pag. 318, et t. II, pag. 151. D'autre part, Grotius est contraire aux alliances entre nations qui ne professent pas le même culte et il ajoute qu'elles ne peuvent être justifiée que dans « une extrême nécessité. . . . . Car il faut chercher premièrement le règne céleste, c'est à dire penser avant toutes choses à la propagation de l'Évangile. » Et il recommanda encore aux princes de suivre les conseils donnés à ce sujet par Foulques, archevêque de Rheims! Grotius, *le Droit de la guerre et de la paix*, liv. II, chap. XV, sect. XI, t. I, pag. 485, 486, édit. Barbeyrac. Amsterdam, 1724, un passage d'autant plus instructif que Grotius était un grand génie et un grand humanitaire. Au sujet des guerres religieuses, voyez *Institutes of Timour*, pag. 141, 333, 335.

(2) « Le congrès de Westphalie s'ouvrit le 10 avril 1643. » Lavallée, *Hist. des Français*, t. III, pag. 156. Ses deux grandes divisions à Munster et à Osnabruck se formèrent en mars 1644. Flassan, *Hist. de la diplomatie*, t. III, pag. 110. Richelieu mourut en décembre 1642. *Biog. universelle*, t. XXXVIII, pag. 28.

qui est remarquable, parce qu'elle est la première tentative importante qui ait été faite pour régler les intérêts contradictoires des grandes puissances européennes (1). Dans ce traité, les intérêts ecclésiastiques furent entièrement mis de côté (2); et les parties contractantes, au lieu de se dépouiller mutuellement de leurs possessions, adoptèrent le système plus hardi de s'indemniser elles-mêmes aux dépens de l'Église, et n'hésitèrent pas à saisir ses revenus, et à séculariser plusieurs de ses évêchés (3). La puissance spirituelle ne se releva jamais de cette grave insulte qui devint un précédent dans la loi publique de l'Europe, et un écrivain très compétent remarque que, depuis cette époque, les diplomates ont négligé les intérêts religieux dans leurs actes officiels, et ont préféré s'occuper des intérêts qui se rapportent au commerce et aux colonies de leur pays (4). La vérité de cette observation se trouve confirmée par un fait intéressant: c'est que la guerre de Trente ans, à laquelle ce même traité mit fin, est la dernière grande guerre de religion qui ait été

(1) « Les règnes de Charles-Quint et d'Henri IV font époque pour certaines parties du droit international, mais le point de départ le plus saillant, c'est la paix de Westphalie. » Eschbach, *Introduction à l'étude du droit*. Paris, 1846, pag. 92. Comparez les remarques sur Mably dans la *Biog. universelle*, t. XXVI, pag. 7, et Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXIV, pag. 179: « Base du droit public de l'Europe. »

(2) Comparez l'indignation du pape à propos de ce traité (Vattel, *le Droit des gens*, t. II, pag. 28) avec Ranke, *Pæpste*, t. II, pag. 576: « Das religiœse Element ist zurückgetreten; die politischen Rücksichten beherrschen die Welt, » un sommaire de l'état général des affaires.

(3) « La France obtint, par ce traité, en indemnité la souveraineté des trois évêchés Metz, Toul et Verdun, ainsi que celle d'Alsace. La satisfaction ou indemnité des autres parties intéressées fut convenue, en grande partie, aux dépens de l'Église et moyennant la sécularisation de plusieurs évêchés et bénéfices ecclésiastiques. » Koch, *Tableau des révolutions*, t. I, pag. 328.

(4) Le docteur Vaughan (*Protectorate of Cromwell*, t. I, pag. CIV) dit: « It is a leading fact, also, in the history of modern Europe, that, from the peace of Westphalia, in 1648, religion, as the great object of negotiation, began every where to give place to questions relating to colonies and commerce. » Charles Butler observe que ce traité « considerably lessened the influence of religion on politics. » Butler, *Reminiscences*, t. I, pag. 181.

soutenue (1); aucun peuple civilisé n'ayant pensé, depuis deux siècles, qu'il y allait de son intérêt de s'exposer lui-même pour intervenir dans la croyance de ses voisins. Ce n'est là en réalité qu'une partie de ce vaste mouvement séculier qui affaiblit la superstition, et assura la civilisation de l'Europe. Sans entrer dans la discussion de ce sujet, je vais essayer maintenant de montrer comment la politique de Richelieu vis-à-vis de l'Église protestante française correspondait avec sa politique relativement à l'Église catholique de France; et comment, dans les deux camps, ce grand homme d'État, avec l'aide du progrès des lumières pour lequel son siècle fut si remarquable, parvint à lutter contre les préjugés dont le peuple essayait, mais lentement et avec une difficulté infinie, de se débarrasser.

La manière dont Richelieu traita les protestants est sans aucun doute une des parties les plus honorables de son système; et en cela, comme en beaucoup d'autres mesures libérales, il fut aidé par le cours des événements antérieurs. Son administration, reliée à celle d'Henri IV et de la Régente, présente le noble spectacle d'une tolérance bien plus complète que tout ce qui s'était vu jusqu'alors dans l'Europe catholique. Pendant que dans les autres contrées chrétiennes on ne cessait de persécuter tous ceux dont les opinions différaient de celles de la religion établie, la France refusait de suivre l'exemple général, et protégeait ces hérétiques que l'Église était jalouse de punir. Non seulement ces hérétiques

(1) Le fait que la guerre de Trente ans etait un conflit religieux formait la base de l'une des accusations portées contre Richelieu par le parti prêtre, et un auteur qui écrivait en 1634 « montroit bien au long que l'alliance du roy de France avec les protestants était contraire aux intérêts de la religion catholique, parce que la guerre des Provinces-Unies et celle d'Allemagne étaient des guerres de religion. » Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, pag. 536.

étaient protégés, mais lorsqu'ils possédaient quelques talents, ils étaient publiquement récompensés. Aussi en trouvait-on un grand nombre dans l'administration, ainsi que dans les plus hauts grades militaires; et l'Europe vit avec étonnement les armées du roi de France commandées par des généraux hérétiques. Rohan, Lesdiguières, Chatillon, La Force, Bernard de Weimar, étaient au nombre des capitaines les plus célèbres sous Louis XIII; et ils étaient tous protestants, ainsi que quelques autres officiers plus jeunes, mais déjà distingués, tels que Gassion, Rantzau, Schomberg et Turenne. Car rien n'était alors impossible à des hommes qui, cinquante ans plus tôt, eussent été persécutés jusqu'à la mort à cause de leurs hérésies. Peu de temps avant l'avénement de Louis XIII, Lesdiguières, le plus éminent de ces généraux protestants, fut créé maréchal de France (1). Quatorze ans plus tard, la même dignité fut accordée à deux autres protestants, Chatillon et La Force, dont le premier avait, dit-on, une très grande influence parmi les schismatiques (2). Ces deux nominations eurent lieu en 1622 (3); et, en 1634, le scandale fut à son comble par l'élévation de Sully, qui, malgré son hérésie notoire, reçut également le bâton de maréchal de France (4). Ceci était l'ouvrage de Richelieu, et offensa sérieusement les amis de l'Église; mais

(1) Selon un contemporain, il reçut cette dignité « sans être à la cour ni l'avoir demandée. » *Mém. de Fontenay Mareuil*, t. I, pag. 70. En 1622, les lieutenants de Lesdiguières étaient protestants : « Ses lieutenants qui estant tous huguenots. » *Ibid.*, t. I, pag. 538. Ces mémoires sont très précieux en ce qui touche aux affaires politiques et militaires, l'auteur ayant rempli un rôle important dans les événements qu'il décrit.

(2) « Il n'y avoit personne dans le parti huguenot si considérable que lui. » Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. V, pag. 204.

(3) *Biog. universelle*, t. XV, pag. 247; Benoist, *Histoire de l'édit de Nantes*, t. II, pag. 400.

(4) Additions à Sully, *OEconomies royales*, t. VIII, pag. 496; Smedley, *Hist. of the Reformed Religion in France*, t. III, pag. 204.

le grand homme d'État fit si peu attention à leurs clameurs, qu'après la fin des guerres civiles, il prit une mesure qui leur était tout aussi odieuse. Le duc de Rohan était l'ennemi le plus actif de l'Église établie, et les protestants le regardaient comme le principal soutien de leur parti. Il avait pris les armes en leur faveur, et, refusant de renier sa religion, il avait été, par les chances de la guerre, expulsé de France. Mais Richelieu, qui connaissait l'habileté du duc, se souciait fort peu de ses opinions religieuses. Il le rappela donc de son exil, lui confia une négociation avec la Suisse, et lui donna du service à l'étranger, comme commandant en chef d'une des armées du roi de France (1).

Telles étaient les tendances qui caractérisaient ce nouvel état de choses. Il est à peine nécessaire de faire remarquer les bienfaits de ce grand changement; puisque, grâce à lui, on était encouragé à s'occuper avant tout des intérêts de son pays, et puisque les soldats catholiques, oubliant leurs anciennes querelles, apprenaient à obéir à des généraux hérétiques, et à suivre leurs drapeaux qui les conduisaient à la victoire. De plus l'amalgamation sociale qui provenait de la réunion dans le même camp et sous la même bannière des professeurs de croyances diverses, devait nécessairement aider encore plus à désarmer les esprits, en fondant les querelles théologiques en un objet commun, et pourtant temporel, et en prouvant à chaque secte que ses adversaires religieux n'étaient pas entièrement dépourvus de vertu humaine, qu'ils avaient encore quelques qualités; et qu'il

(1) Capefigue, *Richelieu*, t. II, pag. 57; *Mém. de Rohan*, t. I, pag. 66, 69; *Mém. de Bassompierre*, t. III, pag. 324, 348; *Mém. de Montglat*, t. I, pag. 86; le Vassor, *Hist. de Louis XIII*, t. VII, pag. 157; t. VIII, pag. 284.

était même possible d'allier les erreurs de l'hérésie avec toutes les capacités d'un bon citoyen (1).

Mais, pendant que les animosités odieuses qui avaient si longtemps bouleversé la France se calmaient peu à peu grâce à la politique de Richelieu, il est à remarquer que si les préjugés des catholiques perdaient évidemment de leur intensité, ceux des protestants semblaient au contraire conserver toute leur activité. Dans le fait, c'est une preuve frappante de la perversité opiniâtre de ces sentiments, que ce fut précisément dans le pays et à l'époque dans lesquels les protestants étaient le mieux traités, qu'ils montrèrent le plus d'effervescence. Dans ce cas, comme dans tous les cas semblables, la cause principale se trouvait dans l'influence de cette classe de la société à laquelle les circonstances que je vais expliquer avaient assuré une prépondérance temporaire. Dans le fait, la diminution de l'esprit théologique avait eu chez les protestants un résultat remarquable, mais très naturel. La tolérance croissante du gouvernement français avait ouvert aux chefs protestants des positions élevées que jusqu'alors ils n'avaient pu ambitionner. Aussi longtemps que toutes les charges étaient refusées à la noblesse protestante, il était naturel qu'elle se rattachât avec plus de zèle à son propre parti, qui seul reconnaissait les vertus qu'elle possédait. Mais une fois qu'il fut admis en principe que le gouvernement récompenserait les hommes pour leurs talents, sans s'occuper de leur religion, un nouvel élément de discorde se trouva introduit dans chaque secte. Les chefs des

(1) A la fin du seizième siècle, Duplessis Mornay constatait, et cela était alors un paradoxe incroyable, « que ce n'estoit pas chose incompatible d'estre bon huguenot et bon Françoys tout ensemble. » Duplessis, *Mém. et correspond.*, t. I, pag. 146. Comparez pag. 213; t. II, pag. 45, 46, 77, 677; t. VII, pag. 294; t. XI, pag. 31, 68.



réformés ne pouvaient manquer d'éprouver quelque gratitude, ou tout au moins quelque sympathie pour le gouvernement qui les employait; et l'influence des considérations temporelles prenant ainsi une nouvelle force, l'influence des liens religieux devait nécessairement s'affaiblir. Il est impossible que des sentiments opposés puissent dominer simultanément dans le même esprit. Plus les hommes agrandissent leur perspective, moins ils s'occupent de chacun des détails qui la composent. Le patriotisme est un correctif de la superstition; et plus nos sentiments pour notre pays deviennent profonds, plus ils s'affaiblissent pour notre secte. C'est ainsi que dans le progrès de la civilisation l'essor de l'intelligence s'élargit; son horizon devient plus étendu; ses sympathies se multiplient; et à mesure que l'étendue de ses excursions augmente, la ténacité de son étreinte se relâche, jusqu'à ce qu'à la fin elle commence à s'apercevoir que la variété infinie des circonstances cause une variété infinie dans les opinions; qu'une croyance, qui est bonne et naturelle pour un homme, peut être mauvaise et contre nature pour un autre; et que, loin d'entraver la marche des convictions religieuses, nous devrions nous contenter de regarder en nous-mêmes, de sonder nos cœurs, d'épurer nos âmes, d'apaiser nos mauvaises passions, et d'extirper cet esprit insolent et intolérant, qui est à la fois la cause et l'effet de toutes controverses théologiques.

C'est dans cette direction que la France fit un pas prodigieux dans la première partie du dix-septième siècle. Malheureusement, les avantages qui en résultèrent furent accompagnés de sérieux mécomptes, l'introduction de considérations temporelles parmi les chefs huguenots produisit deux résultats d'une haute importance. Le premier fut qu'un

grand nombre de protestants changèrent leur religion. Avant l'édit de Nantes, ils avaient été constamment persécutés, et avaient augmenté dans la même proportion (1). Mais sous la politique tolérante d'Henri IV et de Louis XIII, ils continuèrent à diminuer (2). C'était en réalité la conséquence naturelle de la croissance de cet esprit séculier qui avait, dans chaque pays, apaisé les animosités religieuses. Grâce à l'action de cet esprit séculier, l'influence des idées sociales et politiques commença à l'emporter sur celles des idées théologiques dans lesquelles les esprits avaient jusqu'alors été renfermés. A mesure que ces liens temporels prenaient plus de force, il se forma naturellement parmi les factions rivales une plus grande tendance à s'assimiler; de sorte que les catholiques, qui étaient non seulement beaucoup plus nombreux, mais encore plus influents sous tous les rapports que leurs adversaires, recueillirent les avantages de ce mouvement, et attirèrent graduellement à eux un grand nombre de leurs anciens ennemis. Cette absorption de la petite secte dans la plus grande est évidemment due à la cause que j'ai exposée, et nous en trouvons la preuve dans ce fait intéressant que le changement eut lieu d'abord parmi les chefs du parti; et que ce ne fut pas les protestants de la classe inférieure qui abandonnèrent leurs chefs, mais que ce fut plutôt

(1) Voyez Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. I, pag. 10, 14, 18; de Thou, *Hist. universelle*, t. III, pag. 184, 242, 357, 358, 543, 558, t. IV, pag. 155; *Relat. des ambassadeurs vénitiens*, t. I, pag. 412, 536; t. II, pag. 66, 74; Ranke, *Civil Wars in France*, t. I, pag. 279, 280; t. II, pag. 94.

(2) Comparez Hallam, *Const. Hist.*, t. I, pag. 173, avec Ranke, *die Römischen Pœpste*, t. II, pag. 477-479. Malgré l'augmentation de la population, les protestants diminuèrent d'une manière absolue, aussi bien que relativement aux catholiques. En 1598, ils avaient sept cent soixante églises; en 1629, seulement sept cents. Smedley, *Hist. of the Reformed Religion in France*, t. III, pag. 145. De Thou, dans la préface de son *Histoire* (t. I, pag. 320), observe que les protestants avaient augmenté pendant les guerres religieuses, mais « diminuoient en nombre et en crédit pendant la paix. »

les chefs qui désertèrent. C'est parce que les chefs, ayant plus d'éducation que la grande masse du peuple, étaient plus susceptibles de comprendre le mouvement sceptique et donnèrent par conséquent l'exemple de l'indifférence pour des querelles qui absorbaient encore l'esprit populaire. Du moment que cette indifférence eut atteint un certain point, les attractions offertes par la politique conciliante de Louis XIII devinrent irrésistibles; et la noblesse protestante particulièrement, étant plus exposée aux tentations politiques, commença à s'éloigner de son parti, afin de se rallier à une cour qui semblait disposée à récompenser son mérite.

Il est naturellement impossible de fixer exactement l'époque à laquelle eut lieu ce changement important (1). Mais nous pouvons dire avec certitude que dès les premiers temps du règne de Louis XIII, un grand nombre de nobles protestants n'avaient aucun souci de leur religion, et que les autres avaient cessé d'éprouver pour elle l'intérêt qu'ils avaient si chaudement exprimé autrefois. Quelques-uns des plus éminents renièrent ouvertement leur foi, et se rapprochèrent de cette Église qu'on leur avait appris à abhorrer comme la prostituée de Babylone. Le duc de Lesdiguières, le plus célèbre des généraux protestants (2), se fit catholique, et pour prix

(1) M. Ranke mentionne le grand nombre de protestants nobles qui en France abandonnaient leur parti, mais il ne semble pas se rendre compte des causes réelles de cette apostasie: « In dem nemlichen Momente trat nun auch die grosse Wendung der Dinge in Frankreich ein. Fragen wir, woher im Jahr 1621 die Verluste des Protestantismus hauptsæchlich kamen, so war es die Entzweiung derselben, der Abfall des Adels. » Ranke, *die Pæpste*, t. II, pag. 476. Comparez un curieux passage dans Benoist (*Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, pag. 33), qui semble prouver qu'en 1611 les protestants français se divisaient en trois partis, dont l'un était composé « des seigneurs d'éminente qualité. »

(2) « Le plus illustre guerrier du parti protestant. » Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXII, pag. 505. Dans les dépêches contemporaines de l'ambassadeur espagnol il est appelé « l'un des huguenots les plus marquans, homme d'un grand poids et d'un grand crédit. » Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 60. Sa principale influence était dans le Dauphiné. Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. I, pag. 236.

de sa conversion, il fut nommé connétable de France (1). Le duc de La Trémouille suivit son exemple (2); ainsi que le duc de la Meilleray (3), le duc de Bouillon (4), et, quelques années plus tard, le duc de Montansier (5). Ces nobles illustres étaient parmi les membres les plus distingués de la communion réformée; mais ils firent sans remords le sacrifice de leurs anciennes croyances en faveur des opinions professées par l'État. Le même esprit existait parmi les autres hommes d'un rang élevé qui restaient encore nominalement attachés à la foi des protestants. Ils étaient tièdes sur des sujets pour lesquels ils eussent donné leur vie cinquante ans plus tôt. Le maréchal de Bouillon, qui se disait hautement protestant, ne paraissait pas disposé à changer sa religion; mais il se conduisait de manière à montrer qu'il subordonnait les intérêts de sa croyance aux considérations politiques (6).

(1) *Biog. universelle*, t. XXIV, pag. 293, et une remarque sur sa « conversion » dans *Mém. de Richelieu*, t. II, pag. 215, que l'on peut comparer avec *OEuvres de Voltaire*, t. XVIII, pag. 132, et Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. II, pag. 195-197. Rohan (*Mém.*, t. I, pag. 228) dit ouvertement : « Le duc de Lesdiguières ayant hardé sa religion pour la charge de connétable de France. » Voyez aussi pag. 91, et *Mém. de Montglat*, t. I, pag. 37.

(2) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXIII, pag. 67; le Vassor, *Hist. de Louis XIII*, t. V, pag. 809, 810, 865.

(3) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. III, pag. 43. La Meilleraye était duc également, et, ce qui est bien plus en sa faveur, il était l'ami de Descartes. *Biographie universelle*, t. XXVIII, pag. 152, 153.

(4) Sismondi (*Hist. des Français*, t. XXIII, pag. 27) dit : « Il abjura en 1637; » mais, selon Benoist (*Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, pag. 550), ce fut en 1635.

(5) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. III, pag. 245. Des Réaux, qui voyait ces changements se passer continuellement sous ses yeux, remarque simplement : « Notre marquis, voyant que sa religion était un obstacle à ses desseins, en change. »

(6) « Mettoit la politique avant la religion. » Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXII, pag. 264. Celui-ci était Henri Bouillon que quelques écrivains ont confondu avec Frédéric Bouillon. Tous les deux étaient ducs, mais Henri, qui était le père et qui ne changea pas sa religion, était le maréchal. Consultez les ouvrages suivants : *Mém. de Bassompierre*, t. I, pag. 455; Smedley, *Reformed Religion in France*, t. III, pag. 99; Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 107; le Vassor, *Hist. de Louis XIII*, t. II, pag. 420, 467, 664; t. IV, pag. 519;

Les historiens français font la même remarque sur le duc de Sully et sur le marquis de Chatillon, qui, quoique appartenant à l'Église réformée, déployaient tous les deux une indifférence marquée pour ces intérêts théologiques qui avaient eu jadis une si haute importance (1). Il en résulta que lorsqu'en 1621 les protestants commencèrent la guerre civile contre le gouvernement, ils trouvèrent que parmi tous leurs chefs éminents, deux seulement, Rohan et son père Soubise, étaient prêts à risquer leur vie pour défendre leur religion (2).

C'est ainsi que la première conséquence importante de la politique tolérante du gouvernement français fut de priver les huguenots de l'appui de leurs anciens chefs, et même, dans beaucoup de cas, de gagner toute la sympathie de ces chefs en faveur de l'Église catholique. Mais l'autre conséquence à laquelle j'ai fait allusion était bien plus sérieuse. L'indifférence croissante que montraient les classes protestantes élevées jeta la direction de leur parti dans les mains du clergé. Les chefs spirituels s'emparèrent naturellement du poste abandonné par les chefs séculiers. Et comme, dans

Mém. de Richelieu, t. I, pag. 104; t. II, pag. 259; *Mém. de Duplessis Mornay*, t. XI, pag. 450; t. XII, pag. 79, 182, 263, 287, 345, 361, 412, 505.

(1) Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. I, pag. 121, 298; t. II, pag. 5, 180, 267, 341; Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 267; Felice, *Hist. of the Protestants of France*, pag. 206. Sully conseilla à Henri IV, par des considérations purement politiques, de se faire catholique, et on crut généralement, quoique sans raison, qu'il avait l'intention d'en faire autant lui-même. Voyez Sully, *OEconomies royales*, t. II, pag. 81; t. VII, pag. 362, 363.

(2) « There were, among all the leaders, but the duke of Rohan and his brother the duke de Soubise, who shomed themselves disposed to throw their whole fortunes into the new wars of religion. » Felice, *Hist. of the Protestants of France*, pag. 241. Rohan dit lui-même : « C'est ce qui s'est passé en cette seconde guerre (1626), où Rohan et Soubise ont eu pour adversaires tous les grands de la religion de France. » *Mém. de Rohan*, t. I, pag. 278. Rohan se fait un grand mérite de sa sincérité religieuse, quoique, dans ses *Mém. de Fontenay Mareuil* (t. I, pag. 418) et Benoist dans son *Hist. de l'édit de Nantes* (t. II, pag. 731) semblent mettre en doute le désintéressement qu'on lui accorde généralement.

toute secte, le clergé pris en masse a toujours été remarquable pour son intolérance envers les opinions qui diffèrent des siennes, il en résulta que ce changement communiqua aux rangs maintenant décimés des protestants une aigreur qui ne le cédait en rien à celle des époques les plus mauvaises du seizième siècle (1). C'est de cette manière que, par une combinaison étrange, mais parfaitement naturelle, les protestants, qui prétendaient se baser sur le droit du jugement individuel, devinrent au commencement du dix-septième siècle plus intolérants que les catholiques qui basaient leur religion sur les préceptes d'une Église infaillible.

C'est là un des nombreux exemples qui prouvent combien est superficielle l'opinion des écrivains qui croient que la religion protestante est nécessairement plus tolérante que la religion catholique. Si ceux qui adoptent cette opinion avaient pris la peine d'étudier l'histoire de l'Europe aux sources primitives, ils eussent appris que l'esprit libéral de toutes les sectes ne dépend nullement de leur doctrine avouée, mais des circonstances dans lesquelles elles sont placées, et de la somme d'autorité que possède leur clergé. La religion protestante est en général plus tolérante que la religion catholique, seulement parce que les événements qui ont donné naissance au protestantisme ont en

(1) Sismondi remarque ce grand changement, quoiqu'il le place quelques années plus tôt que les écrivains de son temps : « Depuis que les grands seigneurs s'estoient éloignés des églises, c'étoient les ministres qui étoient devenus les chefs, les représentans et les démagogues des huguenots; et ils apportoient dans leurs délibérations cette âpreté et cette inflexibilité théologiques qui semblent caractériser les prêtres de toutes les religions et qui donnent à leurs haines une amertume plus offensante. » Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXII, pag. 87. Comparez pag. 478. En 1621, « Rohan lui-même voyait continuellement ses opérations contrariées par le conseil général des églises. » Lavallée, *Hist. des Français*, t. III, pag. 88. Dans la même année, M. Capefigue (*Richelieu*, t. I, pag. 271) dit : « Le parti modéré cessa d'avoir action sur le prêche; la direction des forces huguenotes était passée dans les mains des ardents, conduits par les ministres. »



même temps donné plus d'essor à l'intelligence, et affaibli par conséquent le pouvoir du clergé. Mais quiconque a lu les ouvrages des grands théologiens calvinistes, et surtout quiconque a étudié leur histoire, doit savoir que dans les seizième et dix-septième siècles, il y avait parmi eux une soif aussi ardente de persécution contre leurs adversaires que celle qui dévora les catholiques mêmes aux plus mauvaises périodes de la domination papale. C'est là un simple fait historique qu'on peut facilement vérifier en consultant les documents originaux de cette époque. Aujourd'hui même, il y a plus de superstition, plus de bigoterie et moins de charité vraiment religieuse dans la basse classe des protestants écossais que dans la basse classe des catholiques français. Néanmoins pour un exemple d'intolérance dans la religion protestante, il serait facile d'en donner vingt dans la religion catholique. Ce qui est vrai, c'est que les actions des hommes sont gouvernées, non pas par des dogmes, par des manuels, et par des rubriques, mais par les opinions et par les habitudes de leurs contemporains, par l'esprit général de leur époque, et par le caractère des classes prépondérantes. C'est là l'origine de cette différence entre la théorie religieuse et la pratique religieuse, dont les théologiens se plaignent tant comme d'une pierre d'achoppement et comme d'un malheur. En effet, les théories religieuses étant conservées dans des livres, sous une forme doctrinale et dogmatique, restent toujours les mêmes, et ne peuvent changer sans s'exposer à l'accusation évidente d'inconséquence et d'hérésie. Mais la partie pratique de toute religion, ses opérations morales, politiques et sociales, embrassent une variété si immense d'intérêts, et se relient à des agences si compliquées et si inconstantes, qu'on ne peut espérer les

fixer par des formules : dans les systèmes même les plus rigides, elles sont jusqu'à un certain point abandonnées au discernement individuel ; et comme elles sont presque entièrement verbales, elles ne peuvent avoir cette autorité qui assure efficacement la permanence des dogmes (1). C'est pour cette raison que les doctrines religieuses professées par un peuple dans sa croyance nationale ne sont en aucune façon un criterium de sa civilisation, tandis que sa pratique religieuse est si flexible, et s'adapte si facilement aux nécessités sociales, qu'elle forme un des meilleurs étalons pour mesurer l'esprit qui caractérise une époque quelconque.

Nous ne devrions donc pas être surpris si, pendant de nombreuses années, les protestants français, qui affectaient de faire appel au droit du jugement individuel, montrèrent plus d'intolérance que les catholiques pour l'exercice de ce droit ; quoique les catholiques, qui reconnaissent une Église infaillible, dussent, comme conséquence naturelle, être superstitieux, et reçussent, pour ainsi dire, l'intolérance par droit de naissance (2). Ainsi, pendant que les catho-

(1) C'est ce que l'Eglise de Rome a toujours compris ; aussi a-t-elle été toujours très facile pour ce qui regarde la morale et inflexible pour tout ce qui touche au dogme, preuve remarquable de la sagesse avec laquelle ses affaires sont administrées. Dans Blanco White, (*Evidence against Catholicism*, pag. 48) et dans Parr (*Works*, t. VII, pag. 454, 455), il y a une remarque défavorable et en réalité injuste sur cette particularité qui est très marquée dans l'Église de Rome, mais qui se trouve dans toutes les sectes religieuses qui ont été organisées. Locke, dans ses *Letters on Toleration*, observe que le clergé est naturellement plus sévère pour l'erreur que pour le vice (*Works*, t. V, pag. 6, 7, 241), et cette préférence donnée au dogme sur la vérité est également remarquée par M. C. Comte, *Traité de législation*, t. I, pag. 245, et Kant y fait allusion dans sa comparaison de « ein moralischer Katechismus » avec « Religionskatechismus. » *Die Metaphysik der Sitten* (*Ethische Methodenlehre*) Kant, *Werke*, t. V, pag. 321. Comparez Temple, *Observations upon the United Provinces* (*Works of Sir W. Temple*, t. I, pag. 154), et Ward, *Ideal Church*, pag. 358 ; Mill *Hist. of India*, t. I, pag. 399, 400 ; Wilkinson, *Ancient Egyptians*, t. III, pag. 87 ; Combe, *Notes on the United States*, t. III, pag. 256, 257.

(2) Blanco White (*Evidence against Catholicism*, pag. VI) dit durement : « *Sincere* Roman Catholics cannot conscienstiously be tolerant. » Il se trompe certainement, car c'est

liques étaient en théorie plus fanatiques que les protestants, ceux-ci devinrent en pratique plus fanatiques que les catholiques. Les protestants continuèrent à insister sur le droit du jugement individuel dans les questions de religion, et les catholiques continuèrent à le nier. Et pourtant, telle était la force des circonstances, que chaque secte contredisait en pratique sa propre doctrine, et agissait comme si elle avait embrassé le dogme de la secte opposée. La raison de ce changement était bien simple. En France, l'esprit théologique s'affaiblissait; et le déclin de l'influence du clergé était, comme cela arrive invariablement, accompagné par un surcroît de tolérance. Mais parmi les protestants français, cette diminution partielle de l'esprit théologique avait produit des conséquences différentes, parce qu'elle avait amené un changement de chefs, et jeté le commandement entre les mains du clergé, et, en augmentant le pouvoir des prêtres, provoqué une réaction, et ranimé ces sentiments dont l'affaiblissement avait causé cette même réaction. Ceci semble expliquer comment il se fait qu'une religion qui n'est pas protégée par le gouvernement, déploie généralement plus d'énergie et plus d'activité que celle qui jouit de cette protection. Dans le progrès de la société, l'esprit théologique se perd d'abord parmi les classes les plus éclairées; et c'est alors que le gouvernement peut intervenir, comme il le fait en Angleterre, contrôler le clergé, et subordonner l'Église à l'État; affaiblissant ainsi l'élément ecclésiastique en le combinant avec les considérations séculières. Mais lorsque l'État refuse d'intervenir, les rênes du pouvoir sont

une question non de sincérité, mais de consistance. Un catholique romain *sincère* peut être et est souvent consciencieusement tolérant; un catholique romain *conséquent*, jamais.

saisies par le clergé, à mesure qu'elles échappent mains des classes supérieures, et il en résulte un état de choses dont on trouve des exemples frappants parmi les protestants français au dix-septième siècle, et à notre époque parmi les catholiques irlandais. Il arrivera toujours en pareil cas que la religion qui est tolérée, sans être complétement reconnue, par le gouvernement, conservera sa vitalité le plus longtemps, parce que son clergé, négligé par l'État, se trouve dans la nécessité de s'attacher par des liens plus étroits au peuple, qui est la source unique de sa puissance (1). Mais dans une religion favorisée et largement dotée par l'État, l'union entre le clergé et les classes inférieures sera moins intime; le clergé mettra son espoir dans le gouvernement aussi bien que dans le peuple; et l'intervention des vues politiques, des considérations temporelles, et, on peut ajouter sans irrévérence, l'espoir de promotion, séculariseront l'esprit ecclésiastique (2), et accéléreront la marche de la tolérance. Ces généralisations, qui expliquent en grande partie la superstition actuelle des catholiques irlandais, expliquera également la superstition qui existait autrefois parmi les protestants français. Dans les deux cas, le gouver-

(1) C'est ce que nous voyons très clairement en Angleterre, où le clergé dissident a bien plus d'influence sur sa congrégation que le clergé de l'Église établie n'en a sur la sienne. Ceci a été souvent observé par des juges impartiaux, et nous possédons aujourd'hui par la statistique la preuve que « the great böby of Protestant dissenters are more assiduous » que les membres de l'Église établie. Voyez M. Mann, *On the Statistical Position of Religious bodies in England and Wales*, dans le *Journal of Statistical Society*, t. XVIII, pag. 152.

(2) On trouvera à ce sujet, en ce qui concerne l'Angleterre, quelques remarques très fines dans les *Lettres d'un Français* de Le Blanc (t. I, pag. 267, 268), que l'on peut comparer avec lord Holland (*Memoirs of the Whig Party*, t. II, pag. 253), dans lesquels lord Holland suggère, dans le cas de l'émancipation complète des cathoques, que « eligibility to averdly honours and profits would somenhat abate the fever of religious zeal. » Il y a, à ce sujet, d'excellentes remarques dans lord Cloncurry, *Recollections*. Dublin, 1849, pag. 342, 343.

nement, dédaignant la surveillance d'une religion hérétique, laissa l'autorité suprême tomber dans les mains du clergé, qui stimula le fanatisme du peuple, et excita sa haine contre ses adversaires religieux. Les conséquences, en Irlande, de cet État de choses ne sont que trop connues aux hommes d'État anglais qui, avec une candeur peu commune, ont déclaré que l'Irlande était leur plus grande difficulté. Nous allons essayer d'exposer quelles ont été ces conséquences en France.

Le gouvernement français ayant, grâce à son esprit de conciliation, attiré à lui quelques-uns des plus éminents huguenots, et ayant désarmé les autres, la direction du parti tomba, ainsi que nous l'avons déja dit, dans les mains de ces hommes inférieurs qui déployèrent dans leur nouvelle position l'intolérance caractéristique de leur ordre. Sans avoir la prétention d'écrire l'histoire des odieuses querelles qui s'élevèrent alors, je placerai devant le lecteur quelques preuves de leur amertume croissante; et je constaterai quelques-unes des circonstances qui enflammèrent la controverse religieuse à un tel point, qu'elles finirent par allumer une guerre civile que, sans le progrès qui s'était fait parmi les catholiques, eût été aussi sanguinaire que les terribles luttes du seizième siècle. Car, lorsque les protestants français furent guidés par des hommes habitués par leur profession à considérer l'hérésie comme le plus grand des crimes, on vit naturellement se glisser parmi eux un esprit de propagande et de prosélytisme qui les poussa à intervenir dans la religion des catholiques, et qui, sous le prétexte suranné de les arracher à leurs erreurs, ranima ces animosités que le progrès des lumières tendait à calmer. Et comme, avec de pareils guides ces sentiments prirent rapidement une grande

intensité, les protestants apprirent bientôt à mépriser ce magnifique édit de Nantes qui assurait leurs libertés religieuses; et ils se jetèrent dans une lutte dangereuse dont le but était, non de protéger leur propre religion, mais d'affaiblir la religion du parti auquel ils étaient redevables d'une tolérance qui avaït été accordée à contre-cœur par les préjugés du siècle.

L'édit de Nantes stipulait que les protestants pourraient librement exercer leur religion, et ils continuèrent à jouir de ce privilége jusqu'au règne de Louis XIV. On leur avait en outre donné plusieurs autres priviléges qu'aucun gouvernement catholique, excepté celui de la France, n'avait alors accordé à ses sujets hérétiques. Mais ce n'était point assez pour satisfaire les désirs du clergé protestant. Peu lui importait le libre exercice de sa religion, s'il ne pouvait s'immiscer dans la religion des autres. Sa première démarche fut de demander au gouvernement de limiter les cérémonies que les catholiques français révéraient depuis longtemps comme les emblèmes de la foi nationale. Dans ce but, immédiatement après la mort d'Henri IV, les protestants convoquèrent à Saumur une grande assemblée dans laquelle ils demandèrent formellement au gouvernement de défendre les processions catholiques dans les villes, places, ou châteaux dans lesquels habitaient des protestants (1). Le gouvernement ne paraissant pas disposé à encourager une prétention aussi monstrueuse, ces sectaires intolérants se firent justice eux-mêmes. Ils attaquaient les processions catholiques partout où ils les rencontraient, insultaient les prêtres, et es-

(1) « Les processions catholiques seraient interdites dans toutes les places, villes ou châteaux occupés par ceux de la religion. » Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 39.

sayaient même de les empêcher de porter les derniers sacrements aux malades. Si un prêtre catholique était occupé à enterrer un mort, les protestants étaient certains d'être là, interrompant les funérailles, tournant en ridicule les cérémonies, et essayant de couvrir par leurs clameurs la voix de l'officiant, afin d'empêcher le service d'être entendu (1). Ils ne se contentaient même pas de démonstrations de ce genre. Car, certaines villes ayant été, peut-être imprudemment, placées sous leur autorité, ils s'y montrèrent d'une insolence sans bornes. A La Rochelle qui était alors la seconde ville du royaume, ils ne voulurent pas permettre aux catholiques l'usage d'une seule église pour y célébrer ce qui, pendant des siècles, avaient été la seule religion de la France, et était encore la religion d'une énorme majorité des Français (2). Cela faisait partie d'un système par lequel le clergé protestant espérait fouler aux pieds les droits de ses concitoyens. En 1619, dans l'assemblée générale du clergé protestant à Loudun, il fut décidé que dans aucune ville protestante on ne laisserait prêcher un jésuite ou tout autre ecclésiastique autorisé par un évêque (3). Dans une autre

(1) Nous avons la preuve la plus évidente de ces faits, car ils furent non seulement constatés par les catholiques en 1623, mais ils sont enregistrés, sans avoir été jamais niés, par l'historien protestant Benoist : « On y accusoit les réformez d'injurier les prêtres, quand ils les voyoient passer ; d'empêcher les processions des catholiques ; l'administration des sacremens aux malades ; l'enterrement des morts avec les cérémonies accoutumées ; . . . . . que les réformez s'étoient emparez des cloches en quelques lieux, et en d'autres se servoient de celles des catholiques pour avertir de l'heure du prêche ; qu'ils affectoient de faire du bruit autour des églises pendant le service ; qu'ils tournoient en dérision les cérémonies de l'Église romaine. » Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, pag. 433, 434. Voyez aussi pag. 149, 150.

(2) « On pouvait dire que La Rochelle était la capitale, le saint temple du calvinisme ; car on ne voyait là aucune église, aucune cérémonie papiste. » Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 342.

(3) *Mém. de Richelieu*, t. II, pag. 100. Voyez aussi Duplessis Mornay, *Mémoires*, t. XI, pag. 244 ; Sully, *OEconomies royales*, t. VII, pag. 164 ; Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, pag. 70, 233, 279.

assemblée, on défendit à tout protestant (1) d'être présent à un baptême, à un mariage, ou à un enterrement, célébrés par un prêtre catholique, et, comme si le but du clergé protestant avait été d'enlever toute espérance de réconciliation, il ne se contenta pas de s'opposer violemment à ces mariages entre les deux sectes qui, dans tous les pays chrétiens, ont calmé les animosités religieuses, mais il déclara publiquement qu'il refuserait les sacrements aux parents dont les enfants se marieraient dans une famille catholique (2). Sans vouloir accumuler des preuves inutiles, j'ajouterai une dernière circonstance qui mérite d'être rapportée, parce qu'elle caractérise l'esprit qui imposait de pareils règlements. Lorsque Louis XIII visita la ville de Pau en 1620, non seulement il y fut traité d'une manière peu convenable sous le prétexte qu'il était hérétique, mais il trouva que les protestants ne lui avaient pas laissé une seule église dans laquelle lui, le roi de France, sur son propre territoire, pût faire les dévotions qu'il croyait nécessaires à son salut (3).

C'est de cette manière que les protestants français, sous l'influence de leurs nouveaux chefs, se conduisirent envers le premier gouvernement catholique qui s'abstenait de les persécuter; qui non seulement leur accordait le libre exercice de leur religion, mais qui de plus éleva un grand nombre de leurs frères à des charges importantes et honorables (4). Du reste, toute leur conduite était à l'avenant. Ils formaient,

(1) Quick, *Synodicon in Gallia*, t. II, pag. 196.

(2) Pour un exemple frappant de l'exécution forcée de ce règlement intolérant, voyez Quick, *Synodicon in Gallia*, t. II, pag. 344.

(3) Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. II, pag. 124; *Mém. de Richelieu*, t. II, pag. 109, 110; Felice, *Hist. of the Protestants of France*, pag. 238.

(4) En 1625, Howell écrit que les protestants avaient placé cette inscription sur les portes de Montauban : « Roy sans foy, ville sans peur. » Howell, *Letters*, pag. 178.

comme nombre et comme intelligence une misérable minorité dans la nation française, et pourtant ils prétendaient s'emparer de la puissance que la majorité avait abandonnée, et ils refusaient d'accorder aux autres la tolérance dont ils jouissaient eux-mêmes. Plusieurs personnes qui s'étaient converties au protestantisme le renièrent alors, et revinrent à l'Église catholique; évidemment c'était leur droit, mais le clergé protestant les insulta de la façon la plus grossière, et les couvrit d'opprobre (1). Aucun traitement n'était trop sévère pour ceux qui osaient résister à l'autorité de ce clergé. En 1612, Ferrier, un homme de quelque réputation à cette époque, ayant refusé d'obéir à ses injonctions, reçut l'ordre de se présenter devant un des synodes du clergé protestant. Son crime était d'avoir parlé avec mépris des assemblées ecclésiastiques; on y ajouta naturellement ces accusations contre sa moralité, qui servent souvent aux théologiens pour noircir la réputation de leurs adversaires (2). Ceux qui ont l'habitude de lire l'histoire ecclésiastique connaissent trop bien ces accusations pour y attacher quelque importance; mais comme, dans le cas de Ferrier, l'accusé était traduit devant des hommes qui étaient à la fois ses persécuteurs, ses ennemis et ses juges, le résultat était évident. En 1613, Ferrier fut excommunié, et l'excommunication fut publiquement proclamée dans l'église de Nîmes. Dans ce jugement, qui existe encore, le clergé déclare Ferrier « un homme scan-

(1) Ils étaient quelquefois appelés « dogs returning to the vomit of popery; » quelquefois ils étaient des « swine wallowingin the mire of idolatry. » Quick, *Synodicon in Gallia*, t. I, pag. 385, 398.

(2) Il est remarquable que, dans le premier cas (Quick, *Synodicon*, t. I, pag. 362), rien n'est dit quant à l'immoralité de Ferrier, mais que, dans le second cas (pag. 409), le synode lui reproche entre autres choses d'avoir « most licentiously inveighed against, and satirically lampooned, the ecclesiastical assemblies. »

daleux, incorrigible, impénitent et désordonné. » Et il ajoute : « En conséquence, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en vertu du Saint-Esprit, et de par l'autorité de l'Église, nous l'avons rejeté, et nous le rejetons et le chassons maintenant, de la société des fidèles, afin qu'il soit livré aux griffes de satan (1). »

Afin qu'il soit livré aux griffes de satan! C'est là le châtiment qu'une poignée de ministres protestants, dans un coin de la France, croyaient pouvoir infliger à un homme qui avait l'audace de mépriser leur autorité. A notre époque un pareil anathème ne ferait qu'exciter la dérision (2); mais, au commencement du dix-septième siècle, la promulgation publique de l'excommunication suffisait pour ruiner tout individu contre lequel elle était prononcée. Et ceux qui sont à même par leurs études de prendre la mesure de l'esprit ecclésiastique, croiront facilement, qu'à cette époque, la menace ne restait pas à l'état de lettre morte. Le peuple, excité par le clergé, se souleva contre Ferrier, attaqua sa famille, détruisit ses propriétés, saccagea et dévalisa ses maisons, et demanda à grands cris que le « traître Judas » lui fût livré. Ce fut avec la plus grande difficulté que l'infortuné parvint à s'échapper; il sauva sa vie par la fuite au milieu de la nuit, mais il fut obligé de quitter pour toujours sa ville natale, car il n'osa jamais retourner dans l'endroit

(1) Voyez ce document effroyable et impie dans Quick, *Synodicon*, t. I, pag. 448-450.

(2) On peut voir l'idée des théologiens sur l'excommunication dans le livre de M. Palmer (*Treatise on the Church*, t. I, pag. 64-67; t. II, pag. 299, 300). Mais les opinions de ce charmant écrivain devraient être mises en contraste avec le langage plein d'indignation de Vattel (*le Droit des gens*, t. 1, pag. 177, 178). En Angleterre, les terreurs de l'excommunication n'effrayaient plus le peuple vers la fin du dix-septième siècle. Voyez *Life of Archbishop Sharpe*, édit. Newcome, t. I, pag. 216. Comparez pag. 263, et voyez les lamentations du docteur Mosheim dans son *Eccles. Hist.*, t. II, pag. 79, et sir Philip Warwick, *Memoirs*, pag. 175, 176.

où il avait provoqué une haine aussi active et aussi implacable (1).

Les protestants apportaient le même esprit dans beaucoup d'autres choses, et même dans celles qui se rattachaient aux fonctions ordinaires du gouvernement. Ils ne formaient qu'une bien petite fraction du peuple, mais ils essayèrent de contrôler l'administration de la couronne, et, à force de menaces, de faire tourner tous ses actes en leur faveur. Ils refusaient à l'État le droit de décider quels conciles ecclésiastiques il reconnaîtrait ; ils ne voulaient même pas permettre au roi de choisir son épouse. En 1615, sans avoir le moindre prétexte pour se plaindre, ils se rassemblèrent en foule à Grenoble et à Nîmes (2). Les députés de Grenoble insistèrent pour que le gouvernement refusât de reconnaître le concile de Trente (3). Et les deux assemblées ordonnèrent aux protestants de s'opposer au mariage de Louis XIII avec une princesse espagnole (4), Ils s'arrogèrent également le droit d'intervenir dans la disposition des charges civiles et militaires. Peu de temps après la mort d'Henri IV, ils insistèrent, dans une assemblée convoquée à Saumur, pour que Sully fût rétabli dans certaines charges publiques dont ils trouvaient

(1) Relativement à la manière dont Ferrier fut traité, voyez *Mém. de Richelieu*, t. I, pag. 177 ; *Mém. de Pontchartrain*, t. II, pag. 5, 6, 12, 29, 32 ; *Mém. de Duplessis Mornay*, t. XII, pag. 317, 333, 341, 350, 389, 399, 430 ; Felice, *Hist. of the Protestants of France*, pag. 235 ; *Biog. universelle*, t. XIV, pag. 440 ; Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. V, pag. 48-54. M. Smedley, qui ne renvoie à aucun de ces ouvrages, excepté à deux passages dans Duplessis, a donné une version tronquée de cette émeute. Voyez son *Hist. of the Reformed Religion in France*, t. III, pag. 119, 120.

(2) Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 123.

(3) Idem, *ibid.*, t. I, pag. 123 ; Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. I, pag. 364 ; Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, pag. 183 ; *Mém. de Rohan*, t. I, pag. 130.

(4) Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 124 ; *Mém. de Pontchartrain*, t. II, pag. 100 ; le Vassor, *Hist. de Louis XIII*, t. II, pag. 333, 334. Il en résulta que le roi dut envoyer une forte escorte pour protéger sa fiancée contre ses sujets protestants. *Mém. de Richelieu*, t. I, pag. 274.

qu'il avait été injustement destitué (1). En 1619, une autre de leurs assemblées à Loudun, déclara qu'un des conseillers protestants du parlement de Paris étant devenu catholique, il fallait le démettre de ses fonctions; et que par la même raison le gouvernement de Lectoure devait être enlevé à Fontrailles, qui avait également suivi l'exemple assez fréquent de ceux qui reniaient leur secte pour adopter la croyance sanctionnée par l'État (2).

Afin d'aider toutes ces mesures, et dans l'intention d'exaspérer plus encore les animosités religieuses, le haut clergé protestant publia une série d'ouvrages, qui, sous le rapport de l'acharnement, n'ont peut-être jamais été égalés, et qu'il serait certainement impossible de surpasser. L'intensité de la haine que les protestants portaient à leurs compatriotes catholiques ne peut être complétement comprise que par ceux qui ont étudié les pamphlets écrits par les protestants français pendant la première moitié du dix-septième siècle, ou qui ont lu les ouvrages spéciaux d'hommes tels que Charnier, Drelincourt, Moulin, Thomson, et Vignier. Sans pourtant nous occuper de ces écrits, on trouvera probablement suffisant que je dessine à grands traits les événements politiques. Un grand nombre de protestants s'étaient joints à la rébellion provoquée en 1615 par Condé (3); et, quoiqu'ils eussent alors été facilement battus, ils semblaient décidés à courir le risque d'une nouvelle lutte. Dans le Béarn,

(1) Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 38; Benoist, *Histoire de l'édit de Nantes*, t. II, pag. 28, 29, 63.

(2) *Mémoires de Fontenay Mareuil*, t. I, pag. 450; *Mémoires de Bassompierre*, t. II, pag. 161. Voyez le cas de Berger, dans Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, pag. 136, que les protestants voulaient déposer, « parce qu'il avait quitté sa religion. »

(3) Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. I, pag. 381. Sismondi (*Hist. des Français*, t. XXII, pag. 349) dit qu'ils n'avaient aucune raison de le faire, et il est certain que leurs priviléges, loin d'avoir diminué depuis l'édit de Nantes, avaient été confirmés et étendus.

où ils étaient extrêmement nombreux (1), ils avaient refusé, même sous le règne d'Henri IV, de tolérer la religion catholique; « leurs ministres fanatiques, » dit l'historien de la France, « déclarant qu'ils ne pouvaient sans crime souffrir dans ce pays régénéré l'idolâtrie de la messe (2). » Ils appliquèrent sans relâche cette maxime charitable pendant plusieurs années, s'emparant des biens du clergé catholique, et s'en servant pour le maintien de leurs propres églises (3). Ainsi, pendant que dans une partie du royaume de France on accordait aux protestants le libre exercice de leur religion, ces mêmes protestants empêchaient les catholiques d'exercer la leur dans une autre partie du royaume. On ne pouvait guère s'attendre à ce qu'un gouvernement accepta une pareille anomalie, et en 1618 ordre fut donné aux protestants de restituer ce qu'ils avaient pillé, et de réintégrer les catholiques dans leurs anciennes possessions. Mais le clergé réformé, prenant l'alarme à un ordre aussi sacrilége, fixa un jour pour un jeûne public, et excitant le peuple à la résistance, il força le commissaire royal à quitter précipitamment la ville de Pau, où il était arrivé dans l'espoir de concilier les prétentions des sectes rivales (4).

(1) M. Felice (*Hist. of the Protestants of France*, pag. 237) dit en parlant de la basse-Navarre et du Béarn en 1617 : « Three-fourths of the population, some say nine-tenths, belonged to the reformed communion. » Ceci est peut-être une exagération, mais nous savons par de Thou qu'ils étaient en majorité en 1566 dans le Béarn : « Les protestants y fussent en plus grand nombre que les catholiques. » De Thou, *Hist. universelle*, t. V, pag. 187.

(2) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXII, pag. 415.

(3) *Notice sur les mémoires de Rohan*, t. I, pag. 26. Comparez le compte rendu donné par Pontchartrain, l'un des ministres de Louis XIII. *Mém. de Pontchartrain*, t. II, pag. 248, 264, et *Mém. de Richelieu*, t. I, pag. 443.

(4) Bazin, *Hist. de France sous Louis III*, t. II, pag. 62-64. La véritable question était que « l'édit de Nantes ayant donné pouvoir, tant aux catholiques qu'aux huguenots, de rentrer partout dans leurs biens, les ecclésiastiques de Béarn demandèrent aussytost les leurs. » *Mém. de Fontenay Mareuil*, t. I, pag. 392.

La rébellion que le zèle des protestants avait soulevée fut bientôt réprimée; mais, si nous en croyons la confession de Rohan, un de leurs chefs les plus éminents, cette rébellion fut le commencement de tous leurs malheurs (1). L'épée était maintenant hors du fourreau; et la seule question à décider était de savoir si la France serait gouvernée d'après les principes de tolérance récemment établis, ou d'après les maximes d'une secte despotique qui, tout en prétendant défendre le droit du jugement individuel, agissait de façon à ce que tout jugement individuel fût impossible.

La guerre était à peine terminée dans le Béarn, que les protestants se décidèrent à faire un grand effort dans l'ouest de la France (2). Le siége principal de cette nouvelle rébellion était la Rochelle, une des places les plus fortes de l'Europe, et qui était entièrement entre les mains de protestants (3), qui s'y étaient enrichis, en partie par leur propre industrie, et en partie en se faisant pirates (4). Dans cette ville, qu'ils croyaient imprenable (5), ils convoquèrent, en

(1) « L'affaire de Béarn, source de tous nos maux. » *Mém. de Rohan*, t. I, pag. 156. Voyez aussi pag. 183. Et le protestant le Vassor dit (*Hist. de Louis XIII*, t. III, pag. 634) : « L'affaire du Béarn et l'assemblée qui se convoqua ensuite à la Rochelle sont la source véritables de malheurs des Églises réformées de France sous le règne dont j'écris l'histoire.

(2) Pour les affaires du Béarn et de la Rochelle, comparez *Mém. de Montglat*, t. I, pag. 33, avec *Mém. de Richelieu*, t. II, pag. 113, et *Mém. de Rohan*, t. I, pag. 446.

(3) Leur première église fut établie en 1556 (Ranke, *Civil Wars in France*, t. I, pag. 360); mais, sous Charles IX, la majorité des habitants étaient protestants. Voyez de Thou, *Hist. universelle*, t. IV, pag. 263; t. V, pag. 379, ad ann. 1562 et 1567.

(4) Ou, comme dit courtoisement M. Capefigue, « les Rochelois ne respectaient pas toujours les pavillons amis. » Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 332, une circonlocution délicate, inconnue à Mézeray, qui dit (*Hist. de France*, t. III, pag. 426) en 1587 : « Et les Rochelois qui par le moyen du commerce et de la piraterie, » etc.

(5) « Cette place quê les huguenots tenoient quasy pour imprenable. » *Mém. de Fontenay Mareuil*, t. I, pag. 512. « Cette orgueilleuse cité qui se croyoit imprenable. » *Mém. de Montglat*, t. I, pag. 45. Howell, qui visita la Rochelle en 1620 et en 1622, fut frappé de l'importance de ses fortifications. Howell, *Letters*, pag. 46, 47, 108. A la page 204 il l'appelle, dans son style barbare, « the chiefest propugnacle of the Protestants there. » Pour une des-

décembre 1620, une grande assemblée à laquelle affluèrent leurs chefs spirituels de toutes les parties de la France. Il fut bientôt évident que leur parti était maintenant gouverné par des hommes décidés à avoir recours aux mesures les plus violentes. Nous avons déjà vu que les plus éminents parmi leurs chefs séculiers disparaissaient l'un après l'autre; et en 1620, il ne leur en restait que deux d'un talent supérieur, Rohan et Mornay; qui comprirent tous les deux l'inopportunité des mesures proposées, et engagèrent l'assemblée à se séparer paisiblement (1). Mais l'autorité du clergé était irrésistible; et par ses prières et ses exhortations il rallia autour de lui la masse des citoyens qui étaient alors une classe grossière et sans éducation (2). Entraînée par l'influence du clergé, l'assemblée entra dans une voie qui rendait la guerre civile inévitable. Elle débuta par un édit qui ordonnait d'un seul coup la confiscation de tous les biens appartenant aux églises catholiques (3). Puis elle fit fabriquer un grand sceau; et sous son autorité elle ordonna d'armer le peuple et de percevoir les impôts pour la défense

cription des fortifications de la Rochelle, voyez de Thou, *Hist. universelle*, t. VI, pag. 615-617, et Mézeray, *Hist. de France*, t. II, pag. 977-980.

(1) Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. II, pag. 139; Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXII, pag. 480, 481. Rohan lui-même dit (*Mém.*, t. I, pag. 446) : « Je m'efforçai de la séparer. » Dans une lettre remarquable que Mornay écrivait dix ans auparavant, il montre combien il craint le malheur qui pourrait résulter de la violence croissante de son parti, et il conseille « que nostre zèle soit tempéré de prudence. » *Mém. et correspond.*, t. XI, pag. 122. Et au sujet des divisions parmi les protestants, voyez pag. 154, 510; t. XII, pag. 82, 255, et Sully, *OEconomies royales*, t. IX, pag. 350, 435.

(2) « Les seigneurs du parti, et surtout le sage Duplessis Mornay, firent ce qu'ils purent pour engager les réformés à ne pas provoquer l'autorité royale pour des causes qui ne pouvoient justifier une guerre civile; mais le pouvoir dans le parti avoit passé presque absolument aux bourgeois des villes et aux ministres qui se livroient aveuglément à leur fanatisme et à leur orgueil, et qui étoient d'autant plus applaudis qu'ils montroient plus de violence. » Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXII, pag. 478.

(3) « On confisqua les biens des églises catholiques. » Lavallée, *Hist. des Français*, t. III, pag. 85, et voyez Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 258.

de la religion (1). Elle finit par rédiger des règlements, et par organiser l'établissement de ce qui fut appelé les églises réformées de France et de Béarn ; et, dans le but de faciliter l'exercice de cette juridiction spirituelle, la France fut divisée en huit cercles, à chacun desquels on assigna un général, qui devait être néanmoins accompagné d'un ministre de la religion, l'administration étant en toutes choses responsable vis-à-vis de cette assemblée ecclésiastique qui lui avait donné naissance (2).

Telles étaient les formes et la pompe de l'autorité que s'arrogeaient les chefs spirituels des protestants français; hommes que la nature avait destinés à rester dans l'obscurité, et dont les talents étaient si méprisables qu'en dépit de leur importance passagère, l'histoire n'a pas enregistré leur nom. Ces prêtres insignifiants, qui étaient bons tout au plus à monter dans la chaire d'une église de village, s'arrogeaient maintenant le droit de diriger les affaires de la France, d'imposer des contributions aux Français, de confisquer la propriété, de lever des troupes, de faire la guerre; et tout cela dans le but de propager leur croyance que la nation entière repoussait comme une hérésie impure et nuisible.

Il était évident qu'en présence de prétentions aussi démesurées le gouvernement français n'avait d'autre choix que d'abdiquer complétement, ou bien de prendre les armes

(1) « Ils donnent des commissions d'armer et de faire des impositions sur le peuple, et ce sous leur grand sceau, qui étoit une religion appuyée sur une croix, ayant en la main un livre de l'Évangile, foulant aux pieds un vieux squelette, qu'ils disoient être l'Église romaine. » *Mém. de Richelieu*, t. II, pag. 120. M. Capefigue (*Richelieu*, t. I, pag. 259) dit que ce sceau existe encore, mais aucune mention n'en est faite par un écrivain récent (Felice, *Hist. of the Protestants of France*, pag. 240), qui supprime régulièrement tous les faits défavorables à son propre parti.

(2) Le Vassor, *Hist. de Louis XIII*, t. IV, pag. 157; Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. II, pag. 145; Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, pag. 353-355; Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 258.

pour sa propre défense (1). Quelle que puisse être l'opinion populaire relativement à l'intolérance obligée des catholiques, on ne peut nier qu'ils n'aient déployé en France, au commencement du dix-septième siècle, un esprit de tolérance et de charité chrétienne auquel les protestants n'avaient aucun droit de prétendre. Pendant les vingt-deux années qui s'écoulèrent entre l'édit de Nantes et l'assemblée de la Rochelle, le gouvernement, en dépit de provocations constantes, n'attaqua jamais les protestants (2), et ne fit aucune tentative pour détruire les priviléges d'une secte qu'il devait nécessairement considérer comme hérétique, et dont l'extirpation avait été aux yeux de ses prédécesseurs un des premiers devoirs d'un homme d'État chrétien.

La guerre qui commença alors dura sept ans, et n'eut d'autre interruption que la paix de courte durée qui fut signée d'abord à Montpellier, et ensuite à la Rochelle, sans être dans ces deux occasions gardée strictement. Mais la différence des idées et des intentions des deux partis opposés correspondait avec la différence qui existait entre les classes qui les gouvernaient. Les protestants, qui étaient principalement sous l'influence du clergé, avaient pour but la domination religieuse. Les catholiques, guidés par des hommes d'État, avaient en vue les avantages temporels. C'était ainsi que les circonstances avaient si complétement effacé en France la tendance primitive de ces deux grandes sectes, que par une métamorphose étrange, le principe séculier était maintenant représenté par les catholiques, et le principe

(1) Mosheim lui-même qui, comme protestant, était naturellement prévenu en faveur des huguenots, dit qu'ils avaient établi « imperium in imperio, » et il attribue la guerre de 1621 à la violence de leurs chefs. Mosheim, *Eccles. Hist.*, t. II, pag. 237, 238.

(2) Comparez *Mém. de Fontenay Mareuil*, t. II, pag. 88, avec Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, t. II, pag. 351.

théologique par les protestants. L'autorité du clergé, et par conséquent les intérêts de la superstition étaient soutenus par ce même parti qui devait son origine à la diminution de cette autorité et de cette superstition, qui étaient elles-mêmes attaquées par un parti dont le succès avait jusqu'alors dépendu de leur augmentation à toutes deux. Si les catholiques triomphaient, la puissance ecclésiastique serait affaiblie; si les protestants l'emportaient, cette puissance deviendrait plus grande. J'ai donné sur ce fait, du moins en ce qui regarde les protestants, d'amples preuves tirées de leurs actes et du langage tenu dans leurs synodes. Il est également évident que le principe opposé, ou séculier, dominait parmi les catholiques; et nous en avons la preuve non seulement dans la politique constante du règne d'Henri IV et du règne de Louis XIII, mais encore dans une autre circonstance digne de remarque. Leurs motifs étaient en effet si clairs, et causaient un tel scandale dans l'Église, que le pape, en sa qualité de grand protecteur de la religion, crut de son devoir de censurer cette insouciance pour les intérêts théologiques que montraient les catholiques, et qu'il qualifiait de crime criant et impardonnable. En 1622, une année seulement après le commencement de la lutte entre les protestants et les catholiques, il adressa de fortes remontrances au gouvernement français relativement à l'inconvenance notoire dont il était coupable en faisant la guerre aux hérétiques, non dans le but de supprimer l'hérésie, mais seulement dans l'intention de procurer à l'État les avantages temporels qui ne devraient être regardés par les hommes pieux que comme d'une importance secondaire (1).

(1) Voyez les instructions du pape Grégoire XV dans l'appendice à l'ouvrage de Ranke

Si, dans ces conjonctures, les protestants avaient eu le dessus, il en serait résulté pour la France une perte immense, peut-être irréparable. Car ceux qui connaissent le caractère et les dispositions des calvinistes français doivent être persuadés que, s'ils avaient réussi à s'emparer du gouvernement, ils eussent remis en vigueur ces persécutions religieuses qu'ils avaient déjà essayé d'imposer par tous les moyens possibles. Non seulement dans leurs écrits, mais encore dans les édits de leurs assemblées, nous trouvons des preuves évidentes de cet esprit d'intrigue et d'intolérance qui dans tous les siècles est le trait caractéristique de la législation ecclésiastique. Dans le fait, c'est la conséquence naturelle de cet esprit d'empiétement qui sert généralement de fondement et de point de départ aux législateurs théologiques. Le clergé est élevé dans la croyance que son devoir suprême est de préserver la pureté de la foi, et de la défendre contre les invasions de l'hérésie. Aussi, toutes les fois qu'il arrive au pouvoir, il apporte invariablement dans la politique les habitudes qu'il a contractées dans sa profession ; et ayant dès longtemps pris l'habitude de considérer l'erreur religieuse comme un crime, il essaie naturellement de la rendre passible d'une peine. Et comme toutes les contrées de l'Europe ont été, dans leurs périodes d'ignorance, gouvernées par le clergé, nous retrouvons dans les livres de jurisprudence de chaque pays des traces de son pouvoir qui s'effacent au fur et à mesure du progrès des lumières. Nous

(*die Röm. Pæpste*, t. III, pag. 173, 174) : « Die Hauptsache aber ist was er dem Kœnige von Frankreich vorstellen soll : I, dass er ja nicht den Verdacht auf sich laden werde als verfolge er die Protestanten bloss aus Staats-interesse. » Bazin (*Hist. de Louis XIII*, t. II, pag. 320) dit que Richelieu attaquait les huguenots « sans aucune idée de persécution religieuse. » Voyez aussi Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 274, et les aveux candides du protestant le Vassor dans son *Hist. de Louis XIII*, t. V, pag. 11.

trouvons que les professeurs de la religion dominante faisaient des lois contre les professeurs des autres croyances; des lois qui les condamnaient ici à être brûlés vifs, là à l'exil; tantôt à la perte des droits civils, tantôt à la perte des droits politiques. Ce sont là les phases diverses à travers lesquelles passe la persécution; et en observant ces phases, nous pouvons mesurer, dans n'importe quel pays, l'énergie de l'esprit ecclésiastique. La théorie sur laquelle se basent ces mesures donne lieu généralement à d'autres mesures d'un caractère différent, quoique analogue. En effet, en étendant l'autorité légale aux opinions aussi bien qu'aux actes, la base de la législation s'élargit d'une manière dangereuse; l'individualité et l'indépendance de chaque homme se trouvent envahies; et le pouvoir est encouragé à établir des règlements importuns et vexatoires que l'on suppose pouvoir rendre à la morale le service qu'une autre classe de lois rend à la religion. Sous le prétexte de favoriser la pratique de la vertu, et de maintenir la pureté de la société, on dérange le peuple dans ses occupations les plus ordinaires, dans les incidents les plus communs de la vie, dans ses amusements, et même dans les habillements qu'il lui plaît de porter. La réalité de ce tableau est bien connue de tous ceux qui ont examiné les écrits des Pères, les canons des conciles chrétiens, les différents systèmes de jurisprudence ecclésiastique, ou les sermons du clergé primitif. Dans le fait, tout cela est si naturel que des règlements conçus dans le même esprit furent rédigés pour le gouvernement de Genève par le clergé calviniste, et pour le gouvernement anglais par l'archevêque Crammer et ses coadjuteurs; et qu'une tendance tout à fait identique peut se retrouver dans la législation des puritains, et, comme exemple plus récent, dans celle des méthodistes. Il n'est

donc pas surprenant que le clergé protestant, ayant en France un grand pouvoir parmi ses coreligionnaires, ait imposé une discipline semblable. Ainsi, pour n'en donner que quelques exemples, il avait défendu d'aller au théâtre, et même d'être présent à une représentation théâtrale de salon (1). Il considérait la danse comme un amusement impie, et non seulement la défendait strictement, mais encore il ordonna que les maîtres de danse seraient réprimandés par le pouvoir spirituel, et requis d'abandonner une profession aussi indigne d'un chrétien. Si cependant la réprimande n'avait pas l'effet désiré, les maîtres de danse impénitents devaient être excommuniés (2). Le clergé surveillait avec une sollicitude aussi pieuse certaines autres choses d'une égale importance. Dans un des synodes, il fut enjoint à tous d'arranger leurs cheveux avec une modestie convenable, et de s'abstenir de porter des vêtements aux couleurs voyantes (3); un autre synode défendit aux femmes l'usage du fard; et il fut déclaré que toute femme qui, après cette injonction, persisterait à se farder, ne serait pas admise à recevoir le sacrement (4). Le clergé, en sa qualité d'instructeur et de pasteur du troupeau, était l'objet d'une attention encore plus scrupuleuse. Les ministres de Dieu avaient la permission d'enseigner l'hébreu, parce que l'hébreu est un dialecte sacré, que les écrivains profanes n'ont pas souillé. Mais la langue grecque, qui contient toute la philosophie et presque toute la sagesse de l'antiquité,

(1) Quick, *Synodicon in Gallia*, t. I, pag. LVII.

(2) Idem, *ibid.*, t. I, pag. LVII, 17, 131; t. II, pag. 174.

(3) Idem, *ibid.*, t. I, pag. 119 : « And both sexes are required to keep modesty in their hair, » etc.

(4) Idem, *ibid.*, t. I, pag. 165.

devait être mise de côté, et son enseignement supprimé (1). Afin de ne pas laisser les esprits se distraire des choses spirituelles, l'étude de la chimie était également défendue, une occupation aussi matérielle étant incompatible avec les habitudes de la sainte profession (2). Dans la crainte cependant que les lumières ne trouvent moyen de filtrer parmi les protestants, en dépit de ces précautions, on prit d'autres mesures pour empêcher le plus faible rayon d'arriver jusqu'à eux. Les membres du clergé, oubliant entièrement ce droit du jugement individuel sur lequel leur secte était basée, avaient un tel désir de protéger les imprudents contre l'erreur, qu'ils défendirent l'impression ou la publication d'un ouvrage sans la sanction de l'Église; en d'autres termes sans leur sanction (3). Lorsqu'ils eurent ainsi détruit toute possibilité de libre investigation, et, autant qu'il leur était possible, arrêté l'acquisition de toute connaissance réelle, ils pensèrent à se mettre en garde contre une autre circonstance à laquelle leurs propres mesures avaient donné naissance. En effet, plusieurs protestants, voyant qu'avec un pareil système il était impossible d'élever leur famille convenablement, envoyaient leurs enfants dans quelque célèbre collége catholique, qui étaient les seuls dans lesquels on pouvait alors obtenir une éducation solide. Mais aussitôt que le

(1) Le synode d'Alez, en 1620, dit : « A minister may at the same time be professor in divinity and of the Hebrew tongue. But it is not seemly for him to profess the Greek also, because the most of his employment will be taken up in the exposition of Pagan and profane authors, unless he be discharged from the ministry. » Quick, *Synodicon*, t. II, pag. 57. Trois ans après le synode de Charenton supprima les professeurs de grec, « as being superfluous and of small profit. » *Ibid.*, t. II, pag. 115.

(2) Le synode de Saint-Maixant, en 1609, ordonna que les « colloquies and synods shall have a watchful eye over those ministers who study chemistry, and grievously reprove and censure them. » *Ibid.*, t. I, pag. 314.

(3) Quick, *Synodicon*, t. I, pag. 140, 194; t. II, pag. 110.

clergé fut informé de cet usage, il y mit bon ordre, en excommuniant les parents coupables d'une faute aussi grave (1); et de plus, on leur défendit de recevoir dans leurs propres maisons un instituteur professant la religion catholique (2). C'est ainsi que les protestants français étaient surveillés et protégés par leurs maîtres spirituels. Rien n'était sans importance pour ces grands législateurs. Un chrétien ne devait ni aller à un bal ou à une mascarade (3), ni regarder les tours d'adresse des escamoteurs, ou les marionnettes, ou les danses moresques; car il était du devoir des magistrats de s'opposer à tous ces amusements qui excitent la curiosité, font dépenser de l'argent, et perdre du temps (4). Une autre chose encore méritait une grande attention : les noms de baptême, donnés par les parents. Un enfant pouvait avoir deux noms de baptême, quoiqu'un seul fût préférable (5), mais il était nécessaire d'apporter une grande circonspection dans le choix de ces noms, qu'on devait prendre dans la bible, pourvu qu'on ne choisît pas Baptiste ou Ange ; dans tous les cas, on ne pouvait donner à un enfant un nom autrefois en usage parmi les païens (6). Lorsque les enfants grandissaient, ils devaient être soumis à d'autres règlements. Le clergé déclarait que les fidèles ne devaient pas avoir

(1) Quick, *Synodicon*, t. I, pag. LV, 235, 419; t. II, pag. 201, 509, 515. Comparez Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, pag. 473.

(2) *Ibid.*, t. II, pag. 81.

(3) *Ibid.*, t. II, pag. 174.

(4) *Ibid.*, t. I, pag. 194 : « All Christian magistrates are advised not in the least to suffer them, because it feeds foolish curiosity, puts upon unnecessary expenses, and wastes time. »

(5) C'était une question difficile pour les théologiens, mais elle fut enfin décidée affirmativement par le synode de Saumur : « On the 13th article of the same chapter, the deputies of Poictou demanded, whether two names might be given a child at baptism? To which it was replied : The thing was indifferent; however, parents were advised to observe herein Christian simplicity. » *Ibid.*, t. I, pag. 178.

(6) Quick, *Synodicon*, t. I, pag. XLVI, 25.

leurs cheveux longs, dans la crainte que cela ne les portât à s'abandonner au luxe de « boucles lascives (1). » Leurs vêtements devaient être faits de manière à éviter « les nouvelles modes mondaines. » Ces vêtements devaient être sans glands ni ornements; les glands sans soie ou rubans; on devait s'abstenir de bourrelets aux robes; et se garder des manches larges (2).

Les lecteurs qui n'ont pas étudié l'histoire de la jurisprudence ecclésiastique, seront peut-être surpris d'apprendre que des hommes graves, ayant atteint l'âge de discrétion, et réunis en assemblée solennelle, aient pu montrer un esprit aussi puéril et aussi curieux, une imbécillité aussi misérable et aussi frivole. Mais quiconque examinera les affaires humaines à un point de vue plus large, sera disposé à blâmer les législateurs moins que le système dont les législateurs faisaient partie : car, comme hommes, ils ne faisaient que suivre les errements de leur espèce. Ils agissaient d'après les traditions dans lesquelles ils avaient été élevés. En vertu de leur profession, ils avaient été accoutumés à regarder les choses à un certain point de vue, et, une fois arrivés au pouvoir, il leur était naturel d'agir d'après ce point de vue; transplantant de cette manière dans les livres de jurisprudence les maximes qu'ils avaient déjà prêchées du haut de la chaire. Aussi, toutes les fois que nous entendons parler des règlements indiscrets et vexatoires imposés par l'autorité ecclésiastique, nous devrions nous rappeler qu'ils ne sont

(1) Je cite les paroles du synode de Castres en 1626. Quick, *Synodicon*, t. II, pag. 174.

(2) Quick, *Synodicon*, t. I, pag. 165; t. II, pag. 7, 174, 574, 583. Le clergé espagnol essaya aussi, au commencement de notre siècle, de régulariser les vêtements des fervents. Voyez Doblado, *Letters from Spain*, pag. 202-205, un excellent exemple de l'identité de l'aspect ecclésiastique, catholique ou protestant.



que le résultat naturel de l'esprit ecclésiastique et que le moyen de remédier à de pareils griefs et d'empêcher leur répétition, n'est pas de travailler à changer les tendances de la classe dont ils sont l'ouvrage, mais plutôt de renfermer cette classe dans ses propres limites, en s'opposant avec zèle à ses premiers empiétements, en saisissant toutes les occasions d'affaiblir son influence, et enfin, aussitôt que le progrès de la société justifiera une mesure aussi importante, en lui retirant ce pouvoir politique et législatif qui, quoiqu'il lui échappe peu à peu, reste encore jusqu'à un certain point dans ses mains, même dans les contrées les plus civilisées.

Mais, laissant de côté ces considérations générales, on admettra certainement que j'ai réuni une évidence suffisante pour indiquer ce qui serait arrivé en France, dans le cas où les protestants auraient eu le dessus. Après les faits que j'ai avancés, personne ne peut douter que si un pareil malheur était arrivé, la politique libérale et comparativement libérée d'Henri IV et de Louis XIII aurait été détruite, pour être remplacée par ce système sombre et austère qui a été à toutes les périodes et dans tous les pays le résultat naturel du pouvoir ecclésiastique. Par conséquent, si nous voulons placer la question sous sa véritable forme, il nous faudrait dire, non pas qu'il y avait guerre entre des croyances hostiles, mais plutôt qu'il y avait guerre entre des classes civiles. Ce n'était pas tant une lutte entre la religion catholique et la religion protestante, qu'une lutte entre les laïques catholiques et le clergé protestant. C'était une lutte entre les intérêts temporels et les intérêts théologiques, entre l'esprit du présent et l'esprit du passé. Et ce qu'il fallait décider, c'était si la France serait gouvernée par le pouvoir civil ou par le pouvoir spirituel; si elle serait gouvernée d'après les vastes

vues des hommes d'État séculiers, ou d'après les idées étroites d'un clergé factieux et intolérant.

Les protestants ayant le grand avantage d'être les agresseurs, et étant de plus enflammés par un zèle religieux inconnu à leurs adversaires, pourraient, dans des circonstances ordinaires, avoir réussi dans leurs tentatives hasardeuses; ils auraient pu dans tous les cas prolonger la lutte indéfiniment. Mais heureusement pour la France, Richelieu prit les rênes du gouvernement en 1624, trois ans seulement après le commencement des hostilités. Il avait été depuis quelques années le conseiller secret de la reine mère, dans l'esprit de laquelle il avait toujours inculqué la nécessité d'une tolérance complète (1). Une fois à la tête des affaires, il poursuivit la même politique, et essaya de tous les moyens pour concilier les protestants. Le clergé catholique le poussait constamment à exterminer les hérétiques, dont la présence, disait-il, souillait la France (2). Mais Richelieu, dont les vues étaient purement séculières, refusa d'aigrir la lutte en faisant une guerre religieuse. Il était décidé à châtier la rébellion, mais il ne voulait pas punir l'hérésie. Même pendant que la guerre exerçait ses ravages, il refusa de révoquer les édits de tolérance qui assuraient aux protestants le libre exercice de leur culte religieux. Et lorsqu'en 1626, ils témoi-

(1) Relativement à son influence sur elle en 1616 et avant cette année, voyez le Vassor, *Hist. de Louis XIII*, t. II, pag. 508; *Mém. de Pontchartrain*, t. II, pag. 240; *Mém. de Montglat*, t. I, pag. 23, et comparez dans les *Mém. de Richelieu*, t. II, pag. 198-200, les curieux arguments qu'il met dans la bouche de la reine pour démontrer combien il serait impolitique de faire la guerre aux protestants.

(2) En 1625, l'archevêque de Lyon écrivait à Richelieu, le pressant « d'assiéger la Rochelle et châtier ou, pour mieux dire, exterminer les huguenots, toute autre affaire cessante. » Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. II, pag. 276. Voyez aussi au sujet du désir du clergé sous le règne de Louis XIII de détruire les protestants, Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, pag. 155, 166, 232, 245, 338, 378, 379, 427; Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXII, pag. 485.



gnèrent quelque repentir, ou en tout cas laissèrent voir quelques signes de crainte, il confirma publiquement l'édit de Nantes (1), et leur accorda la paix : il savait pourtant bien, disait-il, qu'en agissant de la sorte, il s'exposait aux soupçons de ceux « qui prétendaient avec tant d'affectation être de zélés catholiques (2). » Quelques mois plus tard la guerre recommença; et c'est alors que Richelieu se décida à faire le fameux siége de la Rochelle, qui devait, en cas de succès, frapper un coup décisif contre les protestants français. Il est évident, non seulement par l'esprit général de sa politique antérieure, mais encore par la conduite qu'il tint ensuite, qu'il n'avait été poussé à cette entreprise hasardeuse que par des considérations temporelles. L'histoire n'a rien à faire avec les détails de ce siége célèbre, parce que ces matières n'ont aucun intérêt, excepté pour les hommes d'épée. Tout ce que nous avons à constater, c'est que la Rochelle fut prise en 1628, et que les protestants qui avaient été poussés par leur clergé à résister longtemps après que tout espoir de secours était perdu (3), et qui avaient souffert les plus affreuses privations, furent obligés de se rendre à discrétion (4). Richelieu révoqua les priviléges de la ville, et destitua ses magistrats; mais il s'abstint des persécutions

(1) Il le confirma en mars 1626. Flassan, *Hist. de la diplomatie française*, t. II, pag. 399, Et au mois de janvier précédent. Voyez Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, appendice, pag. 77, 81.

(2) « Ceux qui affectent autant le nom de zélés catholiques. » *Mém. de Richelieu*, t. III, pag. 16, et, à la page 2 (1626), il dit qu'il était attaqué par ceux qui avaient « un trop ardent et précipité désir de ruiner les huguenots. »

(3) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXIII, pag. 66.

(4) Relativement aux souffrances des habitants, voyez un extrait des Mss. Dupuis dans le *Richelieu* de Capefigue, t. I, pag. 351. Fontenay Mareuil, qui était témoin oculaire, dit que les assiégés mangèrent leurs propres enfants, et que les cimetières étaient surveillés pour empêcher les cadavres d'être déterrés et employés comme nourriture. *Mém. de Fontenay Mareuil*, t. II, pag. 119.

religieuses auxquelles on l'excitait de tous côtés (1). Il accorda aux protestants la même tolérance qu'il leur avait offerte peu de temps auparavant, et il leur garantit formellement le libre exercice de leur culte public (2). Mais telle était leur infatuation, qu'ils se plaignirent de cette faveur, parce qu'il assura en même temps le libre exercice de la religion catholique, donnant ainsi aux vainqueurs la même liberté qu'il avait accordée aux vaincus; ils ne pouvaient supporter l'idée que leurs yeux seraient scandalisés par la représentation des cérémonies papistes (3). Et leur indignation prit un caractère si violent, que l'année suivante ils reprirent les armes dans une autre partie de la France. Mais comme ils étaient alors dépouillés de leurs principales ressources, ils furent aisément vaincus; et Richelieu, ayant mis fin à leur existence comme faction politique, les traita encore une fois avec la même indulgence en ce qui concernait leur religion (4). Il confirma à tous les protestants le droit de prêcher et d'accomplir les autres cérémonies de leur culte (5). Il fit grâce à leur chef, Rohan, et lui confia quel-

(1) Pour lequelles il aurait certainement eu l'appui de Louis XIII, sur lequel un auteur intelligent remarque : « Il étoit plein de piété et de zèle pour le service de Dieu et pour la grandeur de l'Église, et sa plus sensible joie, en prenant la Rochelle et les autres places qu'il prit, fut de penser qu'il chasseroit de son royaume les hérétiques, et qu'il le purgeroit par cette voie des différentes religions qui gâtent et infectent l'Église de Dieu. » *Mém. de Motteville*, t. I, pag. 425, édit. Petitot, 1824.

(2) Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. II, pag. 423; Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXIII, pag. 77; Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 367; *Mém. de Fontenay Mareuil*, t. II, pag. 122.

(3) « Les huguenots murmuraient de voir le rétablissement de l'Église romaine au sein de leur ville. » Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 359.

(4) « Dès qu'il ne s'agit plus d'un parti politique, il concéda, comme à la Rochelle, la liberté de conscience et la faculté de prêche. » Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 384. Comparez Smedley, *Hist. of the Reformed Religion in France*, t. III, pag. 201, avec *Mémoires de Richelieu*, t. IV, pag. 484.

(5) L'édit de Nîmes en 1629, un document important, se trouve dans Quick, *Synodicon*, t. I, pag. xcvi-ciii, et dans Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, appendice, pag. 92-96.

ques années plus tard des charges importantes. A partir de cette époque, les espérances du parti protestant furent anéanties; il ne reprit jamais les armes, et on n'entendit plus parler de lui jusqu'à l'époque où il fut persécuté d'une manière si barbare par Louis XIV (1). Mais l'intolérance ne rentrait pas dans les idées de Richelieu; et une fois qu'il eut délivré le pays de la rébellion, il poursuivit ce vaste plan de politique étrangère dont j'ai déjà dit quelques mots, et par lequel il prouva clairement que ses mesures contre les protestants n'avaient pas été prises par haine de leur doctrine religieuse. En effet, il soutint à l'étranger le même parti qu'il avait combattu en France. Il réprima les protestants français, parce qu'ils étaient une faction turbulente qui troublait l'État, et qui voulait s'opposer au libre exercice de toute opinion qui lui était défavorable. Mais, bien loin de faire une croisade contre leur religion, il lui donna son appui dans d'autres pays; et quoiqu'il fût un prélat catholique, il n'hésita pas, soit par des traités, soit par des secours en argent, soit enfin par la force des armes, à soutenir les protestants contre la maison d'Autriche, les luthériens contre l'empereur d'Allemagne, et les calvinistes contre le roi d'Espagne.

J'ai essayé de donner un aperçu rapide des événements qui eurent lieu en France sous le règne de Louis XIII, et en particulier pendant l'administration de Richelieu. Mais quelle que soit leur importance, ces événements n'étaient

et un commentaire dans Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. III, pag. 36-38. Malheureusement M. Bazin ne cite jamais les sources où il a puisé.

(1) En 1633, leur historien dit : « Les réformez ne faisoient plus de party. » Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, pag. 532. Comparez la description de la France en 1648 de sir Thomas Hanmer, dans Bunbury, *Correspond. of Hanmer*, pag. 309. Londres, 1838.

qu'une seule des phases du vaste développement qui progressait alors dans presque toutes les branches de l'intellect national. Ils n'étaient que la simple expression politique de cet esprit hardi et sceptique qui ne faisait quartier ni aux préjugés ni aux superstitions des peuples. En effet, le gouvernement de Richelieu fut heureux autant que progréssif, et aucun gouvernement ne peut réunir ces deux qualités, à moins que ses mesures ne soient en harmonie avec les sentiments et le caractère du siècle. Une pareille administration, bien qu'elle facilite le progrès, n'en est pas la cause, mais plutôt la mesure et le symptôme. La cause du progrès gît à une plus grande profondeur, et est gouvernée par la tendance générale de l'époque. Et comme les tendances différentes qu'on peut observer dans les générations qui se succèdent dépendent de la différence dans leurs connaissances, il est évident que nous ne pouvons comprendre l'opération de ces tendances qu'en nous livrant à un examen plus profond de la quantité et du caractère des connaissances. Par conséquent, pour comprendre la véritable nature du grand progrès qui a distingué le règne de Louis XIII, il faut nécessairement que je place devant le lecteur quelque preuve relative à ces faits plus élevés et plus importants, que les historiens négligent souvent, mais sans lesquels l'étude du passé est un travail oiseux et puéril, et sans lesquels l'histoire elle-même devient un champ stérile qui, ne produisant aucun fruit, est indigne du labeur que l'on gaspille dans la culture d'un sol aussi ingrat.

Un fait très remarquable, c'est que, pendant que Richelieu sécularisait avec tant d'audace tout le système de la politique française, et réduisait à néant, par son dédain des intérêts anciens, les plus antiques traditions, la

même marche était suivie, dans une région encore plus élevée, par un homme plus grand que lui, par un homme qui est, si j'ose donner mon opinion, le plus profond de tous les penseurs éminents que la France a produits. Je veux parler de René Descartes, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il a accompli une révolution plus décisive que toutes celles qui ont été amenées par n'importe quel esprit individuel. Nous n'avons pas à nous occuper maintenant de ses simples découvertes physiques, parce que dans cette introduction je ne prétends tracer les progrès de la science que dans les périodes qui indiquent une nouvelle phase dans la pensée nationale. Je puis néanmoins rappeler aux lecteurs que Descartes fut le premier qui appliqua avec succès l'algèbre à la géométrie (1); qu'il indiqua la loi importante du sinus (2); qu'à une époque à laquelle les instruments d'optique étaient très imparfaits, il découvrit les variations auxquelles la lumière est soumise dans l'œil par

(1) Thomas, *Éloge* (*OEuvres de Descartes*, t. I, pag. 32) dit : « Cet instrument, c'est Descartes qui l'a créé; c'est l'application de l'algèbre à la géométrie. » Et ceci est la stricte vérité; car quoique Viéta et deux ou trois autres aient, au seizième siècle, pris les devants, c'est à Descartes qu'on doit la magnifique découverte de l'application possible de l'algèbre à la géométrie des courbes, car il fut certainement le premier qui les exprima par des équations algébriques. Voyez Montucla, *Hist. des mathématiques*, t. I, pag. 704, 705; t. II, pag. 120; t. III, pag. 64.

(2) Les assertions de Huygens et d'Isaac Vossius, prétendant que Descartes avait eu connaissance des papiers de Snell avant de publier sa découverte, ne sont soutenues par aucune évidence directe, du moins aucun des historiens scientifiques ne les ont, à ma connaissance, en aucune façon soutenues. La race humaine est toujours si disposée à déprécier les grands hommes et à essayer de les convaincre de plagiat, que cette accusation, improbable en elle-même et ne reposant que sur le témoignage de deux rivaux envieux, a été non seulement ressuscitée par des écrivains modernes, mais encore a été, même de nos jours, établie comme un fait notoire! M. Bordes Demoulin expose clairement la fausseté de cette accusation dans son estimable ouvrage *le Cartésianisme*. Paris, 1843, t. II, pag. 9, 12, et, de l'autre côté de la question, je renvoie avec regret à sir D. Brewster, *On the Progress of Optics. Second Report of British Association*, pag. 309, 310, et à Whewell, *Hist. of the Inductive Sciences*, t. II, pag. 379, 502, 503.

la lentille cristalline (1); qu'il appela l'attention sur les conséquences résultant de la pesanteur de l'atmosphère (2), et qu'il découvrit en outre les causes de l'arc-en-ciel (3), ce

(1) Voyez les remarques intéressantes de Springel (*Hist. de la médecine*, t. V, pag. 271, 272) et *OEuvres de Descartes*, t. IV, pag. 371 et suivantes. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que l'étude de la lentille cristalline fut longtemps négligée après la mort de Descartes, et qu'aucun essai ne fut fait pendant plus d'un siècle pour compléter ses idées, en s'assurant de sa construction intime. Dans le fait il est dit dans Thomson (*Animal Chemistry*, pag. 512) que la lentille cristalline et les deux humeurs furent analysées pour la première fois en 1802. Comparez Simon, *Animal Chemistry*, t. II, pag. 419-421; Henle, *Traité d'anatomie*, t. I, pag. 357; Lepelletier, *Physiologie médicale*, t. III, pag. 160; Mayo, *Human Physiol.*, pag. 279; Blainville, *Physiologie comparée*, t. III, pag. 325-328. Aucun de ces auteurs ne parle d'une analyse antérieure au dix-neuvième siècle. Je mentionne ceci pour prouver avec quelle lenteur Descartes a été suivi; car, comme l'observe avec justice M. Blainville, les lois chimiques de la lentille doivent être comprises avant que nous puissions généraliser complétement les lois optiques de la réfraction; de sorte qu'en réalité les recherches de Berzelius complètent celles de Descartes. La théorie de la limitation de la lentille cristalline d'après l'échelle descendante du règne animal, et le rapport entre son développement et une augmentation générale de perception sensible, semblent avoir été peu étudiées, mais le docteur Grant (*Comparative Anatomy*, pag. 252) pense que la lentille existe dans quelques-uns des rotifères, et, pour ce qui concerne son origine, je trouve un exposé curieux dans Müller (*Physiology*, t. 1, pag. 450), à savoir qu'après avoir été enlevée chez les mammifères, elle a été reproduite par sa matrice, la capsule. (Si on peut se fier à cette théorie, elle serait en opposition avec Schwann, qui suppose, dans ses *Microscopical Researches*, 1847, pag. 87, 88, que son existence est végétale et qu'elle n'est pas « a secretion of its capsule. ») Quant à la probabilité de son existence chez les hydrozoa, voyez Rymer Jones, *Animal Kingdon*, 1855, pag. 96, « regarded either as a crystalline lens, or an otolithe; » et, relativement à son développement embryonique, voyez Burdach, *Traité de physiologie*, t. III, pag. 435-438.

(2) Torricelli pesa l'air pour la première fois en 1643. Brand, *Chemistry*, t. I, pag. 360; Leslie, *Natural Phylosophy*, pag. 419. Mais il y a une lettre de Descartes, écrite en 1631, « où il explique le phénomène de la suspension du mercure dans un tuyau fermé par en haut, en l'attribuant au poids de la colonne d'air élevée jusqu'au delà des nues. » Bordas Demoulin, *le Cartésianisme*, t. I, pag. 311. Montucla (*Hist. des mathématiques*, t. II, pag. 205) dit de Descartes : « Nous avons des preuves que ce philosophe reconnut avant Torricelli la pesanteur de l'air. » Descartes lui-même dit qu'il donna l'idée de l'expérience faite ensuite par Pascal. *OEuvres de Descartes*, t. X, pag. 344, 351.

(3) Le docteur Whewell, qui s'est montré d'une injustice marquée envers Descartes, reconnaît pourtant qu'il est « the genuine author of the explanation of the rainbow. » *Hist. of the Induc. Sciences*, t. II, pag. 380, 384. Voyez aussi Boyle, *Works*, t. III, pag. 189; Thomson, *Hist. of the Royal Society*, pag. 364; Hallam, *Lit. of Europe*, t. III, pag. 205; *OEuvres de Descartes*, t. I, pag. 47, 48; t. V, pag. 265-284. Au sujet de la théorie de l'arc-en-ciel telle qu'elle est connue de nos jours, voyez Kaemtz, *Course of Meteorology*, pag. 440-445; Forbes, *On Meteorology*, pag. 125-130, dans *Report of British Association*

phénomène étrange auquel se rattachent encore, dans l'esprit du vulgaire, quelques superstitions théologiques (1). De plus, par une singulière combinaison des formes les plus variées du génie, il est non seulement considéré comme le premier géomètre de son temps (2), mais il fut, par la clarté et l'admirable précision de son style, l'un des fondateurs de la prose française (3). Et quoiqu'il fût constamment plongé dans ces hautes investigations relatives à la nature de l'esprit humain, qui ne peuvent être étudiées sans étonnement, j'allais presque dire sans terreur, il combina avec elles une longue série d'expériences laborieuses sur la charpente humaine, qui le mirent au rang le plus élevé parmi les anatomistes de son temps (4). La grande découverte de la circulation du sang, faite par Harvey, fut négligée par la plupart de ses contemporains (5); mais elle

for 1840. Comparez Leslie, *Natural Philosophy*, pag. 531; Pouillet, *Éléments de physique*, t. II, pag. 788.

(1) On connaît bien les notions des Hébreux sur l'arc-en-ciel; quant à celles d'autres peuples, voyez Prichard, *Physical History of Mankind*, t. V, pag. 154, 176; Kames, *Sketches of the History of Man*, t. IV, pag. 252. Édinb., 1788; Burdach, *Physiologie*, t. V, pag. 456, 457. Paris, 1839.

(2) Thomas l'appelle « le plus grand géomètre de son siècle. » *OEuvres de Descartes*, t. I, pag. 89. Sir W. Hamilton (*Discussions on Philosophy*, pag. 271) dit : « The greatest mathematician of the age. » Montucla dit de son côté : « On ne sauroit donner une idée plus juste de ce qu'a été l'époque de Descartes dans la géométrie moderne qu'en la comparant à celle de Platon dans la géométrie ancienne. . . . . De même enfin que Platon prépara par sa découverte celles des Archimède, des Apollonius, etc., on peut dire que Descartes a jetté les fondemens de celles qui illustrent aujourd'hui les Newton, les Leibnitz, etc. » Montucla, *Hist. des mathématiques*, t. II, pag. 112.

(3) « Descartes joint encore à ses autres titres celui d'avoir été un des créateurs de notre langue. » *Biog. universelle*, t. XI, pag. 154. Sir James Mackintosh (*Dissert. on Ethicol. Philos.*, pag. 186) a également remarqué l'influence de Descartes sur le style des écrivains français, et je crois que M. Cousin a fait quelque part la même remarque.

(4) Thomas dit : « Descartes eut aussi la gloire d'être un des premiers anatomistes de son siècle. » *OEuvres de Descartes*, t. I, pag. 55. Voyez aussi pag. 101. En 1639, Descartes écrivait à Mersenne (*OEuvres*, t. VIII, pag. 100) qu'il était occupé depuis onze ans à étudier l'anatomie comparée par la dissection. Consultez pag. 174 et t. I, pag. 175-184.

(5) Le docteur Whewell (*Hist. of the Inductive Sciences*, t. III, pag. 440) dit : « It was

fut immédiatement adoptée par Descartes, qui en fit la base de la partie physiologique de son ouvrage sur l'homme (1). Il adopta également la découverte des vaisseaux lactés faite par Azelli (2), découverte qui, comme toutes les grandes vérités placées devant le public, non seulement rencontra l'incrédulité, au premier moment, mais fut couverte de ridicule (3).

Ces choses auraient dû être suffisantes pour épargner aux travaux physiques de Descartes les attaques constantes d'hommes qui n'avaient pas étudié ses ouvrages, ou qui étaient incapables de comprendre leur mérite. Mais la gloire

for the most part readily accepted by his countrymen; but that abroad it had to encounter considerable opposition. » Le docteur Whewell ne cite aucune autorité à l'appui de cette assertion; on aimerait pourtant à savoir où il a appris que cette découverte avait été acceptée volontiers. Ce ne fut certainement pas en Angleterre, où elle fut au contraire repoussée pendant un grand nombre d'années. Harvey assura à Aubrey que son livre sur la circulation du sang lui avait fait perdre une grande partie de sa clientèle, qu'on le croyait un cerveau fêlé et qu'il avait contre lui « all the physicians. » Aubrey, *Letters and Lives*, t. II, pag. 383. Le docteur Willis (*Life of Harvey*, pag. xli, Harvey, *Works*, édit. Sydenham Society, 1847) dit : « Harvey's views were at first rejected almost universally. » Le docteur Elliotson (*Human Physiology*, pag. 194) dit : « His immediate reward was general ridicule and abuse, and a great diminution of his practice. » Broussais (*Examen des doctrines médicales*, t. I, pag. vii) dit : « Harvey passa pour fou quand il annonça la découverte de la circulation. » Enfin sir William Temple, qui appartient à la génération après Harvey et qui en réalité ne vint au monde que quelques années après la découverte de ce dernier, en parle dans ses ouvrages de manière à prouver que, même à cette époque, elle n'était pas encore acceptée par tous les hommes éclairés. Voyez deux passages curieux qui ont échappé aux historiens de la physiologie dans *Works of Sir W. Temple*, t. III, pag. 293, 469, 800, 1814.

(1) « Taken by Descartes as the basis of his physiology, in his work on Man. » Whewell, *Hist. of the Induct. Sciences*, t. III, pag. 441. « Réné Descartes se déclara un des premiers en faveur de la doctrine de la circulation. » Renouard, *Hist. de la médecine*, t. II, pag. 163. Voyez aussi Bordas Demoulin, *le Cartésianisme*, t. II, pag. 324, et *OEuvres de Descartes*, t. I, pag. 68, 179; t. IV, pag. 42, 449; t. IX, pag. 159, 332. Comparez Willis, *Life of Harvey*, pag. xlv, dans Harvey, *Works*.

(2) « Les veines blanches dites lactées qu'Asellius a découvertes depuis peu dans le mésentère. » *De la Formation du fœtus*, sect. xlix, dans *OEuvres de Descartes*, t. IV, pag. 483.

(3) Harvey lui-même la nia jusqu'à la fin. Sprengel, *Hist. de la médecine*, t. IV, pag. 203, 204. Comparez Harvey, *Works*, édit. Sydenham Society, pag. 605, 614.

de Descartes, et l'influence qu'il exerça sur son siècle, ne sont pas basées sur ces titres. En effet, il est l'auteur de ce que l'on appelle proprement dit la philosophie moderne (1). Il est le créateur de ce grand système de métaphysique qui, malgré ses erreurs, a le mérite incontestable d'avoir donné une impulsion prodigieuse à l'esprit européen, et de lui avoir communiqué une activité dont on s'est servi pour d'autres usages d'un caractère différent. Nous sommes en outre redevables à la mémoire de Descartes d'une chose plus importante encore. Il mérite la reconnaissance de la postérité, plus encore pour ce qu'il a renversé que pour ce qu'il a édifié. Sa vie fut une lutte continuelle et heureuse contre les préjugés et contre les traditions des peuples. Comme créateur, il fut immense; il fut plus grand encore comme destructeur. Sous ce rapport il fut vraiment le successeur de Luther, dont les travaux eurent un excellent supplément dans ceux du philosophe français (2). Il compléta ce que n'avait pu terminer le grand réformateur allemand. Il y avait entre lui et les anciens systèmes philosophiques le même rapport qu'il y avait entre Luther et les anciens systèmes religieux. Il fut le grand réformateur, le grand libérateur de

(1) M. Cousin (*Hist. de la philosophie*, 2e série, t. I, pag. 39) dit de Descartes : « Son premier ouvrage écrit en français est de 1637. C'est donc de 1637 que date la philosophie moderne. » Voyez le même ouvrage, 1re série, t. III, pag. 77. Comparez Stewart, *Philos. of the Mind*, t. I, pag. 14, 529, avec *Éloge de Parent* (*OEuvres de Fontenelle*. Paris, 1766, t. V, pag. 444), et t. VI, pag. 318 : « Cartésien ou, si l'on veut, philosophie moderne. »

(2) « Descartes avait établi dans le domaine de la pensée l'indépendance absolue de la raison; il avait déclaré à la scolastique et à la théologie que l'esprit de l'homme ne pouvait plus relever que de l'évidence qu'il aurait obtenue par lui-même. Ce que Luther avait commencé dans la religion, le génie français si actif et si prompt l'importait dans la philosophie, et l'on peut dire à la double gloire de l'Allemagne et de la France que Descartes est le fils aîné de Luther. » Lerminier, *Philosophie du droit*, t. II, pag. 141. Voyez aussi, sur la philosophie de Descartes comme produit de la réforme, Ward, *Ideal of a Christian Church*, pag. 498.

l'intelligence européenne. Aussi trouvons-nous que préférer à ce grand innovateur et perturbateur de traditions, même les révélateurs les plus heureux de lois physiques, c'est comme si on préférait le savoir à la liberté. Nous devons certainement être reconnaissants envers ces penseurs éminents auxquels nous devons toutes les grandes vérités physiques que nous possédons aujourd'hui ; mais réservons nos hommages les plus précieux pour ces hommes bien plus grands encore qui n'ont pas craint d'attaquer et de détruire les préjugés les plus invétérés; qui, en écartant la pression de la tradition, ont purifié la source même de nos connaissances, et assuré leurs progrès futurs, en renversant les obstacles qui rendaient le progrès impossible (1). Le lecteur ne peut s'attendre à ce que j'entre dans une exposition complète de la philosophie de Descartes; philosophie qui, du moins en Angleterre, est rarement étudiée, et par conséquent souvent attaquée. Mais il est nécessaire d'en donner un aperçu suffisant pour montrer son analogie avec la politique antithéologique de Richelieu; ce qui nous permettra d'apprécier toute l'importance du vaste mouvement qui eut lieu en France avant l'avénement de Louis XIV. Nous serons ainsi à même de comprendre que les innovations hardies du grand ministre n'avaient si bien réussi que parce qu'elles était accompagnées et fortifiées par des innovations correspondantes dans l'intelligence nationale, fournissant ainsi un nouvel exemple de la manière dont l'histoire politique de chaque contrée peut s'expliquer par l'histoire de son progrès intellectuel.

(1) Car, comme Turgot le dit très justement, « ce n'est pas l'erreur qui s'oppose aux progrès de la vérité, ce sont la mollesse, l'entêtement, l'esprit de routine, tout ce qui porte à l'inaction. » *Pensées, OEuvres de Turgot,* t. II, pag. 343.

En 1637, lorsque Richelieu était arrivé au faîte de la puissance, Descartes publia le grand ouvrage qu'il avait longtemps médité, et qui fut l'avant-coureur des nouvelles tendances de l'esprit français. Il donna à cet ouvrage le nom de « Méthode, » et assurément la méthode est complétement étrangère à ce qu'on appelle communément la théologie. Bien loin d'être théologique, elle est essentiellement et exclusivement psychologique. La méthode théologique repose sur les annales anciennes, sur la tradition, sur le langage de l'antiquité. La méthode de Descartes est uniquement basée sur la conscience que chaque homme possède des opérations de son propre esprit. Afin de ne laisser aucune possibilité d'erreur sur ce sujet, Descartes l'a développé longuement et avec une clarté sans égale dans ses autres ouvrages. Car son grand but était de populariser les idées qu'il avançait, aussi il disait : « Si j'écris en français, qui est la langue de mon pays, plutôt qu'en latin, qui est celle de mes précepteurs, c'est à cause que j'espère que ceux qui ne se servent que de leur raison naturelle toute pure, jugeront mieux de mes opinions que ceux qui ne croient qu'aux livres anciens (1). » Il insiste si fortement sur ce point, qu'au commencement de son premier ouvrage, il prémunit ses lecteurs contre l'erreur si commune de rechercher la science dans l'antiquité; et il leur rappelle que « lorsqu'on est trop curieux de connaître les pratiques des temps passés, on reste généralement très ignorants de celles de son temps (2). »

Dans le fait, loin de suivre l'ancien plan de chercher la vérité dans les annales du passé, ce qu'il y a d'essentiel pour

(1) *Discours de la méthode, OEuvres de Descartes,* t. I, pag. 210, 211.
(2) *Ibid.,* t. I, pag. 127.

cette nouvelle philosophie, c'est de nous détacher complétement de toutes ces associations, et, commençant l'acquisition du savoir par un travail de destruction, de renverser d'abord, afin de pouvoir construire après (1). Lorsque je me mis à la recherche de la vérité, dit Descartes, je trouvai que le meilleur moyen était de rejeter tout ce que j'avais appris jusque-là, et d'arracher toutes mes vieilles opinions, afin de pouvoir les placer sur une base nouvelle : et je crois que par ce moyen j'accomplirai plus facilement le grand projet de la vie, que si je construisais sur une base ancienne, en m'appuyant sur les principes que j'ai appris dans ma jeunesse, sans examiner s'ils sont vrais (2). « Je m'appliquerai sérieusement et avec liberté à détruire généralement toutes mes anciennes opinions (3). » En effet, si nous tenons à connaître toutes les vérités possibles, il faut d'abord nous débarrasser de nos préjugés, et nous faire une loi de rejeter tout ce que nous avons appris, jusqu'à ce que nous ayons soumis nos connaissances à un nouvel examen (4). Nous devons donc faire dériver nos opinions, non de la tradition, mais de nous-mêmes. Nous ne devons passer condamnation sur aucun sujet que nous ne comprenons pas clairement et distinctement; car, même si le jugement que nous portons se trouve vrai, ce ne peut être que par accident, puisque nous ne pouvons l'établir sur une base solide (5). Mais nous ne sommes si éloignés de cet état

(1) « Er fing also vom Zweifel an, und ging durch derselben zur Gewissheit über. » Tennemann, *Gesch. der Philos.*, t. X, pag. 218. Comparez *Second discours en Sorbonne*, *OEuvres de Turgot*, t. II, pag. 89.

(2) *Discours de la méthode*, *OEuvres de Descartes*, t. I, pag. 136.

(3) *Méditations*, *OEuvres de Descartes*, t. I, pag. 236.

(4) *Principes de la philosophie*, part. I, sect. LXXV. *OEuvres de Descartes*, t. III, pag. 117, 118, et t. II, pag. 417.

(5) *Méditations*, t. I, pag. 303, 304.

d'indifférence, que parce que notre mémoire est pleine de préjugés (1). Nous donnons notre attention aux mots plutôt qu'aux choses; et, étant ainsi les esclaves de la forme, il y a trop d'hommes parmi nous qui, « croyant être dévots, sont seulement bigots et superstitieux, c'est à dire qui, parce qu'ils vont souvent à l'église, qu'ils récitent force prières, qu'ils portent les cheveux courts, qu'ils jeûnent, qu'ils donnent l'aumône, pensent être entièrement parfaits, et s'imaginent qu'ils sont si grands amis de Dieu, qu'ils ne sauraient rien faire qui lui déplaise, et que tout ce que leur dicte leur passion est un bon zèle, bien qu'elle leur dicte quelquefois les plus grands crimes qui puissent être commis par des hommes, comme de trahir des villes, de tuer des princes, d'exterminer des peuples entiers, pour cela seul qu'ils ne suivent pas leurs opinions. »

Telles étaient les paroles pleines de sagesse que ce grand maître adressait à ses compatriotes quelques années seulement après la fin de la dernière guerre religieuse qui ait déchiré la France. La similitude de ces vues avec celles que Chillingworth exposait vers la même époque doit frapper le lecteur; mais il ne faut pas qu'elle excite sa surprise; car elles n'étaient que les produits naturels d'une condition sociale dans laquelle le droit de jugement individuel et l'indépendance de la raison humaine étaient fermement établis. Si nous examinons ce sujet de plus près, nous trouverons de nouvelles preuves de l'analogie entre la France et l'Angleterre. La marche du progrès est si identique, que le rapport entre Montaigne et Descartes est exactement le même que celui qui existe entre Hooker et Chillingworth, en tenant

(1) *La Passion de l'âme, OEuvres de Descartes*, t. IV, pag. 194, 195.

compte de la différence d'époque, et de la différence d'opinions. Hooker était un esprit essentiellement sceptique; mais son génie était si entravé par les préjugés de son siècle que, ne pouvant se rendre compte de la suprême autorité du jugement individuel, il l'embarrassait par des appels aux conciles et à la voix générale de l'antiquité ecclésiastique : obstacles dont se débarrassa complétement Chillingworth trente ans plus tard. Montaigne était sceptique tout aussi bien que Hooker; mais, comme lui, il vivait à une époque dans laquelle l'esprit du doute était encore dans son enfance, et dans laquelle l'intelligence tremblait encore devant l'autorité de l'Église. Il n'est donc pas étonnant que Montaigne lui-même, qui rendit tant de services à son siècle, ait hésité relativement à la capacité que pouvaient avoir les hommes pour se créer eux-mêmes de grandes vérités; et que, s'arrêtant dans la carrière qui s'ouvrait devant lui, son scepticisme ait souvent pris la forme d'un manque de confiance dans les facultés humaines (1). De pareilles imperfections sont simplement une preuve de la lenteur du développement social, et de l'impossibilité que rencontrent même les plus grands penseurs à devancer leurs contemporains au delà d'un certain point. Mais, avec le progrès des connaissances, cette lacune se trouva enfin comblée; et de même que la génération qui vint après Hooker donna naissance à Chillingworth, de même celle qui suivit Montaigne donna naissance à Descartes. Chillingworth et Descartes étaient tous les deux éminemment sceptiques; mais leur scepticisme était dirigé, non contre l'intelligence humaine, mais contre ces appels à

(1) Ainsi qu'il le prouve dans son long chapitre : « Apologie de Raimond Sebond. » *Essais de Montaigne,* liv. II, chap. XII. Paris, 1843, pag. 270-382. Voyez aussi Tennemann, *Gesch. der Philos.,* t. IX, pag. 455.

l'autorité et à la tradition, sans lesquels on avait cru jusqu'alors que l'intelligence ne pouvait marcher sans danger. Nous avons déjà vu que c'était bien le cas pour Chillingworth; et il est encore plus évident qu'il en était de même pour Descartes; car ce profond penseur croyait non seulement que l'esprit pouvait par ses propres efforts déraciner ses opinions les plus anciennes, mais qu'il pouvait encore, sans aucune assistance, construire un système nouveau et solide pour remplacer celui qu'il avait renversé (1).

C'est cette confiance extraordinaire dans la puissance de l'intelligence humaine qui caractérise Descartes d'une manière remarquable, et qui a donné à sa philosophie cette sublimité particulière qui la distingue de tous les autres systèmes. Bien loin de penser qu'une connaissance du monde extérieur est essentielle pour découvrir la vérité, il établit comme principe fondamental que nous devons commencer par être étrangers à cette connaissance (2); que le premier

(1) Il est clair qu'il se sépare lui-même d'hommes tels que Montaigne : « Non que j'imitasse pour cela les sceptiques, qui ne doutent que pour douter et affectent d'être toujours irrésolus; car, au contraire, tout mon dessein ne tendoit qu'à m'assurer et à rejeter la terre mouvante et le sable pour trouver le roc ou l'argile. » *Discours de la méthode, OEuvres de Descartes*, t. I, pag. 153, 154.

(2) Selon Descartes, elle devait être ignorée et non niée. On ne rencontre pas une seule fois dans ses ouvrages la dénégation de l'existence du monde extérieur, et le passage que cite M. Jabert (*New System of Philos.*, t. II, pag. 161, 162. Londres, 1849) ne justifie en aucune façon l'interprétation donnée par cet ingénieux écrivain, qui confond la certitude dans le sens ordinaire du mot avec la certitude dans le sens cartésien. La même erreur est faite par ceux qui supposent que son « je pense, donc je suis, » est un enthymème et qui accusent le grand philosophe de jouer avec la question! Ces critiques ne remarquent pas la différence entre un procédé logique et un procédé psychologique, et par conséquent ils ne voient pas que cette phrase célèbre était la description d'un fait mental et non l'énoncé d'un syllogisme tronqué. Celui qui étudie la philosophie de Descartes doit toujours faire la distinction entre ces deux procédés et se rappeler que chaque procédé a une série de preuves qui lui est particulière; en tous cas il doit se rappeler que c'était là l'opinion de Descartes. Au sujet de l'enthymème cartésien, comparez Cousin, *Hist. de la philos.*, 1re série, t. IV, pag. 512, 513, avec une note dans *Kritik der reinen Vernunft*, Kant, *Werke*, t. II, pag. 523, 524.

pas à faire est de nous dégager des illusions de la nature, et de rejeter l'évidence offerte à nos sens (1). Car, dit Descartes, rien n'est certain excepté la pensée; et il n'y a d'autres vérités que celles qui découlent nécessairement de l'opération de notre propre conscience : nous ne connaissons notre âme que par cela seul qu'elle pense (2); « en sorte qu'il nous serait bien plus aisé de croire que l'âme cesserait d'être quand on dit qu'elle cesse de penser, que non pas de concevoir qu'elle soit sans pensée (3). » Quant à l'homme lui-même, qu'est-il si ce n'est l'incarnation de la pensée? Car ce qui constitue l'homme, ce n'est ni sa chair, ni son sang, ni ses os. Ce sont là les accidents, les servitudes, les obstacles de sa nature. Mais l'homme lui-même est la pensée. Le moi invisible, le fait extrême de l'existence, le mystère de la vie, le voici : « Je suis une chose qui pense. » C'est là, par conséquent, le commencement et la base de notre savoir. La pensée de chaque homme est le dernier élément auquel l'analyse puisse nous amener; c'est le juge suprême de tout doute; c'est le point de départ de toute sagesse (4).

En nous appuyant sur ce principe, nous arrivons, dit Descartes, à la perception de l'existence de Dieu. Car notre

(1) *Méditations, OEuvres de Descartes,* t. I, pag. 220, 226, et dans les *Objections et réponses, OEuvres,* t. II, pag. 245, 246.

(2) « Au lieu que, lorsque nous tâchons à connoître plus distinctement notre nature, nous pouvons voir que notre âme, en tant qu'elle est une substance distincte du corps, ne nous est connue que par cela seul qu'elle pense. » *OEuvres de Descartes,* t. IV, pag. 432. Comparez t. III, pag. 96, *Principes de la philosophie,* part. I, sect. LIII.

(3) *OEuvres de Descartes,* t. VIII, pag. 574. « The soul always thinks » est aussi la conclusion à laquelle arrive Berkeley par un procédé différent. *Principles of Human Knowledge,* part. I, sect. XCVIII, Berkeley, *Works,* t. I, pag. 193, et, pour une application singulière de cette idée à la théorie du rêve, voyez Burdach, *Philosophie comme science d'observation,* t. V, pag. 205, 230.

(4) *OEuvres de Descartes,* t. I, pag. 251, 252, 279, 293; t. II, pag. 252, 283.

croyance dans son existence est une preuve irréfragable qu'il existe. Sans cela, d'où vient cette croyance? Puisque rien ne peut venir de rien, et puisqu'il ne peut y avoir d'effet sans cause, il s'ensuit que l'idée que nous avons de Dieu doit avoir une origine; et cette origine, quel que soit le nom qu'on lui donne, n'est autre que Dieu (1). Ainsi la preuve suprême de son existence est notre idée de cette existence; et, par conséquent, au lieu de dire que nous nous connaissons nous-mêmes parce que nous croyons en Dieu, nous devrions plutôt dire que nous croyons en Dieu parce que nous nous connaissons nous-mêmes (2). C'est là l'ordre des choses. La pensée de chaque homme est suffisante pour prouver l'existence de Dieu, et c'est la seule preuve que nous puissions jamais posséder. Par conséquent, la dignité et la suprématie de l'intelligence humaine sont telles que ce point lui-même, le plus important de tous, découle d'elles comme de sa seule source possible (3). Par cette raison, nous ne devrions pas acquérir notre religion par l'enseignement d'autrui, mais nous devrions la façonner nous-mêmes; la religion ne doit pas s'emprunter à l'antiquité, mais être découverte par l'esprit de chaque homme; elle n'est pas traditionnelle, mais personnelle. C'est parce que cette grande vérité a été négligée que l'impiété a surgi. Si chaque

(1) *OEuvres de Descartes*, t. I, pag. 419, et à la page 420 : « Or de tout cela on conclut très manifestement que Dieu existe. » Voyez aussi pag. 159-162, 280, 290, 291. Mais le plus simple énoncé est dans une lettre à Mersenne (t. VIII, pag. 529) : « J'ai tiré la preuve de l'existence de Dieu de l'idée que je trouve en moi d'un être souverainement parfait. »

(2) « Ainsi, quoique, de ce que je suis, je conclue avec certitude que Dieu est, je ne puis réciproquement affirmer, de ce que Dieu est, que j'existe. » *Règles pour la direction de l'esprit*, dans *OEuvres*, t. XI, pag. 274. Voyez aussi *Principes de la philosophie*, part. I, sect. VII, t. III, pag. 66.

(3) Sur ce fameux argument, qui a été, dit-on, traité aussi par Anselme, voyez King, *Life of Locke*, t. II, pag. 133; *Hist. litt. de la France*, par les bénédictins, t. IX, pag. 417, 418; Mosheim, *Eccles. Hist.*, t. I, pag. 239, et Cudworth, *Intellect. Syst.*, t. III, pag. 383.

homme se contentait de cette idée de Dieu qui lui est suggérée par son propre esprit, il arriverait à une connaissance réelle de la nature divine. Mais lorsque, au lieu de se renfermer dans cette idée, il y mêle les notions des autres, son esprit s'embarrasse, ses idées se contredisent, et, au milieu de cette confusion, il finit souvent par nier l'existence, non de Dieu, certainement, mais du Dieu auquel on lui a appris à croire (1).

Le tort immense que ces principes doivent avoir fait à l'ancienne théologie est évident (2). Non seulement ils étaient fatals, dans les esprits de ceux qui les adoptaient, à un grand nombre des dogmes ordinaires, par exemple à celui de la transubstantiation (3); mais ils étaient également en opposition directe avec d'autres opinions toutes aussi insoutenables, et beaucoup plus dangereuses. Car Descartes, en fondant une philosophie qui rejetait toute autorité, excepté celle de la raison humaine (4), était naturellement conduit à

(1) « Et certes jamais les hommes ne pourroient s'éloigner de la vraie connoissance de cette nature divine, s'ils vouloient seulement porter leur attention sur l'idée qu'ils ont de l'être souverainement parfait. Mais ceux qui mêlent quelques autres idées avec celle-là composent par ce moyen un dieu chimérique, en la nature duquel il y a des choses qui se contrarient; et, après l'avoir ainsi composé, ce n'est pas merveille s'ils nient qu'un tel dieu, qui leur est représenté par une fausse idée, existe. » *OEuvres de Descartes*, t. I, pag. 423, 424.

(2) Ceci est indiqué très délicatement, mais avec clarté, dans une lettre remarquable d'Arnaud, imprimée dans les *OEuvres de Descartes*, t. II, pag. 1-36. Voyez surtout pag. 31, 34. Duclos dit crûment : « Si, depuis la révolution que Descartes a commencée, les théologiens se sont éloignés des philosophes, c'est que ceux-ci ont paru ne pas respecter infiniment les théologiens. Une philosophie qui prenoit pour base le doute et l'examen devait les effaroucher. » Duclos, *Mémoires*, t. I, pag. 109.

(3) Au sujet du rapport qui existe entre la philosophie cartésienne et la doctrine de la transsubstantiation, comparez Palmer, *Treatise on the Church*, t. II, pag. 169, 170, avec Hallam, *Lit. of Europe*, t. II, pag. 453, et la remarque attribuée à Hobbes dans Aubrey, *Letters and Lives*, t. II, pag. 626. Mais Hobbes, en supposant qu'il eût fait cette remarque, n'avait pas le droit de s'attendre à ce que Descartes fût un martyr.

(4) « Le caractère de la philosophie du moyen âge est la soumission à une autorité autre que la raison. La philosophie moderne ne reconnaît que l'autorité de la raison. C'est le car-

rejeter également l'étude des causes finales (1), une ancienne et naturelle superstition par laquelle, comme nous le verrons ci-après, les philosophes allemands furent longtemps entravés, et qui pèsent encore, quoique avec moins de force, sur l'esprit des hommes (2). En même temps, en substituant une géométrie nouvelle à celle des anciens, Descartes aidait à affaiblir le respect démesuré qu'on accordait alors à l'antiquité. Relativement à un autre sujet plus important encore, il déploya le même esprit avec autant de succès. Il attaqua avec tant d'énergie l'influence, ou plutôt la tyrannie d'Aristote, que, quoique les opinions de ce philosophe soient intimement mêlées avec la théologie chrétienne (3), il

tésianisme qui a opéré cette révolution décisive. » Cousin, *Hist. de la philos.*, 2ᵉ série, t. I, pag. 258, 259.

(1) « Nous rejetterons entièrement de notre philosophie la recherche des causes finales. » *Principes de la philos.*, part. I, sect. XXVIII, *OEuvres de Descartes*, t. III, pag. 81. Voyez aussi part. III, sect. III, pag. 182, et sa réponse à Gassendi, *OEuvres*, t. II, pag. 280, 281. Comparez Cousin, *Hist. de la philosophie*, 2ᵉ série, t. II, pag. 71, avec Sprengel, *Hist. de la médecine*, t. V, pag. 203.

(2) Le docteur Whewell, par exemple, dit que nous devons rejeter les causes finales dans les sciences inorganiques, mais les accepter dans les sciences organiques, ce qui veut simplement dire que nous connaissons moins le monde organique que le monde inorganique, et que nous devons croire plus parce que nous savons moins ; car ici, comme partout ailleurs, plus petite est la science plus grande est la superstition. Whewell, *Philos. of the Induct. Sciences*, 800, 1847, t. I, pag. 620, 627, 628, et son *Hist. of the Induct. Sciences*, t. III, pag. 430, 431. Si la question devait se décider d'après les autorités les plus compétentes, il serait suffisant d'en appeler à Bacon et à Descartes, les deux plus grands écrivains du dix-septième siècle sur la philosophie de la méthode, et à Auguste Comte, qui est reconnu par les quelques personnes qui se sont rendues maîtresses de sa *Philosophie positive* comme le plus grand écrivain de notre temps sur ce même sujet. Ces profonds penseurs ont tous rejeté l'étude des causes finales qui, comme ils l'ont clairement vu, est une invasion théologique des droits scientifiques. Relativement au préjudice causé par cette étude et aux entraves qu'elle a mises au progrès des lumières, voyez Robin et Verdeil, *Chimie anat.* Paris, 1853, t. I, pag. 489, 493, 494 ; t. II, pag. 555 ; Renouard, *Hist. de la médecine*, t. I, pag. 232, 237 ; Sprengel, *Hist. de la médecine*, t. II, pag. 220 ; Geoffroy Saint-Hilaire, *Hist. des anomalies de l'organisation*, t. III, pag. 435, 436 ; Herder, *Ideen zur Gesch. der Menschheit*, t. III, pag. 270 ; Lawrence, *Lectures on Man*, pag. 36, et Burdach, *Traité de physiologie*, t. I, pag. 190.

(3) « Auf das innigste verbunden mit der Theologie, nicht allein in des Katholischen, sondern selbst auch in den protestantischen Lændern. » Tennemann, *Gesch. der Philos.*,

renversa complétement son autorité, et avec elle périrent ces préjugés scolastiques, dont Aristote n'était certainement pas responsable, mais qui, à l'abri de son grand nom, avaient pendant plusieurs siècles embarrassé l'intelligence de l'homme, et arrêté le progrès de ses connaissances (1).

Tels sont les principaux services rendus à la civilisation par l'un des plus grands hommes que l'Europe ait jamais produits. L'analogie entre lui et Richelieu est très frappante, et est aussi complète que leurs positions relatives pouvaient le permettre. La même indifférence pour les notions anciennes, le même dédain pour les intérêts théologiques, la même insouciance pour la tradition, la même détermination de préférer le présent au passé : en un mot, le même esprit essentiellement moderne se retrouve dans les écrits de Descartes et dans les actes de Richelieu. Le premier était en philosophie ce que le second était en politique. Mais tout en reconnaissant le mérite de ces hommes éminents, nous devons nous rappeler que leur succès fut le résultat de la condition générale de la société à leur époque, tout autant que de leur propre génie. La nature de leurs travaux dépendait d'eux-mêmes; la manière dont ces travaux furent reçus dépendait de leurs contemporains. S'ils avaient vécu dans un siècle plus superstitieux, leurs vues eussent été méconnues, ou, en tous cas, exécrées comme des innovations impies. Au quinzième siècle, ou au commencement du seizième,

t. IX, pag. 516. Descartes, dans une lettre à Mersenne (*OEuvres*, t. VI, pag. 73), écrite en 1629, dit : « La théologie, laquelle on a tellement assujettie à Aristote qu'il est impossible d'expliquer une autre philosophie, qu'il ne semble d'abord qu'elle soit contre la foi. » Comparez t. VII, pag. 344; t. VIII, pag. 281, 497.

(1) Le docteur Brown (*Philosophy of the Mind*. Édinb., pag. 172) appelle Descartes « that illustrious rebel, who, inoverthrowing the authority of Aristotle, » etc. Voyez aussi Duvernet, *Hist. de la Sorbonne*, t. II, pag. 192; Cuvier, *Hist. des sciences*, part. II, pag. 532, et Locke, *Works*, t. III, pag. 48.

le génie de Descartes et de Richelieu aurait manqué des matériaux nécessaires à leur œuvre ; leurs esprits compréhensifs n'auraient eu aucun essor dans une pareille condition sociale ; ils n'auraient éveillé aucune sympathie ; ils auraient semé leur froment dans un terrain stérile, et ils auraient été bien heureux si l'indifférence avait été la seule peine encourue par eux. Ils auraient été bien heureux s'ils n'avaient pas subi la même peine que tant de penseurs illustres qui ont vainement tenté de résister au torrent de la crédulité humaine ; si l'Église ne s'était pas soulevée dans sa puissante colère, pour condamner Richelieu à l'échafaud comme traître, et Descartes au bûcher comme hérétique.

En réalité, le fait seul que ces deux hommes, qui occupaient une place si élevée devant le public, et qui imposaient des idées si nuisibles aux intérêts de la superstition, aient vécu sans encourir de dangers sérieux et soient morts tranquillement dans leur lit (1), ce fait seul est une preuve décisive du progrès que la nation française avait fait depuis un demi-siècle. Les préjugés de ce grand peuple disparaissaient avec une telle rapidité, que des opinions entièrement opposées aux traditions théologiques, et fatales au pouvoir théologique, furent soutenues impunément par Descartes, et mises en pratique par Richelieu. Il était évident que les deux hommes les plus éminents de leur siècle pouvaient, sans aucun risque, propager ouvertement des idées que,

(1) Descartes mourut en Suède pendant une visite qu'il fit à Christine ; il y a donc, à strictement parler, une erreur dans le texte. Mais cela n'affecte en rien mon argument, parce que les ouvrages de Descartes n'étant pas défendus en France et y étant au contraire lus à cette époque avec avidité, nous devons supposer que sa personne eût été en sûreté s'il était resté dans son pays. Condamner un hérétique à être brûlé vif est un acte plus décisif que de supprimer un livre, et, puisque le clergé français ne fut pas assez puissant pour défendre les ouvrages, il n'est guère probable qu'il ait pu condamner l'auteur au bûcher.

cinquante ans plus tôt, il eût été dangereux, même pour l'homme le plus obscur, de murmurer dans la solitude de sa propre chambre.

Les raisons de cette impunité ne sont pas difficiles à comprendre. Elles se trouvent dans la diffusion de cet esprit sceptique qui fut l'avant-coureur de la tolérance en France et en Angleterre. En effet, sans entrer dans des détails qui seraient trop longs pour les limites de cette introduction, il nous suffira de dire que la littérature française se distinguait en général, à cette époque, par une liberté et par une hardiesse d'investigation dont il n'y avait aucun exemple en Europe, excepté en Angleterre. La génération qui avait écouté les enseignements de Montaigne et de Charron était alors suivie par une autre génération, élève de ces hommes éminents, mais élève qui surpassait ses maîtres. Il en résulta que, pendant les trente ou quarante années qui précédèrent le règne de Louis XIV (1), il eût été impossible de trouver un seul Français de distinction qui ne partageât pas le sentiment général, qui n'attaquât pas quelque dogme ancien, qui ne battît pas en brèche la base de quelque vieille opinion. Cette hardiesse était le trait caractéristique des écrivains les plus capables de cette époque (2); mais ce qu'il y a de plus remarquable encore, c'est que le mouvement s'étendait avec une telle rapidité qu'il entraînait dans son action jusqu'aux parties de la société qui sont invariablement les

(1) C'est à dire en 1661, lorsque Louis XIV prit les rênes du gouvernement.

(2) M. Barante (*Tableau de la littérature française*, pag. 26, 27) remarque « cette indépendance dans les idées, ce jugement audacieux de toutes choses qu'on remarque dans Corneille, dans Mézéray, dans Balzac, dans Saint-Réal, dans Lamothe-Levayer. » On peut leur ajouter Naudé, Patin et peut-être Gassendi. Comparez Hallam, *Literat. of Europe*, t. II, pag. 364, 365, avec Mackintosh, *Ethical. Philos.*, pag. 116; *Lettres de Patin*, t. I, pag. 297; t. II. pag. 33, 186, 191, 242, 342, 490, 508; t. III, pag. 87.



dernières à en ressentir l'influence. L'esprit de doute, qui est le précurseur nécessaire de toute investigation et par conséquent de tout progrès réel, doit son origine aux parties les plus intellectuelles de la société, et rencontre naturellement l'opposition des autres classes : l'opposition de la noblesse, parce qu'il est un danger pour ses intérêts; l'opposition des ignorants, parce qu'il attaque leurs préjugés. C'est là une des raisons pour lesquelles la classe la plus élevée et la classe la plus basse sont incapables de gouverner une contrée civilisée; parce que, malgré quelques exceptions individuelles, elles sont toutes les deux, prises chacune dans son ensemble, ennemies de ces réformes que réclament constamment les besoins d'une nation en voie de progrès. Mais en France, avant le milieu du dix-septième siècle, ces deux classes elles-mêmes commencèrent à participer à ce grand progrès; de sorte que, non seulement parmi les hommes sérieux, mais encore parmi les hommes frivoles et ignorants, on rencontrait cette disposition investigatrice et incrédule, qui, quoi qu'on puisse dire contre elle, a du moins cette propriété particulière que, lorsqu'elle n'existe pas, on ne peut trouver aucun exemple de ces principes de tolérance et de liberté, qui n'ont été reconnus qu'avec une difficulté infinie, et après de longues luttes contre les préjugés qu'on pourrait presque considérer, à cause de leur tenacité invétérée, comme une partie intégrale de la constitution primitive de l'esprit humain (1).

(1) L'augmentation de la crédulité était si remarquable quelle donna lieu à cette assertion ridicule, « qu'il y avait plus de 50,000 athées dans Paris vers l'an 1623. Baillet, *Jugement des savants*. Paris, 1722, in-4°, t. I, pag. 135. Baillet n'hésite pas à rejeter cette assertion absurde (qui est également mentionnée dans Coleridge, *Literary Remains*, t. I, pag. 305); mais la diffusion du scepticisme parmi les classes élevées et les courtisans, sous le règne de Louis XIII et pendant la minorité de Louis XIV, est prouvée par des preuves

Il n'est pas étonnant que dans de pareilles circonstances les idées de Descartes et les actes de Richelieu aient eu un grand succès. Le système de Descartes exerça une influence immense, et pénétra bientôt dans toutes les branches des connaissances (1). La politique de Richelieu était établie sur une base si solide, que son successeur la continua sans la moindre difficulté : et on ne fit aucune tentative pour la changer jusqu'à l'époque de la réaction violente et artificielle qui, sous Louis XIV, fut, un moment, fatale à toute liberté civile et religieuse. L'histoire de cette réaction et de la contre-réaction qui prépara la révolution française sera relatée dans les chapitres suivants. Nous reprendrons maintenant le fil des événements qui se passèrent en France avant le gouvernement de Louis XIV.

Quelques mois après la mort de Richelieu, Louis XIII mourut également, et la couronne passa sur la tête de Louis XIV, qui était alors un enfant, et qui pendant plusieurs années n'eut aucune influence sur les affaires publiques. Pendant sa minorité, l'État fut administré ostensiblement par sa mère, mais en réalité par Mazarin, un homme inférieur sous tous les rapports à Richelieu, mais

irréfragables. Voyez *Mém. de madame de Motteville*, t. III, pag. 52; *Mém. de Retz*, t. I, pag. 266; Conrart, *Mémoires*, note, pag. 235; des Réaux, *Historiettes*, t. VII, pag. 143; *Mém. de Brienne*, t. II, note à la page 107.

(1) On pourrait remplir des volumes au sujet de l'influence de Descartes, influence qui se ferait sentir non seulement dans les matières intimement liées à la philosophie, mais encore dans celles qui semblent en être complétement séparées. Comparez Broussais, *Examen des doctrines médicales*, t. II, pag. 55, seq.; *Lettres de Patin*, t. III, pag. 153; Sprengel, *Hist. de la médecine*, t. IV, pag. 238; Cuvier, *Hist. des sciences*, part. II, pag. 327, 332, 352, 363; Stæudlin, *Geschichte der theologischen Wisschenschaften*, t. I, pag. 263; Tennemann, *Gesch. der Philos.*, t. X, pag. 285, seq.; Huetius, *de Rebus ad eum pertinentibus*, pag. 35, 295, 296, 385-389; Mosheim, *Eccles. Hist.*, t. II, pag. 258; Dacier, *Rapport historique*, pag. 334; Leslie, *Natural Philos.*, pag. 121; *Eloges*, *OEuvres de Fontenelle*. Paris, 1766, t. V, pag. 94, 106, 137, 197, 234, 392; t. VI, pag. 157, 318, 449; Thomson, *Hist. of Chemistry*, t. I, pag. 195; Quérard, *France Lit.*, t. III, pag. 273.

qui s'était pénétré d'une partie de son esprit, et qui adopta autant qu'il le put la politique de ce grand homme d'État, auquel il devait son avancement (1). Influencé en partie par l'exemple de son prédécesseur, en partie par sa propre nature, et en partie par le caractère de son siècle, il ne se montra nullement disposé à persécuter les protestants, ou à entraver l'exercice des droits qui leur avaient été accordés (2). Il débuta par la confirmation de l'édit de Nantes (3); et, vers la fin de sa vie, il permit aux protestants de tenir des synodes que leur propre violence avait fait défendre (4). Entre la mort de Richelieu et l'avénement au pouvoir de Louis XIV, il s'écoula une période de près de vingt années, pendant laquelle Mazarin, à l'exception de quelques courts intervalles, fut à la tête du gouvernement; et pendant toute cette période, je n'ai pu trouver aucun exemple d'une peine quelconque infligée à un Français pour cause de religion. Dans le fait, le nouveau gouvernement, loin de protéger l'Église en réprimant l'hérésie, montra pour les intérêts ecclésiastiques une indifférence qui devenait alors une maxime arrêtée de la politique humaine. Nous avons déjà vu que Richelieu avait hardiment placé des protestants à la tête des

(1) Quant aux relations entre Richelieu et Mazarin, voyez Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXIII, pag. 400, 530, et une anecdote curieuse, quoique probablement apocryphe, dans Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. II, pag. 321, 232. En 1636, on remarquait « l'étroite union » entre Richelieu et Mazarin. Le Vassor, *Hist. de Louis XIII*, t. VIII, part. II, pag. 187.

(2) « Mazarin n'avait ni fanatisme ni esprit persécuteur. » Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXIV, pag. 531. Felice l'admet, quoique avec répugnance, dans son *Hist. of Protestants of France*, pag. 292. Voyez aussi Smedley, *Reformed Religion in France*, t. III, pag. 222.

(3) Il le confirma en juillet 1643. Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. III, appendice, pag. 3; Quick, *Synodicon in Gallia*, t. II, pag. CIII.

(4) En 1659, lorsque se rassembla le synode de Loudun, le modérateur observa : « It is now fifteen years since we had a national Synod. » Quick, *Synodicon in Gallia*, t. II, pag. 517.

armées royales. Cette mesure lui avait été dictée par ce simple principe, que le premier devoir d'un homme d'État est d'employer pour le bien du pays les hommes les plus capables, sans avoir égard à leurs opinions théologiques, avec lesquelles l'État n'a rien à faire. Mais Louis XIII dont les sentiments personnels furent toujours en opposition avec les mesures éclairées de son grand ministre, fut blessé de cette indifférence magnanime pour les préjugés anciens; sa piété s'offusquait à l'idée de soldats catholiques commandés par des hérétiques; et, ainsi que nous l'affirme un contemporain bien informé, il prit la détermination de mettre fin à ce scandale religieux, et de ne permettre à l'avenir à aucun protestant de recevoir le bâton de maréchal de France (1). Il est douteux que le roi, s'il avait vécu, eût put réussir sur ce point (2); mais ce qui est certain, c'est que, quatre mois seulement après sa mort, ce bâton de maréchal fut accordé à Turenne, le plus éminent des généraux protestants (3). L'année suivante, Gassion, un autre protestant, fut élevé à la même dignité : ce qui donna l'étrange spectacle de la plus haute puissance militaire exercée dans une grande contrée catholique par deux hommes contre la religion desquels l'Église ne se fatiguait jamais de lancer ses anathèmes (4). Mazarin conclut également, par des motifs

(1) Brienne rapporte la détermination du roi « que cette dignité ne seroit plus accordée à des protestants. » Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXIV, pag. 65.

(2) Il était si tourmenté par le péché qu'il avait commis qu'avant de mourir il supplia les maréchaux protestants à changer leur religion : « Il ne voulut pas mourir sans avoir exhorté de sa propre bouche les maréchaux de la Force et de Chatillon à se faire catholiques. » Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, pag. 612. La même circonstance est mentionnée par le Vassor, *Hist. de Louis XIII*, t. X, part. II, pag. 785.

(3) Louis XIII mourut en mai 1642, et Turenne fut nommé maréchal au mois de septembre suivant. Lavallée, *Hist. des Français*, t. III, pag. 148, 151.

(4) Sismondi (*Hist. des Français*, t. XXIV, pag. 65) place la nomination de Gassion en 1644; d'après Montglat (*Mémoires*, t. I, pag. 437), c'était à la fin de 1643. Il y a quelques

de pure convenance politique, une alliance intime avec Cromwell; un usurpateur qui, dans l'opinion des théologiens, était condamné à la perdition éternelle, souillé qu'il était par le triple crime de rébellion, d'hérésie, et de régicide (1). Enfin, un des derniers actes de cet élève de Richelieu (2), fut de signer le célèbre traité des Pyrénées, qui affaiblissait d'une manière sérieuse les intérêts ecclésiastiques, et portait un grand préjudice à celui qui était encore considéré comme le chef de l'Église (3).

Mais la circonstance la plus remarquable de l'administration de Mazarin est cette grande guerre civile appelée la Fronde, par laquelle le peuple essaya de porter dans la politique l'esprit d'insubordination qui s'était déjà glissé dans la littérature et dans la religion. Nous ne pouvons manquer ici de remarquer la ressemblance qui existe entre cette lutte et celle qui avait lieu en Angleterre à la même époque. Il ne serait certainement pas juste de dire que ces deux événe-

anecdotes curieuses dans Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. V, pag. 167-180, et une description de sa mort dans les *Mém. de Motteville*, t. II, pag. 290, d'après lesquels il paraît qu'il mourut protestant.

(1) Le pape surtout s'offensa de cette alliance (Ranke, *die Pæpste*, t. III, pag. 158, comparé avec Vaughan, *Cromwell*, t. I, pag. 343; t. II, pag. 124), et, si on en juge par le langage de Clarendon, le parti orthodoxe en Angleterre en était fort irrité. Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, pag. 699, 700. On trouvera quelques remarques sur cette union entre le cardinal et le régicide dans *Mém. de Retz*, t. I, pag. 349; *Mém. de Montglat*, t. II, pag. 478; t. III, pag. 23; *Lettres de Patin*, t. II, pag. 183, 302, 426; Marchand, *Dict. historique*, t. II, pag. 56; *Mem. of Sir Philip Warwick*, pag. 377; Harris, *Lives of the Stuarts*, t. III, pag. 393.

(2) De Retz (*Mémoires*, t. I, pag. 59), qui connaissait Richelieu, appelle Mazarin « son disciple, » et, à la page 65, il ajoute: « Comme il marchoit sur les pas du cardinal de Richelieu, qui avoit achevé de détruire toutes les anciennes maximes de l'État. » Comparez *Mém. de Motteville*, t. II, pag. 18, et *Mém. de la Rochefoucauld*, t. I, pag. 444.

(3) Au sujet de l'affront fait ouvertement au pape par ce traité, voyez Ranke, *die Pæpste*, t. III, pag. 159: « An dem pyrenæischen Frieden nahm er auch nicht einmal mehr einen scheinbaren Antheil: man vermied es seine Abgeordneten zuzulassen: kaum wurde seiner noch darin gedacht. »

ments étaient la contre-partie l'un de l'autre; mais il n'est pas douteux que leur analogie est frappante. Dans les deux pays, la guerre civile était la première expression populaire de ce qui avait été jusque-là un scepticisme spéculatif, et pour ainsi dire littéraire. Dans les deux pays, l'incrédulité fut suivie par la rébellion, et l'abaissement du clergé précéda l'humiliation de la couronne; car Richelieu fut pour l'Église française ce qu'Élisabeth avait été pour l'Église d'Angleterre. Dans les deux pays, on vit alors surgir pour la première fois ce grand produit de la civilisation : une presse libre, qui montra sa liberté en répandant ces ouvrages innombrables et hardis qui prouvent l'activité du siècle (1). Dans les deux pays, la lutte éclata entre le mouvement rétrograde et le progrès, entre ceux qui se cramponnaient à la tradition, et ceux qui désiraient ardemment les innovations; et, dans les deux pays, la lutte prit la forme extérieure d'une guerre entre le roi et le parlement, le roi étant l'organe du

(1) « La presse jouissait d'une entière liberté pendant les troubles de la Fronde, et le public prenait un tel intérêt aux débats politiques, que les pamphlets se débitaient quelquefois au nombre de huit et dix mille exemplaires. » Sainte-Aulaire, *Hist. de la Fronde*, t. I, pag. 299. Tallemant des Réaux, qui écrivait immédiatement après la Fronde, dit (*Historiettes*, t. IV, pag. 74) : « Durant la Fronde qu'on imprimoit tout. » Omer Talon, avec l'indignation naturelle à un magistrat, mentionne qu'en 1649 « toutes sortes de libelles et de diffamations se publioient hautement par la ville sans permission du magistrat. » *Mém. d'Omer Talon*, t. II, pag. 466. Comme preuve de la grande importance de la presse en France au milieu du dix-septième siècle, voyez *Mém. de Lenet*, t. I, pag. 162; *Mém. de Motteville*, t. III, pag. 288, 289; *Lettres de Patin*, t. I, pag. 432; t. II, pag. 517; Monteil, *Hist. des divers États*, t. VII, pag. 175. En Angleterre, le « Long Parliament » succéda à l'autorité de la « Star-Chamber » (Blackstone, *Commentaries*, t. IV, pag. 152); mais la littérature contemporaine prouve que le pouvoir resta vacant une période considérable. Les deux partis s'attaquaient ouvertement dans la presse, et on assure que, depuis le commencement de la guerre civile jusqu'à la restauration, de 30,000 à 50,000 pamphlets furent publiés. Morgan, *Phœnix Britannicus*, 1731, in-4°, pag. 111, 557; Carlyle, *Cromwell*, t. I, pag. 4; Southey, *Commonplace Book*, 4e série, pag. 449. Voyez aussi Bates, *Account of the late Troubles*, part. I, pag. 78; Bulstrode, *Memoirs*, pag. 4; Howell, *Letters*, pag. 354; Hunt, *Hist. of Newspapers*, t. I, pag. 45; Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, pag. 81; Nichols, *Lit. Anec.*, t. IV, pag. 86, 107.



passé, le parlement étant le représentant du présent. Sans faire mention des points de ressemblance moins importants, il y en avait un autre d'une grande valeur dans lequel la coïncidence est complète entre ces deux grands événements. C'est que tous les deux furent éminemment séculiers, et prirent naissance dans un désir, non pas de propager les opinions religieuses, mais d'assurer la liberté civile. J'ai déjà remarqué le caractère temporel de la rébellion anglaise, et ce caractère doit être évident pour tous ceux qui ont étudié l'histoire dans ses sources primitives. En France, non seulement nous trouvons le même résultat, mais nous pouvons même marquer les phases diverses du progrès. Au milieu du seizième siècle, et immédiatement après la mort d'Henri III, les guerres civiles étaient causées en France par les disputes religieuses, et étaient faites avec toute la ferveur d'une croisade. Au commencement du dix-septième siècle, les hostilités recommencèrent; mais quoique les efforts du gouvernement fussent dirigés contre les protestants, ce n'était pas parce qu'ils étaient hérétiques, mais parce qu'ils étaient rebelles : le but était, non de punir une opinion, mais de réprimer une faction. Ce fut là la première grande phase de l'histoire de la tolérance, et elle fut accomplie, comme nous l'avons déjà vu, pendant le règne de Louis XIII. Une fois cette génération disparue, les guerres de la Fronde éclatèrent dans le siècle suivant; mais dans ce cas, que l'on peut appeler la seconde phase de l'intellect français, le changement fut encore plus remarquable. Car, dans l'intervalle, les principes des grands penseurs sceptiques, depuis Montaigne jusqu'à Descartes, avaient porté leurs fruits, et, en se répandant parmi les classes éclairées, ils avaient influencé, ainsi qu'ils le feront toujours, non seulement ceux qui les adop-

taient, mais aussi ceux qui les repoussaient. C'est que la simple connaissance du fait, que les hommes les plus éminents ont jeté le doute sur les opinions populaires d'un siècle ne peut jamais manquer de troubler dans une certaine mesure les convictions même de ceux qui tournent ce doute en ridicule (1). Dans ces circonstances, personne n'est en sûreté : la foi la plus ferme est exposée à être légèrement ébranlée ; ceux qui conservent ostensiblement l'apparence de l'orthodoxie sont souvent indécis sans avoir la conscience de leur indécision ; ils ne peuvent résister entièrement à l'influence des esprits supérieurs, et ils ne peuvent pas éviter toujours un fâcheux soupçon qui leur dit qu'avec l'habileté d'un côté, et l'ignorance de l'autre, il est simplement possible que l'habileté ait raison, et que l'ignorance ait tort.

C'est ce qui arriva en France. Dans ce pays, comme dans tous les autres, lorsque les convictions théologiques s'affaiblirent, les animosités théologiques diminuèrent. La religion avait été autrefois la cause de la guerre, ainsi que le prétexte sous lequel on la continuait. Puis vint un temps où elle cessa d'être la cause ; mais le progrès social marche si lentement, qu'on trouva encore nécessaire de s'en servir comme de prétexte (2). Enfin vinrent les grands jours de la Fronde, pen-

(1) Dugald Stewart (*Philos. of the Mind*, t. I, pag. 357) dit : « Nothing can be more just than the observation of Fontenelle, that « the number of those who believe in a system already established in the world, does not, in the least, add to its credibility ; but that the number of those who doubt of it, has a tendency to diminish it. » Comparez Newman, *On Development*. Lond., 1845, pag. 31, et la remarque de Hylas dans Berkeley, *Works*, édit. 1843, t. I, pag. 151, 152, premier dialogue.

(2) Comparez Capefigue, *Richelieu*, t. I, pag. 293, avec un passage remarquable dans les *Mém. de Rohan*, t. I, pag. 317, dans lequel Rohan compare les guerres religieuses, dans lesquelles il avait été engagé sous l'administration de Richelieu, avec celles qui avaient eu lieu en France avant cette époque.

dant laquelle elle ne fut ni la cause ni le prétexte (1), et pendant laquelle on vit, pour la première fois en France, un rude conflit entre des êtres humains dans des vues humaines; une guerre soutenue par des hommes qui ne cherchaient pas à imposer leurs opinions, mais à augmenter leurs libertés. Et pour rendre ce changement encore plus frappant, le chef le plus éminent des insurgés était le cardinal de Retz, un homme d'une grande habileté, mais qui était connu pour le mépris qu'il portait à sa profession (2), et sur lequel un grand historien a dit : « Cet homme singulier est le premier évêque en France qui ait fait une guerre civile sans avoir la religion pour prétexte (3). »

Nous avons donc vu que pendant les soixante et dix années qui suivirent l'avénement au trône d'Henri IV, l'intellect français se développa d'une manière tout à fait semblable à ce qui s'était passé en Angleterre. Nous avons vu que dans les deux pays l'esprit, conformément aux conditions naturelles de son développement, commença par douter de ce

(1) « L'esprit religieux ne s'était mêlé en aucune manière aux querelles de la Fronde. » Capefigue, t. II, pag. 434. Lenet, qui avait une grande influence sur ce qu'on appelait le parti des princes, dit qu'il évitait toujours toute tentative « pour faire aboutir notre parti à une guerre de religion. » *Mém. de Lenet*, t. I, pag. 319. Le peuple lui-même disait qu'il importait fort peu si un homme mourait protestant ou non, mais « qu'étant mazarin, il falloit qu'il fût damné. » Lenet, t. I, pag. 434.

(2) Il ne s'en cache pas dans ses mémoires. Il dit (*Mémoires*, t. I, pag. 111) qu'il avait « l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers. » A la page 13 : « Le chagrin que ma profession ne laissoit pas de nourrir toujours dans le fond de mon âme. » A la page 21 : « Je haïssois ma profession plus que jamais. » A la page 48 : « Le clergé, qui donne toujours l'exemple de la servitude, la prêchoit aux autres sous le titre d'obéissance. » Voyez aussi la remarque de son grand ami Joly (*Mém. de Joly*, pag. 209, édit. Petitot, 1825) et la description donnée par Tallemant des Réaux, qui connaissait bien de Retz et qui avait voyagé avec lui (*Historiettes*, t. VII, pag. 18-30). On retrouve la même tendance, quoique à un moindre degré, dans une conversation que Charles II, alors en exil, eut avec de Retz et qui est conservée dans Clarendon (*Hist. of the Rebellion*, pag. 866), et qui mérite d'être consultée comme une preuve du point de vue purement séculier avec lequel de Retz jugeait toujours les affaires politiques.

(3) *Siècle de Louis XIV, OEuvres de Voltaire*, t. XIX, pag. 201.

qu'il avait cru si longtemps, et toléra ensuite ce qu'il avait si longtemps détesté. Ce n'était certainement pas là une combinaison accidentelle ou capricieuse; nous en trouvons la preuve, non seulement dans les arguments généraux, et dans l'analogie des deux pays, mais aussi dans une autre circonstance très intéressante. Cette circonstance est que l'ordre des événements, et pour ainsi dire leurs proportions relatives, étaient les mêmes, non seulement sous le rapport de l'augmentation de la tolérance, mais encore sous le rapport du progrès littéraire et scientifique. Dans les deux pays, le progrès des connaissances fut en proportion du déclin de l'influence ecclésiastique, bien que les deux pays aient manifesté cette proportion à des époques différentes. L'Angleterre avait commencé à rejeter les superstitions un peu plus tôt que la France; et, ayant été la première à se mettre en campagne, elle fut la première à produire une littérature séculière. Quiconque voudra prendre la peine de comparer le développement des intellects français et anglais, verra que, dans toutes les questions les plus importantes, l'Angleterre fut la première, sinon en mérite, du moins en date. En prose, en poésie, et dans toutes les branches de l'excellence intellectuelle, on trouvera que l'Angleterre a précédé la France de près d'une génération, et que, chronologiquement parlant, il y eut entre les deux contrées la même proportion que celle qui exista entre Bacon et Descartes, Hooker et Pascal (1), Shakespeare et Corneille, Massinger et Racine, Ben-Jonson et Molière, Harvey et Pecquet. Tous ces hommes éminents furent à juste titre célèbres dans leur pays;

(1) Hooker et Pascal peuvent être classés ensemble comme les deux écrivains théologiques les plus sublimes, car Bossuet est aussi inférieur à Pascal que Jeremy Taylor est inférieur à Hooker.

et il serait peut-être peu gracieux d'établir entre eux une comparaison. Mais ce que nous devons observer, c'est que parmi ceux qui cultivaient la même branche, l'Anglais le plus remarquable a, dans tous les cas, précédé de plusieurs années le Français le plus éminent. Cette différence, que l'on retrouve dans toutes les branches principales, est beaucoup trop régulière pour qu'on puisse la croire purement accidentelle. Et comme de nos jours il y a peu d'Anglais assez présomptueux pour supposer que leur pays a une supériorité naturelle et native sur les Français, il est évident qu'il doit y avoir quelque particularité marquée dans laquelle les deux nations différaient, et qui a produit cette différence, non pas dans leurs connaissances, mais dans la période à laquelle leurs connaissances se sont manifestées. La découverte de cette particularité ne demande pas une grande pénétration. En effet, quoique les Français aient été plus lents que les Anglais, une fois que le développement commença réellement, les antécédents de son succès furent précisément les mêmes chez les deux peuples. Il est donc évident, d'après les principes les plus ordinaires du raisonnement inductif, que le retard dans le développement a dû être causé par le retard dans l'antécédent. Il est évident que les Français savaient moins parce qu'ils croyaient davantage (1). Il est évident que leur progrès fut arrêté par l'influence de ces sentiments qui sont funestes au savoir, parce que, considérant l'antiquité comme le seul réceptacle de la sagesse, ils dégra-

(1) Un des hommes les plus remarquables qu'ils aient jamais possédés remarque ce rapport qu'il exprime réciproquement, mais avec autant de vérité : « Moins on sait, moins on doute; moins on a découvert, moins on voit ce qui reste à découvrir. . . . . Quand les hommes sont ignorans, il est aisé de tout savoir. » *Discours en Sorbonne, OEuvres de Turgot*, t. II, pag. 65, 70.

dent le présent afin de pouvoir exagérer le passé : sentiments qui détruisent l'avenir de l'homme, étouffent son espoir, découragent sa curiosité, glacent son énergie, affaiblissent son jugement, et qui, sous le prétexte d'humilier l'orgueil de sa raison, cherchent à le rejeter dans ces ténèbres épaisses dont sa raison seule a pu le faire sortir.

Cette analogie entre la France et l'Angleterre est vraiment très frappante, et, en tant que nous avons pu l'examiner jusqu'ici, elle semble complète sous tous les rapports. Pour résumer en quelques mots ces points de ressemblance, on peut dire que les deux pays ont suivi le même ordre de développement dans leur scepticisme, dans leur littérature, dans leurs sciences et dans leur tolérance. Dans les deux pays éclata une guerre civile, à la même époque, pour le même objet, et sous beaucoup de rapports, dans les mêmes circonstances. Dans les deux pays, les insurgés, d'abord triomphants, furent ensuite vaincus, et une fois la rébellion écrasée, les gouvernements des deux nations furent complétement rétablis presque au même moment : en 1660, par Charles II, en 1661 par Louis XIV (1). Mais la ressemblance n'alla pas plus loin. Là commença une divergence marquée entre les deux pays (2), qui continua à augmenter pendant plus d'un siècle, et se termina en Angleterre par la consoli-

(1) Mazarin, jusqu'à sa mort en 1661, exerça une complète autorité sur Louis. Voyez *Siècle de Louis XIV*, dans *OEuvres de Voltaire*, t. XIX, pag. 318, 319; Lavallée, *Hist. des Français*, t. III, pag. 195. Et comme dit Montglat (*Mémoires*, t. III, pag. 111) : « On doit appeler ce temps-là le commencement du règne de Louis XIV. » La manière pompeuse avec laquelle le roi prit le gouvernement aussitôt après la mort de Mazarin est rapportée par Brienne, qui était présent. *Mém. de Brienne*, t. II, pag. 154-158.

(2) Je veux dire que la divergence devint alors évidente pour tous les observateurs, mais l'origine de la divergence remonte à une époque beaucoup plus reculée, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

dation de la prospérité nationale, en France par la révolution la plus sanguinaire, la plus complète, et la plus destructive que le monde ait jamais vue. Cette différence entre les destinées de nations aussi grandes et aussi civilisées est si remarquable, qu'il faut en connaître les causes pour comprendre l'histoire de l'Europe; et cette connaissance jettera une vive lumière sur d'autres événements. De plus, cette investigation aura, indépendamment de son intérêt scientifique, une grande valeur pratique. Elle montrera, ce que les hommes ne semblent avoir commencé à comprendre que récemment, c'est à dire que, dans la politique, comme on n'a pas encore découvert de principes certains, les premières conditions du succès sont la transaction, l'échange, l'à-propos, et la concession..Elle montrera l'impuissance complète des gouvernants même des plus habiles, lorsqu'ils essaient de traiter les circonstances nouvelles d'après les anciennes maximes. Elle montrera le rapport intime qui existe entre le savoir et la liberté, entre une civilisation qui progresse et une démocratie qui marche en avant. Elle montrera qu'une nation progressive demande une politique progressive; que l'innovation est, dans certaines limites, la seule base qui puisse inspirer confiance; qu'aucune institution ne peut résister au flux et aux mouvements de la société, à moins qu'elle ne répare son édifice, et qu'elle n'en élargisse l'entrée; et que, même à un point de vue matériel, aucune contrée ne peut conserver longtemps la prospérité et la sécurité, si son peuple n'étend pas peu à peu son influence, n'augmente pas ses priviléges et ne s'incorpore pas, pour ainsi dire, dans les fonctions de l'État.

La tranquillité de l'Angleterre et son exemption de toute guerre civile, doivent être attribuées à la connaissance de

ces grandes vérités (1), dont l'oubli a jeté d'autres nations dans les plus terribles calamités. Il est donc intéressant de constater comment il se fit que les deux nations que nous venons de comparer aient adopté, relativement à ces vérités, des vues diamétralement opposées, quoique leurs opinions aient été tout à fait semblables sur d'autres sujets, comme nous l'avons déjà vu. Ou bien, pour énoncer la question en d'autres termes, nous avons à rechercher comment il s'est fait que les Français, après avoir suivi exactement la même marche que les Anglais, relativement à leurs connaissances, à leur scepticisme, et à leur tolérance, se soient arrêtés court dans leur politique; comment il s'est fait que leurs esprits, qui avaient accompli de si grandes choses, aient été cependant si peu préparés pour la liberté, qu'ils soient tombés, malgré les efforts héroïques de la Fronde, sous le despotisme de Louis XIV, sans même essayer de montrer la moindre résistance; et qu'enfin, devenus esclaves, corps et âme, il aient été fiers d'une condition sociale que l'Anglais le plus vil aurait repoussée avec mépris comme un intolérable servage.

Il faut rechercher la cause de cette différence dans l'existence de cet esprit de protection qui est si dangereux et pourtant si plausible, qu'il forme l'obstacle le plus sérieux contre lequel le progrès de la civilisation ait à lutter. Cet esprit, qu'on peut vraiment appeler l'esprit du mal, a toujours été bien plus fort en France qu'en Angleterre. En réalité, il

(1) C'est à dire leur connaissance pratique; en théorie elles sont encore niées par un grand nombre d'hommes politiques qui aident cependant à les mettre en action, espérant toujours que chaque innovation sera la dernière et entraînant le peuple à la réforme sous le prétexte que chaque changement le ramène vers l'esprit de l'ancienne constitution anglaise.



continue, même de nos jours, à produire parmi les Français les résultats les plus pernicieux. Je prouverai ci-après qu'il se relie intimement à cet amour de la centralisation qui se montre dans le mécanisme de leur gouvernement, et dans l'esprit de leur littérature. C'est cette disposition qui entraîne leurs gouvernants à maintenir des restrictions qui depuis longtemps dérangent leur commerce, et à conserver les monopoles qu'un système plus libre est arrivé à détruire complétement en Angleterre. C'est elle aussi qui les amène à intervenir dans le rapport naturel entre les producteurs et les consommateurs ; à forcer l'établissement de manufactures qui sans cela ne s'élèveraient jamais, et qui pour cette raison, ne sont pas nécessaires ; à entraver la marche ordinaire de l'industrie, et sous prétexte de protéger leurs classes ouvrières, à diminuer le produit du travail, en le détournant des voies profitables dans lesquelles ses propres instincts le poussent toujours à s'engager.

Lorsque le principe protecteur intervient dans le commerce, ce sont là ses résultats inévitables. Lorsqu'il intervient dans la politique, il donne naissance à ce qu'on appelle un gouvernement paternel, dans lequel le pouvoir suprême est donné au souverain ou à quelques classes privilégiées. Lorsqu'il est introduit dans le domaine de la théologie, il a pour résultat de former une Église puissante et un clergé nombreux dont les membres sont considérés comme les gardiens obligés de la religion, et vis-à-vis desquels toute opposition devient une insulte à la morale publique. Ce sont là les signes auxquels on peut reconnaître la protection ; et depuis une époque très reculée, ces signes ont été bien plus évidents en France qu'en Angleterre. Sans avoir la prétention de découvrir leur origine exacte, j'essaierai

dans le chapitre suivant de suivre leurs traces, en remontant jusqu'à une époque assez reculée pour expliquer quelques-unes des contradictions qui existaient, sous ce rapport, entre les deux contrées.

CHAPITRE IX

Histoire de l'esprit protecteur; comparaison de cet esprit en France et en Angleterre.

Vers la fin du cinquième siècle, la chute de l'empire romain fut suivie, comme chacun le sait, d'une longue période d'ignorance et de crimes, pendant laquelle les meilleurs esprits se plongèrent dans les plus grossières superstitions. Pendant ces longs siècles, que l'on appelle avec raison les siècles de ténèbres, le clergé fut tout-puissant. Il dirigeait la conscience des souverains les plus despotes. Il semblait qu'il ne fût composé que d'hommes d'un savoir immense, parce qu'eux seuls savaient lire et écrire, qu'eux seuls se trouvaient les dépositaires de ces conceptions oiseuses qui étaient alors toute la science en Europe, et parce qu'eux seuls avaient la garde de ces légendes des saints et des vies des pères de l'Église, d'où, croyait-on, devaient découler les enseignements de la sagesse divine.

Tel fut l'abaissement de l'intelligence en Europe pendant un espace d'environ cinq cents ans, que la crédulité des hommes dépassa tout ce qui pouvait servir de point de

comparaison dans les annales de l'ignorance. Cependant la raison humaine, cette divine étincelle que la société la plus corrompue ne parvint pas à éteindre, répandit de nouveau sa lumière, et ses rayonnements dispersèrent bientôt les brouillards qui l'avaient obscurcie. Diverses circonstances qu'il serait trop long d'énumérer ici amenèrent ce même résultat à différentes époques, dans plusieurs pays ; mais, en général, c'est dans le dixième et le onzième siècle qu'il peut être signalé ; et quand vint le douzième siècle, toutes les nations qui, de nos jours, se disent civilisées, avaient vu poindre la lumière.

C'est à ce moment que se dessine la première grande divergence entre les nations européennes. Jusque-là la superstition était si grande, si universelle, qu'il serait sans intérêt d'en déterminer les degrés pour chaque pays. Elles étaient tombées si bas que, durant la première période, l'autorité du clergé fut, sous beaucoup de rapports, un avantage. Ce fut une barrière entre les peuples et leurs gouvernants. Le clergé, à lui seul, constituait cette classe intelligente que ses aspirations poussent vers la science. Mais quand le grand mouvement se fit, quand la raison humaine commença à se révolter, la position du clergé changea tout à coup. Il avait protégé le raisonnement tant qu'il lui avait été favorable (1); tant qu'il avait été le gardien de la science, il s'était montré ardent à la servir ; mais dès qu'elle passait en d'autres mains, aux mains des laïques, elle devenait dangereuse ; il fallait la réduire à de certaines proportions, et l'on vit se généraliser les inquisitions, les emprisonnements,

(1) « Toute influence qu'on accordait à la science ne pouvait dans les premiers temps qu'être favorable au clergé. » Meyer, *Instit. judic.*, t. I, pag. 498.

les tortures, les bûchers et tout cet attirail d'inventions auxquelles l'Église eut recours, mais inutilement, pour arrêter le flot qui la menaçait (1). De ce moment date la lutte incessante entre les deux grands partis : les partisans du libre examen et les partisans de la foi aveugle; lutte toujours la même au fond, quel que soit le masque qu'elle prenne, quoi qu'elle fasse pour se dissimuler, lutte qui représente les intérêts opposés de la raison et de la foi, du scepticisme et de la crédulité, du progrès et de la réaction, de ceux qui espèrent dans l'avenir et de ceux qui se rattachent au passé.

C'est donc là le grand point de départ de la civilisation moderne. Du moment que la raison a cherché, quoique timidement, à affirmer sa suprématie, les progrès d'un peuple ont dépendu de son obéissance aux lois qu'elle lui dictait, et du succès avec lequel il leur soumettait toutes ses actions. Aussi, pour bien comprendre la divergence originelle entre la France et l'Angleterre, il nous la faut chercher dans les circonstances où l'on a constaté clairement ce fait que l'on a appelé la grande révolte de l'intelligence.

(1) Dès le commencement du dix-septième siècle, le clergé réprima systématiquement toute recherche indépendante en punissant tout homme qui s'essayait à penser par lui-même. Comparez Sismondi, *Hist. des Français*, t. IV, pag. 145, 146; Neander, *Hist. of the Church*, t. VI, 365, 366; Prescott, *Hist. of Ferdinand and Isabella*, t. I, pag. 261, note. Avant cette époque, comme le fait observer Sismondi avec tant de raison, une pareille politique n'était pas nécessaire. « Pendant plusieurs siècles, l'Église n'avait été troublée par aucune hérésie; l'ignorance était trop complète, la soumission trop servile, la foi trop aveugle pour que les questions qui avaient si longtemps exercé la subtilité des Grecs fussent seulement comprises par les Latins. » Avec les progrès de la science, l'opposition entre l'examen et la foi devint plus sensible; l'Église redoubla d'efforts, et, à la fin du douzième siècle, les papes en appelèrent pour la première fois au pouvoir séculier pour punir les hérétiques, et la plus ancienne constitution, « Inquisitoribus hæreticæ pravitatis, » est d'Alexandre IV. Meyer, *Instit. judic.*, t. II, pag. 554, 556. Voyez aussi sur ce mouvement, Llorente, *Hist. de l'inquisition*, t. I, pag. 125; t. IV, pag. 184. en 1222, un synode assemblé à Oxford fit brûler vif un apostat, et « this, » dit Lingard (*Hist. of England*, t. II, pag. 148), « is the first instance of capital punishment in England on the ground of religion. » Comparez *Biog. Brit. Lit.*, t. II, pag. 444.

Si, maintenant, pour aller plus au fond des choses, nous étudions l'histoire de l'Europe, nous trouvons que, précisément à cette époque, s'éleva le système féodal (1), vaste plan politique qui, tout grossier et imparfait qu'il fût, répondait à plusieurs des besoins du peuple ignorant au milieu duquel il surgit. La coïncidence entre la naissance de ce système et le déclin de l'esprit ecclésiastique est évidente ; car le système féodal était le premier grand ensemble séculier qui apparaissait en Europe depuis la création de la loi civile ; c'était le premier effort intelligent dans un espace de quatre cents ans, pour organiser la société conformément aux besoins temporels, et non aux exigences spirituelles, la base de tout l'édifice étant simplement la possession de la terre, la prestation de certains services militaires et le paiement de certaines redevances (2).

C'était là sans doute un grand pas dans la civilisation européenne, parce qu'il offrait le premier exemple d'une politique large dans laquelle il n'était point assigné de place au spirituel proprement dit (3). De là vient cette lutte entre

(1) Sir F. Palgrave (*English Commonwealth*, t. II, pag. ccvi) dit : « It is generally admitted by the best authorities that from about the eleventh century benefices acquired the name of fiefs or feuds. » Et Robertson (*State of Europe*, note viii, *Works*, pag. 393) suppose que le mot *feudum* ne se trouve pas avant 1018. Mais selon M. Guizot (*Civilisation en France*, t. III, pag. 238), « il apparaît pour la première fois dans une charte de Charles le Gros en 884. » C'est là une question plus curieuse qu'importante. Quelle que soit l'origine du mot, il est certain que la chose n'a pas existé et n'a pu exister avant le douzième siècle, tant la désorganisation de la société rendait impossible une institution aussi coercitive. M. Guizot, dans un autre ouvrage (*Essais sur l'histoire de France*, pag. 239), dit fort bien : « Au dixième siècle seulement les rapports et les pouvoirs sociaux acquirent quelque fixité (voyez aussi *la Civilisation en Europe*, pag. 90).

(2) « La terre est tout dans ce système. . . . . Le système féodal est comme une religion de la terre. » *Origines du droit* (*OEuvres de Michelet*, t. II, pag. 302). « Le caractère de la féodalité c'était la prédominance de la *réalité* sur la *personnalité*, de la terre sur l'homme. » Eischbach, *Étude du droit*, pag. 256.

(3) Avec les institutions sociales et politiques du quatrième au dixième siècle, le clergé était si bien une classe à part qu'il était libéré des « burdens of the state. » Il pouvait n'en-

la féodalité et l'Église qu'ont observée plusieurs écrivains, mais dont il faut s'étonner que l'origine n'ait point été étudiée. Remarquons avant tout que l'esprit protecteur, loin d'avoir été détruit par l'établissement du système féodal, n'en fut pas même affaibli; il prit seulement une autre forme. Au lieu d'être spirituel, il devient temporel; au lieu de tourner les regards vers l'Église, l'homme les tourne vers la noblesse; car la conséquence de ce grand mouvement, ou plutôt ce qui constitue ce mouvement même, ce fut l'organisation des grands propriétaires de terre en une aristocratie héréditaire (1). Nous trouvons au dixième siècle les premiers surnoms (2). Au onzième siècle, la plupart des grandes charges de l'État étaient devenues héréditaires dans les premières familles (3). Au douzième siècle, on invente

trer dans le service militaire que s'il le trouvait bon. Voyez Neander, *Hist. of the Church*, t. III, pag. 195; t. V, pag. 133, 140, et Petrie, *Ecclesiast. Archit.*, pag. 382. Mais sous le système féodal il perdit cette immunité, et pour le service militaire toutes les classes n'en firent plus qu'une. « After the feudal polity became established me do not find that there was any dispensation for ecclesiastical fiefs. » Hallam, *Supplemental Notes*, pag. 120. Pour plus de preuves de la perte des vieux priviléges, comparez Groose, *Military Antiquities*, t. I, pag. 5, 64; Meyer, *Instit. judic.*, t. I, pag. 257; Turner, *Hist. of England*, t. IV, pag. 462, et Mably, *Observations*, t. I, pag. 434, 435; de sorte que, comme le dit cet écrivain (pag. 215), « chaque seigneur laïc avait gagné personnellement à la révolution qui forma le gouvernement féodal. Mais les évêques et les abbés, en devenant souverains dans leurs terres, perdirent au contraire beaucoup de leur pouvoir et de leur dignité. »

(1) C'est assez tard dans le neuvième siècle que la possession des terres devient héréditaire. Cette grande révolution fut communiquée à la France dans un capitulaire de Charles le Chauve en 877. Voyez Allen, *On the Prerogative*, pag. 210; Spence, *Origin of the Laws of Europe*, pag. 282, 305; Meyer, *Instit. judic.*, t. I, pag. 206.

(2) Les surnoms parurent d'abord au dixième siècle. Ce fait est confirmé par les meilleures autorités. Voyez Sismondi, *Hist. des Français* t. III, pag. 432, 455; Hallam, *Middle Ages*, t. I, pag. 138; Monteil, *Hist. des divers États*, t. III, pag. 268; Petrie, *Ecclesiast. Archit.*, pag. 277, 342. Koch (*Tableau des révolutions*, t. I, pag. 138) dit à tort : « C'est pareillement aux croisades que l'Europe doit l'usage des surnoms de famille. » Deux erreurs quant à la date et à la cause, l'introduction des surnoms devant être attribuée à un grand mouvement social et ne pouvant l'être à un événement particulier.

(3) Pour l'enchaînement des faits du neuvième au douzième siècle, consultez Hallam, *Supplemental Notes*, pag. 97, 98; Dalrymple, *Hist. of Feudal property*, pag. 21; Klimrath, *Hist. du droit*, t. I, pag. 74.

les armoiries ainsi que les devises héraldiques, et ce moyen d'entretenir la vanité des nobles est régardé par leurs descendants comme la preuve de cette supériorité de naissance à laquelle, pendant des siècles, toute autre supériorité fut contrainte de rendre hommage (1).

Tel fut le mouvement de l'aristocratie européenne dans le sens ordinaire du mot. Son pouvoir consolidé fit succéder dans l'organisation de la société la féodalité à l'Église (2); la noblesse, en devenant héréditaire, empiéta peu à peu sur le gouvernement et sur les fonctions générales de l'autorité représentée par le clergé, qui, par opposition, maintint dès ce moment, haut et ferme, le principe du célibat (3). Il faut donc reconnaître que, pour étudier l'origine de l'esprit protecteur dans les temps modernes, il est nécessaire de remonter à l'origine du pouvoir aristocratique : car ce pouvoir n'était que l'exposant, et, pour ainsi dire, le manteau sous lequel grandissait cet esprit. A ces faits, vint se joindre, comme nous le verrons plus tard, la grande révolte religieuse du seizième siècle, qui ne dut son succès qu'à la faiblesse du principe protecteur qui lui était opposé. Mais c'est là un

(1) Pour l'origine des armoiries que l'on ne peut faire remonter au delà du douzième siècle, voyez Hallam, *Middle Ages*, t. 1, pag. 138, 139; Ledwich, *Antiquities of Ireland*, pag. 231, 232; *Origines du droit, OEuvres de Michelet*, t. II, pag. 382.

(2) Car, comme le dit Lerminier (*Philos. du droit*, t. I, pag. 17), « la loi féodale n'est autre chose que la terre élevée à la souveraineté. » Sur le déclin de l'Église par suite de l'accroissement de l'esprit féodal et séculier, voyez Sismondi, *Hist. des Français*, t. III, pag. 440; t. IV, pag. 88. Un fait peut être mentionné dans notre pays à l'appui des premiers empiétements des laïques, à savoir qu'avant le douzième siècle on ne trouve point la preuve que le grand sceau ait jamais été confié en Angleterre : « To the keeping of a Layman. » Campbell, *Chancellors*, t. I, pag. 61.

(3) Le célibat, à cause de ses tendances ascétiques, fut défendu et dans plusieurs pays soutenu à une époque très reculée, mais le premier grand mouvement en sa faveur et qui fut décisif eut lieu vers le milieu du onzième siècle. C'était auparavant une doctrine spéculative que l'on oubliait constamment d'observer. Voyez Neander, *Hist. of the Church*, t. VI, pag. 52, 61, 62, 72, 93, 94, note; t. VII, pag. 127, 131; Mosheim, *Eccles. Hist.*, t. I, pag. 248, 249; Eccleston, *English Antiq.*, pag. 95.

point que nous nous réservons de traiter plus tard. Pour le moment, nous allons essayer de remonter aux causes qui donnèrent à l'aristocratie plus de pouvoir en France qu'en Angleterre, aux Français l'habitude d'une obéissance plus stricte et plus constante, et qui firent pénétrer chez eux l'esprit de vénération à un degré qu'il n'atteignit jamais dans notre pays.

Au milieu du onzième siècle, et tandis que l'aristocratie était en pleine formation, nous voyons l'Angleterre conquise par le duc de Normandie et celui-ci y introduire la politique de son pays (1), mais en la modifiant selon les exigences de sa nouvelle position. Le général d'une armée conquérante, composée en partie de mercenaires (2), pouvait sur une terre étrangère se soustraire à ces usages féodaux qui étaient adoptés en France. Les grands seigneurs normands, jetés comme étrangers au milieu d'une population hostile, acceptaient de la couronne les biens qu'elle leur conférait aux conditions qu'il lui plaisait d'imposer pour leur propre sécurité; et Guillaume ne se fit pas faute d'exploiter ce bon vouloir, car en accordant des baronies à des conditions favorables à la couronne, il retirait aux barons (3) le pouvoir

(1) Où elle florissait tout particulièrement. « La féodalité fut organisée en Normandie plus fortement et plus systématiquement que partout ailleurs en France. » Klimrath, *Travaux sur l'hist. du droit*, t. I, pag. 130. Plus tard la « coutume de Normandie » ne se retrouve plus que dans le vieux « grand coutumier. » Klimrath, t. II, pag. 160. Pour la ténacité particulière que les Normands mettaient à s'y rattacher, voyez *Lettres d'Aguesseau*, t. II, pag. 225, 226 : « Accoutumés à respecter leur coutume comme l'Évangile. »

(2) Mill, *Hist. of Chivalry*, t. I, pag. 387; Turner, *Hist. of England*, t. II, pag. 390; t. IV, pag. 76. Ses successeurs immédiats se servirent aussi de troupes mercenaires. Groose, *Military Antiq.*, t. I, pag. 55.

(3) Pour la valeur du mot « baron, » comparez Klimrath, *Hist. du droit*, t. II, pag. 40, avec Meyer, *Instit. judic.*, t. I, pag. 105. M. Guizot dit, ce qui semble le plus probable : « Il est probable que ce nom fut commun originairement à tous les vassaux immédiats de la couronne liés au roi *per servitium militare*, par le service de chevalier. » *Essais*, pag. 26[illegible].

qu'ils exerçaient en France et que, sans ces conditions nouvelles, ils auraient exercé aussi en Angleterre. La conséquence de cette politique fut de soumettre nos nobles les plus puissants au pouvoir de la loi, ou tout au moins à l'autorité du roi (1). Guillaume étendit ce principe si loin que, peu de temps avant sa mort, il obligea tous les possesseurs de terre à venir lui rendre foi et hommage, passant ainsi par dessus cette particularité de la féodalité qui donnait à chaque vassal le droit de ne dépendre que de son propre seigneur (2).

Toute autre était la loi française. En France, les grands nobles possédaient leurs terres, non à titre de dons, mais à titre de prescription (3). Leurs droits revêtaient ainsi un caractère d'antiquité, et, opposés à la faiblesse de la couronne, ils les mettaient à même d'exercer sur leurs terres tous les droits de souverains indépendants (4). Jusque sous Philippe-Auguste (5), alors que ces droits reçurent leur première grave atteinte, et longtemps encore après lui, ils jouirent d'un pouvoir inconnu en Angleterre. Ainsi, pour

(1) Meyer, *Instit. judic.*, t. I, pag. 242; Turner, *Hist. of England*, t. III, pag. 220. Henri II suivit la même politique. Il réduisit les nobles et détruisit les châteaux des barons. Turner, t. IV, pag. 223. Comparez Lingard, t. I, pag. 3.5, 371.

(2) « Deinde cœpit homagia hominum totius Angliæ, et juramentum fidelitatis cujuscumque essent feodi vel tenementi. » Matthæi Westmonast., *Flores Historiarum*, t. II, pag. 9.

(3) Voyez d'excellentes observations sur cette différence entre la noblesse française et la noblesse anglaise dans Hallam, *Middle Ages*, t. II, pag. 99, 100. Mably (*Observations*, t. I, pag. 60) dit : « En effet on négligea sur la fin de la première race de conserver les titres primordiaux de ses possessions. » Pour la vieille coutume de France quant à la prescription, voyez Giraud, *Précis de l'ancien droit*, pag. 79, 90.

(4) Mably, *Observations sur l'hist. de France*, t. I, pag. 70, 162, 178.

(5) Sur la politique de Philippe-Auguste envers les nobles, voyez Mably, *Observations*, t. I, pag. 246; Lerminier, *Philosophie du droit*, t. I, pag. 265; Boulainvilliers, *Hist. de l'ancien gouvernement*, t. III, pag. 147-150; Guizot, *Civilisation en France*, t. IV, pag. 134, 135; Courson, *Hist. des peuples bretons*. Paris, 1846, t. II, pag. 350.

n'en donner que deux exemples, le droit de battre monnaie, qui a toujours été considéré comme l'un des attributs de la souveraineté, ne fut jamais accordé en Angleterre, même aux plus hauts et puissants barons (1), tandis qu'en France ce droit était exercé par un grand nombre de nobles en dehors de la couronne, et il ne fut pas retiré avant le seizième siècle (2). Il en est de même de ce qu'on a appelé le droit de guerre privée, en vertu duquel les nobles pouvaient se faire la guerre entre eux et troubler ainsi la paix du pays, pour se venger de leurs ennemis personnels. En Angleterre, l'aristocratie ne fut jamais assez forte pour que ce droit ne lui fût pas contesté (3), quoique dans la pratique elle se l'arrogeât quelquefois. En France, le droit de guerre fit partie de la loi établie ; il fut inscrit dans les textes des livres de la féodalité, et il est positivement reconnu par Louis IX et Philippe le Bel, deux rois d'un caractère énergique, qui firent l'impossible pour restreindre l'autorité toute-puissante des nobles (4).

De cette différence entre le pouvoir aristocratique en France et en Angleterre découlent plusieurs conséquences de la plus grande importance. Trop faibles pour lutter contre

(1) « No subjects ever enjoyed the right of coining silver in England without the royal stamp and superintendence; a remarquable proof of the restraint in which the feudal aristocracy was always held in the country. » Hallam, *Middle Ages*, t. I, pag. 154.

(2) Brougham, *Polit. Philos.*, 1849, t. I, pag. 446. Consultez encore sur le droit de battre monnaie, Mably, dans ses *Observations*, t. I, pag. 424; t. II, pag. 296, 297, et Turner, *Normandy*, t. II, pag. 261.

(3) Hallam, *Supplemental Notes*, pag. 304, 305.

(4) « Saint Louis consacra le droit de guerre. . . . . Philippe le Bel, qui voulut l'abolir, finit par le rétablir. » Montlosier, *Monarchie française*, t. I, pag. 127, 202. Voyez aussi pag. 434, 435, et t. II, pag. 435, 436. Mably, dans ses *Observations* (t. II, pag. 338), mentionne les « lettres patentes de Philippe de Valois du 8 février 1330 pour permettre dans le duché d'Aquitaine *les guerres* privées, » et il ajoute : « Le 9 avril 1353, le roi Jean renouvelle l'ordonnance de saint Louis, nommée la quarantaine du roi, touchant les guerres privées. »

la couronne, les nobles de notre pays se virent obligés, pour leur défense personnelle, de faire alliance avec le peuple (1). Un siècle environ après la conquête, les Normands et les Saxons se confondirent, et les deux partis réunis se trouvèrent en force pour maintenir leurs droits contre le roi (2). La Magna Charta que Jean fut forcé d'octroyer renfermait des concessions à l'aristocratie, mais les articles les plus importants étaient ceux qui stipulaient en faveur de « toutes les classes d'hommes libres (3). » Moins d'un demi-siècle plus tard, de nouvelles contestations éclataient; les barons s'associaient de nouveau avec le peuple, et cette association hétérogène avait les mêmes résultats : l'extension des priviléges accordés au peuple. C'est ainsi que lorsque le comte Leicester se mit en rébellion ouverte contre Henri III, il trouva son parti trop faible pour résister à la couronne et fut forcé de se retourner vers le peuple (4), et c'est à lui que

(1) Sir Francis Palgrave, dans son *Rise and Progress of the English Commonwealth* (t. I, pag. 51-55), a essayé d'examiner les résultats produits par la conquête des Normands. mais il oublie de signaler ce fait, le plus important de tous.

(2) Sur cette union politique des barons normands et des citoyens saxons, dont la première indication se trouve vers la fin du douzième siècle, comparez Campbell, *Chancellors*, t. I, pag. 113, avec Brougham, *Polit. Philos.*, t. 1, pag. 339; t. III, pag. 222. A côté de cette question générale sur l'amalgame des races, nous avons trois espèces de preuves incontestables : 1° Vers la fin du douzième siècle, un nouveau langage se forma du mélange du normand avec le saxon, et la littérature anglaise, à proprement parler, date du commencement du treizième siècle. Comparez Madden, *Preface to Layomon*, 1847, t. I, pag. xx, xxi, avec Turner, *Hist. of England*, t. VIII, pag. 214, 217, 436, 437; 2° nous avons l'opinion formelle d'un écrivain du règne de Henri II, qui dit : « Sic permixtæ sunt nationes ut vix discerni possit hodie, de liberis loquor, quis Anglicus, quis Normannus sit genere. » Note dans Hallam, *Middle Ages*, t. II, pag. 106; 3° avant que le treizième siècle fût terminé, les différences dans le costume qui survivent dans l'état de société à bien d'autres différences ne s'observaient plus et les particularités distinctives entre le Normand et le Saxon avaient disparu. Voyez Strutt, *View of the Dress and Habits of the people of England*, t. II, pag. 67, édit. Planché, 1842, in-4°.

(3) « An equal distribution of civil rights to all classes of freemen forms the peculiar beauty of the charter. » Hallam, *Middle Ages*, t. II, pag. 108. Ce point est très développé dans l'un des grands discours de lord Chatham. *Parl. Hist.*, t. XVI, pag. 662.

(4) Comparez Meyer, *Instit. judic.*, t. II, pag. 39, avec Lingard, *England*, t. VI, pag. 92,

nos chambres des communes doivent leur origine, car c'est lui qui, en 1264, donna le premier l'exemple d'en appeler par proclamation aux villes et aux bourgs, conviant ainsi citoyens et bourgeois à prendre place dans un parlement composé exclusivement jusque-là de prêtres et de nobles (1).

L'aristocratie fut donc forcée, par suite de sa propre faiblesse, de s'appuyer sur le peuple (2), et il s'ensuivit que le peuple prit ce ton d'indépendance et de façons hautaines qui sont la conséquence plutôt que la cause de nos institutions civiles et politiques. C'est à ces faits, et non à des particularités de race plus ou moins ingénieuses que nous devons cet esprit audacieux et persévérant que l'on a remarqué depuis longtemps chez les habitants de notre île.

(1) « He is to be honoured as the founder of a representative-system of government in this country. » Campbell, *Chief Justices*, t. I, pag. 61. Quelques écrivains (voyez par exemple Dalrymple, *Hist. of feudal Property*, pag. 332) supposent que les bourgeois furent convoqués sous le règne de Henri III, mais non seulement rien ne vient à l'appui de cette assertion, mais elle est en elle-même tout à fait improbable; car à une époque antérieure, les citoyens, quoiqu'ils grandissent rapidement en importance, comptaient à peine assez pour qu'on prît envers eux une semblable mesure. Les meilleures autorités s'accordent aujourd'hui pour faire remonter l'origine des chambres des communes à l'époque que nous indiquons dans le texte. Hallam, *Supplemental Notes*, pag. 335-339; Spence, *Origin of the Laws of Europe*, pag. 512; Guizot, *Essais*, pag. 319. L'idée de faire remonter ce fait au wittenagenut (l'assemblée générale des Anglo-Saxons) est aussi absurde que celle qui voit l'origine du jury dans le système des *compurgators* (témoins qui prouvaient par serment l'innocence d'un autre). Ce sont là deux erreurs des dix-septième et dix-huitième siècles. Les antiquaires persistent encore dans leur idée à propos du wittenagenut, mais ceux-là mêmes ont abandonné le vieux terrain des compurgators, et il est maintenant bien avéré que les jugements par le jury n'ont eu lieu que bien longtemps après la conquête. Comparez Palgrave, *English Commonwealth*, part. I, pag. 243 et suiv., avec Meyer, *Instit. judic.*, t. II, pag. 152, 173. Rien de plus absurde que cette admiration que quelques-uns de nos historiens expriment pour nos ancêtres barbares, les Anglo-Saxons.

(2) Montlosier, avec ce bel esprit d'un noble français, raille en ces termes l'aristocratie anglaise : « En France, la noblesse, attaquée sans cesse, s'est défendue sans cesse. Elle a subi l'oppression ; elle ne l'a point acceptée. En Angleterre, elle a couru dès la première commotion se réfugier dans les rangs des bourgeois et sous leur protection. Elle a abdiqué ainsi son existence. » Montlosier, *Monarchie française*, t. III, pag. 162. Comparez un passage instructif de madame de Staël, *Considérations sur la révolution*, t. I, pag. 421.

C'est ce qui nous a aidé à déjouer les ruses de l'oppression, à maintenir à travers les siècles ces libertés qu'aucune autre nation n'a jamais possédées. C'est aussi ce qui a nourri et maintenu ces grands priviléges municipaux, qui, quel que soit d'ailleurs leur côté faible, ont du moins l'avantage inappréciable d'accoutumer les hommes libres à l'exercice du pouvoir, en donnant aux citoyens l'administration des affaires de leur cité, et en perpétuant chez eux le culte de l'indépendance : la cité, type vivant de l'idée libre, s'appuie sur les intérêts et les affections de chaque individu.

Mais les habitudes du *self-government* (gouvernement du pays par le pays), contractées en Angleterre sous l'empire de ces circonstances, n'avaient pu s'introduire en France sous l'empire de circonstances opposées. Les grands seigneurs français, trop puissants pour avoir besoin du peuple, ne recherchaient point volontiers son alliance (1). Il en résulta que, malgré le nombre infini de formes et de dénominations qui se succédèrent, la société ne fut en réalité partagée qu'en deux classes : la classe supérieure et la classe inférieure, les protecteurs et les protégés ; et, si l'on en juge par la brutalité des mœurs de cette époque, on ne craindra pas d'affirmer qu'en France, sous le régime féodal, tout homme était ou tyran, ou esclave. Parfois ces deux caractères n'en formaient qu'un seul, par la raison que le sous-vasselage, réprimé dans notre pays, s'étendait sur toute la France (2). Les grands seigneurs concédaient des terres, sous la condition de leur rendre hommage, en même temps que quelques autres services, à des individus qui les repassaient à d'autres;

(1) Voyez quelques bonnes remarques de Mably dans ses *Observations sur l'hist. de France*, t. III, pag. 114, 115.
(2) Hallam, *Middle Ages*, t. I, pag. III.

ces derniers les cédaient encore à d'autres qui pouvaient les transmettre en quatrièmes mains, toujours aux mêmes conditions (1), et ainsi de suite d'individus en individus formant une chaîne sans fin de dépendance les uns envers les autres, pour arriver à faire de la soumission un vaste système d'organisation (2). Un tel système eût été si peu en harmonie avec l'état général des affaires en Angleterre, qu'il est douteux qu'il ait jamais été mis sérieusement en pratique, et, dans tous les cas, il est certain que sous le règne d'Édouard Ier il fut définitivement enrayé par le statut, bien connu des hommes de loi sous le nom de « Quia emptores (3). »

C'est donc de bonne heure que s'établit cette grande divergence sociale entre la France et l'Angleterre. Les conséquences en furent encore plus évidentes quand, dans le quatorzième siècle, le système féodal déclina rapidement dans les deux pays. Le principe de la protection, faible en Angleterre, avait permis au peuple de s'habituer insensiblement à se gouverner lui-même et à s'attacher fermement à ces grandes institutions qui se seraient mal adaptées aux habitudes plus humbles du peuple français. Nos privilèges municipaux, les droits de nos propriétaires fonciers, ceux de leurs tenanciers furent, du quatorzième au dix-septième siècle, les trois garanties les plus im-

(1) « Originally there was no limit to subnefeudation. » Brougham, *Polit. Philos.*, t. I, pag. 279.

(2) Un historien français contemporain se vante que dans son pays « toute la société féodale formait ainsi une échelle de clientelle et de patronage. » Cassagnac, *Révolution française*, t. I, pag. 459.

(3) C'est la 18e éd., I, c. I, sur lequel voyez Blackstone, *Comment.*, t. II, pag. 91; t. IV, pag. 425; Reeve, *Hist. of English Law*, t. II, pag. 223; Dalrymple, *Hist. de la propriété féodale*, pag. 102, 243, 340.

portantes des libertés anglaises (1). En France, de semblables garanties étaient impossibles, la division réelle étant entre ceux qui étaient nobles et ceux qui ne l'étaient pas, il ne restait pas de place pour des classes intermédiaires, et fatalement chacun devait appartenir à l'une ou à l'autre de ces deux grandes divisions (2). La France n'a jamais rien eu qui correspondît à notre *yeomanry* (corps de cultivateurs propriétaires, francs tenanciers) ; nos *copy-holders* (vassaux fermiers) ne furent non plus reconnus dans ses lois, et quoiqu'on ait essayé d'introduire chez elle nos institutions municipales, l'essai en a été stérile, parce qu'en même temps qu'elle copiait les formes de la liberté, l'esprit persévérant

(1) L'histoire de la décadence de cette classe importante, la yeomanry anglaise, est l'une des plus intéressantes et pour laquelle j'ai colligé un nombre considérable de matériaux. Pour le moment je dirai seulement qu'on put la signaler avec certitude dans la dernière partie du dix-septième siècle, et que sa ruine fut consommée par le pouvoir toujours croissant des classes commerçantes et industrielles dès le commencement du dix-huitième siècle. Quand elle eut perdu son influence, les membres qui la composaient diminuèrent en nombre et donnèrent ainsi des individus à de nouveaux corps, dont l'esprit et les mœurs, plus exempts de préjugés, se trouvèrent mieux convenir au nouvel état de la société dans le dernier siècle. Je fais cette observation parce que quelques écrivains regrettent la destruction presque totale de nos *yeomen* (francs tenanciers), oubliant que s'ils disparaissent ce n'est pas par suite d'aucune révolution ni de l'étendue d'aucun pouvoir arbitraire, mais simplement par suite de la marche générale que prennent les affaires, et parce que la société se débarrasse de ce dont elle n'a plus besoin. Comparez Kay, *Social Condition of the People*, t. I, pag. 43, 602, avec une lettre de Wordsworth, avec Bunbury, *Correspond. of Hanmer*, pag. 440, une note de Mill, *Polit. Econ.*, t. I, pag. 311, 312, une autre de Nichol, *Lit. Anec.*, t. V, pag. 323, et Sainclair, *Correspondance*, t. I, pag. 229.

(2) Ce fait est admis par les écrivains français de toutes les époques, quelles que soient leurs opinions, et tous s'accordent à ne reconnaître que deux grandes divisions : « Comme en France on est toujours ou noble ou roturier et qu'il n'y a pas de milieu. » *Mém. de Rivarol*, pag. 7. « La grande distinction des nobles et des roturiers. » Giraud, *Précis de l'ancien droit*, pag. 10. D'après les coutumes, les nobles et les roturiers n'atteignaient pas leur majorité au même âge. Klimrath, *Hist. du droit*, t. II, pag. 249 (indiqué à tort dans l'*Hist. du conflit des lois*, pag. 56, 79, 114). Voyez encore sur cette distinction capitale, *Mém. de Duplessis Mornay*, t. II, pag. 230 (« agréable à la noblesse et au peuple »); *OEuvres de Turgot*, t. VIII, pag. 222, 232, 237 ; Bunbury, *Correspond. by Hanmer*, pag. 256 ; Mably, *Observations*, t. III, pag. 263, et Merius sur Rousseau, t. I, pag. 38 : « On était roturier, vilain, homme de néant, canaille, dès qu'on ne s'appelait plus marquis, baron, comte, chevalier, etc. »

et fort qui, seul, en assure le règne, lui faisait complétement défaut. Elle en possédait l'image et le nom, mais elle n'avait pas le feu sacré qui réchauffe et qui vivifie. Rien ne lui manquait, du reste. Les apparences de la liberté et de son application se trouvaient en elle. Les villes avaient leurs chartes, et les magistrats leurs priviléges; cependant tout était inutile, car ni la loi, ni le parchemin ne suffisent pour donner aux hommes l'indépendance; ce ne sont là que des dehors qui font ressortir les avantages de la liberté, ce sont les ornements, les biens paraphernaux en quelque sorte, les vêtements du dimanche en temps de paix et de repos. Mais quand arrivent les mauvais jours, quand commencent les empiétements du despotisme, la liberté ne se laisse pas retenir par ceux qui peuvent se parer des plus anciens faits d'armes ou des plus grandes chartes, mais par ceux qui ont le mieux contracté des habitudes d'indépendance, qui se sont accoutumés à penser, à agir par eux-mêmes, à ceux qui font le moins de cas de cette protection insidieuse que les classes snpérieures ont toujours été si promptes à offrir, que, dans beaucoup de contrées, elles n'ont laissé, en dehors de leur action, rien qui vaille la peine d'être conservé.

C'est ce qui arriva en France. Toutes les villes, à quelques exceptions près, tombèrent au premier choc, et les citoyens perdirent tous les priviléges qu'un peuple ne conserve qu'à la condition de les voir greffés sur le caractère national. Au contraire, dans notre pays, ce même pouvoir tomba tout naturellement, et par la seule force du mouvement démocratique, entre les mains de la chambre des communes, dont l'autorité, en dépit de chocs imprévus, continua à s'accroître aux dépens des parties les plus aristo-

cratiques de la législature. Les états généraux en France étaient le seul corps de l'État qui eût quelque analogie avec nos chambres, mais de l'aveu même des historiens français, ils avaient si peu d'influence, que c'était à peine si on pouvait les compter comme une institution (1). Aussi est-il vrai de dire que les Français à cette époque étaient si bien habituées à l'idée de la protection et à la subordination qui en est la conséquence, qu'ils étaient portés à soutenir une institution qui, d'après la constitution de leur pays, ne représentait que l'élément populaire. Le résultat fut que, dès le quatorzième siècle, en Angleterre, les libertés étaient assurées (2), et depuis lors, le seul souci de notre peuple a été d'accroître ce qu'il avait déjà obtenu, tandis que dès ce même siècle, en France, l'esprit protecteur prend une forme nouvelle : le pouvoir de la couronne succède en quelque sorte au pouvoir aristocratique, et cette tendance à la centralisation, exploitée d'abord par Louis XIV et plus tard par Napoléon, devient le ver rongeur de la société française (3); car c'est cette tendance qui a fait survivre les

(1) « Les états généraux sont portés dans la liste de nos institutions. Je ne sais cependant s'il est permis de donner ce nom à des rassemblements aussi irréguliers. » Montlosier, *Monarchie française*, t. I, pag. 266. « En France les états généraux, au moment même de leur plus grand éclat, c'est à dire dans le cours du quatorzième siècle, n'ont guère été que des accidents, un pouvoir national et souvent invoqué, mais non un élément constitutionnel. » Guizot, *Essais*, pag. 253. Voyez aussi Mably, *Observations*, t. III, pag. 147, et Sismondi, *Hist. des Français*, t. XIV, pag. 642.

(2) Ce fait est loyalement reconnu par le plus sincère et le plus éclairé de tous les écrivains étrangers qui ont étudié notre histoire. Guizot, *Essais*, pag. 297. « En 1307, les droits qui devaient enfanter en Angleterre un gouvernement libre, étaient définitivement reconnus. »

(3) Voyez une appréciation de la politique de Philippe le Bel dans Mably (*Observations*, t. II, pag. 25-44), dans Boulainvilliers (*Ancien gouvernement*, t. I, pag. 292-314 ; t. II, pag. 37, 38) et dans Guizot (*Civilisation en France*, t. IV, pag. 170, 192). M. Guizot dit, peut-être dans des termes trop forts, que son règne fut « la métamorphose de la royauté en despotisme. » Sur la coïncidence de ce mouvement avec le mouvement de centralisation, voyez Tocqueville, *Démocratie*, t. I, pag. 107 : « Le goût de la centralisation et la manie

idées de supériorité et de soumission aux siècles barbares auxquels elles convenaient. Et il semble, en vérité, qu'elles se soient fortifiées en se perpétuant, car en France tout converge vers un centre commun, dans lequel s'absorbent toutes les fonctions des citoyens. Tout perfectionnement de quelque importance, tout projet d'amélioration, même dans la condition matérielle du peuple, doit recevoir la sanction du gouvernement, les autorités locales ne sont pas considérées comme étant à la hauteur d'une tâche aussi ardue. Il n'y a pas de juridiction indépendante qui ait pour mission de prévenir les abus du pouvoir. Tout ordre doit venir d'en haut (1). Le gouvernement est censé tout voir, tout savoir, tout pouvoir. Pour donner plus de force à ce monopole monstrueux, il a inventé un mécanisme social tout exprès pour le servir. Le pays est couvert d'un vaste réseau de fonctionnaires (2), qui, par la régularité de leur hiérar-

réglementaire remontent, en France, à l'époque où les légistes sont entrés dans le gouvernement; ce qui nous reporte au temps de Philippe le Bel. » Tennemann remarque aussi que sous son règne le « Rechstheorie » commença à avoir de l'influence; mais ce savant écrivain n'a qu'un point de vue purement métaphysique et laisse sous-entendue la tendance sociale plus générale. *Gesch. der Philos.*, t. VIII, pag. 823.

(1) Comme plusieurs auteurs qui ont écrit sur les lois jugent ce système d'un œil indulgent (*Origine du droit français*, dans les *OEuvres de Michelet*, t. II, pag. 321, et Eschbach, *Étude du droit*, pag. 129 : « Le système énergique de la centralisation »), il convient peut-être d'établir comment il fonctionne. M. Bulwer écrivait il y a vingt ans : « Not only cannot a commune determine its own expenses without the consent of the minister or one of his deputed functionaries, it cannot even erect a building, the cost of which shall have been sanctioned, without the plan being adopted by a board of public works attached to the central authority, and having the supervision and direction of every public building throughout the kingdom. » Bulwer, *Monarchy of the Middle Classes*, 1836, t. II, pag. 262. M. Tocqueville a dit, cette même année (1856) : « Sous l'ancien régime, *comme de nos jours*, il n'y avait ville, bourg, village, ni si petit hameau en France, hôpital, fabrique, couvent ni collége, qui pût avoir une volonté indépendante dans ses affaires particulières ni administrer à sa volonté ses propres biens. Alors, *comme aujourd'hui*, l'administration tenait donc tous les Français en tutelle, et, si l'insolence du mot ne s'était pas encore produite, on avait du moins déjà la chose. » Tocqueville, *l'Ancien régime*, 1856, pag. 79, 80.

(2) Le nombre des fonctionnaires civils en France, qui sont payés par le gouvernement

chie et par l'ordre des séries de haut en bas, est la représentation la plus complète de ce régime féodal qui, de territorial qu'il était, est devenu personnel. Dans le fait, le gouvernement de l'État part de ce principe que nul ne sait ce qui lui convient, nul ne sait veiller à ses propres intérêts. Les sentiments paternels du gouvernement sont, à ce point, vivaces pour le plus grand bien de ses sujets, qu'il a mis dans ses attributions les actions les plus simples, comme les plus extraordinaires. Afin que les Français ne fissent pas de legs imprudents, il a limité le droit de tester, et dans la crainte qu'ils ne fissent par testament une mauvaise disposition de leurs biens, il les a empêchés d'en léguer la majeure partie. Afin que sa police protégeât la société, il a voulu qu'on ne pût voyager sans passeport; aussi se voit-on, quand on voyage en France, arrêté à chaque pas par ce pouvoir importun qui, sous le prétexte de protéger la personne, enchaîne sa liberté. Les Français ont appliqué ce principe dans bien d'autres matières plus sérieuses encore; tel est leur besoin de protéger la société contre le crime que, lorsqu'un accusé se présente à la barre d'une de leurs cours de justice, on assiste à un spectacle que jamais en Angleterre, nous le disons à la louange de notre pays, on ne tolérerait une heure seulement. Un grand magistrat public, sur le point de juger le coupable, l'examine afin de constater le crime supposé, le réexamine, non comme un juge, mais comme un accusateur, accablant le pauvre malheureux de toute l'autorité de sa position juridique, des subtilités de sa

pour tourmenter le peuple, passe toute croyance: il a été estimé à différentes époques dans le siècle actuel de 138,000 à 800,000. Tocqueville, *de la Démocratie*, t. I, pag. 220; Alison, *Europe*, t. XIV, pag. 127, 140; Kay, *Condition of the People*, t. I, pag. 272; Laing, *Notes*, 2e série, pag. 185. M. Laing écrivait en 1850: « En France, lors de la chute de Louis-Philippe, on estimait que le nombre des fonctionnaires montait à 807,030.

profession, de toute son expérience, de toute l'adresse enfin de son intelligence pratique. C'est là peut-être un des exemples les plus navrants des tendances de l'esprit français, parce qu'il révèle tout un mécanisme adapté aux besoins du pouvoir absolu, parce qu'il flétrit l'administration de la justice en y associant une idée de partialité, parce qu'il compromet le caractère calme et équitable qui doit être celui du juge, et que le juge ne peut conserver intact dans un système qui fait du magistrat un accusateur public et le rend partie dans sa propre cause. Mais toute compliquée qu'elle soit, ce n'est là encore que la moindre partie d'une conception plus vaste. Au moyen de découvrir les criminels vient se joindre une méthode analogue pour prévenir le crime, et le peuple, jusque dans ses plaisirs les plus innocents, se voit observé, activement surveillé. De peur qu'il ne se nuise par des manifestations intempestives, on a recours aux mêmes précautions que celles dont un père entoure ses enfants. Dans les foires, les théâtres, les concerts et les autres lieux publics, se trouvent des soldats qui y sont apostés pour empêcher qu'il ne soit fait aucun mal, pour dissiper la foule, pour veiller à ce que personne ne blesse les oreilles de son voisin par des paroles grossières, ou lui fasse une mauvaise querelle. La vigilance du gouvernement ne s'arrête pas là. L'État apporte son contrôle dans l'éducation des enfants que les maîtres ou les parents n'ont pas *le droit* de régler *seuls* (1). Et tout ce plan est exécuté

(1) « The gouvernment in France possesses control over all the education of the country, with the exception of the colleges for the education of the clergy, which are termed seminaries, and their subordinate institutions. » *Report on the State of superior Education in France in 1843*, dans *Journal of Statist. Soc.*, t. VI, pag. 304. Sur les empiétements du pouvoir sous Napoléon, voyez Alison, *Europe*, t. VIII, pag. 203 : « Nearly the whole education of the empire was brought effectually under the direction and appointment of government. »

avec tant de fermeté, de persévérance, que, de même que l'homme en France n'est jamais abandonné à lui-même, l'enfant n'est jamais laissé seul (1); naturellement aussi on suppose que l'adulte, maintenu de cette façon en état de minorité, ne peut être le propre juge de sa nourriture, et le gouvernement y a pourvu. Son œil d'aigle suit le boucher à l'abattoir et le boulanger près de ses fours. De ses mains paternelles il examine la viande de peur qu'elle ne soit de mauvaise qualité, et pèse le pain pour en vérifier le poids. Enfin sans multiplier davantage les preuves inutiles pour la plupart de nos lecteurs, nous dirons qu'en France, comme dans tous les pays où l'esprit protecteur domine, le gouvernement a établi le pire des monopoles; ce monopole entrave la marche des affaires, blesse les sentiments des citoyens, les suit dans leurs occupations journalières, leur nuit par son esprit tracassier, et, ce qui est plus grave, diminue pour chacun sa part de responsabilité, en lui enlevant ce qui doit être le but de toute éducation réelle : la nécessité de pourvoir aux exigences de l'avenir et l'habitude de lutter avec les difficultés de l'existence.

La conséquence de tout cet échafaudage, c'est que le peuple français, quoique grand et magnifique, plein de cœur et de courage, chez qui les connaissances abondent et peut-être de tous les peuples de l'Europe celui que sa superstition opprime le moins, a toujours été incapable d'exercer le pouvoir politique, et quand il l'a possédé, il n'a jamais su combiner la liberté avec la stabilité. L'un de ces deux éléments du pouvoir lui a toujours manqué. Il a eu des gouver-

(1) « Much attention is paid to the *surveillance* of pupils; it being a fundamental principle of French education, that children should never be left alone. » *Report on general Education in France in* 1842, dans *Journal of Statist. Soc.*, t. V, pag. 20.

nements libres qui n'ont point été stables; il a eu des gouvernements stables qui n'ont point été libres. Grâce à son tempérament généreux, il s'est révolté; et il est probable qu'il continuera à se révolter contre une condition aussi mauvaise (1). Mais il ne faut pas être prophète pour prédire qu'il faudra encore plusieurs générations avant que ses efforts portent fruits; car l'homme ne sait être libre qu'autant qu'il a été élevé par la liberté, et cette éducation, ce n'est ni l'école, ni les livres qui la donnent, c'est le frein que l'on s'impose à soi-même, la confiance en soi, le gouvernement du pays par le pays. Ces idées sont traditionnelles en Angleterre, nous nous en pénétrons dans la jeunesse, nous les adaptons aux règles de la vie. Les vieilles associations en France prennent toutes une autre direction : à la moindre difficulté elles appellent le secours du gouvernement. Ce qui pour nous est concurrence, pour elles est monopole; ce que nous faisons par nos sociétés privées, le Français le fait par les administrations publiques. Il ne peut creuser un canal, construire une voie ferrée, sans faire appel au gouvernement. Il lève sans cesse les yeux vers ses chefs; nos gouvernants suivent le peuple du regard. Chez lui le pouvoir exécutif est le centre d'où rayonne la société (2). Chez nous la société est l'instigateur et le pouvoir

(1) Un écrivain français dit : « La France souffre du mal du siècle ; elle en est plus malade qu'aucun autre pays ; ce mal c'est la haine de l'autorité. » Custine, *Russie*, t. II, pag. 36. Comparez Rey, *Science sociale*, t. II, pag. 86, note.

(2) C'est à l'activité de cet esprit centralisateur qu'il faut attribuer ce qu'une autorité très grande faisait remarquer il y a trente ans : « Le défaut de spontanéité qui caractérise les institutions de la France moderne. » Meyer, *Instit. judic.*, t. IV, pag. 536. C'est aussi cet esprit qui dans la littérature et la science favorise les académies, et c'est probablement au même principe que les jurisconsultes doivent l'amour des codifications. Ce sont là toutes manifestations d'une résistance à la confiance dans la marche des affaires, d'un mépris immérité pour les libres actions des hommes qui n'appuient pas l'autorité.

n'est que son instrument. Les résultats dans les deux pays sont aussi différents que les moyens d'action. Nous nous sommes rendus capables d'exercer le pouvoir politique par la longue pratique de nos droits civils ; le Français se borne à croire que quoiqu'il en ait négligé la pratique il peut prendre le pouvoir. Nous nous sommes toujours montrés résolus à maintenir nos libertés, et toutes les fois que les circonstances l'ont permis, nous les avons augmentées sans nous départir de cette gravité bienséante qui est naturelle aux hommes habitués à manier de semblables sujets ; tandis que le Français, ayant toujours été traité en enfant, est resté un grand enfant, et, comme il a abordé les intérêts les plus graves avec cette légèreté d'esprit qui distingue sa littérature, il n'est pas étonnant qu'il ait échoué, quand la première condition du succès était que tout homme fût habitué à ne compter que sur sa volonté propre, et qu'avant de mettre en jeu son habileté dans les luttes politiques, il eût développé ses facultés en les soumettant à cet esprit de discipline que l'on ne peut manquer d'acquérir quand on se trouve longtemps en présence de la vie civile.

Ces considérations doivent nous servir de guide dans l'appréciation des destinées probables des grands pays de l'Europe, mais ce qui nous touche le plus quant à présent, ce sont les tendances opposées qu'en France et en Angleterre continua à manifester pendant longtemps l'aristocratie de ces deux nations, et dans la manière dont elle s'est vue traitée ; ce sont aussi les dissemblances frappantes qui sont résultées de ces tendances opposées dans les guerres de la Fronde et dans celle qu'entreprit le long parlement.

Au quatorzième siècle, quand l'autorité des rois de

France commença à décroître rapidement, l'influence politique de la noblesse diminua en proportion. Ce qui prouve cependant à quel point son pouvoir avait pris racine, c'est le fait incontestable que, malgré les circonstances qui lui étaient défavorables, jamais le peuple ne put réussir à se soustraire complétement à son influence (1). Les rapports entre les nobles et le trône changèrent complétement ; ceux des nobles avec le peuple restèrent presque les mêmes. En Angleterre, l'esclavage, ou le servage, terme plus doux pour une même chose, diminua rapidement, et cessa d'exister vers la fin du seizième siècle (2). En France, il languit deux cents ans plus tard et ne fut détruit que par la grande révolution qui fit rendre un compte sévère aux possesseurs de biens mal acquis (3). Disons aussi que, jusqu'à l'époque qui

(1) Mably (*Observations*, t. III, pag. 151, 155, 352-362) a colligé quelques preuves frappantes de la tyrannie de la noblesse française au seizième siècle et de la cruauté inutile avec laquelle elle exerçait son despotisme au dix-septième siècle. Voyez des Réaux, *Historiettes*, t. VII, pag. 155; t. VIII, pag. 79; t. IX, pag. 40, 61, 62; t. X, pag. 255-257. Les choses allèrent un peu mieux au dix-huitième siècle; cependant la subordination était excessive, et le peuple était pauvre, mal traité, misérable. Comparez *OEuvres de Turgot*, t. IV, pag. 139; *Letter from the Earl of Cork*, datée de Lyon (1754), dans Burton, *Diary*, t. IV, pag. 80; l'opinion de Fox dans *Parl. Hist.*, t. XXXI, pag. 406; Jefferson, *Correspondence*, t. II, pag. 45, et Smith, *Tour on the Continent*, édit. 1793, t. III, pag. 201, 202.

(2) M. Eccleston (*English Antiq.*, pag. 138) dit qu'en 1450 « Villenage had almost passed away, » et, suivant M. Thornton (*Over-Population*, pag. 182), « Sir Thomas Smith, who wrote about the year 1550, declares that he had never met with any personal or domestic slaves; and that the villains, or predial slaves, still to be found were so few, as to be scarcely worth mentioning. » M. Hallam ne peut trouver de « unequivocal testimony to the existence of villenage » après 1574. *Middle Ages*, t. II, pag. 312. Voyez, dans le même but, Barrington, *On the Statutes*, pag. 308, 309. Si ma mémoire ne me trompe pas, j'en ai trouvé la preuve sous le règne de James Ier, mais je ne puis me rappeler le passage.

(3) M. Cassagnac (*Causes de la révolution*, t. III, pag. 11) dit : « Chose surprenante, il y avait encore, au 4 août 1789, *un million cinq cent mille serfs de corps.* » Et M. Giraud (*Précis de l'ancien droit*. Paris, 1852, pag. 3) : « Jusqu'à la révolution une division fondamentale partageait les personnes en personnes libres et personnes sujettes à condition servile. » Quelques années avant la révolution cette distinction honteuse fut abolie par Louis XVI dans ses propres domaines. Comparez Eschbach, *Étude du droit*, pag. 271, 272, avec Du Mesnil, *Mém. sur le prince Le Brun*, pag. 94. Je note ce fait tout particulière-

a précédé les soixante et dix dernières années, la noblesse en France a été exempte des taxes onéreuses qui pesaient sur le peuple. La taille et la corvée étaient des exactions lourdes et oppressives, mais ces charges ne tombaient que sur les gens de condition servile (1); car l'aristocratie, race fière et chevaleresque, aurait regardé comme une insulte à sa noble origine de se voir taxée de la même manière que ceux qu'elle dédaignait comme lui étant inférieurs (2). Et tout tendait à entretenir ce mépris général, car tout était établi de façon à rabaisser une classe aux dépens de l'autre qu'on élevait d'autant. Aux nobles étaient réservés les meilleurs bénéfices dans l'Église, et aussi les commandements militaires les plus importants (3). Seuls ils avaient le droit d'entrer dans l'armée comme officiers (4), seuls, de tout

ment, parce que M. Monteil, savant écrivain très exact en général, suppose à cette abolition une date antérieure à la date réelle. *Hist. des divers États*, t. VI, pag. 101.

(1) Cassagnac, *de la Révolution*, t. I, pag. 122, 173; Giraud, *Ancien droit*, pag. II; Poulavie, *Mém. de Louis XVI*, t. VI, pag. 156; *Mém. au roi sur les municipalités*, dans les *OEuvres de Turgot*, t. VII, pag. 423; *Mém. de Genlis*, t. I, pag. 200. Pour de plus amples informations touchant le montant et la nature de ces impôts vexatoires, voyez de Thou, *Hist. universelle*, t. XIII, pag. 24; t. XIV, pag. 118; Saint-Aulaire, *Hist. de la Fronde*, t. I, pag. 125; Tocqueville, *Ancien régime*, pag. 135, 191, 420, 440; Sully, *OEconomies royales*, t. II, pag. 412; t. III, pag. 226; t. IV, pag. 199; t. V, pag. 339, 410; t. VI, pag. 94; *Relat. des ambassad. vénitiens*, t. I, pag. 96; Mably, *Observations*, t. III, pag. 355, 356; Boulainvilliers, *Ancien gouvernement*, t. III, pag. 109; le Vassor, *Hist. de Louis XIII*, t. II, pag. 29; *Mém. d'Omer Talon*, t. II, pag. 103, 369; *Mém. de Montglat*, t. I, pag. 82; Tocqueville, *Règne de Louis XV*, t. I, pag. 87, 332; *OEuvres de Turgot*, t. I, pag. 372; t. IV, pag. 58, 59, 74, 75, 242, 278; t. V, pag. 226, 242; t. VI, pag. 144; t. VIII, pag. 152, 280.

(2) Ses sentiments étaient si bien enracinés que, en 1789, l'année même de la révolution, on regarda comme une grande concession que les nobles « will consent indeed, to equal taxation. » Voyez une lettre de Jefferson à Jay, datée de Paris le 9 mai 1789, dans Jefferson, *Correspond.*, t. II, pag. 462, 463. Comparez *Mercier sur Rousseau*, t. I, pag. 136.

(3) « Les nobles qui avaient le privilége exclusif des grandes dignités et des gros bénéfices. » *Mém. de Rivarol*, pag. 97. Voyez aussi *Mém. de Bouillé*, t. I, pag. 56; Lemontey, *Établissement monarchique*, pag. 337; Daniel, *Hist. de la milice française*, t. II, pag. 556; Campan, *Mém. sur Marie-Antoinette*, t. I, pag. 238, 239.

(4) « L'ancien régime n'avait admis que des nobles pour officiers. » *Mém. de Roland*, t. I, pag. 398. Ségur dit que, dans le règne de Louis XVI, « les nobles seuls avaient le droit

temps, ils pouvaient faire partie de la cavalerie (1). En même temps, et pour éviter la plus petite chance de confusion, on apportait une vigilance extrême dans les choses les plus insignifiantes et l'on prenait des mesures pour que les divertissements des deux classes fussent bien distincts. On poussait ce soin si loin que, suivant son rang, un homme pouvait avoir une volière ou un colombier, et aucun Français, quelles que fussent ses richesses, ne pouvait avoir des pigeons s'il n'était noble : on trouvait que ces récréations étaient d'un ordre trop élevé pour des personnes d'origine plébéienne (2). De semblables faits ont une valeur, parce qu'ils montrent à l'évidence l'état de la société à laquelle ils se rapportent, ils acquièrent une importance plus sensible encore quand on les compare aux faits qui peuvent leur être opposés en Angleterre.

Jamais en Angleterre on n'a connu de pareilles distinctions. L'esprit dont notre *yeomanry*, nos copyholders et nos francs bourgeois étaient les représentants, s'affirma trop hautement contre ces principes protecteurs et monopoleurs dont l'aristocratie se constitue la gardienne en politique et le clergé en religion. C'est à l'opposition que firent avec succès les idées d'indépendance individuelle que nous

d'entrer au service comme sous-lieutenans. » *Mém. de Ségur*, t. I, pag. 65. Comparez pag. 117, 265-271, avec *Mém. de Genlis*, t. III, pag. 74, et de Staël, *Consid. sur la révolut.*, t. I, pag. 123.

(1) Ainsi de Thou dit de Henri III : « Il remet sous l'ancien pied la cavalerie ordinaire, qui n'étoit composée que de la noblesse. » *Hist. universelle*, t. IX, pag. 202, 203, et voyez t. X, pag. 504, 505; t. XIII, pag. 22. Et l'on trouve la preuve du même fait dans Boullier, *Hist. des divers corps de la maison militaire des rois de France*. Paris, 1818, pag. 58, ouvrage superficiel sur un sujet intéressant.

(2) M. Tocqueville (*l'Ancien régime*, pag. 448) cite, entre autres réglémentations encore en vigueur bien avant dans le dix-huitième siècle, que « en Dauphiné, en Bretagne, en Normandie, il est prohibé d'avoir des colombiers, fuies ou volières; il n'y a que les nobles qui puissent avoir des pigeons. »

devons les deux plus grands événements qui ont marqué notre nationalité : notre réforme au seizième siècle et notre révolution au dix-septième. Cependant, avant de retracer les premières phases de ce grand événement, il est un autre point de vue sur lequel je désire attirer l'attention, afin de mieux prouver combien la différence entre l'Angleterre et la France fut précoce et radicale.

Une nouvelle institution paraît au onzième siècle : c'est la chevalerie (1), qui fut aux mœurs ce que la féodalité fut à la politique. Ce rapport s'établit non seulement par les témoignages des contemporains, mais aussi par des considérations générales. En premier lieu, l'ordre de la chevalerie était tellement aristocratique, que personne ne pouvait y être admis s'il n'était de haute et noble naissance (2), et l'éducation préalable regardée comme indispensable était donnée par les nobles dans les écoles spéciales, ou dans leurs châteaux seigneuriaux (3). En second lieu, c'était une institution essentiellement protectrice et non réformatrice. Elle était créée comme obstacle à de certaines oppressions, et en opposition avec l'esprit réformateur, lequel est curatif plutôt que palliatif, car il atteint le mal dans sa racine en humiliant la classe qui en est l'auteur, négligeant les cas

(1) « Dès la fin du onzième siècle, à l'époque même où commencèrent les croisades, on trouve la chevalerie établie. » Koch, *Tableau des révolutions*, t. I, pag. 143. Voyez aussi Sainte-Palaye, *Mém. sur la chevalerie*, t. I, pag. 42, 68. M. Guizot (*Civilis. en France*, t. III, pag. 349-354) a essayé de la faire remonter à une époque antérieure, mais il paraît avoir échoué, quoiqu'il en eût facilement trouvé le germe. Selon quelques auteurs, il faut en chercher l'origine dans le nord de l'Europe ; selon d'autres en Arabie ! Mallet, *Northern Antiquities*, pag. 202, *Journal of Asiat. Soc.*, t. II. pag. II.

(2) « L'ordre de chevalerie n'était accordé qu'aux hommes d'un sang noble. » Sismondi, *Hist. des Français*, t. IV, pag. 204. Comparez Daniel, *Hist. de la milice*, t. I, pag. 97, et Mill, *Hist. of Chivalry*, t. I, pag. 20.

(3) « In some places there were schools appointed by the nobles of the country but most frequently their own castles served. » Mill, *Hist. of Chivalry*, t. I, pag. 31, et voyez Sainte-Palaye, *Mém. sur l'ancienne Chevalerie*, t. I, pag. 30, 36, 57, sur cette éducation.

individuels, pour reporter toute son attention sur les causes générales. La chevalerie avait si bien un but différent, que dans le fait c'était une fusion des formes aristocratiques et ecclésiastiques de l'esprit protecteur (1); car en introduisant parmi les nobles le principe de la chevalerie, principe personnel et qu'on ne pouvait transmettre, il se présentait un point sur lequel la doctrine ecclésiastique du célibat pouvait s'unir à la doctrine aristocratique de la descendance héréditaire (2). Cette coalition donna naissance à des résultats de la plus grande importance. C'est à elle que l'Europe doit ces ordres semi-aristocratiques, semi-religieux (3) : les chevaliers du Temple, les chevaliers de Saint-Jacques, les chevaliers de Saint-Jean, les chevaliers de Saint-Michel, institutions qui répandirent les plus grands maux sur la société ; les membres de ces corporations mettaient leurs vices en commun, et la débauche des soldats égayait la retraite des moines superstitieux. Il en résulta naturellement qu'un nombre infini de nobles chevaliers s'engagèrent solennelle-

(1) Cette combinaison de chevalerie et de rites religieux est souvent attribuée aux croisades; mais il y a de bonnes preuves qu'elle se fit un peu plus tôt et qu'on doit la reporter à la dernière partie du onzième siècle. Comparez Mill, *Hist. of Chivalry,* t. I, pag. 10, 11; Daniel, *Hist. de la milice,* t. I, pag. 101, 102, 108; Boulainvilliers, *Ancien gouvernement,* t. I, pag. 326. Sainte-Palaye (*Mém. sur la chevalerie,* t. I, pag. 119-123), qui a réuni quelques faits prouvant les rapports entre la chevalerie et l'Église, dit page 119 : « Enfin la chevalerie était regardée comme une ordination, un sacerdoce. » Le clergé supérieur possédait le droit de conférer l'ordre de chevalerie. William Rufus fut créé chevalier par l'archevêque Lanfram : « Archiepiscopus Lanframus, eo quod eum nutrierat, et militem fecerat. » Will. Malmes., lib. IV, dans *Scriptores post Bedam,* pag. 67. Comparez Fosbroke, *British Monarchism,* 1843, pag. 101, sur la création des chevaliers par les abbés.

(2) L'influence de l'hérédité sur les nobles est un peu exagérée par M. Mill, et, d'un autre côté, il ne remarque pas assez combien l'élément de non-hérédité fut favorable à l'esprit ecclésiastique. Mill, *Hist. of Chivalry,* t. I, pag. 15, 389; t. II, pag. 169. Cet ouvrage est intéressant comme assemblage de faits, mais il est sans portée comme œuvre philosophique.

(3) « In their origin all the military orders, and most of the religions ones were entirely aristocratic. » Mill, *Hist. of Chivalry,* t. I, pag. 336.

ment à « défendre l'Église, » expression prophétique dont le sens a pu être apprécié par tous ceux qui ont lu l'histoire ecclésiastique (1), et la chevalerie réunissant les deux principes, hostiles l'un à l'autre, du célibat et de la noblesse de naissance fut l'incarnation de l'esprit des deux classes dont ils dérivaient; aussi quoique les mœurs aient pu gagner à cette institution (2), on ne peut douter qu'elle n'ait contribué activement à maintenir les hommes dans un état de servage et à arrêter la marche de la société en prolongeant son enfance (3).

Sous ce rapport, soit que nous considérions la chevalerie dans ses premiers résultats ou que nous la suivions dans ses conséquences les plus éloignées, il est évident pour nous que sa force et sa durée donnent la mesure de la prédominance de l'esprit protecteur, et quand nous comparons

(1) Mill, *Hist. of Chivalry*, t. 1, pag. 148, 333. Vers l'année 1127, Saint-Bernard écrivit un discours en faveur des Templiers, dans lequel « il exalte cet ordre comme combinant l'esprit monacal à l'esprit de chevalerie. . . . . Il dit que le but de l'institution est de donner à l'ordre militaire et à la chevalerie une sérieuse direction chrétienne et de faire de la guerre une chose que Dieu puisse approuver. » Neander, *Hist. of the Church*, t. VII, pag. 318. On peut ajouter à ceci que de bonne heure dans le seizième siècle il se forma une association chevaleresque qui se fondit dans l'ordre dominicain et fut appelée la milice de Christ: « Un nouvel ordre de chevalerie destiné à poursuivre les hérétiques, sur le modèle des Templiers et sous le nom de milice de Christ. » Llorente, *Hist. de l'inquisition*, t. I, pag. 52, 133, 203.

(2) Plusieurs écrivains attribuent à la chevalerie le mérite d'avoir adouci les mœurs et augmenté l'influence des femmes. Sainte-Palaye, *Mém. sur la chevalerie*, t. I, 220-223, 282, 284; t. III, pag. VI, VII, 159-161; Helvetius, *de l'Esprit*, t. II, pag. 50, 51; Schlegel, *Lectures*, t. I, pag. 209. C'est là un fait que je crois incontestable, mais il a été bien exagéré; un auteur qui a beaucoup lu dit à ce sujet: « The rigid treatment shown to prisoners in ancient times strongly marks the ferocity and uncultivatic manners of our uncessors, and that even to ladies of high cank; notwithstanding the homage said to have been paid to the fair sex in those days of chivalry. » Groose, *Military Antiq.*, t. II, pag. 114. Comparez Manning, *On the Law of Nations*, 1839, pag. 145, 146.

(3) M. Hallam (*Middle Ages*, t. II, pag. 464) dit: « A third reproach may be made to the character of Knighthood that it widened the separation between the different classes of society and confirmed that aristocratical spirit of hogh birth, by which large mass of mankind were kept in unjust degradation. »

ensuite la France et l'Angleterre, nous trouvons de nouvelles preuves de la divergence précoce de ces deux pays. Les tournois, la première expression publique de la chevalerie, sont d'origine française (1). Les deux plus grands écrivains, les seuls, pour ainsi dire, sur la chevalerie, Joinville et Froissart, sont tous les deux Français. Bayard, le fameux chevalier, considéré comme le dernier représentant de la chevalerie, était Français et fut tué en combattant pour François I[er]. Ce ne fut cependant qu'environ quarante ans après sa mort que les tournois furent définitivement abolis en France : le dernier tournoi eut lieu en 1560 (2).

L'esprit protecteur étant beaucoup moins actif en Angleterre qu'en France, nous devons nous attendre à y trouver la chevalerie, son rejeton, moins influente, et c'est en effet ce qui arrive. Les honneurs rendus aux chevaliers, et les distinctions sociales qui les séparaient des autres classes de la société ne furent jamais si grands dans notre pays qu'en France (3). A mesure que les hommes devinrent plus libres, le respect que leur inspiraient ces distinctions s'amoindrit en-

(1) Sismondi, *Hist. des Français*, t. IV, pag. 370, 371, 377; Turner, *Hist. of England*, t. IV, pag. 478; Foncemagne, *de l'Origine des armoiries*, dans *Mém. de l'Académie des inscriptions*, t. XX, pag. 580. Koch dit aussi (*Tableau des révolutions*, t. I, pag. 139) : « C'est de la France que l'usage des tournois se répandit chez les autres nations de l'Europe. » Ils furent d'abord introduits en Angleterre sous le règne de Stephen. » Lingard, *England*, t. II, pag. 27.

(2) M. Hallam (*Middle Ages*, t. II, pag. 470) dit qu'ils « cessèrent entièrement en France » par la mort d'Henri II; mais, si nous nous en rapportons à Mill (*Hist. of Chivalry*, t. II, pag. 226), ils continuèrent encore l'année d'après; mais alors un autre accident fatal ayant lieu, « les tournois cessèrent pour toujours. » Comparez Sainte-Palaye, *Sur la chevalerie*, t. II, pag. 39, 40.

(3) M. Hallam (*Middle Ages*, t. II, pag. 467) remarque que le chevalier, comparé aux autres classes, « was addressed by titles of more respect there was not however, so much distinction in England as in France. » Daniel remarque les grands honneurs rendus en France aux chevaliers (*Milice française*, t. I, pag. 128, 129) et Herder, *Ideen zur Geschichte*, t. IV, pag. 266, 267) dit qu'en France la chevalerie florissait plus que dans aucun autre pays. La même remarque est faite par Sismondi (*Hist. des Français*, t. IV, pag. 198).

core, et au treizième siècle, sous le règne qui vit entrer les bourgeois dans le parlement, le puissant symbole de la chevalerie était tombé dans un tel discrédit, qu'on rendit une loi pour obliger certains personnages à accepter ce rang de chevalier, qui, chez d'autres peuples, était le but le plus élevé de l'ambition de tous (1). Un autre coup lui fut porté au quatorzième siècle : la chevalerie perdit son caractère exclusivement militaire; l'habitude se prit sous Édouard III de la conférer aux juges dans les cours de justice, ce qui fit d'un titre guerrier un honneur civil (2). Enfin, avant la fin du quinzième siècle, l'esprit de chevalerie qui était encore à son apogée, en France, s'éteignait dans notre pays, et cette institution malfaisante devenait pour le peuple même un sujet de ridicule (3). A ces témoignages nous en ajouterons deux autres qui semblent dignes de notre attention. Le premier c'est que les Français, en dépit de leurs admirables qualités se sont toujours fait remarquer par plus de vanité

(1) Le *Statutum de militibus* en 1307 en fut peut-être la première reconnaissance. Comparez Blackstone, *Comment.*, t. II, pag. 69; Barrington, *On the Statutes*, pag. 192, 193. Mais nous avons des preuves positives que la chevalerie imposée par la force existait sous le règne d'Henri III, et que ceux qui la refusaient étaient passibles d'amendes. Voyez Hallam, *Const. Hist.*, t. I, pag. 421, et Lyttelton, *Hist. of Henry II*, t. II, pag. 238, 239, 2e édit., in-4°, 1767. Lord Lyttelton, évidemment embarrassé, dit : « Indeed it seems a deviation from the original principle of this institution. For one cannot but think it a very great inconsistency, that a dignity, which was deemed and accession of honour to kings themselves, should be forced upon any. »

(2) Dans Mills (*Hist. of Chivalry*, t. II, pag. 154) il est dit que « the judges of the courts of law » furent créés chevaliers sous le règne d'Édouard III.

(3) M. Mills (*Hist. of Chivalry*, t. II, pag. 99, 100) a imprimé un extrait curieux d'une lamentation sur la destruction de la chevalerie écrite sous le règne d'Édouard IV, mais il passe sous silence un exemple encore plus singulier : c'est une ballade populaire écrite vers le milieu du quinzième siècle, intitulée *le Tournoi de Tottenham*, où les folies des chevaliers sont admirablement tournées en ridicule. Warton, *Hist. of English Poetry*, édit. 1840, t. III, pag. 98-104, et Percy, *Reliques of Ancient Poetry*, édit. 1845, pag. 92-95. Selon Turner (*Hist. of England*, t. VI, pag. 363), « the ancient books of chivalry were laid aside » vers le règne d'Henri VI.

que les Anglais (1); particularité qu'il faut surtout attribuer aux traditions chevaleresques que leurs républiques de circonstance n'ont pas pu détruire, et qui leur font attacher trop d'importance aux distinctions extérieures dans lesquelles je comprends non seulement les costumes et les belles manières, mais aussi les médailles, les rubans, les étoiles, les croix, et toute espèce de décorations que nous, qui sommes un peuple plus fier, n'avons jamais tenu en grande estime. Le second, c'est que le duel a tout d'abord été plus populaire en France qu'en Angleterre; cette coutume, que nous devons à la chevalerie, fournit donc un nouvel anneau à la longue chaîne de preuves qui viennent à l'appui de cette différence des caractères par laquelle nous voulons établir les tendances nationales (2).

(1) Ce n'est pas là une simple opinion populaire ; elle repose sur un grand nombre de faits cités par des observateurs compétents et impartiaux. Addison, juge aussi bienveillant que capable qui a beaucoup vécu au milieu des Français, appelle la nation française « the vainest nation in the world. » *Letter to Bishop Hough*, dans Aikin, *Life of Addison*, t. I, pag. 90. Napoléon disait : « Vanity is the ruling principle of the French. » Alison, *Hist. of Europe*, t. VI, pag. 25. Dumont (*Souvenirs sur Mirabeau*, pag. 111) déclare que « le trait le plus dominant dans le caractère français, c'est l'amour-propre. » Et Ségur (*Souvenirs*, t. I, pag. 73, 74) : « Car en France l'amour-propre ou, si on le veut, la vanité est de toutes les passions la plus irritable. » La phrénologie prouve en outre par ses observations que les Français sont plus vains que les Anglais. Combe, *Elements of Phrenology*, 6e édit. Édinb., 1845, pag. 90, et l'impartiale reconnaissance du même fait dans Broussais, *Cours de phrénologie*, pag. 297. Voyez encore comme écrivains qui ont signalé la vanité des Français, Tocqueville, *l'Ancien régime*, pag. 148; Barante, *Litt. franç. au* XVIIIe *siècle*, pag. 80; *Mém. de Brissot*, t. I, pag. 272; Mézéray, *Hist. de France*, t. II, pag. 933, Lemontey, *Établissement monarchique*, pag. 418; Voltaire, *Lettres inédites*, t. II; pag. 282, Tocqueville, *Règne de Louis XV*, t. II, pag. 358; De Staël, *Sur la révolution*, t. I, pag. 260; t. II, pag. 258.

(2) Le rapport entre la chevalerie et le duel a été remarqué par plusieurs écrivains, et en France, où l'esprit de chevalerie n'a pas été complétement détruit avant la révolution, on peut en suivre les traces jusque sous le règne de Louis XVI. Voyez à ce propos, dans les *Mém. de Lafayette* (t. I, pag. 86), une lettre curieuse touchant la chevalerie et le duel en 1778. Je ne crois pas que l'on trouve en Angleterre avant le seizième siècle la preuve d'un seul duel privé, et il n'y en eut pas beaucoup avant la dernière moitié du règne d'Élisabeth ; mai en France on vit naître cette coutume bien avant le quinzième siècle, et au seizième il

Les vieilles associations dont ces faits ne sont que l'expression extérieure continuèrent donc d'agir avec une vigueur toujours croissante. En France, l'esprit protecteur soutenu par la religion était assez fort pour résister à la réforme et pour conserver au moins au clergé les formes de son ancienne suprématie. En Angleterre, la fierté des hommes, l'habitude de ne s'en rapporter qu'à soi, les avaient rendus capables de mûrir un système que l'on a appelé le droit de libre examen, et qui déracina la plupart des traditions le plus vénérées. Le scepticisme qui se fit bientôt jour, puis la tolérance, préparèrent la voie à la subordination de l'Église à l'État, subordination pour laquelle nous avons la prééminence et sommes sans rivales parmi les nations de l'Europe. La même tendance en politique amena des résultats analogues. Nos ancêtres ne trouvèrent aucune difficulté à humilier les nobles et à les réduire à une insignifiance comparative. Les guerres des Roses en divisant les principales

devint de mode que les seconds se battissent aussi bien que les premiers engagés. Comparez Montlosier, *Monarchie française*, t. II, pag. 436, avec Monteil, *Hist. des divers États*, t. VI, pag. 48. De ce moment l'amour des Français pour le duel fut une véritable passion jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, quand la révolution ou plutôt les circonstances qui amenèrent la révolution le firent cesser comparativement. On peut comprendre combien cette coutume était répandue en France en comparant les passages suivants que je me plais à réunir, car personne jusqu'ici n'a jamais écrit une histoire passable du duel nonobstant le grand rôle qu'il a joué dans la société européenne : De Thou, *Hist. universelle*, t. IX, pag. 592, 593 ; t. XV, pag. 57 ; Daniel, *Milice française*, t. II, pag. 382 ; Sully, *OEconomies*, t. I, pag. 304 ; t. III, pag. 406. t. VI, pag. 122 ; t. VIII, pag. 41 ; t. IX, pag. 408 ; Carrero, *State of France under Henry IV*, dans Birch, *Historical Negociations*, pag. 467 ; Ben Jonson, *Works*, édit. Gefford, t. VI, pag. 69 ; Dulaure, *Hist. de Paris* (1825, 3e édit.), t. IV, pag. 567 ; t. V, pag. 300, 304 ; Le Clercq, *Bibliothèque universelle*, t. XX, pag. 242 ; *Lettres de Patin*, t. III, pag. 536 ; Capefigue, *Hist. de la réforme*, t. VIII, pag. 98 ; idem, *Richelieu*, t. I, pag. 63 ; des Réaux, *Historiettes*, t. X, pag. 13 ; *Mém. de Genlis*, t. II, pag. 191 ; t. VII, pag. 215 ; t. IX, pag. 351 ; *Mem. of the Baroness d'Oberkirch*, t. I, pag. 71, édit. Lond., 1852 ; *Lettres inédites d'Aguesseau*, t. I, pag. 211 ; *Lettres de Dudeffand à Walpole*, t. III, pag. 249 ; t. IV, pag. 27, 28, 152 ; Boullier, *Maison militaire des rois de France*, pag. 87, 88 ; *Biog. universelle*, t. V, pag. 402, 403 ; t. XXIII, pag. 411 ; t. XLIV, pag. 127, 401 ; t. XLVIII, pag. 529 ; t. XLIV, pag. 130.

familles en deux factions hostiles aidèrent à ce mouvement (1), et après le règne d'Édouard IV on ne voit plus aucun Anglais, même du plus haut rang, se hasarder à conduire de ces guerres privées au moyen desquelles les hauts seigneurs des autres pays troublaient la paix de la société (2). Quand les guerres civiles cessèrent, le même esprit subsista dans la politique de Henri VII et de Henri VIII. Car ces princes despotes opprimèrent surtout les classes les plus élevées, et Henri VIII même, malgré ses cruautés barbares, fut aimé du peuple pour qui son règne fut en définitive un bienfait. Vint la réforme qui fut un soulèvement de l'esprit humain, par conséquent essentiellement révolutionnaire et qui, en augmentant l'insubordination des hommes, jeta dans le seizième siècle la semence de ces grandes révolutions politiques qui, au dix-septième siècle, éclatèrent dans presque toutes les parties de l'Europe. Le lien entre ces deux époques révolutionnaires est un sujet plein d'intérêt; mais pour le but que se propose le présent chapitre, il suffira de faire ressortir les événements qui, dans la dernière moitié du dix-septième siècle, expliquent la sympathie entre les classes ecclésiastiques et aristocratiques et prouvent que les circonstances qui furent fatales à l'une d'elles emmenèrent la chute de l'autre.

A l'avénement d'Élisabeth au trône d'Angleterre, une grande majorité de la noblesse était opposée à la religion protestante. C'est là un fait que nous ne pouvons contester,

(1) Sur les effets des guerres des Roses sur les nobles, comparez Hallam, *Const. Hist.*, t. I, pag. 10; Lingard, *Hist. of England*, t. III, pag. 340; Eccleston, *English Antiq.*, pag. 224, 230, et sur leurs pertes en argent ou plutôt territoriales, Sinclair, *Hist. of the Revenue*, t. I, pag. 155.

(2) « The last instance of a pitched battle between two powerful noble men in England occurs in the reign of Edward IV. » Allen, *On the Prerogative*, pag. 123.

et quand bien même il pourrait y avoir doute dans notre esprit, d'induction en induction, d'après ce qu'on connaît de la nature humaine en général, nous arriverions à conclure que cela devait être. Car l'aristocratie par les conditions mêmes de son existence doit toujours, comme corps, être l'ennemie de toute innovation, et cela non seulement parce qu'elle a peu à gagner à toute espèce de changement et beaucoup à perdre, mais aussi parce que ses plus grandes jouissances se rattachent au passé bien plus qu'elles ne trouvent leur source dans le présent. Dans les collisions de la vie actuelle, leur vanité s'offense souvent de l'élévation des inférieurs; elle se blesse de la concurrence souvent heureuse des hommes capables. Pour eux, ce sont des mortifications auxquelles les progrès de la société les expose chaque jour davantage. Mais du moment qu'ils tournent leurs regards en arrière, ils trouvent, dans ces bons vieux temps qui ne sont plus, de nombreuses sources de consolations. Là se présente toute une période où leur gloire est sans rivale. Quand ils regardent à leurs arbres généalogiques, leurs quartiers de noblesse, leurs écussons; quand ils pensent à la pureté de leur sang, à l'ancienneté de leur race, ils éprouvent un bien-être qui compense et répare tous les désagréments actuels. Cette tendance s'est manifestée à l'évidence dans l'histoire de toutes les aristocraties du monde jusqu'à ce jour. Des hommes qui sont arrivés à ce degré d'extravagance de croire que c'est un honneur d'avoir eu un ancêtre parmi les Normands de la conquête et un autre ancêtre présent à la première invasion de l'Irlande, des hommes chez qui le fantastique a pris de telles proportions ne sont pas disposés à s'arrêter en si bonne voie; par un travail de l'esprit des plus ordinaires, le préjugé

chez eux passe à l'état de système et même dans des matières étrangères à ce qui les a rendus fameux, ils prennent l'habitude d'associer la grandeur à l'ancienneté et de mesurer la valeur au nombre des siècles, reportant ainsi sur le passé une admiration qu'autrement ils réserveraient pour le présent. Il y a entre ces sentiments et ceux qui animent le clergé un lien très évident. Les nobles sont pour la politique ce que les prêtres sont pour la religion. Les deux classes invoquent constamment le titre de l'ancienneté, s'appuient sur les traditions et mettent au dessus de tout le maintien des coutumes établies. Toutes deux considèrent comme admis que ce qui est vieux vaut mieux que ce qui est nouveau, et que jadis on avait sur le gouvernement et la théologie des moyens de découvrir la vérité que, dans nos siècles dégénérés, nous ne possédons plus. Et l'on peut ajouter que la similitude de leurs fonctions provient de la similitude de leurs principes; fonctions et principes sont éminemment protecteurs ou, comme on le dit quelquefois, stationnaires. On croit que l'aristocratie préserve l'État de la révolution, et que le clergé préserve l'Église de l'erreur, mais l'aristocratie est l'ennemi des réformateurs et le clergé le fléau des hérétiques.

Il n'entre pas dans le plan de cette introduction d'examiner jusqu'à quel point ces principes sont rationnels, ou de rechercher la justesse des idées qui admettent que sur certains points d'une immense importance les hommes sont restés stationnaires, tandis que sur d'autres ils ont constamment progressé, ce que je désire faire remarquer quant à présent c'est comment, sous le règne d'Élisabeth, les deux classes conservatrices et protectrices furent affaiblies par le grand mouvement de la réforme, accompli seulement au

seizième siècle, mais préparée par une longue série d'antécédents intellectuels.

Quoi que puissent suggérer les préjugés de quelques-uns, tout juge désintéressé admettra que la réforme protestante ne fut ni plus ni moins qu'une franche révolte; et en effet la simple mention du libre examen, sa base avouée, suffit pour caractériser ce fait. Établir le droit de chacun à faire usage de son jugement, c'était en appeler de l'Église à l'individu, c'était donner une impulsion plus grande à l'intelligence de tous; c'était contrôler les opinions du prêtre par les opinions du laïque; c'était dans le fait provoquer l'insurrection des écoliers contre leurs maîtres, des gouvernés contre leurs gouvernants. Et quoiqu'il soit avéré que le clergé réformé, dès qu'il se fut organisé en une hiérarchie, oublia le grand principe dont il sortait et essaya d'imposer des articles de foi et des règlements canoniques de sa propre invention, cependant nous ne devons pas fermer les yeux sur les mérites de la réforme. La tyrannie de l'Église d'Angleterre, pendant le règne d'Élisabeth et plus encore sous le règne de ses deux successeurs, ne fut que la conséquence naturelle de cette corruption que le pouvoir engendre toujours chez tous ceux qui l'exercent, mais elle ne diminue pas l'importance du mouvement qui conféra ce pouvoir. Nous ne devons pas oublier qu'aux yeux de la vieille théorie théologique l'Église d'Angleterre était un schisme qui ne pouvait se défendre de l'accusation d'hérésie qu'en faisant appel à l'exercice de ce libre examen auquel elle devait son existence, mais aux droits duquel tous ses actes étaient une infraction constante. Il était évident que, si en matière de religion la raison de chacun jugeait en dernier ressort, c'était un crime de haute trahison intellectuelle de décreter des articles de foi ou de

prendre des mesures pour enchaîner ce jugement; et si au contraire la raison ne jugeait pas en dernier ressort, l'Église d'Angleterre était coupable d'apostasie puisque ses fondateurs, par l'interprétation que leur raison avait donnée à la Bible, avaient abandonné des dogmes que jusque-là ils avaient soutenus, les avaient stigmatisés comme entachés d'idolatrie et avaient ouvertement refusé leur obéissance à ce qu'ils avaient vénéré pendant des siècles comme étant l'Église catholique et apostolique elle-même.

Telle était l'alternative; on pouvait ne pas en tenir compte mais il était impossible de la nier et certainement on ne l'oublia jamais. Le souvenir de la grande vérité qu'elle renferme fut conservé par les écrits et les enseignements des puritains et par l'habitude de penser naturelle à un siècle investigateur; avec le temps, il ne manqua pas de porter ses fruits. Il continua de se développer lentement, et avant le milieu du dix-septième siècle, ses germes avaient produit une végétation puissante à l'énergie de laquelle rien ne pouvait résister. Ce droit de libre examen que les premiers réformateurs avaient hautement proclamé avait acquis alors une puissance terrible pour ses adversaires : en politique il renversa les gouvernements, en religion il bouleversa l'Église (1). Car la révolution et l'hérésie ne sont que des formes différentes d'un même mépris de la tradition de la part d'un

(1) Clarendon (*Hist. of the Rebellion,* pag. 80), fait remarquer avec beaucoup d'amertume, mais aussi avec beaucoup de vérité (dans l'année 1640) le rapport entre « a proud and venenous dislike against the discipline of the church of England, and so by degrees (as the progress is very natural) an equal irreverence to the government of the state too. » Le gouvernement espagnol peut-être plus que tout autre en Europe a compris ce rapport, et même en 1789 un édit de Charles IV déclare « qu'il y a crime d'hérésie dans tout ce qui tend ou contribue à propager les idées révolutionnaires. » Llorente, *Hist. de l'inquisition,* t. II, pag. 130.

esprit hardi et indépendant. Ce sont les protestations des idées modernes contre les vieilles sociétés; c'est une lutte entre les sentiments du présent et les souvenirs du passé. Sans le libre examen une pareille lutte n'aurait jamais existé, l'idée même de cette lutte n'aurait pu rentrer dans l'esprit des hommes; jamais ils n'auraient rêvé la possibilité d'employer leurs facultés intellectuelles à l'examen de ces abus auxquels les grandes sociétés sont exposées. Il est donc naturel au plus haut degré que l'exercice du libre examen trouve des adversaires dans ces deux classes puissantes qui par leur position, leurs intérêts leurs habitudes d'esprit sont plus que toute autre portées à chérir l'ancien régime, à s'attacher aux coutumes superstitieuses, à soutenir des institutions qui, pour nous servir d'une de leurs expressions favorites, ont été consacrées par la sagesse de leurs pères.

Nous plaçant à ce point de vue, nous pouvons parfaitement nous rendre compte de l'union intime qui existait à l'avénement d'Élisabeth entre les nobles anglais et le clergé catholique. Malgré quelques exceptions, l'immense majorité des deux classes s'opposa à la réforme parce qu'elle avait pour base le libre examen dont eux, les défenseurs des vieilles opinions étaient les antagonistes naturels. Il n'y avait en tout ceci rien de surprenant; c'était dans l'ordre des choses et rigoureusement conforme à l'esprit de ces deux grandes divisions de la société. Cependant, par bonheur pour notre pays, le trône était alors occupé par une souveraine qui était à la hauteur des circonstances et qui, au lieu de faire des concessions à ces deux classes, se prévalut des idées de son siècle pour les abaisser. La façon dont s'y prit Élisabeth d'abord vis-à-vis du clergé catholique et ensuite

vis-à-vis du clergé protestant (1) forme une partie des plus intéressantes de notre histoire; et j'espère pouvoir un jour l'examiner à fond en écrivant l'histoire du règne de cette grande reine. Il suffira pour le moment de jeter un coup d'œil sur sa politique envers les nobles, cette classe avec laquelle les prêtres ont toujours été en communion par leurs intérêts, leurs opinions et leurs congrégations.

A son avénement au trône, trouvant que les anciennes familles étaient attachées à l'ancienne religion, Élisabeth appela dans ses conseils ceux qui paraissaient le plus disposés à soutenir les nouveautés de l'époque; elle choisit des hommes qui n'ayant pas d'engagements envers l'ancienne société promettaient de favoriser les intérêts présents. Les deux Bacon, les deux Cecil, Knollys, Sadler, Smith, Throgmorton, Walsingham furent les hommes d'État et les diplomates les plus éminents de son règne; mais tous appartenaient à la commune; un seul fut élevé à la pairie et certainement aucun d'eux ne pouvait se vanter ni du rang de ses alliés immédiats ni de la célébrité de ses aïeux. Ils se recommandèrent néanmoins à Élisabeth par leurs grands talents et par leur détermination inébranlable de soutenir une religion dont l'ancienne aristocratie était l'adversaire naturel. Et il est à observer qu'au nombre des accusations que les catholiques formulèrent contre la reine, est celle d'avoir abandonné l'ancienne religion et négligé la vieille noblesse (2).

(1) Le caractère général de sa politique envers les évêques anglais protestants est résumé très loyalement par Collier, quoique personnellement, comme écrivain salarié, il se montre très mécontent de son dédain pour les têtes de l'Église. Collier, *Eccles. Hist. of great Britain*, t. VII, pag. 257, 258, édit. Barham, 1840.

(2) L'une des accusations que Sixte V, en 1588, formula publiquement contre Élisabeth ut que « she hath rejected and excluded the ancient nobility and promoted to honour

Il ne faut pas être très versé dans l'histoire de cette époque pour comprendre la justesse de cette accusation. Quelle que soit l'explication qu'il nous plaise donner au fait même, nous ne pouvons nier que, pendant le règne d'Élisabeth, il n'y eût une opposition constante entre les nobles et le gouvernement exécutif. La révolte de 1569 fut un mouvement essentiellement aristocratique; ce fut un soulèvement des grandes familles du Nord contre ce qu'elles considéraient comme l'administration plébeïenne et batarde de la reine(1).

obscure people. » Butler, *Mem. of the Catholics*, t. II, pag. 4. On lui reproche aussi ses ministres de basse extraction, et l'on ajoute qu'elle fut influencée « by five persons in particular—all of them sproing from the eastl,—Bacon, Cecil, Dudley, Hasson et Wasingham. » Butler, t. II, pag. 31. Le cardinal Allen lui adresse le reproche de « disgracing the ancient nobility, erecting base and unworthy persons to all the civil and ecclesiastical dignities. » Dodd, *Church History*, édit. Tierney, 1840, t. III, appendice, n° XII, pag. XLVI. Le même écrivain dans ses *Admonition*, dit qu'elle a fait du tort à l'Angleterre « by great contempt and abusing of the ancient nobility, repelling them from due government, offices and places of honour. » Allen, *Admonition to the Nobility and people of England and Ireland*, 1588 (réimprimé à Londres, 1842), pag. XV. Comparez le récit du *Bull* de 1588, dans de Thou, *Hist. universelle*, t. X, pag. 175. « On accusait Élisabeth d'avoir, au préjudice de la noblesse anglaise, élevé aux dignités tant civiles qu'ecclésiastiques des hommes nouveaux sans naissance et indignes de les posséder. »

(1) Pour l'historien philosophe, cette révolte, quoique appréciée d'une manière insuffisante par les écrivains en général, est un sujet d'étude très important, parce qu'elle est le dernier effort des grandes familles d'Angleterre pour établir leur autorité par les armes. M. Wright dit que probablement tous ceux qui y prirent une part active « were allied by blood or intermarriage with the two families of the Percies and Neviles. » Wright, *Elizabeth*, 1838, t. I, pag. XXXIV, ouvrage très estimé. Voyez aussi dans *Parl. Hist.* (t. I, pag. 730) la liste de quelques-uns de ceux qui, en 1571, furent atteints et convaincus à propos de cette révolte et qui, dit-on, sont « all of the best families in the north of England. » Mais la preuve la plus complète que nous ayons sur cette lutte se trouve dans la collection des documents originaux, publiés en 1840 par sir C. Sharpe sous le titre de *Memorials of the Rebellion*, 1569. On y voit à l'évidence la nature du conflit. Le 17 novembre 1569, sir George Bowes écrit que le grief des insurgés était que « there was certaine counsellors cropes (*i. e.* Crept) in aboute the prince, which had excluded the nobility from the prince, » etc. *Memorials*, pag. 42, et la note de l'éditeur dit que c'est là une accusation qui se trouve dans toutes les proclamations des nobles comtes; la dignité de *earl* était autrefois la première en Angleterre, c'est aujourd'hui la troisième. La pièce la plus curieuse, qui prouve à quel point la politique d'Élisabeth était notoire, est une lettre amicale de Sussex à Cecil, datée du 7 septembre 1569 (*Memorials*, pag. 137), dont un des paragraphes commence ainsi : « Of late few young noblemen have been employed in service. »

La plus grande ennemie d'Élisabeth fut Marie d'Écosse; les intérêts de celle-ci furent publiquement défendus par les ducs de Norfolk, le comte de Northumberland, le comte de Westmoreland et le comte d'Arundel; et il y a toute raison de croire que sa cause fut secrètement servie par le marquis de Northampton, le comte de Pembroke, le comte de Derby, le comte de Cumberland, le comte de Shrenesbury et le comte de Sussex (1).

Cet antagonisme d'intérêts ne pouvait échapper à la sagacité du gouvernement anglais. Cecil, le plus puissant des ministres d'Élisabeth, qui fut à la tête des affaires pendant quarante ans, entreprit d'étudier la généalogie et les ressources matérielles des grandes familles et ce n'est point une vaine curiosité qui le poussa à ce travail; il le fit pour donner des armes à sa surveillance ou, comme le dit un historien, pour que ces familles n'ignorassent pas « that his eye was upon them (2) » (qu'il avait l'œil sur elles). La reine elle-même, quoique trop amoureuse du pouvoir, n'était pas d'un caractère cruel; mais elle paraissait se délecter à abaisser les nobles. Sa main tomba pesamment sur eux; et l'on trouve à peine un cas où sa clémence se soit exercée à propos de leurs offenses, tandis qu'elle a châtié plusieurs d'entre eux pour des actes qui seraient à peine considérés de nos jours comme des offenses. Jamais elle ne voulut leur accorder une part d'autorité, et il est incontestable que, pris en masse, les nobles pendant tout le cours de

(1) Hallam, t. I, pag. 130; Lingard, t. V, pag. 97, 102; Turner, t. XII, pag. 245, 247.

(2) Hallam, *Const. Hist.*, t. I, pag. 241, passage intéressant. Turner (*Hist. of England*, t. XII, pag. 237) dit que Cecil « knew the tendency of the great lords to combine against the crown, that they might reinstate the peerage in the power from which the house of Tudor had depressed it. »

son règne long et prospère furent traités avec un dédain extraordinaire. Sa politique à leur égard fut si peu dissimulée, que quand l'ordre ducal vint à s'éteindre, elle se refusa à le faire revivre; et il y eut toute une génération pour qui le titre de *duc* ne fut qu'une question historique, un point de discussion pour les antiquaires, mais n'ayant plus rien de commun avec la vie pratique (1). Quelles que soient les fautes qu'elle ait pu commettre, sous ce rapport, elle fut toujours conséquente avec elle-même. Quoiqu'elle fût très soucieuse d'entourer le trône d'hommes de talents, elle faisait peu de cas de ces distinctions conventionnelles qui font impression sur l'esprit des souverains ordinaires : elle tenait peu au rang et ne tenait pas davantage à la pureté du sang. Elle n'estimait point les hommes pour l'éclat de leurs ancêtres, l'étendue de leur arbre généalogique ou l'élévation de leurs titres. Elle laissa à des successeurs dégénérés de pareilles questions proportionnées à leur petit esprit. Notre grande reine régla sa conduite d'après d'autres idées. Sa vaste et puissante intelligence, cultivée au plus haut degré par l'étude et la réflexion lui donna la vraie mesure des affaires et lui fit comprendre que pour qu'un gouvernement fleurisse, il faut que ses conseillers soient des hommes de vertu et de talent; que ces conditions essentielles se trouvant réunies, on peut laisser les nobles aux jouissances du repos, exempts des soucis du gouvernement de l'État auquel, à quelques brillantes exceptions près, ils sont naturellement

(1) En 1572, l'ordre des ducs s'éteignit et il ne reparut que cinquante ans plus tard, quand James I[er] fit du misérable Villiers le duc de Buckingham. Blackstone, *Comment.*, t. I, pag. 397. Ce fait fut évidemment remarqué, car Ben Jonson, dans l'une de ses comédies (1616), dit : « They received heresy that England bears no dukes. » Jonson, *Works*, édit. Gifford, 1816, t. V, pag. 47, dans lesquels Gifford, qui n'était pas au fait de cette extinction, a fait une note qui laisse à désirer.

inaptes par le nombre de leurs préjugés et la frivolité de leur esprit.

Après la mort d'Élisabeth, James I[er] (Jacques I[er]) d'abord et Charles ensuite essayèrent de faire renaître le pouvoir des deux grandes classes protectrices : la noblesse et le clergé. Mais la politique d'Élisabeth s'était si bien appuyée sur les idées de son époque, qu'il fut impossible aux Stuarts de mettre à exécution leurs projets machiavéliques. Le libre examen en politique comme en religion était si bien passé dans les mœurs, que ces princes se virent impuissants à le soumettre à leurs volontés; et comme Charles I[er] persista, avec un aveuglement inconcevable et une obstination plus grande encore que celle de son père, à vouloir adopter les pires formes des théories surnaturelles de la protection, et à vouloir imposer un gouvernement que ses sujets dans leur indépendance toujours croissante avaient résolu de rejeter, il s'ensuivit une collision mémorable que l'on a appelée avec raison la grande insurrection d'Angleterre (1). J'ai déjà remarqué l'analogie entre cette insurrection et la réforme protestante; nous avons maintenant à considérer en quoi consiste la différence entre notre insurrection et les guerres contemporaines de la Fronde et quels sont leurs points de ressemblance. C'est ce qui fera l'objet de notre étude dans le chapitre suivant.

(1) Clarendon (*Hist. of the Rebellion*, pag. 216) dit qu'en réalité ce fut « the most prodigious and the boldest rebellion that any age or country ever brought forth. » Voyez quelques observations remarquables dans Warwick, *Memoirs*, pag. 207.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES





